Version du 10/07/2014
13MGU023

Programme d'action et de prévention des inondations sur les bassins versants des Grands-Fonds

PAPI d'intention

Période 2015-2017

SIEGE SOCIAL
PARC DE L'ILE - 15/27 Rue DU PORT
92022 NANTERRE CEDEX

Directions Déléguée Méditerranée Outre-Mer
Agence de Guadeloupe
Centre d'affaires de Colin – ZAC de Colin –
97170 PETIT-BOURG

SAFEGE, CONCEPTEUR DE SOLUTIONS D'AMENAGEMENT DURABLE

Version du 10/07/2014
13MGU023

DOSSIER DE CANDIDATURE

PAPI D'INTENTION

Bassins versants des Grands-Fonds

SOMMAIRE

Fiche de synthèse du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds 8

Convention – Cadre relative au programme d'actions de prévention des inondations des bassins versants des Grands-Fonds pour les années 2015 à 2017 (3 ans) 10

Résumé 21

Présentation des bassins versants 24

1 Présentation du territoire 25

1.1 Localisation et description du territoire 25

1.2 Un Territoire à Risque d'Inondation Important (TRI – Directive Inondation)30

1.3 Climat 31

1.4 Caractéristiques morphologiques 34

1.5 Hydrogéologie 40

1.6 Environnement naturel 41

1.7 Géomorphologie récifale 47

1.8 Organisation du territoire et démographie.....49

2 Planification territoriale..... 50

2.1 Documents de planification 50

2.2 Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales.....51

2.3 Opérations de Rénovation Urbaine et projets d'envergure 51

2.4 Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).....61

3 Activités 63

3.1 Activités touristiques 63

3.2 Agriculture 63

3.3 Voie de communication et infrastrcutures 64

Diagnostic partagé du territoire 67

1 Connaissance des aléas 69

1.1 État des connaissances des zones inondables 70

1.2 Historique des inondations 86

1.3 Caractéristiques des crues et facteurs de risque 97

2 Connaissance des enjeux exposés au risque d'inondation – submersion sur les bassins versants des Grands-Fonds 114

2.1 Population 115

2.2 Activités économiques 119

2.3 Gestion de crise 122

2.4 Environnement et patrimoine culturel 122

3 Etat des lieux de la gestion actuelle du risque inondation sur les bassins versants des Grands-Fonds 123

3.1 PPR, PCS et DICRIM 123

3.2 Acteurs et instances de concertation 126

3.3 Alerte et prévision 128

3.4 Systèmes de protection 140

Définition d'une stratégie locale 142

1 Emergence du projet de PAPI des bassins versants des Grands-Fonds ... 143

1.1 Constat 143

1.2 Objectifs 144

1.3 Méthode 144

2 Stratégie partagée 146

Organisation de la gouvernance 148

1 Organisation territoriale des bassins versants des Grands-Fonds 149

2 Rappel sur le statut des eaux en Guadeloupe 151

2.1 Historique réglementaire..... 151

2.2 Caractérisation et délimitation 153

2.3 Cas des ravines et canaux des bassins versants des Grands-Fonds 153

3 Compétences en matière de gestion du risque inondation sur le territoire 155

3.1 EPCI..... 155

3.2 Conseils Départemental et Régional 158

4 Organisation des structures porteuses pour mener le PAPI..... 159

4.1 Historique et naissance du projet 159

4.2 Contractualisation entre les différentes communes partenaires 160

4.3 Commune des Abymes : structure pilote pour la constitution du dossier de candidature..... 160

4.4 Autres partenaires 160

4.5 Organisation mise en place pour le montage du dossier de candidature .. 163

4.6 Maîtrise d'ouvrage du PAPI d'intention 165

4.7 Moyens et organisation prévus pour la réalisation du programme 166

Programme prévisionnel d'actions du PAPI 168

1 Processus d'élaboration des fiches actions 169

1.1 Élaboration des fiches action 169

1.2 Structuration des fiches action..... 169

2 Fiches actions 170

2.1 Tableau de synthèse des actions..... 170

2.2 Axe 0 – Animation 170

2.3 Axe 1 – Amélioration de la connaissance et de la prise de conscience du risque..... 170

2.4 Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations..... 171

2.5 Axe 3 : Alerte et gestion de crise 171

2.6 Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme 171

2.7 Axe 5 : Action de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens 172

2.8 Axe 6 : Ralentissement des écoulements 172

2.9 Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique 172

3 Tableau de financement prévisionnel 180

3.1 Remarques préalables concernant le remplissage du tableau 180

3.2 Tableau de synthèse 181

4 Calendrier prévionnel du programme d'actions 184

ANNEXES 190

1 Lettre d'intention de la Ville des Abymes 191

2 Délibération de la Ville des Abymes et des partenaires 192

3 Conventions entre les communes partenaires 193

4 Courriers d'intention des partenaires 194

5 Comptes-rendus des entretiens avec les communes partenaires lors de la collecte de données 195

6 Comptes-rendus des réunions du comité technique et du comité de pilotage 196

7 Comptes-rendus des réunions de travail relatives aux fiches-action entre la commune des Abymes, la DEAL, le CG et le CR 197

8 FICHES-ACTION 198

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Situation des petites Antilles 25

Figure 3 : Unités morphostructurales de la Grande-Terre (source : Surveillance quantitative des masses d'eau souterraines de Guadeloupe, année 2009, Mars 2010, ONEMA, BRGM) 28

Figure 4 : Localisation et description du territoire 29

Figure 5 : Carte des isohyètes interannuelles de la Guadeloupe (Météo France, 2009) 32

Figure 6 : Bulletin climatique annuel 2013 (Météo France, 2014) 32

Figure 7 : Pluviométrie annuelle de trois stations du territoire du PAPI (Diagnostic stratégique d'un territoire en mutation – Les Grands-Fonds, Urbis / Biodiversité / Urbater / Botanik paysage, 2012/2014[1]) 33

Figure 9 : Photographies des Grands-Fonds (source : Atlas des paysages de l'archipel Guadeloupe) 35

Figure 10 : Fonctionnement hydraulique des Grands-Fonds (Diagnostic stratégique d'un territoire en mutation – Les Grands-Fonds, Urbis / Biodiversité / Urbater / Botanik paysage, 2012/2014) 36

Figure 11 : Principaux bassins versants du territoire du PAPI des Grands-Fonds 39

Figure 12 : Réserve naturelle – Parc Nationale de Guadeloupe 42

Figure 13 : Recensement des zones naturelles protégées et inventoriées du territoire du PAPI des Grands Fonds 44

Figure 14 : Zones humides du territoire du PAPI selon l'atlas régional des zones humides.... 46

Figure 15 : Synthèse des connaissances sur le milieu marin de Guadeloupe (Analyse régionale Guadeloupe, Synthèse des connaissances, 2013, UAG, Parc National de Guadeloupe, Agence des aires marines protégées) 48

Figure 16 : Projets urbains en zone inondable – Zoom sur Pointe-à-Pitre / Abymes / Gosier 56

Figure 17 : Projets urbains en zone inondable – Zoom sur les Abymes 57

Figure 18 : Projets urbains en zone inondable – Zoom sur Morne-À-L'eau 58

Figure 19 : Projets urbains– Zoom sur Le Moule 59

Figure 20 : Projets urbains– Zoom sur Sainte-Anne 60

Figure 21 : Infrastructures routières 66

Figure 22 : Localisation des études hydrauliques menées sur le territoire du PAPI 73

Figure 23 : Localisation des études générales menées sur le territoire du PAPI des Grands-Fonds 78

Figure 24 : Proportion des surfaces inondables par débordement de cours d'eau par commune 80

Figure 25 : Proportion des surfaces inondables par submersion marine par commune..... 80

Figure 26 : Zones inondables par débordement de cours d'eau (EPRI, DEAL Guadeloupe, Janvier 2012) 83

Figure 27 : Zones inondables par débordement de cours d'eau EPRI et PPRN 84

Figure 28 : Zones inondables par submersion marine (EPRI, DEAL Guadeloupe, Janvier 2012) 85

Figure 29 : Pointe-à-Pitre après le cyclone de 1928 (source : Rapport de présentation du PPRN Abymes, Collection LAMECA6, © Thierry Gnecchi) 88

Figure 30 : Bord de mer et centre ville (Source : Rapport de présentation du PPRN du Moule) 88

Figure 31 : Pluie d'octobre 1998 au Raizet 89

Figure 32 : Photos prises au centre bourg de Morne-à-l'Eau après le passage de Lenny..... 89

Figure 33 : Pluviométrie sur la Guadeloupe lors de l'ouragan LENNY (source : EPRI, DEAL, Janv 2012, Météo France) 90

Figure 34 : Inondation du 21 novembre 2004 à Grand-Camp aux Abymes (source : Réseau d'assainissement pluvial Grand-Camp Ouest, étude hydraulique, Subdivision de l'équipement de Pointe-à–Pitre, Ville des Abymes, 2004) 90

Figure 35 : Extrait France Antilles 18 et 19 aout 2007 (source : BRGM/RP-55911-FR)..... 91

Figure 36 : Houle du 21 mars 2008 (source : http://planetevivante.wordpress.com/2008/03/20/alerte-rouge-aux-antilles-tempete-extra-tropicale-mars-2008/) 91

Figure 37 : Lame d'eau 48h du 05 janv 2011 à 12h locale portée 50 km (en mm ou l/m2) - Source : BRGM rapport RP-59934-FR, Météo France, Janv 2011)..... 92

Figure 38 : Extrait France Antilles du 29 novembre 2011 (Clinique Choisy - Gosier)..... 93

Figure 39 : Extrait France Antilles du 9 mai 2012 93

Figure 40 : Photographies inondations de mai 2012..... 93

Figure 41 : Routes coupées en 1999, en 1999 et 2004, en 2011 et points visités lors de l'expertise du BRGM..... 95

Figure 42 : Évolution du bâti entre 1985 et 2010 (Diagnostic stratégique d'un territoire en mutation – Les Grands-Fonds (Urbis / Biodiversité / Urbater / Botanik paysage, 2012/20141)..... 101

Figure 43 : Évolution des surfaces boisées sur le massif des grands-Fonds (Diagnostic stratégique d'un territoire en mutation – Les Grands-Fonds (Urbis / Biodiversité / Urbater / Botanik paysage, 2012/20141)..... 103

Figure 44 : Imperméabilisation des sols sur le territoire des Grands-Fonds (Diagnostic stratégique d'un territoire en mutation – Les Grands-Fonds (Urbis / Biodiversité / Urbater / Botanik paysage, 2012/20141)..... 104

Figure 45 : Réseau viaire partagé entre fond de vallée et crête (Diagnostic stratégique d'un territoire en mutation – Les Grands-Fonds (Urbis / Biodiversité / Urbater / Botanik paysage, 2012/20141) 106

Figure 46 : Surcotes maximales 20ème siècles et surcotes pour une durée de retour de100 ans (Météo France, 2002[5]) 110

Figure 47 : Proportion de la population inondable par débordement de cours d'eau par commune 115

Figure 48 : Proportion de la population inondable par submersion marine par commune.. 116

Figure 49 : Localisation des stations météos sur le territoire du PAPI des Grands-Fonds..... 132

Figure 50 : Grilles des pluies journalières de fréquence 10 ans (source : Modélisation des pluies en Guadeloupe, Modèle SHYPRE[7]) 133

Figure 51 : Photographie du radar de Guadeloupe..... 134

Figure 52 : Exemple de carte des cumuls radar brutes du 03/01/2012 (Étude Hydraulique préliminaire - Quartier de DOUBS - Pont de Lacazette et de Pavé, CR971, ACSES, 2013) 135

Figure 53 : Photographies barrage de Petit-Pérou..... 140

Figure 54 : Carte des limites administratives sur le périmètre du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds 150

Figure 55 : Cours d'eau domaniaux des bassins versants des Grands-Fonds..... 154

Tableau 22 : Synthèse des compétences des EPCI situés dans le périmètre des bassins versants des Grands-Fonds..... 157

Figure 56 – Organigramme de la commune des Abymes 162

Figure 57 – Organisation mise en place 164

Figure 58 – Planning prévisionnel 185

Figure 58 – Échéancier des dépenses (cout HT) 186

Figure 58 – Échéancier des dépenses ETAT (cout HT) 187

Figure 58 – Échéancier des dépenses COLLECTIVITES (cout HT) 188

Figure 58 – Échéancier des dépenses OFFICE DE L'EAU (cout HT) 189

Fiche de synthèse du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds

ARTICLE 1 - BASSIN VERSANT CONCERNÉ

Les bassins versants du territoire des Grands-Fonds.

ARTICLE 2 - ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE DU PAPI

Maitre d'ouvrage pilotage (porteur du PAPI) : Commune des Abymes.

Statut juridique : Collectivité territoriale.

Adresse :

Hôtel de Ville
ABYMES
97139 LES ABYMES

ARTICLE 3 - PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME D'ACTIONS

Zone couverte :

- Région monodépartementale de la Guadeloupe (971)
- Six communes partenaires :
  - Morne-À-L'eau ;
  - Le Moule ;
  - Sainte-Anne ;
  - Le Gosier ;
  - Pointe-à-Pitre ;
  - Les Abymes.

La carte de localisation du territoire est présentée Figure 4.

- Une superficie de 350 km^2 et une population totale de 164 570 personnes.

Montant total du projet (HT) : **3 941 369,50 € HT**

ARTICLE 4 - SUIVI DE L'ÉTAT

PRÉFETE RESPONSABLE	SERVICE TECHNIQUE D'APPUI

CONVENTION – CADRE RELATIVE AU PROGRAMME D'ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS DES BASSINS VERSANTS DES GRANDS-FONDS POUR LES ANNÉES 2015 À 2017 (3 ANS)

Entre

L'État, représenté par

Madame la Préfète de la région Guadeloupe

Et

La commune des Abymes, porteur du projet de programme d'actions, représentée par

Monsieur le Maire de la commune des Abymes, habilité à signer la convention par délibération du 25 novembre 2013

Et

La commune de Pointe-à-Pitre, représentée par

Monsieur le Maire de la commune de Pointe-à-Pitre, habilité à signer la convention par délibération du 19 aout 2013

Et

La commune de Morne-à-l'Eau, représentée par

Monsieur le Maire de la commune de Morne-À-L'eau, habilité à signer la convention par délibération du 25 avril 2013

Et

La commune de Gosier, représentée par

Monsieur le Maire de la commune de Gosier, habilité à signer la convention par délibération du 27 juin 2013

Et

La commune de Moule, représentée par

Madame le Maire de la commune de Moule, habilitée à signer la convention par délibération du 29 juillet 2013

Et

La commune de Sainte-Anne, représentée par

Monsieur le Maire de la commune de Sainte-Anne, habilité à signer la convention par délibération du 03 mai 2013

Et

La communauté d'agglomération Cap Excellence, représentée par

Monsieur le Président de la communauté d'agglomération Cap Excellence, habilité à signer la convention par délibération du …….

Et

La communauté d'agglomération Nord Grande-Terre, représentée par

Madame le Président de la communauté d'agglomération Nord Grande-Terre, habilité à signer la convention par délibération du …….

Et

Le Conseil Régional, représenté par

Monsieur le président du conseil régional, habilité à signer la convention par délibération …….

Et

Le Conseil Général, représenté par

Monsieur le président du conseil Général, habilité à signer la convention par délibération …….

Et

L'Office de l'eau Guadeloupe, représenté par

Monsieur le président de l'office de l'eau Guadeloupe, habilité à signer la convention par délibération du …….

Et

Météo France, représenté par

Monsieur le Chef de Service Météorologique de la Guadeloupe, habilité à signer la convention par délibération …….

Ci-après désignés par **« les partenaires du projet »**

Préambule

Le territoire des Grands Fonds est un bassin de risque, lieu d'inondations fréquentes et destructrices. Les derniers épisodes d'inondations (janvier 2011, mai 2012) soulignent la vulnérabilité de ce territoire et le manque de cohérence à l'échelle globale des actions actuellement mises en œuvre.

Consciente de la nécessité d'agir de manière concertée pour diminuer les conséquences des inondations, et en tant que commune du bassin la plus exposée, la Ville des Abymes a invité les autres communes du territoire des Grands-Fonds et les institutions concernées (Services de l'État, collectivités territoriales,…) à mener avec elle un programme d'action de prévention des inondations (PAPI).

L'objectif final est la mise en œuvre d'un PAPI complet c'est-à-dire un programme d'action pluriannuel incluant des opérations structurelles de travaux de protection et de ralentissement des écoulements. Toutefois à ce stade la Ville des Abymes et les communes partenaires souhaitent s'engager préalablement dans une démarche de PAPI d'intention. D'une durée de trois ans il vise à consolider son projet de PAPI complet, mobiliser, organiser et coordonner les acteurs et intervenants du territoire, tout en mettant d'ores et déjà en œuvre des actions d'information préventive, de communication et d'études

Dans ce cadre, la démarche d'élaboration du PAPI d'intention a été identifiée comme prioritaire par tous les partenaires et a fait l'objet d'un projet mené de manière concertée durant l'année 2014.

Ainsi, les différents partenaires du programme ont souhaité formaliser un plan pour les années 2014 à 2016 visant par le biais d'actions publiques, à la réduction progressive et durable des dommages aux personnes et aux biens liés aux inondations.

Article 1 - Périmètre géographique du projet

Le projet concerne les bassins versants des Grands-Fonds, situé dans la région monodépartementale de la Guadeloupe, il regroupe 6 communes couvrant une superficie de l'ordre de 350 km^2 et concerne environ 164 570 personnes.

Les communes partenaires sont :

- Morne-À-L'eau ;
- Le Moule ;
- Sainte-Anne ;
- Le Gosier ;
- Pointe-à-Pitre ;
- Les Abymes.

Les communes concernées figurent à l'intérieur du périmètre défini Figure 4 du présent dossier de candidature.

Article 2 - Durée de la convention

La présente convention concerne la période 2015-2017.

Elle entre en vigueur à compter de sa signature par les partenaires du projet à partir de laquelle le programme d'actions de prévention des inondations échelonnera sur une durée de 36 mois.

Article 3 - Cadre juridique

Les principaux textes applicables dans le cadre de la Convention sont rappelés ci-après :

- Code de l'environnement dans son ensemble, et en particulier les articles introduits ou modifiés par :
    - La loi n° 2003-699 du 30/07/03 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages (titre II « risques naturels »)
    - La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement
- Décret no 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement
- Cahier des charges relatif à la labellisation des PAPI

Article 4 - Objectifs du projet de prévention des inondations

En s'engageant à soutenir ce projet de prévention des inondations, les acteurs co-signataires affirment leur volonté de réduire de façon durable les dommages aux personnes et aux biens consécutifs aux inondations en mettant en œuvre une approche intégrée de prévention des inondations selon le programme d'actions décrit ci-après.

Par la mise en œuvre des actions de ce programme d'actions, les partenaires du projet s'engagent, dans le respect de leurs prérogatives respectives, à traiter de manière globale et intégrée les problématiques de gestion des risques d'inondation, de préservation de l'environnement et d'aménagement du territoire, à informer le public pour développer la conscience du risque, et à réduire la vulnérabilité des personnes, des biens et des territoires aux phénomènes naturels prévisibles d'inondations.

Article 5 - Contenu du programme d'action et maîtrise d'ouvrage

Parmi les 7 axes d'action définis par le cahier des charges de l'appel à projets PAPI 2011, le programme d'actions du projet objet de la présente convention a retenu la totalité des axes d'intervention (les lister).

- **Axe 1 :** L'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque ;
- **Axe 2 :** la surveillance, la prévision des crues et des inondations
- **Axe 3 :** l'alerte et la gestion de crise

- **Axe 4 :** la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
- **Axe 5 :** les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens sont obligatoires
- **Axe 6 :** le ralentissement des écoulements
- **Axe 7 :** la gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Le programme d'action est défini dans les fiches jointes en annexe de la présente convention. Ces fiches précisent notamment la maîtrise d'ouvrage, le plan de financement ainsi que le calendrier prévisionnel de réalisation de chaque action ; les conventions entre les communes partenaires et les courriers d'intentions des autres institutions partenaires sont annexés à la présente convention.

Article 6 - Montant et échéancier prévisionnel du projet de prévention des inondations

Sur la durée de la présente convention, le coût total du Programme est évalué à 3 941 369,50 € HT.

Ce coût total se répartit entre les différents axes du programme de la manière suivante :

- **Axe 0 :** 672 940,00 € HT
- **Axe 1 :** 1 090 000,00 € HT
- **Axe 2 :** 23 600,00 € HT
- **Axe 3 :** 118 000,00 € HT
- **Axe 4 :** 1 150 000,00 € HT
- **Axe 5 :** 0,00 € HT
- **Axe 6 :** 786 829,50 € HT
- **Axe 7 :** 100 000,00 € HT

L'échéancier prévisionnel de l'engagement des dépenses est le suivant.

Tableau 1 : Engagement prévisionnel des dépenses par année

Engagement prévisionnel des dépenses (€ HT)	2015	2016	2017	**Total (€ HT)**
État	632 400,00	451 150,00	241 150,00	**1 324 700,00**
Collectivités				
Communes				
Conseil Régional	937 276,17	742 363,33	687 030,00	**2 366 669,50**
Conseil Général				
Cap Excellence				
Office de l'eau	41 666,67	83 333,33	125 000,00	**250 000,00**
Météo France	-	-	-	-
Total (€ HT)	**1 611 342,83**	**1 276 846,67**	**1 053 180,00**	**3 941 369,50**

Le tableau financier est présenté chapitre 3 (page 180) du présent dossier de candidature. Il détaille la contribution financière de chaque partenaire du projet ainsi que des tiers, pour les actions prévues dans le cadre du programme d'actions.

Article 7 - Propriété intellectuelle

Le porteur de projet s'assure que les données et documents (études, cartes, modélisations, etc.) produits dans le cadre des actions menées au sein du programme d'actions objet de la présente convention sont mis à la disposition des cofinanceurs de l'action concernée. Le cas échéant, une convention spécifique précisant les conditions d'utilisation de ces données pourra être rédigée.

Article 8 - Décision de mise en place de financement

Les décisions de mise en place de financement des actions prévues par la Convention sont prises par les Parties dans le cadre de leurs règles habituelles et dans la limite des dotations budgétaires annuelles.

Article 9 - Coordination, programmation, et évaluation

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'actions de prévention des inondations, les partenaires du projet coordonnent leur action au sein d'un comité de pilotage qui se réunit au moins quatre fois par an.

Ce comité de pilotage est constitué conformément au cahier des charges des PAPI. La composition prévisionnelle du comité de pilotage est la suivante :

- Des membres du Comité technique
- 1 représentant de chaque commune partenaires (x6)

- 1 représentant de chaque groupement de collectivités territoriales ayant la compétence assainissement des eaux pluviales (x2)
- 1 représentant de l'État (DEAL)
- 1 représentant de chaque institution partenaire (CR971, CG971, OE971, MF)

Cette composition pourra être modifiée en fonction des évolutions et des besoins.

Il est présidé conjointement par le représentant de l'État et la Ville des Abymes.

Son secrétariat est assuré par la Ville des Abymes

Le comité de pilotage s'assure de l'avancement des différentes composantes du programme d'actions et veille au maintien de la cohérence du programme dans les différentes étapes annuelles de sa mise en œuvre.

En particulier, il assure le suivi des indicateurs destinés à apprécier l'efficacité des actions menées. Il participe à la préparation de la programmation des différentes actions et est tenu informé des décisions de financement prises et des moyens mobilisés pour la mise en œuvre des actions. Il peut décider le cas échéant de procéder à l'adaptation ou à la révision du programme d'actions du PAPI.

La préparation du travail du comité de pilotage est assurée par un comité technique.

Article 10 - Animation et mise en œuvre de la présente convention

L'animation de la présente convention, ainsi que la préparation du travail du comité de pilotage, sont assurées par un comité technique composé de représentants des financeurs, des maîtres d'ouvrages et des Parties. Ce comité technique est présidé conjointement par un représentant de l'État et un représentant du porteur de projet.

Le comité technique se réunit autant que de besoin et de façon systématique avant les réunions du comité de pilotage. Il informe le comité de pilotage de l'avancement de la réalisation du programme d'actions, de l'évolution des indicateurs et de toute difficulté éventuelle dans la mise en œuvre des actions.

Le comité de technique peut se faire communiquer tous documents, études ou informations relatifs à la mise en œuvre du Programme, détenus par les maîtres d'ouvrages.

La composition prévisionnelle du comité technique est la suivante :

- 1 représentant de chaque commune partenaires (x6)
- 1 représentant de chaque groupement de collectivités territoriales ayant la compétence assainissement des eaux pluviales (x2)
- 1 représentant de l'État (DEAL)
- 1 représentant de chaque institution partenaire (CR971, CG971, OE971, MF).

Cette composition pourra être modifiée en fonction des évolutions et des besoins.

Son secrétariat est assuré par la Ville des Abymes.

Article 11 - Concertation

L'élaboration et la mise en œuvre du projet font l'objet d'une concertation avec les parties prenantes concernées et notamment :

- les associations de quartier implantées dans des zones soumises à inondation,
- les associations de protection de l'environnement mobilisées sur ce sujet.

Selon les modalités suivantes : au moins une fois pendant l'élaboration du PAPI d'intention.

Article 12 - Révision de la convention

Sous réserve que ne soit pas porté atteinte à son économie générale, la présente convention peut être révisée au moyen d'un avenant sans nouvel examen par le comité de labellisation, notamment pour permettre :

- une modification du programme d'actions initialement arrêté,
- une modification de la répartition des financements initialement arrêtée,
- l'adhésion d'un nouveau partenaire au programme d'actions,
- la prise en compte de nouvelles dispositions réglementaires et législatives,

Pendant la durée de la convention, chaque partenaire du projet peut proposer un avenant.

Le comité technique évalue l'opportunité de l'avenant proposé et transmet cette évaluation au comité de pilotage, qui décide des suites à donner à la proposition d'avenant.

Si l'un des signataires de la présente convention estime que les modifications envisagées, par leur ampleur (financière ou technique), remettent en cause l'équilibre général du projet tel qu'il a été labellisé initialement, il est fondé à saisir le comité de labellisation compétent, qui déterminera si le projet modifié doit faire l'objet d'une nouvelle procédure de labellisation.

Une clause de révision à mi-parcours peut également être prévue.

Article 13 - Résiliation de la convention

La présente convention peut être résiliée faute d'accord entre les partenaires du projet. Dans ce cas, la demande de résiliation est accompagnée d'un exposé des motifs présenté en comité de pilotage. Elle fera l'objet d'une saisine des assemblées délibérantes de chacun des partenaires et d'une information au comité de labellisation compétent.

La décision de résiliation a la forme d'un avenant à la convention qui précise, le cas échéant, les conditions d'achèvement des opérations en cours d'exécution.

Article 14 - Litiges

En cas de litige sur les dispositions contractuelles et les engagements financiers, le tribunal compétent est le tribunal administratif de Basse-Terre.

Pour l'État La préfète de la Région Guadeloupe	**Pour la Ville des Abymes** Le maire
Pour la Ville de Pointe-à-Pitre Le maire	**Pour la Ville de Morne-À-L'eau** Le maire
Pour la Ville de Gosier Le maire	**Pour la Ville de Moule** Le maire
Pour la Ville de Sainte-Anne Le maire	**Pour la communauté d'agglomération Cap Excellence** Le président

Pour la communauté d'agglomération Nord Grande-Terre Le président	**Pour la Région Guadeloupe** Le président
Pour le Conseil Général de la Guadeloupe Le président	**Pour l'Office de l'Eau de Guadeloupe** Le président
Pour Météo France Le chef de service météorologique de la Guadeloupe	

RÉSUMÉ

Le territoire des bassins versants des Grands-Fonds est caractérisé par les chiffres et éléments clés suivants :

- Une superficie de **350 km² ;**
- **164 570 personnes ;**
- Un climat avec une **saison cyclonique** génératrice de fortes intensités pluviométriques dépassant des occurrences centennales et plusieurs **micro-climats** au sein des Grands-Fonds, responsables d'évènements météorologiques très localisés et aux conséquences très rapides.
- Une **topographie vallonnée** au centre de la zone et des **plaines** en périphérie.
- Un réseau hydrographique, dense et ramifié, composé de **ravines sèches** en amont essentiellement alimentées par les eaux pluviales et de **canaux** en aval, toujours en eau et sous influence marine.
- **9 bassins versants** hydrographiques principaux.

- Un territoire dont la vocation des sols a considérablement évolué avec **un recul des terres agricoles** et **un accroissement des zones urbanisées** et des infrastructures routières correspondantes.

- Un **réseau viaire** différemment implanté entre les parties ouest et est du territoire :
    - à l'ouest, les routes sont en fond de vallée ce qui implique de **multiples ouvrages de franchissement** pour permettre d'accéder aux habitations et **une chenalisation des ravines ;**
    - alors qu'à l'est, elles sont globalement localisées sur les mornes et donc exemptes d'inondation.

- **3 types d'inondation :** débordements des ravines et canaux lors des crues, ruissellement et accumulation en zone à faible pente et urbaine et submersion marine sur le littoral avec la possibilité de **concomitance de ces évènements** (lors de cyclone notamment).

- La totalité du territoire du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds est inclus dans le **Territoire à Risque Inondation Important « centre »** de la Guadeloupe.

- **8 arrêtés de déclaration de catastrophe naturelle** ont été pris sur les 15 dernières années. Les conséquences et la localisation des dommages ont été variables d'un événement à l'autre.

- Un **littoral aux caractéristiques variables** :
    - à l'ouest présence de mangrove et d'un milieu marin récepteur objet d'une protection réglementaire ;
    - au sud une façade très artificialisée avec une concentration des activités touristiques et la présence d'une barrière de corail en allant vers l'est ;
    - à l'est un littoral marqué par des falaises et une barrière de corail sur une grande partie du linéaire.

- Le **trait de cote** est en constante évolution sous l'action des phénomènes naturels et anthropiques avec une tendance à **l'érosion.**

Les éléments qui ressortent du diagnostic partagé et qui vont guider la stratégie et les actions du PAPI d'intention des bassins versants des Grands-Fonds sont synthétisés et rassemblés par thématique ci-dessous :

État de la connaissance des aléas :

- Il existe **très peu de traces écrites des inondations** ayant marqué le territoire.

- **Une douzaine d'études hydrauliques ponctuelles** a été menée sur le territoire, dont seulement deux qui se sont intéressées à la totalité d'un bassin versant (Canal des Rotours), mais pour lesquelles les conclusions ne sont pas opérationnelles.

- La caractérisation de **l'aléa inondation terrestre** des Plans de Prévention des Risques Naturels est basée uniquement sur une **approche hydrogéomorphologique.**

- La caractérisation de **l'aléa submersion marine** des Plans de Prévention des Risques Naturels est basée sur une étude de 2002 qui n'a pas été actualisée avec les évènements postérieurs et qui ont marqué le territoire.

    - Un projet mené par l'Université des Antilles et de la Guyane et qui sera achevé en juin 2014 va permettre de **mettre à jour les éléments caractérisant la submersion marine** à intégrer dans les Plans de Prévention des Risques Naturels qui seront révisés.

- La **BD Topo de l'IGN** a été le principal support de tous les Plans de Prévention des Risques Naturels et de l'Évaluation Préliminaire des Risques Inondations.

    - Depuis avril 2013, les données du programme national **Litto3D** sont disponibles sur la Guadeloupe.

- La **cartographie des surfaces inondables** dans le cadre de la mise en œuvre de la directive inondation est en-cours et sera prochainement disponible. Elle est basée sur une analyse hydrologique et sur les données topographiques de la Litto3D.

Évaluation des enjeux exposés aux risques inondation :

Les inondations liées au **débordement de cours d'eau** concernent :

- 18 % de la surface du territoire,
- 50 Ha d'habitations en rez-de-chaussée,
- 167 Ha de bâti relatif aux activités économiques,
- 18 % de la population,
- 260 km de routes nationales et départementales.

PRÉSENTATION DES BASSINS VERSANTS

Ce premier chapitre vise à présenter le territoire concerné par le projet de PAPI.

1 PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

1.1 LOCALISATION ET DESCRIPTION DU TERRITOIRE

Les petites Antilles où se trouve situé **l'archipel Guadeloupéen**, constituent la limite orientale de la mer des Caraïbes, qu'elles s'éparent de l'Océan Atlantique. On y distingue classiquement deux alignements, l'arc externe auquel se rattachent **la Grande Terre de la Guadeloupe** à prédominance calcaire de relief faible et parfois arasé et l'arc interne qui regroupe **la Basse-Terre de Guadeloupe** à prédominance volcanique avec de hauts reliefs dus aux éruptions quaternaires.

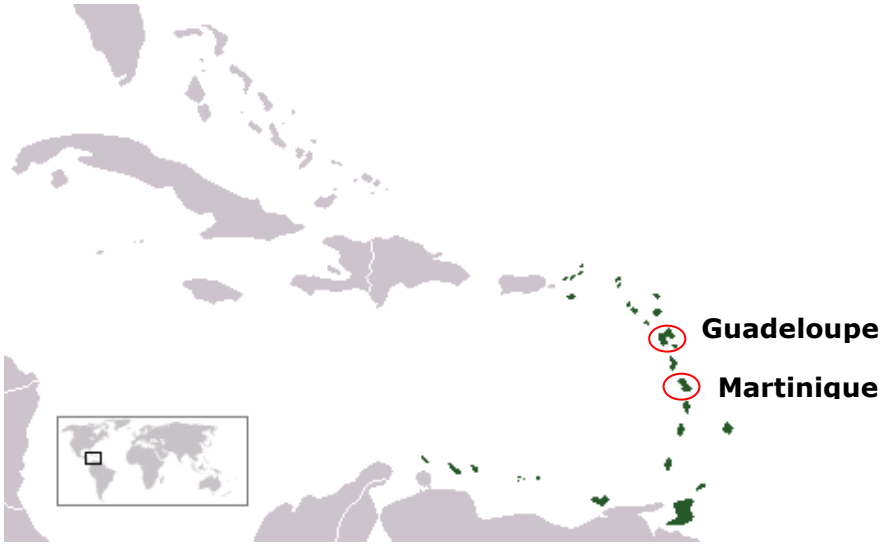

Figure 1 : Situation des petites Antilles

L'archipel de la Guadeloupe est composé d'environ 1 630 km^2 de terres émergées, qui comprend une multitude d'îles. Les deux principales forment la « Guadeloupe continentale » :

- **l'ile de la Basse-Terre** a l'ouest, (848 km²), à la forme d'une ellipse de direction NNO-SSE. La côte est relativement peu découpée. La majeure partie de l'île est occupée par une chaine montagneuse volcanique dont l'axe Nord-Sud est déjeté vers l'ouest ;
- **l'ile de la Grande-Terre** (586 km²), s'inscrit dans un triangle dont la base est Ouest-Est. Au Nord et à l'Est une série de plateaux calcaires décrochés s'inclinent du Nord-Est vers le Sud-Ouest.

Le territoire des bassins versants des Grands-Fonds est un bassin de risque, lieu d'inondations fréquentes, qui concerne 6 communes adjacentes localisées dans la partie centrale de la Grande-Terre (se reporter Figure 4) :

- Morne-À-L'eau ;
- Le Moule ;
- Sainte-Anne ;
- Le Gosier ;
- Pointe-à-Pitre ;
- Les Abymes.

Un territoire d'une surface de 350 km²

Cet ensemble couvre une superficie d'environ 350 km^2 et correspond au territoire concerné par le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) à l'état d'intention. Pour plus de lisibilité dans le cadre du présent dossier, ce périmètre sera nommé par la suite **« Territoire du PAPI ».**

Les « Grands-Fonds » inclus dans le territoire du PAPI

Le territoire des Grands-Fonds (à distinguer du « territoire du PAPI») est quant à lui couramment associé à **une forme géomorphologique singulière** qui correspond à un petit bombement anticlinal du centre de la Grande-Terre soumis a une intense érosion fluvio-karstique. Il est situé sur 5 des 6 communes du territoire PAPI. Cet ensemble couvre une superficie de l'ordre de 140 km^2, soit environ 40 % du territoire du PAPI. Le point culminant se situe sur la section de Deshauteurs au niveau du Morne l'Escale à 135 m NGG.

Il couvre près de 80% du territoire de Gosier, la moitié des territoires de Sainte-Anne et des Abymes, un quart de la commune de Morne-À-L'eau et près de 10% du territoire du Moule.

La définition du périmètre du territoire des Grands-Fonds proposée ci-dessous sur la base de critère géomorphologique est extraite du Diagnostic stratégique d'un territoire en mutation -

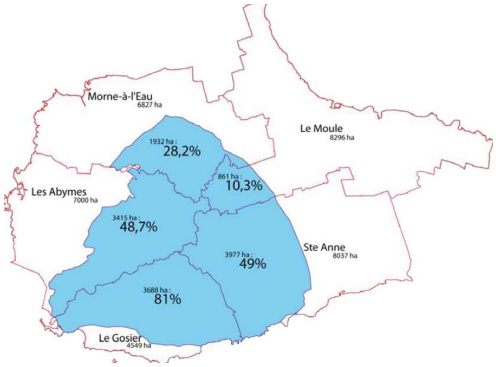

Figure 2 : Proportion du territoire des Grands-Fonds sur chaque commune (Diagnostic stratégique d'un territoire en mutation, DEAL[1])

Les Grands-Fonds (Urbis / Biodiversité / Urbater / Botanik paysage, 2012/2014[1]).

La composition particulière des Grands-Fonds est faite de mornes disséqués et de vallées étriquées, l'espace des Grands Fonds est assez bien circonscrit sur la Grande-Terre de par ses caractéristiques topographiques et ses unités morphologiques (se reporter Figure 3) :

- Au nord, le bassin d'effondrement de la plaine de Grippon rompt brutalement avec le massif des Grands-Fonds ;
- Au sud, la faille du Gosier le long de laquelle s'est inscrite la RN4 impose une limite géologique entre les calcaires dits « inférieurs » et les calcaires dits « supérieurs » de la bande littorale ;
- A l'ouest, le paysage chahuté des Grands-Fonds s'efface doucement pour rejoindre la plaine des Abymes dont l'ennoiement est progressif jusqu'au Grand Cul-de-Sac Marin ;
- A l'est les plateaux de l'est de Sainte Anne, du Moule et de Saint-François succèdent aux mornes dans une transition paysagère assez brutale.

La morphologie particulière du territoire est étroitement liée à l'histoire géologique de la Grande-Terre et ses épisodes tectoniques.

La géologie de la Grande-Terre est constituée d'un ensemble à dominante calcaire. L'exhaussement du socle à provoqué une ascension des fonds coralliens pour former le vaste plateau calcaire de la Grande-Terre. Les Grands-Fonds se sont ensuite forgés par un processus de karstification, le plateau s'est progressivement érodé pour aboutir à la configuration actuelle qui correspond à un centre de dispersion des eaux vers les zones basses qui l'entourent : plaine de Grippon au Nord (Canal des Rotours), plaine des Abymes à l'Ouest, littoral du Petit Cul-de-Sac Marin au Sud (vers Pointe-à-Pitre), plateaux du Moule et de Sainte-Anne à l'Est.

[1] Diagnostic stratégique d'un territoire en mutation – Les Grands-Fonds, DEAL Guadeloupe, Urbis / Biodiversité / Urbater / Botanik paysage, 2012/2014

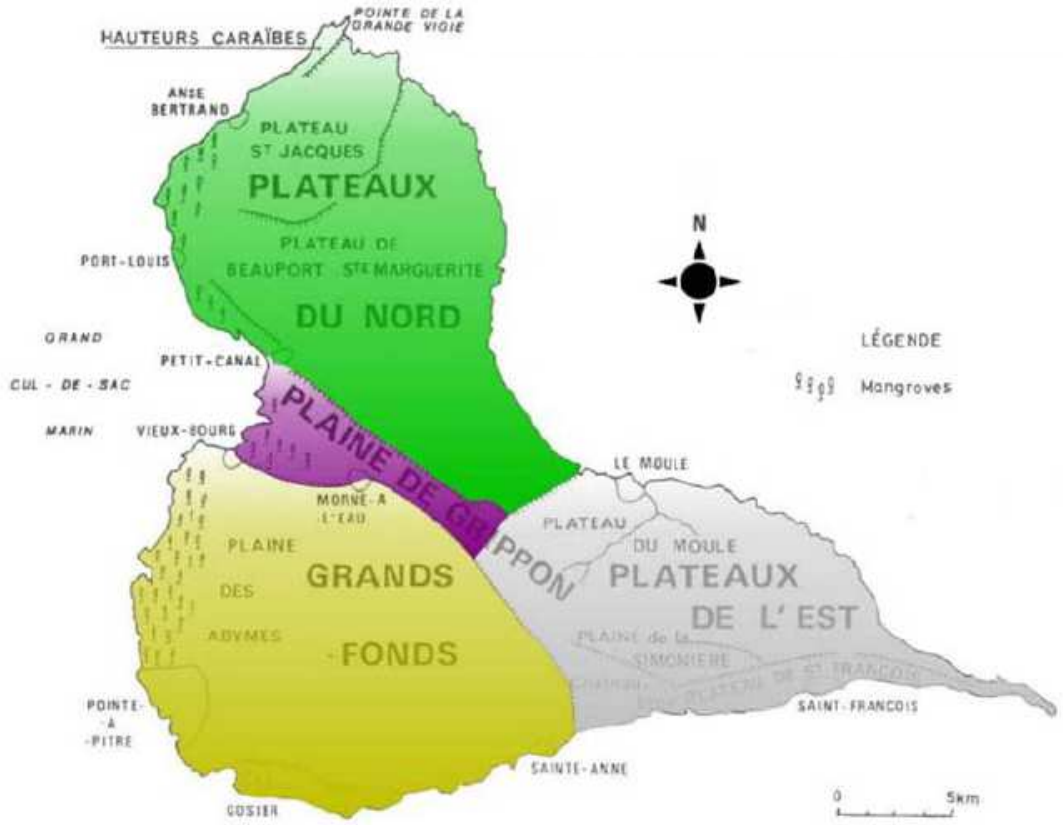

Figure 3 : Unités morphostructurales de la Grande-Terre (source : Surveillance quantitative des masses d'eau souterraines de Guadeloupe, année 2009, Mars 2010, ONEMA, BRGM)

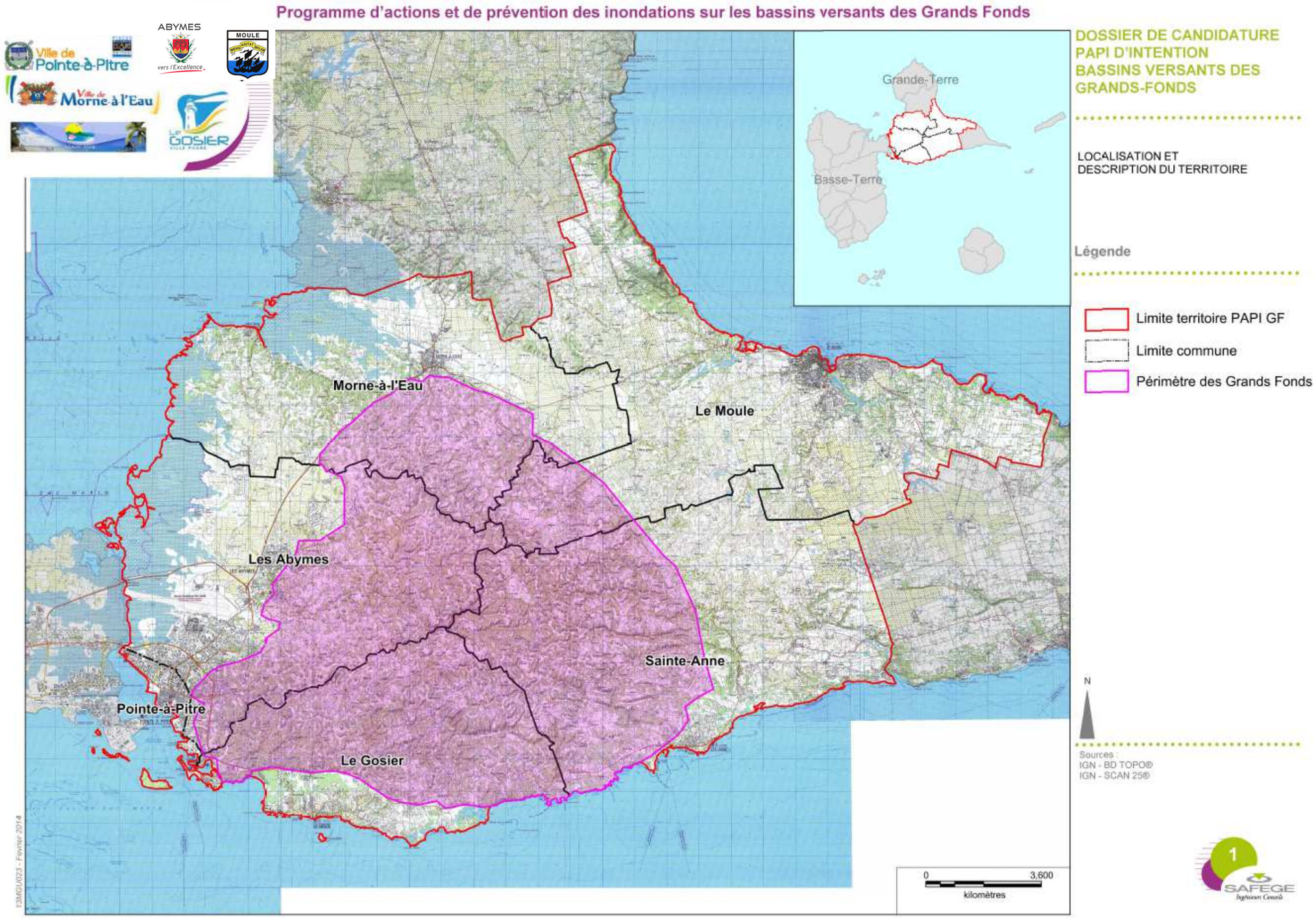

Figure 4 : Localisation et description du territoire

1.2 Un Territoire à Risque d'Inondation Important (TRI – Directive Inondation)

La Directive Européenne 2007/60/CE sur l'évaluation et la gestion des risques d'inondation (ou Directive Inondation) est transposée en droit français dans la loi n°2010-788 portant engagement national pour l'environnement et dans le décret n°2011-227 relatif à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation.

La Directive Inondation (DI) demande aux États membres de mettre en place une planification à long terme pour réduire les conséquences négatives potentielles des inondations sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique. Tous les types d'inondation sont pris en compte : débordement de cours d'eau, submersion marine et ruissellement. La DI est mise en œuvre par le Préfet Coordinateur de Bassin à l'échelle du district hydrographique, et de façon cyclique (cycles de 6 ans).

L'Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondations (EPRI), est la première étape de mise en œuvre de la Directive Inondation. Elle a permis d'évaluer les conséquences négatives potentielles d'une inondation, et propose pour la première fois une vision homogène et un diagnostic chiffré des impacts potentiels des inondations en Guadeloupe.

Les 6 communes du territoire du PAPI font partie du TRI « centre »

L'identification des territoires à risque d'inondation important (TRI) est la seconde étape de mise en œuvre de la Directive Inondation. Un TRI est une commune ou un ensemble de communes, affecté par un ou plusieurs types d'inondation ; **il correspond à une zone ou les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants**, comparés à la situation moyenne de la Guadeloupe.

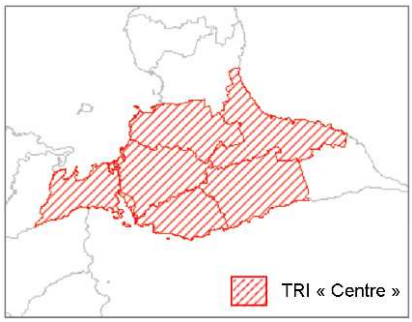

L'EPRI, appuyée de l'expertise locale, a permis d'identifier deux TRI sur le district de la Guadeloupe.

L'un des territoires prioritaires pour réduire les conséquences des inondations est le **TRI « centre »**. Il regroupe les 6 communes du territoire du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds mais également la commune du Baie-Mahault.

Le TRI « centre » est retenue pour les inondations par débordement de cours d'eau, par ruissellement pluvial et par submersion marine.

Ce qu'il faut retenir…

Le TRI « centre » regroupe 7 communes dont 6 fondent le territoire du PAPI des Grand-Fonds.

Le périmètre du PAPI est basé sur une notion de « bassin de risque » alors que le périmètre du TRI est basé sur une notion de « bassin de vie ».

1.3 CLIMAT

A. Généralités

Le climat de la Guadeloupe est déterminé par l'action des cellules de hautes pressions de l'Atlantique Nord (principalement l'Anticyclone des Açores). Celles-ci dirigent toute l'année un flux variable d'alizés de secteur Est dominant, chauds et humides, maintenant sur l'île une température moyenne de l'ordre de 26,5 °C et une humidité moyenne de 80 à 90 %.

Ce flux est alimenté par les masses d'air boréales qui se dirigent vers les Caraïbes, plus ou moins réchauffées et chargées d'humidité. Pendant l'hiver austral (second semestre) cette action est renforcée par la montée des anticyclones de l'Atlantique Sud qui repoussent vers le nord une zone de dépression plus ou moins perturbée, la « Zone Intertropicale de Convergence » (ZIC).

On distingue deux saisons : l'hivernage, saison des pluies de juin à décembre et la saison sèche avec le carême, période relativement sèche de janvier à mai.

La première partie de la saison des pluies (juin - juillet) est caractérisée par l'établissement d'un puissant courant d'est. C'est le régime des alizés tropicaux humides. Puis à l'automne (août - novembre), la ZIC est repoussée vers le nord des Petites Antilles laissant place sur les Caraïbes à une large dépression, siège de formations pluvio-orageuses avec précipitations intenses et ventilation affaiblie.

Un climat caractérisé par une période cyclonique, avec des précipitations ayant pu atteindre 500 mm en 24 h

La saison des cyclones couvre la période allant de juin à novembre. Le nombre de tempêtes et cyclones (phénomènes au cours desquels le vent dépasse 35 nœuds) sur 100 ans passant à moins de 200 milles nautiques de la Guadeloupe est de l'ordre de 82, soit en moyenne un phénomène tout les 1 ans et 2 mois. Les précipitations engendrées par un cyclone tropical prennent le plus souvent un caractère torrentiel (200 à 500 mm en 24h) pouvant provoquer des inondations et des mouvements de terrains.

La saison sèche, qui apporte malgré tout 1/3 de la pluviométrie annuelle, est également divisée en deux périodes. La première, de décembre à février, est caractérisée par une réapparition des vents, principalement du secteur Est-Nord-Est, les alizés frais, accompagnés de grains et d'une diminution rapide de la pluviosité. La seconde, de mars à mai ou carême, voit la mise en place des alizés francs, rapides et secs de secteurs Est à Sud-Est et la pluviosité la plus faible de l'année, sujette cependant à des variations importantes suivant les années (carême humide ou carême sec).

La variabilité spatiale des pluies sur l'ile est forte, liée à l'altitude (effet orographique), ainsi sur la Basse-Terre le cumul moyen annuel dépasse les 7 mètres sur le haut de la Soufrière, alors que sur la Grande-Terre, il est

d'environ 1,5 m. Au Raizet[2], la hauteur de précipitations moyenne est de **1,65 m.**

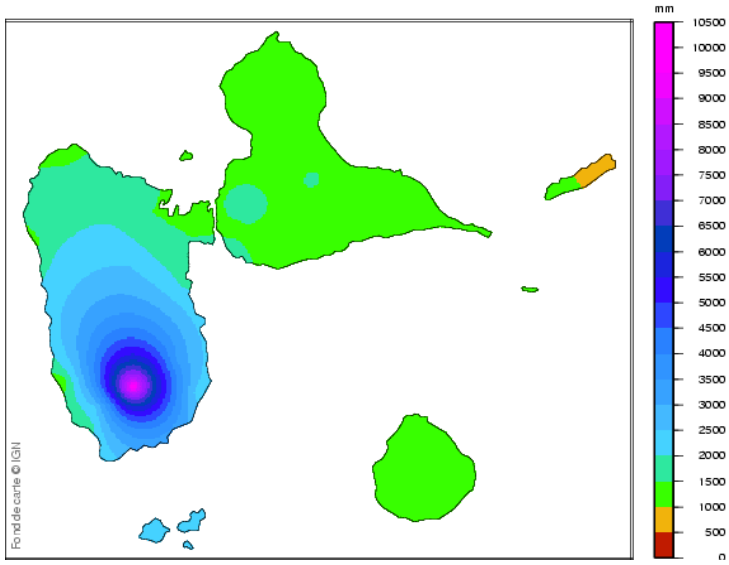

Figure 5 : Carte des isohyètes interannuelles de la Guadeloupe (Météo France, 2009)

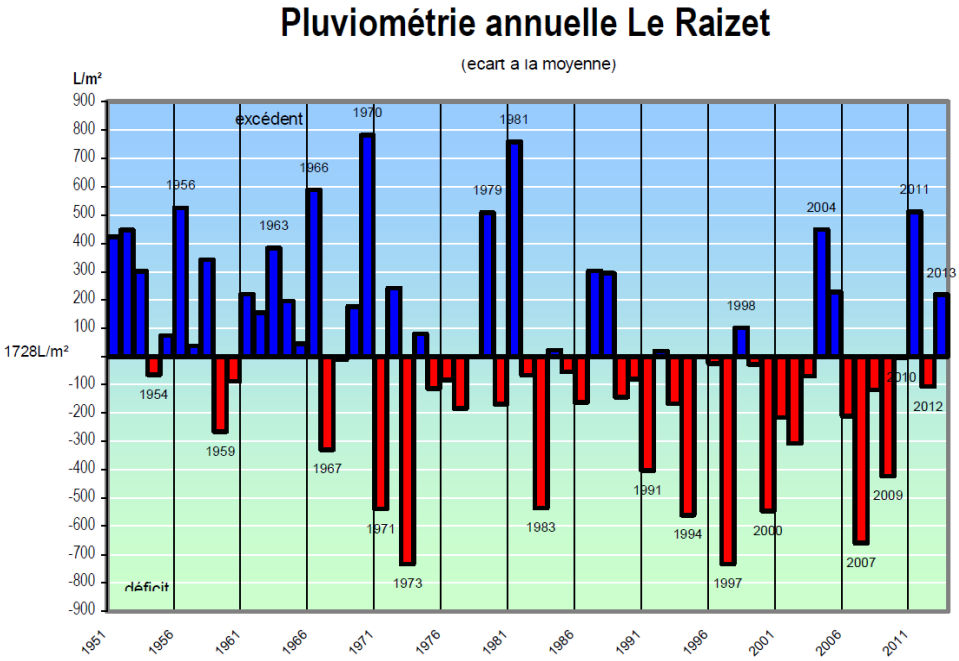

Figure 6 : Bulletin climatique annuel 2013 (Météo France, 2014)

[2] Station la plus importante de Météo-France en Guadeloupe, localisée sur la commune des Abymes.

B. Climat des Grands-Fonds

La description proposée ci-dessous est extraite du diagnostic stratégique d'un territoire en mutation – Les Grands-Fonds (Urbis / Biodiversité / Urbater / Botanik paysage, 2012/2014[1])

La Grande Terre est réputée pour son climat plutôt sec. A l'inverse de la partie orientale qui connaît une aridité chronique, les Grands-Fonds, situés plus à l'Ouest, connaissent une pluviométrie plus abondante. Le massif se présente aux alizés chargés d'humidité. Sa largeur Est-Ouest (≈ 15km) et sa légère élévation suffisent à provoquer la condensation nuageuse. Les pluies sont plus importantes dans ce secteur. Dans le cœur des Grands-Fonds, elles avoisinent les 3 000 mm/an alors que sur le littoral elle reste généralement en deçà de 2 000 mm/an de moyenne. Le littoral est en effet plus sujet aux sécheresses.

La topographie de l'archipel influe sur le climat général. Il en résulte un panel de micro-climats dépendants de différents facteurs tels l'exposition aux vents dominants, l'orientation des versants, l'altitude ou encore la couverture végétale.

Plusieurs micro-climats au sein des Grands-Fonds

Au sein des Grands-Fonds, un microclimat plus sec se distingue en partie Sud alors que la moitié Nord, où les averses sont plus récurrentes, est favorable au développement d'une végétation mésophile.

Au sein du massif, les caractéristiques physiques qui vont influer sur le climat sont en grande partie liées au relief. L'enchevêtrement de mornes créé une perte d'ensoleillement dans les fonds de vallées et la rétention d'humidité est plus favorable dans ces parties basses. La forte présence de végétation contribue aussi à conserver une fraîcheur ambiante. A l'inverse, cette kyrielle de ravines ne permet pas aux vents de pénétrer dans les vallées. Le renouvellement de l'air s'opère donc plus difficilement dans les bas.

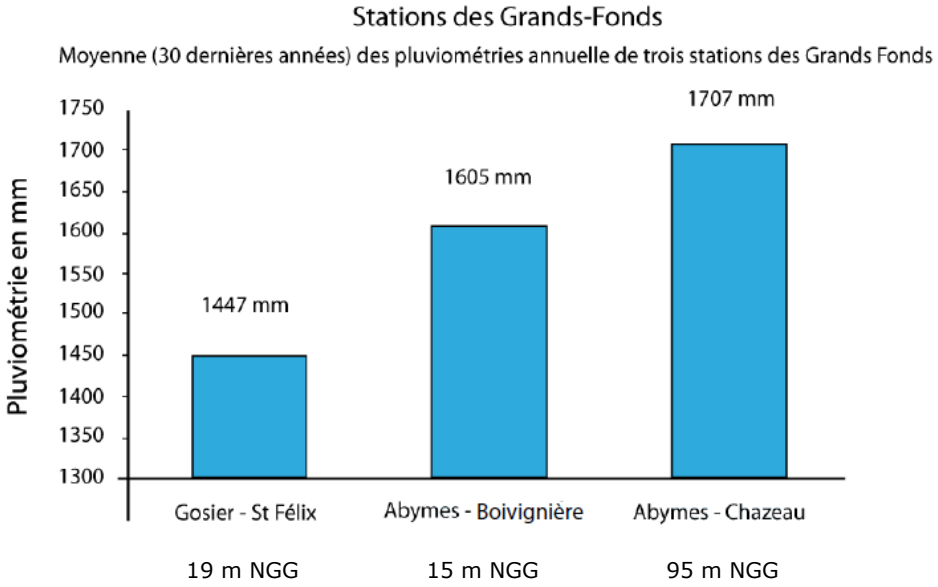

Figure 7 : Pluviométrie annuelle de trois stations du territoire du PAPI (Diagnostic stratégique d'un territoire en mutation – Les Grands-Fonds, Urbis / Biodiversité / Urbater / Botanik paysage, 2012/2014[1])

1.4 CARACTÉRISTIQUES MORPHOLOGIQUES

La région des Grands-Fonds est un centre de dispersion des eaux vers les zones basses qui l'entourent (zones planes côtières).

Elle se caractérise par un important réseau de vallées à fond plat tirées d'une topographie chenillée, à l'intérieure de laquelle la circulation s'effectue le long des mornes calcaires aux pentes abruptes. Le réseau hydrographique du territoire des Grands-Fonds est essentiellement composé de ravines sèches.

Plus en aval et particulièrement sur la partie ouest et sud du territoire du PAPI (Plaine des Abymes et la Plaine des Grippons, faille du Gosier), les talwegs, sous-affluents et affluents se rejoignent vers les artères principales reliés au niveau de base marin : **Les canaux**.

Il est possible de diviser les Grands-Fonds en **trois secteurs topographiques** (Diagnostic stratégique d'un territoire en mutation – Les Grands-Fonds, Urbis / Biodiversité / Urbater / Botanik paysage, 2012/2014[3]).

- **Un secteur central montagneux**, encaissé vigoureusement vallonné, tourmenté aux sommets. Les bas fonds accueillent un important réseau hydrographique.
- **Un secteur oriental et un secteur occidental moins vallonnés** qui s'estompent progressivement et laissent la place à des mornes résiduels. Les environs des Abymes et de Belle-Plaine sont en effet globalement caractérisés par des secteurs de faible altitude avec des plaines alluviales à la topographie à peine marquée.
- **Un secteur septentrional** où les mornes de moyenne altitude bordent une **vaste plaine investie par l'agriculture.**

Ces fonds de vallées sont encaissés et humides de part les conditions locales du relief alliées à des facteurs hydriques et pédologiques.

Un adoucissement du relief se fait ressentir sur la périphérie Sud-Est.

Au Nord, on retrouve aussi un abaissement des mornes et des vallées plus larges au contact de la plaine de Grippon.

La continuité des crêtes au Sud Est s'exprime par une implantation en hauteur des constructions.

En revanche, la grande partie Ouest est dominée par les vallées profondes et beaucoup moins accessibles.

---

[3] Diagnostic stratégique d'un territoire en mutation – Les Grands-Fonds, DEAL Guadeloupe, Urbis / Biodiversité / Urbater / Botanik paysage, 2012/2014

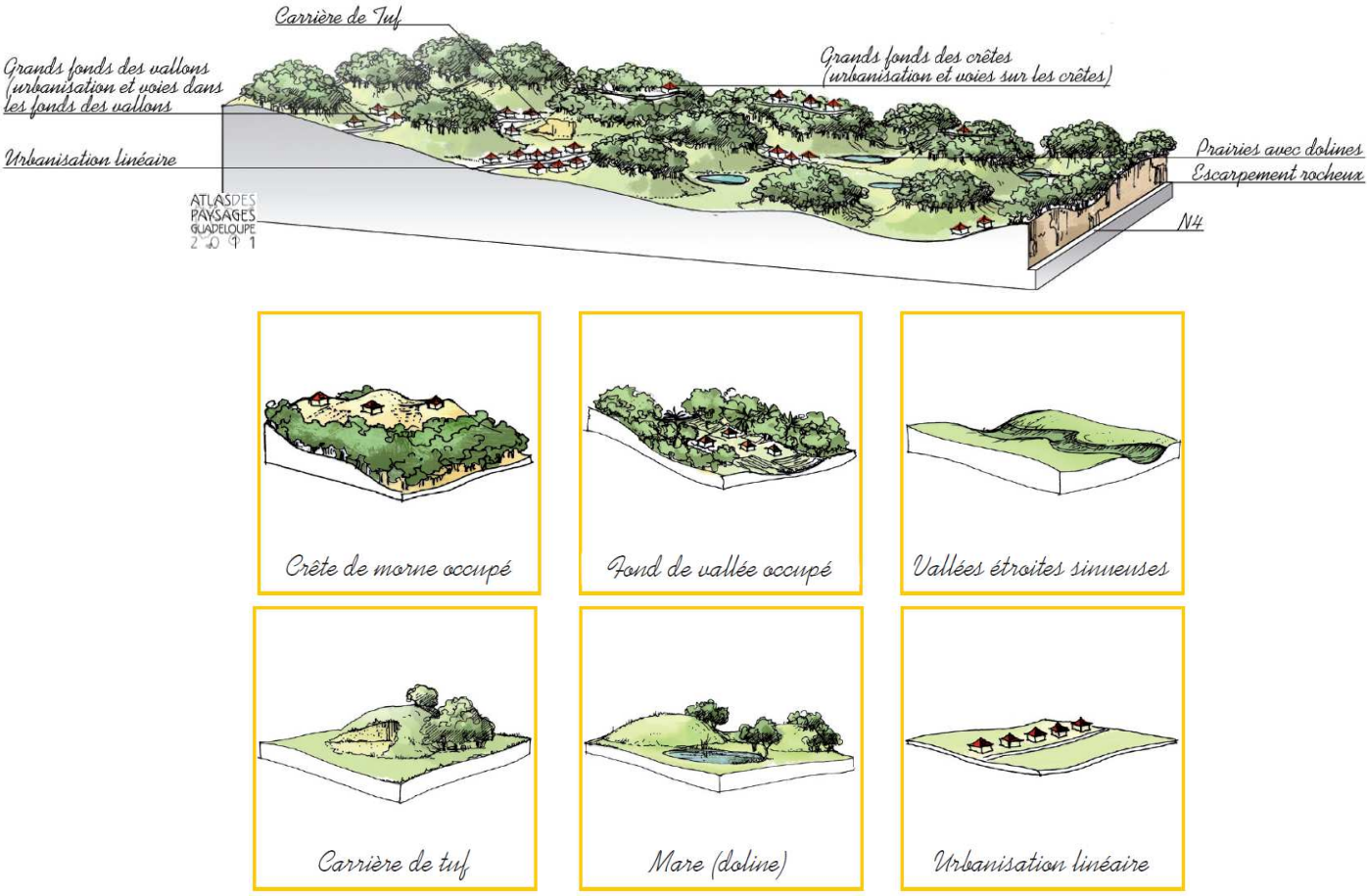

Figure 8 : Bloc diagramme des Grands-Fonds et structures paysagères de l'unité (Source : Atlas des paysages de l'archipel Guadeloupe)

Figure 9 : Photographies des Grands-Fonds (source : Atlas des paysages de l'archipel Guadeloupe)

Considérant les caractéristiques morphologiques de ce territoire, on distingue trois types d'inondation :

3 types d'inondation

- **Liés aux crues** dans les fonds de ravines des Grands-Fonds,
- **Par accumulation** dans les zones caractérisées par des faibles pentes limitant l'évacuation de l'eau,
- **Par submersion** liée à la houle cyclonique sur les zones basses du territoire.

9 bassins versants principaux

Le territoire du PAPI a été découpé en 9 bassins versants principaux, localisés Figure 11. Les caractéristiques physiques de ces grands bassins sont décrites Tableau 2.

Les ravines prennent naissance au cœur du massif et se diffusent vers les plaines et le littoral en aval. A l'Ouest, les vallées descendent vers la Plaine des Abymes, au Nord vers celle de Grippon.

Dans la partie Sud, les ravines du territoire du Gosier viennent se déverser dans les zones humides du littoral.

Enfin, à l'Est, les deux principaux bassins versants basculent sur les plaines orientales en direction du Moule.

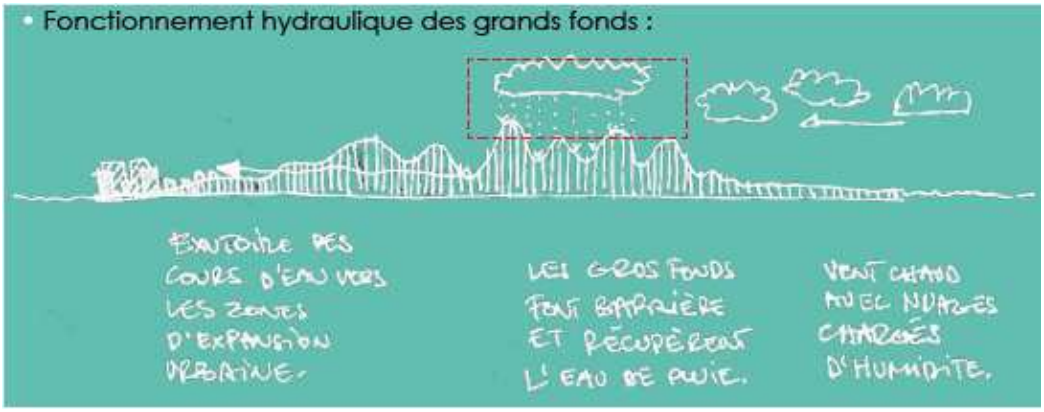

Figure 10 : Fonctionnement hydraulique des Grands-Fonds (Diagnostic stratégique d'un territoire en mutation – Les Grands-Fonds, Urbis / Biodiversité / Urbater / Botanik paysage, 2012/2014)

Tableau 2 : Caractéristiques des principaux bassins versants du territoire du PAPI

	Ravines / Canaux	Superficie du BV Km2	Linéaire (km)	Altitude max (m NGG)	Pente moyenne	Ecoulement et débits	Commentaires
Bassin versant de Grande Ravine	Grande Ravine	27	11	125	Affluent nord : 1,3 % Affluent sud : 0,5 %	Écoulement temporaire Q 100 ans≈ 260 m^3/s Q 10 ans ≈155 m^3/s Q100 ans ≈ 140 m^3/s Q10 ans ≈ 80 m^3/s	
Basin versant du Canal du Raizet	Ravine Bacadère Ravine Mon Chéri Canal du Raizet	24	16	122	0,8 %	Écoulement temporaire - Valables dans le cadre des hypothèses prises par le BET : Q100 ans ≈ 94 m^3/s Q10 ans ≈ 69 m^3/s	*Ouvrage d'écrêtement de Petit Pérou *Incidence de l'ouvrage de la RD129
Bassin versant du Canal de Belle-Plaine	Ravine Bois à Diable Canal de la Plaine	16	11	105	1 %	Écoulement temporaire	
Canal de Perrin	Petite Rivière Canal de Perin	37	17	120	0,7%	Écoulement temporaire	
Bassin versant du Canal des Rotours	Ravine des coutes Canal des Rotours	68	14,5	90	0,6%	Écoulement temporaire Q100 ans ≈ 770 m^3/s Q10 ans ≈ 39 0m^3/s	

	Ravines / Canaux	Superficie du BV Km2	Linéaire (km)	Altitude max (m NGG)	Pente moyenne	Ecoulement et débits	Commentaires
Bassin versant de la Ravine du Nord-OUest	Ravine du Nord-Ouest	26	10,4	105	1 %	Écoulement temporaire	
Bassin versant de la Rivière d'Audoin	Rivière d'Audoin	51	6,7	135	2%	Écoulement temporaire	
Basssin versant de la Rivière de l'Anse à la Barque	Rivière de l'Anse à la Barque	26	14	110	0,8 %	Écoulement temporaire	
Bassin versant de la Ravine Bombo	Ravine Bombo	15	8,7	135	1,5	Écoulement temporaire	

Source

Étude Hydraulique autour de la RD119 - Redimensionnement de l'ouvrage d'art de Choisy et Grande Ravine, Région Guadeloupe, ACSES, 2013.

Inondations survenues le 04 janvier 2011 en Grande Terre Guadeloupe :-Caractérisation et recommandations, BRGM, 2011 (extrait de la monographie de l'ORSTOM, 1985)

Étude hydraulique sur le canal et le quartier du Raizet, SEMSAMA, ACSES, 2012

Programme de protection aménagement et mise ne valeur du canal des rotours et des canaux de Plaine Grippon - Etude Hydraulique, Morne-à-l'Eau, Urbater - Risques et développement

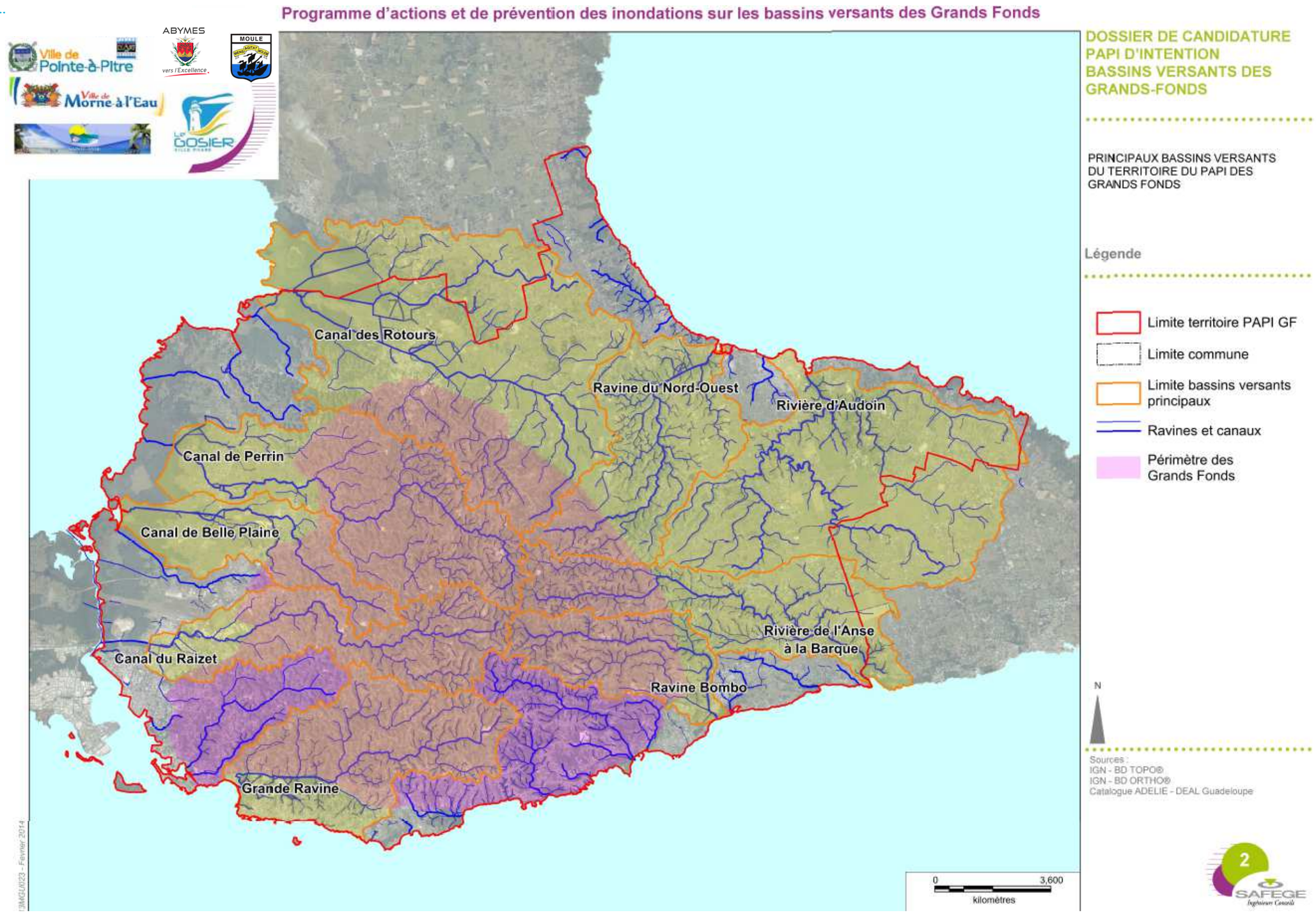

Figure 11 : Principaux bassins versants du territoire du PAPI des Grands-Fonds

1.5 HYDROGÉOLOGIE

La description proposée ci-dessous est extraite du rapport du BRGM « Inondations survenus le 4 janvier 2011 en Grande-Terre, Guadeloupe : Caractérisation et recommandations, BRGM/RP-59934-FR, Mars 2011 ».

D'un point de vue hydrogéologique, la Grande-Terre correspond à une plate-forme carbonatée plio-pleistocène (1 à 5 millions d'années) reposant probablement sur un substratum volcanique d'âge Miocène et affecté par un réseau de fracture bien marqué.

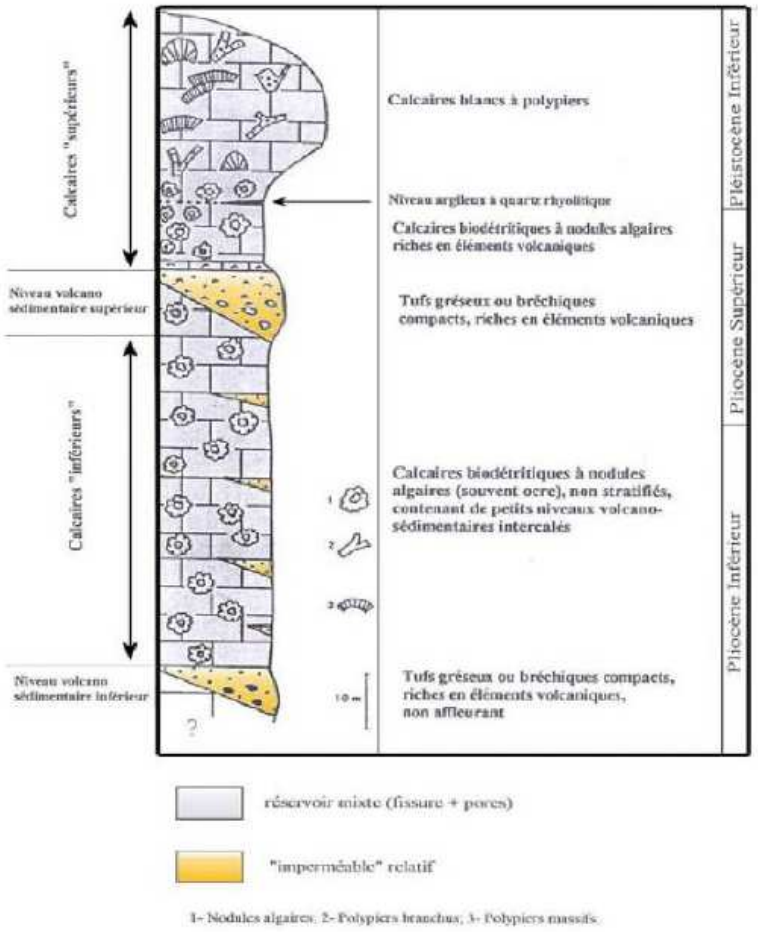

Deux ensembles calcaires superposés forment des réservoirs : les calcaires dits « supérieurs » et les calcaires dits « inférieurs ». Ils peuvent être séparés localement par un niveau volcano-sédimentaire peu perméable.

Une nappe occupe l'ensemble de l'ile de la Grande-Terre selon le schéma ci-dessous (Dumon A, et Rocques C, 2010) :

- Unité des Plateaux du Nord : la formation aquifère est celle dite des « calcaires supérieurs ». Elle est limitée à l'ouest, au nord et à l'est par la mer et au sud par un faille majeure E-W.
- Unité des plateaux de l'Est : Cette unité est marquée par sa structure hétérogène (présence de fractures). Le niveau aquifère est alternativement contenu dans les calcaires sédimentaires inférieurs et supérieurs. L'unité est limitée au sud et à l'ouest par la mer.
- Unité des Grands-Fonds : La formation aquifère est celle dites des « calcaires inférieurs ». La nappe devient captive à l'ouest de l'unité. Elle est limitée au sud et à l'ouest par la mer et au nord et à l'est pas des accidents majeurs.
- Unité de la Plaine de Grippon : La formation aquifère est celle dite des « calcaires inférieurs ». La nappe est en équilibre direct avec les eaux marines et repose sur un substratum volcano-sédimentaire dans le reste de l'unité. La tranche douce est peu épaisse, le surface piézométrique est proche de la surface topographique et la couverture argileuse de cette dépression assure une protection des eaux souterraines.

Une ressource souterraine abondante et de bonne qualité

Sur le littoral, les nappes sont contenues dans les cordons sableux en contact avec les eaux marines.

La ressource souterraine de la Grande-Terre est exploitée au moyen de forages et de puits pour l'alimentation en eau potable des populations et pour des usages agricoles, comme l'abreuvement du bétail.

1.6 ENVIRONNEMENT NATUREL

1.6.1 Recensement de zones naturelles protégées et inventoriées

De par sa morphologie et son climat particulier, le massif des Grands Fonds a permis le développement d'un milieu naturel diversifié et remarquable.

La Figure 13 présente les zones naturelles protégées et inventoriées du PAPI des Grands-Fonds.

Les Grands-Fonds, un espace d'intérêt écologique reconnu et bordé par un milieu marin protégé

ZNIEFF

Les inventaires des ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique) rendent compte de la valeur et de la richesse des réservoirs écologiques.

Les ZNIEFF de type I sont des espaces homogènes qui abritent au moins une espèce et/ou un habitat rare ou menacé d'intérêt aussi bien local, régional, national ou communautaire. Il y a 5 ZNIEFF de type 1 sur le territoire du PAPI:

- La ZNIEFF des mornes et bas fonds de Terrasson, Les Abymes (61 ha) ;
- La ZINEFF de Boucart Bon Amie et Rousseau, Morne-À-L'eau (177 ha) ;
- La ZINEFF de la ravine d'Audouin, Moule (125 ha) ;
- La ZNIEFF des Salines, Gosier (63 ha) ;
- La ZINEFF de l'Anse Dumont, Gosier (31 ha).

Les ZNIEFF de type II, sont de grands ensembles naturels riches qui offrent des potentialités biologiques importantes, elles possèdent un rôle fonctionnel ainsi qu'une cohérence écologique et paysagère. Il y a 1 ZNIEFF de type II sur le territoire du PAPI :

- La ZINEFF des Grands Fonds (9 443 ha)

Aucune protection ne vient souligner l'intérêt de préserver cette zone et d'assurer véritablement la pérennité des Grands-Fonds. Les inventaires des ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique) rendent uniquement compte de la valeur et de la richesse des réservoirs écologiques du massif.

Reserve biospère – Réserve naturelle

Les Réserves de la Biosphère sont des aires portant sur des écosystèmes terrestres et côtiers qui sont reconnus au niveau international dans le cadre du programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère "MAB" (Man And Biosphere). Il s'agit donc d'un label international qui qualifie les ensembles naturels où les populations se sont engagées dans la voie d'un

développement harmonieux sur le long terme. Cette réserve est dotée d'un système de zonage : aire centrale, zone tampon et aire de transition.

En Guadeloupe, elle s'appuie en grande partie sur le cœur du Parc national (terrestre et maritime) qui constitue l'aire centrale, et sur l'aire optimale d'adhésion du Parc National qui englobe la zone tampon et l'aire de transition. Dans l'aire de transition la gestion et le développement des ressources doivent se faire de manière durable au profit des populations vivant sur place.

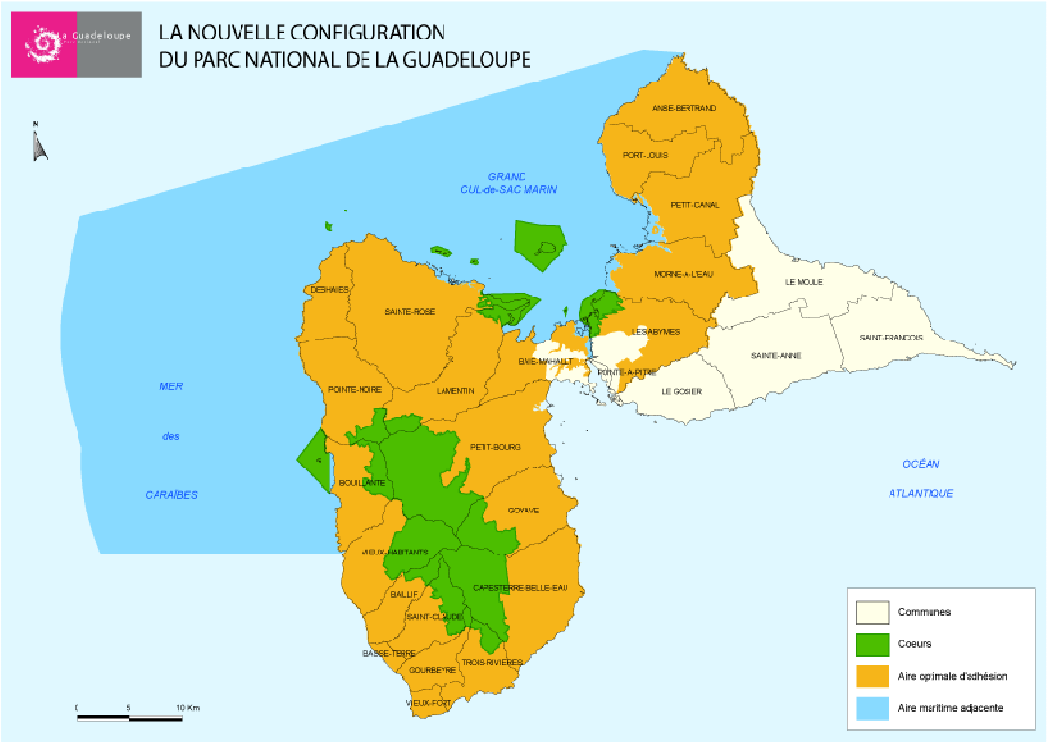

Figure 12 : Réserve naturelle – Parc Nationale de Guadeloupe

Espaces remarquables du Littoral (article L.146-6 du code de l'urbanisme)

La loi relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral a été votée en 1986, pour endiguer le « bétonnage » des côtes.

L'article L. 146-6 du Code de l'urbanisme mentionne que « les espaces terrestres et marins, sites et paysages remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel ou culturel du littoral, et des milieux nécessaires au maintien d'équilibres biologiques», font l'objet d'une protection particulière.

Les aménagements pouvant être implantés dans les espaces et milieux remarquables du littoral se limitent à des aménagements légers.

Les espaces remarquables du littoral du PAPI correspondent,

- A la mangrove de la partie Ouest, Nord Ouest du territoire du PAPI ;

- Au littoral de la commune du Moule (hors littoral entre la ravine Nord-Ouest et la ravine d'Audouin) et à la partie aval des ravines du Nord-Ouest et d'Audouin
- A la partie naturelle du littoral sud de la Grande Terre ;
- Aux zones humides des Salines et de l'Anse Dumont.

Ecosystème à valeur patrimoniale élevée

Il s'agit de la localisation des secteurs à fort enjeu de conservation de la biodiversité (flore-espèces sensibles) des Grands Fonds, ainsi que des écosystèmes à valeur patrimoniale élevée.

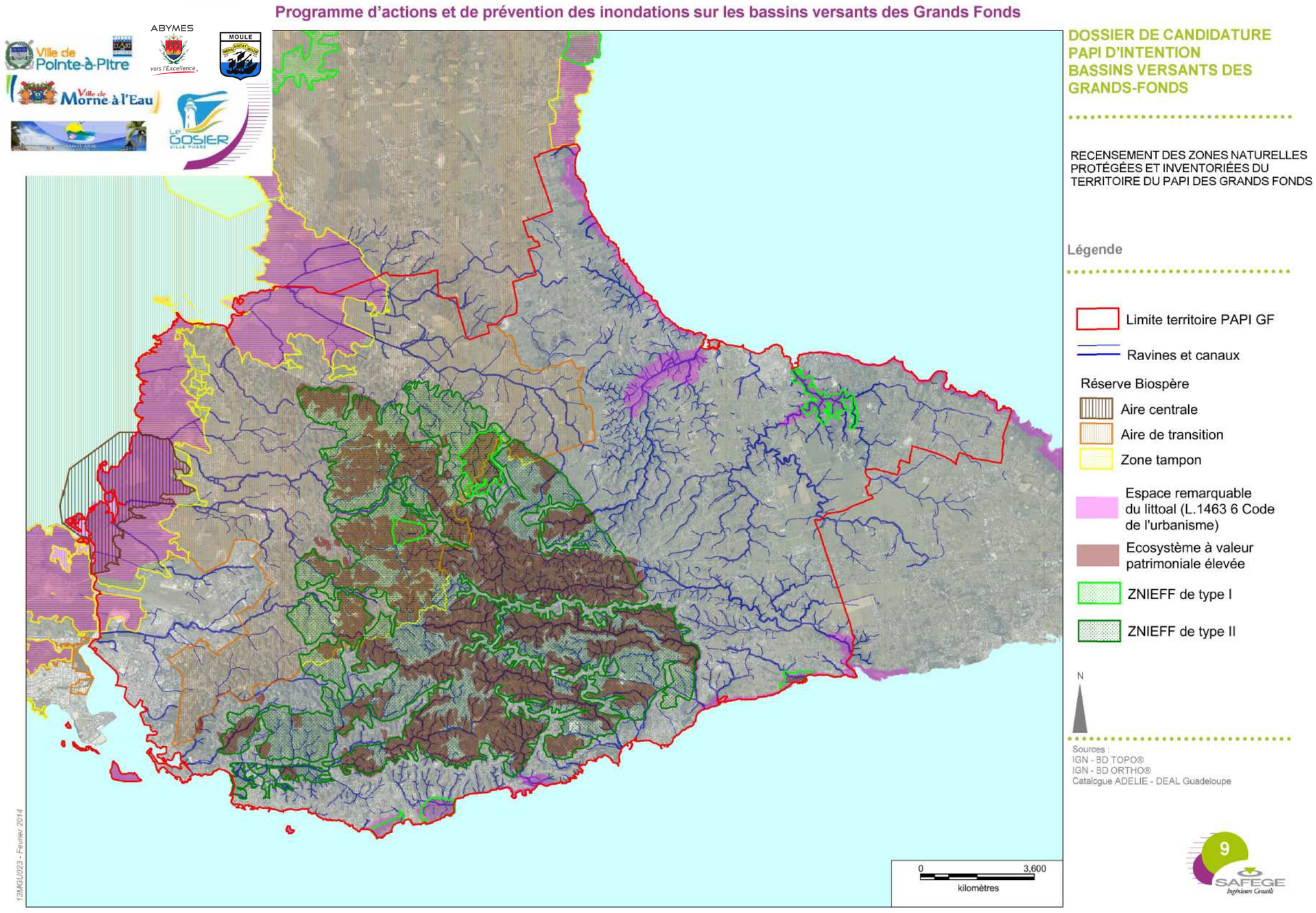

Figure 13 : Recensement des zones naturelles protégées et inventoriées du territoire du PAPI des Grands Fonds

1.6.2 Mares et zones humides

La Figure 14 présente les zones humides du territoire du PAPI selon l'atlas régional des zones humides.

Extrait expertise hydrologique des zones humides du Gosier : Mise au point d'un système d'évaluation des enjeux pour la gestion de l'eau, BRGM/RP-56267-FR, Aout 2008.

Des mares qui participent à l'écrêtement des crues

Les mares et zones humides, sont particulièrement présentes sur le territoire du PAPI.

Le rôle des zones humides sur les écosystèmes et hydrosystèmes n'est plus à démontrer. Ces milieux véritables infrastructure naturelle, font office de support des chaines tropiques au sens large, mais peuvent également jouer un rôle bénéfique dans l'écrêtement des crues, le soutien des débits d'étiage, la recharge des aquifères ou encore l'amélioration de la qualité physico chimique des eaux.

La capacité de stockage cumulée des mares et zones humides (dolines,…) est susceptible de réduire le volume généré par un événement pluvieux particulièrement en aval. **Les zones humides ont donc un rôle potentiel d'écrêtement de crues.** Il n'est pas possible pour l'heure d'estimer quantitativement la capacité de stockage de ces zones humides.

La mangrove qui protège le littoral

La mangrove et la forêt marécageuse, essentiellement présente sur le littoral nord du territoire du PAPI, **protègent le littoral** face aux risques de submersion marine et de houles et aux effets du changement climatique comme la montée de niveau de la mer en jouant un rôle de tampon naturel avec une capacité d'amortissement.

La mangrove est également un agent de protection des côtes contre l'érosion du trait de côte, les racines des palétuviers retiennent les particules et sédiments et stabilise le linéaire côtier.

De part sa densité la mangrove peut également jouer un rôle de régulation face aux crues, toutefois cette caractéristique peut également constituer un frein à l'évacuation rapide des eaux.

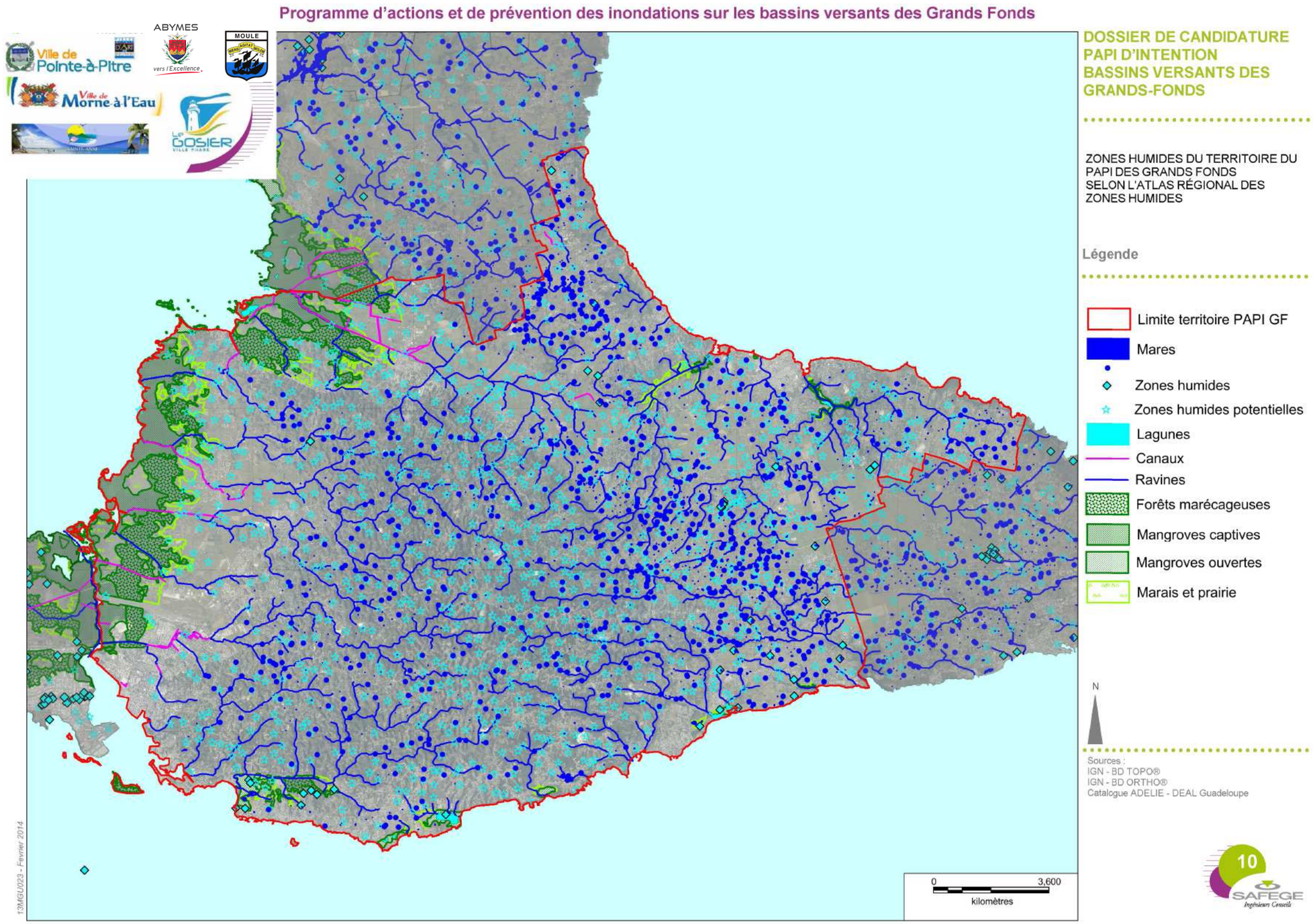

Figure 14 : Zones humides du territoire du PAPI selon l'atlas régional des zones humides

1.7 GÉOMORPHOLOGIE RÉCIFALE

La description proposée ci-dessous est extraite de l'analyse régionale Guadeloupe, Synthèse des connaissances [4]. La Figure 15 présente la synthèse des connaissances sur le milieu marin de Guadeloupe.

Les barrières de corail qui protègent le littoral

Le plateau continental de la Guadeloupe, est principalement composé **d'un plateau corallien** recouvert de sédiments calcaires autour de la Grande Terre, et de sédiments volcaniques autour de la Basse terre.

Limité approximativement par l'isobathe des 100 m, le plateau est relativement large (entre 1 et 5 milles de large) autour de la Grande-Terre et le long de la côte-au-vent de la Basse-Terre.

Le Grand cul-de-sac Marin (situé au nord des communes de Morne-À-L'eau et des Abymes) abrite presque tous les types géomorphologiques observés en Guadeloupe dans les petits fonds (21 sur les 26 types géomorphologiques). Il est de loin celui qui possède **la plus grande complexité** géomorphologique de la Guadeloupe et de ses îles. C'est le secteur qui revêt **la plus grande surface** de constructions récifales (63 %).

La Grande-Terre et les îles voisines sont particulièrement homogènes puisque la totalité des constructions récifales qui leur sont attenantes sont des **récifs de type frangeants océaniques** dans les petits fonds. La Grande Terre est bordée par une surface importante de constructions étroites (14 % de la surface totale).

[4] Analyse régionale Guadeloupe, Synthèse des connaissances, 2013, UAG, Parc National de Guadeloupe, Agence des aires marines protégées

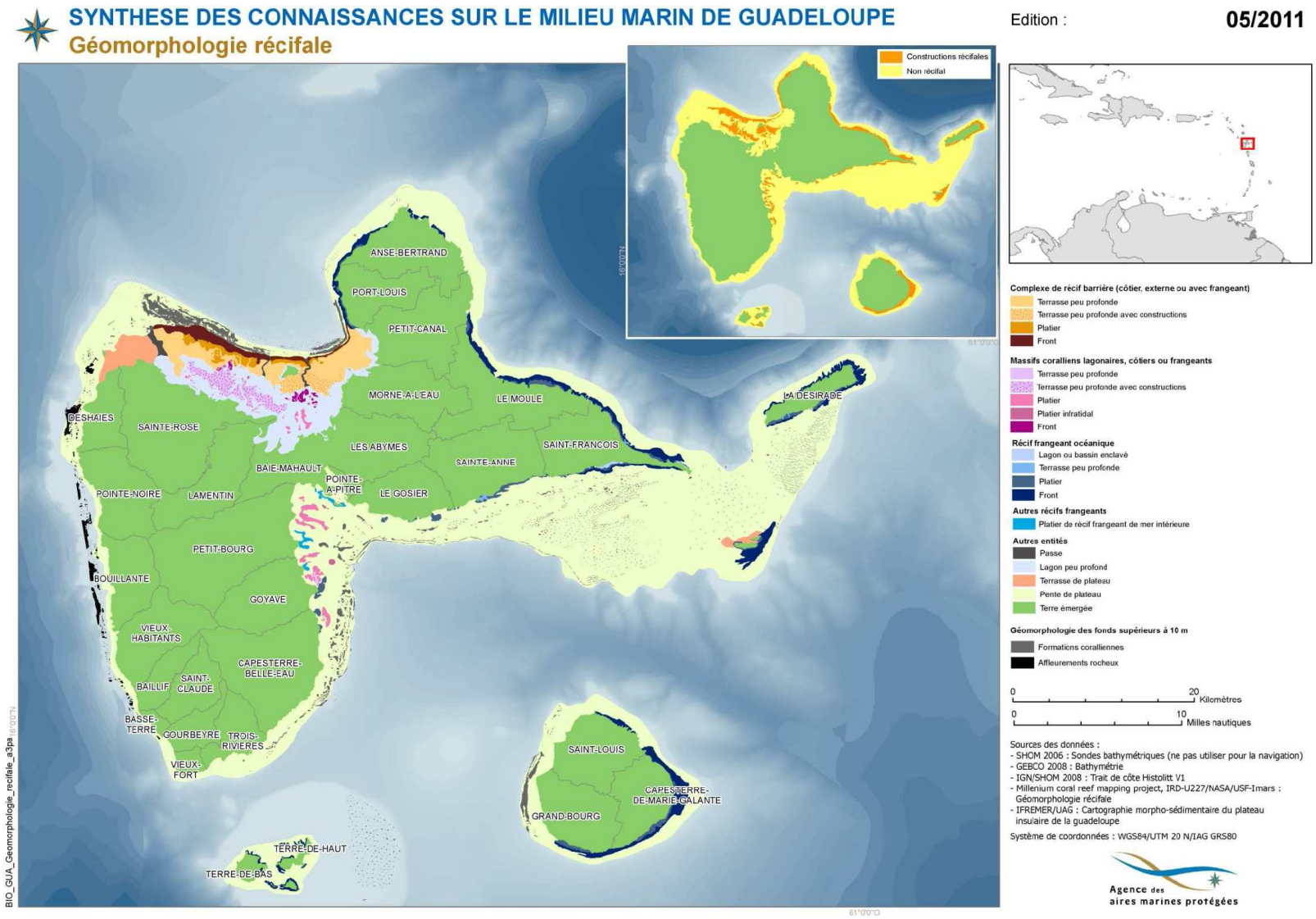

Figure 15 : Synthèse des connaissances sur le milieu marin de Guadeloupe (Analyse régionale Guadeloupe, Synthèse des connaissances, 2013, UAG, Parc National de Guadeloupe, Agence des aires marines protégées)

1.8 ORGANISATION DU TERRITOIRE ET DÉMOGRAPHIE

La population du territoire du PAPI est de 165 000 habitants en 2010

Le territoire des bassins versants des Grands- Fonds (territoire du PAPI) regroupe 6 communes réparties en 3 Établissements Public de Coopération Intercommunale (EPCI) où résident plus de 165 000 habitants.

Tableau 3 : Communes du territoire PAPI et population

	Population (2010)	Evolution moyenne depuis 1999(%)	EPCI
Les Abymes	58 534	- 0,67	Communauté d'agglomération de Cap Excellence
Pointe-à-Pitre	16 427	- 2,19	
Morne-à-l'Eau	16 725	- 0,23	Communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre
Le Moule	22 381	+ 0,66	
Le Gosier	26 311	+ 0,34	Communauté de communes du Sud Grande-Terre
Sainte-Anne	24 192	+ 1,56	
Total	164 570		

La population est en baisse sur les communes des Abymes, de Pointe-à-Pitre et de Morne-à-l'Eau, alors que la population est en hausse sur les communes de Gosier, de Sainte-Anne et de Moule (se reporter Tableau 3).

La Guadeloupe est un territoire touristique, toutefois à l'échelle du territoire du PAPI les communes présentant le plus grand nombre de structures d'accueils sont les communes de Gosier et de Sainte-Anne.

Une évaluation de la population touristique potentielle a été réalisée dans le cadre du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable du SIAEAG (rapport de phase II, SAFEGE, Dec 2013), elle est la suivante sur les deux communes pré-citées :

- Gosier : 6 000 touristes potentiels ;
- Sainte-Anne: 5 200 touristes potentiels.

2
PLANIFICATION TERRITORIALE

2.1 DOCUMENTS DE PLANIFICATION

Les six communes ont engagé leurs Plan Local d'Urbanisme (PLU), deux des six communes possèdent un PLU approuvé. Les communes n'ayant pas encore de PLU approuvé ont un Plan d'Occupation des Sols (POS).

Les communes qui ont un PLU ont élaboré un Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), qui est un document d'orientation exprimant les objectifs et projets de la collectivité locale en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme à l'horizon de 10 à 20 ans. Les PLU sont soumis à évaluation environnementale.

Les communes de Pointe-à-Pitres et des Abymes sont engagées dans un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

La commune de Morne-À-L'eau et des Abymes se sont engagées dans une démarche d'agenda 21.

Tableau 4 : Planification territoriale

	PLU	POS	Agenda 21	SCOT
Les Abymes	Approuvé	Abrogé	En-cours	En-cours

	PLU	POS	Agenda 21	SCOT
Pointe-à-Pitre	Approuvé	Abrogé	-	
Morne-à-l'Eau	Prescrit En-cours	Approuvé	En-cours	-
Le Moule	Prescrit En-cours	Approuvé	-	-
Le Gosier	Prescrit En-cours	Approuvé	-	-
Sainte-Anne	Prescrit En-cours	Approuvé	-	-

2.2 Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales

Seule la communauté d'agglomération Cap Excellence à lancé un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales (SDEGP) par délibération du 29 octobre 2012. Le territoire concerné regroupe les communes de Pointe-à-Pitre et des Abymes.

Le schéma directeur de gestion des eaux pluviales et le zonage pluvial est prévu être finalisé au 1er trimestre 2015.

2.3 Opérations de Rénovation Urbaine et projets d'envergure

A. Identification des opérations en-cours et projetées

Les communes du PAPI ont actuellement divers projets urbains en cours ou à venir qui sont localisés sur les 5 cartes présentées sur les pages suivantes.

- **La commune des Abymes** compte 5 projets de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI), 2 projets de Rénovation urbaine (RU) et 2 projets de grande envergure.
- **Le territoire de la commune de Pointe-à-Pitre** a presque 80% de sa superficie qui est concerné par des projets urbains. Elle compte 2 RHI, 2 RU et 2 projets de grande envergure. Tous les projets sur Pointe-à-Pitre sont en zone inondable.
- **La commune du Gosier** est concernée par un projet de RHI à Grand Baie concernée par des inondations et une restructuration de l'arrière bourg.
- **La commune de Sainte Anne** fait l'objet d'un RU de son bourg, dont une partie est concernée par l'aléa inondation et d'un projet à Chateaubrun, de constructions d'équipements touristiques, sportif, social et d'aménagement paysager.

La quasi-totalité des projets d'aménagement urbain des 6 communes sont localisés en zone inondable

- **La commune du Moule** a un seul projet de RHI du littoral nord du Bourg. Ce projet est concerné par la submersion marine.
- **La commune de Morne-à-l'eau** compte un projet de RU du Centre-Bourg. Le Vieux-Bourg est, quant à lui, concerné par une RHI. Ces deux projets sont en zone inondable.

B. Prise en compte des risques d'inondations dans ces opérations

Nombreux des projets présentés sont en zones inondables, que se soit par débordement de cours d'eau ou par submersion marine.

Des dispositions ont donc été prises afin de réduire la vulnérabilité des hommes comme les biens dans le cadre de ces projets.

Le tableau ci-après recense les dispositions qui ont été prises pour tenir compte du risque inondation. Toutes les informations n'ont pas pu être collectées à temps pour être intégrées dans le dossier de candidature.

Tableau 5 : Synthèse des projets d'aménagement urbain

	Projet	Localiser en zone inondable	Descriptif succinct du projet	Dispositions prises pour tenir compte du risque d'inondation
Les Abymes	**Calvaire**	Oui	Construction d'un rond point, d'un tourne à gauche, aménagement paysager et construction de logements collectifs	Programme de restauration écologique avec busage de la ravine afin que les zones humides retrouvent leur pouvoir épurateur et que les écoulements pluviaux naturels soient confortés.
	Dothémare	Non	Régularisation des constructions existantes et création de deux logements collectifs	
	Morne Cabrit	Non	Destruction des logements insalubres, création d'un parc botanique et de logements individuels HQE	
	Nérée et Nérée Bazin	Oui	Nérée : Création de deux voies internes de desserte au sein du périmètre opérationnel de RHI + espaces de stationnement Nérée-Bazin : Création de 2 noues le long des axes de circulation internes permettant un meilleur écoulement des pluviaux sur le quartier et limitant l'imperméabilisation	Reprofilage de la Ravine Nérée
	Charneau, Ferrand, Capou, Montella	Oui	Requalification et réhabilitation des quartiers	Mise en place d'un réseau pluvial fonctionnel et rationnel et qui tient compte du risque d'inondation. Reprofilage et déviation du canal du Raizet

	Projet	Localiser en zone inondable	Descriptif succinct du projet	Dispositions prises pour tenir compte du risque d'inondation
Les Abymes	Le Raizet	Oui	Création d'équipements sportifs, qualification d'espaces publics majeurs, résidentialisation et réhabilitation	
	Grand Camps	Oui	Transformation durable du quartier: désenclavement, mixité des formes et des fonctions, mixité sociale Création de 3 espaces publics	
	ZAC de la Providence	Non	Création d'un parc d'activité multifonctions: bureaux, commerces	
	CHU	Oui	Construction d'un hôpital de 750 lits	
Pointe-à-Pitre	Faubourg Est	Oui	Requalification du quartier	
	Sortie Sud Est	Oui	Requalification du quartier	
	Rupap II	Oui		
	OPAHRU Centre-Ancien	Oui		
	ZUS Lauricisque	Oui	Valorisation des espaces publics, qualification des espaces piétons	
	OPAH Assainissement	Oui		

	Projet	Localiser en zone inondable	Descriptif succinct du projet	Dispositions prises pour tenir compte du risque d'inondation
Le Gosier	Grand Baie	Oui		Projet de mettre en place des postes de relevage pour les eaux pluviales, mise en place d'un plan d'évacuation par la commune des habitants du quartier, définition des côtes minimales du niveau bas d'aménagement du RdC, maîtrise collective et globale de l'urbanisation dans cette zone
	Restructuration de l'arrière bourg	Non		
Sainte-Anne	Renouvellement urbain Bourg	Oui	Requalification les espaces publics, renforcement les liaisons mer-littoral, construction d'équipements de qualités et de commerces de proximité	
	Le Palladium	Non	Projet d'équipements touristique, sportif et social et aménagements paysager	
Le Moule	Littoral Nord du bourg	Oui		Suppression des habitations et expropriation négociée
	Vieux bourg	Oui		En attente d'infos
	Centre-bourg	Oui		En attente d'infos

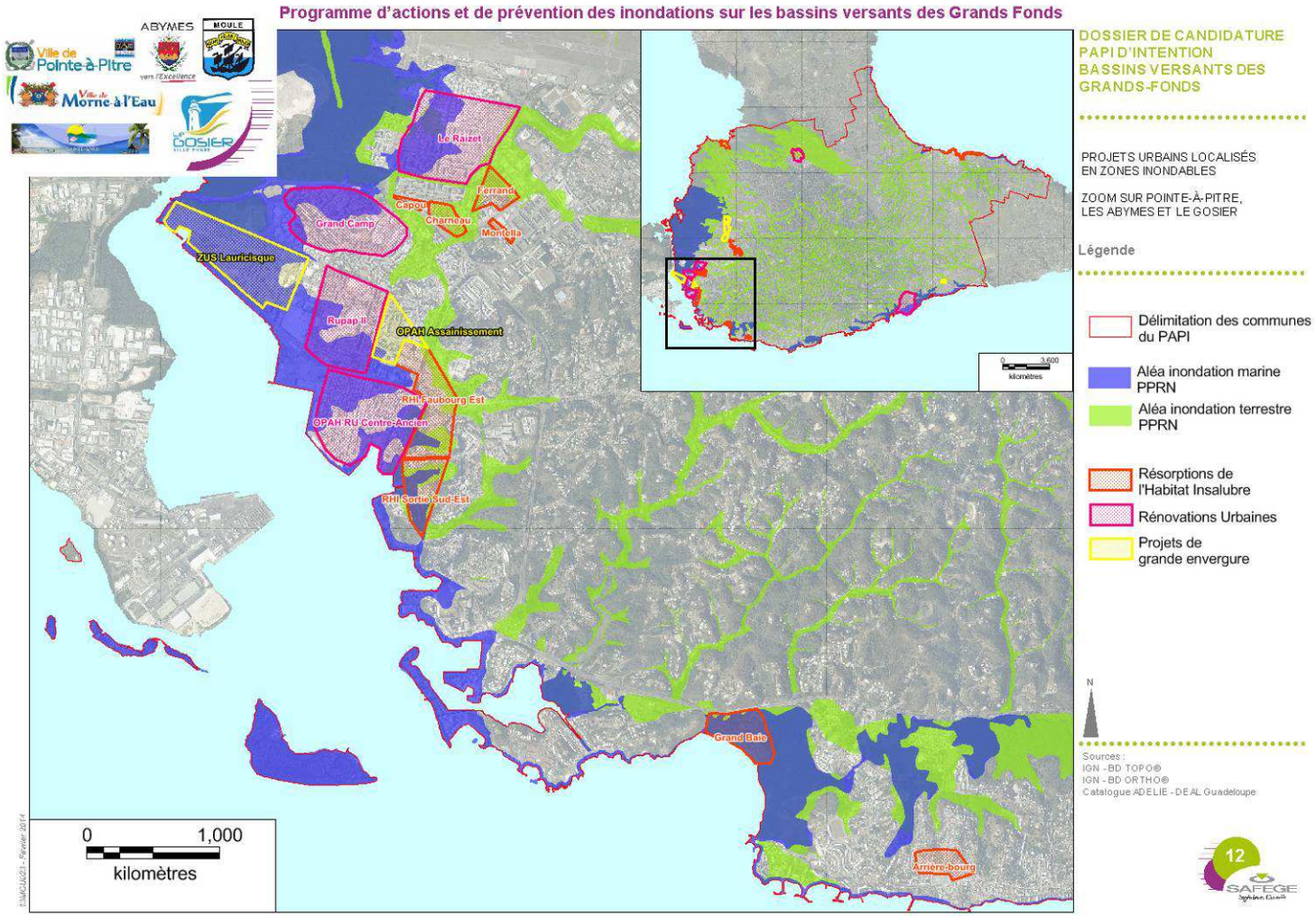

Figure 16 : Projets urbains en zone inondable – Zoom sur Pointe-à-Pitre / Abymes / Gosier

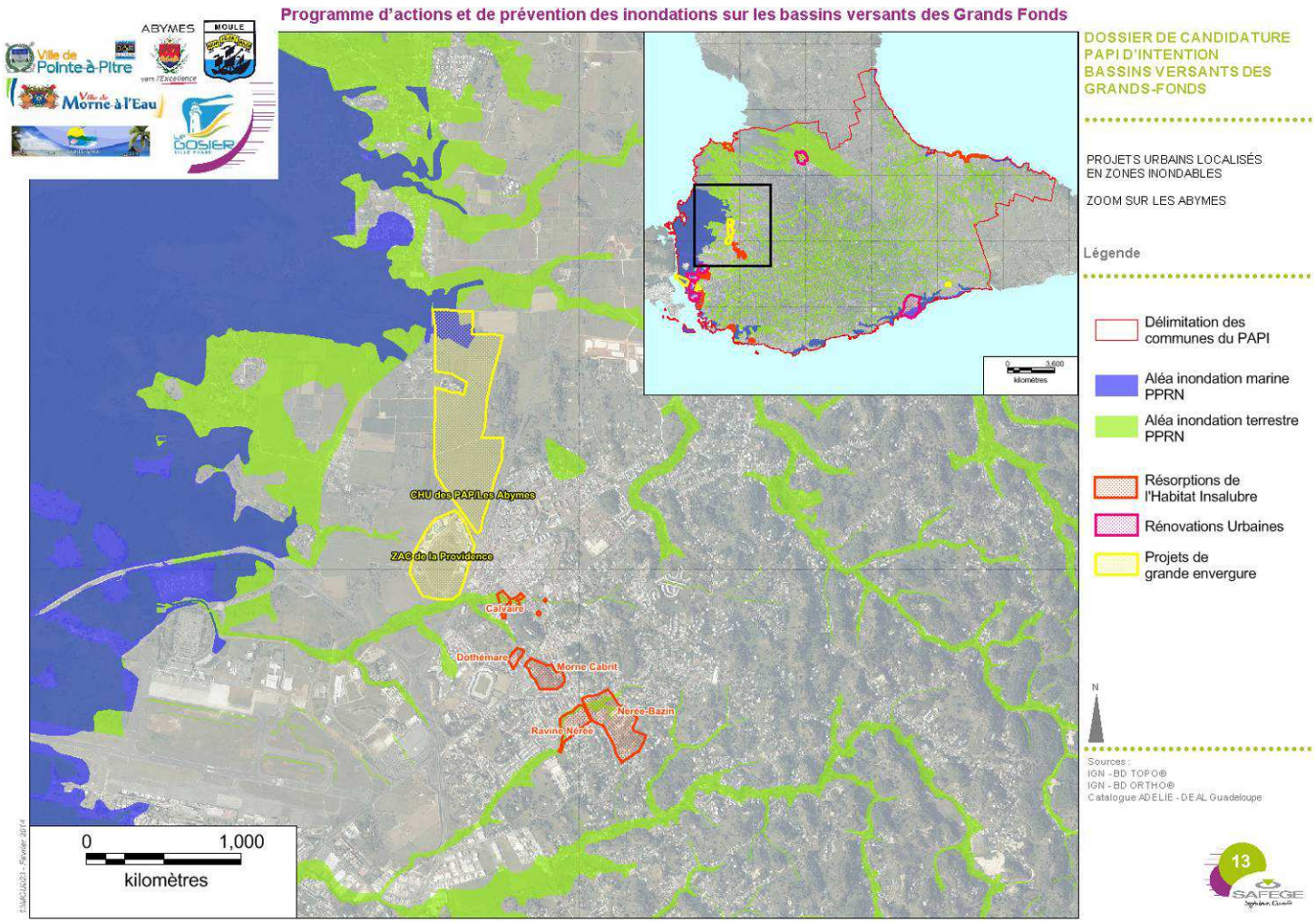

Figure 17 : Projets urbains en zone inondable – Zoom sur les Abymes

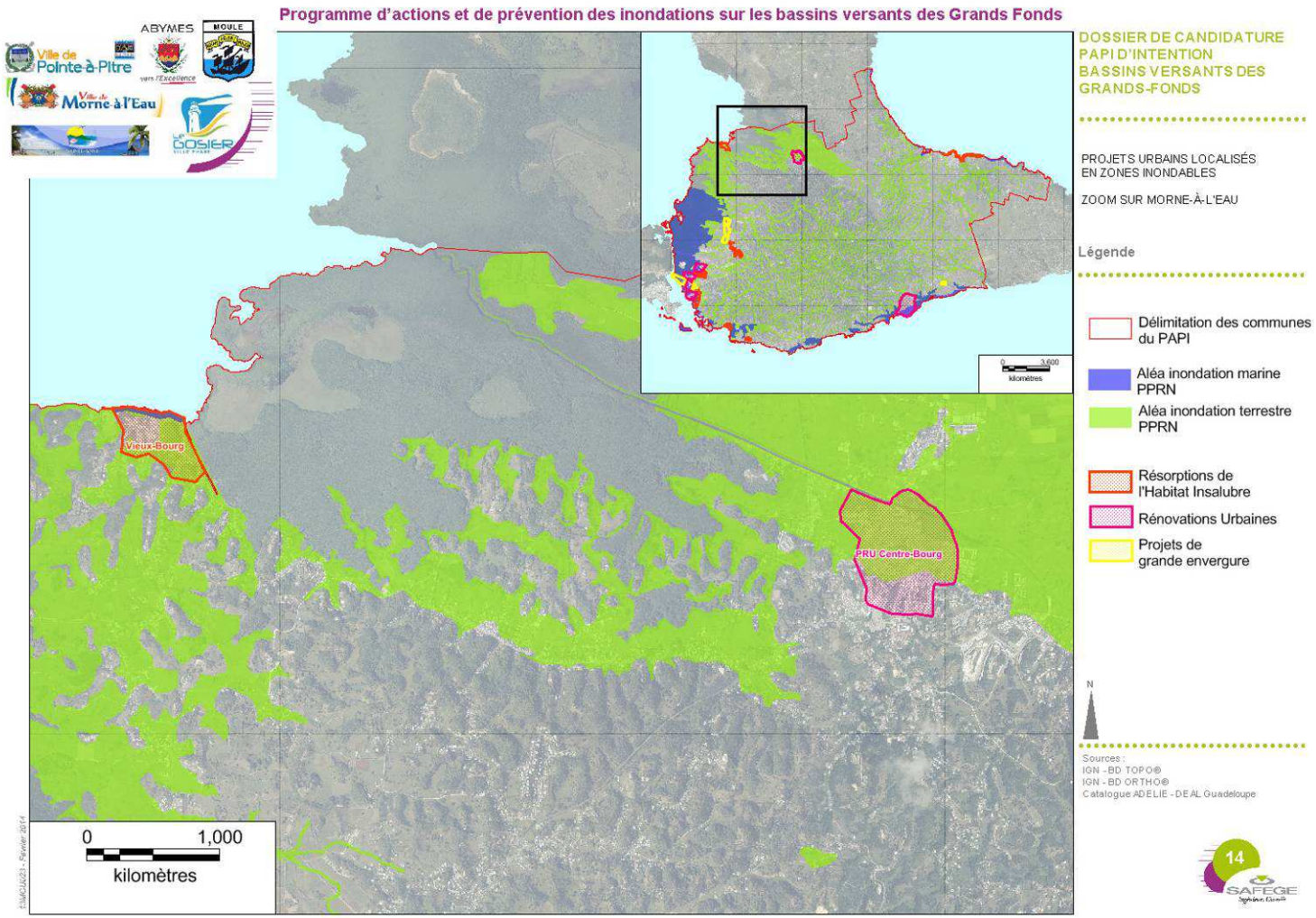

Figure 18 : Projets urbains en zone inondable – Zoom sur Morne-À-L'eau

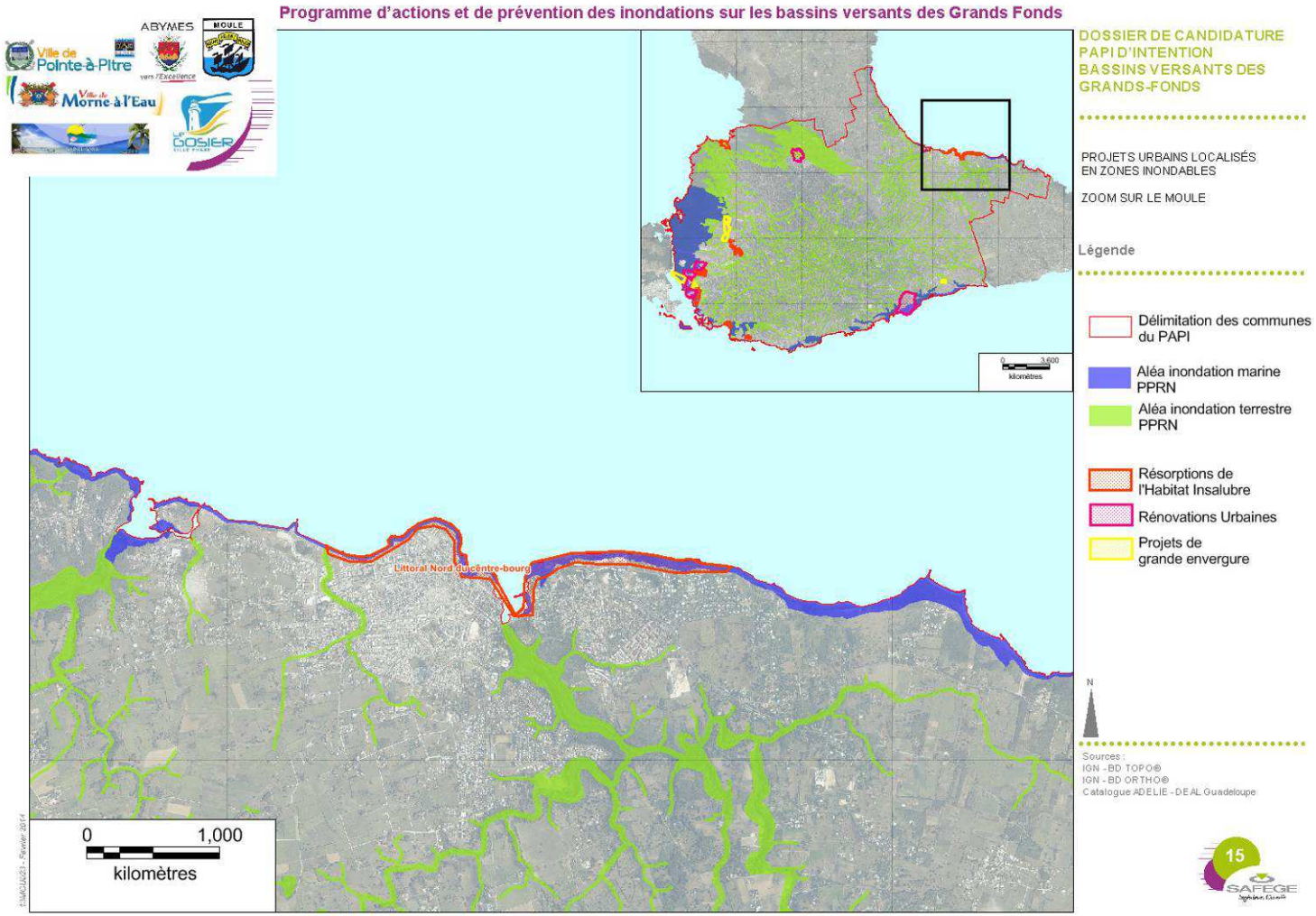

Figure 19 : Projets urbains– Zoom sur Le Moule

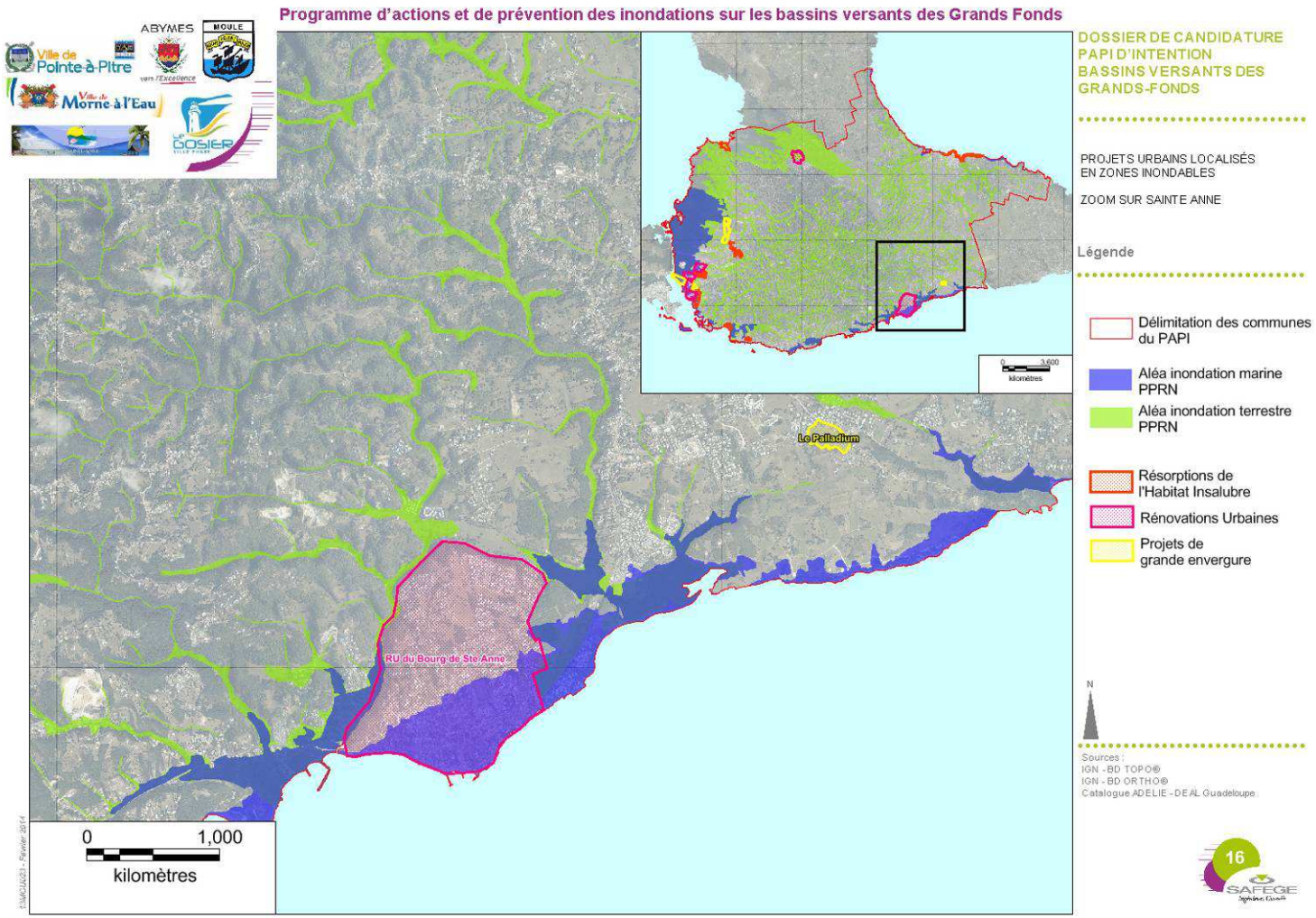

Figure 20 : Projets urbains– Zoom sur Sainte-Anne

2.4 Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

C. SDAGE

Orientation 8 du SDAGE : Se prémunir contre le risque lié aux inondations

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Guadeloupe pour la période 2010-2015 a été adopté par le Comité de Bassin de Guadeloupe le 25 novembre 2009 et a fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'approbation le 30 novembre 2009.

Parmi, les 8 orientations du SDAGE, la huitième est consacrée aux risques inondation : **« Se prémunir contre le risque lié aux inondations** » et est déclinée autour des dispositions suivantes :

- Disposition 101 : Réaliser un bilan sur la mise en œuvre des Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN
- Disposition 102 : Sensibiliser et informer la population
- Disposition 103 : Prendre en compte le risque inondation pour les projets situés en zone inondable
- Disposition 104 : Réaliser des schémas directeurs d'assainissement des eaux pluviales
- Disposition 105 : Mettre en cohérence les documents d'urbanisme avec la capacité de collecte des eaux pluviales
- Disposition 106 : Limiter les ruissellements à la source
- Disposition 107 : Protéger les boisements
- Disposition 108 : Améliorer la gestion et la maîtrise des eaux pluviales des projets urbains
- Disposition 109 : Compenser tout ouvrage en zone inondable
- Disposition 110 : Privilégier un entretien raisonné et respectueux des cours d'eau
- Disposition 111 : Favoriser les techniques végétales en Grande-Terre et Marie- Galante
- Disposition 112 : Maîtriser le recours aux travaux de protection
- Disposition 113 : Évaluer et limiter l'impact des ouvrages de protection

La révision du SDAGE pour la prochaine période est actuellement en-cours.

D. Etat des masses d'eau concernées

L'état des lieux des masses d'eau établi préalablement au SDAGE 2010-2015 n'identifie pas de masse d'eau continentale type « cours d'eau » pour la Grande-Terre, compte-tenu de la caractérisation d'île sèche de la Grande-Terre.

L'ensemble de la Grande-Terre appartient à la masse d'eau souterraine MESO9101.

Plusieurs masses d'eau littorales bordent le territoire du PAPI.

La révision de l'état des lieux des masses d'eau et du SDAGE sont en-cours.

3 ACTIVITÉS

3.1 ACTIVITÉS TOURISTIQUES

La Guadeloupe comme les autres îles de la Caraïbe développe une attractivité naturelle vers les activités touristiques : les espaces littoraux avec des plages, les espaces naturels et paysagers, le patrimoine culturel….

Le tourisme actuel remonte aux années 1980 et aux effets de la défiscalisation. C'est un tourisme qui repose essentiellement sur la métropole. Le niveau d'activité fluctue depuis une dizaine d'années autour de 2 millions de passagers.

L'offre d'hébergement est de 20 000 lits, dont 12 000 dans 80 hôtels et 8 000 dans 600 autres structures. L'hébergement hôtelier est essentiellement concentré sur les communes de Gosier (1/3 des lits hôteliers), Sainte-Anne (1/4) et Saint-François (1/4).

L'activité touristique du Sud Grande-Terre s'est concentrée sur le **tourisme balnéaire.**

Sur le territoire du PAPI, **les pôles touristiques sont situés sur le littoral** de la **commune de Gosier** (Pointe de la Verdure à Bas-du-Fort) et de la **commune de Sainte-Anne** (bourg, caravelle,..). Plus globalement plusieurs résidences de tourisme, structures familiales, résidences secondaires et locations, sont disponibles sur l'ensemble du territoire du PAPI des Grands-Fonds.

La ville de Pointe-à-Pitre est également un site touristique et dispose d'un **terminal de croisière** permettant de recevoir un grand de navire de croisières (en 2007 environ 90 000 passagers embarqués).

3.2 AGRICULTURE

En Guadeloupe l'agriculture occupe une place importante, par le nombre d'emploi, son organisation sociale, les territoires qu'elle entretien. En 2008 le nombre d'exploitation était d'environ 8 600 et la surface exploitée de l'ordre de 43 500 ha.

Sur le territoire du PAPI, l'activité agricole est relativement importante et majoritairement présente sur les communes de Sainte-Anne, du Moule, de Morne-à-l'Eau et des Abymes.

La structuration agricole du territoire de Sainte-Anne et du Moule est composée de deux entités distinctes :

- **Les plateaux de l'Est**, qui a été l'un des grands **secteurs cannier** de la Guadeloupe et qui concentre les terres fertiles à fortes valeurs agronomiques. La production est notamment destinée à la distillerie de Damoiseau et à l'usine de sucre de Gardel situées au Moule ;

- **Les Grands-Fonds** dont l'agriculture est à **vocation vivrière**. Les sols ont une valeur agronomique moindre et l'agriculture est tournée vers les cultures légumières. Ces cultures sont souvent complétées par des espaces bovins.

Sur le territoire des Abymes l'activité agricole est principalement localisée au niveau de la Plaine des Abymes. **La plaine des Abymes,** est pour moitié dévolue à la **culture de la canne à sucre** et pour l'autre moitié allouée au **maraichage et aux cultures vivrières**. Les Grands-Fonds n'étant pas épargnés par l'urbanisation les surfaces agricoles diminuent.

Le territoire de Morne-À-L'eau est un territoire rurale à vocation agricole. L'activité est fortement centrée sur **la production de la canne à sucre dans le Plaine des Grippons**, avec notamment la présence de l'usine de blanchet. Les autres surfaces agricoles sont consacrées aux pâturages pour l'élevage et aux cultures vivrières et légumières.

3.3 VOIE DE COMMUNICATION ET INFRASTRCUTURES

Infrastructures portuaires

Le littoral Sud et Est est tourné vers la mer, avec les infrastructures portuaires suivantes : Port de plaisance de la Marina Bas du Fort (Pointe-à-Pitre, Gosier), Terminal de croisière de Pointe-à-pitre, Terminal de transport de passager de Pointe-à-Pitre, Port de pêche de Lauricisque (Pointe-à-Pitre), Port de pèche de l'anse Dumont (Gosier), Port de pèche du Moule, Port départemental de Vieux-Bourg (Morne-À-L'eau) et le Port polyvalent de Sainte-Anne.

Infrastructures routières

Le territoire du PAPI est traversé par de nombreuses voies de communication routières nationales, départementales et communales (se reporter Figure 21).

Infrastructure aéroportuaire

L'aéroport Guadeloupe Pole Caraïbes, est situé sur la commune des Abymes. Il est le principal aéroport de l'archipel de la Guadeloupe. C'est le seul aéroport susceptible de recevoir des avions long-courriers.

Le Centre Hospitalier Universitaire (CHU)

Le Centre Hospitalier Universitaire de Guadeloupe est situé sur la commune des Abymes il fait parti des grands équipements structurants de la santé avec une capacité d'accueil globale est de 1.100 lits.

La Gabarre

L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de la Gabarre (établissement SEVESO) est située sur la commune des Abymes.

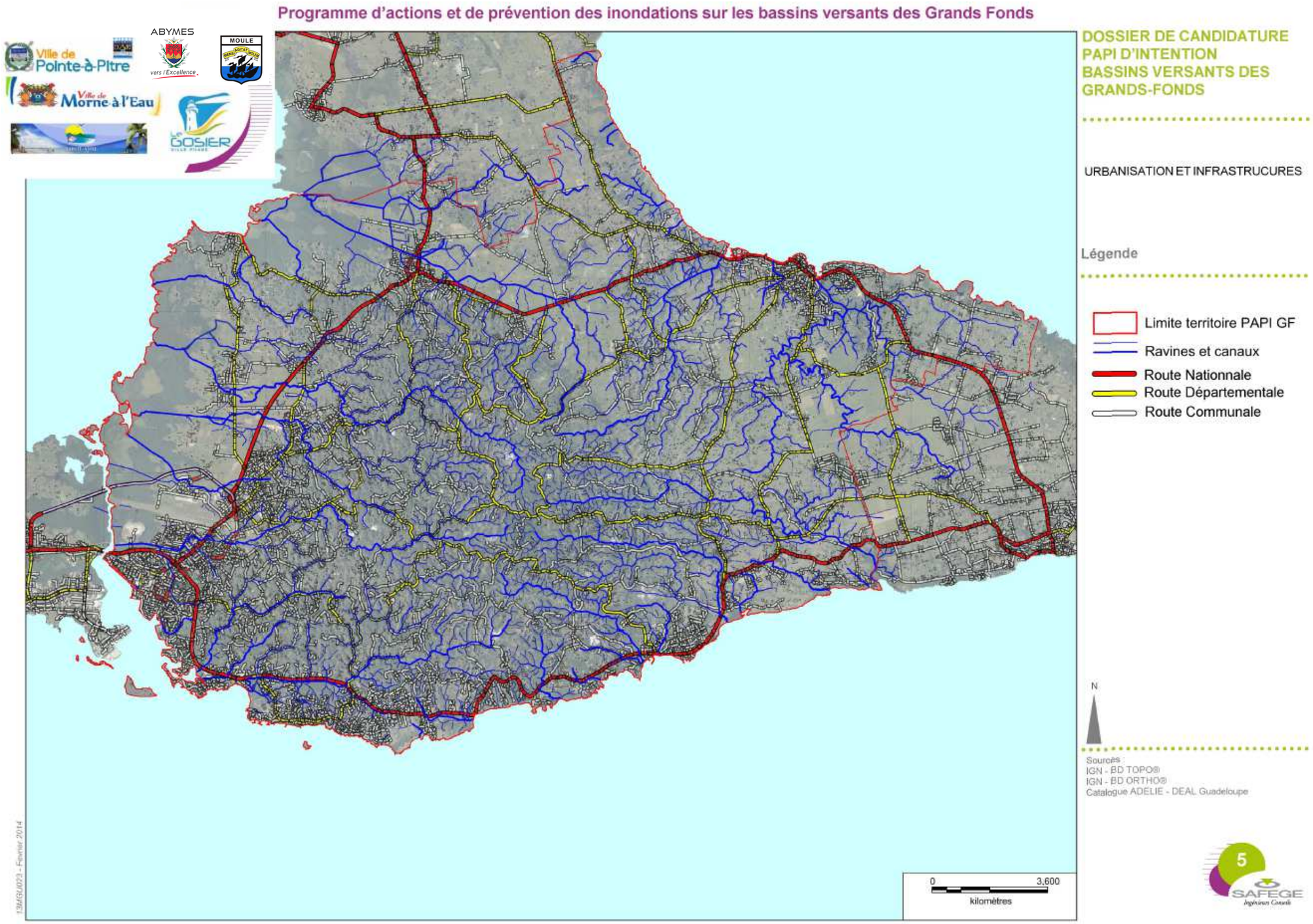

Figure 21 : Infrastructures routières

DIAGNOSTIC PARTAGÉ DU TERRITOIRE

Dans l'objectif de proposer un diagnostic partagé du territoire, les actions de concertation suivantes ont été menées :

- **Collecte des données et documents existants** auprès de chaque partenaire et interlocuteur concerné par les risques d'inondations à savoir :
  - Les 6 communes partenaires ;
  - Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
  - Conseil Regional ;
  - Conseil General ;
  - Routes de Guadeloupe ;
  - Université Antilles Guyane ;
  - Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Guadeloupe (DEAL Guadeloupe) ;
  - Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF Guadeloupe) ;

- BRGM ;
- Météo France ;
- Agence des 50 pas géométriques ;
- Conservatoire du Littoral ;
- Office national des Forêt ;
- Parc National.

- **Rencontres individuelles** avec chaque commune partenaire visant à :
  - Collecter les données et documents disponibles ;
  - Échanger sur la problématique d'inondation :
    - Caractérisation des aléas inondations (terrestre et submersion marine) ;
    - Recensement des enjeux exposés (population, activités,…) ;
    - Analyse des dispositifs actuels de prévention et de gestion des risques d'inondations.
  - Travailler sur les pistes d'une stratégie adaptée au contexte local.
- **Réunion du Comité de Coordination Technique (CCT)** composé de :
  - Équipe technique du porteur de projet
  - Référents techniques PAPI de chaque commune partenaire ;
  - Référent PAPI de chaque partenaire.
- **Réunion du Comité de Pilotage (CoPil)** composé de :
  - Membres du CCT ;
  - Élus référents PAPI du porteur de projet, élus référents PAPI de chaque commune partenaire

Ce qu'il faut retenir…

Cette démarche de concertation permet d'établir un diagnostic partagé du territoire du PAPI.

1
CONNAISSANCE DES ALÉAS

De par son positionnement géographique, le territoire des bassins versants des Grands-Fonds (territoire du PAPI) et plus largement l'archipel guadeloupéen, est soumis à un ensemble de phénomènes naturels plus ou moins dangereux. Sa position en zone tropicale l'expose aux effets directs des cyclones et des dépressions responsables des dégâts liés aux vents et à l'eau : inondations, marées de tempête et houles cycloniques.

La densité du réseau hydrographique, la topographie des bassins versants et l'étendue des zones planes côtières confèrent au territoire un fort caractère inondable.

Différents types d'inondation sont susceptibles d'affecter le territoire du PAPI, ces inondations ont des causes multiples et peuvent s'additionner :

- **Inondation dites « pluviales »**, liées au ruissellement en zone urbaine du fait de l'imperméabilisation des sols et de la modification de l'écoulement des eaux de surface ;
- **Inondations dites « fluviales »,**
  - **liées aux débordements des ravines** et canaux lors de crues exceptionnelles (pluviométrie intense, saturation des sols,..) ;
  - **liées aux ruptures d'embâcles**, qui peuvent provoquer des vagues dévastatrices ;
- **La submersion marine** (élévation du niveau de la mer) et **le déferlement** sur le front de mer **de la houle**.

Le terme d'aléa représente les caractéristiques de l'inondation : hauteur d'eau, vitesse d'écoulement, durée de submersion et limite de la zone inondable. En principe, l'aléa pris en compte dans les documents réglementaires est l'événement centennal ou l'événement historique de référence si celui-ci est supérieur

1.1 ÉTAT DES CONNAISSANCES DES ZONES INONDABLES

1.1.1 Limites actuelles de la connaissance des aléas

A. Etudes hydrauliques ponctuelles

Le Tableau 6 présente les études hydrauliques, études d'inondabilité et études d'aménagement récupérées dans le cadre de l'élaboration du présent dossier de candidature. La Figure 22 localise ces différentes études sur le territoire du PAPI.

Il ressort que plusieurs études ont été ponctuellement menées :

Des études hydrauliques ponctuelles sur le périmètre du PAPI

- par différents maîtres d'ouvrage ;
- sur diverses thématiques : Recalibrage d'ouvrages hydrauliques de traversée, protection des inondations, étude d'aménagement,…
- à plusieurs échelles d'études.

La localisation de ces études, globalement en plaine, met l'accent sur les zones à problème. A noter qu'aucune étude d'aménagement à l'échelle globale n'a été réalisée à ce jour sur le territoire du PAPI.

Tableau 6 : Études hydrauliques réalisées sur le territoire du PAPI

Num réf	Partenaire source de la donnée	Nom de l'étude	Maitre d'ouvrage de l'étude	Date	Auteur
1	Région Guadeloupe	Etude Hydraulique préliminaire - Quartier de DOUBS - Pont de Lacazette et de Pavé	REGION GUADELOUPE	2013	ACSES
2	Région Guadeloupe	Etude Hydraulique autour de la RN5 entre Hibiscus et le canal de CHLOREX	REGION GUADELOUPE	2008	ACSES
3	Région Guadeloupe	Etude Hydraulique autour de la RD119 - Redimensionnement de l'ouvrage d'art de Choisy et Grande Ravi	REGION GUADELOUPE	2013	ACSES
4	Région Guadeloupe	Etude hydraulique préliminaire - Giratoire de BOSREDON	REGION GUADELOUPE	2011	ACSES
5	Région Guadeloupe	Etude hydraulique sur le canal et le quartier du Raizet	SEMSAMAR	2012	ACSES
6	Région Guadeloupe	Etude hydraulique Ravine de Nérée, ZAC de Petit Pérou	REGION GUADELOUPE	2013	ACSES
7	Ville des Abymes	DLE - Restructuration du réseau Eaux Pluviales - Requalification des voies structurantes du Raizet	Ville des Abymes	2011	ACSES
8	Ville des Abymes	Etude hydraulique du Canal de la Plaine	Ville des Abymes - Ruzab	2013	ACSES
9	Ville de Morne-à-l'Eau	Programme de protection aménagement et mise ne valeur du canal des rotours et des canaux de Plaine Grippon	Ville de Morne-à-l'Eau	2012	Urbater - Risques et développement
9	Ville de Morne-à-l'Eau	Etude préalable à l'aménagement du Canal des Rotours	DAF de la Guadeloupe	2002	SAFEGE
10	DEAL Guadeloupe	Etude d'inondabilité des parcelles "SIG" situées sur la rive gauche du "Canal de l'Esperance"	Ville de Morne-à-l'Eau - SEMAG	2010	SARL CEC-INFRA
11	DEAL Guadeloupe	Note sur les risques submersion marine et inondation	Commune du Gosier - SEMSAMAR	2012	ACSES
12	Ville du Gosier	Etude d'inondabilité de la Cocoteraie	Ville du Gosier	2007	SAFEGE

Les études hydrauliques menées sur le système hydrographique du canal des Rotours sont brièvement présentées ci-après.

Études sur le canal des Rotours – Morne-À-L'eau

SAFEGE, 2002

Les objectifs de l'étude étaient d'une part de définir les zones à risque vis-à-vis de la problématique inondations dues au canal des Rotours (Modélisation 1D à casier sur semis de point dont le maillage est de 50 mètres), et d'autre part de proposer un ou des programmes d'aménagement pour protéger totalement ou au moins partiellement ces zones.

Sur la base d'une analyse cout / amélioration (différente de l'ACB pratiquée aujourd'hui), le choix du Comité de Pilotage s'était finalement porté sur les aménagements suivants (pré-dimensionnement au stade APS) :

- Édification de 4 digues en amont du centre bourg pour écrêter les crues ;
- Curage du Canal des Rotours à - 2,00 m NGG.

Aujourd'hui, aucune suite n'a été donnée au schéma d'aménagement hydraulique proposé, très probablement en lien avec le coût prohibitif de tels aménagements.

Urbater, 2012

L'étude portait sur le fonctionnement hydraulique des canaux de Rotours et de la plaine de Grippon et avait pour objectifs :

- La compréhension du fonctionnement hydraulique de la zone d'étude (canal des Rotours, canal de Pinette, canal de Pointe-à-Retz, ravine des coudes) ;
- L'analyse des possibilités d'aménagement à mettre en œuvre pour améliorer le constat initial. La conclusion de cette étude est la suivante :

- L'analyse hydrologique et hydraulique menée sur la base d'hypothèses simplificatrices du fonctionnement des différents bassins ne permet pas de donner des indications précises sur les capacités des ouvrages (absence de données topographiques) et des bassins versants (topographie plane et courbes de niveaux très espacées). **Une modélisation hydraulique fine du secteur devra être menée pour améliorer la connaissance sur le fonctionnement**

- Des orientations de gestion et de protection ont toutefois été émises :

  - Curage du Canal des Rotours et des canaux secondaires ;
  - Amélioration du réseau d'assainissement et d'évacuation des eaux pluviales du bourg ;
  - Suppression de remblais dans le lit de la Ravine des Coudes ;
  - Limitation de l'imperméabilisation des berges des canaux.

Ce qu'il faut retenir…

Il apparait nécessaire aujourd'hui de compléter ces études, qui constitue une base de connaissance du fonctionnement hydraulique du système hydraulique du Canal des Rotours, de façon à intégrer l'évolution urbanistique du secteur, utiliser les nouvelles sources de données topographiques disponibles particulièrement pertinente en plaine, bénéficier d'une vision globale des incidence à l'échelle du bassin versant et appuyer le besoin en investissements sur une Analyse Cout Bénéfice (ACB) et un Analyse Multicritère (AM).

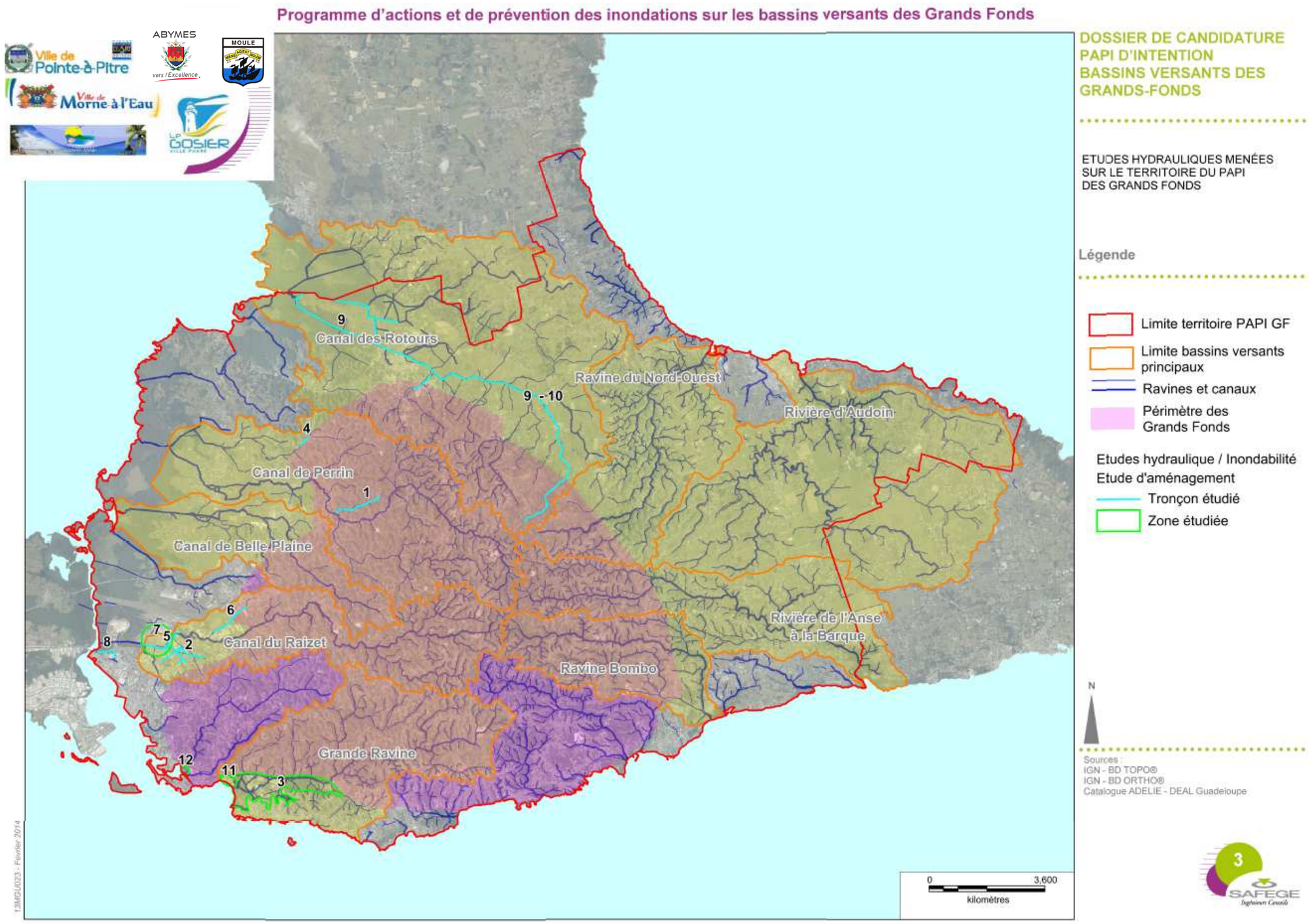

Figure 22 : Localisation des études hydrauliques menées sur le territoire du PAPI

B. Etudes globales

Les études globales disponibles sur le territoire du PAPI son présentées ci-dessous. Le périmètre de ces études sur le territoire du PAPI est présenté sur la Figure 23.

Plan de Prévention des Risques Naturels

Les plans de prévention des risques naturels répondent aux articles L.562-1 et suivants du Code de l'Environnement.

Les 6 communes possèdent un Plan de Prévention des Risques Naturels approuvés (la date d'approbation est précisée Figure 23).

Les aléas naturels pris en compte concernent les phénomènes suivants :

- Inondations ;
- Mouvements de terrain ;
- Séismes et les effets qui en découlent : effets de site topographiques ou liés à la nature du sol, liquéfaction ;
- Cyclones et leurs effets (vents, surcotes marines, houles) ;
- Éruptions volcaniques.

Ces aléas sont cartographiés en fonction de 3 niveaux définis par l'intensité et la probabilité d'occurrence du phénomène : faible, moyen et fort. Il résulte de ce zonage et de sa confrontation aux enjeux, une cartographie des contraintes en termes d'aménagement.

A noter

Des dispositions particulières concernent le territoire des Grands-Fonds. Ces dispositions concernent principalement le risque d'inondation / mouvement de terrain.

Aléa inondation terrestre

Les Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN) du territoire ne communiquent pas d'information sur le débit, la hauteur et la fréquence de l'événement de référence (Lenny, 1999). Il s'agit uniquement d'une analyse hydrogéomorphologique.

L'analyse hydrogéomorphologique permet de délimiter les zones exposées à des crues fréquentes, rares ou exceptionnelles et celles qui ne sont jamais submergées. L'analyse hydrogéomorphologique est effectuée à partir de l'interprétation de photographies aériennes stéréoscopiques, d'observations de terrain et d'enquêtes. Elles intègrent donc des marges d'incertitudes.

La délimitation spatiale des aléas repose ainsi sur une démarche d'expert combinant l'analyse des données existantes et les relevés de terrain.

- **Aléa submersion marine**

Les valeurs de surcotes ont été fournies par Météo France (Météo-France, Évaluation du risque lié aux surcotes cycloniques sur les Antilles Françaises).

Dans le cadre de cette étude Météo France a réalisé un modèle de surcote cyclonique opérationnel qui permet d'effectuer des prévisions à partir de données de vent et de trajectoires cycloniques prélevées à la fois dans la base de données cycloniques « Hurdat » et dans les messages spécialisés dits « Advisories » émis par le National Hurricane Center, à Miami. Ce modèle est utilisé non seulement dans le but de réaliser des études statistiques, mais il sert également de manière opérationnelle lorsque le plan spécialisé de Secours Cyclone est déclenché par le préfet de Martinique ou de Guadeloupe.

> Cette étude réalisée en 2002, ne prend pas en compte les événements cycloniques survenus depuis 2000 (soit il y a près de 15 ans), de plus la bathymétrie utilisée à l'époque n'est plus la « meilleure » désormais disponible. Les données fournies sont donc entachées d'incertitudes.

- **Mouvement de terrain et inondation, microzonage des risques (DDE Guadeloupe, ANTEA, Mai 2005)**

Cette étude fournit des informations uniquement sur l'aléa inondation terrestre.

La démarche générale de cette étude reposait sur une approche hydrogéomorphologique, recoupée au droit de sections choisies, avec une approche hydrologique (estimation des débits de crues) et de calculs hydrauliques simples au droit des zones à enjeux.

Il avait été envisagé dans le cadre de cette étude, de produire sur la carte des aléas, l'enveloppe des inondations de fréquence décennale et centennale. Toutefois les informations disponibles et la forte influence des facteurs anthropiques sur les lignes d'eau, ne l'ont pas permis. Par ailleurs, dans certaines zones, la morphologie en U des fonds de vallées ne permettrait pas de différencier de manière nette au 1/10 000 les enveloppes de ces deux crues.

> La délimitation spatiale des aléas repose ainsi globalement sur une démarche d'approche hydrogéomorphologique.

- **Évaluation Préliminaire des risques d'inondation, District de la Guadeloupe, Mise en œuvre Directive « Inondation » - Phase 1, DEAL Guadeloupe, Janvier 2012**

La Directive Européenne 2007/60/CE sur l'évaluation et la gestion des risques d'inondation (ou Directive Inondation) est transposée en droit français dans la loi n°2010-788 portant engagement nation pour l'environnement.

L'Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondations est la première étape de mise en œuvre de la Directive Inondation. C'est un diagnostic préliminaire et partagé des conséquences négatives potentielles des inondations sur le bassin.

La première étape a été la définition de « l'enveloppe approchée des inondations potentielles (EAIP) » sans distinction de niveau d'aléas. Cette enveloppe permet d'approcher aux mieux les connaissances disponibles sur les événements extrêmes potentiels.

L'EAIP est constituée pour 2 types d'inondations en Guadeloupe :

- Les débordements de cours d'eau ;
- Les submersions marines.

Les EAIP sont construites en compilant toute la connaissance cartographique disponible concernant les zones inondables.

> En ce qui concerne la Grande-Terre la seule source de données exploitables provient des PPRN (Cf. paragraphe précédent). Aussi les incertitudes associées aux PPRN sont également valables pour l'EPRI.

A noter : PPRN - SIG

Les aléas inondations des communes des Abymes, de Gosier et de Sainte-Anne n'étaient pas encore digitalisés (informatisés sous SIG), ils n'ont donc pas pu être intégrés à l'enveloppe des inondations.

- **Les débordements de cours d'eau**

L'enveloppe approchée des inondations potentielles pour le débordement de cours d'eau est construite en fusionnant :

- La connaissance cartographique disponible (PPRN) : **Approche hydrogéomorphologique**
- Des informations qui ont permis de compléter les données existantes, soit pour en combler des manques, soit pour prendre en compte des événements plus importants que ceux connus. Ces compléments sont réalisés par la méthode EXZECO (Extraction des Zones d'Écoulement), application développée par la CETE Méditerranée.

  Les seuils retenus pour la **méthode EXZECO ne tiennent pas compte de la variabilité de l'aléa hydrologique locale** (seuils fixes **:** Bassin versant drainé > 1 Km^2 et hauteur d'eau = 1 m). La topographique utilisée (BD TOPO de l'IGN) à l'époque n'est plus la « meilleure » désormais disponible sur le territoire.

> Les données fournies sont donc associées d'incertitudes.

A noter : Données topographiques disponibles : Litto 3D

La Litto 3D est un modèle numérique altimétrique. Sur la Guadeloupe la Litto 3D couvre l'ensemble du territoire. Le maillage du terrain de la Litto 3D se présente sous forme d'une grille régulière au pas de 1 mètre ($\Delta X = \Delta Y = 1m$).

Plusieurs techniques d'acquisition des données ont été mise en œuvre dont la technologie Lidar (notamment sur les zones inondables et littorales). Pour la Guadeloupe (partie terrestre), la précision altimétrique a été estimée à 30 cm et la précision planimétrique de 40 à 50 cm.

- **Les submersions marines**

L'enveloppe approchée des inondations potentielles « submersions marines » assemble deux types d'information :

- La connaissance cartographique disponible (PPRN) : **Étude Météo France, 2002 ;**
- L'étude de référence au niveau national « Vulnérabilité du Territoire National aux Risque Littoraux », qui a cartographié les zones topographiques du littoral situées sous un niveau donné, constitué du niveau marin centennal auquel est ajouté un mètre pour la prise en compte des effets du changement climatique.

  La topographique utilisée (BD TOPO de l'IGN) à l'époque n'est plus la meilleure désormais disponible sur le territoire. **Les données fournies sont donc associées d'incertitudes.**

Les méthodes employées génèrent des incertitudes.

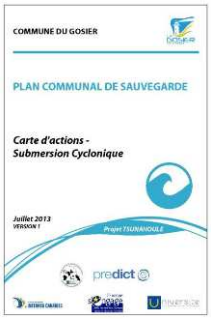

A noter : TSUNAHOULE

Le projet TSUNAHOULE, initié en 2011 et en cours de finalisation, il concerne la Martinique et la Guadeloupe. Initialement orienté sur le risque tsunami, le projet à ensuite intégré le risque de submersion marine. L'objectif est la caractérisation par modélisation des zones potentiellement inondables (par submersion et tsunami) et la déclinaison d'actions opérationnelles pour 6 communes (sur le territoire du PAPI seule la commune du Gosier est pilote). **Le travail effectué précise la connaissance de l'aléa submersion marine.**

Ce qu'il faut retenir…

Aucune cartographie précise de l'enveloppe des zones inondables n'est disponible à ce jour
Les surfaces submersibles pour différentes gammes de crues ne sont également pas connues à ce jour à l'échelle du territoire PAPI.

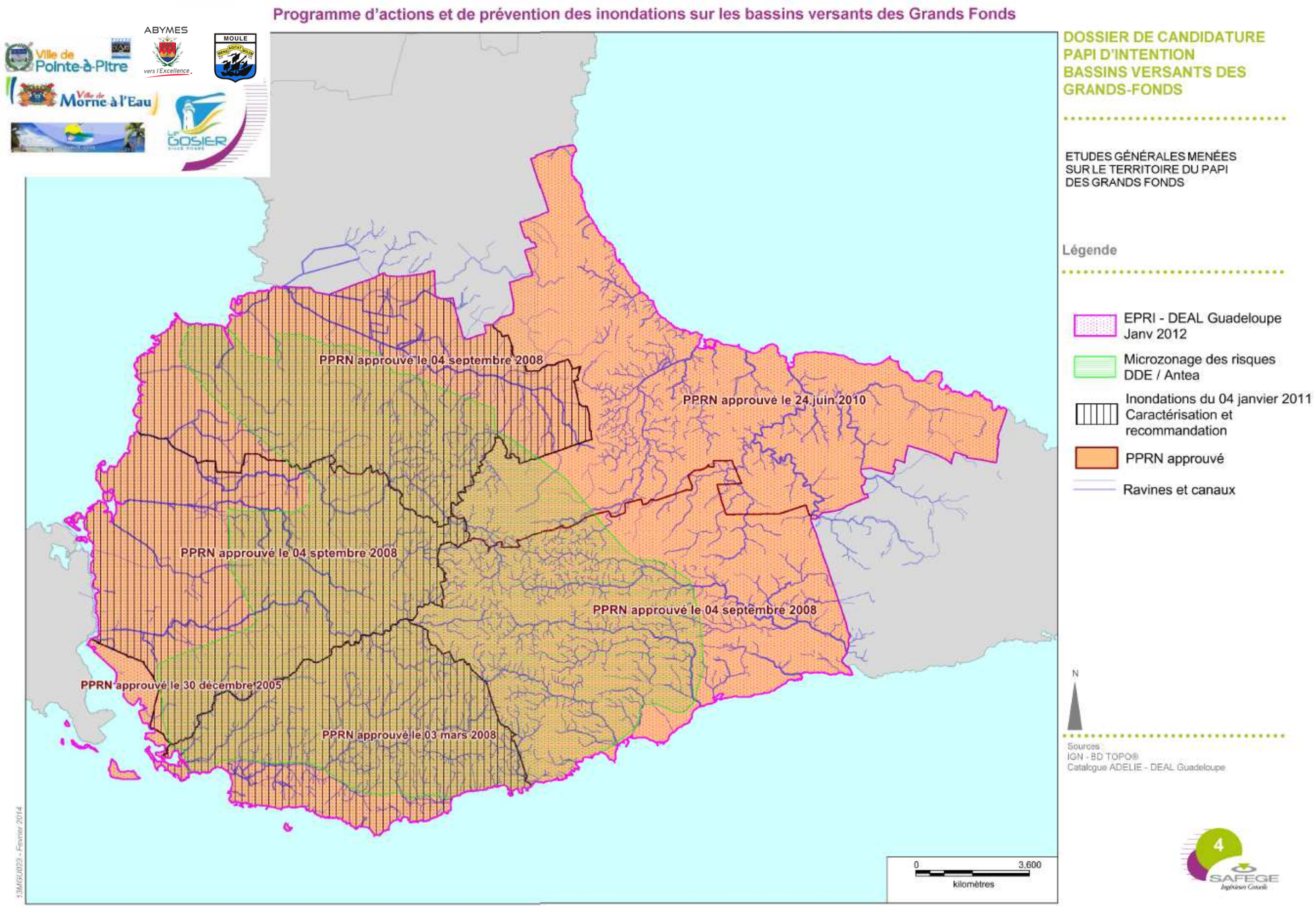

Figure 23 : Localisation des études générales menées sur le territoire du PAPI des Grands-Fonds

1.1.2 Délimitation des zones inondables

Considérant les limites de la connaissance des zones inondables présentées ci-dessus, la délimitation des zones inondables présentée sur la Figure 26 et la Figure 28 est l'enveloppe approchée des inondations potentielles (EAIP) de l'Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondations (EPRI – Phase 1 de la mise en œuvre de la Directive Inondation) du District de la Guadeloupe.

A noter : Directive Inondation - Cartographie des TRI

La directive inondation prévoit une troisième phase de mise en œuvre qui **correspond pour les TRI à la cartographie des surfaces inondables et des risques d'inondation**, réalisée pour trois scénarii d'inondation : probabilité faible (événement extrême), moyenne (centennale) et forte.
Cette cartographie est en-cours de réalisation et n'est pas disponible pour alimenter le présent dossier de candidature.

18% du territoire du PAPI concerné par l'aléa débordement de cours d'eau

La surface inondable par débordement de cours d'eau (se reporter Tableau 7) représente 62 km^2 soit 18 % du territoire du PAPI des Grands-Fonds et 24 % des surfaces inondables du territoire guadeloupéen (260 km^2). Presque la moitié du territoire de la commune de Morne-À-L'eau est concernée par les inondations, près d'un tiers de la commune de Pointe-à-Pitre et plus de 20% de la commune des Abymes.

La Plaine des Grippons, ainsi que le littoral ouest, nord-ouest de la Grande-Terre sont particulièrement concernés.

La commune de Sainte-Anne et de Gosier présentent moins de 10% de son territoire en zone inondable par débordement de cours d'eau.

13% du territoire du PAPI concerné par l'aléa submersion marine

La surface inondable par submersion marine (se reporter Tableau 8) représente 47 km^2 soit 13 % du territoire du PAPI des Grands-Fonds et 43 % des surfaces inondables du territoire guadeloupéen (109 km^2). Elle couvre en partie l'enveloppe inondable du territoire par débordement de cours d'eau. Les ¾ du territoire de Pointe-à-Pitre sont concernés par la submersion marine. La Plaine des Grippons et l'ouest, nord-ouest du territoire sont encore particulièrement touchés près de 40 km^2 des surface en eau sont situées sur la commune de Morne-À-L'eau et des Abymes.

Le littoral du Petit Cul-de-Sac Marin est moins concerné, avec 6 km^2 de zones inondées sur le territoire de Gosier et de Sainte-Anne.

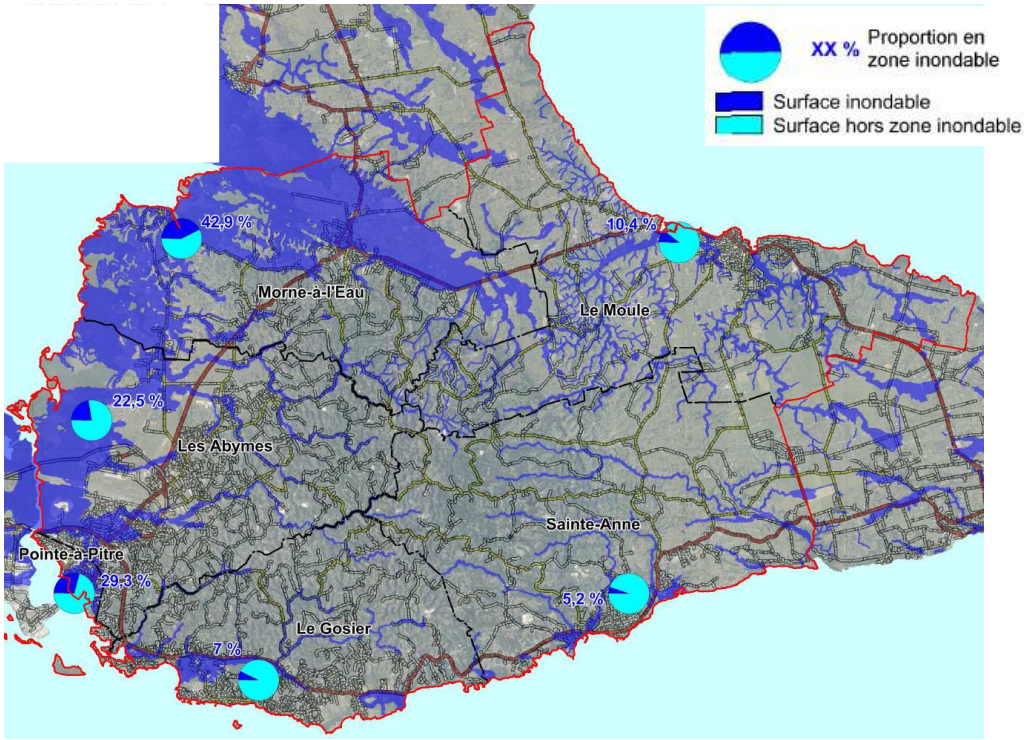

Figure 24 : Proportion des surfaces inondables par débordement de cours d'eau par commune

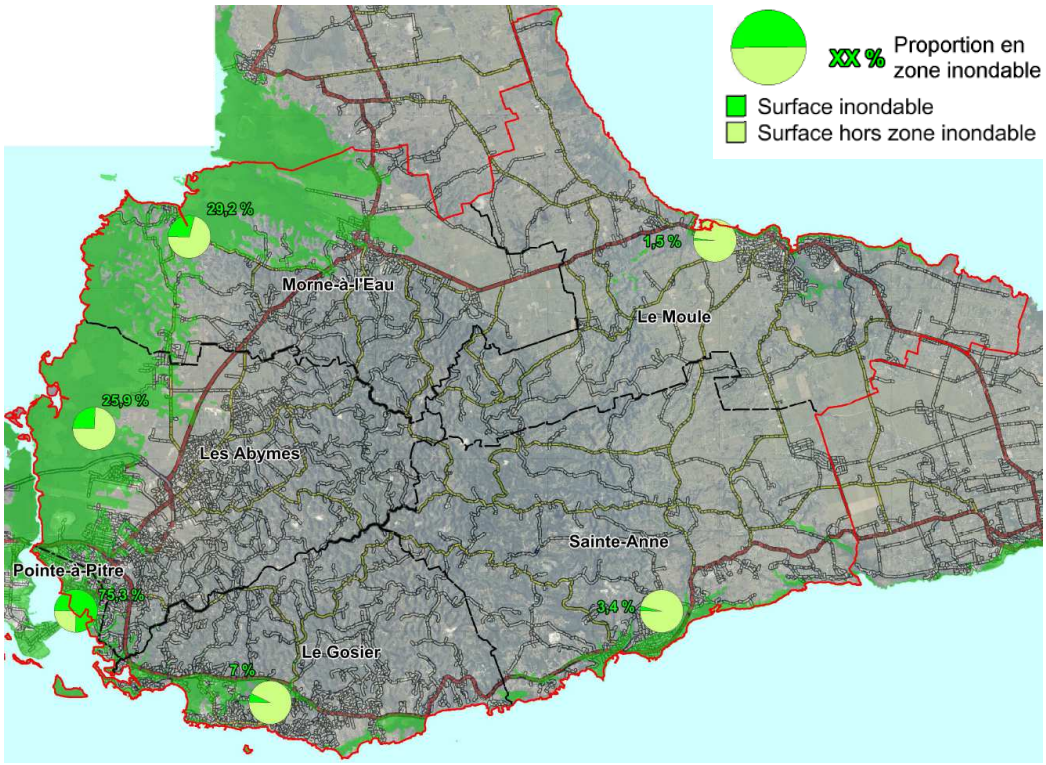

Figure 25 : Proportion des surfaces inondables par submersion marine par commune

Tableau 7 : Superficie concernée par le risque d'inondation « débordement de cours d'eau » (EPRI, DEAL Guadeloupe, Janvier 2012)

	Débordement de cours d'eau		
	Surface [Km^2]	Surface inondable [Km^2]	Proportion (%)
Les Abymes	70,0	15,8	22,5
Le Gosier	45,6	3,2	7
Morne-à-l'Eau	68,4	29,4	42,9
Le Moule	83,5	8,7	10,4
Pointe-à-Pitre	2,7	0,8	29,3
Sainte-Anne	80,5	4,2	5,2
Total	**350,8**	**62,1**	**18**

Tableau 8 : Superficie concernée par le risque d'inondation « submersion marine» (EPRI, DEAL Guadeloupe, Janvier 2012)

	Submersion marine		
	Surface [Km^2]	Surface inondable [Km^2]	Proportion (%)
Les Abymes	70,0	18,1	25,9
Le Gosier	45,6	3,2	7
Morne-à-l'Eau	68,4	20,0	29,2
Le Moule	83,5	1,3	1,5
Pointe-à-Pitre	2,7	2,0	75,3
Sainte-Anne	80,5	2,7	3,4
Total	**350,8**	**47,3**	**13**

A noter : Sur-éstimation de la surbmersion marine

La non prise en compte de l'effet protecteur de la barrière de corail et du rôle tampon de la mangrove tend probablement à surestimer l'emprise des débordements par submersion marine (EPRI, DEAL, Janv 2012).

A noter : Sous-estimation du réseau ramifié des GF

L'accumulation d'eau dans le réseau dense et ramifié des vallées à fond plat du secteur central montagneux des Grand-Fonds est assez peu représentée et semble sous-évaluée. Cela s'explique par la non prise en compte de l'aléa inondation du PPRN des communes des Abymes, de Pointe-à-Pitre et de Sainte-Anne (non disponible au format SIG à l'époque de l'EPRI) dans la détermination des EAIP (application de la méthode Exzeco à seuil fixe de bassin versant drainé > 1 km²)
La Figure 27 présente une superposition de l'EAIP débordements de cours d'eau (EPRI) et des aléas inondation des PPRN de chaque commune (désormais disponibles au format SIG).

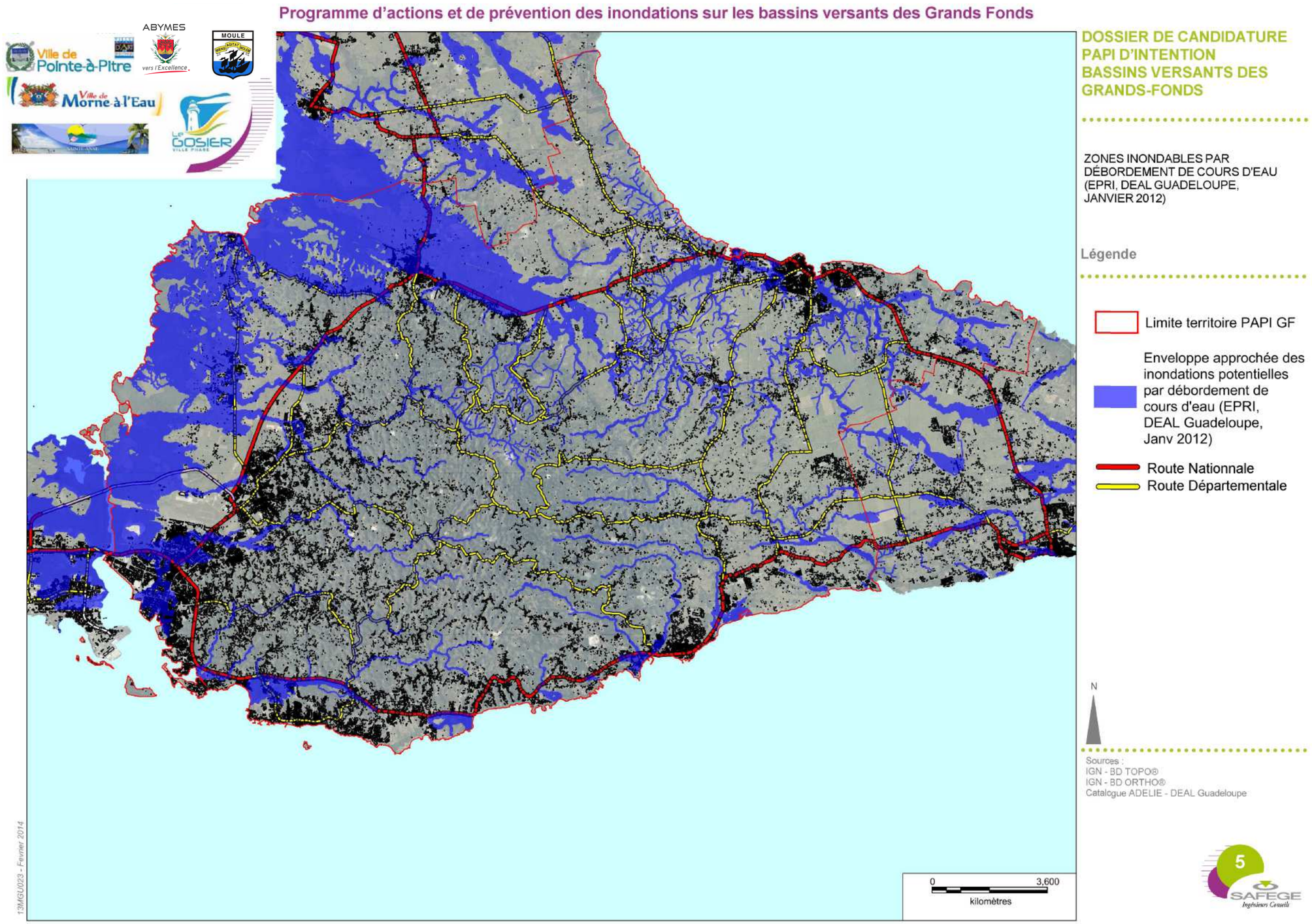

Figure 26 : Zones inondables par débordement de cours d'eau (EPRI, DEAL Guadeloupe, Janvier 2012)

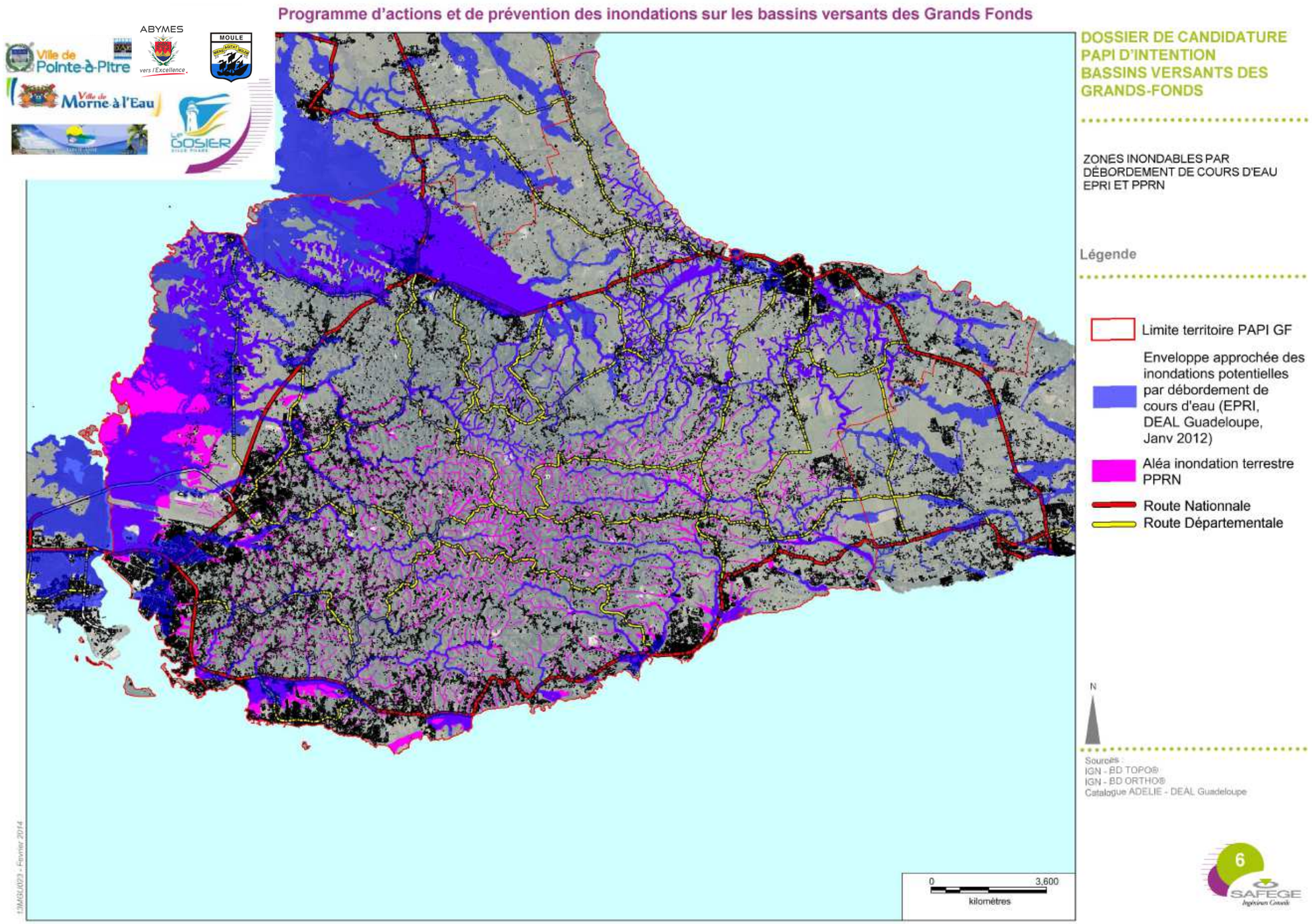

Figure 27 : Zones inondables par débordement de cours d'eau EPRI et PPRN

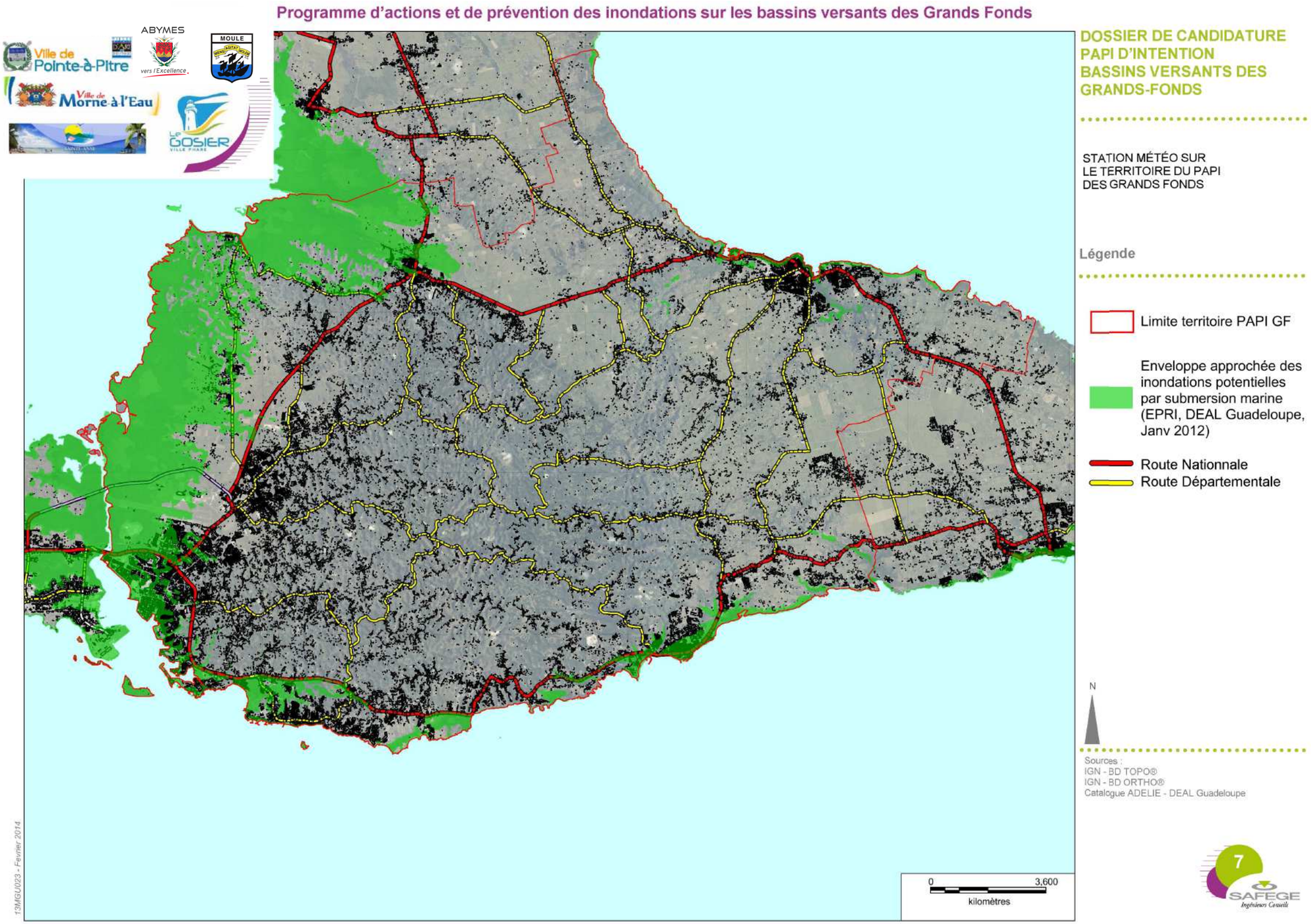

Figure 28 : Zones inondables par submersion marine (EPRI, DEAL Guadeloupe, Janvier 2012)

1.2 HISTORIQUE DES INONDATIONS

1.2.1 Phénomènes marquants du territoire du PAPI

L'analyse présentée ci-dessous est extraite de l'étude du microzonage des risques de mouvements de terrain et d'inondation sur les Grand-Fonds (DDE Guadeloupe, ANTEA, Mai 2005). Elle concerne les inondations d'origine terrestre.

Remarque : La localisation et la description des postes pluviométriques présents sur le territoire du PAPI sont présentées au chapitre 3.3.0.

En ce qui concerne les inondations d'origines terrestres, les précipitations importantes peuvent être dues à des cyclones mais également à des dépressions stationnaires.

Il est possible de considérer que globalement les épisodes pluvieux journaliers les plus importants au droit de la zone d'étude ont été :

- les précipitations du **06 juillet 1966**,
- les précipitations survenues durant le **cyclone Hugo** (16 et 17 septembre 1989),
- les précipitations survenues durant le **cyclone Lenny** (17 au 19 novembre 1999).

Certains autres épisodes de pluies journalières ont pu être du même ordre de grandeur, mais limités en extension à quelques postes tels que :

- le **02 mai 1981 ou le 8 novembre 1999** (130 mm en 1 jour) aux alentours de Sainte Anne,
- le **23 novembre 1988** entre Sainte-Anne et Morne-À-L'eau,
- lors du passage du cyclone **Luis**, le 05 septembre 1995 à Saint Félix (Gosier : 144 mm en 1 jour).

D'après les valeurs mesurées et les valeurs fréquentielles fournies il est possible d'estimer, pour l'ensemble de la zone d'étude, une période de retour globale d'un événement, même si sa période de retour peut fluctuer d'un bassin versant à l'autre, voire d'une commune à l'autre. On peut ainsi considérer que la période de retour de la pluviométrie journalière du :

- **06 juillet 1966** est voisine de la centennale pour les communes des Abymes et Morne-À-L'eau et d'environ trente ans pour Sainte Anne et le Moule,
- **17 septembre 1989 (Hugo)** est voisine de la vicennale (20 ans) pour Morne à l'eau et Abymes.
- **18 novembre 99 (Lenny)** est voisine de la centennale pour Morne–à-l'Eau et d'environ trente ans pour les Abymes, inférieure ou voisine de la décennale pour le Moule et Sainte-Anne.

En complément, il convient de souligner

- L'événement pluvieux important qui s'est produit entre le 18 et le 21 novembre 2004. Les cumuls pluviométriques journaliers ont été inférieurs aux évènements précités, toutefois les pluies ont durés quatre jours, les cumuls totaux par postes ont atteinte de fortes valeurs ;

- L'évènement pluviométrique survenu entre le 3 et le 5 janvier, 2011. La fréquence décennale sur 24 h est dépassée pour le poste de Chazeau, sur 48h, la période de retour est estimée à plus de 30 ans ;

- L'épisode orageux exceptionnel du 7 mai 2012, dont les cumuls dépassent à la station du Raizet les montants relevés au passage du Cyclone Lenny en 1999. Il devient ainsi l'événement de référence à l'échelle du territoire du PAPI.

Le Tableau 9 présente les précipitations maximales des évènements précités mesurées sur différents pas de temps et permet une comparaison avec les estimations fréquentielles à la station du Raizet

Tableau 9 : Précipitations maximales mesurées sur différents pas de temps et estimations fréquentielles à la station du Raizet (source : BRGM/RP-59934-FR)

Durée de la pluie (heure) Date :	**0.25**	**0.5**	**1**	**2**	**3**	**6**	**12**	**24**	**48**	**96**
05/11/63	14	27	53	82	105	106	108	108	125	138
06/07/66	28	52	64	75	87	115	174	248	274	283
03/10/70	26	32	38	59	71	84	114	179	225	286
04/11/74	36	53	53	56	62	68	73			
14/09/75	27	45	73	*88*	91	98				
29/08/79 (David)	22	47	57	67	97	120	183	225	233	248
17/09/89 (Hugo)						149	194			
19/11/99 (Lenny)			**90**	**152**		***>180***	***>240***	**300**	**320**	
21/11/04			30	38	51	63	90	102	126	232
04/01/2011			32	36	47	57	83	143	196	
Valeurs fréquentielles **Décennale** **Centennale**		**45** **54**		**85** **124**		**119** **176**	**163** **259**	**183** **312**	**224** **349**	**239** **355**
Période de retour estimée 04/01/2011	**<2 ans**						**2 ans**	**=<5 ans**		

Le tableau présenté ci-dessous, expose les différents phénomènes marquants du territoire pour les inondations d'origine terrestre et d'origine marine.

Dates	Description de l'évènement
12 Septembre 1928	* Cyclone tropicale d'une rare violence (vent très intense et houle cyclonique et marée de tempête). * Au vu des témoignages et des impacts, l'événement apparaît aujourd'hui comme **le plus puissant** que la région ait connu au cours du XXème siècle. * La marée de tempête et la houle cyclonique frappent la baie de Pointe-A-Pitre (lame d'eau de 5 mètres de haut s'enfonce dans les terres) et le sud Grande-Terre * Bilan total estimé à 1 200 morts. **Figure 29 : Pointe-à-Pitre après le cyclone de 1928 (source : Rapport de présentation du PPRN Abymes, Collection LAMECA6, © Thierry Gnecchi)**
16 Septembre 1989 – Cyclone HUGO	* L'ouragan Hugo est un évènement historique cyclonique symbolique, il a fortement marqué les mémoires, mais c'est essentiellement par la puissance des vents qu'il s'est distingué. * Le vent a été le principal vecteur destructeur. Les précipitations ont été importantes mais pas exceptionnelles (198 mm en 12h et 210 mm en 24h) * Le cyclone Hugo est un des 2 plus forts cyclones du 20ème siècle, il a causé la mort de 12 personnes, fait 25 000 sans abris, a ravagé les cultures et l'élevage et a sinistré l'économie de l'ensemble de l'ile. 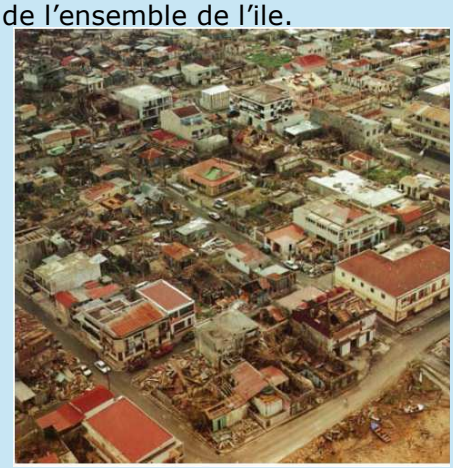 **Figure 30 : Bord de mer et centre ville (Source : Rapport de présentation du PPRN du Moule)**

Dates	Description de l'évènement
Évènement du 20 octobre 1998	* Inondation de Morne-à-l'Eau avec des hauteurs d'eau pouvant atteindre 50 cm. * Un cumul de l'ordre de 149 mm sur 24h et 178 mm sur 48h a été mesuré à la station du Raizet. 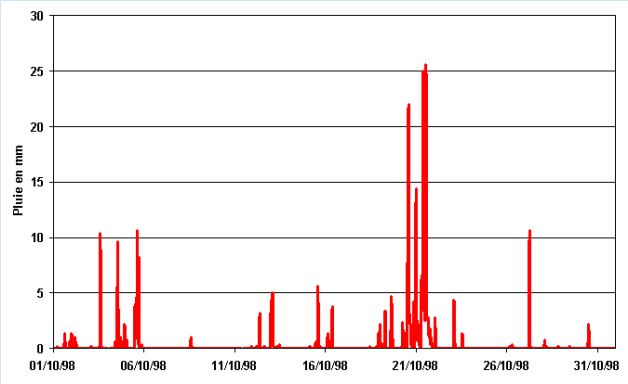 **Figure 31 : Pluie d'octobre 1998 au Raizet**
15 au 19 novembre 1999 – Cyclone LENNY	* Le cyclone Lenny est à l'origine d'une forte houle cyclonique et de très importantes précipitations. Sa trajectoire est atypique d'ouest en est depuis la mer des caraibes. *** Les précipitations du cyclone Lenny sont l'événement de référence sur le territoire.** * Précipitations exceptionnelles sur 3 jours qui touchent la quasi-totalité des communes de la Grande-Terre. Leurs périodes de retour sont voisines de 100 ans notamment à Morne-À-L'eau. * Les hauteurs d'eau ont atteint 1,5 m à Morne-À-L'Eau **Figure 32 : Photos prises au centre bourg de Morne-à-l'Eau après le passage de Lenny**

Dates	Description de l'évènement
	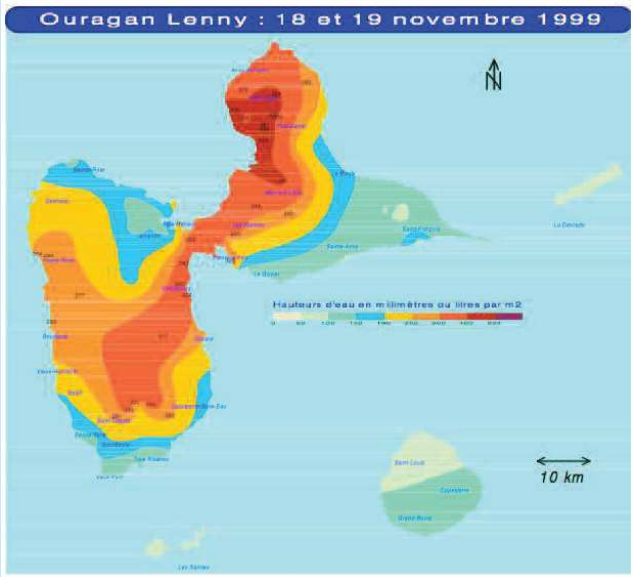 **Figure 33 : Pluviométrie sur la Guadeloupe lors de l'ouragan LENNY (source : EPRI, DEAL, Janv 2012, Météo France)**
18 au 21 mai 2004	*Extrait du bulletin mensuel de mai 2004 de Météo France* Des pluies intenses se déclenchent dans l'après-midi du 18 novembre. Elles redoublent d'intensité dans la nuit (300 mm en trois heures sur les hauteurs de Capesterre-Belle-Eau). Pour cette seule journée, les cumuls atteindront 590 mm à Neufchâteau. Les fortes pluies persistent les 19 et 20, sous forme d'averses localement orageuses et se renforcent encore dans la journée du 21 novembre 2004. Pour les quatre journées, les totaux dépasseront 1 000 mm à Neufchâteau. **Figure 34 : Inondation du 21 novembre 2004 à Grand-Camp aux Abymes (source : Réseau d'assainissement pluvial Grand-Camp Ouest, étude hydraulique, Subdivision de l'équipement de Pointe-à–Pitre, Ville des Abymes, 2004)**

Dates	**Description de l'évènement**
16 et 17 aout 2007 – Ouragan Dean	*Extrait du rapport du BRGM Caractérisation des impacts de la houle sur le littoral de la Guadeloupe au passage de l'ouragan DEAN ; Octobre 2007.* L'ouragan Dean (au stade 2) à traversé l'arc des Petites Antilles le 17 aout 2007, avec un passage de l'œil au sud de la Martinique. Malgré la distance, **une forte houle de sud-est s'est propagée jusqu'en Guadeloupe** et à endommagé le littoral exposé (principalement la cote au vent de la Basse-Terre, le Sud de la Grande-Terre, ainsi que les dépendances). La hauteur des vagues est estimée entre 7 et 8 m. La durée de retour de la houle a été estimée de l'ordre de 10 à 20 ans. Le cumul de précipitation est relativement faible et de l'ordre de 100 mm en 24h (en dehors des reliefs). Disparu, le ponton **Figure 35 : Extrait France Antilles 18 et 19 aout 2007 (source : BRGM/RP-55911-FR)**
18 au 21 mars 2008	*Extrait du bulletin mensuel de mars 2008 de Météo France :* Les vents violents associés à une profonde dépression centrée au sud de Terre-Neuve (40N et 57 W) ont généré un grand train de houle, qui a atteint les Îles du Nord dans la nuit du 18 au 19 puis la Guadeloupe le mercredi 19. Cet épisode a fait suite à une mer relativement calme qui a facilité la propagation de cette houle sur de grandes distances. Les vagues très énergétiques (période de 14s) ont occasionné des désagréments sur les **côtes exposées au Nord comme par exemple la commune du Moule**. Des hauteurs de 5,10m (h1/3) et de 7,20m (hmax) ont été enregistrées le 20 vers 08h locales par le houlographe ancré au nord de la Grande-Vigie en Guadeloupe. MOULE DEVASTE **Figure 36 : Houle du 21 mars 2008 (source : http://planetevivante.wordpress.com/2008/03/20/alerte-rouge-aux-antilles-tempete-extra-tropicale-mars-2008/)**

Dates	Description de l'évènement
3 au 5 janvier 2011	* La présence d'une bande frontale active entre la Dominique et les îles du Nord donne des pluies orageuses sur la Guadeloupe, notamment dans les Grands-Fonds et le centre de la Grande-Terre. Les plus forts cumuls sont localisés sur la plaine de Grippon et le nord des Grands-Fonds de la Grande-Terre. * Le cumul des pluies tombées du 3 au 5 janvier est de 196 mm à la station du Raizet, le cummul 24h est de 148 mm. * Au poste pluviométrique de Chazeau, les cumuls 48h entre le 3 à 8h et le 5 janvier à 8h ont des durées de retour proches ou dépassent les valeurs décennale : 293 mm. **Météo France estime la période de retour comme étant voisine de 30 ans.** * **Cinq personnes ont péri** à bord d'un véhicule tout terrain emporté par les eaux, alors qu'ils tentaient de franchir l'ouvrage de traversée submergé à Doubs aux Abymes. Les dégâts matériels s'observent essentiellement au niveau des routes et des ouvrages de franchissement et quelques habitations. Des dégâts agricoles ainsi que les noyades de bétail sont également à déplorer. 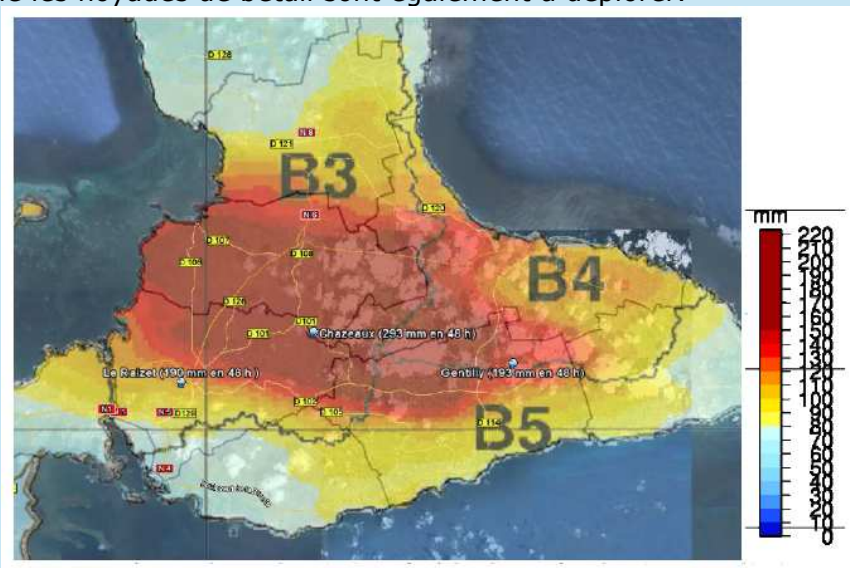 **Figure 37 : Lame d'eau 48h du 05 janv 2011 à 12h locale portée 50 km (en mm ou l/m2) - Source : BRGM rapport RP-59934-FR, Météo France, Janv 2011)**
26 et 28 Novembre 2011	De fortes pluies se sont abattues sur la Grande-Terre dans la nuit du dimanche 27 novembre 2011 au lundi 28 novembre 2011. Un cumul de 66 mm à été enregistré à la station du Raizet le 26 novembre, et environ 60 mm le 27 novembre. Un cumul de 78 mm (en 1 jour) a été enregistré au Moule à Lauréal. Des inondations particulièrement prononcées sur le territoire de Gosier (Belle-Plaine) ont été relevées.

Dates	Description de l'évènement
	Figure 38 : Extrait France Antilles du 29 novembre 2011 (Clinique Choisy - Gosier)
07 Mai 2012	Le 7 mai 2012, **un épisode orageux exceptionnel touche la région pontoise**. Un cumul de 80 mm en 1h est relevé à la station du Raizet (90 mm ont été relevés au passage de Lenny en 1999). Un cumul de 144 mm en 2h et 178 mm en 3h (contre 173 mm lors du passage du cyclone Lenny), et un cumul de 203 mm en 6 h (contre 198 mm lors du passage du cyclone Lenny). **Figure 39 : Extrait France Antilles du 9 mai 2012** **Figure 40 : Photographies inondations de mai 2012**

La Figure 41 localise les routes coupées en 1999 lors du passage de Lenny, lors de l'événement de novembre 2004 et lors de l'épisode pluvieux intense de janvier 2011. Les points visités par le BRGM lors de leur expertise sont également mentionnés (points supposés ayant fait l'objet de débordement).

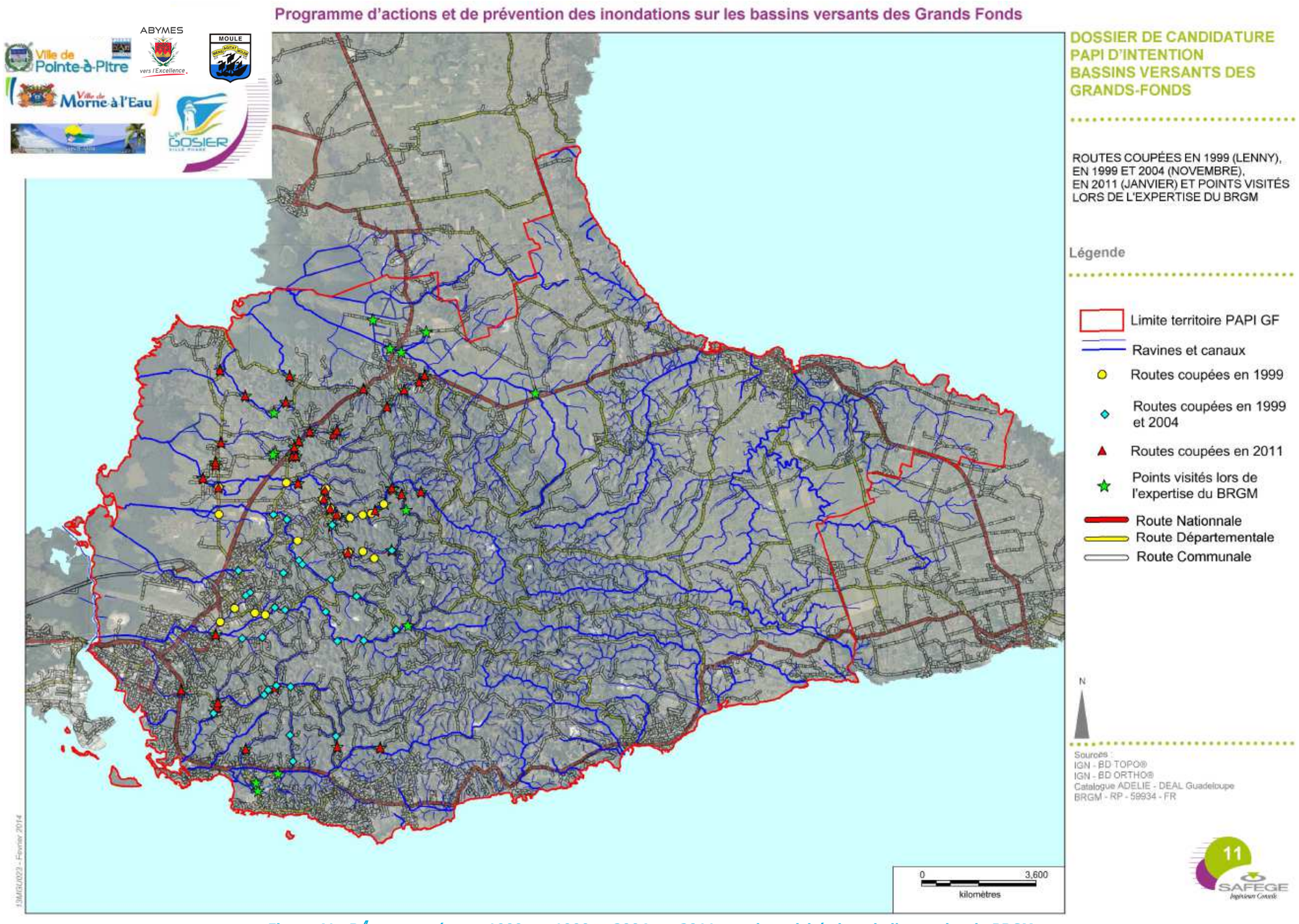

Figure 41 : Routes coupées en 1999, en 1999 et 2004, en 2011 et points visités lors de l'expertise du BRGM

1.2.2 Identification des dommages

Des éléments de connaissances précis sur les dommages matériels, humains et financiers liés aux crues et aux submersions historiques du bassin versant n'ont pu être rassemblés dans ce document. Ces informations seront recherchées dans la mise en œuvre du PAPI d'intention.

1.2.3 Déclaration de catastrophes naturelles

Le Tableau 10 présente, pour le territoire du PAPI, les déclarations d'état de catastrophes naturelles, « Inondations, coulées de boue » et « Inondations, coulées de boue et chocs mécaniques liés à l'action des vagues ».

Sur la période de 1998 à aujourd'hui, la totalité des communes du territoire a fait l'objet d'au moins un arrêté de catastrophe naturelle concernant les risques d'inondations.

Les évènements se densifient depuis début 2010. Ceux-ci sont souvent très locaux (1 à 2 communes touchées).

Tableau 10 : Nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle (inondations, coulées de boues, chocs mécaniques liés à l'action des vagues)

Arrêté CATNAT		Commune						Territoire du PAPI
		Abymes	Pointe-à-Pitre	Gosier	Ste Anne	Moule	Morne-à-l'Eau	
Arrêté du 5 mars 1999	Inondations et coulées de boue du 20 au 21 octobre 1998			X			X	2
Arrêtés du 29 novembre 1999	Inondations et coulées de boues des 18 et 19 novembre 1999	X	X	X	X	X	X	6
Arrêté du 4 février 2005	Inondations et coulées de boue du 21 novembre 2004			X				1
Arrêté du 14 novembre 2007	A : Inondations et coulées de boue du 16 au 17 août 2007	X						1
	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues du 16 au 17 août 2007		X	X	X			3
Arrêté du 26 juin 2008	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues du 18 au 21 mars 2008					X		1
Arrêté du 5 avril 2011	Inondation et coulée de boue du 4 au 5 janvier 2011	X					X	2
Arrêté du 4 Juin 2012	Inondation et coulée de boue du 27 au 29 novembre 2011			X				1
Arrêté du 8 juin 2012	Inondation et coulée de boue du 7 et 8 mai 2012	X	X	X				3
Nombre d'arrêté portant reconnaissance de catastrophe naturelle		3	2	5	1	1	2	20

1.2.4 Calamités agricoles

Le Tableau 11 présente, pour le territoire du PAPI, les arrêtés de calamités agricoles liés aux inondations.

Sur la période de 2007 à aujourd'hui, la totalité des communes du territoire a fait l'objet d'au moins un arrêté de calamités agricoles lié aux inondations.

Tableau 11 : Nombre d'arrêté de calamités agricoles liées aux inondations

Arrêté calamités agricoles		Commune						Territoire du PAPI
		Abymes	Pointe-à-Pitre	Gosier	Ste Anne	Moule	Morne-à-l'Eau	
Arrêté N°2007 -/PREF/SGAR	Calamités agricoles liées au passage du cyclone DEAN	Département						6
Arrêté n°2011-290/PREF/SGAR	Calamités agricoles liées à la succession de différents evenements climatiques présetant des intensités particulières, et des transition brutales ayant affecté de façon important les superficies agricoles de la Guadeloupe durant la campagne agricole 2010	Département						6
Arrêté n°2011-1036/PREF/SGAR	Déclaration de sinistre dans le Département de la Guadeloupe en raison de la succession de spluies diluviennes de début janvier 2011 ayant affecté de façon important certaines superficie agricole de la Guadeloupe	X			X	X	X	4
Arrêté n°2012-980/PREF/SGAR	Déclaration de sinistre dans le Département de la Guadeloupe en raison des fortes pluies de novembre 2011 ayant affecté de façon important certaines superficie agricole de la Guadeloupe			X				1
Nombre d'arrêté portant reconnaissance de catastrophe naturelle		3	2	3	3	3	3	17

1.3 CARACTÉRISTIQUES DES CRUES ET FACTEURS DE RISQUE

Le territoire du PAPI est sensible aux risques d'inondations. Plusieurs facteurs physiques et géographiques sont à l'origine de cette sensibilité :

- **De fortes intensités pluviométriques** occasionnant des ruissellements importants et rapides sur l'amont des bassins versant (voir la totalité des bassins versants) et des temps de réponse très courts (brièveté entre la survenue de la pluie et l'inondation elle-même) ;
- **Un réseau hydrographique très dense et ramifié,** présentant un grand nombre d'ouvrages hydrauliques de traversée susceptibles d'amplifier les conséquences des phénomènes pluvieux (ouvrage devenu sous-dimensionné, mal entretenu,…) ;
- **Un réseau hydrographique à écoulement temporaire,** souvent encombré (bâti, remblai, déchets,…) qui contribue aux phénomènes d'embâcles qui facilitent la montée des eaux ;
- **Des zones de rupture de pente et des zones planes présentant des pentes quasi nulles sur les parties aval** où les ravines s'étalaient autrefois et se perdaient dans la mangrove, dans les zones humides et/ou sur le littoral. Les ravines sont de plus en plus chenalisés, canalisées, obstruées….
- **La chenalisation des ravines et canaux sont de capacité insuffisante** à faire transiter des crues parfois courantes ;
- **La mangrove et la mer pour exutoire** dont le niveau peut influencer les écoulements ;
- **Un risque de submersion marine.**

Du fait de la configuration du bassin versant, les territoires amont sont soumis à des vitesses d'écoulement relativement importantes et des hauteurs d'eau pouvant être conséquentes mais sur de faibles durées avec peu d'écrêtement des crues.

Les territoires aval (et notamment toute la partie littorale) sont soumis à de faibles vitesses d'écoulement, mais sur des durées plus longues avec un effet d'écrêtement des crues.

Ce qu'il faut retenir…

Le territoire du PAPI des basins versants des Grands-Fonds est donc caractérisé par deux types de phénomènes :

- **Des crues de type cyclonique ou tropical d'intensité forte (crues rapides) pouvant se conjuguer avec des tempêtes marines,**
- **Des submersions marines sur la partie littorale.**

1.3.1 Débits caractéristiques mesurés

D'après les informations disponibles, il **n'existe pas a l'heure actuelle de stations hydrométriques de suivi sur le territoire du PAPI des Grands-Fonds, ni même sur la Grande-Terre**.

Absence de suivi hydrométrique sur le territoire du PAPI

Pour l'heure, le réseau hydrométrique de suivi se compose de 7 stations opérationnelles (+ 2 stations en prévision à Morne-À-L'eau et sur la route de la traversée de la Basse-Terre), elles sont toutes localisées sur la Basse-Terre.

Il n'y a donc pas de donnée hydrométrique récente.

Les seules données hydrométriques disponibles au droit de la zone d'étude semblent être celles réalisées par l'ORSTOM principalement durant la période 1968-1981.

Durant cette période, l'ORSTOM possédait sept stations sur Grande-Terre dont trois au droit de la zone d'étude et dont une seule, station de la Grande Ravine au droit de la RN4, paraît fournir des données exploitables pour la détermination des débits maxima instantanés des crues. La station de la ravine Bouliqui à Petit Pérou étant implantée en aval immédiat d'une zone d'écrêtement de crues, ses données ne peuvent donc être valablement utilisées pour étudier les débits maxima instantanés des crues. Quant aux données de la ravine Bombo, elles paraissent également trop peu nombreuses et trop faibles (débit maximal de 6 m^3/s) pour être considérées comme représentatives.

L'utilisation brute des valeurs maximales instantanées des crues supérieures à un seuil permet de définir, par ajustement des estimations des valeurs fréquentielles des débits maxima instantanés des crues de la Grande Ravine au droit de la RN4. On obtient ainsi une valeur décennale voisine de 80 m^3/s

et d'environ 140 m^3/s pour la centennale. **On retrouve ainsi les valeurs estimées par l'ORSTOM de 5 $m^3/s/km^2$ pour la crue décennale.**

De nombreuses réserves peuvent toutefois être émises sur ces données et résultats (Étude Hydraulique autour de la RD119 - Redimensionnement de l'ouvrage d'art de Choisy et Grande Ravine à Gosier, Conseil Général de Guadeloupe, ACSES, Avril 2013) :

- La courbe de tarage a été établie sur un nombre très limité de mesures de débits (deux mesures) et sur des gammes de débits relativement faibles, elle a ensuite été extrapolée.
- Il y a une forte influence des niveaux d'eau en crue en aval, qui engendre une forte influence des écoulements. La loi reliant le débit et le niveau d'eau variera alors en fonction du temps.
- Le nombre d'année d'observation est relativement faible, particulièrement pour des gammes de débits en crue.

Il est à noter que la station de la ravine des coudes a été installée en 2000, arrêtée en 2006 puis réinstallée en 2013. Les chroniques 2000-2006 et 2013-2014 ne sont pas complètes (nombreux mois sans données, principalement dû à des pannes du matériel).

Ce qu'il faut retenir…

Pour l'heure, il n'y a pas de suivi hydrométrique sur la Grande-Terre.

Les données et mesures disponibles ne permettent pas d'apprécier les gammes des débits pouvant être observées en temps de crue sur le territoire du PAPI.

Les débits de crue estimés dans les différentes études hydrauliques ont été synthétisés dans le Tableau 2.

1.3.2 Facteurs de risques

La notion de **risque inondation** résulte du croisement de l'aléa et de la vulnérabilité.

Risque d'inondation = Aléa x Vulnérabilité

L'aléa inondation	La vulnérabilité
Le terme d'aléa représente les caractéristiques de l'inondation : hauteur d'eau, vitesse d'écoulement, durée de submersion et limite de la zone inondable. En principe, l'aléa pris en compte dans les documents réglementaires est l'événement centennal ou l'événement historique de référence si celui-ci est supérieur.	La vulnérabilité est, quant à elle, une notion socio-économique exclusivement liée à l'occupation des sols et à sa tolérance aux inondations et aux érosions. Elle est liée aux enjeux présents sur les territoires. Ainsi, une zone urbaine aura une vulnérabilité plus forte qu'une zone naturelle.

A. Urbanisation et imperméabilisation des sols

L'augmentation de la pression foncière est un facteur aggravant le risque inondation si l'imperméabilisation des sols qu'elle génère n'est pas compensée par des mesures spécifiques.

En effet, elle peut alors conduire à **une augmentation des volumes ruisselés** et à une hausse des débits, qu'il convient d'évacuer le plus rapidement possible vers le milieu naturel. Ces débits pouvant être canalisés dans des réseaux enterrés sont rejetés avec des vitesses accrues vers les cours d'eau (accélération des temps de concentration).

En outre, si l'urbanisation se développe à proximité des ravines et canaux, elle peut créer, en implantant la population dans des secteurs à risque, de nouvelles zones vulnérables.

La conjugaison d'un apport accru de volumes d'eau circulant dans un fond de ravine parfois encombré voire obstrué (bâti, ouvrage privé, déchets,…) génère des situations d'inondations particulièrement ressenties.

La description proposée ci-dessous est extraite du diagnostic stratégique d'un territoire en mutation – Les Grands-Fonds (Urbis / Biodiversité / Urbater / Botanik paysage, 2012/2014[1]). **Cette description vise à illustrer, quantifier et comprendre le changement rapide de destination du territoire des Grand-Fonds au profit de l'urbanisation.**

- **<u>Évolution de la vocation des terres et du bâti</u>**

L'urbanisation des dernières décennies a eu un impact important sur l'environnement des Grands-Fonds. Aujourd'hui le niveau de dégradation se mesure à travers des indicateurs de défrichement et d'érosion via l'exploitation de tuf ou simplement le développement du bâti peu maîtrisé.

Un territoire marqué par une diminution de l'activité agricole

Si les Grands-Fonds ont autrefois été des terres de production vivrière, l'activité agricole s'est considérablement réduite. Elle n'est aujourd'hui présente que de manière sporadique.

Les parcelles sont désormais d'avantage défrichées pour l'implantation bâtie.

De nombreux secteurs font l'objet d'une transition où les terrains passent d'une vocation naturelle/agricole à urbaine.

Ce phénomène est plus marqué à proximité des pôles urbains. La périphérie des Abymes en particulier est soumise depuis plusieurs décennies à des mutations importantes liées au processus de périurbanisation du territoire.

La surface bâtie dans les Grands-Fonds est passée de 40 Ha en 1955 à 440 Ha en 2004

De même, les mutations s'opèrent jusque dans les parties reculées du massif en suivant les axes de communication. Ces transformations sont la résultante de la création et de l'extension de plusieurs quartiers ruraux.

Les Grands-Fonds se présentent comme un espace périurbain sur lequel les influences des centres économiques et touristiques sont à l'œuvre.

Un territoire soumis aux incivilités et aux constructions sans permis

Il est à noter qu'une partie des constructions notamment en zones soumises aux risques naturelles sont des constructions sans permis de construire. De même la mise en œuvre de clôtures (ou de murs voir de remblais) se font globalement sans autorisation.

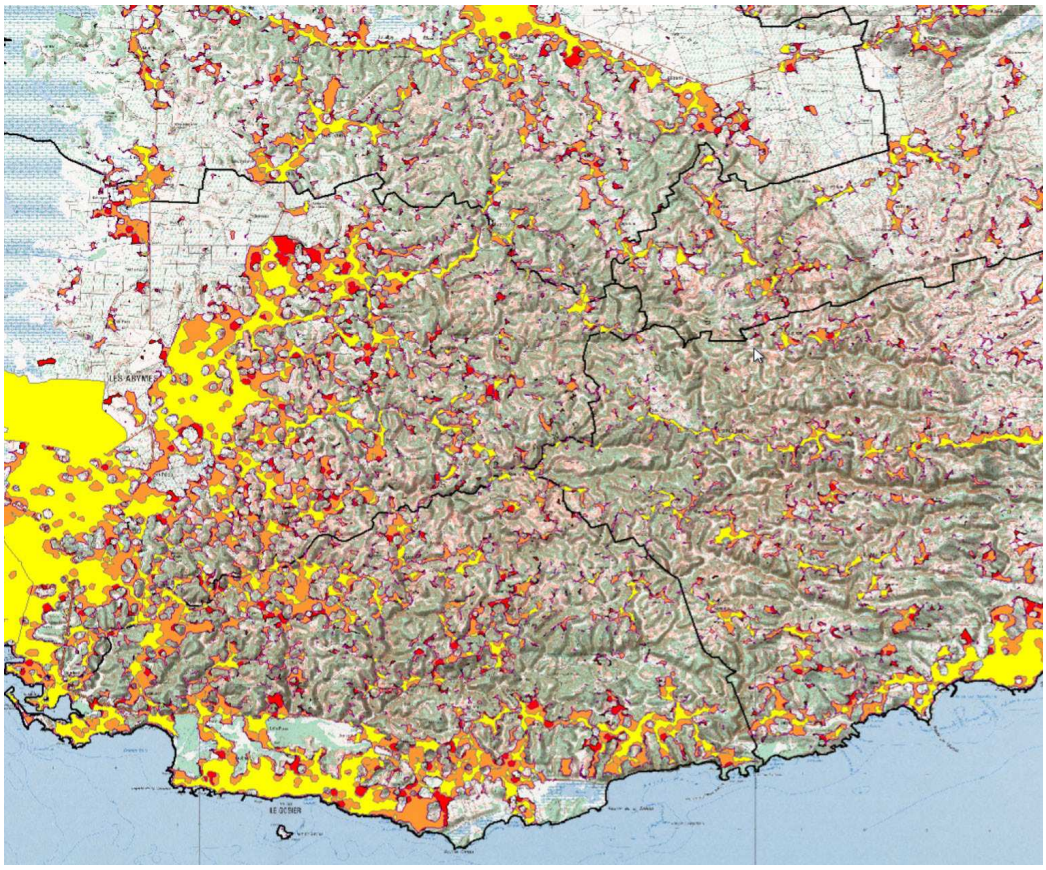

Figure 42 : Évolution du bâti entre 1985 et 2010 (Diagnostic stratégique d'un territoire en mutation – Les Grands-Fonds (Urbis / Biodiversité / Urbater / Botanik paysage, 2012/20141)

- **Un enrobage progressif**

La plupart des tracés actuels existait dans les années 1950 sous forme de chemins non carrossables. Le réseau de petits cheminements liés aux exploitations agricoles était déjà très étendu. Les routes imperméabilisées étaient essentiellement les voies départementales et quelques rares voies communales. **Aujourd'hui, la voirie représente une part conséquente des surfaces imperméabilisées** (se reporter Figure 44). En cinquante ans, les chemins non carrossables qui parcouraient le massif se sont élargis et enrobés au gré du développement urbain […]. **La problématique des constructions illégales vient s'ajouter à celle de l'imperméabilisation progressive des Grands-Fonds.**

- **Des petites cases aux grandes villas**

Dans les années 1950, l'urbanisation se compose essentiellement de cases traditionnelles. A cette période, le bâti est limité dans ces surfaces d'imperméabilisation et n'a pas véritablement d'impact sur l'écoulement des eaux.

Le bâti a subi une forte transition avec le développement dans un premier temps d'extensions autour des cases traditionnelles qui ont radicalement augmenté les surfaces habitables. Les villas ont remplacé les cases traditionnelles. **Ces formes de logement marquent une nouvelle étape de l'urbanisation des Grands-Fonds avec des surfaces nettement plus importantes au sol** (se reporter Figure 44).

La surface totale imperméabilisée dans les Grands-Fonds est passée de 124 Ha en 1955 à 860 Ha en 2004

L'imperméabilisation prend une ampleur plus accentuée à l'approche des centres agglomérés. La part des surfaces imperméables y est plus importante.

B. Exploitation de Tuf

Les Grands-Fonds sont depuis plusieurs décennies soumis à **une forte pression liée à l'extraction de tuf.** Ce matériau est très utilisé dans le cadre du BTP. L'accessibilité aux mornes permet une exploitation facile. Il en résulte un grappillage progressif qui marque le paysage de manière durable par des pans entiers de mornes qui disparaissent en laissant un imposant front.

Les terrains naturellement favorables à la construction sur le territoire des Grands-Fonds sont de plus en plus rares et la pratique des décaissements est très répandue et de plus en plus chronique

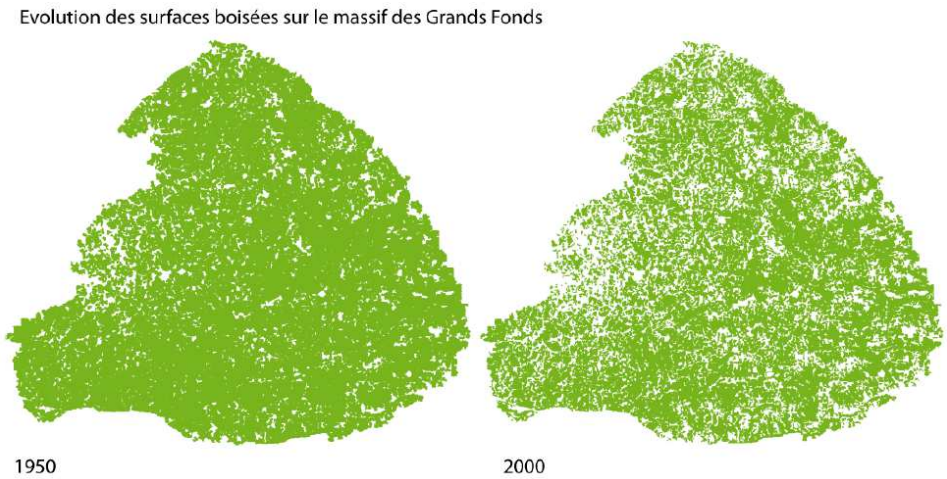

Figure 43 : Évolution des surfaces boisées sur le massif des grands-Fonds (Diagnostic stratégique d'un territoire en mutation – Les Grands-Fonds (Urbis / Biodiversité / Urbater / Botanik paysage, 2012/20141)

Imperméabilisation des sols

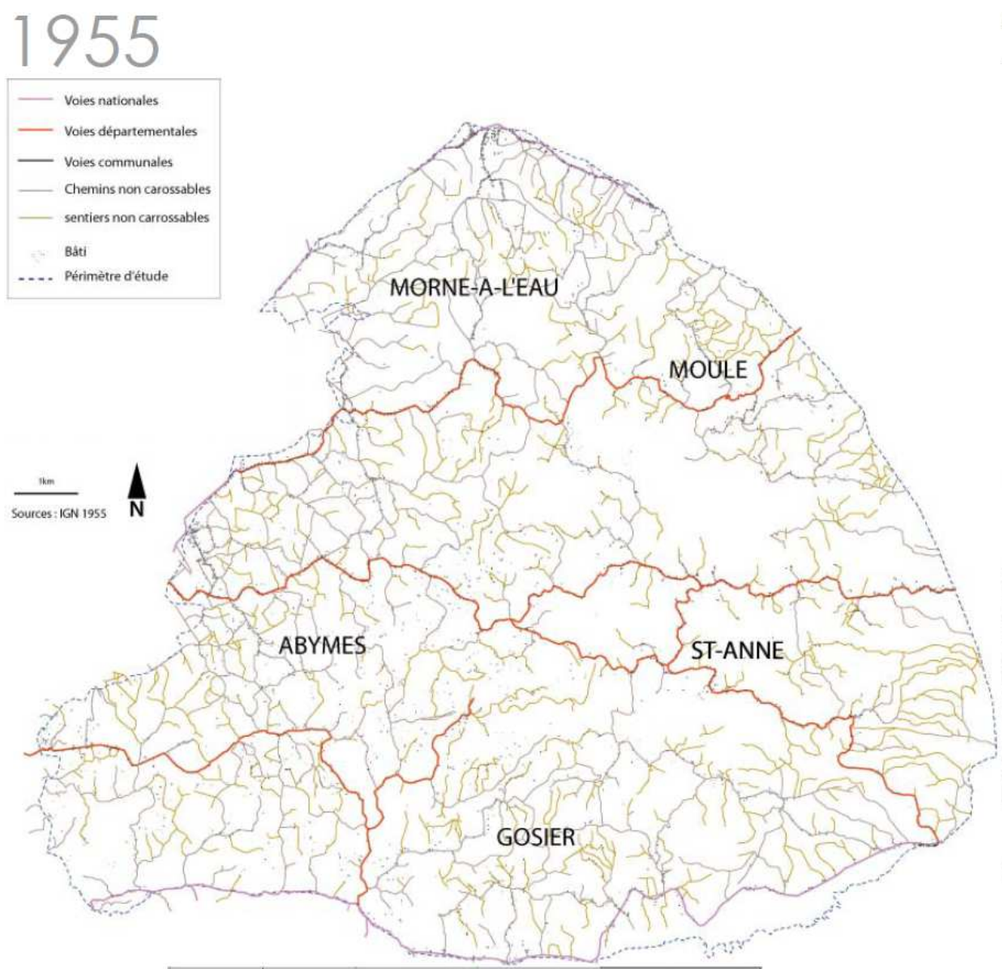

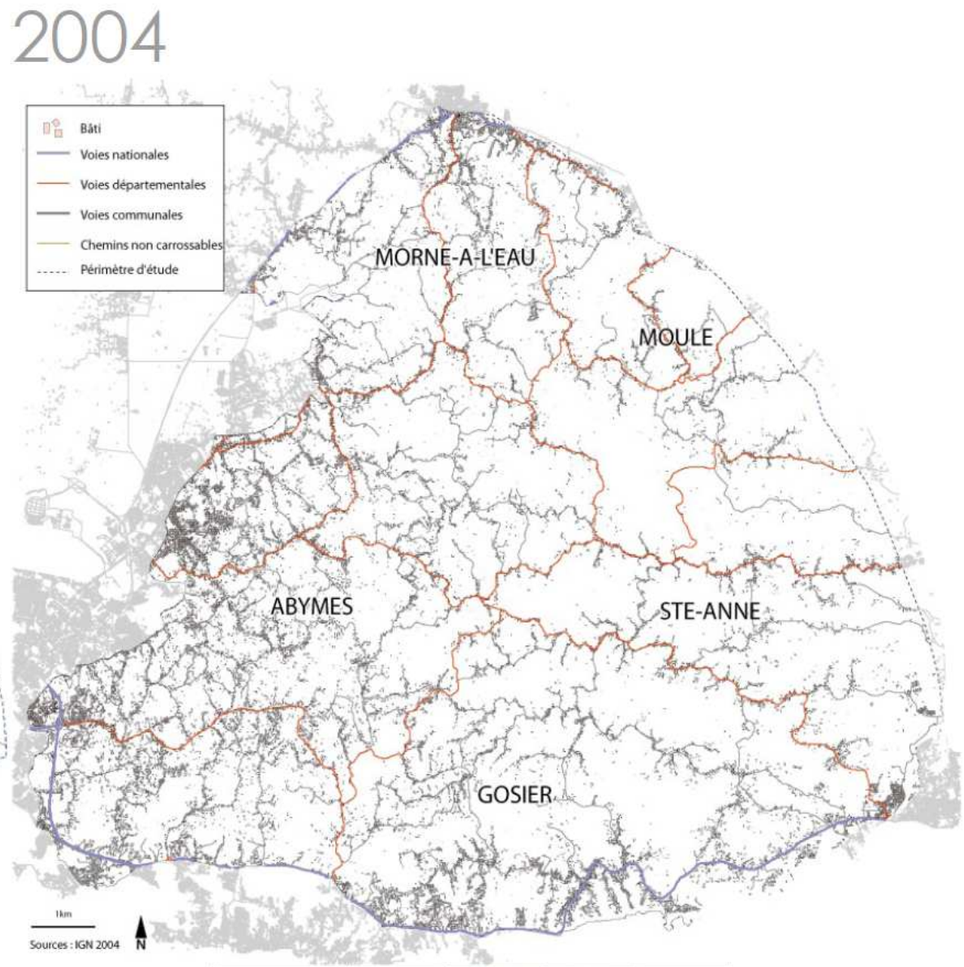

1955	Surface en hectare			
	surface bâtie	Surface voirie primaire (10m)	Surface voirie secondaire (8m)	Surface voirie tertaire (5m)
Abymes	12,8	0,6	23	5,1
Gosier	8,5	10,9	8,1	2,3
Morne à l'Ea	7,7	5,4	0	5,8
Le Moule	2,7	0	0	1,1
St Anne	8,1	3,5	17	1,4
Total	39,8	20,4	48,1	15,7

2004	Surface en hectare			
	surface bâtie	Surface voirie primaire (10m)	Surface voirie secondaire (8m)	Surface voirie tertaire (5m)
Abymes	158	4,8	20	111,3
Gosier	131,6	13,4	13,2	108,8
Morne à l'Eau	58,5	3,55	11,3	44
Le Moule	14,8	0	5,6	11,7
St Anne	76,8	3,6	22,8	46,2
TOTAL	439,7	25,35	72,9	322

Figure 44 : Imperméabilisation des sols sur le territoire des Grands-Fonds (Diagnostic stratégique d'un territoire en mutation – Les Grands-Fonds (Urbis / Biodiversité / Urbater / Botanik paysage, 2012/20141)

C. Infrastructures

La surface de voiries dans les Grands-Fonds est passée de 84 Ha en 1955 à 420 Ha en 2004

Des infrastructures routières, barrières à l'écoulement, équipées d'une multitude d'ouvrages de traversée hétérogènes

Un réseau viaire implanté dans des fonds de vallée pour la moitié ouest du territoire

Une circulation dense à l'approche d'un phénomène à risque

Le nombre important d'infrastructures, qui traversent, intercepte le territoire et **constitue des barrières à l'écoulement** (RN, RD, Routes communales, voies d'accès privées,..) est un autre facteur pouvant aggraver le risque inondation à l'échelle du territoire.

En effet, pour garantir la transparence hydraulique, les ravines et canaux sont équipés d'une **multitude d'ouvrages de franchissement hétérogènes** qui peuvent constituer des points durs en cas de sous-dimensionnement ou de manque d'entretien des ouvrages mais également des ravines.

Lorsque l'un d'entre eux s'avère obstrué ou simplement trop petit, il joue le rôle d'un régulateur de débit, engendrant ainsi des remous et une élévation du niveau d'eau en amont.

En imposant un stockage temporaire en amont des infrastructures, il peut provoquer leur fragilisation et détériorer leur stabilité. Il en résulte qu'en cas de rupture, la vague engendrée peut être extrêmement dévastatrice.

En plus de la problématique liée à l'effet « barrière » que représente les infrastructures linéaires, une partie du territoire des Grands-Fonds **est desservie par des voies situées dans les fonds de vallée.** Ces voies sont par définition plus sensibles aux inondations lors de précipitations soutenues.

Cette situation doit être soulignée puisque

- **le développement des constructions se fait d'abord de manière linéaire le long de ces voies**. Ainsi de nombreuses habitations sont situées à proximité des voies et donc dans les fonds de vallées.

- **Lors d'un phénomène présentant un risque** (telle qu'une situation d'inondation qui peut être brusque et rapide) les parents vont instinctivement récupérer leurs enfants dans les écoles et la population cherche à se rendre à son domicile, ce qui implique **un flux de circulation dense (déplacement).**

La description proposée ci-dessous est extraite du diagnostic stratégique d'un territoire en mutation – Les Grands-Fonds (Urbis / Biodiversité / Urbater / Botanik paysage, 2012/2014[1]).

- **<u>Un réseau viaire partagé</u>**

La topographie conditionne le développement routier des Grands-Fonds.

La large partie Ouest connaît une érosion du massif nettement plus importante. De ce fait, les vallées sont plus larges **et permettent aux routes de sillonner le long des talwegs.**

Cette configuration se répand sur la large partie Ouest et couvre le territoire Grands-Fonds des Abymes, de Morne-À-L'eau et d'une majeure partie de Gosier.

Sur la partie Est, les routes quittent les fonds des vallées pour s'installer sur les crêtes des mornes. Le réseau montre un conditionnement plus important à la topographie de ce côté du massif. Les fonds de vallées sont très peu investis et leur accès n'est assuré que par des

chemins d'exploitation en impasse. Ce moindre développement du réseau explique une plus importante préservation des corridors écologiques et une moindre densité de l'habitat linéaire

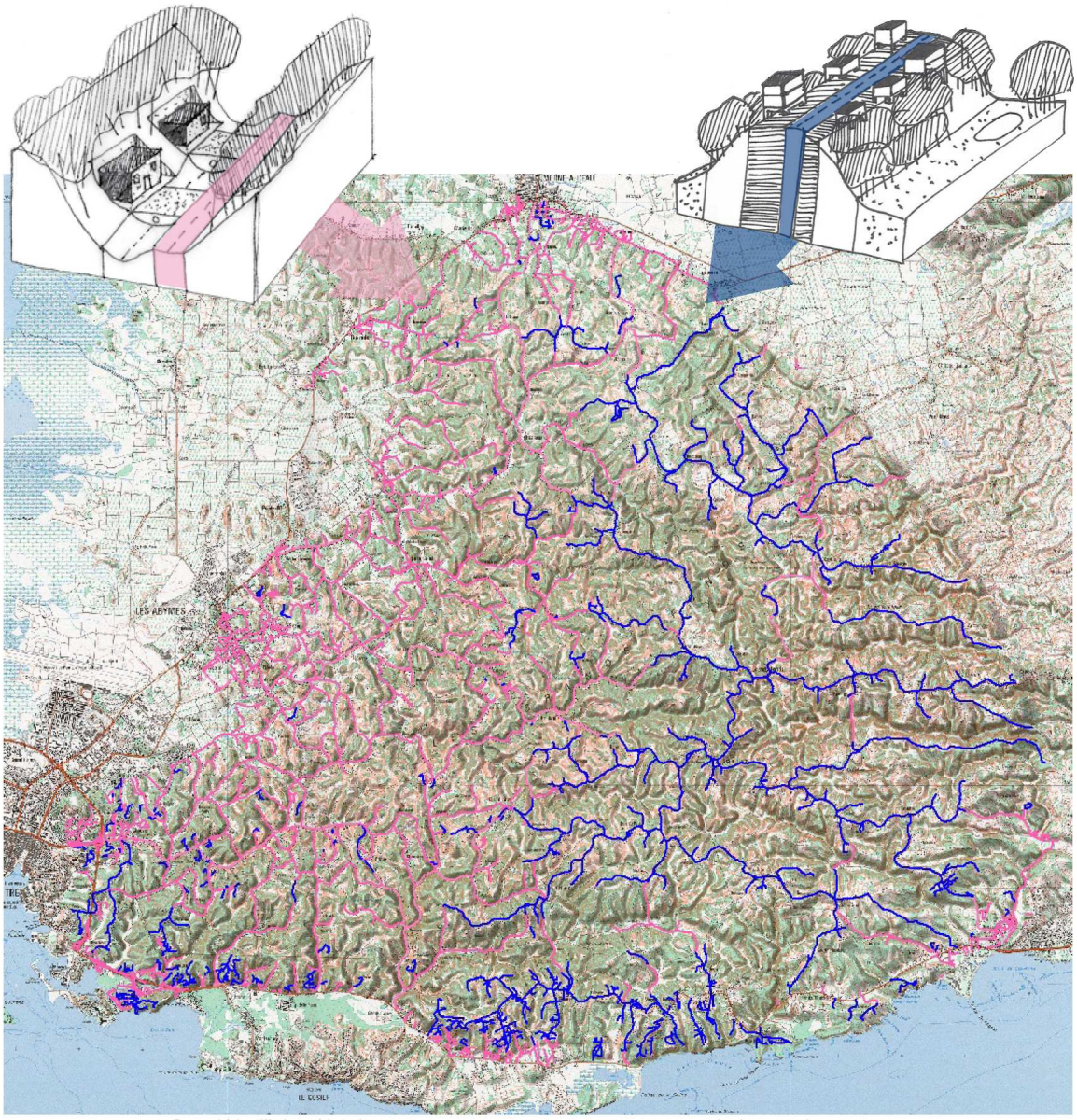

Figure 45 : Réseau viaire partagé entre fond de vallée et crête (Diagnostic stratégique d'un territoire en mutation – Les Grands-Fonds (Urbis / Biodiversité / Urbater / Botanik paysage, 2012/20141)

- **<u>Le développement de l'urbanisation avec le réseau viaire</u>**

Les premières constructions des Grands-Fonds se sont organisées de manière éparse le long des voies. Les axes sont devenus des supports d'urbanisation à tel point qu'aujourd'hui, **la quasi-totalité du linéaire routier parcourant le massif est bordé d'habitations.**

Une multiplication des ouvrages de traversées sur les ravines pour accéder aux habitations

La pression urbaine a mené les développements récents en arrière des fronts de voie. La dernière génération de logements s'installe en recul des voies de transit, un phénomène rendu possible par l'aménagement **d'accès privés pouvant nécessiter la mise en œuvre d'une traversée du fond de vallée** (ouvrage hydraulique de traversée souvent sous-dimensionné et peu entretenu).

D. Condition aval - Surcote

La surcote qui se traduit par une surélévation du niveau de la mer due à l'effet de succion provoquée notamment par une forte dépression atmosphérique peut avoir des effets sur les ravines et canaux et provoquer des inondations importantes, particulièrement lorsque cela intervient lors d'événements pluvieux intenses.

Le niveau marin élevé devient un obstacle a l'écoulement et provoque des inondations qui peuvent affecter l'intérieure des terres. Plus le niveau de la mer est haut, plus le risque de débordement des ravines et canaux est importants.

1.3.3 Risque littoral

Chaque commune du territoire du PAPI des Grands-Fonds est soumise à un risque « littoral » important. Le risque littoral intègre différents aléas :

- **La submersion marine** : inondation temporaire de la zone côtière par la mer en lien avec son niveau moyen dans des conditions météorologiques extrêmes.
- **Le déferlement marin** : effet dynamique de la houle en front de mer, dissipation de l'énergie des vagues.
- **L'érosion du trait de côte** (effet de la sédimentologie).

Ce risque est aggravé par l'urbanisation sur le littoral et plus généralement par toute modification néfaste de la topographie, l'érosion….

A. Submersion marine et déferlement marin

Les évènements marquants concernant le risque de submersion sont présentés au chapitre 1.2.1, avec les évènements marquants concernant le risque d'inondation.

La description ci-dessous est extraite du rapport de présentation du PPRN de la commune des Abymes.

Météo France (dans son étude de 2002[5]) a estimé les surcotes (marée de tempête) maximum vraisemblablement atteintes, entre 1900 et 2000, pour un échantillon de 128 phénomènes cycloniques, passés à moins de 200 miles nautiques de la Guadeloupe et dont le vent a dépassé les 35 noeuds. Parmi ces phénomènes, certains n'ont donné qu'une faible surcote, soit parce qu'ils sont passés trop loin, soit parce que leur intensité était trop faible. Dans un second temps, pour améliorer la représentativité des résultats, un re-échantillonnage a été réalisé, en modifiant aléatoirement la répartition spatiale des cyclones (translation dans une bande de ±30 miles nautiques), sans modifier leur répartition moyenne temporelle. Ces valeurs de surcotes sont présentées ci-après (Tableau 12). Pour le Grand-Cul-de-Sac Marin, il est remarquable que les surcotes simulées pour le 20ème siècle soient aussi les valeurs maximales. Un des cyclones passé entre 1900 et 2000 a donc généré la plus forte surcote observable à cet endroit (300 cm à Baie-Mahault). Il s'agit vraisemblablement de HUGO en 1989.

Les fonds marins sont peu profonds pour le littoral du Gosier et encore plus dans le Grand-Cul-de-Sac Marin. En conséquence, les houles cycloniques commencent à déferler loin du rivage, (plusieurs centaines de mètres) perdant de leur énergie. Seule une houle résiduelle peut atteindre le rivage, inférieure à 2 m.

---

[5] Évaluation du risque lié aux surcotes cycloniques sur les Antilles française, Météo France, 2002

En conséquence la surcote dynamique (« setup ») liée au déferlement de la houle est limitée, de l'ordre de 15 à 20 cm. On néglige ses effets dans le Grand-Cul-de-Sac Marin vis-à-vis de la surcote de marée de tempête.

Les valeurs de surcotes retenues, intégrant la marée astronomique (0,4 m) et pour le Petit-Cul-de-Sac Marin une surcote dynamique résiduelle (0,2 m) sont :

- 3 m NGG dans le Grand-Cul-de-Sac ;
- 2,4 m NGG au fond du Petit-Cul-de-Sac ;
- De 1,6 à 1,8 pour le littoral du Gosier ;

Tableau 12 : Marées de tempête simulées au large de Gosier et Abymes (Météo France, rapport de présentation PPRN des Abymes)

Commune	Historique (20ème siècle)	Maximum	Durée de retour 100 ans	Surcote de référence
Abymes (Grand-Cul-de-Sac)	2,6 m	2,6 m	2,0 m	3,0 m
Abymes (Petit-Cul-de-Sac)	1,4 m	1,8 m	1,2 m	2,4 m
Gosier (Marina)	1,0 m	1,2 m	0,8 m	1,8 m
Gosier (Grand-Baie)	0,9 m	1,1 m	0,7 m	1,7 m
Gosier (Est)	0,8 m	1,0 m	0,6 m	1,6 m

Pour le territoire de Pointe-à-Pitre, l'ouragan de référence choisi pour l'élaboration du PPRN est un ouragan de classe 3 dont la surcote de marée de tempête est de l'ordre de **2,0 m NGG**

Pour le territoire de Sainte-Anne, l'ouragan de référence choisi pour l'élaboration du PPRN est un ouragan de période de retour centennale (ouragan de classé 4) dont la surcote de marée de tempête est également le l'ordre de **2 m NGG.**

Pour le territoire du Moule, la surcote retenue pour l'élaboration du PPRN correspond à la surcote marine totale générée par un ouragan de période de retour 100 ans dont la surcote est de l'ordre de **2,2 m NGG** (surcote maximal de marée de tempête de 60 cm + surcote liée à la marée astronomique 40 cm + surcoté liée à la houle au sein du lagon 1,2 m).

Pour le territoire de Morne-à-l'Eau, la surcote retenue pour l'élaboration du PPRN n'est pas précisée dans le rapport de présentation.

Les surcotes de référence sont plus faibles sur la façade atlantique et maximales dans le Grand Cul-de-Sac Marin

Pour résumer, la Figure 46 présente les surcotes maximales du 20ème siècle et les surcotes maximales de période de retour 100 ans sur la Guadeloupe (Météo France, 2002[5]).

L'aléa submersion / houle cyclonique est systématiquement qualifié d'aléa fort quelque soit la hauteur d'eau.

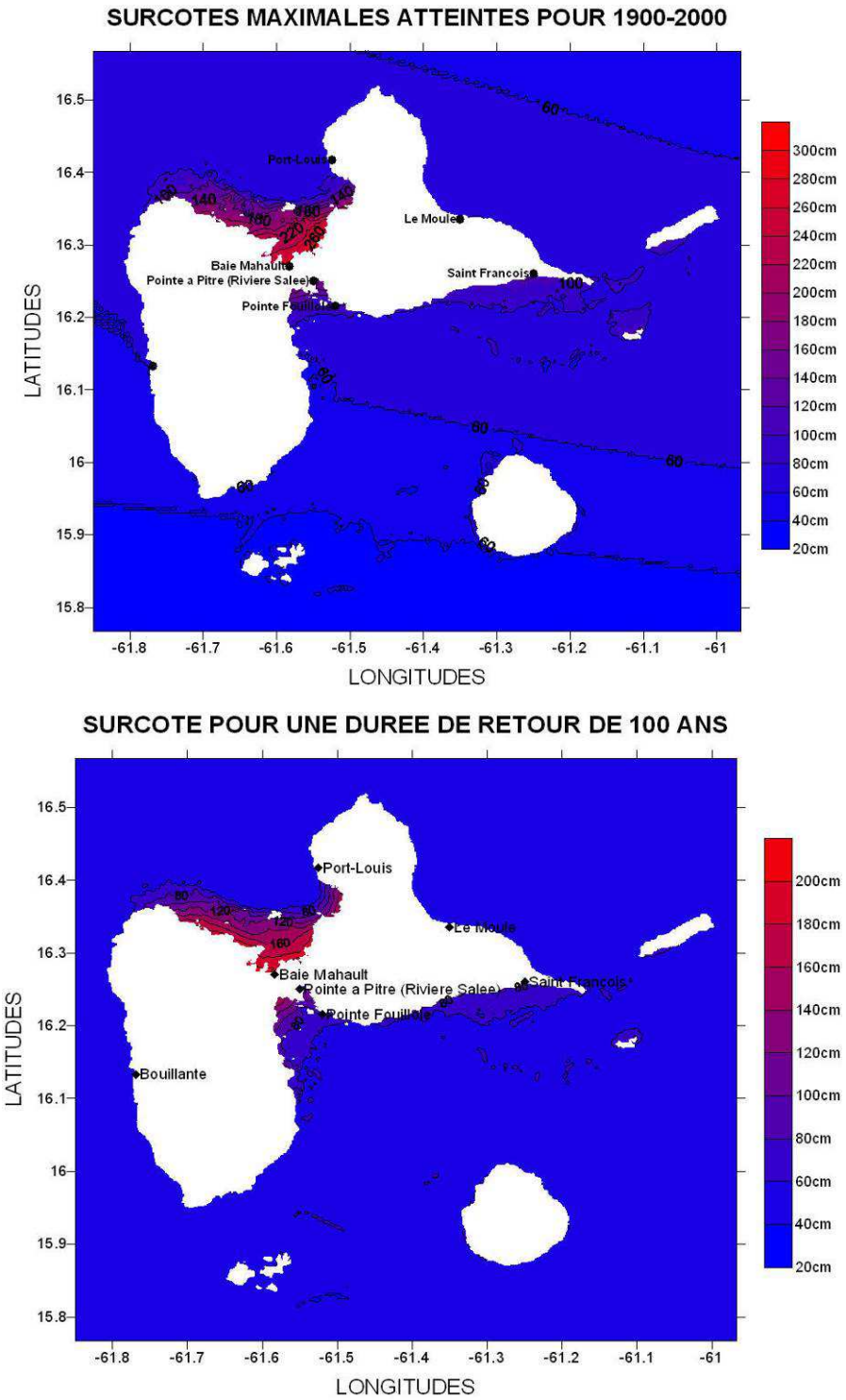

Figure 46 : Surcotes maximales 20ème siècles et surcotes pour une durée de retour de100 ans (Météo France, 2002[5])

B. Erosion du trait de cote

La description proposée ci-dessous est extraite du rapport du BRGM « Évolution et dynamique du trait de côte de l'archipel Guadeloupéen[6]».

Il apparaît que 62 % des 633 km de côtes présentent un régime stable ou en équilibre (évolution mais retour à l'état initial), 25 % environ sont en érosion et 9 % seulement en accrétion dont la majorité serait d'origine anthropique (50 %).

Il est constaté sur l'ensemble de l'archipel que :

- Les **aménagements anthropiques** (aménagement portuaires, digues,…) sont construits par remblai sur la mer (engraissement anthropique 62%). C'est le cas par exemple du Grand Port Maritime de Guadeloupe sur la Pointe Jarry, l'aménagement des quais de Bergevin à Pointe-à-Pitre,… Seule 16 % de ces aménagements ont été construits par déblaiement.

Un trait de côte en constante évolution, avec une prédominance de l'érosion

- Les **cotes basses sableuses ou à galets** ainsi que sur les zones sableuses sous influence du marnage sont en globale érosion (52 %) avec 14 % en érosion importante (>30 m). Seulement 15 % sont en accrétion (dont 9% > 15 m).
- La **mangrove** présente une dynamique équilibrée avec 23 % de ce linéaire en érosion et 20 % en accrétion.
- Les **côtes basses rocheuses** (côtes calcaires) présentent 42 % de leur linéaire en érosion.
- La **dynamique des côtes à falaise** est difficilement appréciable, cependant plusieurs zones d'érosion ont été signalées.

Il apparaît que le trait de cote évolue principalement sous l'action hydrodynamique marine (houle chronique, houle cyclonique,…).

Toutefois sur un littoral soumis à une forte pression activité anthropique comme celui de la Guadeloupe l'impact humain joue un rôle primordial dans la morphodynamique côtière. L'impact peut-être direct, avec les prélèvements de sédiments sur les plages. L'homme intervient également de manière indirecte sur la morphogénèse littorale :

- En **amont sur les bassins versants**, l'intensification de l'érosion du sol accentue l'apport fluviale de matières en suspension à la cote ;
- Sur le **littoral**, la construction progressive d'aménagement (ouvrages de protection,…) contribue à l'artificialisation du trait de côte et à la perturbation des transferts sédimentaires.

---

[6] Évolution et dynamique du trait de côte de l'archipel Guadeloupéen, Étude de 1956 à 2004, BRGM/RP-58780-FR, juillet 2010

Selon une vision globale, il sera retenu que :

- **L'exposition directe des cotes sud et sud-est de la Grande-Terre** à la houle chronique de secteur NNE et SSSE, ainsi que la part importante de cotes meubles constitutives de ce littoral, leur confèrent une sensibilité **importante au régime érosif.**
- Le **Grand Cul-de-Sac Marin**, protégé par la grande barrière corallienne, est propice aux phénomènes de **sédimentation**. Ces caractéristiques entrainent des phénomènes d'engraissement.
- La **zone du Petit Cul-de-Sac Marin** est protégée par un système récifal. Ce récif confère une bonne protection au rivage associé à un apport sédimentaire fluvial. Ces conditions entrainent une dynamique favorisant **l'engraissement**.
- Entre la Pointe Jarry et Le Gosier, le littoral est fortement anthropisé et affecté par des aménagements divers (portuaires, touristiques,…). Ces aménagements entrainent principalement une **accrétion** par remblais sur mer.

Il faut toutefois souligner qu'un **état de référence fiable des côtes de l'archipel (étude courantologie, bathymétrie,…) fait encore défaut** en Guadeloupe. Ces données sont indispensables afin d'étudier la part des choses entre évolution naturelle et effets anthropiques pour apprécier la dynamique sédimentaire, assurer une gestion intégrée du littoral et disposer d'une stratégie d'action globale sur l'évolution du littoral.

A noter : Ouvrages d'engraissement – Sud Grande-Terre

Plusieurs ouvrages sont réalisés le long des rivages de la Grande-Terre principalement sur la côte sud. Ces ouvrages ont essentiellement pour finalité de préserver les plages existantes des phénomènes d'érosion.

C. Enjeux spécifiques

Le littoral ouest, nord ouest de la Grande-Terre (communes des Abymes et de Morne à l'eau) présente un littoral bordé de mangrove qui limite les enjeux sur le littoral.

Le littoral du sud de la Grande-Terre s'étend sur environ 35 km. Cette zone alterne entre falaises et anses (plages). L'urbanisation est répartie inégalement **avec des zones largement urbanisée** (Pointe de la Verdure, bourg de Gosier, bourg de Sainte-Anne) et des zones naturelles (Anse Dumont, les Salines, plage de Bois Jolan, pointe du helleux,…).

Les principaux enjeux littoraux sur le territoire du PAPI sont :

- **Une urbanisation importante** du littoral constituée d'hypercentres (Pointe-à-Pitre et sa couronne qui s'étend sur le littoral de la commune des Abymes, Moule, Gosier, Sainte-Anne), de pôles touristiques (pointe de la verdure, Bas du fort, Caravelle, …), d'habitat résidentiel et spontané (carénage, Grand-baie,…)

- **Un réseau routier** structurant (Routes nationales et Départementales) longeant par intermittence le littoral ;
- **Plusieurs ports :** transport de passager, terminal de croisière, ports de plaisance, ports de pèches ;
- **Des plages touristiques** et des zones de mouillage de plaisance.

D. Mesures d'adaptation spécifiques

- **Maitrise de l'occupation des sols** par le biais des PPRN qui intègrent le risque de submersion marine ;
- **Agence des 50 pas géométriques** : Gestion des processus de cession sur la zone des 50 pas géométrique (littoral).

2
CONNAISSANCE DES ENJEUX EXPOSÉS AU RISQUE D'INONDATION – SUBMERSION SUR LES BASSINS VERSANTS DES GRANDS-FONDS

Les communes où les enjeux sont les plus forts vis-à-vis du **risque de débordement de cours d'eau** sont :

- **Morne-À-L'eau**
- **Pointe-à-Pitre**
- **Les Abymes.**

Les communes où les enjeux sont les plus forts vis-à-vis **du risque de submersion marine** sont :

- **Pointe-à-Pitre**
- **Les Abymes**
- **Morne-À-L'eau**
- **Sainte-Anne.**

A noter

Il semble que les enveloppes inondables soient sous-évaluées sur la commune de Gosier, en effet il n'est pas tenu compte des inondations sur les flux de personnes et des biens (EPRI, DEAL Guadeloupe, Janv 2012). Il est à noter que près de 80% du territoire de Gosier est situé sur le territoire des Grands-Fonds morphologique).

2.1 POPULATION

18% de la population du territoire du PAPI des Grands-Fonds concerné par le risque d'inondation par débordement de cours d'eau ;

Et 13 % par la submersion marine.

Près de 30 000 personnes, soit 18% de la population du territoire du PAPI des Grands-Fonds, sont concernées par le risque d'inondation par débordement de cours d'eau et 13 % par le risque de submersion marine.

Près de la moitié des personnes concernées par le risque de débordement de cours d'eau sur le territoire de la Guadeloupe (≈ 61 241 personnes) sont situées sur le territoire du PAPI des Grands-Fonds. Et près des ¾ de la population soumise au risque de submersion marine sur la Guadeloupe (≈ 42 536 personnes) est située sur le territoire du PAPI des Grands-Fonds.

La commune de Pointe-à-Pitre est particulièrement concernée, près de la moitié de sa population est soumise au risque de débordement de cours d'eau et près des ¾ de sa population est soumise au risque de submersion marine. Le littoral bordant le Grand Cul-de-Sac Marin est également touché avec environ 18 000 personnes soumises aux débordements de cours d'eau et 12 000 à la submersion marine sur le territoire des communes des Abymes et de Morne-à-L'Eau.

50 Ha d'habitations en rez-de-chaussée inondables par débordement de cours d'eau ;

Et 34 Ha d'habitations en rez-de-chaussée inondable par submersion marine.

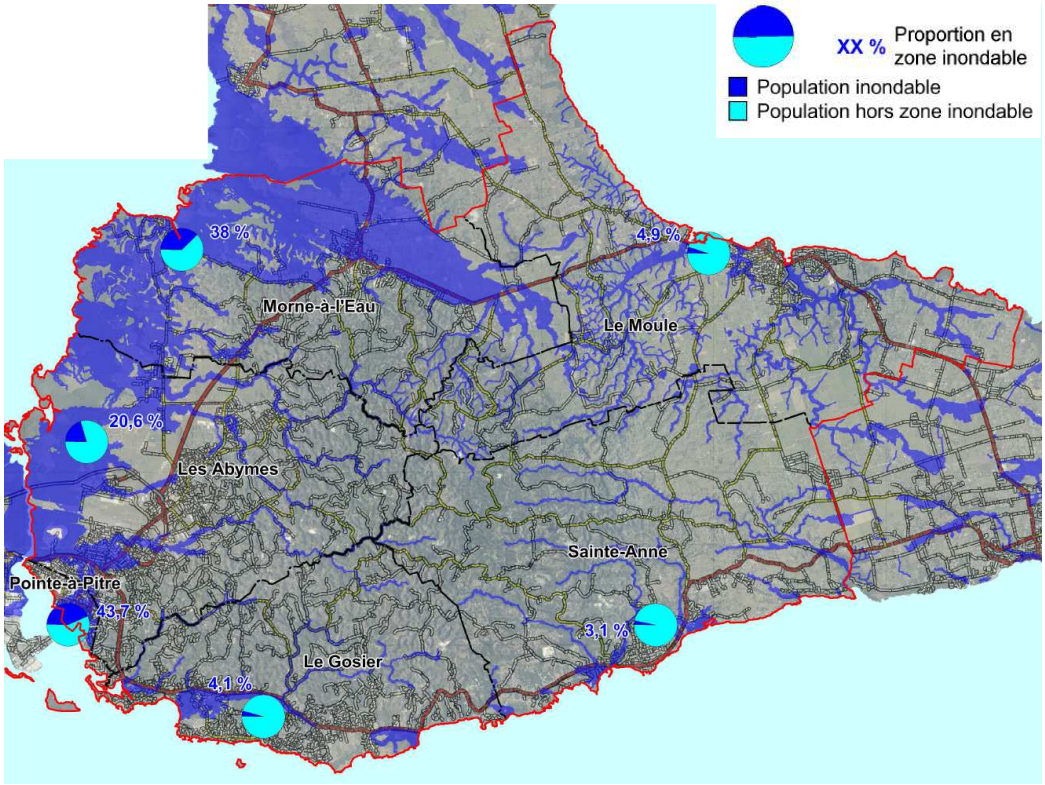

Figure 47 : Proportion de la population inondable par débordement de cours d'eau par commune

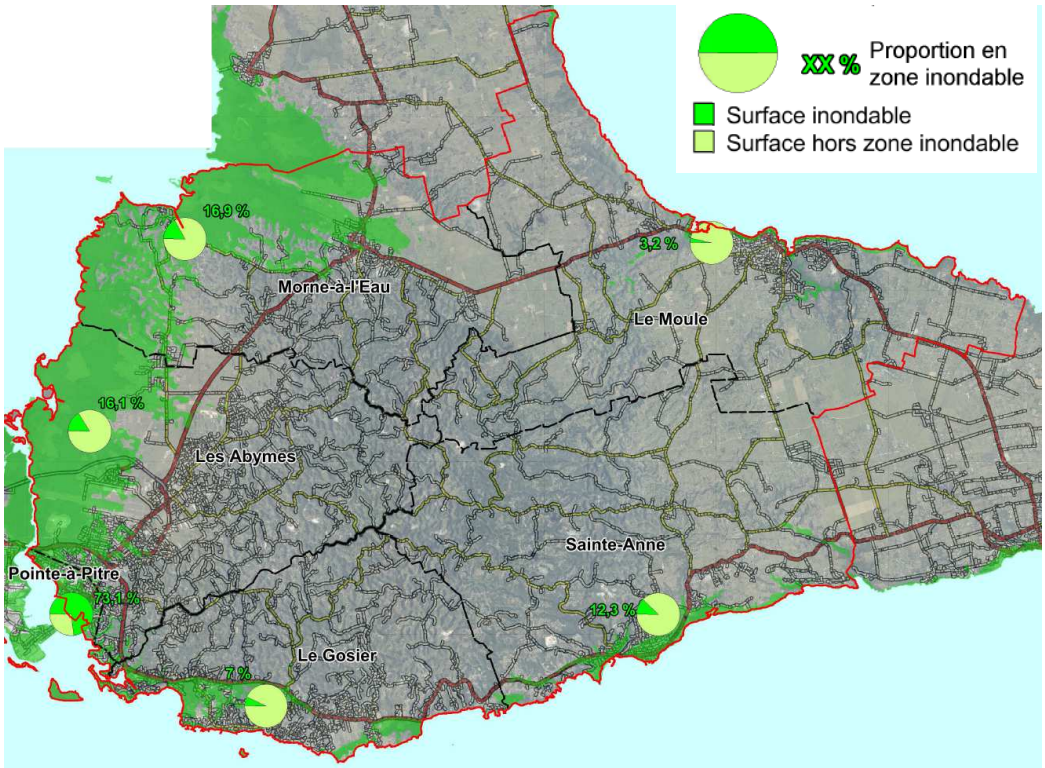

Figure 48 : Proportion de la population inondable par submersion marine par commune

La bâti à usage d'habitation concerné par le risque de débordement de cours d'eau représente environ 50 ha (1/3 des bâtiments d'habitation en rez-de-chaussée inondable du territoire de la Guadeloupe), celui concerné par le risque de submersion marine environ 34 ha (presque la moitié des bâtiments d'habitation en rez-de-chaussée inondable du territoire de la Guadeloupe). Dans les deux situations, la commune de Morne-À-L'eau est particulièrement concernée.

Aucun établissement de Santé n'est recensé par les 2 aléas (cela n'exclut pas que les voies d'accès à ces établissements soient elles inondées).

Cinq établissements scolaires secondaires sont concernés par le risque de débordement de cours d'eau et 11 par le risque de submersion marine.

A noter

Il est à noter en complément, que les voies d'accès à des établissements scolaires et de santé non répertoriés comme situés en zones inondables sont elles inondées et rendent l'accès et l'évacuation impossible.

Tableau 13 : Population concernée par le risque d'inondation « débordement de cours d'eau »

	Débordement de cours d'eau					
	Population totale	Population inondable	Proportion (%)	Emprise des habitations de plain-pied [ha]	Nombre d'établissements hospitaliers	Nombre d'établissements secondaires
Les Abymes	60 053	12 354	20,6	9,5	0	2
Le Gosier	27 370	1 119	4,1	3,2	0	0
Morne-à-l'Eau	16 703	6 352	38	30,8	0	1
Le Moule	21 027	1 029	4,9	3,0	0	0
Pointe-à-Pitre	17 542	7 668	43,7	0,9	0	2
Sainte-Anne	23 073	722	3,1	2,6	0	0
Total	**165 767**	**29 246**	**17,6**	**50**	**0**	**5**

Tableau 14 : Population concernée par le risque d'inondation « submersion marine »

	Submersion marine					
	Population totale	Population inondable	Proportion (%)	Emprise des habitations de plain-pied [ha]	Nombre d'établissements hospitaliers	Nombre d'établissements secondaires
Les Abymes	60 053	9 652	16,1	4,5	0	4
Le Gosier	27 370	1 908	7	4,2	0	0
Morne-à-l'Eau	16 703	2 826	16,9	14,4	0	0
Le Moule	21 027	683	3,2	1,5	0	1
Pointe-à-Pitre	17 542	12 818	73,1	1,9	0	5
Sainte-Anne	23 073	2 831	12,3	7,4	0	1
Total	**165 767**	**30718**	**18,5**	**33,9**	**0**	**11**

2.2 ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

167 Ha du bâti relatif aux activités économiques inondables par débordement de cours d'eau
Et
165 Ha inondables par submersion marine

L'emprise totale du bâti relatif aux activités économiques situé en zone inondable est de 167 ha pour le risque de débordement de cours d'eau (soit 37 % de l'emprise totale du bâti en zone inondable en Guadeloupe) et 165 ha pour le risque de submersion (soit 60 % de l'emprise totale du bâti en zone inondable en Guadeloupe).

Les tendances sont les mêmes que précédemment, près de 60 % (≈ 100 ha) du bâti en zone inondable est situé sur les communes des Abymes et de Morne-À-L'eau.

Les bâtiments d'activités représentent une superficie de l'ordre de 26 ha pour le risque de débordement de cours d'eau (soit presque la moitié des bâtiments d'activités situés en zone inondable en Guadeloupe ≈ 58 ha) et une superficie de l'ordre de 17 ha pour le risque de submersion (soit près de 45 % des bâtiments d'activités situés en zone inondable en Guadeloupe ≈ 39 ha). La commune des Abymes est la plus impactée, près de 40% des activités en zone inondable par débordement de cours d'eau son situées sur son territoire et la moitié des activités pour le risque de submersion marine.

260 km des RN et RD inondables par débordement de cours d'eau
Et
200 km par la submersion marine

Le linéaire de routes départementales et nationales impacté représente environ 260 km pour les débordements de cours d'eau (soit 35 % des routes principales submersibles de Guadeloupe) et environ 200 km pour la submersion (soit plus de la moitié des routes principales submersibles de Guadeloupe). La tendance se confirme à l'ouest et au nord-ouest (littoral du Grand-Cul de Sac), les communes des Abymes et de Morne-À-L'eau sont particulièrement impactées. A noter toutefois que le linéaire de voies principales impactées par la submersion marine sur la commune de Pointe-à-Pitre représente environ20 % des voies impactée sur l'ensemble du territoire du PAPI.

Le nombre de stations de carburant concernés sont évaluées à 15 pour le risque de débordement de cours d'eau et à 12 pour le risque de submersion.

Aucune installation portuaire et aéroportuaire n'est concernée par le risque de débordement de cours d'eau (à noter que cette analyse ne considère par les inondations par accumulation d'eau pluviales). Toutefois 3 **infrastructures portuaires (activité de pêche) et 4 pistes d'aéroport sont concernées par le risque de débordement**.

Tableau 15 : Linéaire de routes, emprise du bâti et des bâtiments d'activités concernés par le risque inondation « Débordement de cours d'eau»

	Débordement de cours d'eau					
	Linéaire de Routes Départementales et Routes Nationales [km]	Emprise totale du bâti [ha]	Emprise des bâtiments d'activités [ha]	Nombre de stations de carburant	Nombre d'infrastructures portuaires	Pistes d'aéroport
Les Abymes	83,9	55,5	11,4	6	0	0
Le Gosier	24,6	12,4	2,1	2	0	0
Morne-à-l'Eau	97,1	52,5	0,6	5	0	0
Le Moule	21,6	8,7	0,4	1	0	0
Pointe-à-Pitre	20,0	31,7	1,0	0	0	0
Sainte-Anne	11,6	6,6	0,0	1	0	0
Total	**258,8**	**167,4**	**26,9**	**15**	**0**	**0**

Tableau 16 : Linéaire de routes, emprise du bâti et des bâtiments d'activités concernés par le risque inondation « Submersion marine»

	Submersion marine					
	Linéaire de Routes Départementales et Routes Nationales [km]	Emprise totale du bâti [ha]	Emprise des bâtiments d'activités [ha]	Nombre de stations de carburant	Nombre d'infrastructures portuaires	Pistes d'aéroport
Les Abymes	66,4	42,4	8,4	5	0	4
Le Gosier	20,7	16,5	1,8	3	1	0
Morne-à-l'Eau	39,8	23,4	0,5	1	0	0
Le Moule	10,7	6,0	0,5	2	0	0
Pointe-à-Pitre	41,1	54,5	5,8	1	2	0
Sainte-Anne	23,0	23,0	0,0	0	0	0
Total	**201,7**	**165,8**	**17**	**12**	**3**	**4**

2.3 GESTION DE CRISE

Les mairies de Morne-À-L'eau et de Pointe-à-Pitre sont concernées par le risque inondation par débordement de cours d'eau. Aucun poste de force de l'ordre et aucun centre de gestion des routes ne sont concernées.

3 mairies des 6 communes du PAPI en zone inondable

Les mairies de Morne-À-L'eau, de Pointe-à-Pitre et de Sainte-Anne sont concernées par le risque inondation par submersion ainsi qu'un poste des forces de l'ordre également sur la commune de Sainte-Anne. Aucun centre de gestion des routes n'est directement concerné.

Il est à noter que les mairies constituent le centre de commandement à l'échelle communale de l'activation des Plans communaux de sauvegarde (PCS). A l'échelle de la Guadeloupe 12 mairies sont concernées par le risque de débordement des cours d'eau

2.4 ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE CULTUREL

La station d'épuration du bourg de Gosier (≈ 14 800 EH) et deux stations d'épuration sur la commune de Morne-À-L'Eau (≈ 2 420 EH) sont concernés par le risque de débordement de cours d'eau.

Un établissement SEVESO est recensé en zone inondable pour la submersion sur le territoire des Abymes (Installation du Syvade de la Gabarre).

3 ETAT DES LIEUX DE LA GESTION ACTUELLE DU RISQUE INONDATION SUR LES BASSINS VERSANTS DES GRANDS-FONDS

3.1 PPR, PCS ET DICRIM

A. Plan de Prévention des Risques Naturels

Les 6 communes possèdent un Plan de Prévention des Risques Naturels approuvé (la date d'approbation est précisée Tableau 17).

Les aléas naturels pris en compte concernent les phénomènes suivants :

- Inondations ;
- Mouvements de terrain ;
- Séismes et les effets qui en découlent : effets de site topographiques ou liés à la nature du sol, liquéfaction ;
- Cyclones et leurs effets (vents, surcotes marines, houles) ;
- Éruptions volcaniques.

Ces aléas sont cartographiés en fonction de 3 niveaux définis par l'intensité et la probabilité d'occurrence du phénomène : faible, moyen et fort. Il résulte de ce zonage et de sa confrontation aux enjeux, une cartographie des contraintes en termes d'aménagement.

Il est à noter que les PPRN, ne prennent pas en compte la montée du niveau marin.

B. Plan Communal de Sauvegarde

4 communes ont un PCS et les 2 autres sont en train de l'élaborer

Les communes des Abymes, de Gosier, de Moule, de Morne-à-l'Eau et de Pointe-à-Pitre ont un PCS validé (se reporter Tableau 17).

La commune de Sainte-Anne est en cours d'élaboration de son PCS.

Les communes soumises à des risques majeurs localisés ont l'obligation d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un outil utile au maire dans son rôle d'acteur majeur de la gestion d'un événement de sécurité civil. Ila pour objet la prévention des risques, l'information et l'alerte de la population ainsi que la protection par la préparation et la mise en œuvre de mesures et moyens appropriés.

C. DICRIM

Le DICRIM est un document réalisé par le maire dans le but d'informer les habitants de sa commune sur les risques naturels et technologiques qui les concerne, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque.

Les 6 communes disposent d'un DICRIM

Les 6 communes possèdent un Document d'Information Communal sur les Risques majeurs (DICRIM) validés (se reporter Tableau 17).

Tableau 17 : Synthèse sur les documents de gestion de crise par commune

	PPRN	PCS	DICRIM
Les Abymes	Approuvé le 04 septembre 2008	Validé – Edition juin 2012 Un exercice réalisé en 2010 et un exercice réalisé en 2013	Validé – Edition mars 2004
Le Gosier	Approuvé le 03 mars 2008	Validé – Edition 2011 Exercice cyclonique réalisé en 2012 initié par la Préfecture	Validé – Edition 2006 MAJ des dispositions relatives au risque cyclonique en cours
Morne-à-l'Eau	Approuvé le 04 septembre 2008	Validé en décembre 2012 Aucun exercice réalisé	Validé – Edition novembre 2012 Plaquette éditée en novembre 2012
Le Moule	Approuvé le 24 juin 2010	Validé – Edition de 2011 Exercices sismique et cyclonique réalisés en 2013	Validé – Edition 2007
Pointe-à-Pitre	Approuvé le 30 décembre 2005	Validé – Edition de 2011 Un exercice est réalisé chaque année	Validé – Edition mars 2005 Plaquette éditée en mai 2010
Sainte-Anne	Approuvé le 04 septembre 2008	En cours L'objectif est de le finalisé avant la saison cyclonique 2014 Aucun exercice réalisé	Validé – Edition 2009

3.2 ACTEURS ET INSTANCES DE CONCERTATION

La préfète de région Guadeloupe met en œuvre et coordonne localement la politique de l'État en matière de prévention des risques.

Pour ce faire il s'appuie notamment sur le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC) et la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL), administration déconcentrée du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, qui assurent :

- **La définition du risque** : à travers le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) multirisques.
- **L'organisation des secours** : le Préfet est Directeur des Opérations de Secours (DOS) en cas de catastrophe naturelle majeure, lorsqu'est déclenché le plan ORSEC départemental. En tant que DOS il dirige les actions des services de secours.
- **L'information préventive** : Le Préfet informe les maires des risques affectant le territoire de leur commune. Il établit notamment un Dossier Départemental des Risques Majeur (DDRM).

Le DDRM en vigueur date de 2004 et est téléchargeable sur le site de la préfecture

Par ailleurs, le 12 mai 2014, la **Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM)** présidée par la Préfète de la Région Guadeloupe a été créée.

Les collectivités territoriales jouent un rôle majeur dans la prévention des risques naturels et des inondations.

Le maire a des responsabilités en matière de police administrative, ce qui inclut la sécurité.

A travers la procédure de délivrance de permis de construire, il dispose de moyens juridiques pour prévenir les risques (conformité POS/PLU,…).

En matière d'organisation des secours, le maire est directeur des opérations de secours tant que le préfet ne prend cette direction.

Le maire doit prendre les premières mesures conservatoires dans la mesure de ces moyens pour protéger la population et les biens. Dans un second temps, il agit en soutien au préfet sous les ordres de celui-ci.

Les PCS sont obligatoires pour les communes soumises à un PPRN. Le maire a enfin la responsabilité de transmettre à ses administres tous les éléments d'information sur les risques majeurs (DICRIM), a partir du Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) transmis par le préfet.

Le Conseil Régional de Guadeloupe est impliqué dans le domaine de la prévention du risque d'inondation, il réalise dans le cadre de déclarations d'intérêt général des travaux de protection du littoral et des berges et d'entretiens de cours d'eau.

Le Conseil Général de Guadeloupe réalise également des travaux de protection du littoral et des berges.

Le syndicat mixte Routes de Guadeloupe veille à assurer la continuité de circulation sur les routes nationales (sous maitrise d'ouvrage Conseil Régional de Guadeloupe) et départementales (sous maitrise d'ouvrage Conseil Général de Guadeloupe), à la mise en place d'ouvrages d'évacuation correctement dimensionnés et à leur entretien.

Pour l'entretien, les points essentiels rattachés aux inondations et sur lesquels Routes de Guadeloupe rend compte aux collectivités sont les suivants :

- Surveillance globale du réseau routier ;
- Surveillance spécifique des ouvrages d'art. Les ouvrages de moins de 2 mètres en sont exclus et sont inspectés de manière plus aléatoire dans le cadre de la surveillance globale du réseau routier,
- Proposition annuelle de travaux et études en investissement (ouvrage d'assainissement) et en entretien (fauchage, curage....).

Dans le cadre de la mise en place du système d'exploitation dynamique des réseaux routiers Routes Nationales (RN) et Routes Départementale (RD), TRAFIKERA, Routes de Guadeloupe a défini des procédures d'exploitation pour certains évènements dont l'évènement inondation.

Les procédures sont appliquées selon le niveau d'importance de l'évènement défini ci-dessous :

Tableau 18 : Planification territoriale

	Niveau 1 : Importance basse	Niveau 2 : Importance moyenne	Niveau 3 : Importance haute	Niveau 4 : Importance très haute
Incidence	Eau à proximité réseau routier Sans gêne directe à la circulation	Eau sur chaussée Avec gêne à la circulation	Eau sur chaussée Avec blocage à la circulation	Sans objet
Niveau vigilance	Jaune	Orange	Rouge	Sans objet

Ainsi, pour chaque niveau d'évènement et selon l'état de ce dernier (signalé, confirmé ou terminé) des fiches définissent :

- Les acteurs mobilisés ;
- La chaine d'information interne (niveaux 1, 2 et 3: personnel Routes de Guadeloupe du siège, des agences et centres) et externe (niveaux 2 et 3: forces de l'ordre, secours, préfecture, collectivités, médias...) ;
- Les procédures d'affichage sur Panneaux à Message Variable.

Enfin, en cas d'évènement majeur, la gestion de crise de Routes de Guadeloupe est activée.

La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) assure le lien entre les acteurs économiques et les autorités préfectorales.

Ce qu'il faut retenir…

La Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs a été réactivée en mai 2014 et est donc dorénavant l'instance particulière de concertation dans le domaine de la prévention du risque d'inondation.

3.3 ALERTE ET PRÉVISION

3.3.1 État des lieux du suivi pluviométrique et de la connaissance sur le territoire du PAPI

A. Stations pluviométriques

La Figure 49 présente la localisation des stations sur le territoire du PAPI. Le Tableau 20 synthétise les principales caractéristiques de ces stations.

Le territoire du PAPI est couvert par 18 stations pluviométriques :

- Commune des Abymes : 4 stations ;
- Commune de Morne-À-L'eau : 2 stations ;
- Commune de Gosier : 1 station ;
- Commune de Sainte-Anne : 4 stations ;
- Commune de Moule : 7 stations ;
- Commune de Pointe-à-Pitre : 0 stations.

Présence de 18 stations météos sur le territoire du PAPI

Les stations sont majoritairement situées en plaine ou à la limite avec le territoire des Grands-Fonds (altitude < 30 - 40 m NGG).

Seule la station de Chazeau (Abymes) est située sur le territoire des Grands-Fonds (95 m NGG). Des relevés horaires sont réalisés sur cette station depuis novembre 2010.

Le Tableau 19 présente le type de station météos disponibles sur le territoire.

Tableau 19 : Type de station météo

Type de Station	Nombre
Station synoptique, acquisition temps réel, expertise à J+1 (type 0)	1
Station automatique Radome-Resome, acquisition temps réel, expertise à J+1 (type 1)	1
Station automatique HORS Radome-Resome, acquisition temps réel, expertise à J+1 (type 2)	1
Station automatique, acquisition temps réel, expertise temps différé (type 3)	6
Poste climatologique manuel ou station automatique, acquisition et expertise temps différé (type 4)	9

Les pas de temps enregistrés par les stations sont particulièrement importants pour rendre compte de la dynamique de crues associées. En effet les bassins versants d'une manière générale sur le territoire de la Guadeloupe et particulièrement sur le territoire du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds sont de petites tailles et présente à ce titre une cinétique rapide.

Aussi dans l'analyse hydrologique qui peut-être réalisée sur ces bassins versants, les relevés journaliers ne sont pas pertinents et les relevés horaires sont parfois trop espacés, notamment pour les bassins versants des sous-affluents. Les données les plus pertinentes pour analyser l'hydrologie des ravines et canaux du territoire du PAPI des bassins versants des Grands sont les relevés pour les pas de temps de 6 min à 1h.

Au regarde du Tableau 20, il peut être constaté que les relevés au pas de 6 min sont réalisés uniquement pour les stations :

- **Le Raizet aéroport** (Altitude 7 m - Commune des Abymes) depuis 2006 : La série de données disponible au pas de temps 6 min est a priori (si la série est continu) à ce jour d'environ 8 ans ;

- **Sainte-Anne Collège** (Altitude 4 m - Commune de Sainte-Anne) depuis 2006 au 16 mai 2013 date à laquelle la station a été fermée : La série de données disponible au pas de temps 6 min est a priori (si la série est continu) d'environ 7 ans ;

- **Le Moule Lauréal** (Altitude 21 m - Commune de Moule) depuis 2006 : La série de données disponible au pas de temps 6 min est a priori (si la série est continu) à ce jour d'environ 8 ans ;

A ce jour seules deux stations procèdent à un relevé au pas de 6 min sur le territoire du PAPI et cela depuis seulement 2006.

Ce qu'il faut retenir…

La couverture du territoire du PAPI, notamment au pas de 6 min dans un contexte de crues éclaires, **est relativement peu importante.**

Le nombre d'années d'observation également pour un pas de 6 min est **également faible** et ne dépasse pas 10 ans sur le territoire du PAPI et plus généralement sur le territoire de la Guadeloupe.

Météo France ne prévoit pas d'étendre son réseau pour des raisons de cout de fonctionnement (entretien, maintenance,…). Il est uniquement prévu d'équiper certaines stations qui ne le sont pas d'une acquisition en temps réel.

Tableau 20 : Description station météo sur le territoire PAPI

Nm INSEE Station	Commune (nom station)	Altitude	Date ouverture fermeture	Type de station	Type de relvé
97101001	Commune : LES ABYMES (LES ABYMES BOYVINIERE)	Altitude : 15 m	Ouverture : 01/01/1929	1- Poste climatologique manuel ou station automatique, acquisition et expertise temps différé (type 4) : Depuis le 01/01/1929	* Relevé quotidien
97101015	Commune : LES ABYMES (LE RAIZET AERO)	Altitude : 7 m	Ouverture : 01/01/1951	**1- Station synoptique, acquisition temps réel, expertise à J+1 (type 0) : Depuis le 01/01/1951**	* Relevé quotidien *** Relevé horaire depuis 1998** *** Relevé 6 min depuis 2006**
97101011	Commune : LES ABYMES (LES ABYMES JARDIN D'ESSAI)	Altitude : 5 m	Ouverture : 01/01/1986	1- Poste climatologique manuel ou station automatique, acquisition et expertise temps différé (type 4) : Depuis le 01/01/1986	* Rélevé quotidien
97101014	Commune : LES ABYMES (LES ABYMES CHAZEAU)	Altitude : 95 m	Ouverture : 01/01/1929	1- Poste climatologique manuel ou station automatique, acquisition et expertise temps différé (type 4) : Depuis le 01/01/1929 2- Station automatique, acquisition temps réel, expertise temps différé (type 3) : Depuis le 19/10/2010	* Relevé quotidien depuis 1985 *** Relevé horaire depuis 2010**
97116006	Commune : MORNE-A-L'EAU (MORNE A L'EAU GENDARMERIE)	Altitude : 11 m	Ouverture : 01/01/1951	1- Poste climatologique manuel ou station automatique, acquisition et expertise temps différé (type 4) : Depuis le 01/01/1951	* Rélevé quotidien
97116007	Commune : MORNE-A-L'EAU (MORNE A L EAU MAIRIE)	Altitude : 13 m	Ouverture : 01/12/2013	1- Poste climatologique manuel ou station automatique, acquisition et expertise temps différé (type 4) : Depuis le 01/12/2013	* Rélevé quotidien
97113003	Commune : LE GOSIER (LE GOSIER SAINT-FELIX)	Altitude : 19 m	Ouverture : 01/01/1982	1- Poste climatologique manuel ou station automatique, acquisition et expertise temps différé (type 4) : Depuis le 01/01/1982	* Rélevé quotidien
97128009	Commune : SAINTE-ANNE (STE-ANNE COLLEGE)	Altitude : 4 m	Ouverture : 01/06/1996 Fermeture : 16/05/2013	1- Station automatique HORS Radome-Resome, acquisition temps réel, expertise à J+1 (type 2) : Du 01/06/1996 au 16/05/2013	* Relevé quotidien de 1996 à 2001, de 2006 à 2013 *** Relevé horaire de 1996 à 2001, de 2006 à 2013** *** Relevé 6 min de 2006 à 2013**
97128005	Commune : SAINTE-ANNE (STE-ANNE GENDARMERIE)	Altitude : 1 m	Ouverture : 01/01/1968	1- Poste climatologique manuel ou station automatique, acquisition et expertise temps différé (type 4) : Depuis le 01/01/1968	* Relevé quotidien
97128008	Commune : SAINTE-ANNE (STE-ANNE GENTILLY)	Altitude : 45 m	Ouverture : 01/01/1979	1- Poste climatologique manuel ou station automatique, acquisition et expertise temps différé (type 4) : Du 01/01/1979 au 13/06/2013 2- Station automatique, acquisition temps réel, expertise temps différé (type 3) : Depuis le 14/06/2013	* Rélevé quotidien depuis 1979 *** Relevé horaire depuis 2009**
97128001	Commune : SAINTE-ANNE (STE-ANNE COURCELLES)	Altitude : 40 m	Ouverture : 01/01/1950	1- Poste climatologique manuel ou station automatique, acquisition et expertise temps différé (type 4) : Depuis le 01/01/1968	*** Relevé horaire de 2009 à 2011, depuis 2013** * Relevé quotidien de 1968 à 2011, Depuis 2013
97117014	Commune : LE MOULE (LE MOULE BOISVIN)	Altitude : 33 m	Ouverture : 13/08/2009	1- Poste climatologique manuel ou station automatique, acquisition et expertise temps différé (type 4) : Du 13/08/2009 au 13/06/2013 2- Station automatique, acquisition temps réel, expertise temps différé (type 3) : Depuis le 14/06/2013	* Relevé quotidien *** Relevé horaire depuis 2009**
97117015	Commune : LE MOULE (LE MOULE BOIS DAVID)	Altitude : 30 m	Ouverture : 24/04/2013	1- Poste climatologique manuel ou station automatique, acquisition et expertise temps différé (type 4) : Du 24/04/2013 au 13/06/2013 2- Station automatique, acquisition temps réel, expertise temps différé (type 3) : Depuis le 14/06/2013	* Relevé quotidien *** Relevé horaire depuis 2013**
97117013	Commune : LE MOULE (LE MOULE LAUREAL)	Altitude : 21 m	Ouverture : 01/10/1994	1- Station automatique Radome-Resome, acquisition temps réel, expertise à J+1 (type 1) : Depuis le 01/10/1994	* Relevé quotidien *** Relevé horaire depûis 1996** *** Relevé 6 min depuis 2006**
97117002	Commune : LE MOULE (LE MOULE MONTPLAISIR)	Altitude : 41 m	Ouverture : 01/04/1950	1- Poste climatologique manuel ou station automatique, acquisition et expertise temps différé (type 4) : Du 01/04/1950 au 13/06/2013 2- Station automatique, acquisition temps réel, expertise temps différé (type 3) : Depuis le 14/06/2013	* Relevé quotidien *** Relevé horaire depuis 2010**
97117008	Commune : LE MOULE (LE MOULE SAINTE-MARGUERITE)	Altitude : 65 m	Ouverture : 01/01/1977	1- Poste climatologique manuel ou station automatique, acquisition et expertise temps différé (type 4) : Depuis le 01/01/1977	* Relevé quotidien
97117012	Commune : LE MOULE (LE MOULE GARDEL-INRA)	Altitude : 30 m	Ouverture : 01/01/1991	1- Station automatique HORS Radome-Resome, acquisition temps réel, expertise à J+1 (type 2) : Du 01/01/1991 au 08/06/2011 2- Station automatique, acquisition temps réel, expertise temps différé (type 3) : Depuis le 09/06/2011	* Relevé quotidien *** Relevé horaire depuis 2006** *** Relevé 6 min de 2006 à 2010**
97117006	Commune : LE MOULE (LE MOULE L'ECLUSE)	Altitude : 18 m	Ouverture : 01/01/1960	1- Poste climatologique manuel ou station automatique, acquisition et expertise temps différé (type 4) : Depuis le 01/01/1960	* Relevé quotidien

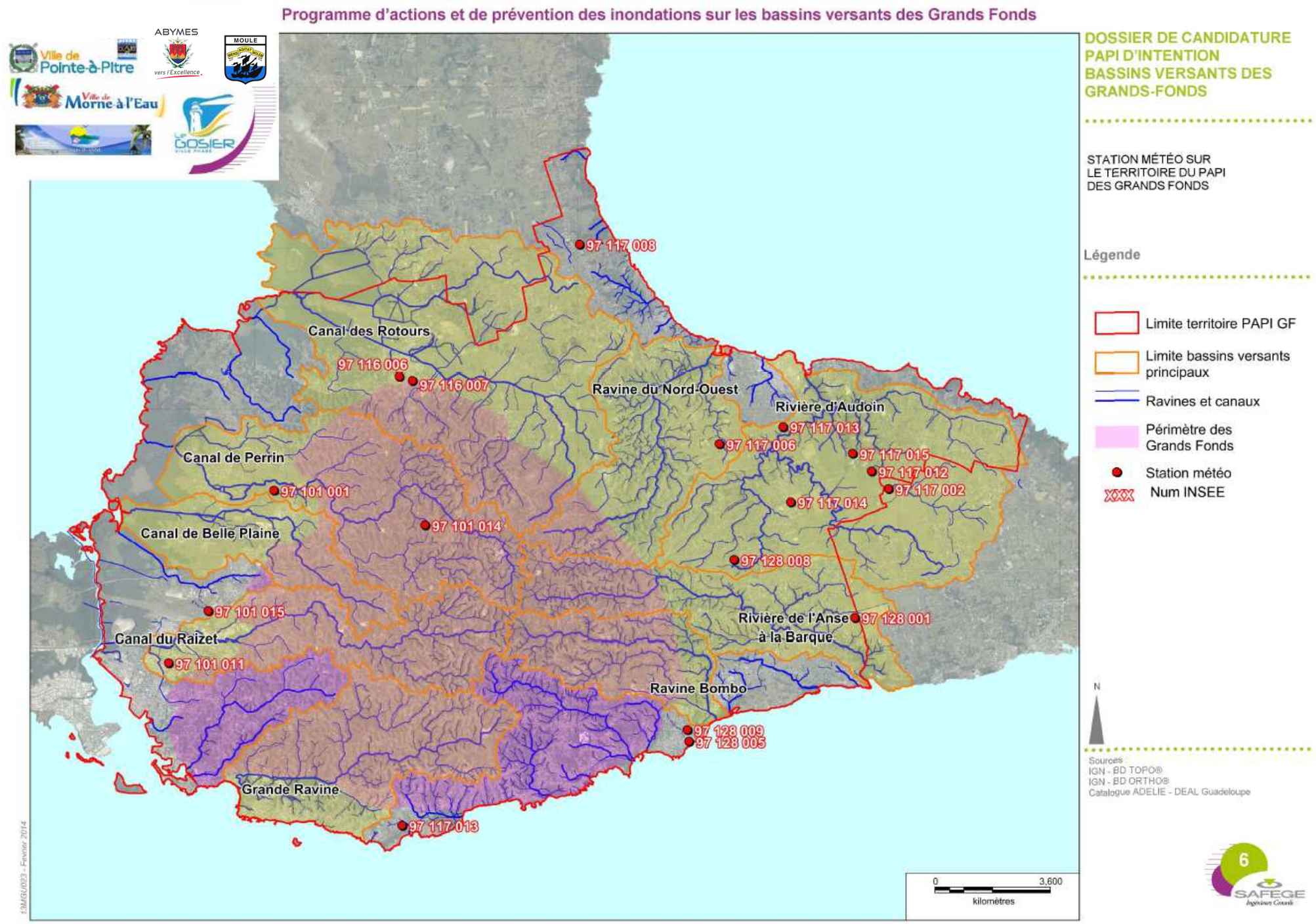

Figure 49 : Localisation des stations météos sur le territoire du PAPI des Grands-Fonds

B. Modèle SHYPRE : Quantiles de précipitation au km²

Le modèle SHYPRE est un générateur stochastique de pluies développé au Cemagref par Cernesson et Arnaud en décembre 2006.

La régionalisation sur le territoire de la Guadeloupe de la méthode SHYPRE aboutit à une grille à la maille du km² des quantiles de pluie de 1h à 10 jours et de période de retour de 2 à 100 ans.

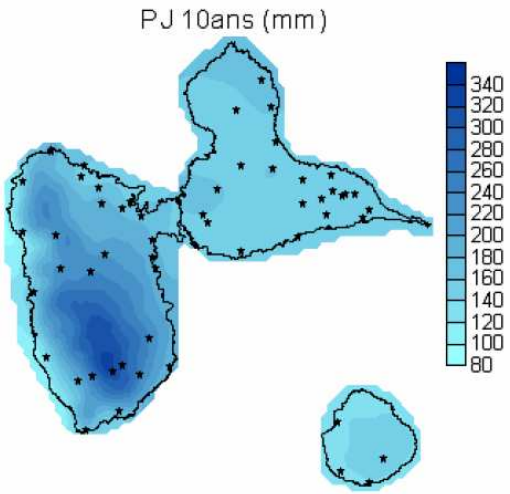

Figure 50 : Grilles des pluies journalières de fréquence 10 ans (source : Modélisation des pluies en Guadeloupe, Modèle SHYPRE[7])

Aussi les valeurs de précipitation pour une durée de retour et une durée de cumul données sont disponibles sur chaque maille d'1 km², et peuvent être fournie par Météo France. Ces données sont payantes (Exemple : 10,29 €HT une valeur).

Le rapport d'étude [7] du modèle Shypre régionalisé **conclut que les résultats sont globalement en accord avec les quantiles issus des observations**, mis à part les quantiles en 10 jours, les plus forts, que le modèle tend à sous-estimer du fait de la difficulté à modéliser, une telle persistance de fortes précipitations.

Pour Marie-Galante, les résultats obtenus comportent une marge d'erreur plus importante que pour Grande-Terre et Basse-Terre du faite de la faible densité et de la répartition non homogène des données.

Du fait du faible nombre de station au regard de l'hétérogénéité spatiale de la zone, il serait intéressant de poursuivre la phase de contrôle si des quantiles en des stations complémentaires sont disponibles.

---

[7] Modélisation des pluies en Guadeloupe, Modèle SHYPRE, Phase 2 : Régionalisation et pixellisation des quantiles de pluies, Cemagref, Direction Régional de l'environnement, Météo France – Hydris, Décembre 2006

Ce qu'il faut retenir…

La régionalisation de la méthode SHYPRE donne sur chaque maille d'1 km^2 du territoire de la Guadeloupe des quantiles de pluie de durée de 1 h à 10 jours et de période de retour de 2 à 100 ans. Ces données sont payantes.

Sur des bassins versants de petites tailles à cinétique rapide, les quantiles de pluies de durée supérieure à 1h sont parfois peu pertinents.

C. Radar

Présence d'un radar installé sur la commune du Moule

Les radars météorologiques permettent de localiser les précipitations et de mesurer leur intensité en temps réel.

Le radar de Guadeloupe est installé au Moule, à l'est de Grande-Terre. La boule du radôme abrite l'antenne et surmonte le bâtiment et la salle de supervision et maintenance du radar.

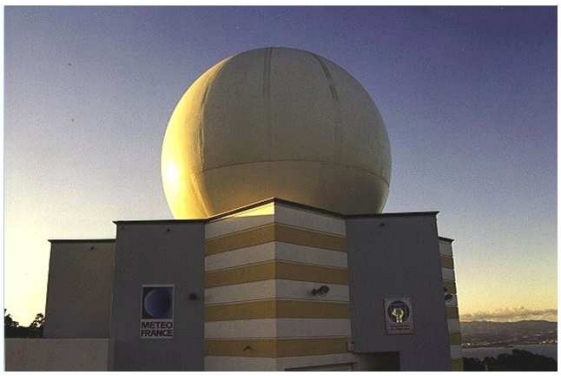

Figure 51 : Photographie du radar de Guadeloupe

L'antenne parabolique du radar tourne et émet un faisceau d'ondes électromagnétiques (de longueur d'onde fixée entre 5 et 10 cm suivant les modèles en réseau). Ces ondes sont rétrodiffusées par les gouttes de pluie. Le radar calcule alors la distance qui le sépare des gouttes. Il localise ainsi les zones de précipitations à des distances atteignant 200 à 300 km et mesure leur intensité dans un rayon de 80 à 120 km.

Le radar permet d'observer en temps réel, à haute fréquence (toutes les 5 min) les précipitations en cours sur la Guadeloupe et les iles proches avec une résolution de 1km.

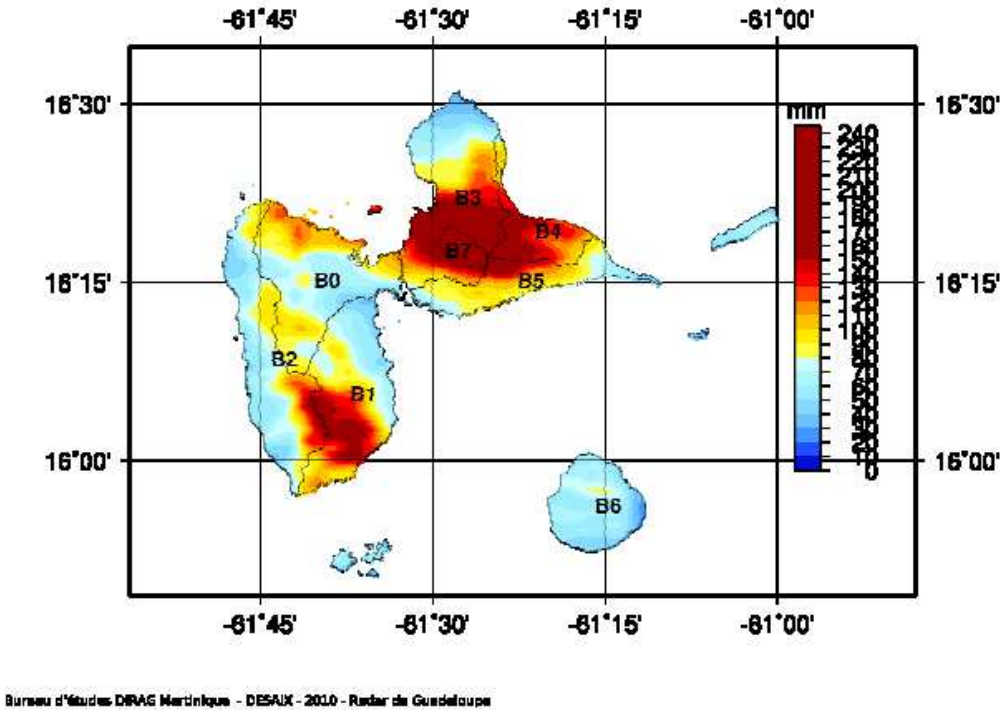

Figure 52 : Exemple de carte des cumuls radar brutes du 03/01/2012 (Étude Hydraulique préliminaire - Quartier de DOUBS - Pont de Lacazette et de Pavé, CR971, ACSES, 2013)

Le radar constitue un outil indispensable à l'observation de l'atmosphère (surveillance et détection des zones pluvieuses) et à l'élaboration des prévisions météorologiques à courte échéance.

Il peut apporter également des informations nécessaires à l'annonce des crues puisqu'il permet de fournir, après traitement approprié, une estimation **des cumuls de précipitations.**

Toutefois Pour passer d'une observation qualitative des pluies à une observation de la quantité d'eau tombée au sol, il convient de calibrer l'image, en comparant en un endroit donné la réflectivité mesurée par le radar et la quantité d'eau mesurée par les pluviomètres.

Ce qu'il faut retenir…

Une étude est en cours à la Direction Interrégionale Antilles-Guyane de Météo-France pour opérer une correction de la lame d'eau radar heure par heure, l'objectif étant d'arriver à une **meilleure connaissance des quantités de pluie affectant le territoire à échelle fine (1km) et en temps réel** (se reporter fiche action n°1-8)**.**

Le radar du Moule est un radar ancien (mise en place en 1993) et son infrastructure (tour métallique sujette à la corrosion) est vieillissante.

Ce qu'il faut retenir…

Météo-France recommande le remplacement du radar par un radar en bande S polarimétrique. La polarimétrie (émission simultanée d'une onde polarisée horizontalement et d'une onde polarisée verticalement) constitue le nouveau standard opérationnel en France comme à l'étranger, **avec des bénéfices démontrés sur la correction de l'atténuation induite par les précipitations, l'estimation des précipitations et le typage des hydrométéores** (se reporter fiche action n°1-9).

3.3.2 État de l'observation et de la prévision pluviométrique

A. Observation pluviométrique

Le produit d'Adaptation d'Information Géographique pour l'Alerte en crue (AIGA) est un projet interne Météo-France visant à apporter une information mise à jour toutes les 15 minutes sur des événements pluvieux à échelle fine en qualifiant l'intensité de l'aléa fortes pluies.

Il s'agit d'un produit d'observation qui, par comparaison aux lames d'eau radar observées (données du radar du Moule présenté ci-dessus) et à une base de données de retour spatialisée à la résolution de 1 kilomètre sur le paramètre pluie (données SHYPRE régionalisées présentées ci-dessus), donne sous forme graphique une qualification de l'aléa (non remarquable, intense, très intense).

Le produit AIGA est un préalable à la mise en service du projet Avertissement Pluies Intenses pour les Communes (APIC), qui permettra d'alerter par SMS les communes où l'on observe des précipitations qualifiées de sévères (par AIGA).

Cet avertissement est tout d'abord destiné aux élus et agents communaux (aide au déclenchement des actions du PCS par exemple), ainsi qu'aux services en charge de la sécurité civile ou ayant un rôle en matière de suivi des inondations.

Ce qu'il faut retenir…

Aux Antilles, le produit AIGA est en cours d'installation sur les postes de travail des prévisionnistes auprès desquels un accompagnement a été planifié au cours du 3ème trimestre 2014. Après des tests de validation menés en interne au long du 4ème trimestre 2014, il est prévu d'examiner la poursuite avec le projet APIC (se reporter fiche action 3-3)

Cette action est directement liée aux travaux menés sur l'amélioration de la calibration de la lame d'eau radar décrite ci-dessus (se reporter fiche action 1-8).

B. Prévision pluviométrique

La simulation numérique de l'atmosphère est un des outils principaux de la prévision opérationnelle du temps.

Dans ce contexte, Météo-France met en œuvre et exploite des modèles numériques globaux et des modèles à aire limitée.

La prévision des situations de fortes précipitations avec une anticipation suffisante **est encore un enjeu dans l'état actuel de l'art**, malgré les progrès amenés par la mise en opérationnelle du modèle à aire limitée ALADIN (maille 10 km) sur les Antilles en 2010.

Ce qu'il faut retenir…

Météo-France prévoit le développement du modèle AROME (Applications de la Recherche à l'Opérationnel à Méso-Echelle). Le modèle AROME est un modèle à maille fine (maille de 2.5 km, soit une résolution 4 fois plus fine qu'ALADIN) dont le traitement de la convection a été considérablement amélioré. Les données assimilées par le modèle AROME sont également beaucoup plus complètes, et comprennent en particulier la réflectivité mesurée par les radars et les vents Doppler (se reporter fiche action n°2-4).

3.3.3 Difficultés de la prévision et de l'alerte

Absence de suivi hydrométrique opérationnel sur le territoire du PAPI

Pour l'heure, il n'existe pas de poste de suivi hydrométrique sur la Grande-Terre (se reporter chapitre 1.3.1). Le réseau hydrométrique de suivi se compose de **7 stations opérationnelles** (+ 2 stations en prévision à Morne-À-L'eau et sur la route de la traversée de la Basse-Terre), elles sont toutes localisées sur la Basse-Terre.

Il n'y a donc pas de donnée hydrométrique récente sur le territoire du PAPI.

Absence de service chargé de la prévision des crues

Compte de tenu de la brièveté entre la survenue de la pluie et l'inondation elle-même (temps de réponse très court des bassins versants), la Guadeloupe **ne dispose pas pour l'heure d'un service chargé de la prévision des crues.**

Un dispositif de vigilance météorologique est toutefois opérationnel depuis janvier 2006.

La vigilance est conçue pour informer la population et les pouvoirs publics en cas de phénomènes météorologiques dangereux. La vigilance est également destinée aux services de la sécurité civile qui peuvent ainsi alerter et mobiliser les équipes d'intervention.

Le principal système d'alerte est la vigilance météorologique

La vigilance est donnée à l'échelle de la Guadeloupe et/ou des îles du nord. Elle signale sous la forme d'un pictogramme le type de danger et sous la forme d'un code couleur le niveau de vigilance (http://www.meteo.gp).

Quatre phénomènes dangereux sont identifiés, dont les cyclones et les fortes précipitations et orages.

Quatre couleurs (vert, jaune, orange et rouge) permettent d'évaluer les dangers (Pas de danger à Danger très probable et effets importants). Deux couleurs supplémentaires sont prévues en cas de cyclones (violet et gris).

A partir de la vigilance jaune, des bulletins de suivi sont émis et actualisés autant que nécessaire. Il précise l'évolution du phénomène, sa trajectoire, son intensité, sa fin,…

Lors des rencontres avec les collectivités, la question des moyens à développer pour améliorer l'information pluviométrique et l'alerte sur le territoire a été soulevée à plusieurs reprises.

Un extrait du rapport du Conseil Général de l'Environnement et de Développement Durable (CGEDD) sur la prévision est présenté ci-dessous. L'analyse menée par le CGEDD, suite aux inondations de 2011, **met l'accent sur les limites d'un système d'alerte basé exclusivement sur une approche météorologique et le faible niveau d'instrumentation.**

A noter – Mission du SCHAPI en cours

Il est à noter que le Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations (SCHAPI) mène actuellement une étude sur le niveau d'instrumentation du territoire et la prévention des inondations éclairs.

Extrait rapport CGEDD, Octobre 2012 – La prévision

Extrait mission sur les inondations de l'agglomération pontoise en Guadeloupe, Conseil Général de l'Environnement et de Développement Durable, Octobre 2012, rapport n°008523-01

La mission du CGEDD menée en octobre à la demande du préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, a relevé un certain nombre de problèmes dans la prévision des intempéries et des inondations, l'implication des collectivités pour la réalisation de travaux et l'information des populations.

Les remarques et recommandations sur la prévision sont les suivantes :

« La prévision des pluies et des inondations est le fruit d'une coopération entre Météo-France et les services de l'État. En cas de mise en œuvre de la vigilance, Météo-France collecte les données de pluie toutes les heures, puisque **l'instauration d'un système d'alerte aux inondations implique nécessairement la prévision des précipitations en amont** ; ce rôle étant celui de Météo- France, notamment du fait de l'utilisation des images radar, le déclenchement de l'alerte lui incombe logiquement.
La fiabilité d'un système d'alerte repose sur la connaissance du fonctionnement hydraulique des cours d'eau et ravines temporaires, plus particulièrement lors des crues. Il n'existe plus à l'heure actuelle de poste de suivi hydrométrique en Grande Terre ; 7 stations existent en Basse-Terre, deux sont en prévision à Morne-À-L'eau en Grande-Terre et sur la route de la traversée de la Basse-Terre. Comme il n'existe pas de système concentrateur de récupération automatique des données, les stations sont appelées par GSM. Quand la liaison est en panne, ce qui arrive régulièrement, il est nécessaire de se déplacer sur l'emplacement de la station, ce qui est impossible en cas de forte intempérie. » […]
« Compte tenu des outils de mesure à disposition, **la gestion des alertes aux inondations ne semble pouvoir être basée que sur une approche prévisionnelle des précipitations conduite par Météo-France**. Les prévisions reposent actuellement sur un radar situé en Grande-Terre, sur la commune du Moule, et de 13 stations météorologiques (dont pluviomètre) qui servent notamment à étalonner le radar. Sur ces 13 stations, seules 10 donnent les précipitations en temps réel. » […]
« Un deuxième radar existe en Martinique, qui complète la vision du premier sur la cote-sous-le-vent de la Basse-Terre, mais il est trop éloigné pour permettre des prévisions fines. Il est vraisemblable qu'il serait nécessaire de prévoir un deuxième radar sur le sud Basse-Terre. »
« La mission n'a pas de compétence particulière dans le domaine de la météorologie, mais **il semble que le niveau d'instrumentation de la Guadeloupe soit très faible** en comparaison de ce qui existe à la Réunion et à la Martinique. »

3.4 SYSTÈMES DE PROTECTION

Abymes : Ouvrage écrêteur de crue de Petit-Pérou

Aucun document relatif à cet ouvrage n'a pu être récupéré. La description proposée ci-dessous est extraite de l'étude hydraulique sur le canal et le quartier du Raizet, SEMSAMAR, ACSES, 2012.

En sortie des Grands-Fonds, à Petit Pérou, un barrage permet de contenir et de réguler les écoulements. Le bassin versant en amont de ce barrage occupe une superficie de 18,3 km^2.

Présence d'un ouvrage écrêteur de crue aux Abymes dont le fonctionnement est peu connu

Cet ouvrage construit dans les années 60 pour protéger le secteur à fort enjeu à l'aval possède les caractéristiques suivantes (source : « Mise à 2x2 voies entre le carrefour du Raizet et Petit Pérou, Étude Hydraulique », groupement G2C – SEGC TOPO – SETEF – SEGC FONCIER, février 2001) :

- Orifice de régulation : cadre 1,3 m x 1,3 m, fil d'eau : 7,0 m NGG
- Déversoir : longueur : 22 m, arase : 12,5 m NGG.

Il n'existe pas de donnée précise et exploitable sur les caractéristiques du plan d'eau en amont (volume et surface) mais on peut estimer que la superficie du plan d'eau peut atteindre plusieurs dizaines d'hectares. Cet ouvrage a ainsi un rôle très important de protection contre les inondations de tout le secteur s'étendant de Petit Pérou jusqu'au Raizet. L'ouvrage aurait déversé lors de l'épisode pluvieux engendré par Lenny en 1999 et le niveau d'eau aurait atteint 13,5 m NGG.

Figure 53 : Photographies barrage de Petit-Pérou

Ce qu'il faut retenir…

Étant donné l'état des connaissances de cet ouvrage majeur du territoire du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds, un diagnostic complet de l'ouvrage d'écrêtement de Petit-Pérou doit être réalisé (état de l'ouvrage, niveau de protection attendu et réel, de la détermination de la zone effectivement protégée,….). Une fiche action a été réalisée en ce sens (se reporter fiche action n°7-2).

- **Pointe-à-Pitre :** Les enrochements du parcours sportif (RD 125-Littoral) jouent un rôle de protection contre la houle et la submersion marine ;
- **Moule :** Les enrochements du boulevard (RN 5 – Littoral) jouent un rôle de protection contre la houle et la submersion marine ;
- **Gosier :**
  - Une digue de protection des inondations terrestre a été réalisée sur le secteur de Grand-Baie, toutefois cette digue n'est plus opérante ;
  - Une digue de protection contre la submersion marine, a également été réalisée sur le secteur de Grand-Baie. Cette digue est entamée et ne joue plus son rôle de protection, de plus l'effet « cuvette » du secteur s'est accentué.

Ce qu'il faut retenir…

Le territoire du PAPI dispose de peu de système de protection contre les inondations.

DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE LOCALE

1 EMERGENCE DU PROJET DE PAPI DES BASSINS VERSANTS DES GRANDS-FONDS

1.1 CONSTAT

Les bassins versants des Grands-Fonds ont été confrontés à des épisodes d'inondations d'origines multiples et particulièrement fréquents ces dernières années dont les conséquences ont été parfois tragiques.

Ces évènements marquants ont entrainé une forte prise de conscience de l'ampleur du risque au niveau des communes et particulièrement des territoires les plus vulnérables.

Les six communes du territoire du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds font partie du périmètre du Territoire à Risque d'Inondation Important « centre ».

Les six communes du territoire du PAPI sont couvertes par un Plan de Prévention des Risques Naturels approuvés, dont les aléas inondation et submersion sont pris en compte.

La multitude d'études (hydraulique, inondabilité, aménagement,…) ponctuelles menées par différents maitre d'ouvrage, sur diverses thématiques, à différentes échelles et l'absence d'approche globale de la problématique ont confirmé :

- le besoin de prendre en compte de **manière appuyée le risque** d'inondation et de submersion,
- l'intérêt de mettre en œuvre **une approche globale et cohérente** à l'échelle des bassins versants des Grands-Fonds.

Les diverses études menées sur le territoire répondent à des objectifs précis et ne permettent pas de dégager une stratégie globale de gestion du risque d'inondation sur les bassins versants des Grands-Fonds.

Au vu des connaissances partielles sur le territoire, de l'organisation des communes et des EPCI, la réalisation d'un PAPI complet semblait précoce.

Le PAPI d'intention constitue une première phase permettant le développement des connaissances et d'un mode de gouvernance adapté en vue de mener par la suite un projet global.

Considérant ce constat, et à partir des éléments du diagnostic partagé une stratégie locale de gestion du risque d'inondations a émergé et est présentée ci-dessous.

1.2 OBJECTIFS

Les objectifs poursuivis pour la première étape de PAPI d'intention sont de :

- Mobiliser, organiser et coordonner la maitrise d'ouvrage du PAPI complet et les partenaires ;
- Mettre en œuvre des actions d'information préventive, de communication et d'études ;
- Consolider le projet d'un PAPI complet en assurant l'apport de connaissances techniques et économiques débouchant sur un diagnostic approfondi de l'aléa et de la vulnérabilité du territoire ; Diagnostic qui est nécessaire à l'émergence de propositions hiérarchisées d'aménagements, de mesures de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes, d'actions de surveillance et d'alerte adaptées à la spécificité des bassins versants des Grands-Fonds et au climat tropical.

Pour la deuxième étape de PAPI complet, les objectifs seront alors de :

- Conforter et faire vivre le mode de gouvernance retenu pour le PAPI complet, et entretenir la mobilisation des élus et des partenaires ;
- Poursuivre les actions d'information, de sensibilisation et de communication engagées ;
- Mettre en œuvre les mesures de la stratégie de réduction de la vulnérabilité élaborées ;
- Mettre en œuvre un programme d'aménagement et de gestion visant la réduction de l'aléa inondation ;
- Consolider et adapter la surveillance et l'alerte du territoire.

1.3 MÉTHODE

Pour établir le dossier de candidature du PAPI d'intention des bassins versants des Grands-Fonds la ville des Abymes, les communes partenaires et les autres partenaires ont mené une démarche participative et concertée dès le départ de ce projet.

La réalisation du diagnostic partagée du territoire a permis de préciser les enjeux du territoire mais également d'initier l'émergence d'axes de travail prioritaires à travers l'élaboration d'une stratégie collective adaptée aux problématiques identifiées.

Aussi, l'ensemble des parties prenantes a été associé lors des actions suivantes :

- Sensibilisation lors de la **collecte des données et documents existants** auprès de chaque partenaire et interlocuteur concerné par les risques d'inondation ;
- Échanges lors des **rencontres individuelles** avec chaque commune partenaire au travers du **travail réalisé de manière spécifique pour favoriser l'émergence d'une stratégie** adaptée au contexte local ;
- Participation et concertation de l'ensemble des partenaires lors de **la réunion du Comité de Coordination Technique (CCT)** du 27 février 2014 autour du diagnostic et de la stratégie ;
- Restitution et validation de la stratégie locale lors de **la réunion du Comité de Pilotage (CoPil)** du 10 mars 2014.

2
STRATÉGIE PARTAGÉE

La stratégie partagée par les six communes du territoire du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds dans le cadre du PAPI d'intention est la suivante :

- **Porter une politique commune de gestion du risque d'inondation** et mobiliser les différents acteurs du territoire ;
- **Assurer une meilleure coordination entre les politiques** de gestion des risques d'inondation, de planification du territoire et de gestion des milieux naturels :
  - Développer le lien entre risque d'inondation et urbanisme
- **Améliorer la connaissance et la compréhension des phénomènes hydrauliques** dans leur globalité, pour :
  - Disposer d'un diagnostic approfondi nécessaire à la définition d'une stratégie à moyen et long terme ;
  - Cibler la communication, l'information et la prévention ;
  - Ajuster la gestion du risque et la gestion de crise ;
  - Affiner la prise en compte des aléas inondation dans les documents d'urbanisme et limiter l'augmentation de la vulnérabilité.
- **Renforcer la conscience du risque, sensibiliser et responsabiliser** la population face aux pratiques inadaptées sur le territoire :
  - Animation et sensibilisation en milieu scolaire ;
  - Communication envers le grand public ;
  - Formation des agents territoriaux.

- **Capitaliser sur les évènements passés et futurs** pour développer la culture du risque :
  - Mettre en œuvre des repères de crues ;
  - Instaurer des mémoires écrites des évènements et retours d'expériences.
- **Renforcer la sauvegarde de la population :**
  - Faire vivre les PCS et les DICRIM.
- **Améliorer l'alerte et la surveillance**
  - Évaluer les pistes d'amélioration de l'observation et de prévision.
- **Définir une stratégie de gestion du risque d'inondation** à moyen et long terme à l'échelle du territoire des bassins versants des Grands-Fonds.

Ce qu'il faut retenir…

- **Une stratégie intégrée à la Directive Inondation**
  - Les 6 communes du PAPI des basins versants des Grands-Fonds forment avec la commune de Baie-Mahault le TRI "centre". Ce PAPI d'intention alimentera pleinement la stratégie locale de gestion des risques d'inondation.
- **Une stratégie en lien avec l'aménagement du territoire**
  - Le territoire des bassins versants des Grands-Fonds est soumis à une forte pression urbaine peu maitrisée. Il s'agit de trouver une cohérence entre l'aménagement du territoire et la gestion du risque d'inondation, de veiller au respect d'un aménagement contrôlé, de développer la culture d'un aménagement urbain intégrant le risque.

ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE

1
ORGANISATION TERRITORIALE DES BASSINS VERSANTS DES GRANDS-FONDS

Le périmètre des bassins versants des Grands-Fonds recouvre la totalité des territoires communaux des 6 communes suivantes :

- Les Abymes
- Pointe-à-Pitre
- Morne-à-l'Eau
- Le Moule
- Le Gosier
- Sainte-Anne

Le territoire du PAPI concerne 3 ECPI

Par ailleurs, chacune de ces communes appartiennent à des établissements de coopération intercommunale (EPCI), comme matérialisé sur la carte suivante.

Tableau 21 : Communes du territoire PAPI et EPCI

Communes	EPCI
Les Abymes	Communauté d'agglomération de Cap Excellence
Pointe-à-Pitre	
Morne-à-l'Eau	Communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre
Le Moule	
Le Gosier	Communauté de communes du Sud Grande-Terre
Sainte-Anne	

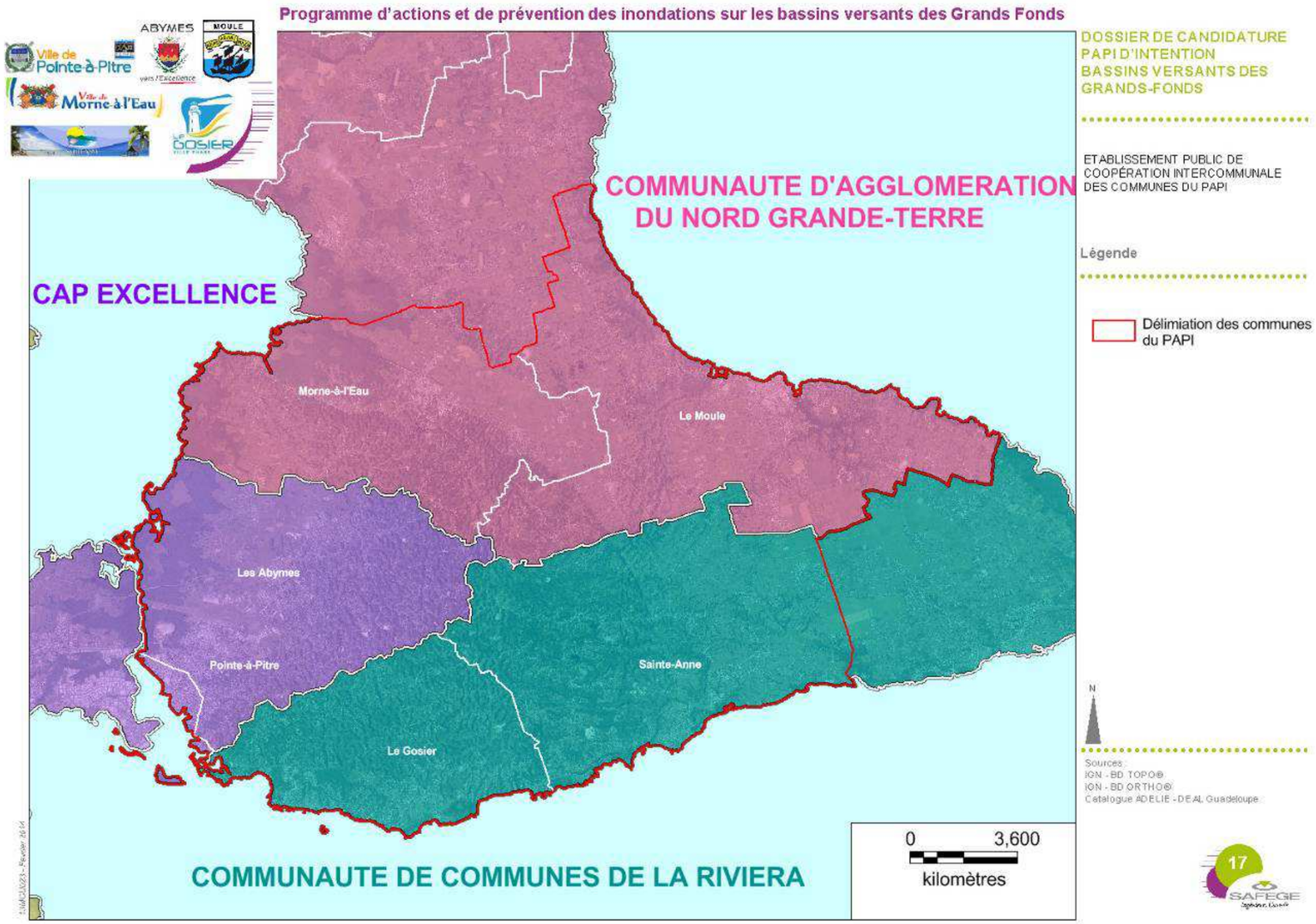

Figure 54 : Carte des limites administratives sur le périmètre du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds

2
RAPPEL SUR LE STATUT DES EAUX EN GUADELOUPE

Afin de définir les compétences en matière de gestion des inondations il apparaît important de rappeler le statut particulier des eaux en Guadeloupe.

Ce qu'il faut retenir…

Il existe dans les DOM, une loi de domanialité s'étendant à toutes les eaux, ce qui est bien plus vaste que le droit applicable en métropole.

2.1 HISTORIQUE RÉGLEMENTAIRE[8]

Dès les premières privatisations foncières sur l'archipel, le statut de domanialité publique des eaux a été étendu à la totalité des pentes des ravines, afin de protéger les versants que les propriétaires riverains avaient tendance à défricher. Cette conception très extensive de la notion de rivière fut émise dès 1781 par la Compagnie des Indes et confirmée dans un premier temps par les tribunaux. Cependant, depuis un arrêt du 9 décembre 1904 du Conseil d'État, toute la jurisprudence confirme que **le caractère de domanialité publique reconnu aux cours d'eau de la Colonie ne s'étend plus qu'aux surfaces des versants atteints par les plus hautes eaux**. Ce changement de la jurisprudence a pour effet de confirmer le droit de propriété des riverains sur les pentes des ravines (là où il y a des riverains privés), et ce jusqu'à la limite des plus hautes eaux.

[8] Note de la mission Interservices de l'eau du 18/12/2008, n°2008-2006 A/D/2/4 – Liste des cours d'eau – Obligations et modalités d'intervention de l'Etat sur son Domaine Public Fluvial et sur son domaine privé d'origine fluvial.

L'article 1er du décret n° 48-633 du 31 mars 1948, commun aux quatre départements d'Outre-Mer, est venu confirmer ce principe en stipulant que « **toutes les eaux stagnantes ou courantes, tous les cours d'eau navigables, flottables ou non, naturels ou artificiels, font partie du domaine public de l'État** ». Ces dispositions ne faisaient pas obstacle aux droits régulièrement acquis par les riverains, lesquels bénéficiaient d'un délai de 5 ans pour faire valider leurs droits, à compter du 6 avril 1948, date de publication du décret. Ce décret a par la suite été incorporé à l'article L 90 du Code du domaine de l'État.

De par la loi n° 73-550 du 28 juin 1973, dans les départements d'outre-mer, et toujours sous réserve des droits régulièrement acquis par les usagers et propriétaires riverains à la date du 6 avril 1948, **les eaux pluviales même lorsqu'elle sont accumulées artificiellement ne font dorénavant plus partie du domaine public de l'État**.

Ce changement de la domanialité des eaux a eu pour effet de modifier également les règles applicables aux terrains qui les reçoivent. Selon l'arrêt « BERTIMON » du Conseil d'État (6 avril 1992), **les terrains d'assiette des ravines sèches alimentées par les eaux pluviales ont perdu leur caractère domanial du fait de la loi de 1973**, mais elles restent propriété de l'État, sauf prescription au bénéfice de particuliers, et sont intégrées dans son domaine privé.

Le code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), en vigueur depuis le 1er juillet 2006 et abrogeant l'ancien code du domaine de l'État confirme cette position en déclarant faisant partie du domaine public de l'État (Art.5121-1 du CG3P) :

- les cours d'eau et les lacs naturels sous réserve de leur classement,
- les sources et les eaux souterraines par dérogation de l'article L 552 du code civil.

En conséquence, suite à l'évolution des textes et conformément à la jurisprudence actuelle, les cas suivants peuvent se présenter en Guadeloupe :

Les cours d'eau et ravines font partie du Domaine de l'État, public pour les 1ers et privé pour les seconds

- Les **« cours d'eau »** appartiennent en principe tous à l'État depuis les origines coloniales. Quelques cours d'eau pourraient théoriquement appartenir à des riverains qui disposaient de droits particuliers avant 1948, et qui les ont fait valider entre 1948 et 1953, mais en pratique aucun cas n'a été identifié. Il a donc été retenu que le domaine public fluvial, imprescriptible et inaliénable, est bien constitué de l'ensemble des « cours d'eau » de l'île[9].
- **Les ravines « non cours d'eau »**, qui appartenaient en principe toutes à l'État, mais ont basculé en 1973 dans son domaine privé. Celui-ci étant aliénable et prescriptible, certaines ravines sèches ont été privatisées, sur tout ou partie de leur largeur.

[9] Au contraire de la métropole où existent des cours d'eau non domaniaux, c'est-à-dire, non inscrits au DPF par un acte spécifique, en général lié à leur caractère navigable, tous les cours d'eau des DOM sont domaniaux.

2.2 CARACTÉRISATION ET DÉLIMITATION

PREFECTURE DE LA REGION GUADELOUPE

SECRETARIAT GENERAL
Direction de l'Administration Générale
et de la Réglementation
Bureau de l'Urbanisme,
de l'Environnement et du Cadre de Vie

N°2008-2005 AD/1/4

ARRETE PREFECTORAL RELATIF A L'IDENTIFICATION
ET A LA GESTION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL
DE L'ETAT EN GUADELOUPE

LE PREFET DE GUADELOUPE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;
VU le code de l'environnement ;
VU le décret n°73-428 du 27 mars 1973 relatif à la gestion des cours d'eau et à la police des eaux superficielles dans les département d'outre-mer, modifié par le décret n° 75-402 du 11 juin 1975 portant transfert d'attributions du ministre des transports au ministre de l'environnement, puis par le décret n° 90-112 du 1er février 1990 portant transfert au premier ministre des attributions exercées par le ministre de l'agriculture et de la forêt en matière de gestion des cours d'eau et de police des eaux superficielles dans les départements d'outre-mer ;
VU la circulaire n°DE/SDAGPEDE n°3 du 2 mars 2005 du ministère de l'écologie et du développement durable relative à la définition de la notion de cours d'eau ;
VU le travail inter-service réalisé dans le cadre du comité permanent de la MISE par l'ensemble des services de l'Etat concernés ;
VU le courrier de saisine des collectivités territoriales compétentes et des établissements publics concernés du 9 juin 2008 ;
VU l'avis favorable du président du Conseil Général de Guadeloupe du 9 juillet 2008 ;
VU l'avis réputé favorable du président du Conseil Régional de Guadeloupe ;
VU l'avis réputé favorable du directeur du parc national de Guadeloupe du 14 novembre 2005 ;
VU l'avis favorable du directeur régional de l'office national des forêts du 18 novembre 2008 ;
VU l'avis favorable sous réserves de la directrice de l'Office de l'Eau de Guadeloupe du 19 novembre 2008 ;
VU l'avis favorable du service France Domaine de la Trésorerie Générale de la Guadeloupe du 24 novembre 2008 ;

La liste des cours domaniaux a été définie par **l'arrêté préfectoral n°2008-2005 AD/1/4 du 18 décembre 2008** relatif à la délimitation et à la gestion du domaine public fluvial en Guadeloupe.

Les canaux et ravines ne figurant pas sur la liste des cours d'eau joint à l'arrêté préfectoral n°2008-2005 AD/1/4 du 18 décembre 2008 sont considérés comme des canaux et ravines « non cours d'eau ». Ces canaux et ravines ont, en général, un comportement hydrologique différent des cours d'eau. En effet leur écoulement est plus régi par les conditions piézométriques (nappe et zone humide) ou climatiques (épisode pluvieux) que par une source pérenne (ruissellement).

2.3 CAS DES RAVINES ET CANAUX DES BASSINS VERSANTS DES GRANDS-FONDS

Sur la zone des Grands-fonds, conformément à l'arrêté préfectoral n°2008-2005 AD/1/4 du 18 décembre 2008, sont considérés comme cours d'eau domaniaux les ravines et canaux suivants :

- **le canal de Belle-Plaine**, de la maison de la Mangrove à son embouchure (commune des Abymes) ;
- **le canal de Perrin**, de la section Les Palétuviers à son embouchure (communes des Abymes et de Morne-à-l'Eau) ;
- **le canal Decostière**, du pont de la RD107 à son embouchure (commune de Morne-à-l'Eau) ;
- **le canal des Rotours**, du pont amont du centre-ville à son embouchure (communes de Morne-à-l'Eau et Petit-Canal) ;
- **la rivière Audoin, dont la ravine Gardel**, de l'aval du barrage de Letaye à son embouchure (commune du Moule).

De surcroît, l'arrêté précise que sont exclus les canaux non cités et les ravines sèches ne recevant que des eaux pluviales de façon intermittente. Ceux-ci appartiennent invariablement au domaine privé de l'Etat ou à quiconque ayant acquis le droit foncier tel que précisé sur les relevés cadastraux.

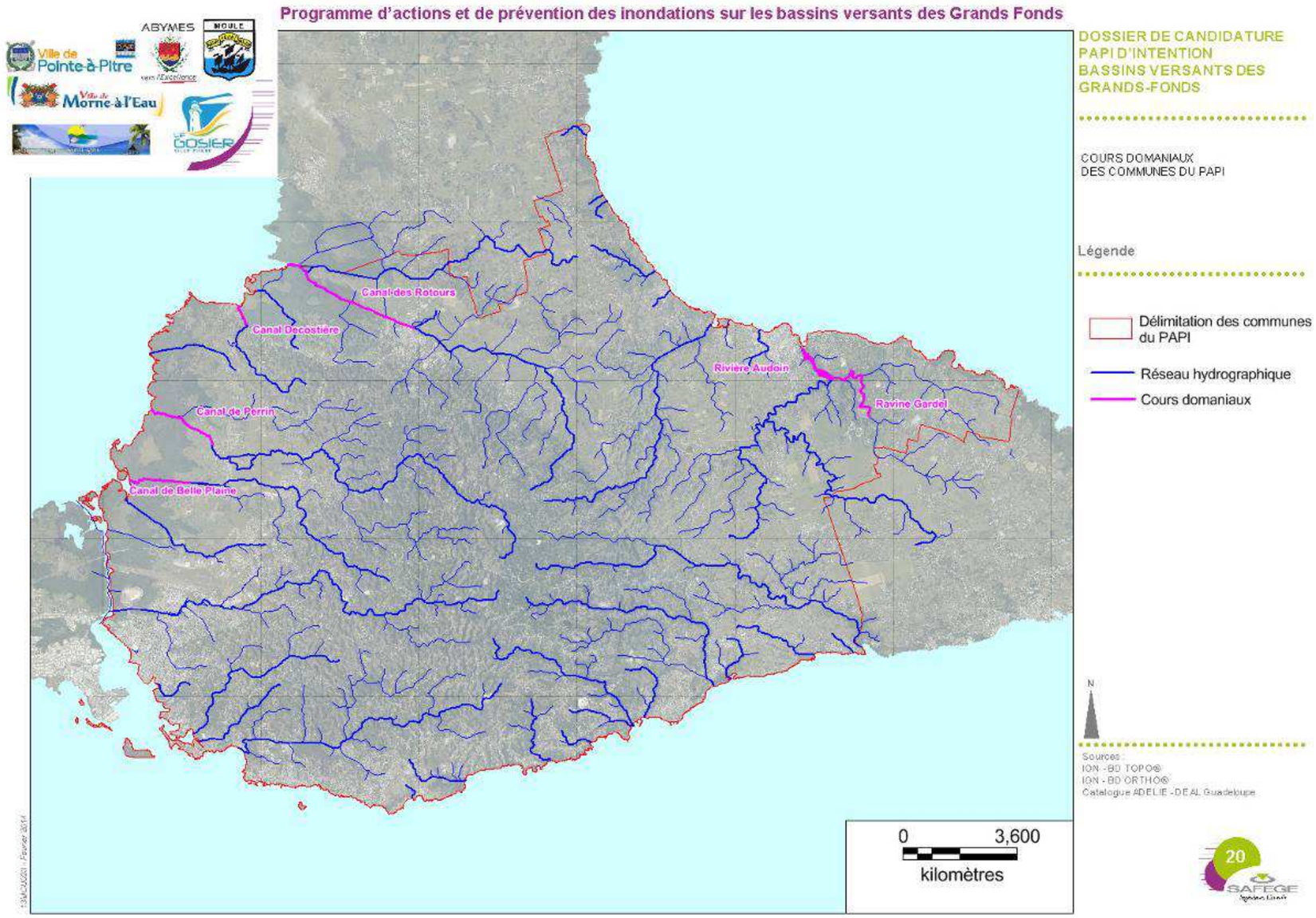

Figure 55 : Cours d'eau domaniaux des bassins versants des Grands-Fonds

3 COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE GESTION DU RISQUE INONDATION SUR LE TERRITOIRE

A ce jour, à l'instar de ce qui peut être observé en métropole**, il n'existe pas sur le périmètre du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds de structure dédiée à la gestion du risque inondation**. Aussi, ce sont actuellement les communes qui restent les acteurs principaux, conformément aux compétences et responsabilités qui leur sont dévolues au travers de la réglementation en vigueur.

3.1 EPCI

Le tableau de la page suivante synthétise les compétences des EPCI des bassins versants des Grands-Fonds.

Les EPCI sur la zone disposent toutes de la compétence relative à **l'aménagement de l'espace communautaire**.

Pour 4 des 6 communes, la gestion des eaux pluviales a été transférée à l'EPCI

Sur les 6 communes du périmètre, **4 ont transféré la gestion des eaux pluviales à l'EPCI auquel elles appartiennent**. Pour les deux autres, la compétence eaux pluviales est restée communale.

L'un des enjeux du PAPI d'intention sera donc de mobiliser, d'organiser et de coordonner la Maîtrise d'ouvrage du PAPI complet, voire de faire évoluer ces compétences en fonction des projets ainsi que de leur localisation.

Ce qu'il faut retenir…

Cette organisation et cette répartition de compétences a nécessité de préciser l'articulation entre le schéma global de réduction du risque inondation (se reporter fiche action n°1-1) et les schémas directeurs de gestion des eaux pluviales (se reporter fiche action n°4-2), afin de ne pas doubler les études sur un même périmètre.

L'articulation entre les deux études est différente entre Cap Excellence qui a déjà engagé son Schéma Directeur de Gestion des eaux Pluviales et les autres communes ou EPCI qui n'ont pas encore commencé cette démarche.

Articulation avec le SDGEP de Cap Excellence

Le SDGEP de Cap Excellence comprend l'étude de tout le réseau hydrographique dont l'exutoire est anthropisé (=réseau pluvial).

Le schéma global de réduction du risque inondation intervenant après le schéma de gestion des eaux pluviales de Cap Excellence, il traitera toutes les parties qui n'étaient pas prévues dans le SDGEP de Cap Excellence.

Articulation avec les autres SDGEP du territoire du PAPI

Le schéma global de réduction du risque inondation sera mené uniquement sur les axes structurant de l'écoulement. Ce schéma ne traitera pas des divers collecteurs urbains et des règles d'urbanisme, qui sont des thématiques réservées au SDGEP.

Pour les communes ou agglomérations n'ayant pas encore lancées leur SDGEP, il est conseillé d'attendre la réalisation du cahier des charges du schéma global de réduction du risque inondation afin de savoir dans quelles conditions mener leur SDGEP. Il pourra être opportun que les communes ou agglomération qui lancent leur SDGEP y annexent le contenu du schéma global de réduction du risque inondation.

Lors de l'élaboration du cahier des charges du schéma global de réduction du risque inondation, une règle claire sera édictée sur le périmètre d'étude considéré. A titre d'exemple, une règle envisageable pourrait être :

- Pour un bassin versant < 1 km² : il s'agit d'une considération pluviale dans la mesure où le ruissellement peut-être contrôlé par des collecteurs ;
- Pour un bassin versant > 1 km² : il s'agit d'une considération relevant de la gestion du risque d'inondation puisque les volumes et débits à traiter deviennent de plus en plus conséquents.

Pour faciliter cette articulation, l'Office de l'Eau a proposé une action qui vise à accompagner les collectivités pour la mise en œuvre de leur SDGEP (se reporter fiche action n°4-1). Parallèlement, le CEREMA (se reporter fiche action n°0-3) apportera son expertise technique dans le cadre de la réalisation du schéma global.

Communes	EPCI		Date de création	Compétences		
				Obligatoire	Optionelle	Facultative
Abymes Pointe-à-Pitre	Communauté d'agglomération	Cap Excellence	30/12/2008	* Développement économique * Aménagement de l'espace communautaire * Equilibre social de l'habitat du territoire communautaire * Politique de la ville dans la communauté	* Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérête communautaire ; création ou aménagement et gestin de parcs de stationnement d'intérêt communautaire * Assainissement des eaux usées et, si des mesures doivent être prises pour assurer la maîtrise de l'écoulement des eaux pluviales ou des pollutions apportées au milieu par le rejet des eaux pluviales, la collecte et le stockage de ces eaux ainsi que le traitement de ces pollutions dans les zones délimitées par la communauté en application du 3° et 4° de l'article L. 2224-10 *Eau * Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire	-
Morne-à-l'Eau Moule	Communauté d'agglomération	CA du Nord Grande-Terre	30/05/2013	* Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire et actions de développement économique d'intérêt communautaire * Aménagement de l'espace communautaire * Equilibre social de l'habitat *Politique de la ville dans la communauté	* Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérête communautaire ; création ou aménagement et gestin de parcs de stationnement d'intérêt communautaire * Développement et aménagement sportif de l'espace communautaire * Protection et mise en valeur de l'environnement * Eau potable * Assainissement des eaux usées et, si des mesures doivent être prises pour assurer la maîtrise de l'écoulement des eaux pluviales ou des pollutions apportées au milieu par le rejet des eaux pluviales, la collecte et le stockage de ces eaux ainsi que le traitement de ces pollutions dans les zones délimitées par la communauté en application du 3° et 4° de l'article L. 2224-10	* Gestion du transport scoliare externe * Création et gestion d'une cuisine centrale pour la restauration scolaire et sociale d'Anse Bertrand * Activités sportives
Le Gosier Sainte-Anne	Communauté de Communes	CC du Sud Grande-Terre "riviéra du Levant"	30/05/2013	* Aménagement de l'espace d'intérêt communautaire * Action de développement de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté	* Protection et mise en valeur de l'intérêt communautaire	-

Tableau 22 : Synthèse des compétences des EPCI situés dans le périmètre des bassins versants des Grands-Fonds

3.2 Conseils Départemental et Régional

Ces deux collectivités n'ont pas de compétence obligatoire en matière de gestion du risque inondation. Néanmoins, elles interviennent toutes les deux en réalisant des études et travaux de réduction de vulnérabilité de leur patrimoine et notamment des routes départementales et nationales.

Par ailleurs, face aux sollicitations des communes et aux moyens limités de l'État pour les travaux d'entretien du Domaine Public Fluvial, la Région Guadeloupe entreprend des opérations d'entretien des cours d'eau et peut également réaliser des travaux de protection des riverains, après une procédure de Déclaration d'Intérêt Général.

En ce sens, une fiche action (se reporter fiche action n°6-1) précisant les travaux prévus par le Conseil Régional sur le périmètre du PAPI a été établie.

4
ORGANISATION DES STRUCTURES PORTEUSES POUR MENER LE PAPI

4.1 HISTORIQUE ET NAISSANCE DU PROJET

Suite aux inondations de janvier 2011, consciente de la nécessité d'agir de manière concertée pour diminuer les conséquences des inondations, et en tant que commune des bassins versants la plus exposée, la Ville des Abymes a invité les autres communes concernées à mener avec elle une démarche de PAPI.

La ville des Abymes, dans un courrier du 5 juin 2012 fait part de sa décision de mener une démarche PAPI aux autres villes des bassins versants des Grands Fonds.

Le 12 septembre 2012, la ville des Abymes rencontre les techniciens des villes partenaires en présence de la DEAL.

Le 25 septembre 2012, une lettre d'intention d'élaborer un PAPI d'intention est adressée au Préfet de région sur le périmètre des 6 communes et pour lequel la ville des Abymes est pilote

Le 23 octobre 2012, les collectivités Régionale et Départementale sont également informées de la démarche

En février 2013 les Maires des villes des bassins versants des Grands-Fonds adhèrent à la mise en œuvre d'une démarche de PAPI. Il s'agit ensuite de mettre en place une procédure commune et de mutualiser les ressources humaines et les moyens financiers.

Se reporter à l'annexe 1

Entre septembre et novembre 2013, signature de 5 conventions préalables à l'élaboration du PAPI pour fixer les engagements de chacune des communes partenaires.

4.2 Contractualisation entre les différentes communes partenaires

Se reporter à l'annexe 3

Les communes ont signé une convention préalable à l'élaboration du Programme d'Action de Prévention des Inondation des Grands-Fonds.

Les six communes partenaires sont les suivantes :

- Morne-À-L'eau ;
- Le Moule ;
- Sainte-Anne ;
- Le Gosier ;
- Pointe-à-Pitre ;
- Les Abymes.

Chaque convention a pour objet de définir le cadre de l'association de la Ville des Abymes avec chaque commune partenaire pour l'élaboration du dossier de candidature du PAPI d'intention.

4.3 Commune des Abymes : structure pilote pour la constitution du dossier de candidature

Pour constituer le dossier de candidature, la commune des Abymes s'est portée, en accord avec ses partenaires, structure pilote pour le montage du dossier de candidature.

Au sein de cette commune, c'est la direction générale adjointe du développement durable qui porte ce projet et plus spécifiquement le service élaboration et suivi des documents de planification de la direction du développement territorial, dont l'organigramme est présenté sur la figure de la page suivante.

4.4 Autres partenaires

D'autres partenaires sont impliqués dans la démarche. Certains seront des partenaires opérationnels et d'autres des partenaires financiers :

- **Les partenaires opérationnels** pour le pilotage d'une ou plusieurs actions du programme PAPI pour la (les) quelle(s) le partenaire est compétent.
- **Les partenaires financiers** pour l'attribution de subventions.

Tableau 23 : Autres partenaires opérationnel et financier

Partenaires	Opérationnel	Financier
L'ÉTAT	X	X
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAP EXCELLENCE	X	
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION NORD GRANDE-TERRE	X	
LE CONSEIL RÉGIONAL	X	X
LE CONSEIL GÉNÉRAL		X
L'OFFICE DE L'EAU GUADELOUPE	X	X
MÉTÉO FRANCE	X	

Enfin, d'autres structures, qui ne sont pas porteuses d'actions et qui n'en financent pas, ont été associées car ce sont des acteurs du territoire du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds. Il s'agit de Routes de Guadeloupe, du BRGM, de la DAAF, de l'agence des 50 pas géométriques, du Parc National, du Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres, de l'ONF, de l'Université des Antilles et de la Guyane, de la Direction de la Mer et du SDIS.

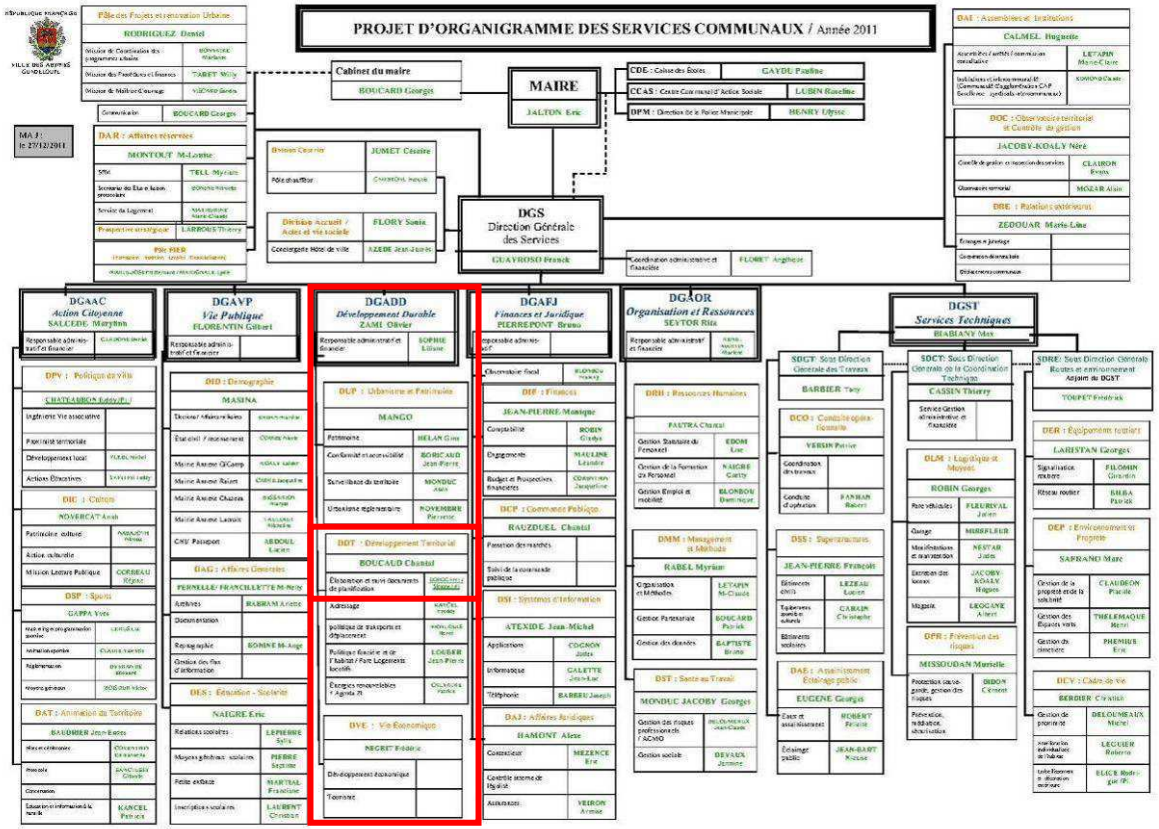

Figure 56 – Organigramme de la commune des Abymes

4.5 ORGANISATION MISE EN PLACE POUR LE MONTAGE DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour le montage du dossier de candidature, la commune des Abymes a fait appel au bureau d'études SAFEGE pour l'assister.

4.5.1 Comités de suivi

Deux comités ont été constitués pour suivre l'élaboration du dossier de candidature :

- **Le Comité de Coordination Technique**, chargé du suivi opérationnel de l'avancement de l'étude. Il est composé des équipes techniques de chacune des 6 communes partenaires et des référents « PAPI » des autres partenaires,

- **Le Comité de Pilotage,** chargé de la validation des différentes phases constitutives de l'étude. Il est composé des membres du Comité de Coordination Technique, des élus référents de chacune des 6 communes partenaires, des élus référents « PAPI » des autres collectivités partenaires, des représentants des services de l'État et des représentants des autres institutions partenaires.

Se reporter à l'annexe 6

Ces comités se sont réunis plusieurs fois pour le montage du dossier de candidature. La liste des réunions en comité est présentée ci-dessous. Les comptes-rendus des réunions correspondantes sont présentés en annexe.

Tableau 24 : Réunions en comité

Réunion	Objet	Date
Comité de Pilotage	Réunion de démarrage	15/01/2014
Comité technique	Réunion de présentation du diagnostic et travail autours de la stratégie	27/02/2014
Comité de Pilotage	Réunion de restitution et de validation du diagnostic et de la stratégie	10/03/2014

Réunion	Objet	Date
Comité Technique	Introduction de la phase d'élaboration des fiches actions	10/03/2014
Comité Technique	Réunion de travail n°1 pour la mise en cohérence des fiches actions	14/05/2014
Comité de Pilotage	Restitution et validation de la maitrise d'ouvrage des actions « pot commun »	06/06/2014
Comité technique	Réunion de travail n°2 pour la mise en cohérence des fiches actions	06/06/201
Comité de Pilotage	Restitution et validation du plan d'action du PAPI d'intention	02/07/2014

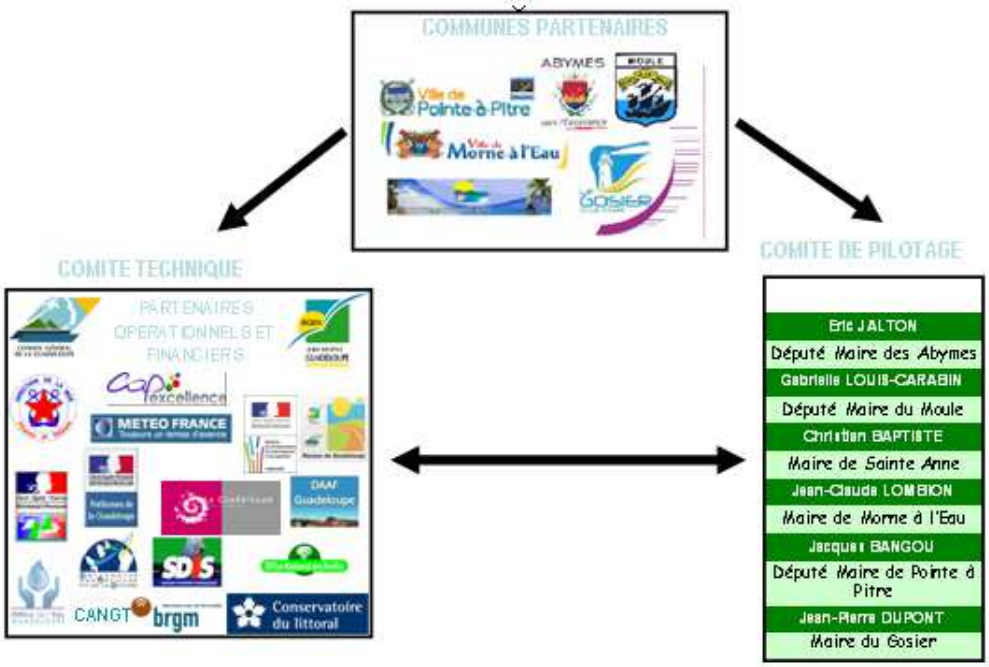

Figure 57 – Organisation mise en place

4.5.2 Rencontres bilatérales avec les communes partenaires

Se reporter à l'annexe 5

En dehors des comités précités, des rencontres entre les communes partenaires et SAFEGE ont été organisées :

- Notamment, lors de la phase de collecte de données où **des rencontres individuelles** qui se sont déroulées du 27 janvier 2014 au 31 janvier 2014 ont permis d'établir un diagnostic adapté du territoire et de réaliser un travail préliminaire d'émergence d'une stratégie adaptée au contexte local.

4.5.3 Rencontres bilatérales avec la structure porteuse

En dehors des comités précités, des rencontres entre la structure porteuse, la DEAL et SAFEGE ont été organisées :

- Lors de la phase d'élaboration des fiches actions afin de dimensionner avec la structure porteuse les actions de préfiguration au PAPI complet présentés ci-après et afin de synthétiser et mettre en cohérence les actions de l'ensemble des partenaires.
    - Fiche action 0-1 : Élaboration d'une stratégie et du dossier de PAPI complet, animation, coordination et réalisation des actions et mobilisation des acteurs ;
    - Fiche action 1-1 : Schéma global de réduction du risque inondation sur le territoire du PAPI ;
    - Fiche action 0-4 : Étude sur la gouvernance

4.6 MAÎTRISE D'OUVRAGE DU PAPI D'INTENTION

Conformément à la convention établie entre les communes partenaires, c'est **la commune des Abymes qui assurera la maîtrise d'ouvrage du PAPI d'intention**.

Par ailleurs, pour ce qui est de la maîtrise des ouvrages des actions du PAPI d'intention, se distinguent :

- Les **actions de préfiguration du PAPI complet** portées par la commune des Abymes ;
- Les **actions dites du « pot commun »** ; ce terme a été utilisé pour désigner la maîtrise d'ouvrage des actions à déployer sur les 6 communes du territoire du PAPI qui ne font pas partie des actions de pré-figuration du PAPI complet portés de fait par la commune des Abymes et dont la maitrise d'ouvrage devait être définie. Trois possibilités ont été envisagées :

1. **Une commune se porte maitre d'ouvrage de l'action sur le territoire des 6 communes ;**
2. La commune des Abymes en assure la maitrise d'ouvrage en tant que maitre d'ouvrage du PAPI d'intention ;
3. Chaque commune porte l'action sur son territoire ; cette dernière éventualité a été rapidement écarte car elle perdait l'intérêt recherché de travail commun et cohérent.

Lors du comité de pilotage du 06 juin 2014, le comité de pilotage a choisi la solution n°1. Ainsi, certaines communes se sont positionnées sur la maîtrise d'ouvrage d'action concernant la totalité du territoire du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds.

- Les **autres actions**, portées par les maîtres d'ouvrage compétents sur le sujet.

Enfin, il est à noter que pendant le PAPI d'intention, une **étude relative à la gouvernance**, tenant compte des évolutions réglementaires en-cours, permettra de définir la maîtrise d'ouvrage la plus adaptée pour le PAPI complet.

4.7 MOYENS ET ORGANISATION PRÉVUS POUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME

4.7.1 Moyens humains nécessaires à l'animation et à la mobilisation PAPI d'intention

Afin de s'assurer de l'animation efficiente de ce programme, il est prévu de recruter **deux chargés de mission** au sein de la commune des Abymes dès la labellisation (se reporter fiche action n°0-1). Un des charges de mission aura une formation ingénieur (ou équivalent) en hydraulique et viendra compléter le service élaboration et suivi des documents de planification.

Les chargés de mission PAPI seront amenés à pouvoir bénéficier d'un appui de plusieurs agents dans la mise en œuvre du plan d'action. Ils travailleront en étroite concertation avec la chef du service dans lequel ils seront intégrés. Par ailleurs, ils seront épaulés par le Directeur Général Adjoint du Développement Durable et la Directrice du Développement Territorial.

Ils seront amenés à être en contact régulier avec les référents PAPI des communes partenaires et autres partenaires.

4.7.2 Organisation mise en place pour le suivi de la mise en œuvre du PAPI d'intention

Dans le prolongement de l'organisation mise en place dans le cadre de l'élaboration du dossier de candidature, il est prévu durant la phase de mise en œuvre de continuer à réunir le comité de coordination technique et le comité de pilotage.

Il est prévu que le comité de pilotage se réunisse dès la labellisation puis à raison de quatre fois / an et en fin de programme afin de porter le projet de PAPI complet.

Le comité technique se réunira avec une fréquence plus soutenue en vue d'échanger sur le montage des opérations et de préparer les comités de pilotage.

4.7.3 Modalités de financement des opérations

L'objectif du dossier de candidature étant de fixer avant tout la part de financement de l'État. La part de financement des collectivités n'a pas été arrêtée à ce jour, mais l'objectif est de profiter de la période d'instruction pour la fixer, afin que le jour où le dossier est validé en commission, les actions puissent être déployées.

Lors des réunions, il a été évoqué plusieurs possibilités pour répartir les financements entre les communes :

- au prorata de la population totale,
- au prorata de la population en zone inondable ou
- de façon équivalente (1/6 par commune).

Aussi, dans la fiche action la part collectivité englobe la part des communes mais également des autres partenaires financiers (Conseil Régional….).

Par ailleurs, les communes ont choisi de fonctionner avec **un groupement de commandes** pour déployer les marchés relatifs aux actions du PAPI d'intention concernant toutes les communes.

PROGRAMME PRÉVISIONNEL D'ACTIONS DU PAPI

1 PROCESSUS D'ÉLABORATION DES FICHES ACTIONS

1.1 ÉLABORATION DES FICHES ACTION

Le principe retenu par la commune des Abymes pour l'élaboration des fiches actions est que chaque partenaire est autonome dans l'élaboration de ces fiches actions. Aussi, une fois que le diagnostic et la stratégie ont été validés, la trame de la fiche action avec une liste des actions qui avaient été évoquées pendant les rencontres ont été transmises aux partenaires.

Chaque partenaire a envoyé ses fiches-actions au bureau d'étude qui avait en charge de les compiler. Deux réunions de travail en comités techniques ont permis de finaliser et de mettre en cohérence toutes ces fiches-actions.

1.2 STRUCTURATION DES FICHES ACTION

Chaque fiche action est structurée de la même manière. Elle reprend, le contexte général de l'action, son ordre de priorité, son contenu avec le déroulement des différentes étapes nécessaires à sa réalisation, un calendrier prévisionnel, le coût estimatif, les financeurs potentiels (avec le taux prévisionnel), les résultats escomptés et les indicateurs associés, les maitres d'ouvrages principaux et les moyens mis en œuvre.

Par ailleurs, comme explicité au paragraphe 4.7.3, la répartition des financements entre les communes et autres partenaires n'étant pas encore arrêtée, le terme « collectivité » rassemble tous les partenaires hors État.

2
FICHES ACTIONS

2.1 TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ACTIONS

Le tableau de la page suivante récapitule les actions par axe.

2.2 AXE 0 – ANIMATION

- **0-1 - Élaboration d'une stratégie et du dossier de PAPI complet, animation, coordination et réalisation des actions et mobilisation des acteurs - Personnel**
- **0-1 - Élaboration d'une stratégie et du dossier de PAPI complet, animation, coordination et réalisation des actions et mobilisation des acteurs - Matériel**
- **0-3 - Renforcer l'expertise technique pour le suivi du schéma global de réduction du risque inondation sur le territoire du PAPI**
- **0-4 - Étude sur la gouvernance**

2.3 AXE 1 – AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA PRISE DE CONSCIENCE DU RISQUE

- **1-1 - Schéma global de réduction du risque inondation sur le territoire du PAPI**
- **1-2 - Optimiser les retours d'expériences**
- **1-3 - Mise en œuvre d'une mémoire écrite et pose de repères de crue**
- **1-4 - Animation et sensibilisation en milieu scolaire**

- **1-5 - Communication envers le grand public**
- **1-6 - Formation des acteurs de la gestion du risque inondation**
- **1-7 - Amélioration de la lame d'eau radar (observation des quantités de pluie en temps réel)**
- **1-8 - Renouvellement du radar détecteur de précipitations**

2.4 AXE 2 : SURVEILLANCE, PRÉVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS

- **2-1 - Organisation de la surveillance du territoire**
- **2-2 - Brigade de prévention et de surveillance du territoire**
- **2-3 - Mise en place d'un réseau de mesure**
- **2-4 - AROME (modélisation numérique de l'atmosphère à maille fine)**

2.5 AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE

- **3-1 - Signaliser les routes et sites submersibles sur la commune de Gosier**
- **3-2 - Mise en œuvre d'une signalétique et de sécurisation des routes**
- **3-3 - Finaliser, actualiser et faire vivre les PCS**
- **3-4 - AIGA (Adaptation d'Information Géographique pour l'Alerte en crue)**

2.6 AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME

- **4-1 - Améliorer la connaissance et la gestion des sur-débits d'eau de pluies en aidant à la réalisation des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales sur le périmètre du PAPI**
- **4-2 - Élaboration des Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales**
- **4-3 - Révision des plans de prévention des risques d'inondation**

2.7 Axe 5 : Action de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

- **5-1 – Diffusion des guides de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens**

2.8 Axe 6 : Ralentissement des écoulements

- **6-1 - Entretien des cours d'eau, canaux et ravines**
- **6-2 - Étude de localisation et d'optimisation du ralentissement des écoulements et recherche de sites potentiels**

2.9 Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique

- **7-1 - Recensement des ouvrages hydrauliques**
- **7-2 - Diagnostic complet et mise en sécurité de l'ouvrage de Petit-Pérou**

Tableau 25 : Synthèse des actions

PAPI d'intention des bassins versants des Grands-Fonds : Synthèse des actions abordées

Remarque : Conformément au cahier des charges du PAPI, le programme d'actions doit être équilibré entre les différents axes de la politique de gestion des inondations sur l'ensemble du territoire français. Ces axes sont au nombre de 7 et sont rappelés ci-dessous.
La première colonne de ce tableau renseigne dans quel(s) axe(s) entre l'action, cela ne signifie pas pour autant que l'action pourra bénéficiée d'une subvention de l'Etat.

Axes PAPI	
Axe 0	Animation
Axe 1	L'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
Axe 2	La surveillance, la prévision des crues et des inondations
Axe 3	L'alerte et la gestion de crise
Axe 4	La prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
Axe 5	Les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
Axe 6	Le ralentissement des écoulements
Axe 7	La gestion des ouvrages de protection hydraulique

"**Pot commun** " : a été identifié comme maître d'ouvrage sous ce terme les actions qui concernent les 6 communes, qui ne font pas partie des actions de préfiguration du PAPI complet et dont la maîtrise d'ouvrage doit être discuté lors du prochain CCT.
Deux possibilités envisagées à ce stade :
* une commune se porte MOA
* la commune des Abymes en assure la MOA

Numéro de l'action	Axes du PAPI	Action	Maitre d'ouvrage de l'action	Co-pilote de l'action	Secteurs concernés	Objectifs poursuivis	Précisions sur l'action	Coût de l'action (€ HT)	Financement Etat
0-1	**0**	**Elaboration d'une stratégie et du dossier de PAPI complet, animation, coordination et réalisation des actions et mobilisation des acteurs - Personnel**	**Commune des Abymes (= MOA PAPI d'intention)**	**Communes partenaires Etat**	**Territoire du PAPI**	* Piloter et animer le projet de PAPI d'intention dont l'étude hydraulique globale ; * Gérer la coordination et l'animation pour fédérer les différents acteurs autour du PAPI d'intention pour la réalisation du PAPI complet ; * Capitaliser les données et l'information ; * Élaborer le dossier de candidature du PAPI complet.	Recrutement d'un chargé de mission qui aura pour mission : * La conduite et l'animation du projet de PAPI d'intention, par la réalisation, l'animation, le pilotage des actions prévues selon les objectifs fixés ; * Le passage du PAPI d'intention au PAPI complet, par la mobilisation des acteurs locaux et des futurs maitres d'ouvrage ; * La définition d'une stratégie de prévention des inondations afin d'élaborer le dossier de candidature du PAPI complet	446 400 €	**40%**
0-2	**0**	**Elaboration d'une stratégie et du dossier de PAPI complet, animation, coordination et réalisation des actions et mobilisation des acteurs - Matériel**	**Commune des Abymes (= MOA PAPI d'intention)**	**Communes partenaires Etat**	**Territoire du PAPI**	Matériel nécessaire au chargé de mission pour l'exercice de ses missions	* Véhicule * Ordinateur * Licence ArcGis * Téléphone portable	26 500 €	**0%**
0-3	**0**	**Renforcer l'expertise technique pour le suivi du schéma global de réduction du risque inondation sur le territoire du PAPI**	**DEAL**	**-**	**Territoire du PAPI**	Garantir la qualité des résultats du schéma global en s'appuyant sur des compétences techniques fortes et reconnues dans le domaine de l'hydrologie, de l'hydraulique, et de l'analyse économique des risques	* aide à la définition des besoins et à la formulation des objectifs de l'étude ; * rédaction du cahier des charges ; * participation au jugement des offres ; * suivi de la prestation et de ses produits : participation aux comités techniques et aux comités de pilotage (en visioconférence ou participation physique à déterminer), relecture des rapports intermédiaires et du rapport final, production de note/avis etc.	50 040 €	**100%**
0-4	**0**	**Etude sur la gouvernance**	**Commune des Abymes (=MOA PAPI d'intention)**	**Communes Etat ....**	**Territoire du PAPI**	* Définir le mode de gouvernance du PAPI complet ; * Porter une politique commune de gestion des inondations.	Etude spécifique menée par un prestataire externe, dont l'objectif est : * Faire le point sur les compétences des entités intervenant sur le territoire du PAPI, en lien avec les évolutions réglementaires (GEMAPI) ; * Définir le mode de gouvernance et les modalités de mise en œuvre d'une gouvernance durable sur le territoire du PAPI en vue d'assurer la maitrise d'ouvrage du PAPI complet ; * Etudier les modalités de mise en oeuvre d'une gestion concertée de l'entretien des ravines et canaux ; * Organiser une concertation avec les acteurs concernés ; * Etudier l'opportunité de mise en oeuvre d'un outil de gestion intégrée du milieu aquatique (contrat de rivière, SAGE....).	150 000 €	**40%**

Numéro de l'action	Axes du PAPI	Action	Maitre d'ouvrage de l'action	Co-pilote de l'action	Secteurs concernés	Objectifs poursuivis	Précisions sur l'action	Coût de l'action (€ HT)	Financement Etat
1-1	**1**	**Schéma global de réduction du risque inondation sur le territoire du PAPI**	**Commune des Abymes (=MOA PAPI d'intention)**	**Communes partenaires Etat ….**	**Territoire du PAPI**	* Assurer une meilleure connaissance ; * Analyser l'origine des dysfonctionnements ; * Faire émerger des propositions hiérarchisées d'aménagement hydraulique et des mesures de réduction de la vulnérabilité	Intègre les études hydrauliques et le besoin en travaux topographiques	750 000 €	**50%**
1-2	**1**	**Optimiser les retours d'expériences**	**DEAL**	**Communes volontaires**	**Territoire du PAPI**	* Capitaliser le maximum d'informations et les partager * Optimiser la démarche de retour d'expérience * Re-dynamiser la démarche de retour d'expérience	Créer, former, et animer un réseau de personnes ressources dans les communes, piloter par la DEAL: * Identification des personnes ressources ; * Définition du protocole de retour d'expérience, * Recensement d'un éventuel besoin en formation (cf. fiche action "formation") ; * Préparation et mise en place des exercices grandeur nature (cf. fiche action « PCS »).	5 000,00 €	**100%**
1-3	**1**	**Mise en œuvre d'une mémoire écrite et pose de repères de crue**	**"Pot commun"** **Commune des Abymes**	**Communes**	**Territoire du PAPI**	* Améliorer la connaissance et la compréhension des phénomènes hydrauliques * Informer et sensibiliser la population * Améliorer la diffusion de l'information * Maintenir la mémoire du risque et la vigilance	* Les communes ou groupements de collectivités territoriales sont compétentes pour matérialiser les repères correspondant aux crues (Article 42 de la loi n°2003-669 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages codifié par l'article L.563-3 du code de l'environnement) * Mise en œuvre de repère de crue sur des évènements passés et à venir	150 000 €	**50%**
1-4	**1**	**Animation et sensibilisation en milieu scolaire**	**"Pot commun"** **Commune de Gosier**	**Communes**	**Territoire du PAPI**	* Sensibilisation des enfants (futurs citoyens) et des parents au risque * Informer la population sur le comportement à adopter (ne pas aller chercher les enfants) * Entretenir la mémoire du risque	* Elaborer une stratégie d'actions d'animation pédagogique commune (méthodologie, support, calendrier,…) * Mettre en œuvre les actions d'animation sur chaque commune * Participiation au concours des écoles et des mairies sur la mémoire des risques (Proposée par Gosier et Morne-à-l'Eau) * Animation par les médiateurs en milieu scolaire * Réalisation de supports de communication sur la prévention * Exercices pour les écoles les plus exposées	45 000 €	**50%**

Numéro de l'action	Axes du PAPI	Action	Maitre d'ouvrage de l'action	Co-pilote de l'action	Secteurs concernés	Objectifs poursuivis	Précisions sur l'action	Coût de l'action (€ HT)	Financement Etat
1-5	**1**	**Communication envers le grand public**	**"Pot commun"** **Commune de Sainte-Anne**	**Communes**	**Territoire du PAPI**	* Informer et sensibiliser la population (et notamment les acquéreurs de biens) ; * Améliorer la diffusion de l'information ; * Maintenir la mémoire du risque et la vigilance ; * Communiquer sur plusieurs thèmes : - Procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et procédure d'indemnisation - L'aléa et le risque - Les bonnes pratiques (construction en lit mineur, ouvrage de traversée privé, déblai en zone d'expansion,...) - La prévention (les déchets, l'entretien,...) - La gestion de crise - L'entretien par les propiétaires privés - Implication des riverains à travers une charte dans le dispositif de prévention - Améliorer la lisibilité et la perception de l'alerte - Mettre à jour et faire vivre les DICRIM + sensibilisation sur les tronçons routiers vulnérables	* Définir un plan de communication et un plan d'intervention commun : - Cibler les vecteurs de communication qui interpellent la population (radio, slogan, film…) ; - Coordoner les actions de communication communales (porte à porte, animation dans les questiers vulnéarbales, associations ...) ; - Mutualiser les actions inter-communales (diffusion de spot radio, télé, internet, panneaux d'exposition, sortie de terrain,...) - Identifier les périodes de communications (Intensifier la communication pendant et après un événement important) - Préciser les Thèmes à traiter : L'aléa et le risque d'inondation / Lisibilité et perception de l'alerte / Les bonnes attitudes face aux risques d'inondations / L'urbanisme et l'entretien / L'indemnisation et la procédure de catastrophe naturelle / Le rsique d'inondation sur les routes / la signalétique / les DICRIM / La gestion des élèves et écoliers... - Déploiement d'une équipe intervenant sur le territoire pouir informer, sensibiliser,.... - Développer un outil de collecte de la mémoire pour créer un espace d'échange avec la population (site internet PAPI des Grands-Fonds pour le publics,...) * Se doter des outils et des moyens pour intervenir	110 000,00 €	**50%**
1-6	**1**	**Formation des acteurs de la gestion du risque inondation**	**"Pot commun"** **Commune de Pointe-à-Pitre**	**-**	**Territoire du PAPI**	* Former les agents territoriaux et les élus à la prévention et la gestion des risques d'inondation	De nombreux modules thématiques peuvent être proposés : aménagements des bassins versants et préventions des inondations, gestion du ruissellement pluvial, gestion de crise, responsabilités juridiques et contentieux […] 1er semestre 2015 : Recensement des besoins par enquête auprès des communes Mi-2015 à fin 2016 : Mise en oeuvre du programme de formation	30 000,00 €	**0%**
1-7	**1**	**Amélioration de la lame d'eau radar (observation des quantités de pluie en temps réel)**	**Météo-France**	**-**	**Territoire PAPI**	* Améliorer la connaisance des quantités de pluie affectant le territoire à échelle fine et en temps réel	* Démolition et construction d'une nouvelle tour radar tenant compte des contraintes environnementales.	- €	**0%**
1-8	**2**	**Renouvellement du radar détecteur de précipitations**	**Météo-France**	**-**	**Territoire PAPI**	* Améliorer la surveillance du territoire	* Démolition et construction d'une nouvelle tour radar tenant compte des contraintes environnementales. Cout de 1,5 M€ (non comptabilisé dans le PAPI d'intention)	- €	**-**

Numéro de l'action	Axes du PAPI	Action	Maitre d'ouvrage de l'action	Co-pilote de l'action	Secteurs concernés	Objectifs poursuivis	Précisions sur l'action	Coût de l'action (€ HT)	Financement Etat
2-1	**2**	**Organisation de la surveillance du territoire**	**"Pot commun"** **Commune du Moule**	**Communes**	**Territoire du PAPI**	* Informer et sensibiliser la population * Responsabiliser la population * Controler les incivilités	* Elaborer et mettre en œuvre une méthodologie commune d'actions et de coordination pour améliorer l'efficience du contrôle de chaque territoire : Mise en commun et échanges d'expériences ,élaboration d'une stratégie d'action (Méthodologie de mise en œuvre, fiche de procédure,...) * Chaque commune met en place une organisation dédiée à la surveillance du territoire.	20 000,00 €	**0%**
2-2	**2**	**Brigade de prévention et de surveillance du territoire**	**Chaque commune sur son territoire**	**-**	**Territoire du PAPI**	* Prévenir et arrêter les actes aggravant le risque inondation . * Sensibiliser la population au risque inondation. * Améliorer les comportements des usagers. * Développer la culture du risque.	Mise en place d'une équipe de prévention et de surveillance du territoire intervenant sur 2 plans : * Technique : Relève infractions, informe, rappel reglementation, coopère avec autres polices, dialogue avec les usagers, contrôle les travaux autorisés, facilite les contacts... * Information / communication : Sensibilise, informe, dirige les administrés, reporte les informations,...	- €	**0%**
2-3	**2**	**Mise en place d'un réseau de mesure**	**Etat**	**-**	**Territoire du PAPI**	* Améliorer la connaissance et la compréhension des phénomènes hydrauliques	* Réouverture de la station hydrométrique de la ravine des coudes	3 600 €	**100%**
2-4	**2**	**AROME (modélisation numérique de l'atmosphère à maille fine)**	**Météo-France**	**-**	**Territoire PAPI**	* Améliorer la prévision	* Démolition et construction d'une nouvelle tour radar tenant compte des contraintes environnementales.	- €	**0%**

Numéro de l'action	Axes du PAPI	Action	Maitre d'ouvrage de l'action	Co-pilote de l'action	Secteurs concernés	Objectifs poursuivis	Précisions sur l'action	Coût de l'action (€ HT)	Financement Etat
2-1	**2**	**Organisation de la surveillance du territoire**	**"Pot commun"** **Commune du Moule**	**Communes**	**Territoire du PAPI**	* Informer et sensibiliser la population * Responsabiliser la population * Controler les incivilités	* Elaborer et mettre en œuvre une méthodologie commune d'actions et de coordination pour améliorer l'efficience du contrôle de chaque territoire : Mise en commun et échanges d'expériences ,élaboration d'une stratégie d'action (Méthodologie de mise en œuvre, fiche de procédure,...) * Chaque commune met en place une organisation dédiée à la surveillance du territoire.	20 000,00 €	**0%**
2-2	**2**	**Brigade de prévention et de surveillance du territoire**	**Chaque commune sur son territoire**	**-**	**Territoire du PAPI**	* Prévenir et arrêter les actes aggravant le risque inondation . * Sensibiliser la population au risque inondation. * Améliorer les comportements des usagers. * Développer la culture du risque.	Mise en place d'une équipe de prévention et de surveillance du territoire intervenant sur 2 plans : * Technique : Relève infractions, informe, rappel reglementation, coopère avec autres polices, dialogue avec les usagers, contrôle les travaux autorisés, facilite les contacts... * Information / communication : Sensibilise, informe, dirige les administrés, reporte les informations,...	- €	**0%**
2-3	**2**	**Mise en place d'un réseau de mesure**	**Etat**	**-**	**Territoire du PAPI**	* Améliorer la connaissance et la compréhension des phénomènes hydrauliques	* Réouverture de la station hydrométrique de la ravine des coudes	3 600 €	**100%**
2-4	**2**	**AROME (modélisation numérique de l'atmosphère à maille fine)**	**Météo-France**	**-**	**Territoire PAPI**	* Améliorer la prévision	* Démolition et construction d'une nouvelle tour radar tenant compte des contraintes environnementales.	- €	**0%**

Numéro de l'action	Axes du PAPI	Action	Maitre d'ouvrage de l'action	Co-pilote de l'action	Secteurs concernés	Objectifs poursuivis	Précisions sur l'action	Coût de l'action (€ HT)	Financement Etat
3-1	**3**	**Signaliser les routes et sites submersibles (submersion marine) sur la commune de Gosier**	**Commune du Gosier**	**Routes de Guadeloupe**	**Territoire de la commune du Gosier**	* Informer la population sur les axes de circulation submersible. * Sensibiliser la population permanente et saisonnière sur leur vulnérabilité et les mesures à mettre en œuvre. * Donner les outils et informations nécessaires à la population pour garantir la sauvegarde * Rendre la population résiliente face à la houle cyclonique et au Tsunami. => Gosier est commune pilote sur cette action.	Développer une signalétique adaptée suite au projet TSUNAHOULE : * Mettre en place des panneaux d'information relatifs aux consignes en cas de vigilance ou de tsunami * Installer des panneaux routiers afin de signaler les routes exposées aux inondations par submersion marine * Signaliser les itinéraires d'évacuation et les zones de repli en cas de tsunami * Communiquer sur les consignes à mettre en œuvre et les modalités d'exploitation de cette nouvelle signalétique.	70 000 €	**0%**
3-2	**3**	**Mise en œuvre d'une signalétique et de sécurisation des routes**	**Chaque commune sur son territoire**	**Routes de Guadeloupe**	**Routes communales du territoire du PAPI**	* Informer et sensibiliser la population * Maintenir la mémoire du risque et la vigilance * Assurer la sauvegarde de la population	* Identification des tronçons routiers vulnérables * Etat des lieux de la signalétique et de la sécurisation des routes inondables (panneaux d'information submersibilité de la voie, garde corps, plot directionnnel,…) * Evaluation du besoin en signalétique et sécurisation des voies et mise en place des équipements	48 000 €	**0%**
3-3	**3**	**Finaliser, actualiser et faire vivre les PCS**	**"Pot commun"** **Commune de Morne-à L'eA**	**Communes**	**Territoire du PAPI**	* Rendre les PCS performants en cas de crise * Faire vivre les PCS	* Finalisation et actualisation des PCS (intégration nouveau système d'alerte si actions menées) * Echanges d'expériences entre communes * Réalisation d'éxercices communs	- €	**0%**
3-4	**3**	**AIGA (Adaptation d'Information Géographique pour l'Alerte en crue)**	**Météo-France**	**-**	**Territoire PAPI**	* Améliorer la connaisance en temps réel	* Démolition et construction d'une nouvelle tour radar tenant compte des contraintes environnementales.	- €	**0%**

Numéro de l'action	Axes du PAPI	Action	Maitre d'ouvrage de l'action	Co-pilote de l'action	Secteurs concernés	Objectifs poursuivis	Précisions sur l'action	Coût de l'action (€ HT)	Financement Etat
4-1	**4**	**Améliorer la connaissance et la gestion des sur-débits d'eau de pluies en aidant à la réalisation des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales sur le périmètre du PAPI**	**Office de l'eau**	**Communes Etat**	**Territoire du PAPI**	* Amélioration de la gestion des eaux pluviales et maitrise du ruissellement * Approfondir la connaissance du risque d'inondation par ruissellement * Intégrer le risque de ruissellement dans les documents d'urbanisme * Développer les liens entre risques d'inondation et urbanisme * Limiter les inondations par ruissellement	* Promouvoir la gestion des eaux pluviales et du ruissellement * Aider à la mise en place des Schémas Directeurs de gestion des Eaux Pluvailes (AMOT, élaboration des CCTP types, assistance dans le suivi des études, réalisation des zonages,...) * Accompagner les collectivités dans l'élaboration de leurs documents d'urbanismes	- €	**0%**
4-2	**4**	**Elaboration des Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales**	**Communes ou EPCI**	**Office de l'Eau**	**Territoire du PAPI**	* Amélioration de la gestion des eaux pluviales et maitrise du ruissellement * Approfondir la connaissance du risque d'inondation par ruissellement * Intégrer le risque de ruissellement dans les documents d'urbanisme * Développer les liens entre risques d'inondation et urbanisme * Limiter les inondations par ruissellement	* Mettre en œuvre les SDGEP	950 000,00 €	**0%**
4-3	**4**	**Révision des plans de prévention des risques d'inondation**	**DEAL**	**-**	**Territoire du PAPI**	* Réviser les plans de prévention des risques du territoire du PAPI	* Révision en priorité des PPR du territoire du PAPI * Phase 1 - fin 1er trimestre 2015 : Etudes préalables d'amélioration de la connaissance des aléas sur l'ensemble de la Guadeloupe * Phase 2 - mi ou fin 2016 selon concertation communes : Révision des PPR	200 000,00 €	**100%**

Numéro de l'action	Axes du PAPI	Action	Maitre d'ouvrage de l'action	Co-pilote de l'action	Secteurs concernés	Objectifs poursuivis	Précisions sur l'action	Coût de l'action (€ HT)	Financement Etat
5-1	**5**	**Diffusion des guides de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens**	**Chaque commune sur son territoire**	**-**	**Territoire du PAPI**	* Informer les aménageurs des techniques / solutions à mettre en œuvre pour réduire la vulnérabilité des biens et des personnes.		- €	**0%**
6-1	**6**	**Entretien des cours d'eau, ravines et canaux**	**Conseil Régional**	**Communes Etat**	**Abymes, Gosier et Morne-à-L'Eau**	* Limiter les inondations par débordement par un entretien régulier des ravines et canaux * Favoriser la solidarité amont / aval * Mettre en place un plan action concerté et cohérent d'entretien sur un cours d'eau / ravine	* Définition du programme pluri-annuel d'entetien sur le territoire du PAPI * Mise en œuvre du programme	586 829,50 €	**17%**
6-2	**6**	**Etude de localisation et d'optimisation du ralentissement des écoulements et recherche de sites potentiels**	**"Pot commun"** **Commune des Abymes**	**Communes**	**Territoire du PAPI**	* Pré-identifier du foncier à geler pour la protection contre les inondations * Préserver la dynamique des crues * Favoriser l'écrêtement des crues	* Etude de localisation et diagnostic des ouvrages et zones de ralentissement d'écoulement (ouvrages rétention, zones d'expansion, zones de sur-inondation, …) * Etude de recherche de sites pontentiels pour l'implantation d'un ou plusieurs ouvrages ou zones de ralentissement	200 000,00 €	**50%**
7-1	**7**	**Inventaire des ouvrages hydrauliques de protection**	**DEAL**	**-**	**Territoire PAPI**	* Améliorer la connaisance	* Localisation des ouvrages, identification des maitres d'ouvrage, recensement des dimensions et des caractéristiques des ouvrage	- €	**100%**
7-2	***7***	**Diagnostic complet et mise en sécurité de l'ouvrage d'écrêtement de Petit-Pérou**	**DEAL**	**Abymes**	**Commune des Abymes**	* Evaluer et optimiser le fonctionnement des aménagements hydrauliques existants * Mettre en sécurité l'ouvrage	* Diagnostic de l'état de l'ouvrage, de son niveau de protection attendu et réel, de la détermination de la zone effectivement protégée,… * Les travaux de mise à niveau ne peuvent être chiffrés à ce stade.	100 000,00 €	**100%**

3 TABLEAU DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

3.1 REMARQUES PRÉALABLES CONCERNANT LE REMPLISSAGE DU TABLEAU

Conformément aux instructions du cahier des charges du ministère, le tableau de financement des opérations a été rempli en respectant les consignes suivantes :

- Toutes les actions du programme d'actions apparaissent dans le tableau, même si aucun montant n'est affiché pour une action donnée et même si elles ne bénéficient d'aucune subvention ;
- La colonne "COUT global" correspond :
  - ***Pour les actions sous maîtrise d'ouvrage collectivités***, au coût de l'action HT car les collectivités récupèrent la TVA ; à confirmer
  - **Pour les actions sous maîtrise d'ouvrage État**, au coût de l'action TTC ;
- Pour les actions dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'État, seuls les champs relatifs aux sources de financement (FPRNM, P181...) sont remplis (et non le champ relatif au maître d'ouvrage), ainsi que le coût total HT et le coût global.
- S'agissant de l'animation du PAPI, les montants sont indiqués toutes charges comprises.
- Le coût du radar de Météo-France n'a pas été intégré dans le tableau de synthèse.

3.2 TABLEAU DE SYNTHÈSE

Les tableaux des pages suivantes détaillent le financement de chaque action, selon la forme demandée par le ministère.

Le tableau ci-dessous synthétise le financement des opérations par axe.

Tableau 26 : Tableau de financement prévisionnel synthétique

AXE	COUT (HT)	COUT global		**COLLECTIVITES**	% Part.	État BOP 181	% Part.	État FPRNM	% Part.	**Office de l'Eau**	% Part.
Animation	672 940,00	672 940,00		384 340,00		0,00		288 600,00		0,00	
Axe 1	1 090 000,00	1 090 425,00		557 500,00		5 425,00		527 500,00		0,00	
Axe 2	23 600,00	23 906,00		20 000,00		3 906,00		0,00		0,00	
Axe 3	118 000,00	118 000,00		118 000,00		0,00		0,00		0,00	
Axe 4	1 150 000,00	1 167 000,00		700 000,00		0,00		217 000,00		250 000,00	
Axe 5	0,00	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
Axe 6	786 829,50	786 829,50		586 829,50		100 000,00		100 000,00		0,00	
Axe 7	100 000,00	108 500,00		0,00		0,00		108 500,00		0,00	
TOTAL	**3 941 369,50**	**3 967 600,50**		**2 366 669,50**	**60%**	**109 331,00**	**3%**	**1 241 600,00**	**31%**	**250 000,00**	**6%**

Tableau 27 : Tableau de financement prévisionnel détaillé par axe

Axe 0 : Animation

Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COUT (HT)	COUT global	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	État BOP 181	% Part.	État FPRNM	% Part.	Office de l'Eau	% Part.	Échéance de réalisation	Avis DREAL sur éligibilité au financement État et commentaires (par ex. : lien avec d'autres fiches-actions)
0-1	Élaboration d'une stratégie et du dossier de PAPI complet, animation, coordination et réalisation des actions et mobilisation des acteurs - Personnel	Commune des Abymes	446 400,00	446 400,00	TTC	267 840,00	60%	0,00	0%	178 560,00	40%	0,00	0%		
0-2	Élaboration d'une stratégie et du dossier de PAPI complet, animation, coordination et réalisation des actions et mobilisation des acteurs - Matériel	Commune des Abymes	26 500,00	26 500,00	HT	26 500,00	100%	0,00	0%	0,00	100%	0,00	0%		
0-3	Renforcer l'expertise technique pour le suivi du schéma global de réduction du risque inondation sur le territoire du PAPI	DEAL	50 040,00	50 040,00	TTC					50 040,00	100%	0,00	0%		
0-4	Etude sur la gouvernance	Commune des Abymes	150 000,00	150 000,00	HT	90 000,00	60%			60 000,00	40%	0,00	0%		
	TOTAL		**672 940,00**	**672 940,00**		**384 340,00**		**0,00**		**288 600,00**		**0,00**			

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COUT (HT)	COUT global	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	État BOP 181	% Part.	État FPRNM	% Part.	Office de l'Eau	% Part.	Échéance de réalisation	Avis DREAL sur éligibilité au financement État et commentaires (par ex. : lien avec d'autres fiches-actions)
1-1	Schéma global de réduction du risque inondation sur le territoire du PAPI	Commune des Abymes	750 000,00	750 000,00	HT	375 000,00	50%	0,00	0%	375 000,00	50%	0,00	0%		
1-2	Optimiser les retours d'expériences	DEAL	5 000,00	5 425,00	TTC			5 425,00	100%			0,00	0%		
1-3	Mise en œuvre d'une mémoire écrite et pose des repère de crues	"Pot commun" Commune des Abymes	150 000,00	150 000,00	HT	75 000,00	50%	0,00	0%	75 000,00	50%	0,00	0%		
1-4	Animation et sensibilisation en milieu scolaire	"Pot commun" Commune de Gosier	45 000,00	45 000,00	HT	22 500,00	50%	0,00	0%	22 500,00	50%	0,00	0%		
1-5	Communication envers le grand public	"Pot commun" Commune de Sainte-Anne	110 000,00	110 000,00	HT	55 000,00	50%	0,00	0%	55 000,00	50%	0,00	0%		
1-6	Formation des acteurs de la gestion du risque d'inondations	"Pot commun" Commune de Pointe-à-Pitre	30 000,00	30 000,00	HT	30 000,00	100%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%		
1-7	Amélioration de la lame d'eau radar	Météo-France	0,00	0,00	TTC							0,00	0%		
1-8	Renouvellement du radar détecteur de précipitations	Météo-France										0,00	0%		
	TOTAL		**1 090 000,00**	**1 090 425,00**		**557 500,00**		**5 425,00**		**527 500,00**		**0,00**			

Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations

Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COUT (HT)	COUT global (TTC)	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	État BOP 181	% Part.	État FPRNM	% Part.	Office de l'Eau	% Part.	Échéance de réalisation	Avis DREAL sur éligibilité au financement État et commentaires (par ex. : lien avec d'autres fiches-actions)
2-1	Organisation de la surveillance du territoire	"Pot commun" Commune du Moule	20 000,00	20 000,00	HT	20 000,00	100%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%		
2-2	Brigade de prévention et de surveillance du territoire	Chaque commune sur son territoire	0,00	0,00	HT	0,00	100%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%		
2-3	Mise en place d'un réseau de mesures	DEAL	3 600,00	3 906,00	TTC			3 906,00	100%						
2-4	AROME (modélisation numérique de l'atmosphère à maille fine)	Météo-France	0,00	0,00	TTC	0,00	100%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%		
	TOTAL		**23 600,00**	**23 906,00**		**20 000,00**		**3 906,00**		**0,00**		**0,00**			

Axe 3 : Alerte et gestion de crise

Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COUT (HT)	COUT global (TTC)	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	État BOP 181	% Part.	État FPRNM	% Part.	Office de l'Eau	% Part.	Échéance de réalisation	Avis DREAL sur éligibilité au financement État et commentaires (par ex. : lien avec d'autres fiches-actions)
3-1	Signaliser les routes et sites submersibles (submersion marine) sur la commune de Gosier	Gosier	70 000,00	70 000,00	HT	70 000,00	100%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%		
3-2	Mise en œuvre d'une signalétique et de sécurisation des routes	Chaque commune sur son territoire	48 000,00	48 000,00	HT	48 000,00	100%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%		
3-3	Finaliser, actualiser et faire vivre les PCS	"Pot commun" Commune de Morne-à-L'Eau	0,00	0,00	HT	0,00	100%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%		
3-4	AIGA (Adaptation d'Information Géographique pour l'Alerte en crue)	Météo-France	0,00	0,00	HT	0,00	100%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%		
	TOTAL		**118 000,00**	**118 000,00**		**118 000,00**		**0,00**		**0,00**		**0,00**			

Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COUT (HT)	COUT global (TTC)	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	État BOP 181	% Part.	État FPRNM	% Part.	Office de l'Eau	% Part.	Échéance de réalisation	Avis DREAL sur éligibilité au financement État et commentaires (par ex. : lien avec d'autres fiches-actions)
4-1	Améliorer la connaissance et la gestion des sur-débits d'eau de pluies en aidant à la réalisation des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales sur le périmètre du PAPI	Office de l'eau	0,00	0,00	HT	0,00	100%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%		
4-2	Elaboration des Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales	Chaque commune ou EPCI sur son territoire	950 000,00	950 000,00	HT	700 000,00	74%	0,00	0%	0,00	0%	250 000,00	26%		
4-3	Révision des PPR	DEAL	200 000,00	217 000,00	TTC					217 000,00	100%	0,00	0%		
	TOTAL		**1 150 000,00**	**1 167 000,00**		**700 000,00**		**0,00**		**217 000,00**		**250 000,00**			

Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COUT (HT)	COUT global (TTC)	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	État BOP 181	% Part.	État FPRNM	% Part.	Office de l'Eau	% Part.	Échéance de réalisation	Avis DREAL sur éligibilité au financement État et commentaires (par ex. : lien avec d'autres fiches-actions)
5-1	Diffusion des guides de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	Chaque commune sur son territoire	0,00	0,00	HT										
	TOTAL		**0,00**	**0,00**											

Axe 6 : Ralentissement des écoulements

Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COUT (HT)	COUT global (TTC)	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	État BOP 181	% Part.	État FPRNM	% Part.	Office de l'Eau	% Part.	Échéance de réalisation	Avis DREAL sur éligibilité au financement État et commentaires (par ex. : lien avec d'autres fiches-actions)
6-1	Entretien des cours d'eau, canaux et ravines	Conseil Régional	586 829,50	586 829,50	HT	486 829,50	83%	100 000,00	17%	0,00	0%	0,00	0%		
6-2	Etude de localisation et d'optimisation du ralentissement des écoulements et recherche de sites potentiels	"Pot commun" Commune des Abymes	200 000,00	200 000,00	HT	100 000,00	50%	0,00	0%	100 000,00	50%	0,00	0%		
	TOTAL		**786 829,50**	**786 829,50**		**586 829,50**		**100 000,00**		**100 000,00**		**0,00**			

Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COUT (HT)	COUT global (TTC)	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	État BOP 181	% Part.	État FPRNM	% Part.	Office de l'Eau	% Part.	Échéance de réalisation	Avis DREAL sur éligibilité au financement État et commentaires (par ex. : lien avec d'autres fiches-actions)
7-1	Recensement des ouvrages hydrauliques	DEAL	0,00	0,00	TTC							0,00	0%		
7-2	Diagnostic et mise en sécurité de l'ouvrage de Petit-Pérou	DEAL	100 000,00	108 500,00	TTC					108 500,00 €	100%				
	TOTAL		**100 000,00**	**108 500,00**		**0,00**		**0,00**		**108 500,00**		**0,00**			

4
CALENDRIER PRÉVIONNEL DU PROGRAMME D'ACTIONS

Le calendrier prévisionnel est présenté sur la page suivante. Il a été supposé que le PAPI d'intention s'étalerait sur 3 ans.

La hiérarchisation des actions a été établi sur proposition du Comité Technique en fonction des attentes générales de la démarche d'intention, qui concernent prioritairement l'acquisition des connaissances par la réalisation des études amont et le diagnostic, nécessaires à l'enchaînement opérationnel de phases travaux dès le démarrage d'un PAPI complet. L'adéquation entre cette hiérarchisation et les priorités du territoire a été vérifiée.

Trois niveaux de hiérarchisation des actions ont ainsi été définis :

- **Priorité 1** : Les actions à mener immédiatement car elles débouchent sur une phase pré-opérationnelle dans le cadre du PAPI complet ;
- **Priorité 2 :** Les actions prenant en compte des données établies dans les actions inscrites en priorité 1 ;
- **Priorité 3 :** Les actions qui doivent être menées sur du plus long terme.

Figure 58 – Planning prévisionnel

PAPI d'intention des bassins versants des Grands-Fonds			2014	2015				2016				2017			
N°action	Intitulé action	Priorité	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
0-1	Elaboration d'une stratégie et du dossier de PAPI complet, animation, coordination et réalisation des actions et mobilisation des acteurs - Personnel	1													
0-2	Elaboration d'une stratégie et du dossier de PAPI complet, animation, coordination et réalisation des actions et mobilisation des acteurs - Matériel	1													
0-3	Renforcer l'expertise technique pour le suivi du schéma global de réduction du risque inondation sur le territoire du PAPI	1													
0-4	Etude sur la gouvernance	1													
1-1	Schéma global de réduction du risque inondation sur le territoire du PAPI	1													
1-2	Optimiser les retours d'expériences	3													
1-3	Mise en œuvre d'une mémoire écrite et pose de repères de crue	2													
1-4	Animation et sensibilisation en milieu scolaire	3													
1-5	Communication envers le grand public	3													
1-6	Formation des acteurs de la gestion du risque inondation	3													
1-7	Amélioration de la lame d'eau radar (observation des quantités de pluie en temps réel)	1													
1-8	Renouvellement du radar détecteur de précipitations	3													
2-1	Organisation de la surveillance du territoire	1													
2-2	Brigade de prévention et de surveillance du territoire	2													
2-3	Mise en place d'un réseau de mesure	2													
2-4	AROME (modélisation numérique de l'atmosphère à maille fine)	3													
3-1	Signaliser les routes et sites submersibles (submersion marine) sur la commune de Gosier	2													
3-2	Mise en œuvre d'une signalétique et de sécurisation des routes	2													
3-3	Finaliser, actualiser et faire vivre les PCS	3													
3-4	AIGA (Adaptation d'Information Géographique pour l'Alerte en crue)	3													
4-1	Améliorer la connaissance et la gestion des sur-débits d'eau de pluies en aidant à la réalisation des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales sur le périmètre du PAPI	1													
4-2	Elaboration des Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales	1													
4-3	Révision des plans de prévention des risques d'inondation	2													
5-1	Diffusion guide de vulnérabilité	3													
6-1	Entretien des cours d'eau, ravines et canaux	3													
6-2	Etude de localisation et d'optimisation du ralentissement des écoulements et recherche de sites potentiels	1													
7-1	Inventaire des ouvrages hydrauliques de protection	2													
7-2	Diagnostic complet de l'ouvrage d'écrêtement de Petit-Pérou	1													

Phase préparatoire
Déploiement de l'action

Figure 59 – Échéancier des dépenses (cout HT)

PAPI d'intention des bassins versants des Grands-Fonds				2014	2015				2016				2017			
N°action	Intitulé action	Priorité	Cout € HT	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
0-1	Elaboration d'une stratégie et du dossier de PAPI complet, animation, coordination et réalisation des actions et mobilisation des acteurs - Personnel	1	446 400,00		148 800,00				148 800,00				148 800,00			
0-2	Elaboration d'une stratégie et du dossier de PAPI complet, animation, coordination et réalisation des actions et mobilisation des acteurs - Matériel	1	26 500,00		14 500,00				6 000,00				6 000,00			
0-3	Renforcer l'expertise technique pour le suivi du schéma global de réduction du risque inondation sur le territoire du PAPI	1	50 040,00		16 680,00				16 680,00				16 680,00			
0-4	Etude sur la gouvernance	1	150 000,00						150 000,00							
1-1	Schéma global de réduction du risque inondation sur le territoire du PAPI	1	750 000,00		250 000,00				250 000,00				250 000,00			
1-2	Optimiser les retours d'expériences	3	5 000,00		5 000,00											
1-3	Mise en œuvre d'une mémoire écrite et pose de repères de crue	2	150 000,00						150 000,00							
1-4	Animation et sensibilisation en milieu scolaire	3	45 000,00						22 500,00				22 500,00			
1-5	Communication envers le grand public	3	110 000,00						55 000,00				55 000,00			
1-6	Formation des acteurs de la gestion du risque inondation	3	30 000,00										30 000,00			
1-7	Amélioration de la lame d'eau radar (observation des quantités de pluie en temps réel)	1	0,00													
1-8	Renouvellement du radar détecteur de précipitations	3	0,00													
2-1	Organisation de la surveillance du territoire	1	20 000,00		20 000,00											
2-2	Brigade de prévention et de surveillance du territoire	2	0,00													
2-3	Mise en place d'un réseau de mesure	2	3 600,00		1 200,00				1 200,00				1 200,00			
2-4	AROME (modélisation numérique de l'atmosphère à maille fine)	3	0,00													
3-1	Signaliser les routes et sites submersibles (submersion marine) sur la commune de Gosier	2	70 000,00		35 000,00				35 000,00							
3-2	Mise en œuvre d'une signalétique et de sécurisation des routes	2	48 000,00										48 000,00			
3-3	Finaliser, actualiser et faire vivre les PCS	3	0,00													
3-4	AIGA (Adaptation d'Information Géographique pour l'Alerte en crue)	3	0,00													
4-1	Améliorer la connaissance et la gestion des sur-débits d'eau de pluies en aidant à la réalisation des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales sur le périmètre du PAPI	1	0,00													
4-2	Elaboration des Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales	1	950 000,00		158 333,33				316 666,67				475 000,00			
4-3	Révision des plans de prévention des risques d'inondation	2	200 000,00		200 000,00											
5-1	Diffusion guide de vulnérabilité	3	0,00													
6-1	Entretien des cours d'eau, ravines et canaux	3	586 829,50		586 829,50											
6-2	Etude de localisation et d'optimisation du ralentissement des écoulements et recherche de sites potentiels	1	200 000,00		100 000,00				100 000,00							
7-1	Inventaire des ouvrages hydrauliques de protection	2	0,00													
7-2	Diagnostic complet et mise en sécurité de l'ouvrage d'écrêtement de Petit-Pérou	1	100 000,00		75 000,00				25 000,00							
TOTAL			**3 941 369,50**		**1 611 342,83**				**1 276 846,67**				**1 053 180,00**			

Figure 60 – Échéancier des dépenses ETAT (cout HT)

PAPI d'intention des bassins versants des Grands-Fonds				2014	2015				2016				2017			
N°action	Intitulé action	Priorité	Cout total € HT	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
0-1	Elaboration d'une stratégie et du dossier de PAPI complet, animation, coordination et réalisation des actions et mobilisation des acteurs - Personnel	1	446 400,00		59 520,00				59 520,00				59 520,00			
0-2	Elaboration d'une stratégie et du dossier de PAPI complet, animation, coordination et réalisation des actions et mobilisation des acteurs - Matériel	1	26 500,00													
0-3	Renforcer l'expertise technique pour le suivi du schéma global de réduction du risque inondation sur le territoire du PAPI	1	50 040,00		16 680,00				16 680,00				16 680,00			
0-4	Etude sur la gouvernance	1	150 000,00						60 000,00							
1-1	Schéma global de réduction du risque inondation sur le territoire du PAPI	1	750 000,00		125 000,00				125 000,00				125 000,00			
1-2	Optimiser les retours d'expériences	3	5 000,00		5 000,00											
1-3	Mise en œuvre d'une mémoire écrite et pose de repères de crue	2	150 000,00						75 000,00							
1-4	Animation et sensibilisation en milieu scolaire	3	45 000,00						11 250,00				11 250,00			
1-5	Communication envers le grand public	3	110 000,00						27 500,00				27 500,00			
1-6	Formation des acteurs de la gestion du risque inondation	3	30 000,00													
1-7	Amélioration de la lame d'eau radar (observation des quantités de pluie en temps réel)	1	0,00													
1-8	Renouvellement du radar détecteur de précipitations	3	0,00													
2-1	Organisation de la surveillance du territoire	1	20 000,00													
2-2	Brigade de prévention et de surveillance du territoire	2	0,00													
2-3	Mise en place d'un réseau de mesure	2	3 600,00		1 200,00				1 200,00				1 200,00			
2-4	AROME (modélisation numérique de l'atmosphère à maille fine)	3	0,00													
3-1	Signaliser les routes et sites submersibles (submersion marine) sur la commune de Gosier	2	70 000,00													
3-2	Mise en œuvre d'une signalétique et de sécurisation des routes	2	48 000,00													
3-3	Finaliser, actualiser et faire vivre les PCS	3	0,00													
3-4	AIGA (Adaptation d'Information Géographique pour l'Alerte en crue)	3	0,00													
4-1	Améliorer la connaissance et la gestion des sur-débits d'eau de pluies en aidant à la réalisation des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales sur le périmètre du PAPI	1	0,00													
4-2	Elaboration des Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales	1	950 000,00													
4-3	Révision des plans de prévention des risques d'inondation	2	200 000,00		200 000,00											
5-1	Diffusion guide de vulnérabilité	3	0,00													
6-1	Entretien des cours d'eau, ravines et canaux	3	586 829,50		100 000,00											
6-2	Etude de localisation et d'optimisation du ralentissement des écoulements et recherche de sites potentiels	1	200 000,00		50 000,00				50 000,00							
7-1	Inventaire des ouvrages hydrauliques de protection	2	0,00													
7-2	Diagnostic complet et mise en sécurité de l'ouvrage d'écrêtement de Petit-Pérou	1	100 000,00		75 000,00				25 000,00							
TOTAL ETAT			1 324 700,00		632 400,00				451 150,00				241 150,00			

Figure 61 – Échéancier des dépenses COLLECTIVITES (cout HT)

PAPI d'intention des bassins versants des Grands-Fonds				2014	2015				2016				2017			
N°action	Intitulé action	Priorité	Cout total € HT	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
0-1	Elaboration d'une stratégie et du dossier de PAPI complet, animation, coordination et réalisation des actions et mobilisation des acteurs - Personnel	1	446 400,00		89 280,00				89 280,00				89 280,00			
0-2	Elaboration d'une stratégie et du dossier de PAPI complet, animation, coordination et réalisation des actions et mobilisation des acteurs - Matériel	1	26 500,00		14 500,00				6 000,00				6 000,00			
0-3	Renforcer l'expertise technique pour le suivi du schéma global de réduction du risque inondation sur le territoire du PAPI	1	50 040,00													
0-4	Etude sur la gouvernance	1	150 000,00						90 000,00							
1-1	Schéma global de réduction du risque inondation sur le territoire du PAPI	1	750 000,00		125 000,00				125 000,00				125 000,00			
1-2	Optimiser les retours d'expériences	3	5 000,00													
1-3	Mise en œuvre d'une mémoire écrite et pose de repères de crue	2	150 000,00						75 000,00							
1-4	Animation et sensibilisation en milieu scolaire	3	45 000,00						11 250,00				11 250,00			
1-5	Communication envers le grand public	3	110 000,00						27 500,00				27 500,00			
1-6	Formation des acteurs de la gestion du risque inondation	3	30 000,00										30 000,00			
1-7	Amélioration de la lame d'eau radar (observation des quantités de pluie en temps réel)	1	0,00													
1-8	Renouvellement du radar détecteur de précipitations	3	0,00													
2-1	Organisation de la surveillance du territoire	1	20 000,00		20 000,00											
2-2	Brigade de prévention et de surveillance du territoire	2	0,00													
2-3	Mise en place d'un réseau de mesure	2	3 600,00													
2-4	AROME (modélisation numérique de l'atmosphère à maille fine)	3	0,00													
3-1	Signaliser les routes et sites submersibles (submersion marine) sur la commune de Gosier	2	70 000,00		35 000,00				35 000,00							
3-2	Mise en œuvre d'une signalétique et de sécurisation des routes	2	48 000,00										48 000,00			
3-3	Finaliser, actualiser et faire vivre les PCS	3	0,00													
3-4	AIGA (Adaptation d'Information Géographique pour l'Alerte en crue)	3	0,00													
4-1	Améliorer la connaissance et la gestion des sur-débits d'eau de pluies en aidant à la réalisation des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales sur le périmètre du PAPI	1	0,00													
4-2	Elaboration des Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales	1	950 000,00		116 666,67				233 333,33				350 000,00			
4-3	Révision des plans de prévention des risques d'inondation	2	200 000,00													
5-1	Diffusion guide de vulnérabilité	3	0,00													
6-1	Entretien des cours d'eau, ravines et canaux	3	586 829,50		486 829,50											
6-2	Etude de localisation et d'optimisation du ralentissement des écoulements et recherche de sites potentiels	1	200 000,00		50 000,00				50 000,00							
7-1	Inventaire des ouvrages hydrauliques de protection	2	0,00													
7-2	Diagnostic complet et mise en sécurité de l'ouvrage d'écrêtement de Petit-Pérou	1	100 000,00													
TOTAL COLLECTIVITES			**2 366 669,50**		**937 276,17**				**742 363,33**				**687 030,00**			

Figure 62 – Échéancier des dépenses OFFICE DE L'EAU (cout HT)

PAPI d'intention des bassins versants des Grands-Fonds				2014	2015				2016				2017			
N°action	Intitulé action	Priorité	Cout total € HT	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
0-1	Elaboration d'une stratégie et du dossier de PAPI complet, animation, coordination et réalisation des actions et mobilisation des acteurs - Personnel	1	446 400,00													
0-2	Elaboration d'une stratégie et du dossier de PAPI complet, animation, coordination et réalisation des actions et mobilisation des acteurs - Matériel	1	26 500,00													
0-3	Renforcer l'expertise technique pour le suivi du schéma global de réduction du risque inondation sur le territoire du PAPI	1	50 040,00													
0-4	Etude sur la gouvernance	1	150 000,00													
1-1	Schéma global de réduction du risque inondation sur le territoire du PAPI	1	750 000,00													
1-2	Optimiser les retours d'expériences	3	5 000,00													
1-3	Mise en œuvre d'une mémoire écrite et pose de repères de crue	2	150 000,00													
1-4	Animation et sensibilisation en milieu scolaire	3	45 000,00													
1-5	Communication envers le grand public	3	110 000,00													
1-6	Formation des acteurs de la gestion du risque inondation	3	30 000,00													
1-7	Amélioration de la lame d'eau radar (observation des quantités de pluie en temps réel)	1	0,00													
1-8	Renouvellement du radar détecteur de précipitations	3	0,00													
2-1	Organisation de la surveillance du territoire	1	20 000,00													
2-2	Brigade de prévention et de surveillance du territoire	2	0,00													
2-3	Mise en place d'un réseau de mesure	2	3 600,00													
2-4	AROME (modélisation numérique de l'atmosphère à maille fine)	3	0,00													
3-1	Signaliser les routes et sites submersibles (submersion marine) sur la commune de Gosier	2	70 000,00													
3-2	Mise en œuvre d'une signalétique et de sécurisation des routes	2	48 000,00													
3-3	Finaliser, actualiser et faire vivre les PCS	3	0,00													
3-4	AIGA (Adaptation d'Information Géographique pour l'Alerte en crue)	3	0,00													
4-1	Améliorer la connaissance et la gestion des sur-débits d'eau de pluies en aidant à la réalisation des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales sur le périmètre du PAPI	1	0,00													
4-2	Elaboration des Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales	1	950 000,00		41 666,67				83 333,33				125 000,00			
4-3	Révision des plans de prévention des risques d'inondation	2	200 000,00													
5-1	Diffusion guide de vulnérabilité	3	0,00													
6-1	Entretien des cours d'eau, ravines et canaux	3	586 829,50													
6-2	Etude de localisation et d'optimisation du ralentissement des écoulements et recherche de sites potentiels	1	200 000,00													
7-1	Inventaire des ouvrages hydrauliques de protection	2	0,00													
7-2	Diagnostic complet et mise en sécurité de l'ouvrage d'écrêtement de Petit-Pérou	1	100 000,00													
	TOTAL OFFICE DE L'EAU		**250 000,00**		**41 666,67**				**83 333,33**				**125 000,00**			

ANNEXES

1
LETTRE D'INTENTION DE LA VILLE DES ABYMES

Abymes, le 25 septembre 2012

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DES ABYMES
GUADELOUPE
Tél. : 05 90 93 80 80 – Fax : 05 90 93 80 83

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DIRECTION GENERALE ADJOINTE
CHARGEE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL
Service PLANIFICATION

Tél. : 0590 23 42 50 / Fax : 05 90 23 97 24

Le Député-Maire

A

Monsieur le Préfet
Préfecture Région Guadeloupe
Rue Lardenoy
97100 Basse-Terre

Nos réf. : DGS/DGADD/DDT/SP/CB/SD/12 N°12

Objet : **Lettre d'intention :**
élaboration d'un Programme d'Actions
et de Prévention des Inondations

Monsieur le Préfet,

La ville des Abymes, confrontée aux problèmes d'inondation, a décidé de se lancer dans l'élaboration d'un Programme d'actions et de Prévention des Inondations (PAPI).

En effet, la récurrence de cette problématique sur notre territoire nécessite la gestion de cette question à l'échelle du bassin versant, à savoir sur un périmètre incluant les villes de Pointe à Pitre, de Morne à l'Eau, de gosier et de Sainte Anne.

L'objectif est donc de faire émerger des stratégies locales et partagées, afin de réduire les conséquences dommageables des inondations, tant sur le plan humain, matériel qu'environnemental.

Soucieux de contribuer activement à la prévention et à la lutte contre ce risque important, en mettant en place un dispositif cohérent, je vous informe de ma volonté de mettre en place un PAPI d'intention.

Par ailleurs, la ville des Abymes serait volontaire pour assurer le pilotage de ce dispositif qui mènerait également la réflexion sur les villes de Pointe à Pitre, de Morne à l'Eau, de Gosier et de Sainte Anne, bien évidemment en partenariat étroit avec celles-ci.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma parfaite considération.

Eric JALTON

VILLE DES ABYMES ★ REPUBLIQUE FRANÇAISE ★ 97139 GUADELOUPE

2
DÉLIBÉRATION DE LA VILLE DES ABYMES ET DES PARTENAIRES

VILLE DES ABYMES

- - - - - - -

GUADELOUPE

AFFAIRE N° 13.11.11

- - - -

ELABORATION D'UN PROGRAMME D'ACTIONS ET DE PREVENTION DES INONDATIONS A L'ETAT D'INTENTION (PAPI)

- - - - - -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

- - - - - - - - - -

Nombre de Membres en Exercice du Conseil Municipal : ***49***

Séance n°11

- - - - -

Lundi 25 Novembre 2013

- - - - - -

L'An Deux Mil Treize, le Lundi Vingt Cinq du mois de Novembre à 18H20, le Conseil Municipal de la Ville des ABYMES, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **JALTON Eric, Député - Maire** en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le **18 Novembre 2013.**

PRESENTS : (31)

Mr JALTON Eric ; Mr MICHELY Fabert ; Mr RINCON Michel ; Mme LEBLANC Solange ; Mme SURVILLE-PERAFIDE Nadiah ; Mme LOUIS-MARIE Annie ; Mr CIDEME Georges ; Mr BARBIN Robert ; Mme JACOBY-KOALY Marie-Hélène ; Mme VELAYOUDOM-FAITHFUL Francesca ; Mr NOMEL Lambert ; Mme POPOTTE-BARCOT Valentine ; Mr BOUBOUNE Jocelyn ; Mme DIAKOK Danielle ; Mme MOUNIEN Marie - Camille ; Mr LERUS Patrick ; Mme LACASCADE - CLOTILDE Marie-Corine ; Mr PETIT Franck ; Mr CELIGNY Max ; Mr CELINAIN Eric ; Mr TARET Maurille ; Mr LORQUIN Maurice ; Mme PELMONT Nathalie ; Mme THEOPHILE Nadège ; Mme CHARTOL Estelle ; Mme MOUEZA Alexandrine ; Mr BARBEU Guy ; Mme NABAJOTH - DELOUMEAUX Renée - George ; Mme JERPAN Josette ; Mme EDOM/PARAT Laisely ; Mr DELUMEAU Claudel .

REPRESENTEES : (03)

Mme FLORICOURT Françoise donne procuration à Mme THEOPHILE Nadège ;
Mme ARCHIMEDE - COLLE France - Lise donne procuration à Mr LORQUIN Maurice ;
Mme GUIOUGOU - FIRPION Eliane donne procuration à Mr BOUBOUNE Jocelyn.

EXCUSES : (02)

Mme BOREL - LINCERTIN Josette ; Mr POPOTTE Clovis.

ABSENTS : (13)

Mr RAUZDUEL Rosan ; Mr THICOT Pierre ; Mme WALPO Ketty ; Mr POIRIER Claude ; Mr MAGEN Christian ; Mme CELIGNY Maguy ; Mr SELLIN Patrick ; Mr BIRAS Dominique ; Mme LUNION Sarah ; Mme BOUSARDO Rosalie ; Mr JETIL Georges ; Mr JACOBY - KOALY Francillonne ; Mr LOUIS Alain.

Conformément à l'article L2121 - 17, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le secrétariat est assuré par Madame **Nadège THEOPHILE.**

Monsieur le Maire, explique à l'Assemblée qu'une gestion efficace des inondations est basée sur la mise en œuvre d'opérations de prévention à une échelle hydrographique cohérente, communément appelée bassin de risque.

Le territoire des Grands Fonds est un bassin de risque, lieu d'inondations fréquentes et destructrices. Son périmètre inclut six Communes de la Grande-Terre : *Pointe - à - Pitre, Les Abymes, Morne - à - l'Eau, Moule, Gosier et Sainte Anne.*

La Ville des ABYMES la plus exposée, s'est engagée dans la maîtrise d'ouvrage d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), en association avec les autres institutions concernées (services de l'État, Communes du territoire des Grands-Fonds, autres Collectivités, etc.). L'objectif final est la mise en œuvre d'un PAPI dit "complet, incluant des opérations structurelles de travaux de protection et de ralentissement des écoulements.

Préalablement, la Ville des ABYMES va s'engager dans une démarche de PAPI d'intention d'une durée de deux ans pour consolider son projet de PAPI complet. Seront mises en œuvre principalement des actions d'information préventive, d'étude et de communication.

Cette démarche de PAPI d'intention, passe par l'élaboration d'un dossier de candidature, de la signature d'une convention avec l'Etat et également de la signature d'une convention préalable définissant le cadre partenarial Ville des ABYMES et Villes du bassin versant.

LE CONSEIL

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Directive 2007/60/CE sur l'évaluation et la gestion des risques d'inondations ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 Décembre 2012, qui établit la liste des Territoires à Risques importants d'Inondations (TRI) en Guadeloupe ;

Vu la délibération de la Commune de Sainte Anne du 3 Mai 2013, adhérant au dispositif commun d'élaboration d'un Programme d'Actions et de Prévention des Inondations ;

Vu la délibération de la Commune de Morne à l'Eau N° 08-05-2013, adhérant au dispositif commun d'élaboration d'un Programme d'Actions et de Prévention des Inondations ;

Vu la délibération de la Ville de Gosier N° CM-2013-5S-DGPR-42, adhérant au dispositif commun d'élaboration d'un Programme d'Actions et de Prévention des Inondations ;

Vu la délibération de la Ville du Moule N° 2/DCM2013/57, adhérant au dispositif commun d'élaboration d'un Programme d'Actions et de Prévention des Inondations ;

Vu la délibération de la Ville de Pointe à Pitre du 19 Août 2013, adhérant au dispositif commun d'élaboration d'un Programme d'Actions et de Prévention des Inondations ;

.../...

Ouï, Monsieur le Maire en ses explications ;
Après échanges de vues ;
Après en avoir délibéré ;

A l'Unanimité

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser Monsieur le Maire **à assurer** le pilotage du dispositif en collaboration avec les Villes de Pointe - à - Pitre, Morne - à - l'Eau, Moule, Gosier, Sainte Anne, faisant parties du bassin versant des Grand-Fonds.

ARTICLE 2 : D'autoriser Monsieur le Maire **à élaborer** le dossier d'agrément du PAPI d'Intention.

ARTICLE 3 : D'autoriser Monsieur le Maire **à signer** tous documents, actes, pièces notamment de procédures de marchés publics relatifs à cette affaire.

ARTICLE 4 : De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour les applications pratiques de la présente délibération.

Pour Expédition Conforme :
Le Maire,
(Signature et Cachet)

VILLE DES ABYMES 97139 GUADELOUPE

Certifié, exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en :
Sous - Préfecture, le 11 décembre 2013
De l'affichage, le 17 décembre 2013
Et de la notification, le 17 décembre 2013
AUX ABYMES, le 11 décembre 2013

Le Maire,

VILLE DES ABYMES 97139 GUADELOUPE

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :	Elaboration d'un pogramme d'Actions et de prévention des inondations à l'état d'intention
Date de transmission de l'acte :	11/12/2013
Date de réception de l'accusé de réception :	11/12/2013
Numéro de l'acte :	13-11-11 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	971-219711017-20131125-13-11-11-DE
Date de décision :	25/11/2013
Acte transmis par :	Marie-Claire LETAPIN
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	8. Domaines de competences par themes 8.3. Voirie

Département de la Guadeloupe
VILLE DE POINTE-À-PITRE

VILLES D'ART ET D'HISTOIRE

VILLE DES ABYMES
COURRIER ARRIVÉ LE :
12 SEP. 2013
Direction du Développement Territorial

5ème séance de l'année
Lundi 19 août 2013

Sous la présidence
de Monsieur Jacques BANGOU
Maire de la Ville de Pointe-à-Pitre

Convocation adressée aux élus
le 12 août 2013

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

PRESENTS

BANGOU Jacques
GATIBELZA Josiane
GUIOLET José
DECASTEL Monique
SIGISCAR Marcel
SALBOT-LAQUITAINE Betty
CORVO Alex
BELLONE-DIOMAR Mirella
SEVILLE-LAVENETTE Suzelle
SAGET Jean-Charles
FENGAROL Juliana
ENJARIC Sandra
LEOGANE Jacky
JACK-ROCH Ivane

PRESENTS

DOLLIN Patrick
LINA-DEBAUT Marie-Line
LEPORCQ Bernard
SUEDOIS Manuélita
DESTOUCHES Gérard
NAGAU Denise
BREDENT Georges
MELISSE - MIROITE Marlène
PAULIN-GARGAR Maddly
VESPASIEN-CLOTILDE Eliane
Eric DOMICHARD

ABSENTS

TARER-ACCIPE France-Lyse
DAMO Samuel
YACOUB Georges
NIRELEP Serge
DIACAR-LANDRE Sarah
(excusée)
SAMUEL-LEFFET Sandra
(procuration Mme NAGAU)
BELAYE Jean-Yves
PIERRE-JUSTIN Alain
(procuration M. BREDENT)
DURIMEL Harry Jawad
DESSOUT Louis
(procuration Mme VESPASIEN)

Ville d'art et d'histoire

ELABORATION D'UN PROGRAMME D'ACTIONS ET DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI)

ELABORATION D'UN PROGRAMME D'ACTIONS ET DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la directive 2007/60/CE sur l'évaluation et la gestion des risques d'inondations, dite « Directive Inondations »,
- Vu l'article 212 de la loi du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement dite « loi Grenelle II »,
- Vu le décret n° 2011-227 du 2 mars 2011 relatif à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation,
- Vu l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2012 qui établit la liste des territoires à risque important d'inondation (TRI) en Guadeloupe,
- Vu le rapport de présentation,

Et après en avoir discuté,

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : La Ville de Pointe-à-Pitre adhère au dispositif commun d'un programme d'actions et de prévention des inondations (PAPI) concernant les villes du bassin versant des Grands Fonds : Abymes, Gosier, Le Moule, Morne-à-l'Eau, Pointe-à-Pitre et Sainte-Anne.

Article 2 : Le pilotage du dispositif est confié à la ville des Abymes, au côté des autres collectivités.
Ce pilotage autorise le maire des Abymes, porteur du projet, à signer tous documents, actes, pièces relatifs à cette affaire et validés auparavant par le maire de Pointe-à-Pitre.

Article 3 : Le Maire, ainsi que les services administratifs et techniques sont chargés de l'exécution de la présente délibération et notamment de la signature de la convention ad hoc avec le Maire des Abymes.

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-préfecture
le : 26 AOUT 2013
et publication ou notification
du : 26 AOUT 2013

COURRIER ARRIVÉ LE
26 AOUT 2013
SÉCURITÉ DE POINTE-À-PITRE

Fait à Pointe-à-Pitre, le 19 août 2013
Le Maire,

VILLE DE POINTE-A-PITRE (Guadeloupe)

Jacques BANGOU

Région & Département de la Guadeloupe
COMMUNE DE MORNE A L'EAU

COURRIER ARRIVE LE :
30 AVR. 2013
SP/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

Extrait du Procès-Verbal Des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille Treize et le 25 Avril

Les membres du Conseil Municipal de Morne-à-L'Eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LOMBION, Maire de la Commune de Morne-à-L'Eau

Etaient présents (22): *Monsieur Jean-Claude LOMBION, Madame Victoire JASMIN, Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame Marcienne LORMEL/ARPHEXAD, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Marianne LOYSON, Monsieur Patrick CORNELIE, Madame Laure PHAETON (← 19 :45), Monsieur Roger BASTIN, Monsieur Aristé ALPHONSE, Madame Florise CANVOT épse VINCENT, Monsieur Valentin ODE, Madame Annette PRESSE, Madame Suzette DUPORT, Monsieur Renélien CABRIOLLE, Madame Lucienne DYVRANDE, Monsieur Aurel MIRRE, Madame Jeanny Claude MONTANTIN, Monsieur Hugues MARIE, Monsieur Jean BARDAIL (← 20 : 06), Madame Liliane DOCAN (← 20 :10), Monsieur Léonard JERUL (← 19 : 48)*

Etaient absents (10) : *Madame Maud URSULE, Monsieur Bernard BOURGAREL, Madame Henriette ALEXIS (→ 20 : 43), Monsieur Gérard BLOMBOU, Madame Marie-Anna PHAETON, Monsieur Patrick EUGENE, Monsieur Daniello FOULE, Madame Marie-Line ALPONSE/PHAETON, Madame Roselyne CARDOVILLE, Monsieur Eric MANNE.*

Etaient représentés (01) : *Monsieur Sylvain FLEREAU (par Madame Liliane DOCAN).*

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Aurel MIRRE a été désigné(e) pour assurer le Secrétariat.

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

Délibération n° 08-05-2013
Elaboration d'un Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le nouveau dispositif du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) décidé en 2009 par le ministère du Développement durable permet d'assurer la transition avec la mise en œuvre de la directive européenne 2007/60/CE du 23 octobre 2007, relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondations, transposée en droit français dans le cadre du Grenelle

Cette mise en œuvre doit aboutir d'ici 2015à l'élaboration de Plan de Gestion des Risques d'Inondations (PRGI) sur les bassins hydrographiques et de stratégies locales destinée à réduire les conséquences dommageables des inondations au sein des Territoires à Risque important d'Inondation (TRI). Ainsi, à partir de 2015, le dispositif d'appel à projets PAPI sera intégré dans le dispositif de mise en œuvre des PRGI.

En ce qui concerne le bassin versant des Grands Fonds que constituent les villes des Abymes, Pointe-à-Pitre, Gosier, Morne-à-L'Eau, Le Moule et Sainte-Anne, elles sont toutes confrontées au problème recurrent d'inondation, qu'elle soit par débordement de cours d'eau, par ruissellement pluvial ou par submersion marine. Aussi, le dispositif PAPI se présente aujourd'hui comme l'outil le plus adapté pour apporter une réponse durable à cette problématique commune, dont les conséquences négatives sont réelles.

L'objectif final étant de faire émerger des stratégies locales et partagées, afin de réduire les conséquences dommageables des inondations, tant sur le plan humain, matériel, économique qu'environnemental.

Le PAPI est le principal outil de mise en œuvre de la politique de prévention des inondations, c'est un outil de contractualisation entre l'Etat et les collectivités et c'est dorénavant la seule façon pour celles-ci d'obtenir des financements du ministère chargé de la prévention des risques. C'est aussi un programme porté par une collectivité ; les autres collectivités du bassin de risque s'engageant à porter une ou plusieurs actions du PAPI.

La ville des Abymes, très impactée par la problématique des inondations a initié la démarche et se propose d'être le porteur du projet de PAPI.
Préalablement au PAPI complet, il sera élaboré un PAPI d'intention sur une durée de deux ans. Ce PAPI permettra :

- *D'établir le diagnostic du territoire considéré*
- *De mobiliser les maîtres d'ouvrage*
- *De démarrer rapidement les actions les plus faciles à mettre en œuvre*
- *De constituer un dossier de candidature solide et cohérent pour le PAPI complet,*
- *De se faire connaitre auprès de l'instance de labellisation*

Lors de la rencontre du 22 février 2013 à la ville des Abymes, une présentation du dispositif a été effectuée en en présence des villes du Gosier, de Pointe-à-Pitre, Morne-à-L'Eau, Le Moule, Sainte-Anne. Il s'agit maintenant que les villes du bassin versant puissent délibérer sur, d'une part, leur volonté de mener aux côtés de la ville des Abymes cette démarche de PAPI, et d'autre part, de désigner la ville des Abymes pour porter ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la directive européenne 2007/60/CE en date du 23 octobre 2007
Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle 2
et après en avoir délibéré

DECIDE :

ARTICLE 1 : *D'adhérer au dispositif commun afin d'élaborer un Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI).*

ARTICLE 2 : *De confier le pilotage du dispositif à la ville des Abymes, en collaboration avec les villes du Gosier, Pointe-à-Pitre, Morne-à-L'Eau, Le Moule, Sainte-Anne, faisant partie du bassin versant .*

ARTICLE 3 : *D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document, acte, pièce, notamment de procédures de marchés publics relatif à cette affaire.*

ARTICLE 4 : *Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'application de la présente*

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Pour expédition certifiée conforme

Fait à Morne-à-L'Eau, le 25 Avril 2013

Le Maire,

MAIRIE DE MORNE-A-L'EAU
SERVICE JURIDIQUE

Jean-Claude LOMBION

Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité
Le ……..

Formalités de publicité
effectuées le _____

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.

COURRIER ARRIVÉ LE:
30 AVR. 2013
S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE GOSIER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 27 JUIN 2013

L'An Deux Mille Treize, le Jeudi vingt-sept du mois de Juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente Assemblée Communale.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT - Jocelyn CUIRASSIER - Philippe SARABUS - Mme Renetta CONSTANT - M. Patrice PIERRE-JUSTIN - Mme Nadia CELINI - M. Solaire COCO - Mme Félicienne GANTOIS - M. José SEVERIEN – Mme Marie-Antoinette LOLLIA - M. Hector BERTHELOT - Mme Paulette LAPIN - M. Jean-Pierre DAUBERTON - Mme Rose-Elie SARABUS – M. Martial DABRICOT– Mmes Maguy THOMAR - Marlène BORDELAIS - Michelle COUPPE De K/MARTIN – M. Julien BONDOT - Mmes Christiane GANE – Ghislaine GISORS - MM. Christian THENARD – Jean-Claude CHRISTOPHE.

ETAIENT ABSENTS : Mmes Roberte MERI – Marie-Flore DESIREE (excusée) – MM. Charles NICOLO - Amélius HERNANDEZ - Aristide MERIDAN (excusé) – Mme Myriam COYERE (excusée) - MM.. Franck RENE – Fred BELLONY (excusé) – Mme Francelise NOËL - M. Marius BOREL - Mmes Yane BÈZIAT (excusée) - Evelyne Antoinette SOLVET (excusée).

Madame Maguy THOMAR a été élue Secrétaire de Séance, à l'unanimité.

.....

PROGRAMME D'ACTION DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI) – AUTORISATION DE SIGNATURE

CM-2013-5S-DGPR-42

Vu la Directive européenne 2007/60/CE du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques inondations ;

Vu la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Vu la délibération du Conseil Municipal CM-2013-3S-DGPR 19 en date du 30 avril 2013, qui autorise Monsieur le Maire à adhérer au dispositif PAPI.

Le Conseil Municipal,

Ouï, l'exposé du Maire,

Après discussions,

DECIDE

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention préalable à l'élaboration du Programme d'Action de Prévention des Inondations.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents, actes et pièces relatives à cette affaire.

Article 3 : De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour les applications pratiques de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le
Et publication ou notification le

Fait et Délibéré à Gosier, le 27 Juin 2013

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

-Jean-Pierre DUPONT-

MAIRIE DU GOSIER GUADELOUPE

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

VILLE DU MOULE

GUADELOUPE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JUILLET 2013

L'an deux mille treize et le Lundi vingt-neuf du mois de Juillet à 19 h 30, les membres du conseil municipal dûment convoqués le 17 Juillet 2013 se sont réunis dans la salle des délibérations de la Mairie du Moule, sous la présidence du Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN.

Etaient présents : MM. Gabrielle CARABIN, Jean ANZALA, Betty ARMOUGON, Pierre PORLON, Rose-Marie LOQUES, Jean-Baptiste SOUBDHAN, Liliane FRANCILLONNE, Jean RHINAN, Thomas ZITA, Nadia OUJAGIR, Marius SYNESIUS, Dantès ABASSI, Oliva MORADEL, Joël TAVARS, Françoise DIELNA, Joseph HILL, Marie-Alice RUSCADE, Judes RAMAYE, Géraldine BENUFFE, Alex SHITALOU, Patrick PELAGE, Sabine MAMERT-LISTOIR, Patrice MOUDAT, José LUDGER.

Représentés : MM. Harry ROUX, Evelyne MESSOAH.

Absents Excusés : MM. Myriam JASAWANT, Lucienne VALCY.

Absents : MM. Stella GUILLAUME, Jérôme CHOUNI, Daniel DULAC, Eveline CLOTILDE, Fred PONAMA, Annick VAITILINGOM, Christian COUCHY.

Membres en exercice : 35	Membres présents : 24	Membres représentés : 02
Absents Excusés : 02	Absents : 07	

Le quorum étant atteint, vingt-quatre (24) conseillers étant présents, deux (2) représentés, deux (2) absents excusés et sept (7) absents, le Président Madame Gabrielle CARABIN, déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Joseph HILL est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.

Elaboration d'un Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) — *2/DCM2013/57*

Madame Le Maire informe l'Assemblée que le nouveau dispositif de Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) décidé en 2009 par le Ministère du Développement Durable permet d'assurer la transition avec la mise en œuvre de la directive européenne 2007/60/CE du 23 octobre 2007, relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondations, transposée en droit français dans le cadre du Grenelle 2.

Cette mise en œuvre doit aboutir d'ici 2015 à l'élaboration de Plan de Gestion des Risques d'Inondations (PRGI) sur les bassins hydrographiques et de stratégies locales destinées à réduire les conséquences dommageables des inondations au sein des Territoires à Risque important d'Inondation (TRI). Ainsi à partir de 2015, le dispositif d'appel à projets PAPI sera intégré dans le dispositif de mise en œuvre des PRGI.

Pour ce qui concerne le bassin versant des Grands Fonds que constituent les villes des Abymes, Pointe à Pitre, Gosier, Morne à L'eau, Moule et Sainte Anne, elles sont toutes confrontées au problème récurrent d'inondation, par débordement de cours d'eau, par ruissellement pluvial et ou par submersion marine.

Aussi, le dispositif PAPI se présente aujourd'hui comme l'outil le plus adapté pour apporter une réponse durable à cette problématique commune, dont les conséquences négatives sont réelles.

L'objectif final étant de faire émerger des stratégies locales et partagées, afin de réduire les conséquences dommageables des inondations, tant sur le plan humain, matériel, économique, qu'environnemental.

Le PAPI est le principal outil de mise en œuvre de la politique de prévention des inondations, c'est un outil de contractualisation entre l'Etat et les collectivités et c'est dorénavant la seule façon pour celles-ci d'obtenir des financements du ministère chargé de la prévention des risques. C'est aussi un programme porté par une collectivité, les autres collectivités du bassin du risque s'engageant à porter une ou plusieurs actions du PAPI. La ville des Abymes très impactée par la problématique des inondations a initié la démarche et se propose comme porteur du projet de PAPI.

Préalablement au PAPI complet, il sera élaboré un PAPI d'intention sur une durée de deux ans. Ce PAPI d'intention permettra :

- D'établir le diagnostic du territoire considéré,
- De mobiliser les maîtres d'ouvrage,
- De démarrer rapidement les actions les plus faciles à mettre en œuvre,
- De constituer un dossier de candidature solide et cohérent pour le PAPI complet,
- De se faire connaître auprès de l'instance de labellisation.

Lors de la rencontre du 22 février 2013 à la ville des Abymes, une présentation du dispositif a été faite en la présence des villes de Gosier, Pointe à Pitre, Morne à l'Eau, Moule, Sainte-Anne. Il s'agit maintenant que les villes du bassin versant puissent délibérer sur d'une part leur volonté de mener au côté de la ville des Abymes cette démarche de PAPI et d'autre part de désigner la ville des Abymes pour porter ce projet.

Le Conseil Municipal,
ouï le Maire en son exposé,
après discussion et échanges de vues
DECIDE A l'UNANIMITE
Vote à scrutin public

Article 1 : D'adhérer au dispositif commun afin d'élaborer un Programme d'Actions et de Prévention des Inondations ;

Article 2 : De confier le pilotage du dispositif à la ville des Abymes en collaboration des villes de Gosier, Pointe à Pitre, Morne à l'Eau, Moule, Sainte Anne, faisant parties du bassin versant ;

Article 3 : D'autoriser le Maire à signer tous documents, actes, pièces notamment de procédures de marchés publics relatifs à cette affaire ;

Article 4 : De donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour les applications pratiques de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-préfecture,

Le :.....

Et publication ou notification du :

.....

Fait à Le Moule, le 29 Juillet 2013
Pour extrait conforme
Le Député-Maire,

G. LOUIS-CARABIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DEPARTEMENT
DE LA
GUADELOUPE
-=-

COMMUNE DE
SAINTE ANNE
-=-

Numéro de la délibération

8ème *délibération*
-=-

Elaboration d'un Programme d'Action et de Prévention Des Inondations (PAPI)

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SESSION ORDINAIRE DU 03 MAI 2013

Convocation faite le 26 avril 2013

Membres en exercice : 35

DELIBERATIONS AFFICHEES
Le 13 mai 2013

SAINTE-ANNE,
Le 13 mai 2013

L'an deux mille treize et le trois du mois de mai, à seize heures quarante minutes, le conseil municipal de la commune de SAINTE-ANNE, s'est assemblé au Pôle Technologique de Douville en raison des travaux de rénovation de la mairie sous la présidence de Monsieur Blaise ALDO, Maire.

Présents : M. Blaise ALDO, M. Jean FAHRASMANE, Mme Nicole SINIVASSIN-SOLVAR, M. Gaëtan OUJAGIR, Mme Sylvie VANOUKIA-MATHURIN, Mme Marlène MALATCHOUMY-COUPAN, M. Patrick GALAS, M. Daniel DETHELOT, Mme Anne-Marie BONDOT, M. Jacques CUIRASSIER, M. Jacques-Edouard CHIPOTEL, M. Jean-Emile BERTELY, M. Toussaint TIMBALIER, Mme Magguy PHILIBERT-GEOFFROY, Mme Céline COUPPE DE K/MARTIN, M. Pierre GOB, M. Fritz CERANTON, M. Patrick ETIENNE, Mme Véronique ESTABLET, Mme Diana PERRAN, Mme Ena Lucie DURO, M. Hugues COUPIN, M. Claudy CHIPOTEL, M. Jean-Philippe ABAILLE Mme Nicole GRIPONNE, M. Christian BAPTISTE.

Absents : M. Armel LAURENT, Madame Céline FISTON (représentés) Mme Marjorie GUYON-GOUSSAY, Mme Françoise VALERE-LUIT, Mme Francine KERHEL, M. Franck BAPTISTE, Mme Ketty LOMBION, Mme Lydia COURIOL, Mme Marie-Anièce MANNE (excusés).

Secrétaire de séance : Monsieur Hugues COUPIN

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le nouveau dispositif de programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) décidé en 2009 par le ministère du Développement Durable permet d'assurer la transition avec la mise en œuvre de la directive européenne 2007/60/CE du 23 octobre 2007, relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondations, transposée en droit français dans le cadre du Grenelle 2.

Cette mise en œuvre doit aboutir d'ici 2015 à l'élaboration de Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PRGI) sur les bassins hydrographiques et de stratégies locales destinés à réduire les conséquences dommageables des inondations au sein des Territoires à Risque important d'Inondation (TRI). Ainsi à partir de 2015, le dispositif d'appel à projets PAPI sera intégré dans le dispositif de mise en œuvre des PRGI.

VILLE DE SAINTE-ANNE
Sous Direction des Services Techniques
Direction de l'Aménagement du Territoire
Transmis à
Courrier N°: 13/142
Date 30 MAI 2013
DST
URBANISME
SECURITE
PROJET

COURRIER ARRIVÉ LE
24 MAI 2013
S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

Le maire explique que pour ce qui concerne le bassin versant des Grands Fonds que constituent les villes des Abymes, Pointe-à-Pitre, Gosier, Morne à l'Eau, Moule et Sainte-Anne, elles sont toutes confrontées au problème récurent d'inondation, quelle soit par débordement de cours d'eau, par ruissellement pluvial et ou par submersion marine. Aussi, le dispositif PAPI se présente aujourd'hui comme l'outil le plus adapté pour apporter une réponse durable à cette problématique commune, dont les conséquences négatives sont réelles.

L'objectif final étant de faire émerger des stratégies locales et partagées, afin de réduire les conséquences dommageables des inondations, tant sur le plan humain, matériel, économique, qu'environnemental.

Le maire précise que le PAPI est le principal outil de mise en œuvre de la politique de prévention des inondations, c'est un outil de contractualisation entre l'Etat et les collectivités et c'est dorénavant la seule façon pour celle-ci d'obtenir des financements du ministère chargé de la prévention des risques. C'est aussi un programme porté par une collectivité, les autres collectivités du bassin du risque s'engageant à porter une ou plusieurs actions du PAPI. La ville des Abymes très impacté par la problématique des inondations a initié la démarche et se propose comme porteur du projet de PAPI.

Préalablement du PAPI complet, il sera élaboré un PAPI d'intention sur une durée de deux ans. Ce PAPI d'intention permettra :

- D'établir le diagnostic du territoire considéré,
- De mobiliser les maîtres d'ouvrage,
- De démarrer rapidement les actions les plus faciles à mettre en œuvre,
- De constituer un dossier de candidature solide et cohérent pour le PAPI complet,
- De se faire connaître auprès de l'instance de labellisation.

Lors d'une rencontre le 22 février 2013 à la ville des Abymes, une présentation du dispositif a été faite en la présence des villes de Gosier, Pointe-à-Pitre, Morne à l'Eau, Moule, Sainte-Anne. Il s'agit maintenant pour les villes du bassin versant de délibérer sur d'une part leur volonté de mener au côté de la ville des Abymes cette démarche de PAPI et d'autre part désigner la ville des Abymes pour porter ce projet.

Le conseil municipal,

Ouï, Monsieur le Maire en ses explications ;

Après échanges de vues ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1 : D'adhérer au dispositif commun afin d'élaborer un Programme d'Actions et de Prévention des Inondations ;

Article 2 : de confier le pilotage du dispositif à la ville des Abymes en collaboration des villes de Gosier, Pointe-à-Pitre, Morne à l'Eau, Moule, Sainte-Anne, faisant partie du bassin versant ;

Article 3 : D'autoriser le Maire de la ville des Abymes à signer tous les documents, actes, pièces notamment de procédures de marchés publics relatifs à cette affaire ;

Article 4 : De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour les applications pratiques de la présente délibération.

Fait et délibéré à Sainte-Anne
Les jour, mois et an que dessus
Et ont signé les membres présents.

VILLE DE SAINTE-ANNE 3 GUADELOUPE

Pour extrait conforme,
LE MAIRE,

Blaise AL

COURRIER ARRIVÉ LE
24 MAI 2013
S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

Conseil Régional

N° CR/12- 768

DELIBERATION

La commission permanente du conseil régional réunie en sa séance du jeudi 31 mai 2012 à l'hôtel de région, sous la présidence de Monsieur Victorin LUREL, président du conseil régional de la Guadeloupe.

Etaient présents, les conseillers :
M. ATALLAH André, Mme BOREL-LINCERTIN Josette, Mme BENIN Justine, M. FALEME Alex, M. JEAN-CHARLES Christian, M. LUREL Victorin, M. MIRRE Jocelyn, M. NEBOR Richard, Mme PONCHATEAU-THEOBALD Marie-Yveline, Mme POZZOLI Marie-Claire, M. SAPOTILLE Jocelyn, Mme VAINQUEUR-CHRISTOPHE Hélène,

Etaient représentés :
M. BAPTISTE Christian, M.GALANTINE Louis, Mme KACY-BAMBUCK Fély, Mme MERI-CINGOUIN Roberte, Mme MOUNIEN Marie-Camille.

Etaient absents, les conseillers :
M. ALDO Blaise, Mme CHEVRY Evita, M. CORNET Cédric, DURIMEL Harry, Mme ETZOL Maryse, Mme JULIARD Reinette, Mme MARIANNE-PEPIN Thérèse, M. NEBOR David, Mme POLIFONTE-MOLIA Hélène, M. RAMDINI Hugues,

vu le code général des collectivités territoriales dans ses dispositions de la 4ème partie ;
vu la délibération portant adoption du budget régional ;
vu la délibération n°CR/10-394 en date du 19 mars 2010, portant délégation à la commission permanente ;
vu la délibération n°CR/11-162 du 22 mars 2011 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la région Guadeloupe.

sur proposition du président du conseil régional, et après avoir délibéré à l'unanimité

PREFECTURE DE LA GUADELOUPE
COURRIER ARRIVE LE : 15 JUIN 2012
Loi 82.213 du 2.3.82

- Vu Les articles L 4433-7 à 11 du code général des collectivités territoriales , précisant les compétences du conseil régional dans le domaine de l'aménagement du territoire,

- Vu L'article L 4433-31 du code général des collectivités territoriales, précisant les compétences du conseil régional dans le domaine du développement de l'environnement et du cadre de vie,

- Vu La délibération CR/07-023 de l'assemblée plénière 27/02/2007 portant création d'une autorisation de programme de 1 000 000 euros destinée à la charte communale de développement durable,

- Considérant La demande de financement présentée par la ville des Abymes pour l'élaboration d'un Plan d'Aménagement pour la Prévention des Inondations (PAPI),

- Considérant Que ce projet participe au développement des actions soutenues par la collectivité régionale,

- Considérant L'avis favorable de la commission aménagement en date du 18 mai 2012,

Sur le rapport présenté par le président du conseil régional
et après en avoir délibéré.

DECIDE

Article 1 : D'affecter sur l'autorisation de programme sus visée une subvention de vingt cinq mille euros (25 000 €) à la ville des Abymes pour l'élaboration d'un Plan d'Aménagement pour la Prévention des Inondations (PAPI).

Article 2 : Cette dépense est imputée au chapitre 905 fonction 55 nature 20 414 enveloppe 21645 du budget régional.

Article 3 : D'autoriser le président du conseil régional à signer une convention fixant les conditions d'utilisation et de versement de la subvention ainsi que tout acte et document relatifs à cette affaire.

Article 4 : Le président du conseil régional, le directeur général des services, le payeur régional, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Guadeloupe.

Certifié Conforme à l'Original

PREFECTURE DE LA GUADELOUPE
COURRIER ARRIVE LE : 15 JUIN 2012
Loi 82.213 du 2.3.82

Fait à Basse-Terre, le 31 MAI 2012
Le président du conseil régional

Victorin LUREL

CONSEIL GENERAL
DE LA GUADELOUPE

D12 | 385 | PCG

ARRETE
Allouant une subvention de 25 000 €
A la ville des ABYMES

LE PRESIDENT
DU CONSEIL GENERAL DE LA GUADELOUPE

VU la loi n° 82-213 du 2 mars modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
VU le code général des Collectivités Territoriales ;
VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements et les Régions et l'Etat ;
VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;
VU l'article 3 de la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général en date du 18 janvier 2012;
VU les crédits inscrits au Chapitre 204 – Article 204141 fonction 74 du Budget Départemental ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Une subvention d'un montant de **25 000 € (VINGT CINQ MILLE EUROS)** est attribuée à **la ville des ABYMES**, pour la réalisation du Plan d'Aménagement pour la Prévention des Inondations (PAPI)

ARTICLE 2 : Le versement de la subvention se fera de la façon suivante :

- 75% à la signature de l'arrêté,
- Le solde sur présentation des justificatifs de dépenses.

ARTICLE 3 : Les dépenses devront être réalisées et justifiées dans un délai de 2 ans.
Si à l'issue de cette période, les justificatifs ne sont pas produits, la commune perdra le bénéfice de cette subvention, ou d'une partie de celle-ci, à concurrence du montant non justifié.

ARTICLE 4 : La dépense correspondante sera imputée au Chapitre 204 – Article 204141 fonction 74 du budget départemental.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Basse-Terre, le 04 OCT. 2012

COPIE CONFORME
La Directrice des Affaires Juridiques
Lucile FOULE

PREFECTURE DE LA GUADELOUPE
COURRIER ARRIVE LE : 17 OCT 2012
Loi 82.213 du 2.3.82

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

Jacques GILLOT

3
CONVENTIONS ENTRE LES COMMUNES PARTENAIRES

Convention préalable à l'élaboration
du Programme d'Action de Prévention des Inondations des Grands-Fonds

entre

la **Ville des Abymes**, représentée par

Monsieur le Maire des Abymes

et

la Ville de Sainte -Anne représentée par

Monsieur le Maire de Sainte -Anne

ci-après désignés "les partenaires"

Préambule

Une gestion efficace des inondations est basée sur la mise en oeuvre d'opérations de prévention à une échelle hydrographique cohérente, communément appelée bassin de risque.

Le territoire des Grands Fonds est un bassin de risque, lieu d'inondations fréquentes et destructrices. Son périmètre inclus six communes de la Grande-Terre. Les derniers épisodes d'inondations (janvier 2011, mai 2012) et des études récentes (rapport du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) en date d'octobre 2012 sur les inondations de l'agglomération pointoise, Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondation de Guadeloupe – DEAL, janvier 2011) soulignent la vulnérabilité de ce territoire et le manque de cohérence à l'échelle globale des actions actuellement mises en œuvre.

Consciente de la necessité d'agir de manière concertée pour diminuer les conséquences des inondations, et en tant que commune du bassin la plus exposée, la Ville des Abymes est engagée dans la maîtrise d'ouvrage d'un programme d'action de prévention des inondations (PAPI), et invite les autres personnes publiques concernées (services de l'État, communes du territoire des Grands-Fonds, autres collectivités, etc.) à la rejoindre dans cette démarche.

L'objectif final est la mise en oeuvre d'un PAPI complet, c'est à dire un programme d'action pluriannuel incluant des opérations structurelles de travaux de protection et de ralentissement des écoulements. Toutefois à ce stade, la Ville des Abymes souhaite s'engager préalablement dans une démarche de PAPI d'intention afin de consolider son projet de PAPI complet, tout en mettant en œuvre principalement des actions d'information préventive et de communication.

L'élaboration d'un PAPI est un préalable nécessaire pour obtenir des financements du ministère chargé de la prévention des risques. La labellisation PAPI d'un projet est obtenue auprès de la Commission Mixte Inondation (CMI), sur présentation d'un dossier de candidature répondant à un cahier des charges précis.

L'objectif pour la Ville des Abymes est de présenter le dossier de candidature à la session de juin 2014 de la CMI . Compte-tenu des divers délais d'instruction dans les services préfectoraux et ministériels, le dossier correspondant devra être terminé fin février 2014.

Du point de vue méthodologique, l'élaboration d'un dossier de candidature PAPI est encadrée par le cahier des charges élaboré par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement et intitulé : « Programme d'action de prévention des inondations : de la stratégie aux programmes d'action – cahier des charges », ainsi que par la circulaire du 12 mai 2011 et ses annexes relative « à la labellisation et au suivi des projets PAPI 2011 et opérations de restauration des endiguements ».

La convention PAPI d'intention, disctincte de la présente convention, sera signée par les partenaires au terme du processus d'élaboration du dossier de candidature et de labellisation, et arrêtera notamment le programme d'action, le plan de financement et le calendrier prévisionnel de réalisation du PAPI d'intention pour la période 2014-2016.

Article 1 : Objet de la présente convention

La présente convention a pour objet de définir le cadre de l'association de la Ville des Abymes et de la Ville de Sainte-Anne pour l'élaboration du dossier de candidature du PAPI d'intention.

Article 2 : Durée

La présente convention prend effet dès sa signature. Ses effets prendront fin dès la signature de la convention PAPI d'intention mentionnée en préambule. La présente convention sera alors caduque de plein droit.

Article 3 : Projets de PAPI d'intention et de PAPI Complet

Les partenaires s'engagent dans la mise en oeuvre d'un PAPI au stade d'intention pour une durée de deux ans à partir de l'obtention de la labellisation.

La Ville des Abymes s'engage à être maître d'ouvrage du PAPI d'intention, puis maître d'ouvrage du PAPI complet.

La ville de Sainte Anne s'engage à signer la convention PAPI d'intention. Elle s'engage à être maitre d'ouvrage d'une ou plusieurs actions du PAPI d'intention. Ces actions ne pourront concerner que les domaines pour lesquels elle dispose des compétences statutaires et techniques, ainsi que des moyens humains et financiers nécessaires à leur mise en oeuvre, dans des délais raisonnables.

Article 4 : Elaboration du dossier de candidature pour la labellisation PAPI d'intention

La Ville des Abymes s'engage :

1. à identifier et à associer les partenaires publics ou privés concernés par la problématique de gestion du risque d'inondation sur le bassin des Grands-Fonds ;
2. à élaborer le dossier de candidature et à prendre en charge les frais inhérents à cette opération ;

3. à solliciter la labellisation PAPI auprès de l'Etat ;
4. à informer régulièrement ou sur demande la ville de Sainte Anne de l'avancement de l'élaboration du dossier de candidature lors de réunions d'information ;
5. à remettre à la ville de Sainte Anne un exemplaire du dossier de candidature ainsi élaboré.

La ville de Sainte Anne s'engage

1. à autoriser la Ville des Abymes à solliciter en son nom auprès de l'Etat, et sur la base du dossier de candidature élaboré par elle, l'obtention de la labellisation PAPI;
2. à définir la ou les action(s) dont elle sera le maitre d'ouvrage, en cohérence avec le cahier des charges PAPI et avec le plan d'action dans son ensemble ;
3. à identifier au sein de son équipe municipale un élu et un technicien désignés "référents PAPI", interlocuteurs privilégiés de la Ville des Abymes sur cette opération et chargés de représenter la Ville lors des réunions sur le sujet ;
4. à mettre à disposition de la Ville des Abymes toute la documentation nécessaire à l'élaboration du diagnostic des risques d'inondation sur le bassin de risque des Grands-Fonds.

Article 5 : Définition des actions en vue d'un PAPI Complet

La Ville des Abymes s'engage a être le maitre d'ouvrage des actions nécessaires à la préfiguration du PAPI complet, et en particulier des études visant à améliorer la connaissance sur le bassin de risque des Grands-Fonds.

La ville de Sainte Anne autorise la Ville des Abymes à réaliser sur son territoire toute étude afférente à cette opération. Elle s'engage à co-financer ces études selon des modalités qui seront définies collectivement et arrêtées dans la convention PAPI d'intention (groupement de commande).

Article 6 : Concertation.

Jusqu'à la signature de la convention PAPI d'intention, la mise au point et la réalisation des études et actions définies à l'article 4 de la présente convention font l'objet d'une concertation entre la Ville des Abymes et la Ville Sainte Anne, ainsi qu'avec les partenaires publics et privés identifiés.

Article 7 : Révision de la convention.

La présente convention fera l'objet d'une révision dans un délai maximum de deux ans, pour intégrer les conclusions des études programmées et leurs conséquences.

La convention peut faire l'objet d'une révision, sous forme d'avenant, notamment pour permettre : une modification du programme d'actions initialement arrêté à l'article 4.

L'opportunité est discutée entre les représentants de la ville des Abymes et la ville de Sainte Anne en charge de la problématique PAPI.

Article 8: Résiliation de la présente convention.

La résiliation de la présente convention peut intervenir faute d'accord entre les différentes parties. Dans ce cas, la demande de résiliation est accompagnée d'un exposé des motifs et fait l'objet d'une saisine des assemblées délibérantes de chacun des partenaires.

Cette demande de résiliation devra respecter un préavis de 3 mois.

La décision de résiliation prendra la forme d'un avenant, et précisera, le cas échéant, les conditions d'achèvement des opérations ayant connu un commencement d'exécution.

Article 9: Litiges et Compétences Juridiques.

Dans le cadre de la présente convention, les parties tenteront de trouver un accord avant de saisir le juge compétent.

Tout litige né de l'application comme de la résiliation de la présente convention ainsi que de l'application ou de l'interprétation de l'une de ses clauses, relève de la compétence exclusive du tribunal administratif de Basse-Terre, en application de l'article R 312-11 du code de justice administrative.

Fait à Abymes, le 22 NOV. 2013

Pour la ville des Abymes

VILLE DES ABYMES 97139 GUADELOUPE

Pour la ville de Sainte Anne

Le Maire,

VILLE DE SAINTE-ANNE GUADELOUPE

Blaise ALDO

VILLE DU MOULE GUADELOUPE

Convention préalable à l'élaboration
du Programme d'Action de Prévention des Inondations des Grands-Fonds

Entre

la **Ville des Abymes**, représentée par

Monsieur le Maire des Abymes

Et

la Ville du Moule représentée par

Madame le Député-Maire de la ville du Moule

ci-après désignée "le partenaire"

Préambule

Une gestion efficace des inondations est basée sur la mise en oeuvre d'opérations de prévention à une échelle hydrographique cohérente, communément appelée bassin de risque.

Le territoire des Grands Fonds est un bassin de risque, lieu d'inondations fréquentes et destructrices. Son périmètre inclus six communes de la Grande-Terre. Les derniers épisodes d'inondations (janvier 2011, mai 2012) et des études récentes (rapport du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) en date d'octobre 2012 sur les inondations de l'agglomération pointoise, Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondation de Guadeloupe – DEAL, janvier 2011) soulignent la vulnérabilité de ce territoire et le manque de cohérence à l'échelle globale des actions actuellement mises en œuvre.

Consciente de la necessité d'agir de manière concertée pour diminuer les conséquences des inondations, et en tant que commune du bassin la plus exposée, la Ville des Abymes est engagée dans la maîtrise d'ouvrage d'un programme d'action de prévention des inondations (PAPI), et invite les autres personnes publiques concernées (services de l'État, communes du territoire des Grands-Fonds, autres collectivités, etc.) à la rejoindre dans cette démarche.

L'objectif final est la mise en oeuvre d'un PAPI complet, c'est à dire un programme d'action pluriannuel incluant des opérations structurelles de travaux de protection et de ralentissement des écoulements. Toutefois à ce stade, la Ville des Abymes souhaite s'engager préalablement dans une démarche de PAPI d'intention afin de consolider son projet de PAPI complet, tout en mettant en œuvre principalement des actions d'information préventive et de communication.

L'élaboration d'un PAPI est un préalable nécessaire pour obtenir des financements du ministère chargé de la prévention des risques. La labellisation PAPI d'un projet est obtenue auprès de la Commission Mixte Inondation (CMI), sur présentation d'un dossier de candidature répondant à un cahier des charges précis.

L'objectif pour la Ville des Abymes est de présenter le dossier de candidature à la session de juin 2014 de la CMI . Compte-tenu des divers délais d'instruction dans les services préfectoraux et ministériels, le dossier correspondant devra être terminé fin février 2014.

Du point de vue méthodologique, l'élaboration d'un dossier de candidature PAPI est encadrée par le cahier des charges élaboré par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement et intitulé : « Programme d'action de prévention des inondations : de la stratégie aux programmes d'action – cahier des charges », ainsi que par la circulaire du 12 mai 2011 et ses annexes relative « à la labellisation et au suivi des projets PAPI 2011 et opérations de restauration des endiguements ».

La convention PAPI d'intention, disctincte de la présente convention, sera signée par les partenaires au terme du processus d'élaboration du dossier de candidature et de labellisation, et arrêtera notamment le programme d'action, le plan de financement et le calendrier prévisionnel de réalisation du PAPI d'intention pour la période 2014-2016.

Article 1 : Objet de la présente convention

La présente convention a pour objet de définir le cadre de l'association de la Ville des Abymes et de la Ville du Moule pour l'élaboration du dossier de candidature du PAPI d'intention.

Article 2 : Durée

La présente convention prend effet dès sa signature. Ses effets prendront fin dès la signature de la convention PAPI d'intention mentionnée en préambule. La présente convention sera alors caduque de plein droit.

Article 3 : Projets de PAPI d'intention et de PAPI Complet

Le partenaire s'engage dans la mise en oeuvre d'un PAPI au stade d'intention pour une durée de deux ans à partir de l'obtention de la labellisation.

La Ville des Abymes s'engage à être maître d'ouvrage du PAPI d'intention, puis maître d'ouvrage du PAPI complet.

La ville du Moule s'engage à signer la convention PAPI d'intention. Elle s'engage à être maitre d'ouvrage d'une ou plusieurs actions du PAPI d'intention. Ces actions ne pourront concerner que les domaines pour lesquels elle dispose des compétences statutaires et techniques, ainsi que des moyens humains et financiers nécessaires à leur mise en oeuvre, dans des délais raisonnables.

Article 4 : Elaboration du dossier de candidature pour la labellisation PAPI d'intention

La Ville des Abymes s'engage :

1. à identifier et à associer les partenaires publics ou privés concernés par la problématique de gestion du risque d'inondation sur le bassin des Grands-Fonds ;
2. à élaborer le dossier de candidature et à prendre en charge les frais inhérents à cette opération ;
3. à solliciter la labellisation PAPI auprès de l'Etat ;
4. à informer régulièrement ou sur demande la ville du Moule de l'avancement de l'élaboration du dossier de candidature lors de réunions d'information ;
5. à remettre à la ville du Moule un exemplaire du dossier de candidature ainsi élaboré.

La ville du Moule s'engage

1. à autoriser la Ville des Abymes à solliciter en son nom auprès de l'Etat, et sur la base du dossier de candidature élaboré par elle, l'obtention de la labellisation PAPI;
2. à définir la ou les action(s) dont elle sera le maitre d'ouvrage, en cohérence avec le cahier des charges PAPI et avec le plan d'action dans son ensemble ;
3. à identifier au sein de son équipe municipale un élu et un technicien désignés "référents PAPI", interlocuteurs privilégiés de la Ville des Abymes sur cette opération et chargés de représenter la Ville lors des réunions sur le sujet ;
4. à mettre à disposition de la Ville des Abymes toute la documentation nécessaire à l'élaboration du diagnostic des risques d'inondation sur le bassin de risque des Grands-Fonds.

Article 5 : Définition des actions en vue d'un PAPI Complet

La Ville des Abymes s'engage a être le maitre d'ouvrage des actions nécessaires à la préfiguration du PAPI complet, et en particulier des études visant à améliorer la connaissance sur le bassin de risque des Grands-Fonds.

La ville du Moule autorise la Ville des Abymes à réaliser sur son territoire toute étude afférente à cette opération. Elle s'engage à co-financer ces études selon des modalités qui seront définies collectivement et arrêtées dans la convention PAPI d'intention (groupement de commande).

Article 6 : Concertation.

Jusqu'à la signature de la convention PAPI d'intention, la mise au point et la réalisation des études et actions définies à l'article 4 de la présente convention font l'objet d'une concertation entre la Ville des Abymes et la Ville du Moule, ainsi qu'avec les partenaires publics et privés identifiés.

Article 7 : Révision de la convention.

La présente convention fera l'objet d'une révision dans un délai maximum de deux ans, pour intégrer les conclusions des études programmées et leurs conséquences.

La convention peut faire l'objet d'une révision, sous forme d'avenant, notamment pour permettre : une modification du programme d'actions initialement arrêté à l'article 4.

L'opportunité est discutée entre les représentants de la ville des Abymes et la ville du Moule en charge de la problématique PAPI.

Article 8: Résiliation de la présente convention.

La résiliation de la présente convention peut intervenir faute d'accord entre les différentes parties. Dans ce cas, la demande de résiliation est accompagnée d'un exposé des motifs et fait l'objet d'une saisine des assemblées délibérantes de chacun des partenaires.Cette demande de résiliation devra respecter un préavis de 3 mois.

La décision de résiliation prendra la forme d'un avenant, et précisera, le cas échéant, les conditions d'achèvement des opérations ayant connu un commencement d'exécution.

Article 9: Litiges et Compétences Juridiques.

Dans le cadre de la présente convention, les parties tenteront de trouver un accord avant de saisir le juge compétent.

Tout litige né de l'application comme de la résiliation de la présente convention ainsi que de l'application ou de l'interprétation de l'une de ses clauses, relève de la compétence exclusive du tribunal administratif de Basse-Terre, en application de l'article R 312-11 du code de justice administrative.

Fait à Moule, le 30 SEPTEMBRE 2013

Pour la ville des Abymes

Pour la ville du Moule

Le Député Maire

G. CARA'BIN

CONVENTION PRÉALABLE À L'ÉLABORATION DU PROGRAMME D'ACTION DE PRÉVENTION DES INONDATIONS DES GRANDS-FONDS

Entre

la **Ville des Abymes**, représentée par Monsieur le Maire, **Eric JALTON**

et

la **Ville de Morne-à-l'Eau** représentée par Monsieur le Maire, **Jean-Claude LOMBION**

Ci-après désignés "les partenaires"

PRÉAMBULE

Une gestion efficace des inondations est basée sur la mise en oeuvre d'opérations de prévention à une échelle hydrographique cohérente, communément appelée bassin de risque.

Le territoire des Grands Fonds est un bassin de risque, lieu d'inondations fréquentes et destructrices. Son périmètre inclus six communes de la Grande-Terre. Les derniers épisodes d'inondations (janvier 2011, mai 2012) et des études récentes (rapport du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) en date d'octobre 2012 sur les inondations de l'agglomération pointoise, Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondation de Guadeloupe – DEAL, janvier 2011) soulignent la vulnérabilité de ce territoire et le manque de cohérence à l'échelle globale des actions actuellement mises en œuvre.

Consciente de la necessité d'agir de manière concertée pour diminuer les conséquences des inondations, et en tant que commune du bassin la plus exposée, la Ville des Abymes est engagée dans la maîtrise d'ouvrage d'un programme d'action de prévention des inondations (PAPI), et invite les autres personnes publiques concernées (services de l'État, communes du territoire des Grands-Fonds, autres collectivités, etc.) à la rejoindre dans cette démarche.

L'objectif final est la mise en oeuvre d'un PAPI complet, c'est à dire un programme d'action pluriannuel incluant des opérations structurelles de travaux de protection et de ralentissement des écoulements. Toutefois à ce stade, la Ville des Abymes souhaite s'engager préalablement dans une démarche de PAPI d'intention afin de consolider son projet de PAPI complet, tout en mettant en œuvre principalement des actions d'information préventive et de communication.

L'élaboration d'un PAPI est un préalable nécessaire pour obtenir des financements du ministère chargé de la prévention des risques. La labellisation PAPI d'un projet est obtenue auprès de la Commission Mixte Inondation (CMI), sur présentation d'un dossier de candidature répondant à un cahier des charges précis.

L'objectif pour la Ville des Abymes est de présenter le dossier de candidature à la session de juin 2014 de la CMI . Compte-tenu des divers délais d'instruction dans les services préfectoraux et ministériels, le dossier correspondant devra être terminé fin février 2014.

Du point de vue méthodologique, l'élaboration d'un dossier de candidature PAPI est encadrée par le cahier des charges élaboré par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement et intitulé : « Programme d'action de prévention des inondations : de la stratégie aux programmes d'action – cahier des charges », ainsi que par la circulaire du 12 mai 2011 et ses annexes relative « à la labellisation et au suivi des projets PAPI 2011 et opérations de restauration des endiguements ».

JCL

La convention PAPI d'intention, disctincte de la présente convention, sera signée par les partenaires au terme du processus d'élaboration du dossier de candidature et de labellisation, et arrêtera notamment le programme d'action, le plan de financement et le calendrier prévisionnel de réalisation du PAPI d'intention pour la période 2014-2016.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA PRÉSENTE CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir le cadre de l'association de la Ville des Abymes et de la Ville de Morne-à-l'Eau pour l'élaboration du dossier de candidature du PAPI d'intention.

ARTICLE 2 : DURÉE

La présente convention prend effet dès sa signature. Ses effets prendront fin dès la signature de la convention PAPI d'intention mentionnée en préambule. La présente convention sera alors caduque de plein droit.

ARTICLE 3 : PROJETS DE PAPI D'INTENTION ET DE PAPI COMPLET

Les partenaires s'engagent dans la mise en oeuvre d'un PAPI au stade d'intention pour une durée de deux ans à partir de l'obtention de la labellisation.

La Ville des Abymes s'engage à être maître d'ouvrage du PAPI d'intention, puis maître d'ouvrage du PAPI complet.

La ville de Morne-à-l'Eau s'engage à signer la convention PAPI d'intention. Elle s'engage à être maitre d'ouvrage d'une ou plusieurs actions du PAPI d'intention. Ces actions ne pourront concerner que les domaines pour lesquels elle dispose des compétences statutaires et techniques, ainsi que des moyens humains et financiers nécessaires à leur mise en oeuvre, dans des délais raisonnables.

ARTICLE 4 : ELABORATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE POUR LA LABELLISATION PAPI D'INTENTION

La Ville des Abymes s'engage :

à identifier et à associer les partenaires publics ou privés concernés par la problématique de gestion du risque d'inondation sur le bassin des Grands-Fonds ;

à élaborer le dossier de candidature et à prendre en charge les frais inhérents à cette opération ;

à solliciter la labellisation PAPI auprès de l'Etat ;

à informer régulièrement ou sur demande la ville de Morne-à-l'Eau de l'avancement de l'élaboration du dossier de candidature lors de réunions d'information ;

à remettre à la ville de Morne-à-l'Eau un exemplaire du dossier de candidature ainsi élaboré.

La ville de Morne-à-l'Eau s'engage

à autoriser la Ville des Abymes à solliciter en son nom auprès de l'Etat, et sur la base du dossier de candidature élaboré par elle, l'obtention de la labellisation PAPI;

à définir la ou les action(s) dont elle sera le maitre d'ouvrage, en cohérence avec le cahier des charge PAPI et avec le plan d'action dans son ensemble ;

JCL

à identifier au sein de son équipe municipale un élu et un technicien désignés "référents PAPI", interlocuteurs privilégiés de la Ville des Abymes sur cette opération et chargés de représenter la Ville lors des réunions sur le sujet ;

à mettre à disposition de la Ville des Abymes toute la documentation nécessaire à l'élaboration du diagnostic des risques d'inondation sur le bassin de risque des Grands-Fonds.

ARTICLE 5 : DÉFINITION DES ACTIONS EN VUE D'UN PAPI COMPLET

La Ville des Abymes s'engage a être le maitre d'ouvrage des actions nécessaires à la préfiguration du PAPI complet, et en particulier des études visant à améliorer la connaissance sur le bassin de risque des Grands-Fonds.

La ville de Morne-à-l'Eau autorise la Ville des Abymes à réaliser sur son territoire toute étude afférente à cette opération. Elle s'engage à co-financer ces études selon des modalités qui seront définies collectivement et arrêtées dans la convention PAPI d'intention (groupement de commande).

ARTICLE 6 : CONCERTATION.

Jusqu'à la signature de la convention PAPI d'intention, la mise au point et la réalisation des études et actions définies à l'article 4 de la présente convention font l'objet d'une concertation entre la Ville des Abymes et la Ville de Morne-à-l'Eau, ainsi qu'avec les partenaires publics et privés identifiés.

ARTICLE 7 : RÉVISION DE LA CONVENTION.

La présente convention fera l'objet d'une révision dans un délai maximum de deux ans, pour intégrer les conclusions des études programmées et leurs conséquences.

La convention peut faire l'objet d'une révision, sous forme d'avenant, notamment pour permettre : une modification du programme d'actions initialement arrêté à l'article 4.

L'opportunité est discutée entre les représentants de la ville des Abymes et la ville de Morne-à-l'Eau en charge de la problématique PAPI.

ARTICLE 8: RÉSILIATION DE LA PRÉSENTE CONVENTION.

La résiliation de la présente convention peut intervenir faute d'accord entre les différentes parties. Dans ce cas, la demande de résiliation est accompagnée d'un exposé des motifs et fait l'objet d'une saisine des assemblées délibérantes de chacun des partenaires.

Cette demande de résiliation devra respecter un préavis de 3 mois.

La décision de résiliation prendra la forme d'un avenant, et précisera, le cas échéant, les conditions d'achèvement des opérations ayant connu un commencement d'exécution.

JCL

ARTICLE 9: LITIGES ET COMPÉTENCES JURIDIQUES.

Dans le cadre de la présente convention, les parties tenteront de trouver un accord avant de saisir le juge compétent.

Tout litige né de l'application comme de la résiliation de la présente convention ainsi que de l'application ou de l'interprétation de l'une de ses clauses, relève de la compétence exclusive du tribunal administratif de Basse-Terre, en application de l'article R 312-11 du code de justice administrative.

Fait à Abymes, le 12 NOV. 2013

Pour la ville des Abymes

VILLE DES ABYMES 97139 GUADELOUPE

Pour la ville de Morne-à-l'Eau

MAIRIE DE MORNE-A-L'EAU

JCL

Convention préalable à l'élaboration
du Programme d'Action de Prévention des Inondations des Grands-Fonds

entre

la **Ville des Abymes**, représentée par

Monsieur le Maire des Abymes

et

la Ville de Gosier représentée par

Monsieur le Maire de Gosier

ci-après désignés "les partenaires"

Préambule

Une gestion efficace des inondations est basée sur la mise en oeuvre d'opérations de prévention à une échelle hydrographique cohérente, communément appelée bassin de risque.

Le territoire des Grands Fonds est un bassin de risque, lieu d'inondations fréquentes et destructrices. Son périmètre inclus six communes de la Grande-Terre. Les derniers épisodes d'inondations (janvier 2011, mai 2012) et des études récentes (rapport du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) en date d'octobre 2012 sur les inondations de l'agglomération pointoise, Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondation de Guadeloupe – DEAL, janvier 2011) soulignent la vulnérabilité de ce territoire et le manque de cohérence à l'échelle globale des actions actuellement mises en œuvre.

Consciente de la necessité d'agir de manière concertée pour diminuer les conséquences des inondations, et en tant que commune du bassin la plus exposée, la Ville des Abymes est engagée dans la maîtrise d'ouvrage d'un programme d'action de prévention des inondations (PAPI), et invite les autres personnes publiques concernées (services de l'État, communes du territoire des Grands-Fonds, autres collectivités, etc.) à la rejoindre dans cette démarche.

L'objectif final est la mise en oeuvre d'un PAPI complet, c'est à dire un programme d'action pluriannuel incluant des opérations structurelles de travaux de protection et de ralentissement des écoulements. Toutefois à ce stade, la Ville des Abymes souhaite s'engager préalablement dans une démarche de PAPI d'intention afin de consolider son projet de PAPI complet, tout en mettant en œuvre principalement des actions d'information préventive et de communication.

L'élaboration d'un PAPI est un préalable nécessaire pour obtenir des financements du ministère chargé de la prévention des risques. La labellisation PAPI d'un projet est obtenue auprès de la Commission Mixte Inondation (CMI), sur présentation d'un dossier de candidature répondant à un cahier des charges précis.

L'objectif pour la Ville des Abymes est de présenter le dossier de candidature à la session de juin 2014 de la CMI . Compte-tenu des divers délais d'instruction dans les services préfectoraux et ministériels, le dossier correspondant devra être terminé fin février 2014.

Du point de vue méthodologique, l'élaboration d'un dossier de candidature PAPI est encadrée par le cahier des charges élaboré par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement et intitulé : « Programme d'action de prévention des inondations : de la stratégie aux programmes d'action – cahier des charges », ainsi que par la circulaire du 12 mai 2011 et ses annexes relative « à la labellisation et au suivi des projets PAPI 2011 et opérations de restauration des endiguements ».

La convention PAPI d'intention, disctincte de la présente convention, sera signée par les partenaires au terme du processus d'élaboration du dossier de candidature et de labellisation, et arrêtera notamment le programme d'action, le plan de financement et le calendrier prévisionnel de réalisation du PAPI d'intention pour la période 2014-2016.

Article 1 : Objet de la présente convention

La présente convention a pour objet de définir le cadre de l'association de la Ville des Abymes et de la Ville de Gosier pour l'élaboration du dossier de candidature du PAPI d'intention.

Article 2 : Durée

La présente convention prend effet dès sa signature. Ses effets prendront fin dès la signature de la convention PAPI d'intention mentionnée en préambule. La présente convention sera alors caduque de plein droit.

Article 3 : Projets de PAPI d'intention et de PAPI Complet

Les partenaires s'engagent dans la mise en oeuvre d'un PAPI au stade d'intention pour une durée de deux ans à partir de l'obtention de la labellisation.

La Ville des Abymes s'engage à être maître d'ouvrage du PAPI d'intention, puis maître d'ouvrage du PAPI complet.

La ville de Gosier s'engage à signer la convention PAPI d'intention. Elle s'engage à être maitre d'ouvrage d'une ou plusieurs actions du PAPI d'intention. Ces actions ne pourront concerner que les domaines pour lesquels elle dispose des compétences statutaires et techniques, ainsi que des moyens humains et financiers nécessaires à leur mise en oeuvre, dans des délais raisonnables.

Article 4 : Elaboration du dossier de candidature pour la labellisation PAPI d'intention

La Ville des Abymes s'engage :

1. à identifier et à associer les partenaires publics ou privés concernés par la problématique de gestion du risque d'inondation sur le bassin des Grands-Fonds ;
2. à élaborer le dossier de candidature et à prendre en charge les frais inhérents à cette opération ;

3. à solliciter la labellisation PAPI auprès de l'Etat ;
4. à informer régulièrement ou sur demande la ville de Gosier de l'avancement de l'élaboration du dossier de candidature lors de réunions d'information ;
5. à remettre à la ville de Gosier un exemplaire du dossier de candidature ainsi élaboré.

La ville de Gosier s'engage

1. à autoriser la Ville des Abymes à solliciter en son nom auprès de l'Etat, et sur la base du dossier de candidature élaboré par elle, l'obtention de la labellisation PAPI;
2. à définir la ou les action(s) dont elle sera le maitre d'ouvrage, en cohérence avec le cahier des charges PAPI et avec le plan d'action dans son ensemble ;
3. à identifier au sein de son équipe municipale un élu et un technicien désignés "référents PAPI", interlocuteurs privilégiés de la Ville des Abymes sur cette opération et chargés de représenter la Ville lors des réunions sur le sujet ;
4. à mettre à disposition de la Ville des Abymes toute la documentation nécessaire à l'élaboration du diagnostic des risques d'inondation sur le bassin de risque des Grands-Fonds.

Article 5 : Définition des actions en vue d'un PAPI Complet

La Ville des Abymes s'engage a être le maitre d'ouvrage des actions nécessaires à la préfiguration du PAPI complet, et en particulier des études visant à améliorer la connaissance sur le bassin de risque des Grands-Fonds.

La ville de Gosier autorise la Ville des Abymes à réaliser sur son territoire toute étude afférente à cette opération. Elle s'engage à co-financer ces études selon des modalités qui seront définies collectivement et arrêtées dans la convention PAPI d'intention (groupement de commande).

Article 6 : Concertation.

Jusqu'à la signature de la convention PAPI d'intention, la mise au point et la réalisation des études et actions définies à l'article 4 de la présente convention font l'objet d'une concertation entre la Ville des Abymes et la Ville du Gosier, ainsi qu'avec les partenaires publics et privés identifiés.

Article 7 : Révision de la convention.

La présente convention fera l'objet d'une révision dans un délai maximum de deux ans, pour intégrer les conclusions des études programmées et leurs conséquences.

La convention peut faire l'objet d'une révision, sous forme d'avenant, notamment pour permettre : une modification du programme d'actions initialement arrêté à l'article 4.

L'opportunité est discutée entre les représentants de la ville des Abymes et la ville de Gosier en charge de la problématique PAPI.

Article 8: Résiliation de la présente convention.

La résiliation de la présente convention peut intervenir faute d'accord entre les différentes parties. Dans ce cas, la demande de résiliation est accompagnée d'un exposé des motifs et fait l'objet d'une saisine des assemblées délibérantes de chacun des partenaires.

Cette demande de résiliation devra respecter un préavis de 3 mois.

La décision de résiliation prendra la forme d'un avenant, et précisera, le cas échéant, les conditions d'achèvement des opérations ayant connu un commencement d'exécution.

Article 9: Litiges et Compétences Juridiques.

Dans le cadre de la présente convention, les parties tenteront de trouver un accord avant de saisir le juge compétent.

Tout litige né de l'application comme de la résiliation de la présente convention ainsi que de l'application ou de l'interprétation de l'une de ses clauses, relève de la compétence exclusive du tribunal administratif de Basse-Terre, en application de l'article R 312-11 du code de justice administrative.

Fait à Gosier
Le 2 3 . 2013

Pour la ville des Abymes

Pour la ville de Gosier
Le Maire,

Jean-Pierre DUPONT

Département de la Guadeloupe
VILLE DE POINTE-À-PITRE

COURRIER ARRIVÉ LE
05 SEP. 2013
S/PRÉFECTURE DE POINTE-A-PITRE

Convention préalable à l'élaboration
du Programme d'Action de Prévention des Inondations des Grands-Fonds

entre

la **Ville des Abymes**, représentée par

Monsieur le Maire des Abymes, **Eric JALTON**

et

la **Ville de Pointe-à-Pitre**, représentée par

Monsieur le Maire de Pointe-à-Pitre, **Jacques BANGOU**

VILLE DES ABYMES
COURRIER ARRIVÉ LE :
12 SEP. 2013
Direction du Développement Territorial

ci-après désignés "**les partenaires**"

Préambule

Une gestion efficace des inondations est basée sur la mise en oeuvre d'opérations de prévention à une échelle hydrographique cohérente, communément appelée bassin de risque.

Le territoire des Grands Fonds est un bassin de risque, lieu d'inondations fréquentes et destructrices. Son périmètre inclut six (6) communes de la Grande-Terre. Les derniers épisodes d'inondations (janvier 2011, mai 2012) et des études récentes (rapport du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable [CGEDD] en date d'octobre 2012 sur les inondations de l'agglomération pointoise, Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondation de Guadeloupe – DEAL, janvier 2011) soulignent la vulnérabilité de ce territoire et le manque de cohérence à l'échelle globale des actions actuellement mises en œuvre.

Consciente de la nécessité d'agir de manière concertée pour diminuer les conséquences des inondations et, en tant que commune du bassin la plus exposée, la Ville des Abymes est engagée dans la maîtrise d'ouvrage d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) et invite les autres personnes publiques concernées (services de l'État, communes du territoire des Grands-Fonds, autres collectivités, etc…) à la rejoindre dans cette démarche.

L'objectif final est la mise en oeuvre d'un PAPI complet, c'est à dire un programme d'action pluriannuel incluant des opérations structurelles de travaux de protection et de contrôle des flux. Toutefois à ce stade, la Ville des Abymes souhaite s'engager préalablement dans une démarche de PAPI d'intention afin de consolider son projet de PAPI complet, tout en mettant en œuvre principalement des actions d'information préventive et de communication.

L'élaboration d'un PAPI est un préalable nécessaire pour obtenir des financements du ministère chargé de la prévention des risques. La labellisation PAPI d'un projet est obtenue auprès de la Commission Mixte Inondation (CMI), sur présentation d'un dossier de candidature répondant à un cahier des charges précis.

Ville d'art et d'histoire

L'objectif pour la Ville des Abymes est de présenter sa candidature à la session de juin 2014 de la CMI. Compte-tenu des divers délais d'instruction dans les services préfectoraux et ministériels, le dossier correspondant devra être terminé fin février 2014.

Du point de vue méthodologique, l'élaboration d'un dossier de candidature PAPI est encadrée par le cahier des charges élaboré par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement et intitulé : « Programme d'action de prévention des inondations : de la stratégie aux programmes d'action – cahier des charges », ainsi que par la circulaire du 12 mai 2011 et ses annexes, relative « à la labellisation et au suivi des projets PAPI 2011 et opérations de restauration des endiguements ».

La convention PAPI d'intention, disctincte de la présente convention, sera signée par les partenaires au terme du processus d'élaboration du dossier de candidature et de labellisation, et arrêtera notamment le programme d'action, le plan de financement et le calendrier prévisionnel de réalisation du PAPI d'intention pour la période 2014-2016.

Article 1 : Objet de la présente convention

La présente convention a pour objet de définir le cadre de l'association de la Ville des Abymes et de la Ville de pointe-à-Pitre pour l'élaboration du dossier de candidature du PAPI.

Article 2 : Durée de la présente convention

La présente convention prend effet dès sa signature. Ses effets prendront fin dès la signature de la convention PAPI d'intention mentionnée en préambule. La présente convention sera alors caduque de plein droit.

Article 3 : Projets de PAPI d'intention et de PAPI Complet

Les partenaires s'engagent dans la mise en oeuvre d'un PAPI au stade d'intention pour une durée de deux ans à partir de l'obtention de la labellisation.

La Ville des Abymes s'engage à être maître d'ouvrage du PAPI d'intention, puis maître d'ouvrage du PAPI complet.

La ville de Pointe-à-Pitre s'engage à signer la convention PAPI d'intention. Elle s'engage à être maitre d'ouvrage d'une ou plusieurs actions du PAPI d'intention. Ces actions ne pourront concerner que les domaines pour lesquels elle dispose des compétences statutaires et techniques, ainsi que des moyens humains et financiers nécessaires à leur mise en oeuvre, dans des délais raisonnables.

Article 4 : Elaboration du dossier de candidature pour la labellisation PAPI d'intention

La Ville des Abymes s'engage à :

1. identifier et à associer les partenaires publics ou privés concernés par la problématique de gestion du risque d'inondation sur le bassin des Grands-Fonds ;
2. élaborer le dossier de candidature et à prendre en charge les frais inhérents à cette opération ;
3. solliciter la labellisation PAPI auprès de l'Etat ;
4. informer régulièrement, ou sur demande la ville de Pointe-à-Pitre, de l'avancement de

l'élaboration du dossier de candidature lors de réunions d'information ;
5. remettre à la ville de Pointe-à-Pitre un exemplaire du dossier de candidature ainsi élaboré.

La Ville de Pointe-à-Pitre s'engage à :

1. autoriser la Ville des Abymes à solliciter en son nom auprès de l'Etat, et sur la base du dossier de candidature élaboré par elle, l'obtention de la labellisation PAPI;
2. définir la ou les action(s) dont elle sera le maitre d'ouvrage, en cohérence avec le cahier des charges PAPI et avec le plan d'action dans son ensemble ;
3. identifier au sein de son équipe municipale un élu et un technicien désignés "référents PAPI", interlocuteurs privilégiés de la Ville des Abymes sur cette opération et chargés de représenter la Ville lors des réunions sur le sujet ;
4. mettre à disposition de la Ville des Abymes toute la documentation dont elle dispose et nécessaire à l'élaboration du diagnostic des risques d'inondation sur le bassin de risque des Grands-Fonds.

Article 5 : Définition des actions en vue d'un PAPI Complet

La Ville des Abymes s'engage a être le maître d'ouvrage des actions nécessaires à la préfiguration du PAPI complet et, en particulier, des études visant à améliorer la connaissance sur le bassin de risque des Grands-Fonds.

La Ville de Pointe-à-Pitre autorise la Ville des Abymes à réaliser sur son territoire toute étude afférente à cette opération. Elle s'engage à co-financer ces études selon des modalités qui seront définies collectivement et arrêtées dans la convention PAPI d'intention (groupement de commande).

Article 6 : Concertation

Jusqu'à la signature de la convention PAPI d'intention, la mise au point et la réalisation des études et actions définies à l'article 4 de la présente convention font l'objet d'une concertation entre la Ville des Abymes et la Ville de Pointe-à-Pitre, ainsi qu'avec les partenaires publics et privés identifiés.

Article 7 : Révision de la convention

La présente convention fera l'objet d'une révision dans un délai maximum de deux ans, pour intégrer les conclusions des études programmées et leurs conséquences.

La convention peut faire l'objet d'une révision, sous forme d'avenant, notamment pour permettre une modification du programme d'actions initialement arrêté à l'article 4.

L'opportunité est discutée entre les représentants de la Ville des Abymes et la Ville de Pointe-à-Pitre en charge de la problématique PAPI.

Article 8: Résiliation de la présente convention

La résiliation de la présente convention peut intervenir faute d'accord entre les différentes parties. Dans ce cas, la demande de résiliation est accompagnée d'un exposé des motifs et fait l'objet d'une saisine des assemblées délibérantes de chacun des partenaires.
Cette demande de résiliation devra respecter un préavis de 3 mois.

La décision de résiliation prendra la forme d'un avenant, et précisera, le cas échéant, les conditions d'achèvement des opérations ayant connu un commencement d'exécution.

Article 9: Litiges et Compétences Juridiques

En cas de différend portant sur l'interprétation à l'exécution de la présente convention, les parties tenteront de trouver un accord amiable avant de saisir le juge compétent.

Tout litige né de l'application comme de la résiliation de la présente convention, ainsi que de l'application ou de l'interprétation de l'une de ses clauses, relève de la compétence exclusive du tribunal administratif de Basse-Terre, en application de l'article R 312-11 du code de justice administrative.

Fait à Pointe-à-Pitre, le 04 Sept 2013

Pour la Ville des Abymes

Eric JALTON

VILLE DES ABYMES 97139 GUADELOUPE

Pour la Ville de Pointe-à-Pitre

MAIRIE DE POINTE-A-PITRE GUADELOUPE

Jacques BANGOU

COURRIER ARRIVÉE
05 SEP. 2013
S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

4
COURRIERS D'INTENTION DES PARTENAIRES

DDT - P

METEO FRANCE
Toujours un temps d'avance

Service Régional de GUADELOUPE

Raizet, le 23 juillet 2013

VILLE DES ABYMES
COURRIER ARRIVÉ
26 JUIL. 2013
Direction Générale Adjointe
chargée du Développement Durable

Le Chef du Service Météorologique
de Guadeloupe

à

Monsieur le Député – Maire de
la Ville des Abymes
Rue Achille René Boisneuf
97139 ABYMES

VILLE DES ABYMES
COURRIER ARRIVÉ LE :
29 JUIL. 2013
Direction du Développement Territorial

Affaire suivie par : J. WACHTER
Référence à rappeler : 190 /SRGD

OBJET : Elaboration d'un Programme d'Actions
Et de Prévention des Inondations
V/REF. : DGS/DGADD/DDT/SP/CB/SD/13

VILLE DES ABYMES
SERVICE COURRIER
REÇU LE : 25 JUIL. 2013
N° 19592
Répondu le

Monsieur le Député – Maire,

En réponse à votre courrier cité en référence, j'ai l'honneur de vous confirmer la volonté de Météo France de répondre à vos attentes d'accompagnement dans votre démarche d'élaboration d'un PAPI, dans la limite de nos compétences, naturellement.

Je me tiens à votre disposition pour tout développement ultérieur et vous prie d'agréer, Monsieur le Député – Maire, l'expression de mes sentiments très respectueux.

Le Chef du Service Météorologique
De la Guadeloupe

Philippe BLEUSE

DGADD

Mme DOROCANT
pour traitement
le 29/07/13

Météo-France Service Régional de Guadeloupe
BP 451 – 97183 ABYMES CEDEX
Téléphone : 05 90 89 60 60 Télécopieur : 05 90 89 60 75
www.meteofrance.com
Météo-France, établissement public administratif
sous la tutelle du ministère chargé des transports
Météo-France, certifié ISO 9001 par Bureau Veritas Certification

19/8/13 classer dossier PAPI accompagnement

CZ le 30/07/13

REGION GUADELOUPE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION GUADELOUPE

VILLE DES ABYMES
COURRIER ARRIVÉ
04 NOV 2013
Direction Générale Adjointe
chargée du Développement Durable

La Présidente

Basse-Terre, le 31 OCT. 2013

DECV/PH/CF/CR-13 7114-D

VILLE DES ABYMES
COURRIER ARRIVÉ LE :
15 NOV. 2013
Direction du Développement Territorial

VILLE DES ABYMES
Reçu le 04 NOV. 2013
29178
SERVICE COURRIER

Monsieur le député-maire, cher Eric,

Suite à votre lettre du 8 juillet 2013 par laquelle vous sollicitez le partenariat de la région pour la mise en œuvre du programme d'action et de prévention des inondations (PAPI) sur le bassin de risques dans les Grands fonds, je vous informe que la région est favorable à une adhésion au dispositif.

Je vous rappelle également, que suite aux inondations survenues en mai 2012, sur le secteur de Petit-Pérou, la région a réalisé l'étude hydraulique de la ravine de Nérée ainsi que les travaux d'entretien du canal du Raizet et des ravines Pointe d'or, Besson et Fonds Bernus.

Je reste à votre écoute afin de vous accompagner dans le cadre de la démarche PAPI que votre collectivité a initié en partenariat avec les villes de Pointe-à-Pitre, Morne-à-l'Eau, Gosier, Moule et Sainte-Anne.

Je vous prie d'agréer, monsieur le député-maire, mes salutations distinguées.

Bien à toi,

La présidente du conseil régional

Josette BOREL-LINCERTIN

CONSEIL RÉGIONAL RÉGION GUADELOUPE
REPUBLIQUE FRANÇAISE
97100 BASSE-TERRE

Monsieur Eric JALTON
Maire des ABYMES
Hôtel de ville – Le bourg
97 139 ABYMES

Mme DOROCANT pour suivi le 15/11/2013

classer dans dossier PAPI 20/11/13

- le maire

CZ le 20/11/13

Avenue Paul Lacavé - Petit-Paris - 97109 BASSE-TERRE Cedex
Téléphone : 0590 80 40 40 - Télécopie : 0590 81 34 19

DDT - Planification

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

VILLE DES ABYMES
SERVICE COURRIER
REÇU LE : - 6 DEC. 2012
N° 1822
Répondu le
N°

Basse-Terre, le 04 DEC. 2012

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT DE GUADELOUPE

SERVICE RISQUES, ENERGIE et DECHETS

Dossier suivi par : Aude COMTE

Téléphone : 05 90 60 40 79

Télécopie : 05 90 25 63 57

Réf. : CAB/ASQ/AC/D.446bis.2012

VILLE DES ABYMES
COURRIER ARRIVÉ
13 DEC. 2012
Direction Générale Adjointe chargée du Développement Durable

VILLE DES ABYMES
COURRIER ARRIVÉ LE :
14 DEC. 2012
Direction du Développement Territorial

Monsieur le député,

Je prends acte de votre volonté de vous engager dans une démarche de .Programme d'Action de Prévention des Inondations.

L'unité « Inondation » de la DEAL vous accompagnera dans l'élaboration de votre dossier de candidature jusqu'à sa labellisation par la Commission Mixte Inondation, condition sinequanone pour obtenir le financement de votre projet par le ministère chargé de la prévention des risques.

Les services de l'État concernés contribueront au programme d'action, selon des modalités qui restent à définir.

Dans l'immédiat, je vous engage à obtenir l'accord formel des autres contributeurs potentiels (les communes concernées par le périmètre du projet, mais aussi les collectivités majeures) pour leur engagement dans le projet de PAPI dont vous seriez pilote.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le député, l'expression de ma haute considération.

Le Préfet

Amaury de SAINT-QUENTIN

Monsieur Eric JALTON
Député de la Guadeloupe
Maire des Abymes
Hôtel de Ville
97 139 ABYMES

CAP excellence
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
DÉVELOPPEMENT DURABLE &
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Direction des Eaux

VILLE DES ABYMES
SERVICE COURRIER
REÇU LE : - 6 NOV. 2013
29452
N°.....
Répondu le .....
N°.....

Affaire suivie par : Chantal COLARD
Tél. : 05 90 82 29 23
Fax : 05 90 21 79 38
Email : colardcapexcellence@orange.fr

Nos réf. : DGA-DDAT/JB/CGTX/RL/CC/SL/2013/0442

Objet : Elaboration du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations

Le Président

À

Monsieur le Député-Maire
Hôtel de Ville
Rue Achille René-Boisneuf – Bourg
97139 LES ABYMES

VILLE DES ABYMES
COURRIER ARRIVÉ
07 NOV. 2013
Direction Générale Adjointe chargée du Développement Durable

Pointe-A-Pitre, le 04 NOV. 2013

VILLE DES ABYMES
COURRIER ARRIVÉ LE :
22 NOV. 2013
Direction du Développement Territorial

Monsieur le Député-Maire,

La ville des Abymes s'est engagée dans la maîtrise d'ouvrage d'une démarche de Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) à l'état d'intention, en partenariat avec les villes de Pointe-à-Pitre, Morne-À-L'eau, Moule, Gosier et Sainte-Anne.

J'apprécie votre volonté d'agir de manière concertée avec l'ensemble des communes du bassin de risque des Grands-Fonds et vous remercie par ailleurs d'associer la Communauté d'Agglomération à ce dispositif.

J'ai bien noté que cette démarche, qui se veut être un préalable à la mise en œuvre d'un PAPI complet pour le bassin versant des Grands-Fonds, sera conduite sur une durée de deux ans principalement au travers d'actions d'information préventive, de communication et d'études.

Par courrier en date du 08 juillet 2013, vous invitiez la Communauté d'Agglomération, CAP Excellence, à s'associer à cette démarche au travers d'un partenariat de deux types :

- Opérationnel, pour le pilotage d'actions du programme PAPI pour lesquelles notre Communauté d'Agglomération serait compétente,

- Financier, pour l'attribution des subventions.

Je précise que les élus communautaires ont d'ores et déjà mesurer les enjeux humains, socio-économiques et environnementaux liés aux débordements des cours d'eau, au ruissellement et aux résurgences du réseau public d'assainissement pluvial sur le territoire des villes des Abymes et de Pointe-à-Pitre.

CZ le 25/11/13

C'est en ce sens que la Communauté d'Agglomération a fait le choix de lancer une étude pour la réalisation d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales urbaines (SDGEP) conformément aux exigences réglementaires en matière de zonage d'assainissement pluvial prévues par la Loi Grenelle 2.

Cette étude a pour finalité :

- D'homogénéiser la connaissance du fonctionnement hydraulique du territoire communautaire par une approche globale,

- D'analyser et d'intégrer les impacts hydrauliques potentiels des grands projets d'urbanisation future du territoire,

- De déterminer les solutions techniques à apporter aux dysfonctionnements constatés tant sur le plan quantitatif que qualitatif,

- D'élaborer un document opposable aux tiers dont les éléments essentiels seront repris dans le règlement du PLU de chaque commune.

Par ailleurs, le programme de travaux établi à l'issu de ce schéma fixera les aménagements de gestion des eaux pluviales urbaines que la Communauté d'Agglomération devra entreprendre sur le territoire des villes des Abymes et de Pointe-à-Pitre afin d'assurer la maitrise des débits et des flux hydrauliques par temps de pluie et pour lesquelles des subventions devront être sollicitées.

Aussi, il apparaît que les deux démarches initiées par nos administrations respectives s'avèrent complémentaires.

De ce fait, je proposerai au Conseil Communautaire d'accepter que notre Communauté d'Agglomération, sur ses compétences dans le cadre du SGEP, participe à ce PAPI d'intention en partenariat avec la ville des Abymes tant sur le volet opérationnel que sur le volet financier.

Vous pouvez compter sur l'engagement de notre Communauté d'Agglomération à vos cotés, je vous prie de croire, Monsieur le Député-Maire, à l'assurance de mes profonds sentiments communautaires.

Le Président

Jacques BANGOU

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAP EXCELLENCE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DDT - Planification
02

CONSEIL GENERAL
DE LA GUADELOUPE

DIRECTION DU CABINET

VILLE DES ABYMES
COURRIER ARRIVÉ
11 DEC. 2012
Direction Générale Adjointe
chargée du Développement Durable

REPUBLIQUE FRANCAISE

Basse-Terre le.....07 DEC. 2012

LE PRESIDENT

Réf. : N° 2012/.0.7.2.DIR/CAB/DD/JCH

Affaire suivie par : D. DUMIRIER

VILLE DES ABYMES
COURRIER ARRIVÉ LE :
13 DEC. 2012
Direction du Développement Territorial

A

Monsieur Eric JALTON
Député Maire des Abymes

Hôtel de Ville

97139 – ABYMES –

V/Référ. : DGS/DGADD/DDT/SP/CB/SD/12;

OBJET : Elaboration d'un Programme d'Actions
Et de Préventions des Inondations ;

VILLE DES ABYMES
Reçu le 11 DEC. 2012
473
SERVICE COURRIER

Monsieur le Maire,

J'ai bien reçu la correspondance ci-dessus référencée, relative aux problèmes d'inondations récurrentes sur le territoire de votre ville.

Votre requête a retenu toute mon attention, s'agissant de l'élaboration d'un Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI), visant à réduire notamment les conséquences préjudiciables de ces inondations.

En réponse, je vous confirme mon accord pour la mise en place de ce dispositif par votre municipalité qui en assurera la gestion.

Conformément aux engagements pris, je vous confirme que la Collectivité Départementale est d'ores et déjà pleinement disposée à accompagner ce programme sous réserve que ce projet recueille l'accord des autres communes concernées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

LE SENATEUR DE LA GUADELOUPE,
PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL,

Jacques GILLOT

CONSEIL GENERAL DE LA GUADELOUPE
DIRECTION DU CABINET
REPUBLIQUE FRANCAISE

6 DD

Mme DOROCHOT pour suite
le 14/12/12

12/12/12 à Madame Dubien Pôle

C Zaire 14/12/12

Office de l'Eau
GUADELOUPE

Gourbeyre, le 3 juillet 2014

Monsieur le Député-Maire des Abymes
Hôtel de Ville
Rue Achille René Boisneuf
Bourg
97139 ABYMES

***Références :* OE971/BL/MED/LDO/HDE/2014-07-253**
Affaire suivie par : *Hugues DELANNAY*
Objet : *Lettre d'adhésion au projet de Programme d'Actions et de Prévention des Inondations d'intention*

Monsieur le Député-Maire,

Depuis près de 6 mois vous pilotez, avec succès, un diagnostic du territoire du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) des bassins versants des Grands-Fonds. Ce diagnostic a permis de préciser les enjeux et d'identifier les axes de travaux prioritaires en vue d'élaborer un programme d'actions.

A travers les comités de pilotage et les comités de coordination technique, mes services ont été associés à l'élaboration de ce projet.

Aussi, je suis en mesure de vous confirmer que l'Office de l'Eau Guadeloupe adhère pleinement à votre démarche et émet un avis favorable sur le dépôt de candidature par la Ville des Abymes au comité d'agrément des PAPI.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député-Maire, mes respectueuses salutations.

La Directrice Adjointe de l'Office de l'Eau

Marie-Elise DONGAL

OFFICE DE L'EAU GUADELOUPE * Tél. : 0590 80 99 78 - Fax : 0590 80 02 21 *

Immeuble VALKABOIS . Zone d'Activité de Valkanaërs . Route de Grande Savane
97 113 GOURBEYRE
Tél. : Accueil standard : 0590 80 99 78 - Tél./Fax : 0590 80 02 21
contact@office-eauguadeloupe.fr

5
COMPTES-RENDUS DES ENTRETIENS AVEC LES COMMUNES PARTENAIRES LORS DE LA COLLECTE DE DONNÉES

Rencontre individuelle – Collecte de données
Compte rendu de réunion avec la commune Gosier le 27 janvier 2014.

MAÎTRE D'OUVRAGE : VILLE DES ABYMES

INTITULÉ DE L'AFFAIRE : Élaboration du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) à l'état d'intention des bassins versants des Grands Fonds

NOM DU RÉDACTEUR : CLAIRE MEILLAREC

NOM DU VÉRIFICATEUR : EMMANUELLE CLEMESSY

LIEU DE LA REUNION : HÔTEL DE VILLE **DATE DE LA RÉUNION : 27/01/2014**

DATE D'ETABLISSEMENT DU COMPTE-RENDU : 06/02/2014

Partenaires rencontrés :

Nom / Rôle[1]	Société / organisme / collectivité / unité	Présent	Absent	Diffus.	Téléphone	Fax	E-mail
Mr Guy NAPRIX *Directeur adjoint services techniques et environnement*	Commune de Pointe-à-Pitre *Commune partenaire*			X	0590 93 85 66 0690 30 74 83	-	guy.naprix@ville-pointeapitre.fr
Mme Axelle BATISTIDE *Directrice de la Gestion et de la Prévention des Risques*	Commune de Gosier *Commune partenaire*	X		X	0590 84 86 90 0690 06 29 41	-	abaptistide@villedugosier.fr
M. Andy DABRICOT Directeur de la Direction des Services Technique	Commune de Gosier *Commune partenaire*	X		X	0590 84 95 96	0590 84 30 79	adabricot@villedugosier.fr
M. Martial DABRICOT Conseiller Municipal – Sécurité / Prévention des risques	Commune de Gosier *Commune partenaire*	X		X	-	-	-
M. CHRISTOPHE Conseiller Municipal – Urbanisme / Aménagement	Commune de Gosier *Commune partenaire*	X		X	-	-	-
Mr Willy CORNELIE *Directeur de l'environnement et du développement durable*	Commune de Morne-à-l'Eau *Commune partenaire*			X	0590 24 66 76 0690 23 89 94	-	willy.cornelie@mornealeau.fr
Mme Axelle CARTINOT Chef de projet animation locale et écodéveloppement	Commune de Morne-à-l'Eau *Commune partenaire*			X	0590 21 65 47 0690 82 85 76	-	axelle.cartinot@mornealeau.fr
Mr Pascal SUENON *Directeur adjoint environnement cadre de vie et développement durable*	Commune de Moule *Commune partenaire*			X	05 90 23 78 12 06 90 56 54 17	-	pascal.suenon-nestar@mairie-lemoule.fr
Mme Hélène MEDINA *Directrice adjointe des services techniques en charge de la Fiscalité, l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire*	Commune de Sainte-Anne *Commune partenaire*			X	0590 23 98 90-97 / 0590 23 98 98	-	helene.medina@ville-sainteanne.fr

[1] Représentant du maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprise, sous-traitant, formateur, stagiaire…

Mlle. Emmanuelle CLEMESSY *Chef de projet*	Bureau d'études SAFEGE			X	0590 81 93 93 0690 64 47 56	0590 81 93 33	Emmanuelle.clemessy@safege.fr
Mlle. Claire MEILLAREC *Ingénieur de projet*	Bureau d'études SAFEGE	X		X	0590 81 93 93 0690 61 84 78	0590 81 93 33	Claire.meillarec@safege.fr
M. Arnaud BONNAFE Expert risque inondation	Bureau d'études SAFEGE			X	0596 30 06 80 0696 39 42 82	0590 81 93 33	Arnaud.bonnafe@safege.fr

Copie pour information :

Nom / Rôle[2]	**Société / organisme / collectivité / unité**	**Présent**	**Absent**	**Diffus.**	**Téléphone**	**Fax**	***E-mail***
M. Olivier ZAMI *Directeur Général Adjoint du Développement Durable*	Maitre d'Ouvrage Ville des Abymes		X	X	0590 23 42 50	-	ozami@ville-des-abymes.fr
Mme Chantal BOUCAUD *Directrice du Développement Territorial*	Maître d'Ouvrage Ville des Abymes		X	X	0590 23 42 50	-	cboucaud@ville-des-abymes.fr
Mme Simone DOROCANT *Chef du service Planification*	Maître d'Ouvrage Ville des Abymes		X	X	0590 23 97 18 0690 47 35 50	-	sdorocant@ville-des-abymes.fr
Mme Christiane ZAIRE *Assistante chef du service planification*	Maître d'Ouvrage Ville des Abymes		X	X	0590 23 42 50	-	czaire@ville-des-abymes.fr
Mme Aude COMTE *Responsable unité inondations Service Risque, Énergie, Déchets*	Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL)		X	X	0590 60 40 79 0690 46 84 86	0590 26 63 57	Aude.comte@developpement-durable.gouv.fr

Sont indiqués en bleu les échanges en cours de séance de travail

Objet de la réunion :

Cette réunion de travail a pour objet de :

- Collecter les données et documents disponibles pour alimenter la phase 1 « Élaboration du diagnostic à partir d'une synthèse bibliographique des documents existants » (se reporter liste ci-dessous) ;
- Échanger sur la problématique du risque d'inondation (aléa et enjeux), la prévention et la gestion du risque ;
- Aborder les pistes d'une stratégie adaptée au contexte local.

[2] Représentant du maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprise, sous-traitant, formateur, stagiaire…

Pour rappel, l'objectif de la collecte de données est de :

- *Caractériser les aléas « inondation » (terrestre et submersion marine) ;*
- *De recenser les enjeux actuels exposés (Population, activités économiques, établissements scolaires,…) ;*
- *D'analyser les dispositifs actuels de prévention et de gestion des risques inondation (terrestre et submersion), citons par exemple l'information préventive (DICRIM), la prise en compte du risque (PPRN), la préparation à la Gestion de crise (PCS),…*

Collecte de données et documents existants

Les données et documents au format numérique (.pdf .doc) seront préférés au format papier. Toutefois, la collecte de données concerne également les éléments papier. Si le partenaire dispose d'un seul exemplaire lors de la rencontre, une copie pourra être réalisée par SAFEGE puis l'exemplaire unique rendu au partenaire.

Si le partenaire dispose de données SIG (Système d'information Géographique : Map Info, Arc Gis,…) ou Audocad (dwg, dxf,…), ces données seront appréciées.

Les documents concernant une échelle d'étude plus globale que la commune, peuvent également être collectés.

Une visite de terrain pourra être envisagée lors de la rencontre.

1. Liste non exhaustive

Connaissance du risque

- Retours d'expériences des phénomènes naturels les plus impactant (inondation terrestre et submersion marine) :
  - Documents, témoignages, illutations, photos,… ainsi que la localisation et l'emprise des inondations ;
  - Estimation des dommages (matériels et humains).
  - ⇨ La commune du Gosier souligne qu'il n'y pas ou peu de retour d'expérience écrite au sein de la commune. Se sont les administrés touchés par les inondations qui font remontés leur dossier de déclaration de sinistre à la Commune. Il est à noter en complément, que de nombreux administrés socialement en difficulté ne sont pas assurés.
  - ⇨ La commune du Gosier propose à SAFEGE de transmettre les notes d'opportunité de 2 déclarations de sinistre récentes.
  - ⇨ Il n'y a pas de document au sein de la commune qui synthétise les retours d'expérience et qui présente l'estimation des dommages ou autre.
- Déclaration d'état de catastrophe naturelle (nombre et date) ;
  - ⇨ La commune du Gosier transmet à SAFEGE les récentes déclarations d'état de catastrophe naturelle.
- Étude hydraulique / Étude d'inondabilité / Étude d'aménagement → Préférentiellement à l'échelle d'un système hydrographique (ravine, canal,…) ;
  - ⇨ La commune ne dispose pas d'étude particulière vis-à-vis des débordements terrestres.
  - ⇨ La commune mentionne toutefois :
    - Une étude menée par le Conseil Général sur les Grands Fonds. SAFEGE sollicitera le Conseil Général pour récupérer cette étude ;
    - Une étude hydraulique réalisée sur le quartier de Belle Plaine et une étude réalisée dans le cadre de la

RHI de Grand Baie.

La commune du Gosier mentionne également une étude hydraulique réalisée par SODEREF à la fin des années 90 sur le système hydrographique Grande-Ravine / Grand-Baie, qui proposait plusieurs sites pour la mise en œuvre d'ouvrages d'écrêtement de crue.

- Étude sur la submersion marine (surcote, houle,…) / l'érosion du trait de côte.

  ⇨ La commune du Gosier informe qu'elle est une commune pilote dans le cadre du projet TSUNAHOULE. Dans ce cadre, une carte de l'aléa submersion cyclonique et une carte de l'aléa Tsunami sont remises à SAFEGE. Ces cartes mentionnent l'emprise théorique maximum de submersion, les itinéraires d'évacuation, les zones refuges et le plan d'actions.

  ⇨ La commune du Gosier souligne l'érosion du trait de cote qui concerne l'ensemble du littoral de la commune, toutefois aucune étude n'a été menée sur ce phénomène.

Information préventive

- Documents d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

  ⇨ Le DICRIM en vigueur date de 2006, il est remis à SAFEGE. La ville met à jour son PCS et son DICRIM avec une finalisation des dispositions relatives au risque cyclonique d'ici juin 2014.

Prise en compte du Risque dans l'aménagement et la protection

- Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN)* ;

  ⇨ Le PPRN de la commune de Gosier a été approuvé le 03 mars 2008, il est inscrit aux documents d'urbanisme et est en consultation du public.

- Entretien des ravines et canaux / Entretien des réseaux de collecte des eaux pluviales (fossés, caniveaux,…) / Entretien des ouvrages hydrauliques de traversée et autres ouvrages :

  o Qui entretien quoi ? / Fréquence / Étendu (linéaire ou pourcentage de couverture).

  ⇨ Trois acteurs sont en charge de l'entretien sur la commune du Gosier : La Région, le Département et la commune.

  ⇨ En ce qui concerne la commune, l'entretien est réalisé en régie, un service de la commune y est dédié. La commune de Gosier, précise toutefois qu'un entretien global sur la commune (y compris l'entretien réalisé par le Région et le Département) pourrait être renforcé.

  ⇨ La commune du Gosier, souligne l'incivisme de la population, notamment au niveau des ouvrages de traversée de la RN4 régulièrement obstrués. La question de l'entretien de ces ouvrages est également soulevée, la RN4 étant un axe de circulation majeur.

Préparation à la gestion de crise

- Plan Communal de Sauvegarde (PCS) + exercices réalisés (organisation, fréquence,…).

  ⇨ La commune de Gosier signale qu'elle est actuellement en cours de recensement des Établissements Recevant du Public (capacité d'hébergement, répartition géographique, abris potentiels,…)

  ⇨ Le PCS a été initié en 2006 puis mis à jour en 2011. Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de 2011 est remis à SAFEGE. La commune du Gosier précise qu'il y a eu une mise à jour du PCS en interne en 2013 spécifique au risque cyclonique visant à l'information. Ce document est également remis à SAFEGE. La ville met à jour son PCS et son DICRIM avec une finalisation des dispositions relatives au risque cyclonique d'ici juin 2014.

- ⇨ Les exercices réalisés par la Ville sont ceux initiés par la Préfecture. En 2012 un exercice cyclonique a été réalisé pour évaluer la capacité de mobilisation du Poste de Commandement Communal. En 2013 un exercice d'alerte tsunami a été effectué afin d'évaluer le temps de réception de l'alerte.

Documents de planification, d'urbanisme et servitudes

- Plan d'Occupation des Sols (POS) / Plan Local d'Urbanisme (PLU-PADD) ;
  - ⇨ Le PLU de la commune du Gosier est en cours. La description et l'organisation du territoire du PLU version projet est transmise à SAFEGE (rapport de présentation, PADD,..).
- Agenda 21 ;
  - ⇨ La commune ne dispose pas d'agenda 21.
- Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales (SDEGP) ou Schéma Directeur d'Assainissement (volet eaux pluviales).
  - ⇨ La commune a pour objectif d'inscrire le Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales (SDEGP) de la commune courant 2014. Toutefois la commune du Gosier, indique que le cout d'une telle étude est notable et qu'elle pourrait être envisagée dans le cadre du PAPI d'intention.

Autres

- Moyens mis en œuvre pour le suivi des ouvrages hydrauliques (visite, diagnostic,…) ;
  - ⇨ Le service infrastructure est en charge du suivi des ouvrages hydrauliques de traversée (recensement, diagnostic,…) de la commune.
- Inventaire et localisation des ouvrages de protection (digue, ouvrage d'écrêtement, …) ;
  - ⇨ Une digue de protection des inondations terrestre a été réalisée sur le secteur de Grand-Baie. Cette digue n'est plus opérante.
  - ⇨ Une digue de protection contre la submersion marine, a également été réalisée sur le secteur de Grand-Baie. Cette digue est entamée et ne joue plus son rôle de protection, de plus l'effet « cuvette » du secteur s'est accentué.
  - ⇨ Les épis en mer au niveau de la plage communal du bourg et de la Pointe de la Verdure jouent d'abord un rôle d'engraissement (ensablement) du littoral plutôt que de protection.
- Description et organisation du territoire (démographie, activités, économie, agriculture…) → Note de présentation du PLU ;
  - ⇨ Se reporter POS/PLU ci-dessus.
- Projets d'envergure susceptibles d'augmenter les enjeux (rénovation urbaine, réseau de transport,…) ;
  - ⇨ Se reporter POS/PLU ci-dessus ;
  - ⇨ A noter toutefois la restructuration et l'aménagement de l'arrière bourg.
- Autres enjeux spécifiques du territoire ;
  - ⇨ La présence de complexes hôteliers en bordure de littoral.
- Mesures d'adaptation spécifiques mises en place (Maitrise de l'imperméabilisation des sols, de l'érosion du trait de côte,…) ;
  - ⇨ Pour l'heure, il n'y a pas de mesures d'adaptation spécifiques mises en place.

- Médiatisation du risque d'inondation (appel à la vigilance,…).

  ⇨ La commune de Gosier communique chaque année sur le risque d'inondation à l'approche de la saison cyclonique.

* SAFEGE dispose d'ores et déjà d'un certain nombre de Plan de Prévention des Risques Naturels. La DEAL, dispose et met à disposition la cartographie du zonage PPRN au format SIG. Les demandes de compléments seront formulées au cas par cas.

Échanges sur la problématique du risque d'inondation, la prévention et la gestion du risque

⇨ La commune de Gosier signale qu'il existe un concours ayant pour objectif de promouvoir la mémoire et la perception du risque inondation, ce concours s'intitule le concours des mairies et des écoles pour la Prévention des Risques Naturels. La commune du Gosier souligne la pertinence de cette action, mais précise qu'il est nécessaire de financer la logistique et l'accompagnement des élèves au site de l'UNESCO à Paris.

⇨ La commune de Gosier souligne l'incidence de l'urbanisation diffuse cumulée au fil du temps des versants (habitat, défrichement, carrière,…) sur l'écoulement des eaux notamment en aval.

⇨ La commue de Gosier souligne également l'hétérogénéité des événements à l'échelle de la commune et des territoires du PAPI (variabilité spatiale et temporelle des précipitations) et la brutalité des événements (crue rapide).

⇨ La commune de Gosier souligne la problématique :

- Des constructions non contrôlées (sans permis de construire) en zone inondable ;
- Des dépotages divers et remblais en zone inondable ;
- Des ouvrages hydrauliques de traversée privés (ouvrages sous-dimensionnés qui rendent l'accès aux habitations vulnérables) ;
- Des ouvrages (notamment ceux de la RN4), ravines et canaux soumis à une forte pression de la population (déchets divers,…).

⇨ La commune de Gosier dispose sur son territoire de zones humides (zone humide du bourg, de la Pointe Canot et de la pointe de la Saline) qui peuvent jouer un rôle d'expansion naturel de crue qu'il convient de préserver.

⇨ La commune de Gosier précise que les secteurs les plus vulnérables aux inondations sont situés au sud de la RN4 et sont les quartiers de Belle-Plaine / Poucet / Grand-Baie. Sur ces secteurs, les enjeux sont multiples (habitats, activités, routes,…). Dans les Grands-Fonds (au nord de la RN4) les enjeux sont accentués sur les voies de circulation, la commune du Gosier cite les secteurs de : Bouliqui, Besson, Fond Bambou, Le Roux, Bananier, Chauvel,….

⇨ La commune de Gosier relève la problématique du secteur de Bouliqui (RD 105) qui est une route départementale située à la limite de 3 communes, et qui est concernée à ce titre par les versants de la commune du Gosier, de la commune des Abymes et la commune de Sainte-Anne.

Lieux éventuellement visités

⇨ Pas de visite effectuée

Pistes d'une stratégie adaptée au contexte local

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et la conscience du risques

- ⇨ Sensibilisation en milieu scolaire avec l'exemple du concours des mairies et des écoles pour la Prévention des Risques Naturels ;
- ⇨ Étude hydraulique globale pour améliorer la connaissance et mise en place d'un schéma d'aménagement hydraulique cohérent : Aménagement de zones d'expansion de crue artificielles avec une possibilité d'utiliser ces espaces hors période de crue (jardin publics,…), recensement et recalibrage des ouvrages hydrauliques de traversée,…..
- ⇨ Mise en place de repères de crue et mise en œuvre d'une mémoire écrite après des évènements impactant (enquêtes de terrain,…) ;
- ⇨ Brigade mobile d'actions de prévention / sensibilisation voir de répression contre les divers incivismes : dépotages, remblais, constructions et ouvrages de traversée privés non contrôles,…

Axe 2 : La surveillance, la prévision des crues et des inondations

- ⇨ Mise en place d'un système de suivi et d'alerte mieux adapté aux phénomènes spécifiques des Grands-Fonds (précipitation variable, crue rapide,…) ;
- ⇨ Renforcement de l'entretien et du curage préventif ;
- ⇨ + Améliorer la connaissance (se reporter Axe 1 : Étude hydraulique globale)

Axe 3 : L'alerte et la gestion de crise

- ⇨ Mise en place d'une signalétique (panneaux,…) et sécurisation des axes de circulation (plots directionnels, localisation des axes vulnérables, gestion de la fermeture des voies…)
- ⇨ Réflexion à mener sur les itinéraires d'évacuation et sur les abris (si crue rapide) et leur capacité d'accueil
- ⇨ Réflexion à mener sur la gestion de crise pour les complexes hôteliers (submersion marine)
- ⇨ + Améliorer la connaissance (se reporter Axe 1 : Étude hydraulique globale)

Axe 4 : La prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme

- ⇨ Amélioration de la gestion des eaux pluviales et maitrise du ruissellement péri-urbain et urbain ;
- ⇨ Contrôler l'urbanisation + (se reporter Axe 1 : Brigade mobile d'actions de prévention / sensibilisation voir de répression contre les divers incivismes : dépotage, remblais, constructions et ouvrages de traversée privés non contrôlés,…)

Axe 5 : Les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

- ⇨ Révision des PPRN (volet inondation/submersion)
- ⇨ + Améliorer la connaissance (se reporter Axe 1 : Étude hydraulique globale)

Autres points discutés

RÉDACTEUR :	NOM : CLAIRE MEILLAREC	SIGNATURE :
VÉRIFICATEUR	NOM : EMMANUELLE CLEMESSY	SIGNATURE :

Tout compte-rendu qui ne fait pas l'objet de remarque dans un délai de 15 jours à dater de l'envoi est considéré comme approuvé

Rencontre individuelle – Collecte de données
Compte rendu de réunion avec la commune SAINTE-ANNE le 27/01/14

MAÎTRE D'OUVRAGE : VILLE DES ABYMES

INTITULÉ DE L'AFFAIRE : Élaboration du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) à l'état d'intention des bassins versants des Grands Fonds

NOM DU RÉDACTEUR : EMMANIUELLE CLEMESSY

LIEU DE LA REUNION : SERVICES TECHNIQUES DE SAINTE-ANNE

DATE DE LA RÉUNION : 27/01/2014

DATE D'ETABLISSEMENT DU COMPTE-RENDU : 27/01/2014

Partenaires rencontrés :

Nom / Rôle[1]	Société / organisme / collectivité / unité	Présent	Absent	Diffus.	Téléphone	Fax	E-mail
Mr Guy NAPRIX *Directeur adjoint services techniques et environnement*	Commune de Pointe-à-Pitre *Commune partenaire*			X	0590 93 85 66 0690 30 74 83	-	guy.naprix@ville-pointeapitre.fr
Mme Axelle BATISTIDE *Directrice de la Gestion et de la Prévention des Risques*	Commune de Gosier *Commune partenaire*			X	0590 84 86 90 0690 06 29 41	-	abaptistide@villedugosier.fr
Mr Willy CORNELIE *Directeur de l'environnement et du développement durable*	Commune de Morne-à-l'Eau *Commune partenaire*			X	0590 24 66 76 0690 23 89 94	-	willy.cornelie@mornealeau.fr
Mme Axelle CARTINOT Chef de projet animation locale et écodéveloppement	Commune de Morne-à-l'Eau *Commune partenaire*			X	0590 21 65 47 0690 82 85 76	-	axelle.cartinot@mornealeau.fr
Mr Pascal SUENON *Directeur adjoint environnement cadre de vie et développement durable*	Commune de Moule *Commune partenaire*			X	05 90 23 78 12 06 90 56 54 17	-	pascal.suenon-nestar@mairie-lemoule.fr
Mme Hélène MEDINA *Directrice adjointe des services techniques en charge de la Fiscalité, l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire*	Commune de Sainte-Anne *Commune partenaire*	X		X	0590 23 98 90-97 / 0590 23 98 98	-	helene.medina@ville-sainteanne.fr
Mlle. Emmanuelle CLEMESSY *Chef de projet*	Bureau d'études SAFEGE	X		X	0590 81 93 93 0690 64 47 56	0590 81 93 33	Emmanuelle.clemessy@safege.fr
Mlle. Claire MEILLAREC *Ingénieur de projet*	Bureau d'études SAFEGE			X	0590 81 93 93 0690 61 84 78	0590 81 93 33	Claire.meillarec@safege.fr
M. Arnaud BONNAFE Expert risque inondation	Bureau d'études SAFEGE			X	0596 30 06 80 0696 39 42 82	0590 81 93 33	Arnaud.bonnafe@safege.fr

[1] Représentant du maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprise, sous-traitant, formateur, stagiaire…

Copie pour information :

Nom / Rôle[2]	Société / organisme / collectivité / unité	Présent	Absent	Diffus.	Téléphone	Fax	*E-mail*
M. Olivier ZAMI *Directeur Général Adjoint du Développement Durable*	Maitre d'Ouvrage Ville des Abymes		X	X	0590 23 42 50	-	ozami@ville-des-abymes.fr
Mme Chantal BOUCAUD *Directrice du Développement Territorial*	Maître d'Ouvrage Ville des Abymes		X	X	0590 23 42 50	-	cboucaud@ville-des-abymes.fr
Mme Simone DOROCANT *Chef du service Planification*	Maître d'Ouvrage Ville des Abymes		X	X	0590 23 97 18 0690 47 35 50	-	sdorocant@ville-des-abymes.fr
Mme Christiane ZAIRE *Assistante chef du service planification*	Maître d'Ouvrage Ville des Abymes		X	X	0590 23 42 50	-	czaire@ville-des-abymes.fr
Mme Aude COMTE *Responsable unité inondations Service Risque, Énergie, Déchets*	Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL)		X	X	0590 60 40 79 0690 46 84 86	0590 26 63 57	Aude.comte@developpement-durable.gouv.fr

Sont indiqués en bleu les échanges en cours de séance de travail

Objet de la réunion :

Cette réunion de travail a pour objet de :

- Collecter les données et documents disponibles pour alimenter la phase 1 « Élaboration du diagnostic à partir d'une synthèse bibliographique des documents existants » (se reporter liste ci-dessous) ;
- Échanger sur la problématique du risque d'inondation (aléa et enjeux), la prévention et la gestion du risque ;
- Aborder les pistes d'une stratégie adaptée au contexte local.

Pour rappel, l'objectif de la collecte de données est de :

- *Caractériser les aléas « inondation » (terrestre et submersion marine) ;*
- *De recenser les enjeux actuels exposés (Population, activités économiques, établissements scolaires,…) ;*
- *D'analyser les dispositifs actuels de prévention et de gestion des risques inondation (terrestre et submersion), citons par exemple l'information préventive (DICRIM), la prise en compte du risque (PPRN), la préparation à la Gestion de crise (PCS),…*

[2] Représentant du maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprise, sous-traitant, formateur, stagiaire…

Collecte de données et documents existants

Les données et documents au format numérique (.pdf .doc) seront préférés au format papier. Toutefois, la collecte de données concerne également les éléments papier. Si le partenaire dispose d'un seul exemplaire lors de la rencontre, une copie pourra être réalisée par SAFEGE puis l'exemplaire unique rendu au partenaire.

Si le partenaire dispose de données SIG (Système d'information Géographique : Map Info, Arc Gis,…) ou Audocad (dwg, dxf,…), ces données seront appréciées.

Les documents concernant une échelle d'étude plus globale que la commune, peuvent également être collectés.

Une visite de terrain pourra être envisagée lors de la rencontre.

1. Liste non exhaustive

Connaissance du risque

- Retours d'expériences des phénomènes naturels les plus impactant (inondation terrestre et submersion marine) :
  - Documents, témoignages, illutations, photos,… ainsi que la localisation et l'emprise des inondations ;
  - Estimation des dommages (matériels et humains).
  - ⇨ Mme Medina souligne qu'un des événements qui a le plus marqué/impacté la commune est le cyclone Hugo, avec l'image du bateau à côté de l'église qui a marqué beaucoup de saintannais.
  - ⇨ Il n'y a pas de document au sein de la commune qui synthétise les retours d'expériences, qui présente l'estimation des dommages ou autre.
- Déclaration d'état de catastrophe naturelle (nombre et date) ;
  - ⇨ Pas de document recensant les déclarations de catastrophe naturelle.
- Étude hydraulique / Étude d'inondabilité / Étude d'aménagement → Préférentiellement à l'échelle d'un système hydrographique (ravine, canal,…) ;
  - ⇨ Aucune étude significative n'a été menée sur le territoire communal. La commune s'appuie essentiellement sur son PPRN.
- Étude sur la submersion marine (surcote, houle,…) / l'érosion du trait de côte.
  - ⇨ Une étude relative à la submersion marine a été réalisée en 2007 pour la création d'une structure d'accueil de la petite enfance dans le centre bourg. Cette étude sert à la commune de référence pour les aménagements dans le centre bourg pour la prise en compte du risque de submersion. Cette étude a été réalisée pour SAFEGE et est mise à disposition pour l'étude du PAPI.

Information préventive

- Documents d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).
  - ⇨ Le document existe et sera transmis à SAFEGE.

Prise en compte du Risque dans l'aménagement et la protection

- Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN)* ;
  - ⇨ La commune souligne que c'est son principal support en matière de connaissance du risque inondation.
- Entretien des ravines et canaux / Entretien des réseaux de collecte des eaux pluviales (fossés, caniveaux,…) / Entretien des ouvrages hydrauliques de traversée et autres ouvrages :

- Qui entretien quoi ? / Fréquence / Étendu (linéaire ou pourcentage de couverture).

⇨ L'entretien des ouvrages hydrauliques de la commune est assuré par un prestataire dans le cadre d'un marché. La fréquence et l'objet du marché seront précisés ultérieurement.

Préparation à la gestion de crise

- Plan Communal de Sauvegarde (PCS) + exercices réalisés (organisation, fréquence,…).

⇨ Le PCS a été initié mais n'est pas finalisé. La commune se fixe comme objectif de le finaliser avant la saison cyclonique de 2014.

⇨ Aucun n'exercice spécifique n'est réalisé.

Documents de planification, d'urbanisme et servitudes

- Plan d'Occupation des Sols (POS) / Plan Local d'Urbanisme (PLU-PADD) ;

⇨ Le PLU devrait être arrêté prochainement. Le document sera transmis à SAFEGE ainsi que l'évaluation environnementale.

- Agenda 21 ;

⇨ Pas d'agenda, mais cela fait partie des projets de la commune.

- Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales (SDEGP) ou Schéma Directeur d'Assainissement (volet eaux pluviales).

⇨ Lors de l'établissement de son SDA eaux usées en 2002, la commune a également élaboré un volet pluvial. Ce document est déjà en possession de SAFEGE et est mis à disposition pour l'étude du PAPI.

Autres

- Moyens mis en œuvre pour le suivi des ouvrages hydrauliques (visite, diagnostic,…) ;

⇨ Aucun moyen mis en œuvre.

- Inventaire et localisation des ouvrages de protection (digue, ouvrage d'écrêtement, …) ;

⇨ Pas d'ouvrage particulier recensé auprès de Mme Medina.

- Description et organisation du territoire (démographie, activités, économie, agriculture…) → Note de présentation du PLU ;

⇨ Se reporter au PLU qui sera transmis.

- Projets d'envergure susceptibles d'augmenter les enjeux (rénovation urbaine, réseau de transport,…) ;

⇨ Se reporter au PLU qui sera transmis. Plusieurs secteurs vont être ouverts à l'urbanisation, néanmoins la commune souligne que cela a été fait en cohérence avec le zonage du PPRN. Par ailleurs, la commune avec son PLU souhaite maîtriser les constructions.

- Autres enjeux spécifiques du territoire ;

⇨ Projet d'EPAD à Bois Jolan, mais dans un secteur a priori non soumis à l'aléa inondation.

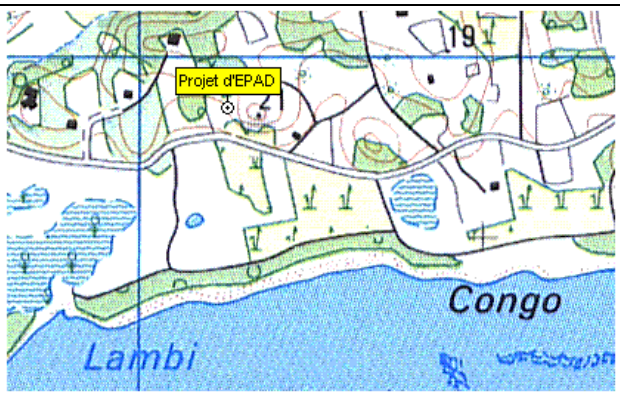

- Mesures d'adaptation spécifiques mises en place (Maitrise de l'imperméabilisation des sols, de l'érosion du trait de côte,…) ;

  ⇨ Pas de mesures.

- Médiatisation du risque d'inondation (appel à la vigilance,…).

  ⇨ En période d'alerte cyclonique, la commune relaie les informations de la Préfecture sur son site internet (ville-sainteanne.fr) et par des communiqués. Il n'y a pas de cellule spécifique ou autre mis en place.

* SAFEGE dispose d'ores et déjà d'un certain nombre de Plan de Prévention des Risques Naturels. La DEAL, dispose et met à disposition la cartographie du zonage PPRN au format SIG. Les demandes de compléments seront formulées au cas par cas.

Échanges sur la problématique du risque d'inondation, la prévention et la gestion du risque

La commune souligne l'intérêt des élus pour cette démarche, qui a reçu un véritable accueil lorsqu'elle a été présentée en conseil municipal.

La commune attire l'attention sur deux principaux secteurs qui sont sujets à des inondations :

⇨ **Dupré**, qui reçoit les inondations d'un canal dont l'exutoire est situé au niveau du service municipal du tourisme ; ce secteur est l'objet d'un habitat spontané qui va faire l'objet d'une régularisation. Dans ce cadre des études pour résoudre la problématique inondation devraient être menées.

⇨ **Montmain**, qui reçoit également les eaux d'un canal.

Par rapport aux Grands Fonds, la commune souligne que les habitations sont peu sujettes aux inondations car généralement implantées en haut des mornes. Les zones à enjeux sont au niveau des exutoires.

Lieux éventuellement visités

Pas de visite effectuée.

Pistes d'une stratégie adaptée au contexte local

Plusieurs pistes sont évoquées :

⇨ la communication auprès des habitants ;

⇨ la connaissance des aléas, à la fois dans les secteurs à enjeux précités mais également dans les zones en dehors du territoire communal (une partie des eaux de Sainte-Anne s'écoulant vers le Moule).

Autres points discutés

RÉDACTEUR	NOM : EMMANUELLE CLEMESSY	Signature :

Tout compte-rendu qui ne fait pas l'objet de remarque dans un délai de 15 jours à dater de l'envoi est considéré comme approuvé

Rencontre individuelle – Collecte de données
Compte rendu de réunion avec la commune Morne–à–l'Eau le 28 janvier 2014

MAÎTRE D'OUVRAGE : VILLE DES ABYMES

INTITULÉ DE L'AFFAIRE : Élaboration du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) à l'état d'intention des bassins versants des Grands Fonds

NOM DU RÉDACTEUR : CLAIRE MEILLAREC

NOM DU VÉRIFICATEUR : EMMANUELLE CLEMESSY

LIEU DE LA REUNION : BUREAUX DES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNE DE MORNE-À-L'EAU

DATE DE LA RÉUNION : 28/01/2014

DATE D'ETABLISSEMENT DU COMPTE-RENDU : 06/02/2014

Partenaires rencontrés :

Nom / Rôle[1]	Société / organisme / collectivité / unité	Présent	Absent	Diffus.	Téléphone	Fax	E-mail
Mr Guy NAPRIX *Directeur adjoint services techniques et environnement*	Commune de Pointe-à-Pitre *Commune partenaire*			X	0590 93 85 66 0690 30 74 83	-	guy.naprix@ville-pointeapitre.fr
Mme Axelle BATISTIDE *Directrice de la Gestion et de la Prévention des Risques*	Commune de Gosier *Commune partenaire*			X	0590 84 86 90 0690 06 29 41	-	abaptistide@villedugosier.fr
Mr Willy CORNELIE *Directeur de l'environnement et du développement durable*	Commune de Morne-à-l'Eau *Commune partenaire*	X		X	0590 24 66 76 0690 23 89 94	-	willy.cornelie@mornealeau.fr
Mme Axelle CARTINOT Chef de projet animation locale et écodéveloppement	Commune de Morne-à-l'Eau *Commune partenaire*	X		X	0590 21 65 47 0690 82 85 76	-	axelle.cartinot@mornealeau.fr
M. Philipson FRANCFORT Élu délégué aux travaux – 2ème adjoint délégué Élu Référent PAPI	Commune de Morne-à-l'Eau *Commune partenaire*	X		X	0690 59 74 86		Ph.francfort@yahoo.fr
Mr Pascal SUENON *Directeur adjoint environnement cadre de vie et développement durable*	Commune de Moule *Commune partenaire*			X	05 90 23 78 12 06 90 56 54 17	-	pascal.suenon-nestar@mairie-lemoule.fr
Mme Hélène MEDINA *Directrice adjointe des services techniques en charge de la Fiscalité, l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire*	Commune de Sainte-Anne *Commune partenaire*			X	0590 23 98 90-97 / 0590 23 98 98	-	helene.medina@ville-sainteanne.fr
Mlle. Emmanuelle CLEMESSY *Chef de projet*	Bureau d'études SAFEGE			X	0590 81 93 93 0690 64 47 56	0590 81 93 33	Emmanuelle.clemessy@safege.fr

[1] Représentant du maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprise, sous-traitant, formateur, stagiaire…

Mlle. Claire MEILLAREC *Ingénieur de projet*	Bureau d'études SAFEGE	X		X	0590 81 93 93 0690 61 84 78	0590 81 93 33	Claire.meillarec@safege.fr
M. Arnaud BONNAFE Expert risque inondation	Bureau d'études SAFEGE			X	0596 30 06 80 0696 39 42 82	0590 81 93 33	Arnaud.bonnafe@safege.fr

Copie pour information :

Nom / Rôle[2]	**Société / organisme / collectivité / unité**	**Présent**	**Absent**	**Diffus.**	**Téléphone**	**Fax**	***E-mail***
M. Olivier ZAMI *Directeur Général Adjoint du Développement Durable*	Maitre d'Ouvrage Ville des Abymes		X	X	0590 23 42 50	-	ozami@ville-des-abymes.fr
Mme Chantal BOUCAUD *Directrice du Développement Territorial*	Maître d'Ouvrage Ville des Abymes		X	X	0590 23 42 50	-	cboucaud@ville-des-abymes.fr
Mme Simone DOROCANT *Chef du service Planification*	Maître d'Ouvrage Ville des Abymes		X	X	0590 23 97 18 0690 47 35 50	-	sdorocant@ville-des-abymes.fr
Mme Christiane ZAIRE *Assistante chef du service planification*	Maître d'Ouvrage Ville des Abymes		X	X	0590 23 42 50	-	czaire@ville-des-abymes.fr
Mme Aude COMTE *Responsable unité inondations Service Risque, Énergie, Déchets*	Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL)		X	X	0590 60 40 79 0690 46 84 86	0590 26 63 57	Aude.comte@developpement-durable.gouv.fr

Sont indiqués en bleu les échanges en cours de séance de travail

Objet de la réunion :

Cette réunion de travail a pour objet de :

- Collecter les données et documents disponibles pour alimenter la phase 1 « Élaboration du diagnostic à partir d'une synthèse bibliographique des documents existants » (se reporter liste ci-dessous) ;
- Échanger sur la problématique du risque d'inondation (aléa et enjeux), la prévention et la gestion du risque ;
- Aborder les pistes d'une stratégie adaptée au contexte local.

[2] Représentant du maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprise, sous-traitant, formateur, stagiaire…

Pour rappel, l'objectif de la collecte de données est de :

- *Caractériser les aléas « inondation » (terrestre et submersion marine) ;*
- *De recenser les enjeux actuels exposés (Population, activités économiques, établissements scolaires,…) ;*
- *D'analyser les dispositifs actuels de prévention et de gestion des risques inondation (terrestre et submersion), citons par exemple l'information préventive (DICRIM), la prise en compte du risque (PPRN), la préparation à la Gestion de crise (PCS),…*

Collecte de données et documents existants

Les données et documents au format numérique (.pdf .doc) seront préférés au format papier. Toutefois, la collecte de données concerne également les éléments papier. Si le partenaire dispose d'un seul exemplaire lors de la rencontre, une copie pourra être réalisée par SAFEGE puis l'exemplaire unique rendu au partenaire.

Si le partenaire dispose de données SIG (Système d'information Géographique : Map Info, Arc Gis,…) ou Audocad (dwg, dxf,…), ces données seront appréciées.

Les documents concernant une échelle d'étude plus globale que la commune, peuvent également être collectés.

Une visite de terrain pourra être envisagée lors de la rencontre.

1. Liste non exhaustive

Connaissance du risque

- Retours d'expériences des phénomènes naturels les plus impactant (inondation terrestre et submersion marine) :
  - Documents, témoignages, illutations, photos,… ainsi que la localisation et l'emprise des inondations ;
  - Estimation des dommages (matériels et humains).
  - ⇨ La commune de Morne-à-l'Eau propose à SAFEGE de se rapprocher du Comité des Inondés de Morne-à-l'Eau (CIM). La CIM est engagé vis-à-vis du risque d'inondation de la commune et peut disposer de documents écrits à consulter.
  - ⇨ La commune de Morne-à-l'Eau fait état notamment d'un décès indirect par électrocution lors du cyclone Lenny.
  - ⇨ La commune de Morne-à-l'Eau confirme qu'il n'y a pas ou peu de retour d'expérience écrite au sein de la commune.
- Déclaration d'état de catastrophe naturelle (nombre et date) ;
  - ⇨ La commune n'a pas recensé les déclarations d'état de catastrophe naturelle, toutefois elles sont disponibles sur internet.
- Étude hydraulique / Étude d'inondabilité / Étude d'aménagement → Préférentiellement à l'échelle d'un système hydrographique (ravine, canal,…) ;
  - ⇨ La commune de Morne-à-l'Eau rappelle l'étude préalable à l'aménagement du Canal des Rotours, réalisée par SAFEGE en 2002. La commune de Morne-à-l'Eau ne remet pas en cause les conclusions de l'étude de SAFEGE mais précise que cette étude était orientée vers le « tout protection » très couteux. La commune de Morne-à-l'Eau aurait souhaitée qu'il y ait eu la mise en œuvre de mesures simples et moins couteuses, comme la mise en place de relevés de niveau sur les canaux linéaires et présentant peu de pente pour mieux connaître le système hydraulique, et la mise en place par exemple de certains niveaux d'alerte.

- ⇨ La commune de Morne-à-l'Eau précise qu'une étude hydraulique à été réalisée en septembre 2012, dans le cadre du programme de protection, d'aménagement et mise en valeur du canal des Rotours et des canaux de la Plaine de Grippon. Cette étude est transmise à SAFEGE.

- Étude sur la submersion marine (surcote, houle,…) / l'érosion du trait de côte.

Information préventive

- Documents d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

  ⇨ Le DICRIM en vigueur date de novembre 2012. Il est en ligne sur le site internet de la ville. Des plaquettes d'information sont distribuées. Une communication de proximité est réalisée par les Volontaires au Service Civique. Une réunion d'information a eu lieu en mars 2013. Il est consultable dans plusieurs établissements publics (mairie, gendarmerie, pompier, police municipale,…).

Prise en compte du Risque dans l'aménagement et la protection

- Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN)* ;

  ⇨ Le PPRN de la commune de Morne-à-l'Eau a été approuvé le 04 septembre 2008, il est annexé aux documents d'urbanisme et mis à disposition du public.

  La commune de Morne-à-l'Eau, souligne que le PPRN est particulièrement contraignant et laisse peu de place au développement du territoire. La commune de Morne-à-l'Eau regrette que l'aspect économique, social et acceptabilité du risque ne soit pas pris en compte pour trouver un compromis entre la protection et le développement du territoire.

  De plus la commune de Morne-à-l'Eau souligne certaines incohérences que ce soit en zone déclarée à risque et qui ne l'est pas réellement ou l'inverse.

- Entretien des ravines et canaux / Entretien des réseaux de collecte des eaux pluviales (fossés, caniveaux,…) / Entretien des ouvrages hydrauliques de traversée et autres ouvrages :

  - Qui entretien quoi ? / Fréquence / Étendu (linéaire ou pourcentage de couverture).

  ⇨ Trois acteurs sont en charge de l'entretien sur la commune de Morne-à-l'Eau : La Région, le Département et la commune.

  ⇨ La commune a un marché d'assainissement pluvial d'un montant annuel de l'ordre de 200 k€. Ce marché vise à entretenir les canaux secondaires, les ouvrages de traversée, le réseau routier... En complément un entretien est réalisé par le service nettoiement de la commune. La commune de Morne-à-l'Eau précise que ce marché permet de subvenir uniquement à des problèmes localisés et ponctuels.

  ⇨ La commune de Morne à l'Eau souligne ainsi que l'entretien global sur la commune (y compris l'entretien réalisé par le Région et le Département) pourrait être renforcé, mais souligne toutefois que les opérations de curage et d'entretien sont couteuses.

Préparation à la gestion de crise

- Plan Communal de Sauvegarde (PCS) + exercices réalisés (organisation, fréquence,…).

  ⇨ Le Plan Communal de Sauvegarde n'est pas encore finalisé. Il est toutefois bien avancé. La version projet du PCS est transmise à SAFEGE.

  ⇨ Aucun exercice n'a pour l'heure été réalisé.

Documents de planification, d'urbanisme et servitudes

- Plan d'Occupation des Sols (POS) / Plan Local d'Urbanisme (PLU-PADD) ;

⇨ Le PLU est en cours d'élaboration (phase de diagnostic / PADD). La commune de Morne-à-l'Eau transmet à SAFEGE le POS.

- Agenda 21 ;

⇨ La commune transmet à SAFEGE le plan d'actions de son Agenda 21.

- Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales (SDEGP) ou Schéma Directeur d'Assainissement (volet eaux pluviales).

⇨ La commune souhaite réaliser son Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales (SDEGP) courant 2014. Toutefois la commune du Morne-à-l'Eau indique que le cout d'une telle étude est notable et qu'elle pourrait être envisagée dans le cadre du PAPI d'intention.

Autres

- Moyens mis en œuvre pour le suivi des ouvrages hydrauliques (visite, diagnostic,…) ;

⇨ Le service routier surveille les ouvrages hydrauliques de traversée de la commune. De plus, l'ensemble des agents, élus, administrés,… reportent les éventuelles défaillances localisées.

- Inventaire et localisation des ouvrages de protection (digue, ouvrage d'écrêtement, …) ;

⇨ Un passage à gué localisé sur la ravine des Coudes (directement en amont du Bourg) favorise la mise en charge en amont et joue un rôle d'écrêteur de crue. Toutefois cet ouvrage n'a pas cette fonction à l'origine.

⇨ Aucun ouvrage de protection n'est recensé sur la commune de Morne-à-l'Eau.

- Description et organisation du territoire (démographie, activités, économie, agriculture…) → Note de présentation du PLU ;

⇨ Se reporter POS/PLU ci-dessus.

- Projets d'envergure susceptibles d'augmenter les enjeux (rénovation urbaine, réseau de transport,…) ;

⇨ Se reporter POS/PLU ci-dessus.

⇨ La commune de Morne-à-l'Eau transmet à SAFEGE une liste des éléments d'aménagement du territoire.

- Autres enjeux spécifiques du territoire ;

⇨ Le centre bourg est particulièrement vulnérable aux inondations.

⇨ L'agriculture représente un enjeu économique important sur la commune de Morne-à-l'Eau. Les terres agricoles occupent la plaine de Grippon, zone privilégiée d'expansion de crue en amont du centre bourg (demande d'indemnisation au titre des calamités agricoles (DAAF) à mener dès évènement intense).

- Mesures d'adaptation spécifiques mises en place (Maitrise de l'imperméabilisation des sols, de l'érosion du trait de côte,…) ;

⇨ Pour l'heure, il n'y a pas de mesures d'adaptation spécifique mise en place.

- Médiatisation du risque d'inondation (appel à la vigilance,…).

⇨ Pas de mesure spécifique.

* SAFEGE dispose d'ores et déjà d'un certain nombre de Plan de Prévention des Risques Naturels. La DEAL, dispose et met à disposition la cartographie du zonage PPRN au format SIG. Les demandes de compléments seront formulées au cas par cas.

Échanges sur la problématique du risque d'inondation, la prévention et la gestion du risque

- ⇨ La commue de Morne-à-l'Eau souligne l'hétérogénéité des événements pluvieux à l'échelle de la commune et des territoires du PAPI (variabilité spatiale et temporelle des précipitations) et la brutalité des événements (crue rapide).
- ⇨ La commune de Morne-à-l'Eau souligne l'influence de la surcote marine sur les inondations en cas de forte de pluies. La commune de Morne-à-l'Eau précise également qu'il peut être supposé que certaines sources souterraines puissent également alimenter le système hydraulique aval.
- ⇨ Seul Vieux Bourg peut-être directement concerné par la houle cyclonique. La commune de Morne-à-l'Eau souligne d'ailleurs un changement récent sur la submersion à ce niveau, la quartier de Vieux-Bourg serait plus exposé à ce jour (modification de la protection de la barrière de corail,…)
- ⇨ La commune de Morne-à-l'Eau rappelle le rôle important de la mangrove dans l'écosystème de son territoire, et souligne la protection naturelle de la mangrove contre l'érosion du trait de côte et la submersion marine.
- ⇨ La commune de Morne-à-l'Eau rappelle également le rôle important des dolines dans l'écosystème de son territoire et souligne la nécessité de les préserver.
- ⇨ SAFEGE questionne la commune de Morne-à-l'Eau sur la gestion de crise lors de l'événement de janvier 2011. La commune précise qu'elle a pris l'initiative de mettre en place le poste de commandement et les actions qui en découlent. Le territoire était d'ores et déjà touché par les inondations. La commune a ensuite prévenu la préfecture de leurs actions.

Lieux éventuellement visités

- ⇨ Bourg, Canal de l'espérance, Bonne-Terre, Canal des Rotours, Chazeau, Dubelloy/Sauvia, Bosredon / Belle – espérance, Gouffre de croustère, Vieux-Bourg, Perrin, Kirine, Pierre-Louis.
- ⇨ Les remarques générales des lieux visités sont les suivantes :

- Ouvrages de franchissement privés : Incidence sur l'écoulement des eaux + vulnérabilité de l'accès (ouvrage sous-dimensionnée).
- Propriété dans le lit mineur des ravines :
  - o Incidence sur l'écoulement des eaux + vulnérabilité des biens et des personnes + conflit de voisinage (Foncier privé sur le fond des ravines) ;
  - o Propriétés souvent non déclarées (sans permis de construire).

Aménagement de la berge rive gauche (lotissement) avec travaux de recalibrage à prévoir sur la ravine et l'ouvrage hydraulique de traversée (travaux couteux non réalisés pour le moment) :

- Si travaux de recalibrage non réalisés ➔ Futur lotissement vulnérable aux débordements, incidence du lotissement sur les écoulements à l'aval (imperméabilisation du sol + modification du champ d'expansion en rive gauche (remblai)).

Entretien et curage :

- Devenir des matériaux de curage ?
- Quelle technique d'entretien préconiser pour limiter l'encombrement et favoriser l'écoulement ou au contraire favoriser le ralentissement des écoulements.

- Travaux et aménagement parfois au coup par coup sans cohérence avec l'aval / l'amont ➔ Nombreux maitres d'ouvrage ➔ Problème de gouvernance.
- Routes connues pour être vulnérables : Prévoir signalétique (panneaux d'information), sécurisation des voies (garde corps, plots directionnel,…), gestion de la fermeture de ces axes pré-identifiés comme sensibles.
- Réflexion à mener sur la vulnérabilité des établissements scolaires → Sécurisation des établissements + communication / prévention si établissements scolaires ou voie d'accès aux établissements sont sujets aux inondations.
- A noter également, le risque de pollution (station essence,…) en cas de crue.

Pistes d'une stratégie adaptée au contexte local

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et la conscience du risques

- ⇨ Amélioration de la connaissance : Mise en place d'un réseau de mesure adapté : Échelle limnimétrique (et relevé régulier du niveau), Pluviographe (et relevé régulier de la pluviométrie),…
- ⇨ Étude hydraulique globale pour améliorer la connaissance et mise en place d'un schéma d'aménagement hydraulique cohérent : identification et gels des zones d'expansion de crue actuelles, recensement et recalibrage des ouvrages hydrauliques de traversée,…..
- ⇨ Mise en place de repères de crue et mise en œuvre d'une mémoire écrite après des évènements impactant (enquête de terrain,…) ;
- ⇨ Communication / information / Contrôle partagé sur le territoire du PAPI de l'urbanisation non déclarée, des remblais et dépotages divers en zone inondable,…
- ⇨ Informer, communiquer, prévenir,…

Axe 2 : La surveillance, la prévision des crues et des inondations

- ⇨ Mise en place d'un système de suivi (échelle limnimétrique, pluviographe,…) et d'alerte mieux adapté aux phénomènes spécifiques des Grands Fonds (précipitation variable, crue rapide,…) ;
- ⇨ Renforcement de l'entretien et du curage préventif et définition du devenir pour les matériaux de curage et de la technique à privilégier pour améliorer la situation ;
- ⇨ + Améliorer la connaissance (se reporter Axe 1 : Améliorer la connaissance et Étude hydraulique globale)

Axe 3 : L'alerte et la gestion de crise

- ⇨ Il est proposé de mutualiser le plan cyclone et le plan inondation. Certains postes pourront être mutualisés (matériels, abris,…). Toutefois un travail spécifique doit être fait sur le volet inondation (phénomènes plus court, plus soudain, matériel spécifique à prévoir,..)
- ⇨ Il est également proposé de mutualiser et partager les moyens, les méthodes, les expériences de gestion de crise des communes partenaires du PAPI
- ⇨ Mise en place d'une signalétique (panneaux,…) et sécurisation des axes de circulation (plots directionnels, localisation des axes vulnérables, gestion de la fermeture des voies…
- ⇨ + Améliorer la connaissance (se reporter Axe 1 : Améliorer la connaissance et Étude hydraulique globale)

Axe 4 : La prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme

- ⇨ Identification des zones naturelles d'expansion de crue et préservation de ces zones.
- ⇨ Amélioration de la gestion des eaux pluviales et maitrise du ruissellement péri-urbain et urbain ;
- ⇨ Contrôler l'urbanisation + (se reporter Axe 1 Communication / information / Contrôle partagé sur le territoire du PAPI)

Axe 5 : Les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

- ⇨ Révision des PPRN (volet inondation/submersions), et en priorité les Territoires à Risque Important, notamment ceux du PAPI.
- ⇨ + Améliorer la connaissance (se reporter Axe 1 : Améliorer la connaissance et Étude hydraulique globale)

Autres points discutés

La commune de Morne-à-l'Eau avait également initié une démarche de PAPI d'intention. Une note d'intention a été élaborée en ce sens et sera transmise à SAFEGE.

RÉDACTEUR :	NOM : CLAIRE MEILLAREC	SIGNATURE :
		SAFEGE GUADELOUPE INGENIEURS CONSEILS

VÉRIFICATEUR	NOM : EMMANUELLE CLEMESSY	SIGNATURE :

Tout compte-rendu qui ne fait pas l'objet de remarque dans un délai de 15 jours à dater de l'envoi est considéré comme approuvé

Rencontre individuelle – Collecte de données
Compte rendu de réunion avec la commune Moule le 28 janvier 2014

MAÎTRE D'OUVRAGE : VILLE DES ABYMES

INTITULÉ DE L'AFFAIRE : Élaboration du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) à l'état d'intention des bassins versants des Grands Fonds

NOM DU RÉDACTEUR : CLAIRE MEILLAREC

NOM DU VÉRIFICATEUR : EMMANUELLE CLEMESSY

LIEU DE LA REUNION : BUREAUX DES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNE DE MOULE

DATE DE LA RÉUNION : 28/01/2014

DATE D'ETABLISSEMENT DU COMPTE-RENDU : 06/02/2014

Partenaires rencontrés :

Nom / Rôle[1]	Société / organisme / collectivité / unité	Présent	Absent	Diffus.	Téléphone	Fax	E-mail
Mr Guy NAPRIX *Directeur adjoint services techniques et environnement*	Commune de Pointe-à-Pitre *Commune partenaire*			X	0590 93 85 66 0690 30 74 83	-	guy.naprix@ville-pointeapitre.fr
Mme Axelle BATISTIDE *Directrice de la Gestion et de la Prévention des Risques*	Commune de Gosier *Commune partenaire*			X	0590 84 86 90 0690 06 29 41	-	abaptistide@villedugosier.fr
Mr Willy CORNELIE *Directeur de l'environnement et du développement durable*	Commune de Morne-à-l'Eau *Commune partenaire*			X	0590 24 66 76 0690 23 89 94	-	willy.cornelie@mornealeau.fr
Mme Axelle CARTINOT Chef de projet animation locale et écodéveloppement	Commune de Morne-à-l'Eau *Commune partenaire*			X	0590 21 65 47 0690 82 85 76	-	axelle.cartinot@mornealeau.fr
Mr Pascal SUENON *Directeur adjoint environnement cadre de vie et développement durable*	Commune de Moule *Commune partenaire*	X		X	05 90 23 78 12 06 90 56 54 17	-	pascal.suenon-nestar@mairie-lemoule.fr
M. florent CONDO *Chef de projet en aménagement*	Commune de Moule *Commune partenaire*	X		X	0690 38 87 07		Florent.condo@mairie-lemoule.fr
M. Jean ANZALA *1er Adjoint au maire Élu Référent PAPI*	Commune de Moule *Commune partenaire*			X	0690 33 74 67		
Mme Hélène MEDINA *Directrice adjointe des services techniques en charge de la Fiscalité, l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire*	Commune de Sainte-Anne *Commune partenaire*			X	0590 23 98 90-97 / 0590 23 98 98	-	helene.medina@ville-sainteanne.fr
Mlle. Emmanuelle CLEMESSY *Chef de projet*	Bureau d'études SAFEGE			X	0590 81 93 93 0690 64 47 56	0590 81 93 33	Emmanuelle.clemessy@safege.fr

[1] Représentant du maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprise, sous-traitant, formateur, stagiaire…

Mlle. Claire MEILLAREC *Ingénieur de projet*	Bureau d'études SAFEGE	X		X	0590 81 93 93 0690 61 84 78	0590 81 93 33	Claire.meillarec@safege.fr
M. Arnaud BONNAFE Expert risque inondation	Bureau d'études SAFEGE			X	0596 30 06 80 0696 39 42 82	0590 81 93 33	Arnaud.bonnafe@safege.fr

Copie pour information :

Nom / Rôle[2]	**Société / organisme / collectivité / unité**	**Présent**	**Absent**	**Diffus.**	**Téléphone**	**Fax**	***E-mail***
M. Olivier ZAMI *Directeur Général Adjoint du Développement Durable*	Maitre d'Ouvrage Ville des Abymes		X	X	0590 23 42 50	-	ozami@ville-des-abymes.fr
Mme Chantal BOUCAUD *Directrice du Développement Territorial*	Maître d'Ouvrage Ville des Abymes		X	X	0590 23 42 50	-	cboucaud@ville-des-abymes.fr
Mme Simone DOROCANT *Chef du service Planification*	Maître d'Ouvrage Ville des Abymes		X	X	0590 23 97 18 0690 47 35 50	-	sdorocant@ville-des-abymes.fr
Mme Christiane ZAIRE *Assistante chef du service planification*	Maître d'Ouvrage Ville des Abymes		X	X	0590 23 42 50	-	czaire@ville-des-abymes.fr
Mme Aude COMTE *Responsable unité inondations Service Risque, Énergie, Déchets*	Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL)		X	X	0590 60 40 79 0690 46 84 86	0590 26 63 57	Aude.comte@developpement-durable.gouv.fr

Sont indiqués en bleu les échanges en cours de séance de travail

Objet de la réunion :

Cette réunion de travail a pour objet de :

- Collecter les données et documents disponibles pour alimenter la phase 1 « Élaboration du diagnostic à partir d'une synthèse bibliographique des documents existants » (se reporter liste ci-dessous) ;
- Échanger sur la problématique du risque d'inondation (aléa et enjeux), la prévention et la gestion du risque ;
- Aborder les pistes d'une stratégie adaptée au contexte local.

[2] Représentant du maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprise, sous-traitant, formateur, stagiaire…

Pour rappel, l'objectif de la collecte de données est de :

- *Caractériser les aléas « inondation » (terrestre et submersion marine) ;*
- *De recenser les enjeux actuels exposés (Population, activités économiques, établissements scolaires,…) ;*
- *D'analyser les dispositifs actuels de prévention et de gestion des risques inondation (terrestre et submersion), citons par exemple l'information préventive (DICRIM), la prise en compte du risque (PPRN), la préparation à la Gestion de crise (PCS),…*

Collecte de données et documents existants

Les données et documents au format numérique (.pdf .doc) seront préférés au format papier. Toutefois, la collecte de données concerne également les éléments papier. Si le partenaire dispose d'un seul exemplaire lors de la rencontre, une copie pourra être réalisée par SAFEGE puis l'exemplaire unique rendu au partenaire.

Si le partenaire dispose de données SIG (Système d'information Géographique : Map Info, Arc Gis,…) ou Audocad (dwg, dxf,…), ces données seront appréciées.

Les documents concernant une échelle d'étude plus globale que la commune, peuvent également être collectés.

Une visite de terrain pourra être envisagée lors de la rencontre.

1. Liste non exhaustive

Connaissance du risque

- Retours d'expériences des phénomènes naturels les plus impactant (inondation terrestre et submersion marine) :
  - Documents, témoignages, illutations, photos,… ainsi que la localisation et l'emprise des inondations ;
  - Estimation des dommages (matériels et humains).
  - ⇨ La commune de Moule confirme qu'il n'y a pas ou peu de retour d'expérience écrite au sein de la commune.
- Déclaration d'état de catastrophe naturelle (nombre et date) ;
  - ⇨ La commune n'a pas recensé les déclarations d'état de catastrophe naturelle, toutefois elles sont disponibles sur internet.
- Étude hydraulique / Étude d'inondabilité / Étude d'aménagement → Préférentiellement à l'échelle d'un système hydrographique (ravine, canal,…) ;
  - ⇨ La commune ne dispose pas d'étude particulière concernant l'aléa inondation terrestre.
- Étude sur la submersion marine (surcote, houle,…) / l'érosion du trait de côte.
  - ⇨ La commune alerte sur le phénomène d'érosion, notamment au niveau de l'ouvrage de traversée de la RN5 localisé sur la baie de Nord Ouest, fortement menacé.
  - ⇨ La commune ne dispose par d'étude particulière et conseille à SAFEGE de se rapproche du BRGM, concernant la problématique d'érosion du trait de cote.

Information préventive

- Documents d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).
  - ⇨ Le DICRIM en est remis à SAFEGE.

Prise en compte du Risque dans l'aménagement et la protection

- Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN)* ;

  ⇨ Le PPRN de la commune du Moule a été approuvé le 24 juin 2010 il est inscrit aux documents d'urbanisme et est en consultation du public.

  La commune du Moule, souligne certaines incohérences que ce soit en zone déclarée à risque et qui ne l'est pas réellement ou l'inverse. Sur la commune du Moule, le PPRN a plutôt tendance à sous-évaluer l'aléa.

- Entretien des ravines et canaux / Entretien des réseaux de collecte des eaux pluviales (fossés, caniveaux,…) / Entretien des ouvrages hydrauliques de traversée et autres ouvrages :

  o Qui entretien quoi ? / Fréquence / Étendu (linéaire ou pourcentage de couverture).

  ⇨ Trois acteurs sont en charge de l'entretien sur la commune de Moule : La Région, le Département et la commune. Il y a une superposition des responsabilités.

  ⇨ En ce qui concerne la commune, la collectivité a un marché d'assainissement pluvial (principalement réseau de collecte du centre bourg) d'un montant annuel de l'ordre de 40 k€ / an.

  ⇨ La commune du Moule, précise que sur son territoire seule la ravine Damencourt (ravine à l'ouest du bourg) présente un risque notable si l'entretien n'est pas réalisé. La commune du Moule souligne toutefois le cout notable d'une telle opération et rappelle que les opérations de curage et d'entretien sont couteuses.

  ⇨ Les produits de curage sont préférentiellement acheminés vers le site de Sita-Verde.

  ⇨ En complément plusieurs actions préventives d'entretien des ouvrages hydrauliques de traversée sont réalisées par le Département, la Région et la Commune (dégagement des ouvrages de traversée).

Préparation à la gestion de crise

- Plan Communal de Sauvegarde (PCS) + exercices réalisés (organisation, fréquence,…).

  ⇨ L'édition de 2011 du Plan Communal de Sauvegarde est transmise à SAFEGE.

  ⇨ Un exercice relatif au risque sismique et cyclonique à été réalisé en 2013. Une réunion d'organisation est réalisée avant chaque saison cyclonique.

Documents de planification, d'urbanisme et servitudes

- Plan d'Occupation des Sols (POS) / Plan Local d'Urbanisme (PLU-PADD) ;

  ⇨ Le PLU de la commune de Moule est en cours. La description et l'organisation du territoire du PLU version projet est transmise à SAFEGE (rapport de présentation, PADD,..)

- Agenda 21 ;

  ⇨ La commune ne dispose pas d'agenda 21.

- Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales (SDEGP) ou Schéma Directeur d'Assainissement (volet eaux pluviales).

  ⇨ La commune souligne tout d'abord le cout d'une telle étude. La gestion des eaux pluviales n'est pas une des problématiques principales de la commune.

Autres

- Moyens mis en œuvre pour le suivi des ouvrages hydrauliques (visite, diagnostic,…) ;

- ⇨ L'ensemble des agents, élus, administrés, reportent les éventuelles défaillances constatées au service technique de la Ville.

- Inventaire et localisation des ouvrages de protection (digue, ouvrage d'écrêtement, …) ;
  - ⇨ Les enrochements du boulevard (RN5 - Littoral) jouent un rôle de protection de la RN5 contre la houle et la submersion marine.
  - ⇨ Aucun autre ouvrage de protection n'est recensé sur la commune de Moule.
- Description et organisation du territoire (démographie, activités, économie, agriculture…) → Note de présentation du PLU ;
  - ⇨ Se reporter POS/PLU ci-dessus.
- Projets d'envergure susceptibles d'augmenter les enjeux (rénovation urbaine, réseau de transport,…) ;
  - ⇨ Se reporter POS/PLU ci-dessus.
  - ⇨ L'opération de Résorption de l'Habitat Insalubre est en cours sur le littoral nord du centre bourg. Dans le cadre de cette RHI, la suppression de l'habitation et l'expropriation négociée sont privilégiées sur les zones exposées au risque de submersion marine.
  - ⇨ Le projet d'extension de la route nationale en bordure de littoral sur la façade nord du centre bourg est en cours.
- Autres enjeux spécifiques du territoire ;
  - ⇨ L'agriculture représente un enjeu sur le territoire de la commune du Moule. Le maraîchage notamment est particulièrement développé sur la partie sud-est de la commune, et est sensible aux inondations.
  - ⇨ Les voies de circulation sont un vecteur de l'économie (usine de sucre, distillerie, centrale à bagasse, Sita verde,…).
- Mesures d'adaptation spécifiques mises en place (Maitrise de l'imperméabilisation des sols, de l'érosion du trait de côte,…) ;
  - ⇨ Pas de mesure d'adaptation spécifique mise en place.
- Médiatisation du risque d'inondation (appel à la vigilance,…).
  - ⇨ Pas de mesure spécifique.

* SAFEGE dispose d'ores et déjà d'un certain nombre de Plan de Prévention des Risques Naturels. La DEAL, dispose et met à disposition la cartographie du zonage PPRN au format SIG. Les demandes de compléments seront formulées au cas par cas.

<u>Échanges sur la problématique du risque d'inondation, la prévention et la gestion du risque</u>

- ⇨ La commue du Moule a observé la mise en place de 2 murs en pierre, par le riverain propriétaire, sur l'affluent ouest de la ravine de Damencourt (entre la RD101 et la RD 114). Lors de précipitations intenses ces 2 murs jouent un rôle d'écrêteur de crue, et le niveau de la ravine semble régulé en aval.
- ⇨ Les habitations sont globalement assez peu exposées au risque d'inondation terrestre sur le territoire du Moule. Le risque concernant cet aléa est plutôt localisé sur les axes de circulation. Les routes communales sont pour la majorité situées plutôt en crête qu'en fond de talweg, limitant ainsi le risque d'inondation. En première analyse les axes les plus sensibles (et les plus empruntés) sont les routes départementales et régionales.
- ⇨ La commue du Moule souligne l'hétérogénéité des événements pluvieux à l'échelle de la commune et

des territoires du PAPI (variabilité spatiale et temporelle des précipitations) et la brutalité des événements (crue rapide).

⇨ La commune du Moule souligne également la problématique :

- Des constructions non autorisées (sans permis de construire) en zone inondable ;
- Des dépotages divers et remblais en zone inondable ;

➔ Qui peuvent avoir une incidence sur les riverains initialement non exposés mais également sur les voies de circulation.

⇨ La commune du Moule interpelle, sur le fait que le seul outil légal pour contrôler l'urbanisation est le PPRN. Ainsi, si une zone n'est pas inventoriée comme inondable au PPRN, la commune manque d'outil pour refuser ou contrôler une demande de permis de construire. Il serait souhaitable d'avoir une meilleure définition de l'aléa.

⇨ La commune du Moule précise également que la problématique du risque d'inondation doit être abordée dès la vente de la parcelle et pas uniquement au moment du dépôt de permis de construire.

⇨ La commune du Moule (et le centre bourg) est directement exposée aux houles de Nord/ Nord-Ouest et la submersion marine. Le boulevard du littoral (RN5) est d'ailleurs couramment submergé et coupé (≈ 2 fois / an). Lorsque le boulevard est exposé, une déviation est mise en place par la commune qui alerte également Routes de Guadeloupe. La Police municipale est mobilisée pour sécuriser le secteur. En effet contrairement aux inondations terrestres, la houle ou la submersion marine attire la population qu'il convient de surveiller / alerter.

⇨ Concernant la surveillance et l'alerte vis-à-vis de la submersion marine, la commune est prévenue par les bulletins de Météo France et/ou par la Préfecture.

⇨ SAFEGE questionne la commune du Moule sur la gestion de crise lors de l'événement de janvier 2011. Les administrés ont rapidement alerté la commune qui s'est organisée en conséquence. La commune a ensuite relaté les événements et ses actions à la Préfecture et à Météo France. Les services techniques étaient d'ores et déjà en alerte suite au bulletin de vigilance de la Préfecture / Météo France.

⇨ Lorsque les débordements sont fréquents et/ou que les bulletins de vigilance sont trop récurrents la population se démobilise.

Lieux éventuellement visités

⇨ Pas de visite effectuée

Pistes d'une stratégie adaptée au contexte local

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et la conscience du risques

⇨ Mise en œuvre d'une mémoire écrite après des évènements impactant (enquête de terrain,…). La commune du Moule propose une politique participative de la population (Site interne, photos, témoignage,…).

⇨ Information sur les risques le plus en amont possible lors de transaction de biens (terrain, immobilier,…)

⇨ Étude hydraulique globale pour améliorer la connaissance et mise en place d'un schéma d'aménagement hydraulique cohérent : Maitrise de l'urbanisation sur les parties amont des bassins versants, identification et gels des zones d'expansion de crue actuelles, recensement et recalibrage des ouvrages hydrauliques de traversée,…..

⇨ Informer, communiquer, prévenir,…

- ⇨ Communication / information / Contrôle partagé sur le territoire du PAPI de l'urbanisation non déclarée, des remblais et dépotages divers en zone inondable,…

Axe 2 : La surveillance, la prévision des crues et des inondations

- ⇨ Renforcement de l'entretien et du curage préventif
- ⇨ + Améliorer la connaissance (se reporter Axe 1 : Améliorer la connaissance et Étude hydraulique globale)

Axe 3 : L'alerte et la gestion de crise

- ⇨ Il est proposé de mutualiser le plan cyclone et le plan inondation. Certains postes pourront être mutualisés (matériels, abris,…). Toutefois un travail spécifique doit fait sur le volet inondation (phénomènes plus court, plus soudain, matériel spécifique à prévoir,..)
- ⇨ Mise en place d'une signalétique (panneaux,…), sécurisation des axes de circulation (plots directionnels, gardes corps…), pré-identification des axes sensibles, gestion de la fermeture des voies…
- ⇨ + Améliorer la connaissance (se reporter Axe 1 : Améliorer la connaissance et Étude hydraulique globale)

Axe 4 : La prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme

- ⇨ Maitrise du ruissellement péri-urbain et urbain à l'échelle des chaque bassin versant ;
- ⇨ Contrôler l'urbanisation + (se reporter Axe 1 Communication / information / Contrôle partagé sur le territoire du PAPI)

Axe 5 : Les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

- ⇨ Révision des PPRN (volet inondation/submersion) et prise en compte plus fine de l'aléa.
- ⇨ + Améliorer la connaissance (se reporter Axe 1 : Améliorer la connaissance et Étude hydraulique globale)

Autres points discutés

-

RÉDACTEUR :	NOM : CLAIRE MEILLAREC	SIGNATURE : SAFEGE GUADELOUPE INGENIEURS CONSEILS
VÉRIFICATEUR	NOM : EMMANUELLE CLEMESSY	SIGNATURE : SAFEGE GUADELOUPE INGENIEURS CONSEILS

Tout compte-rendu qui ne fait pas l'objet de remarque dans un délai de 15 jours à dater de l'envoi est considéré comme approuvé

Rencontre individuelle – Collecte de données
Compte rendu de réunion avec la commune Pointe-à-Pitre le 29 janvier 2014

MAÎTRE D'OUVRAGE : VILLE DES ABYMES

INTITULÉ DE L'AFFAIRE : Élaboration du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) à l'état d'intention des bassins versants des Grands Fonds

NOM DU RÉDACTEUR : CLAIRE MEILLAREC

NOM DU VÉRIFICATEUR : EMMANUELLE CLEMESSY

LIEU DE LA REUNION : BUREAUX DES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNE DE POINTE-À-PITRE.

DATE DE LA RÉUNION : 29/01/2014

DATE D'ETABLISSEMENT DU COMPTE-RENDU : 06/02/2014

Partenaires rencontrés :

Nom / Rôle[1]	Société / organisme / collectivité / unité	Présent	Absent	Diffus.	Téléphone	Fax	E-mail
Mr Guy NAPRIX *Directeur adjoint services techniques et environnement*	Commune de Pointe-à-Pitre *Commune partenaire*	X		X	0590 93 85 66 0690 30 74 83	-	guy.naprix@ville-pointeapitre.fr
Mme. Rita PIERRE-MARIE *Responsable de l'Urbanisme*	Commune de Pointe-à-Pitre *Commune partenaire*	X		X	0590 93 85 64		Pierre-marie@ville-pointeapitre.fr
M. Jacky LEOGANE Conseiller municipal Élu Référent PAPI	Commune de Pointe-à-Pitre *Commune partenaire*		X	X			Jacky.leogane@orange.fr
Mme Axelle BATISTIDE *Directrice de la Gestion et de la Prévention des Risques*	Commune de Gosier *Commune partenaire*			X	0590 84 86 90 0690 06 29 41	-	abaptistide@villedugosier.fr
Mr Willy CORNELIE *Directeur de l'environnement et du développement durable*	Commune de Morne-à-l'Eau *Commune partenaire*			X	0590 24 66 76 0690 23 89 94	-	willy.cornelie@mornealeau.fr
Mme Axelle CARTINOT Chef de projet animation locale et écodéveloppement	Commune de Morne-à-l'Eau *Commune partenaire*			X	0590 21 65 47 0690 82 85 76	-	axelle.cartinot@mornealeau.fr
Mr Pascal SUENON *Directeur adjoint environnement cadre de vie et développement durable*	Commune de Moule *Commune partenaire*	X		X	05 90 23 78 12 06 90 56 54 17	-	pascal.suenon-nestar@mairie-lemoule.fr
Mme Hélène MEDINA *Directrice adjointe des services techniques en charge de la Fiscalité, l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire*	Commune de Sainte-Anne *Commune partenaire*			X	0590 23 98 90-97 / 0590 23 98 98	-	helene.medina@ville-sainteanne.fr

[1] Représentant du maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprise, sous-traitant, formateur, stagiaire…

Mlle. Emmanuelle CLEMESSY *Chef de projet*	Bureau d'études SAFEGE			X	0590 81 93 93 0690 64 47 56	0590 81 93 33	Emmanuelle.clemessy@safege.fr
Mlle. Claire MEILLAREC *Ingénieur de projet*	Bureau d'études SAFEGE	X		X	0590 81 93 93 0690 61 84 78	0590 81 93 33	Claire.meillarec@safege.fr
M. Arnaud BONNAFE Expert risque inondation	Bureau d'études SAFEGE			X	0596 30 06 80 0696 39 42 82	0590 81 93 33	Arnaud.bonnafe@safege.fr

Copie pour information :

Nom / Rôle[2]	**Société / organisme / collectivité / unité**	**Présent**	**Absent**	**Diffus.**	**Téléphone**	**Fax**	***E-mail***
M. Olivier ZAMI *Directeur Général Adjoint du Développement Durable*	Maitre d'Ouvrage Ville des Abymes		X	X	0590 23 42 50	-	ozami@ville-des-abymes.fr
Mme Chantal BOUCAUD *Directrice du Développement Territorial*	Maître d'Ouvrage Ville des Abymes		X	X	0590 23 42 50	-	cboucaud@ville-des-abymes.fr
Mme Simone DOROCANT *Chef du service Planification*	Maître d'Ouvrage Ville des Abymes		X	X	0590 23 97 18 0690 47 35 50	-	sdorocant@ville-des-abymes.fr
Mme Christiane ZAIRE *Assistante chef du service planification*	Maître d'Ouvrage Ville des Abymes		X	X	0590 23 42 50	-	czaire@ville-des-abymes.fr
Mme Aude COMTE *Responsable unité inondations Service Risque, Énergie, Déchets*	Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL)		X	X	0590 60 40 79 0690 46 84 86	0590 26 63 57	Aude.comte@developpement-durable.gouv.fr

Sont indiqués en bleu les échanges en cours de séance de travail

Objet de la réunion :

Cette réunion de travail a pour objet de :

- Collecter les données et documents disponibles pour alimenter la phase 1 « Élaboration du diagnostic à partir d'une synthèse bibliographique des documents existants » (se reporter liste ci-dessous) ;
- Échanger sur la problématique du risque d'inondation (aléa et enjeux), la prévention et la gestion du risque ;
- Aborder les pistes d'une stratégie adaptée au contexte local.

[2] Représentant du maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprise, sous-traitant, formateur, stagiaire…

Pour rappel, l'objectif de la collecte de données est de :

- *Caractériser les aléas « inondation » (terrestre et submersion marine) ;*
- *De recenser les enjeux actuels exposés (Population, activités économiques, établissements scolaires,…) ;*
- *D'analyser les dispositifs actuels de prévention et de gestion des risques inondation (terrestre et submersion), citons par exemple l'information préventive (DICRIM), la prise en compte du risque (PPRN), la préparation à la Gestion de crise (PCS),…*

Collecte de données et documents existants

Les données et documents au format numérique (.pdf .doc) seront préférés au format papier. Toutefois, la collecte de données concerne également les éléments papier. Si le partenaire dispose d'un seul exemplaire lors de la rencontre, une copie pourra être réalisée par SAFEGE puis l'exemplaire unique rendu au partenaire.

Si le partenaire dispose de données SIG (Système d'information Géographique : Map Info, Arc Gis,…) ou Audocad (dwg, dxf,…), ces données seront appréciées.

Les documents concernant une échelle d'étude plus globale que la commune, peuvent également être collectés.

Une visite de terrain pourra être envisagée lors de la rencontre.

1. Liste non exhaustive

Connaissance du risque

- Retours d'expériences des phénomènes naturels les plus impactant (inondation terrestre et submersion marine) :
  - Documents, témoignages, illutations, photos,… ainsi que la localisation et l'emprise des inondations ;
  - Estimation des dommages (matériels et humains).
  - ⇨ La commune de Pointe-à-Pitre confirme qu'il n'y a pas ou peu de retour d'expérience écrite au sein de la commune.
- Déclaration d'état de catastrophe naturelle (nombre et date) ;
  - ⇨ Les arrêtés existent en mairies et sont disponibles sur internet.
- Étude hydraulique / Étude d'inondabilité / Étude d'aménagement → Préférentiellement à l'échelle d'un système hydrographique (ravine, canal,…) ;
- Étude sur la submersion marine (surcote, houle,…) / l'érosion du trait de côte.
  - ⇨ La commune indique que des études ont été menées dans le cadre des projets d'aménagement de son territoire, et propose à SAFEGE de prendre contact avec les interlocuteurs suivants pour récupérer ces études :
    - Projet de rénovation urbaine Lauricisque - SIG – M. Lanclas
    - Mémorial Acte – Région Guadeloupe – M. Arbau
    - RHI Sortie sud est de Pointe-à-Pitre – SEMAG – Mme Stackowiak
    - Projet de base nautique - SEMSAMAR – M. Derussy
  - ⇨ La commune indique également que la communauté d'agglomération Cap Excellence doit disposer d'études sur le territoire de Pointe-à-Pitre. SAFEGE précise que la communauté d'agglomération Cap

Excellence est également sollicitée dans le cadre de la collecte de données.

Information préventive

- Documents d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

  ⇨ Le DICRIM en vigueur date de 2005, il est remis à SAFEGE. Une plaquette d'information est également remise à SAFEGE.

Prise en compte du Risque dans l'aménagement et la protection

- Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN)* ;

  ⇨ Le PPRN de la commune de Pointe-à-Pitre a été approuvé le 30 décembre 2010 il est inscrit aux documents d'urbanisme et est en consultation du public.

- Entretien des ravines et canaux / Entretien des réseaux de collecte des eaux pluviales (fossés, caniveaux,…) / Entretien des ouvrages hydrauliques de traversée et autres ouvrages :

  o Qui entretien quoi ? / Fréquence / Étendu (linéaire ou pourcentage de couverture).

  ⇨ La commune de Pointe à Pitre est essentiellement couverte par des réseaux souterrains. La commune à un marché d'assainissement pluvial d'un montant annuel de l'ordre de 600 k€ / an. La commune de Pointe-à-Pitre précise que ce marché permet de subvenir uniquement à des problèmes localisés et ponctuels. En complément un entretien est réalisé par le service nettoiement de la commune.

  ⇨ La commune de Pointe-à-Pitre souligne que l'entretien global pourrait être renforcé, et que les opérations de curage et d'entretien sont couteuses.

Préparation à la gestion de crise

- Plan Communal de Sauvegarde (PCS) + exercices réalisés (organisation, fréquence,…).

  ⇨ Le Plan Communal de Sauvegarde en vigueur date de mars 2011, il est remis à SAFEGE.

  ⇨ Un exercice est réalisé chaque année dans le cadre du plan Cyclone.

Documents de planification, d'urbanisme et servitudes

- Plan d'Occupation des Sols (POS) / Plan Local d'Urbanisme (PLU-PADD) ;

  ⇨ Le PLU de la commune de Pointe-à-Pitre est réalisé et transmis à SAFEGE.

- Agenda 21 ;

  ⇨ La commune ne dispose pas d'agenda 21.

- Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales (SDEGP) ou Schéma Directeur d'Assainissement (volet eaux pluviales).

  ⇨ La communauté d'agglomération Cap Excellence à lancé un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales (SDEGP) sur l'ensemble de son territoire à savoir les villes de Pointe-à-Pitre et des Abymes.

Autres

- Moyens mis en œuvre pour le suivi des ouvrages hydrauliques (visite, diagnostic,…) ;

  ⇨ Une équipe en régie est en charge du suivi et de l'entretien des ouvrages hydrauliques. Par ailleurs des élus et administrés font remontés d'éventuelles défaillances constatées au service technique de la Ville.

  ⇨ Il y a peu d'ouvrages visitables sur la commune de Pointe-à-Pitre.

- Inventaire et localisation des ouvrages de protection (digue, ouvrage d'écrêtement, …) ;

  ⇨ Les enrochements du parcours sportif (RD 125 - Littoral) jouent un rôle de protection contre la houle et la submersion marine ;

  ⇨ Aucun autre ouvrage de protection n'est recensé sur la commune de Pointe-à-Pitre.

- Description et organisation du territoire (démographie, activités, économie, agriculture…) → Note de présentation du PLU ;

  ⇨ Se reporter POS/PLU ci-dessus.

- Projets d'envergure susceptibles d'augmenter les enjeux (rénovation urbaine, réseau de transport,…) ;

  ⇨ La ville de Pointe-à-Pitre est concernée par plusieurs projets d'envergure (Résorption de l'habitation insalubre, rénovation urbaine, mémorial acte,…). Toutefois la ville de Pointe-à-Pitre souligne que les risques d'inondation et de submersion ont été intégrés à ces nouveaux projets.

  ⇨ Se reporter POS/PLU ci-dessus.

- Autres enjeux spécifiques du territoire ;

  ⇨ La ville de Pointe-à-Pitre est composée majoritairement d'immeuble à étages. Le rez-de-chaussée est rarement à vocation d'habitation mais plus couramment à vocation d'activités. En conséquence les commerces sont principalement concernés par les phénomènes d'inondations.

- Mesures d'adaptation spécifiques mises en place (Maitrise de l'imperméabilisation des sols, de l'érosion du trait de côte,…) ;

  ⇨ Pas de mesures d'adaptation spécifiques mises en place.

- Médiatisation du risque d'inondation (appel à la vigilance,…).

  ⇨ Pas de mesure spécifique.

SAFEGE dispose d'ores et déjà d'un certain nombre de Plan de Prévention des Risques Naturels. La DEAL, dispose et met à disposition la cartographie du zonage PPRN au format SIG. Les demandes de compléments seront formulées au cas par cas.

<u>Échanges sur la problématique du risque d'inondation, la prévention et la gestion du risque</u>

⇨ La commue de Pointe-à-Pitre souligne l'hétérogénéité des événements pluvieux à l'échelle des territoires du PAPI (variabilité spatiale et temporelle des précipitations) et la brutalité des événements (crue rapide).

⇨ Dans les zones soumises au risque d'inondation et de submersion, une grande partie des habitations sont situées à l'étage et ne sont pas directement exposés, toutefois les commerces sont bien au rez-de-chaussée.

⇨ Le réseau de collecte des eaux pluviales de la ville est fortement contraint par le niveau de la mer. Dans le cas d'une submersion marine, le réseau de collecte se met en charge et déborde.

⇨ Le littoral de Pointe-à-Pitre est majoritairement artificialisé (quai, enrochement,..) et est peu soumis au phénomène d'érosion.

⇨ La commune de Pointe-à-Pitre ne dispose pas de plan à jour de son réseau de collecte des eaux pluviales. Toutefois la commune de Pointe-à-Pitre a indiqué à SAFEGE l'ossature principal de son réseau (Canal Vatable et Canal Chanzy). De plus un plan à jour sera prochainement réalisé dans le cadre du SDGEP mené par Cap Excellence.

- ⇨ La commune de Pointe-à-Pitre doute de l'impact de l'information institutionnelle sur les administrés.
- ⇨ SAFEGE questionne la commune de Pointe-à-Pitre, sur la gestion de crise lors de l'événement de janvier 2011. La commune de Pointe-à-Pitre indique que les inondations ont été brusques et que la population et les services de la ville ont été surpris. L'alerte de la Préfecture / Météo France est arrivée après.

Lieux éventuellement visités

- ⇨ Pas de visite effectuée

Pistes d'une stratégie adaptée au contexte local

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et la conscience du risques

- ⇨ Mise en œuvre d'une mémoire écrite après des évènements impactant (enquête de terrain,…).
- ⇨ Informer, communiquer, prévenir,…
- ⇨ Cibler une méthode de communication qui marque / interpelle la population.
- ⇨ Étude hydraulique globale pour améliorer la connaissance (connaissance du réseau, de ses faiblesses et des points de débordement, des surfaces d'apport, de la cause des inondations) et mise en place d'un schéma d'aménagement hydraulique cohérent : Maitrise de l'urbanisation sur les parties amont des surfaces d'apports, recensement et recalibrage des ouvrages hydrauliques,…..

Axe 2 : La surveillance, la prévision des crues et des inondations

- ⇨ Renforcement de l'entretien et du curage préventif
- ⇨ Mise en place d'un système de suivi et d'alerte mieux adapté aux phénomènes spécifiques du territoire du PAPI des Grands-Fonds (précipitation variable, crue rapide,…) ;
- ⇨ + Améliorer la connaissance (se reporter Axe 1 : Améliorer la connaissance et Étude hydraulique globale)

Axe 3 : L'alerte et la gestion de crise

- ⇨ + Améliorer la connaissance du risque (se reporter Axe 1 : Améliorer la connaissance et Étude hydraulique globale)
- ⇨ + Système d'alerte mieux adapté (se reporter Axe 2 : Mise en place d'un système de suivi et d'alerte mieux adapté)

Axe 4 : La prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme

- ⇨ Amélioration gestion des EP et maitrise du ruissellement péri-urbain et naturel (SDGEP)

Axe 5 : Les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

- ⇨ Révision des PPRN (volet inondation/submersion) et prise en compte plus fine de l'aléa.
- ⇨ + Améliorer la connaissance (se reporter Axe 1 : Améliorer la connaissance et Étude hydraulique globale)

Autres points discutés

-

RÉDACTEUR :	NOM : CLAIRE MEILLAREC	SIGNATURE :
VÉRIFICATEUR	NOM : EMMANUELLE CLEMESSY	SIGNATURE :

Tout compte-rendu qui ne fait pas l'objet de remarque dans un délai de 15 jours à dater de l'envoi est considéré comme approuvé

Rencontre individuelle – Collecte de données
Compte rendu de réunion avec la commune Abymes le 31 janvier 2014

MAÎTRE D'OUVRAGE : VILLE DES ABYMES

INTITULÉ DE L'AFFAIRE : Élaboration du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) à l'état d'intention des bassins versants des Grands Fonds

NOM DU RÉDACTEUR : CLAIRE MEILLAREC

NOM DU VÉRIFICATEUR : EMMANUELLE CLEMESSY

LIEU DE LA REUNION : IMMEUBLE DGADD – ABYMES **DATE DE LA RÉUNION : 31/01/2014**

DATE D'ETABLISSEMENT DU COMPTE-RENDU : 06/02/2014

Partenaires rencontrés :

Nom / Rôle[1]	Société / organisme / collectivité / unité	Présent	Absent	Diffus.	Téléphone	Fax	E-mail
M. Olivier ZAMI *Directeur Général Adjoint du Développement Durable*	Maitre d'Ouvrage Ville des Abymes	X		X	0590 23 42 50	-	ozami@ville-des-abymes.fr
Mme Chantal BOUCAUD *Directrice du Développement Territorial*	Maître d'Ouvrage Ville des Abymes	X		X	0590 23 42 50	-	cboucaud@ville-des-abymes.fr
Mme Simone DOROCANT *Chef du service Planification*	Maître d'Ouvrage Ville des Abymes	X		X	0590 23 97 18 0690 47 35 50	-	sdorocant@ville-des-abymes.fr
Mme Christiane ZAIRE *Assistante chef du service planification*	Maître d'Ouvrage Ville des Abymes	X		X	0590 23 42 50	-	czaire@ville-des-abymes.fr
M. Max BIABIANY *Directeur Général des Services Techniques*	Maître d'Ouvrage Ville des Abymes	X		X	0590 89 86 49 0690 56 87 04	-	mbiabiany@ville-des-abymes.fr
Mr Guy NAPRIX *Directeur adjoint services techniques et environnement*	Commune de Pointe-à-Pitre *Commune partenaire*			X	0590 93 85 66 0690 30 74 83	-	guy.naprix@ville-pointeapitre.fr
Mme Axelle BAPTISTIDE *Directrice de la Gestion et de la Prévention des Risques*	Commune de Gosier *Commune partenaire*			X	0590 84 86 90 0690 06 29 41	-	abaptistide@villedugosier.fr
Mr Willy CORNELIE *Directeur de l'environnement et du développement durable*	Commune de Morne-à-l'Eau *Commune partenaire*			X	0590 24 66 76 0690 23 89 94	-	willy.cornelie@mornealeau.fr
Mme Axelle CARTINOT Chef de projet animation locale et écodéveloppement	Commune de Morne-à-l'Eau *Commune partenaire*			X	0590 21 65 47 0690 82 85 76	-	axelle.cartinot@mornealeau.fr

[1] Représentant du maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprise, sous-traitant, formateur, stagiaire…

Mr Pascal SUENON *Directeur adjoint environnement cadre de vie et développement durable*	Commune de Moule *Commune partenaire*			X	05 90 23 78 12 06 90 56 54 17	-	pascal.suenon-nestar@mairie-lemoule.fr
Mme Hélène MEDINA *Directrice adjointe des services techniques en charge de la Fiscalité, l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire*	Commune de Sainte-Anne *Commune partenaire*			X	0590 23 98 90-97 / 0590 23 98 98	-	helene.medina@ville-sainteanne.fr
Mlle. Emmanuelle CLEMESSY *Chef de projet*	Bureau d'études SAFEGE	X		X	0590 81 93 93 0690 64 47 56	0590 81 93 33	Emmanuelle.clemessy@safege.fr
Mlle. Claire MEILLAREC *Ingénieur de projet*	Bureau d'études SAFEGE	X		X	0590 81 93 93 0690 61 84 78	0590 81 93 33	Claire.meillarec@safege.fr
M. Arnaud BONNAFE Expert risque inondation	Bureau d'études SAFEGE	X		X	0596 30 06 80 0696 39 42 82	0590 81 93 33	Arnaud.bonnafe@safege.fr

Copie pour information :

Nom / Rôle[2]	**Société / organisme / collectivité / unité**	**Présent**	**Absent**	**Diffus.**	**Téléphone**	**Fax**	***E-mail***
Mme Aude COMTE *Responsable unité inondations Service Risque, Énergie, Déchets*	Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL)		X	X	0590 60 40 79 0690 46 84 86	0590 26 63 57	Aude.comte@developpement-durable.gouv.fr

Sont indiqués en bleu les échanges en cours de séance de travail

Objet de la réunion :

Cette réunion de travail a pour objet de :

- Collecter les données et documents disponibles pour alimenter la phase 1 « Élaboration du diagnostic à partir d'une synthèse bibliographique des documents existants » (se reporter liste ci-dessous) ;
- Échanger sur la problématique du risque d'inondation (aléa et enjeux), la prévention et la gestion du risque ;
- Aborder les pistes d'une stratégie adaptée au contexte local.

[2] Représentant du maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprise, sous-traitant, formateur, stagiaire…

Pour rappel, l'objectif de la collecte de données est de :

- *Caractériser les aléas « inondation » (terrestre et submersion marine) ;*
- *De recenser les enjeux actuels exposés (Population, activités économiques, établissements scolaires,…) ;*
- *D'analyser les dispositifs actuels de prévention et de gestion des risques inondation (terrestre et submersion), citons par exemple l'information préventive (DICRIM), la prise en compte du risque (PPRN), la préparation à la Gestion de crise (PCS),…*

Collecte de données et documents existants

Les données et documents au format numérique (.pdf .doc) seront préférés au format papier. Toutefois, la collecte de données concerne également les éléments papier. Si le partenaire dispose d'un seul exemplaire lors de la rencontre, une copie pourra être réalisée par SAFEGE puis l'exemplaire unique rendu au partenaire.

Si le partenaire dispose de données SIG (Système d'information Géographique : Map Info, Arc Gis,…) ou Audocad (dwg, dxf,…), ces données seront appréciées.

Les documents concernant une échelle d'étude plus globale que la commune, peuvent également être collectés.

Une visite de terrain pourra être envisagée lors de la rencontre.

1. Liste non exhaustive

Connaissance du risque

- Retours d'expériences des phénomènes naturels les plus impactant (inondation terrestre et submersion marine) :
  - Documents, témoignages, illutations, photos,… ainsi que la localisation et l'emprise des inondations ;
  - Estimation des dommages (matériels et humains).
  - ⇨ La commune transmet à SAFEGE les documents, témoignages, photos des inondations du territoire des Abymes (la liste des documents est annexée au présent compte rendu).
- Déclaration d'état de catastrophe naturelle (nombre et date) ;
  - ⇨ La commune n'a pas recensé les déclarations d'état de catastrophe naturelle, toutefois elles sont disponibles sur internet.
- Étude hydraulique / Étude d'inondabilité / Étude d'aménagement → Préférentiellement à l'échelle d'un système hydrographique (ravine, canal,…) ;
- Étude sur la submersion marine (surcote, houle,…) / l'érosion du trait de côte.
  - ⇨ La commune transmet à SAFEGE les études en sa possession. Ces études concernent surtout les risques d'inondation terrestre.

Information préventive

- Documents d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).
  - ⇨ Le DICRIM en vigueur date de 2005, il est remis à SAFEGE. Une plaquette d'information est également remise à SAFEGE.

Prise en compte du Risque dans l'aménagement et la protection

- Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN)* ;

- ⇨ Le PPRN de la commune des Abymes été approuvé le 04 septembre 2008, il est annexé aux documents d'urbanisme et mis à disposition du public.

- Entretien des ravines et canaux / Entretien des réseaux de collecte des eaux pluviales (fossés, caniveaux,…) / Entretien des ouvrages hydrauliques de traversée et autres ouvrages :
  - o Qui entretien quoi ? / Fréquence / Étendu (linéaire ou pourcentage de couverture).
  - ⇨ Trois acteurs sont en charge de l'entretien sur la commune des Abymes : La Région, le Département et la commune. Il y a une superposition des responsabilités, auquel s'ajoute le fait qu'une partie des ravines et cours d'eau est propriété de l'État.
  - ⇨ La commune a un marché d'entretien d'un montant annuel de l'ordre de 400 k€ / an. La commune ne dispose pas de marché spécifique au curage et à l'entretien d'urgence. Toutefois la commune précise que les entreprises du marché d'entretien courant se mobilisent et sont réactives. Les fréquences d'entretien sont adaptées en fonction des ouvrages (annuelles pour Petit-Pérou, Besson, Pointe d'Or, Vieux-Bourg…tous les 2 ans pour Perrin, Chazeau, Tonnelle…).
  - ⇨ Les secteurs nécessitant un entretien particulier sont d'ores et déjà connus et pré-identifiés. Un entretien régulier annuel voir bi-annuel est réalisé.

Préparation à la gestion de crise

- Plan Communal de Sauvegarde (PCS) + exercices réalisés (organisation, fréquence,…).
  - ⇨ Le Plan Communal de Sauvegarde en vigueur date de juin 2012, il est remis à SAFEGE.
  - ⇨ Deux exercices ont été réalisés sur la période 2008-2014, un exercice en 2010 et un exercice en 2013.
  - ⇨ La commune à pré-identifié les secteurs à risque. Une note d'information a été réalisée et diffusée concernant les dispositions et dispositifs permettant d'aborder la problématique des traitements des inondations sur le territoire de la Ville. Cette notre est transmise à SAFEGE.

Documents de planification, d'urbanisme et servitudes

- Plan d'Occupation des Sols (POS) / Plan Local d'Urbanisme (PLU-PADD) ;
  - ⇨ Le PLU de la commune des Abymes est réalisé et transmis à SAFEGE
- Agenda 21 ;
  - ⇨ La commune vient de commencer l'élaboration de son Agenda 21.
- Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales (SDEGP) ou Schéma Directeur d'Assainissement (volet eaux pluviales).
  - ⇨ La communauté d'agglomération Cap Excellence à lancé un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales (SDEGP) sur l'ensemble de son territoire à savoir les villes de Pointe-à-Pitre et des Abymes.

Autres

- Moyens mis en œuvre pour le suivi des ouvrages hydrauliques (visite, diagnostic,…) ;
- Inventaire et localisation des ouvrages de protection (digue, ouvrage d'écrêtement, …) ;
  - ⇨ Un ouvrage d'écrêtement est situé à Petit Pérou, il est actif et entretenu. Cet ouvrage a été mis en œuvre il y a plus de 20 ans sous maîtrise d'œuvre DAF. Le dossier technique de l'ouvrage n'est pas disponible.
  - ⇨ Aucun autre ouvrage de protection n'est recensé sur la commune des Abymes.

- Description et organisation du territoire (démographie, activités, économie, agriculture…) → Note de présentation du PLU ;

  ⇨ Se reporter POS/PLU ci-dessus.

- Projets d'envergure susceptibles d'augmenter les enjeux (rénovation urbaine, réseau de transport,…) ;

  ⇨ La commune des Abymes transmet à SAFEGE les projets et équipements structurants de son territoire.

- Autres enjeux spécifiques du territoire ;

- Mesures d'adaptation spécifiques mises en place (Maitrise de l'imperméabilisation des sols, de l'érosion du trait de côte,…) ;

  ⇨ Pas de mesure d'adaptation spécifiques mises en place.

- Médiatisation du risque d'inondation (appel à la vigilance,…).

  ⇨ La commune des Abymes émet des appels à la vigilance (communiqués internet, communiqués radio,..), dès le système d'alerte de la Préfecture / Météo France activé. Les secteurs à risque sont rappelés.

  ⇨ La commune organise également la fermeture des écoles. Selon l'intensité observée des évènements, la fermeture des écoles peut-être réalisée à l'initiative de la commune sans l'activation du système d'alerte de la Préfecture / Météo France.

<u>Échanges sur la problématique du risque d'inondation, la prévention et la gestion du risque</u>

⇨ Les produits issus de l'entretien et du curage sont entreposés sur les berges. Une réflexion doit être menée sur le devenir de ces sous-produits.

⇨ La commune des Abymes souligne la problématique :

- Des constructions non contrôlées (sans permis de construire) en zone inondable ;
- Des dépotages divers et remblais en zone inondable ;
- Des ouvrages hydrauliques de traversée privés. Les ouvrages privés peuvent être sous-dimensionnés et rendre l'accès aux habitations vulnérables mais la commune des Abymes souligne également l'incidence positive de ces nombreux ouvrages sur le ralentissement des écoulements. La commune souligne que dans le cadre de l'instruction des permis de construire, elle n'émet pas d'avis sur ces ouvrages, néanmoins elle invite le pétitionnaire à se rapprocher des services techniques pour le dimensionner correctement.
- Des clôtures, pour lesquelles les autorisations ne sont généralement pas demandées, bien qu'obligatoires.

⇨ La commune des Abymes précise que les secteurs les plus vulnérables aux inondations sont plutôt situés sur la plaine des Abymes. Sur ces secteurs les enjeux sont multiples. Dans les Grands Fonds les enjeux sont accentués sur les voies de circulation et les accès aux habitations.

⇨ La commue des Abymes souligne l'hétérogénéité des événements pluvieux à l'échelle de la commune et des territoires du PAPI (variabilité spatiale et temporelle des précipitations) et la brutalité des événements (crue rapide).

⇨ La commune remarque également l'amplification du développement urbain, et le changement de destination des sols. Autrefois rural (jardin créole, culture,…), la partie basse des Grands Fonds du territoire des Abymes est de plus en plus urbaine.

⇨ La commune des Abymes rappelle le rôle important de la mangrove dans l'écosystème de son territoire, et souligne la protection naturelle de la mangrove contre l'érosion du trait de côte et la submersion

marine.

- ⇨ SAFEGE constate :
  - Que le risque est globalement localisé sur les routes ;
  - Que la commune appelle les parents à circuler pour récupérer leurs enfants à l'école au moment où l'événement est susceptible d'être le plus intense (crue rapide).
- ⇨ La commune des Abymes, précise qu'il y a un aspect culturel à récupérer ses enfants à l'école lorsqu'il y a un risque quelconque. L'appel lancé par la commune vise justement à anticiper et réguler ce flux concentré de parents venant récupérer leurs enfants.
- ⇨ Un service de gestion de proximité est proposé par la commune (Numéro vert, Élu de quartier,..) afin de recenser les différentes demandes des administrés, et notamment les diverses sollicitations concernant les inondations (curage, entretien, ouvrage insuffisant,…).

En complément SAFEGE synthétise les échanges avec les autres communes partenaires sur la problématique du risque d'inondation, la prévention et la gestion du risque lors de ses précédentes rencontres.

Lieux éventuellement visités

- ⇨ Pas de visite effectuée

Pistes d'une stratégie adaptée au contexte local

SAFEGE synthétise les échanges avec les autres communes sur les pistes d'une stratégie adaptée au contexte local.

La commune rejoint les pistes développées par les autres communes partenaires. La commune des Abymes, ajoute toutefois la question de la gouvernance et des compétences concernant la gestion du risque d'inondation.

RÉDACTEUR :	NOM : CLAIRE MEILLAREC	SIGNATURE :
VÉRIFICATEUR	NOM : EMMANUELLE CLEMESSY	SIGNATURE :

Tout compte-rendu qui ne fait pas l'objet de remarque dans un délai de 15 jours à dater de l'envoi est considéré comme approuvé

6
COMPTES-RENDUS DES RÉUNIONS DU COMITÉ TECHNIQUE ET DU COMITÉ DE PILOTAGE

Compte rendu de réunion n°3

MAÎTRE D'OUVRAGE : VILLE DES ABYMES

INTITULÉ DE L'AFFAIRE : Élaboration du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) à l'état d'intention des bassins versants des Grands Fonds

NOM DU RÉDACTEUR : CLAIRE MEILLAREC

NOM DU VÉRIFICATEUR : EMMANUELLE CLEMESSY

LIEU DE LA REUNION : CENTRE DE RESSOURCES DES ABYMES

DATE DE LA RÉUNION : 13/01/2014

DATE D'ETABLISSEMENT DU COMPTE-RENDU : 15/01/2014

ANNEXES :

- ⇨ Support de la présentation diffusé en séance
- ⇨ Planning de déroulement de l'étude

Nom / Fonction	Société / organisme / collectivité / unité	Rôle	Présent	Absent	Diffus.	Téléphone	E-mail
Mr Éric JALTON *Maire des Abymes*	Maître d'Ouvrage Commune des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche	X		X	0590 93 80 80	ejalton@ville-des-abymes.fr
Mr Jacques BANGOU *Maire de Pointe-à-Pitre* *Président de Cap Excellence*	Commune de Pointe-à-Pitre	Commune partenaire	X		X	0590 93 85 00 0590 93 85 66	-
Mr Jean-Claude LOMBION *Maire de Morne à l'Eau*	Commune de Morne à l'Eau	Commune partenaire	X		X	0590 24 27 26 0590 24 27 09	cabinet@mornealeau.fr
Mme Gabrielle LOUIS-CARABIN *Maire du Moule*	Commune du Moule	Commune partenaire	X		X	0590 23 18 01 0590 23 78 12	gabriel.carabin@wanadoo.fr
Mr Daniel DETHELOT *Adjoint au maire de Sainte-Anne*	Commune de Sainte-Anne	Commune partenaire	X		X	0590 85 48 60	Dethelot.daniel@orange.fr
Mr Jocelyn CUIRASSIER *Adjoint au maire du Gosier*	Commune du Gosier	Commune partenaire	X		X	0590 84 95 95	-
Mr Fabert MICHELY *Conseiller Général*	Conseil Général	Partenaire	X		X	0590 93 80 80 0690 50 78 41	Fabert.michely.@orange.fr
Mme Maguy CELIGNY Adjoint au Maire	Maître d'Ouvrage Commune des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche		X	X	0590 93 80 80	sarixm@wanadoo.fr
Mr Franck GUAYROSO Directeur Général des Services	Maître d'Ouvrage Commune des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche	X		X	0590 93 80 80	fguayroso@ville-des-abymes
Mr Georges BOUCARD *Directeur de Cabinet*	Maître d'Ouvrage Commune des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche	X		X	0590 93 80 80	Gboucard@ville-des-abymes.fr

Mr Max BIABIANY *Directeur Général des Services Techniques*	Maître d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche	X		X	0590 89 86 49 0690 56 87 04	mbiabiany@ville-des-abymes.fr
Mr Georges EUGENE *Directeur Assainissement Eclairage Public*	Maître d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche		X	X	0590 89 86 49	geugene@ville-des-abymes.fr
Mr Thierry LAROUSSE *Prospective Stratégique*	Maître d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche	X		X	0590 93 80 80 0690 33 15 36	tlarousse@ville-des-abymes.fr
M. Olivier ZAMI *Directeur Général Adjoint du Développement Durable*	Maitre d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche	X		X	0590 23 42 50	ozami@ville-des-abymes.fr
Mme Chantal BOUCAUD *Directrice du Développement Territorial*	Maître d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche	X		X	0590 23 42 50	cboucaud@ville-des-abymes.fr
Mme Jacqueline MANGO *Directrice de l'Urbanisme et du Patrimoine*	Maitre d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche	X		X	0590 23 42 50	mmango@ville-des-abymes.fr
Mme Muriel MISSOUDAN *Directrice de la prévention des risques*	Maitre d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche	X		X	0590 48 27 40 0690 34 84 22	mmissoudan@ville-des-abymes.fr
Mme Simone DOROCANT *Chef du service Planification*	Maître d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche	X		X	0590 23 97 18 0690 47 35 50	sdorocant@ville-des-abymes.fr
Mme Christiane ZAIRE *Assistante chef du service planification*	Maître d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche	X		X	0590 23 91 73	czaire@ville-des-abymes.fr
M. Guy NAPRIX *Directeur adjoint des services techniques et environnement*	Commune de Pointe-à-Pitre	Commune partenaire		X	X	0590 93 85 66 0690 30 74 83	guy.naprix@ville-pointeapitre.fr
Mr Franck LOMBION *Directeur de cabinet*	Commune de Morne à l'Eau	Commune partenaire	X		X	0590 24 27 09	franck.lombion@mornealeau
Mr Willy CORNELIE *Directeur des Services Techniques*	Commune de Morne à l'Eau	Commune partenaire	X		X	0590 24 66 76 0690 23 89 94	willy.cornelie@mornealeau.fr
Mlle Cynthia CAROUPANAPOULLE *Directrice de l'environnement et du développement Durable*	Commune de Morne à l'Eau	Commune partenaire	X		X	059024 66 76 0690 82 94 82	cynthia.caroupanapoulle@mornealeau
Mlle Axelle CARTINOT *Chef de Projet Animation locale et écodéveloppement*	Commune de Morne à L'Eau	Commune partenaire	X		X	0590 21 65 47 0690 82 85 76	axelle.cartinot@mornealeau.fr
Mme Hélène MEDINA *Directrice Aménagement du territoire, fiscalité, urbanisme*	Commune de Sainte-Anne	Commune partenaire	X		X	0590 23 98 90 0590 23 98 97	helene.medina@ville-sainteanne.fr

Mme Axelle BAPTISTIDE *Directrice de la gestion et prévention des risques*	Commune du Gosier	Commune partenaire	X		X	0590 84 95 95 0690 06 29 41	abaptistide@villedugosier.fr
Mr Pascal SUENON-NESTAR *Directeur de l'Environnement et du Développement durable*	Commune du Moule	Commune partenaire	X		X	0590 23 78 12 0690 56 54 17	pascal.suenon-nestar@mairie-lemoule.fr
Mr Jean-Marc MONPELAT *Directeur du BRGM*	Partenaire	Partenaire				0590 41 35 48	jm.mompelat@brgm.fr
Mr Jean-Gabriel QUILLIN *Directeur de Routes de Guadeloupe*	Partenaire	Partenaire				0590 38 07 07	jean-gabriel.quillin@routesdeguadeloupe.fr
Mr Evariste NICOLETIS *Directeur de l office National des Forêts (ONF)*	Partenaire	Partenaire				0590 99 28 99	evariste.nicoletis@onf.fr
Mr Philippe BLEUSE *Chef de Service Météorologique de la Guadeloupe*	Partenaire	Partenaire				0590 89 60 60 059086 60 86	Philippe.bleuse@meteofrance.fr
Mon Colonel Gilles BAZIR *Directeur du Service Départemental Incendie et Secours (SDIS)*	Partenaire	Partenaire				0590 48 99 71 0590 48 99 72	gilles.bazir@sdis971.fr
Mr Colin NIEL *Directeur du Parc National de la Guadeloupe*	Partenaire	Partenaire				0590 80 86 05	colin.niel@guadeloupe-parcnational.fr
Mme Nicole OLIER *Responsable du Conservatoire du Littoral et des Rivages (CLRL)*	Partenaire	Partenaire				0590 81 04 30	n.olier@conservatoire-du-littoral.fr
Mr Jacques Gillot *Président du Conseil Général de la Guadeloupe*	Partenaire	Partenaire				0590 99 77 77	
Mme Josette BOREL – LINCERTIN *Présidente du Conseil Régional*	Partenaire	Partenaire				0590 80 04 03 0590 80 40 40	
Mme Marcelle PIERROT *Préfète de Guadeloupe*	Partenaire	Partenaire				0590 99 39 00	
Mr Marc LEROY *Directeur de la Police de l'Eau la DEAL*	Partenaire	Partenaire				0590 99 35 60	leroy.marc@developpement-durable.gouv.fr
Mme Aude COMTE *Responsable unité inondations* *Service Risque, Énergie, Déchets*	Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL)	Assistant à maîtrise d'ouvrage Partenaire	X		X	0590 60 40 79 0690 46 84 86	aude.comte@developpement-durable.gouv.fr
Mr Hugues DELANNAY *Chargé d'intervention assainissement*	Office de l'Eau	Partenaire	X		X	0590 80 99 78 0690 49 41 01	hugues.delannay@ooffice-eauguadeloupe.fr
Mr Thomas VOLKMAR *Directeur SAFEGE Guadeloupe*	Bureau d'études SAFEGE	Prestataire	X		X	0590 81 93 93 0690 64 47 56	thomas.volkmar@safege.fr
M. Arnaud BONNAFE *Expert risque inondation*	Bureau d'études SAFEGE	Prestataire	X		X	0596 30 06 80 0696 39 42 82	arnaud.bonnafe@safege.fr

Mlle Emmanuelle CLEMESSY *Chef de projet*	Bureau d'études SAFEGE	Prestataire	X		X	0590 81 93 93 0690 64 47 56	emmanuelle.clemessy@safege.fr
Mlle Claire MEILLAREC *Ingénieur de projet*	Bureau d'études SAFEGE	Prestataire	X		X	0590 81 93 93 0690 61 84 78	claire.meillarec@safege.fr

Objet de la réunion : Comité de pilotage de démarrage de l'étude relative à l'élaboration du dossier de candidature du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) à l'état d'intention des bassins versants des Grands Fonds.

Cette réunion correspond à la première réunion du comité de pilotage de l'étude.

1. Introduction et signature de la convention par les élus

Le maire des Abymes introduit la séance en rappelant l'enjeu de la lutte contre les inondations et en soulignant la richesse de cette démarche intercommunale. Il rappelle la nécessité de trouver la juste mesure entre la protection maximale des biens et des personnes et les moyens financiers et humains. Pour cela, la commune des Abymes, en accord avec les autres communes, s'est proposée d'être pilote de cette démarche suite aux inondations survenues en janvier 2011. Ce sont donc bien les six communes qui décideront ensemble des orientations à donner aux études et au futur Programme d'Action et de Prévention des Inondations.

Le maire de Morne-à-l'Eau souligne cette œuvre essentielle et rappelle les dégâts causés par le cyclone Lenny. Il précise que l'eau est importante mais porteuse de dangers. Il salue ce projet et indique que l'intercommunalité doit permettre de faciliter la mise en œuvre de ce projet. Il conclut en confirmant son implication au premier chef dans cette démarche aussi bien sur les aspects financiers que techniques.

L'adjoint au maire du Gosier salue l'initiative de la ville des Abymes et l'importance de traiter les inondations de manière commune. Il souligne la mise à disposition par la ville du Gosier de toutes les ressources humaines et les moyens financiers pour traiter ce problème.

Le représentant du Conseil Général se réjouit de cette initiative et félicite ce travail commun. Il indique que le Conseil Général est également concerné par les actions pour la prévention des inondations notamment en tant que maître d'ouvrage des routes départementales. Il rappelle le décès d'un riverain en 2004 à Chazeau voulant mettre en sécurité son bétail.

Le maire de Pointe-à-Pitre rappelle que sa commune, étant localisée en aval des Grands Fonds, n'a pu se construire qu'en gérant les inondations. Il évoque le canal de la rue Vatable qui a été creusé pour évacuer les eaux de pluie vers la mer. Les canaux ont permis l'assainissement de la ville. Pour illustrer l'ampleur des phénomènes, il cite une étude qui avait estimé le débit transitant au niveau de Grand Baie comme équivalent à celui du Rhône. Il insiste sur la problématique des déchets et l'enjeu d'entretenir les canaux pour qu'ils assurent leur rôle. Aussi, il en conclut que la prévention des inondations ne passe pas que par des travaux mais également par d'autres actions, telles que la communication auprès des administrés. Il souligne que l'intercommunalité pourra également servir ce projet.

L'adjoint au maire de Sainte-Anne insiste sur son engagement dans cette démarche aux côtés des autres communes. La commune est prête à signer cette convention et à mutualiser les moyens nécessaires.

Le maire du Moule conclut cette introduction en soulignant sa validation des études engagées.

Les élus discutent de l'intitulé du projet et conviennent de retenir « PAPI des bassins versants des Grands Fonds ».

Afin de formaliser cet accord de partenariat, le maire des Abymes invite chaque représentant des communes à signer la convention précisant les règles de ce travail en commun. La convention signée est annexée au compte-rendu.

En conclusion, il est souligné que cette démarche, si elle obtient la labellisation, correspondra au premier PAPI (2ème génération) d'Outre-Mer.

2. Déroulement du COPIL

Le diaporama de la présentation, joint en annexe, est remis en début de réunion à chaque membre du COPIL. Ce compte-rendu rapporte les remarques et les questions émises au cours de la réunion.

Seul les points clés de la présentation sont repris synthétiquement ci-après.

L'objet de cette première réunion est de présenter :

- le contexte et l'historique de l'étude ;
- l'équipe d'étude ;
- la méthodologie ;
- le planning.

Contexte et l'historique de l'étude

SAFEGE rappelle l'origine de la démarche et souligne que son démarrage a été acté par la lettre d'intention formulée par la commune des Abymes en septembre 2012 à la Préfecture.

Il est précisé que les 6 communes du périmètre du PAPI font également partie du Territoire à Risque Inondation Important (TRI) identifié dans le cadre de la mise en œuvre de la directive inondation.

La labellisation de la démarche PAPI, par la contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales porteuses du projet, rendra le projet prioritaire pour l'obtention de financements.

La démarche engagée vise la labellisation d'un PAPI d'intention, qui est une première étape permettant le développement des connaissances et d'un mode de gouvernance adapté en vue de mener par la suite un projet global (PAPI complet).

Équipe d'étude

Les 3 principaux interlocuteurs de l'équipe SAFEGE sont présentés.

SAFEGE expose quelques références en matière d'études similaires et ce à quoi elles ont abouti en termes de programmes d'actions et de travaux.

Méthodologie

SAFEGE présente les cinq phases de l'étude et l'organisation de la gouvernance de l'étude avec la mise en place de deux comités de suivi :

- **Comite de Coordination Technique (CCT)**, dont il est prévu qu'il se réunisse 3 fois pour la constitution du dossier de candidature. Ce comité est composé de l'équipe technique PAPI du porteur de projet et des référents techniques PAPI de chaque partenaire. Ces référents ont déjà été identifiés. Son rôle sera le suivi opérationnel de l'avancement de l'étude.

- **Comité de Pilotage (CP),** qui se réunira également 3 fois. Il est constitué des membres du CCT, des élus référents PAPI de la ville des Abymes, des communes partenaires, des représentants des services de l'état, des représentants des autres institutions partenaires. Les élus référents du CP doivent être désignés rapidement. Le rôle de ce comité est de garantir la bonne mise en œuvre du PAPI et de valider les différentes phases constitutives du dossier.

En complément, des entretiens bilatéraux entre les communes partenaires et SAFEGE auront lieu à plusieurs étapes de l'étude pour collecter les données et élaborer les fiches action.

La collecte de données est la première étape clé pour établir le diagnostic. Elle se déroulera au cours des deux prochaines semaines. SAFEGE insiste sur la nécessité de préparer les données nécessaires préalablement à la rencontre et de respecter la date de limite de remise des documents fixée au 14 février 2014 pour pouvoir respecter le planning fixé.

Planning

Il est prévu de présenter le dossier à la commission mixte inondation du **16 octobre 2014**, ce qui implique d'avoir finalisé le dossier fin juin 2014 pour tenir compte d'environ 3,5 mois de délai d'instruction localement.

Le planning de déroulement de l'étude est annexé au compte-rendu.

3. Discussions

Collecte de données

Mr Max BIABIANY, le DGST interroge sur les modalités de la collecte des données auprès des communes partenaires et demande s'il est prévu de rencontrer tous les acteurs de la commune ayant une connaissance des enjeux et problématiques liés aux inondations.

SAFEGE indique qu'un entretien sera réalisé avec chacune des communes partenaires au cours des semaines 4 et 5. Pour préparer cette rencontre, SAFEGE transmettra une fiche de collecte de données préalablement. Cette fiche visera également à rappeler l'objet de la rencontre et servira de fil conducteur lors des échanges. Lors de cette rencontre, une visite des points sensibles du territoire communal pourra être organisée. Par ailleurs, si la commune le souhaite, elle peut associer les interlocuteurs qu'elle estime pertinent lors de cet échange.

Il est souligné que les informations et discussions lors de ces entretiens seront retracées dans un document de synthèse qui sera transmis à toutes les communes, pour que chacune puisse en avoir connaissance.

Enfin, il est souligné qu'il est nécessaire de respecter le planning proposé sur la phase de collecte de données, pour pouvoir présenter le dossier à la commission mixte inondation du 16 octobre 2014.

Hétérogénéité de l'état des connaissances

La commune du Gosier demande comment seront gérés des niveaux de connaissance différents d'un secteur ou d'une commune à un(e) autre.

SAFEGE répond que tout l'intérêt de la démarche de PAPI à l'état d'intention est de faire un état des lieux de la connaissance des aléas concernés et de prévoir dans les secteurs où des enjeux sont identifiés des études qui permettront de compléter la qualification de l'aléa et du fonctionnement hydraulique. En fonction des secteurs, plusieurs études adaptées pourront être préconisées : modélisation, analyse hydromorphologique…

Articulation/Cohérence avec les projets d'aménagement

Le DGST souligne que la démarche de PAPI va s'étaler sur plusieurs années et demande par conséquent comment d'ores et déjà pouvoir tenir compte des actions qui pourront découler du programme, en évoquant la possibilité de geler des terrains…

SAFEGE souligne que le PAPI des bassins versants des Grands Fonds a la particularité d'être porté par des communes, comparativement aux PAPI de métropole qui sont généralement sous maîtrise d'ouvrage de syndicat, et donc par des structures qui sont également compétentes en terme de planification urbaine. Dans ce contexte,

toutes les réflexions menées dans le cadre de la démarche PAPI pourront aussitôt être prises en compte dans le développement urbain, s'agissant des mêmes structures.

SAFEGE complète en explicitant la démarche analyse coût-bénéfice, qui sera indispensable dans le cadre du PAPI complet. Cette analyse permettra d'apprécier l'efficacité des investissements envisagés sur le plan socio-économique et sera un outil d'aide à la décision garantissant la transparence du choix des projets.

SUITES A DONNER :

- SAFEGE contactera chaque commune partenaire pour convenir d'une date de rencontre au cours des semaines 4 et 5. Préalablement à ces rencontres, SAFEGE transmettra une fiche rassemblant les informations à collecter pour que le partenaire puisse préparer les documents nécessaires à SAFEGE.
- SAFEGE contactera les autres partenaires pour recueillir les informations en leur possession.
- Chaque commune désignera l'élu référent retenu pour le suivi et la mise en œuvre de cette démarche.
- La date de la prochaine rencontre (en dehors de la phase de collecte de données), correspondant à la réunion du comité de coordination technique, prévue semaine 6, sera transmise prochainement.

RÉDACTEUR :	NOM : CLAIRE MEILLAREC	SIGNATURE :
VÉRIFICATEUR	NOM : EMMANUELLE CLEMESSY	SIGNATURE :

Tout compte-rendu qui ne fait pas l'objet de remarque dans un délai de 15 jours à dater de l'envoi est considéré comme approuvé

Compte rendu de réunion n°4

MAÎTRE D'OUVRAGE : VILLE DES ABYMES

INTITULÉ DE L'AFFAIRE : Élaboration du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) à l'état d'intention des bassins versants des Grands Fonds

NOM DU RÉDACTEUR : CLAIRE MEILLAREC

NOM DU VÉRIFICATEUR : EMMANUELLE CLEMESSY

LIEU DE LA REUNION : MAIRIE DES ABYMES **DATE DE LA RÉUNION : 27/02/2014**

DATE D'ETABLISSEMENT DU COMPTE-RENDU :06/03/2014

ANNEXES :

⇨ Support de la présentation diffusé en séance

Nom / Fonction	Société / organisme / collectivité / unité	Rôle	Présent	Excusé	Diffus.	Téléphone	E-mail
M. Guy NAPRIX *Directeur adjoint des services techniques et environnement*	Commune de Pointe-à-Pitre	Commune partenaire	X		X	0590 93 85 66 0690 30 74 83	guy.naprix@ville-pointeapitre.fr
Mr Willy CORNELIE *Directeur des Services Techniques*	Commune de Morne à l'Eau	Commune partenaire		X	X	0590 24 66 76 0690 23 89 94	willy.cornelie@mornealeau.fr
Mme Cynthia CAROUPANAPOULLE *Directrice de l'Environnement et Développement Durable*	Commune de Morne à l'Eau	Commune partenaire		X	X		cynthia.caroupanapoulle@mornealeau.fr
Mlle Axelle CARTINOT *Chef de Projet Animation locale et écodéveloppement*	Commune de Morne à L'Eau	Commune partenaire	X		X	0590 21 65 47 0690 82 85 76	axelle.cartinot@mornealeau.fr
Mme Hélène MEDINA *Directrice Aménagement du territoire, fiscalité, urbanisme*	Commune de Sainte-Anne	Commune partenaire	X		X	0590 23 98 90 0590 23 98 97	helene.medina@ville-sainteanne.fr
Mme Axelle BAPTISTIDE *Directrice de la gestion et prévention des risques*	Commune du Gosier	Commune partenaire	X		X	0590 84 95 95 0690 06 29 41	abaptistide@villedugosier.fr
Mm Hélène CLAUDE-MAURICE *ADS*	Commune du Gosier	Commune partenaire	X		X	0690 64 50 83	hcm@ villedugosier.fr
M. Jean ANZALA *1er Adjoint au maire* *Élu Référent PAPI*	Commune du Moule	Commune partenaire				0690 64 50 83	
Mr Pascal SUENON-NESTAR *Directeur de l'Environnement et du Développement durable*	Commune du Moule	Commune partenaire	X		X	0590 23 78 12 0690 56 54 17	pascal.suenon-nestar@mairie-lemoule.fr
Mme Sylvie ADELAÏDE *Directrice de l'urbanisme et de l'aménagement*	Cap Excellence	Partenaire		X	X		
Mme Séverine LADISLAS *Ingénieur de l'Eau et de l'Assainissement*	Cap Excellence	Partenaire	X		X		
Mr Jean-Marc MONPELAT *Directeur du BRGM*	BRGM	Partenaire		X	X	0590 41 35 48	jm.mompelat@brgm.fr
Mme Stelle SAINT-CLAIR RANGON *Pole aménagement, prospective et exploitation*	Routes de Guadeloupe	Partenaire	X		X	0690 35 83 21	stella.saint-clair@routesdeguadeloupe.fr

Mr Evariste NICOLETIS *Directeur de l office National des Forêts (ONF)*	Office National des Forêts (ONF)	Partenaire		X	X	0590 99 28 99	evariste.nicoletis@onf.fr
Mr Philippe BLEUSE *Chef de Service Météo France de Guadeloupe*	Météo France	Partenaire	X		X	0590 89 60 60 059086 60 86	Philippe.bleuse@meteofrance.fr
Colonel Gilles BAZIR *Directeur du Service Départemental Incendie et Secours (SDIS)*	Service Départemental Incendie et Secours (SDIS)	Partenaire		X	X	0590 48 99 71 0590 48 99 72	gilles.bazir@sdis971.fr
Mr Colin NIEL *Directeur du Parc National de Guadeloupe*	Parc National de Guadeloupe (PNG)	Partenaire		X	X	0590 80 86 05	colin.niel@guadeloupe-parcnational.fr
Mme Nicole OLIER *Responsable du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL)*	Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL)	Partenaire		X	X	0590 81 04 30	n.olier@conservatoire-du-littoral.fr
M. Didier LAMBERT *Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL)*	Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL)	Partenaire	X		X	0690 63 42 03	d.lambert@conservatoire-du-littoral.fr
M. Pierre Jean ARBAU *S/Directeur de Routes, Port et Aéroport*	Conseil Général	Partenaire		X	X	0590 80 62 04	pierre-jean.arbau@cg971.fr
M. Pierre HALLEY *Chef du Service Littoral et Rivières*	Conseil Régional	Partenaire		X	X	0590 80 40 94	pierre.halley@cr-guadeloupe.fr
Mme Aude COMTE *Responsable unité inondations* *Service Risque, Énergie, Déchets*	Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL)	Assistant à maîtrise d'ouvrage Partenaire	X		X	0590 60 40 79 0690 46 84 86	aude.comte@developpement-durable.gouv.fr
M. Cyril DELHAISE *Chef unité police de l'eau Basse-Terre*	Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL)	Assistant à maîtrise d'ouvrage Partenaire	X		X	0590 99 35 69	cyril.delhaise@developpementdurable.gouv.fr
M. Boris DOBRYCHINE *Chef unité territoires et prospectives - SIG*	Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL)	Assistant à maîtrise d'ouvrage Partenaire	X		X	0590 99 46 64	Boris.Dobrychine@developpement-durable.gouv.fr
Mme Brigitte DAVID-DAZY *Responsable du Bureau de Relations avec les Collectivités*	Sous-préfecture	Partenaire		X	X	0590 82 68 68	Brigitte.david-dazy@guadeloupe.pref.gouv.fr
M. Bernard LUBETH *Directeur de l'Office de l'Eau*	Office de l'Eau Guadeloupe	Partenaire	X		X	0590 80 99 78	
Mme Pascaline LORICOURT *Office de l'eau Guadeloupe*	Office de l'Eau Guadeloupe	Partenaire	X		X		Pascaline.LORICOURT@office-eauguadeloupe.fr
Mr Philippe BHIKI *Responsable de l'Agence des 50 Pas Géométriques*	Agence des 50 pas Géométriques	Partenaire		X	X	0590 47 15 74 0590 60 40 79	pbhiki@ag50pas-guadeloupe.fr
Mr Narcisse ZAHIBO *Directeur du Laboratoire de Recherches Géosciences et énergies*	Université des Antilles et de la Guyane (UAG)	Partenaire		X	X	0590 48 30 30	narcisse.zahibo@univ-ag.fr
Mr Vincent FAUCHER *Directeur de l'Alimentation de l'Agriculture et des Forêts (DAAF)*	Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et des Forêts (DAAF)	Partenaire		X	X	0590 99 09 11 0590 99 09 69	vincent.faucher@agriculture.gouv.fr
Mr Guillaume PERRIN *Directeur de la Mer de Guadeloupe*	Direction de la Mer	Partenaire		X	X	0590 41 95 50	dm-guadeloupe@developpement-durable.gouv.fr
M. François BONLLAND *Chargé d'étude*	Cabinet URBIS		X		X	0690 61 93 89	François.bonlland@urbis-guadeloupe.fr

Mr Max BIABIANY *Directeur Général des Services Techniques*	Maître d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche		X	X	0590 89 86 49 0690 56 87 04	mbiabiany@ville-des-abymes.fr
Mr Georges EUGENE *Directeur Assainissement Eclairage Public*	Maître d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche		X	X	0590 89 86 49	geugene@ville-des-abymes.fr
Mme Muriel MISSOUDAN *Directrice de la prévention des risques*	Maitre d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche		X	X	0590 48 27 40 0690 34 84 22	mmissoudan@ville-des-abymes.fr
M. Olivier ZAMI *Directeur Général Adjoint du Développement Durable*	Maitre d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche	X		X	0590 23 42 50	ozami@ville-des-abymes.fr
Mme Chantal BOUCAUD *Directrice du Développement Territorial*	Maître d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche	X		X	0590 23 42 50	cboucaud@ville-des-abymes.fr
Mme Jacqueline MANGO *Directrice de l'Urbanisme et du Patrimoine*	Maitre d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche		X	X	0590 23 42 50	mmango@ville-des-abymes.fr
Mme Sandra VERDOL *Pôle Projet Renouvellement des Risques*	Maitre d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche	X		X	0590 47 43 41 0690 33 64 81	sverdol@ville-des-abymes.fr
Mme Simone DOROCANT *Chef du service Planification*	Maître d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche	X		X	0590 23 97 18 0690 47 35 50	sdorocant@ville-des-abymes.fr
Mme Christiane ZAIRE *Assistante chef du service planification*	Maître d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche	X		X	0590 23 91 73	czaire@ville-des-abymes.fr
Mr Thomas VOLKMAR *Directeur SAFEGE Guadeloupe*	Bureau d'études SAFEGE	Prestataire		X	X	0590 81 93 93 0690 64 47 56	thomas.volkmar@safege.fr
M. Arnaud BONNAFE *Expert risque inondation*	Bureau d'études SAFEGE	Prestataire	X		X	0596 30 06 80 0696 39 42 82	arnaud.bonnafe@safege.fr
Mlle Emmanuelle CLEMESSY *Chef de projet*	Bureau d'études SAFEGE	Prestataire	X		X	0590 81 93 93 0690 64 47 56	emmanuelle.clemessy@safege.fr
Mlle Claire MEILLAREC *Ingénieur de projet*	Bureau d'études SAFEGE	Prestataire	X		X	0590 81 93 93 0690 61 84 78	claire.meillarec@safege.fr

<u>Objet de la réunion</u> : Réunion de présentation du diagnostic au comité technique et pistes pour la stratégie

Le diaporama de la présentation, joint en annexe, est remis en fin de réunion à chaque membre du comité technique. Ce compte-rendu rapporte les remarques et les questions émises au cours de la réunion.

Seuls les points clés de la présentation sont repris synthétiquement ci-après.

L'objet de cette première réunion est de présenter :

- Le rappel du contexte, des étapes précédentes et de l'organisation de la démarche ;
- La synthèse de l'état des lieux ;
- Les éléments clés du diagnostic partagé ;
- Des pistes d'action pour la définition de la stratégie ;
- Les prochaines étapes.

1. Rappel du contexte, des étapes précédentes et de l'organisation de la démarche

Lors de cette première partie SAFEGE :

- Rappelle l'origine de la démarche initiée par la commune des Abymes et les principes du PAPI ;
- Retrace les réunions, rencontres et échanges déjà menés ;
- Précise les partenaires identifiés autres que les communes, en distinguant les structures confirmées et les structure identifiées comme pouvant être porteurs d'actions ;
- Expose les rôles possibles des partenaires, à savoir : opérationnels, financiers ou les deux.

Pour conclure SAFEGE énonce les objectifs de la réunion.

Le Service Police de l'Eau de la DEAL souligne l'absence de la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre dans les partenaires susceptibles d'être compétents dans la gestion des eaux pluviales.

SAFEGE indique qu'il avait été envisagé que la commune du Moule représente la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre. La commune du Moule précise que la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre n'est pas compétente sur la gestion des eaux pluviales. SAFEGE indique que d'après les statuts annexés à l'arrêté préfectoral portant extension du périmètre et transformation de la Communauté de Communes du Nord Grande-Terre, elle aurait cette compétence. Ce point sera précisé par la suite.

SAFEGE rappelle ensuite que le dispositif PAPI s'adresse aux inondations liées au débordement de cours d'eau, au ruissellement pluvial et à la submersion marine. Le dispositif PAPI exclut la prise en compte des inondations dues aux débordements de réseaux.

Le Service Police de l'eau précise qu'au sens réglementaire le réseau hydrographique du territoire du PAPI n'est pas considéré comme des cours d'eau, à l'exception de quelques canaux.

SAFEGE rejoint cette remarque mais précise que le dispositif du PAPI ne considère pas uniquement la définition réglementaire du terme cours d'eau, mais inclut tout écoulement à surface libre source de débordement (y compris écoulement non pérenne). L'unité inondation de la DEAL confirme que le dispositif du PAPI s'entend au sens hydraulique d'un cours d'eau et non réglementaire.

Le Service Police de l'eau interroge SAFEGE sur l'articulation du PAPI avec la gestion des réseaux pluviaux. SAFEGE répond en illustrant avec l'exemple de Pointe-à-Pitre, pour laquelle les actions du PAPI pourront porter sur les parties canalisées des ravines, axes structurant de l'écoulement, et non sur les divers collecteurs de la Ville.

2. Synthèse de l'état des lieux et éléments de diagnostic partagé

Synthèse de l'état des lieux

SAFEGE rappelle que le territoire du PAPI fait partie du Territoire à Risque Inondation Important « centre » et présente quelques caractéristiques du territoire des bassins versants des Grands-Fonds (démographie, morphologie, environnement naturel,…).

Éléments de diagnostic partagé

Préalablement, SAFEGE insiste sur la notion de partage du diagnostic puisque bien que chaque commune soit touchée par les inondations dans des proportions différentes, c'est le territoire des bassins versants des Grands-Fonds composé des 6 communes qui est concerné par le PAPI.

SAFEGE présente quelques éléments du diagnostic partagé :

- Synthèse des limites actuelles de la connaissance des aléas ;
- Délimitation des zones inondables et quelques chiffres de surfaces inondables ;
- État de la connaissance des dommages et des débits caractéristiques ;
- Facteurs de risques particuliers du territoire des Grands-Fonds ;
- Connaissances des enjeux en quelques chiffres à travers les indicateurs de la population, des activités économiques, de la gestion de crise et de l'environnement ;
- État des lieux de l'alerte et de la prévision de crue à travers la vigilance météorologique.

Météo France expose les outils de mesure en temps réel à savoir le radar situé au Moule et 4 postes pluviométriques (sur les 18 stations précédemment énoncées par SAFEGE). Météo France souligne également les limites des possibilités de prévision pluviométrique du territoire et rappelle les différences entre vigilance fortes pluies et orages de la prévision de crue.

L'unité inondation de la DEAL précise qu'actuellement seule l'analyse pluviométrique permet d'émettre un bulletin de vigilance forte pluie et orage. L'alerte aux crues nécessite de connaître d'autres indicateurs comme par exemple le niveau de saturation des sols,… etc.

Le bureau d'étude URBIS souhaite savoir s'il est prévu d'estimer l'évolution des surfaces imperméabilisées (comme le bâti) à moyen ou long terme. SAFEGE précise que cet élément ne fait pas partie de sa mission mais que ce travail peut-être réalisé dans le cadre d'une action, par exemple d'élaboration de Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales.

La Communauté d'Agglomération de Cap Excellence, indique qu'elle mène actuellement son Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales, et confirme qu'il y est prévu d'une part l'amélioration de la connaissance de fonctionnement de son réseau et d'autre par l'évaluation de l'imperméabilisation des sols et de son évolution pour les années à venir.

Cap Excellence souhaite savoir si les points noirs du réseau hydrographique ont été localisés dans le cadre du présent diagnostic. SAFEGE précise que le diagnostic est basé sur une synthèse de la bibliographie existante et que les sources de données disponibles ne permettent pas ce niveau de détail.

L'unité inondation de la DEAL questionne sur les ouvrages de protection présents sur le territoire. SAFEGE indique qu'un seul ouvrage d'écrêtement est recensé sur le périmètre de l'étude et que son fonctionnement est peu connu.

3. Pistes d'action pour la définition d'une stratégie

SAFEGE rappelle les 8 axes d'engagements des programmes PAPI et la complémentarité des actions dans ses axes. SAFEGE présente une synthèse des pistes d'actions d'ores et déjà abordées avec les communes partenaires à travers plusieurs thèmes de travail afin de faciliter les échanges.

Périmètre de l'étude hydraulique

Le service Police de l'Eau demande sur quels bassins versants les études hydrauliques devront être menées. SAFEGE rappelle que les enjeux ne sont pas les mêmes à l'échelle de chaque bassin, aussi des études différentes pourront être menées en fonction des bassins versants, ce point sera à préciser dans la suite de l'étude.

Traçabilité des évènements

Le diagnostic a mis en évidence l'absence de repères de crues et de traces écrites des évènements ayant marqués le territoire.

Outre la matérialisation d'une hauteur d'eau, le service Police de l'eau souligne que la pose de repère de crue permet d'entretenir auprès de la population la mémoire des évènements impactant. La question de la maitrise d'ouvrage de pose de ses repères de crue est posée.

La commune de Pointe-à-Pitre propose que chaque commune, éventuellement accompagnée par le SDIS, soit maitre d'ouvrage de la pose des repères de crues dans sa commune, soulignant qu'il est délicat pour une commune d'intervenir en dehors de ses limites administratives.

SAFEGE signale que d'après son expérience, la pose des repères de crue est plutôt du ressort des services de l'état. L'unité inondation de la DEAL précise que l'expertise à la suite d'évènements marquants pourrait être du ressort des services de l'état mais que la pose des repères de crue serait plutôt du ressort des communes.

Information du grand public

La ville de Pointe-à-Pitre expose le faible impact de l'information institutionnelle sur les administrés et illustre ses propos par l'information faite sur l'épidémie de dengue et de chikungunya.

L'office de l'Eau de Guadeloupe, ayant été associée à la lutte contre cette épidémie, fait état d'une prise de conscience de la population à partir du moment où la menace est réelle. Ainsi des périodes de communications intenses peuvent être ciblées à la suite de la crue.

La commune des Abymes remarque que les deux vecteurs de communication qui interpellent est la radio et la diffusion d'un petit film par une personnalité/humoriste local (slogan).

La commune de Morne-à-l'Eau fait état de son retour d'expérience et fait remarquer la pertinence d'associer plusieurs vecteurs de communications : réunion d'information, porte à porte, radio,…

Les différents intervenants soulignent l'incidence négative, tant environnementale que sur la diffusion de l'information, de la communication par flyers.

L'incidence positive de l'information et de la sensibilisation en milieu scolaire est également abordée.

SAFEGE émet l'idée d'associer une société de communication.

Les échanges sur la communication sont nombreux et l'ensemble des participants s'accordent sur le fait que les actions de communication doivent être multiples et s'inscrire dans la durée.

Ouvrages hydrauliques de traversée

Le service Police de l'Eau relève la multitude d'ouvrages hydrauliques de traversée notamment sur le territoire des Grands-Fonds qui présentent des dimensions variées (2 ouvrages au même endroit peuvent avoir des dimensions différentes) souvent insuffisantes.

La ville des Abymes confirme ce point et indique qu'elle ne dispose pas de base réglementaire pour donner un avis sur les ouvrages de franchissement de ravine. Elle souligne que l'instruction du permis de construire porte sur la construction et non sur le contrôle du dimensionnement de l'ouvrage de traversée permettant l'accès. La ville des Abymes invite le pétitionnaire à se rapprocher des services techniques de la ville pour le dimensionnement de l'ouvrage, il s'agit toutefois uniquement d'une recommandation.

La question du contrôle des ouvrages hydrauliques de traversée privée est soulevée.

Le service Police de l'Eau précise que les ravines n'étant pas des cours d'eau au sens de la Loi sur l'Eau, les ouvrages de franchissement ne sont pas soumis à ce titre là, néanmoins il rappelle que les rejets d'eaux pluviales

sur le sol sont soumis à la rubrique 2.1.5.0. de la Loi sur l'Eau. De surcroît, il souligne que les Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales sont les outils réglementaires permettant d'instaurer des règles opposables dans lesquelles des informations techniques sur le dimensionnement de ces ouvrages seront précisées.

SAFEGE signale en complément que lors des entretiens avec les communes il est ressorti que les ouvrages privés peuvent être sous-dimensionnés et rendre l'accès aux habitations vulnérables mais que ces ouvrages peuvent également avoir une incidence sur le ralentissement des écoulements.

Gestion de la circulation

Le service Police de l'Eau propose de signaler des zones refuges (parking, ….) pour que les automobilistes attendent la décrue. La reprise du trafic peut-être diffusée par radio afin d'informer les automobilistes de la reprise du trafic.

Routes de Guadeloupe informent que des procédures spécifiques sont prévues selon la nature des évènements (notamment en cas d'inondation) en terme d'exploitation.

Routes de Guadeloupe confirment la possibilité d'émettre l'alerte météorologique sur les panneaux à message temporaire. Ce point devra toutefois être discuté. Routes de Guadeloupe précise également que ces panneaux visent à informer les usagers de l'état de la circulation. Routes de Guadeloupe informent également les médias de l'état de la circulation.

Routes de Guadeloupe signalent qu'un plan de gestion particulier de la circulation est en cours sur la commune de Saint-Claude mais qu'il n'y a pas de projet pour l'instant sur le périmètre du PAPI.

La ville des Abymes souligne que l'événement marquant de janvier 2011 est resté dans les mémoires et que le comportement des usagers des Abymes sur les axes routiers (franchissement d'ouvrages submergés) a été modifié suite à cet événement.

Entretien

La question de la responsabilité de l'entretien des ravines, canaux et ouvrages hydrauliques est soulevée.

La DEAL rappelle qu'elle est responsable de l'entretien de quelques tronçons de canaux faisant partie du Domaine Public de l'État, mais pour lesquels elle n'a plus la possibilité d'intervenir depuis plusieurs années.

La commune de Morne-à-L'Eau interpelle sur le coût élevé des opérations de curage et d'entretien.

La commune du Gosier indique, avec l'exemple de la riviera, que la Région engage des travaux de restauration et d'entretien via un programme pluri-annuel. La commune indique également avoir prévu un budget de près de 800 K€ cette année pour le curage et l'entretien.

La commune du Moule confirme que le budget communal est insuffisant pour les travaux de curage et d'entretien. La commune du Moule indique avoir bénéficié d'un chantier d'insertion du RSMA qui s'est chargé du curage de la ravine Damencourt, ce qui a permis de considérablement réduire les coûts de travaux.

Routes de Guadeloupe précisent qu'ils sont en charge de l'entretien des ouvrages hydrauliques des Routes Nationales et Départementales.

La ville de Pointe-à-Pitre confirme le coût financier non négligeable de ce poste, et souligne également le mauvais état des réseaux de la ville et que ce dernier est en plus sujet en permanence à la présence d'eau marine. L'ensemble de ces facteurs contraint l'écoulement des eaux.

SAFEGE émet l'idée d'une mutualisation de moyens à l'échelle du territoire du PAPI pour l'entretien.

Le servie Police de l'Eau évoque la taxe sur les eaux pluviales, mais pour laquelle la mise en œuvre semble compliquée à ce jour.

Surveillance et prévision

Météo France informe que le système de vigilance est bâti en partenariat avec le Service de la Protection Civile. La surveillance et la prévision présentent des limites en « état de l'art » de la prévision de la météorologie.

L'unité inondation de la DEAL signale que le temps de réaction très court des bassins versants ne permet pas pour l'heure la mise en œuvre d'une vigilance crue. A l'heure actuelle seule la connaissance de la météorologie permet d'émettre une vigilance.

L'unité inondation de la DEAL signale la confusion liée au code couleur entre la vigilance cyclone et la vigilance forte pluies et orages. Un travail doit être réalisé sur la perception des messages d'alerte par la population.

L'unité inondation de la DEAL émet l'idée de former des cellules de veille sur certains bassins versants.

Autres sujets

La Police de l'Eau rappelle que l'on ne pourra jamais supprimer toutes les zones inondables et qu'il pourrait être intéressant de la rappeler en préambule du dossier.

L'office de l'Eau Guadeloupe demande des précisions sur la priorisation des futures fiches actions. SAFEGE confirme que les actions feront l'objet d'un ordre de priorisation. La DEAL précise que ce sont toutefois toutes les actions (l'ensemble du dossier) qui sont labellisées.

L'unité territoires et prospectives de la DEAL, signale que l'État associé au Conseil Régional a initié début 2012 une étude partenariale sur le territoire des Grands-Fonds dont l'objectif doit permettre d'engager un dialogue avec les acteurs territoriaux concernés sur la base d'une stratégie opérationnelle préparant la mise en œuvre d'une gestion partagée de l'espace des Grands Fonds.

Cette démarche globale et transversal doit conduire à :

- Développer la connaissance de territoire des Grands-Fonds par l'établissement d'un diagnostic permettant de hiérarchiser les enjeux en matière de développement durable (Phase 1 – Réalisé)
- Établir des propositions et recommandations pour la mise en œuvre d'un projet partagé. Il s'agit notamment de définir des propositions d'actions permettant de répondre aux problématiques territoriales (phase 2 – En-cours)
- Favoriser la concertation avec les acteurs locaux (phase 3 – A venir)

L'étude sera finalisée en décembre 2014.

L'unité territoires et prospectives de la DEAL interroge sur l'articulation entre cette étude et le PAPI des bassins versants des Grands-Fonds. SAFEGE souligne l'intérêt de cette étude, dont la phase 1 a été utilisée pour le diagnostic du PAPI, mais précise que les délais de réalisation des deux dossiers ne sont pas mutualisables. Il est néanmoins souligné qu'une partie du programme d'actions du PAPI pourra être reprise dans la 2ème phase de l'étude sur les Grands Fonds. L'unité territoires et prospectives de la DEAL ajoute que la 3ème phase de l'étude qui concerne plus spécifiquement la gouvernance pourra servir pour la mise en œuvre du PAPI.

SUITES A DONNER : La prochaine étape de l'étude est l'élaboration des fiches actions par les partenaires. Pour cela :

- SAFEGE transmettra au prochain comité de pilotage la trame des fiches actions
- Chaque partenaire remplira une ou plusieurs fiches actions ;
- Une rencontre individuelle sera organisée entre SAFEGE et chaque commune partenaire, afin de les accompagner dans la définition de leurs actions.

SAEFEGE rappelle que le partenaire est autonome dans la définition de l'action. SAFEGE interviendra uniquement pour guider les partenaires.

RÉDACTEUR :	NOM : CLAIRE MEILLAREC	SIGNATURE :
VÉRIFICATEUR	NOM : EMMANUELLE CLEMESSY	SIGNATURE :

Tout compte-rendu qui ne fait pas l'objet de remarque dans un délai de 15 jours à dater de l'envoi est considéré comme approuvé

Compte rendu de réunion n°5

MAÎTRE D'OUVRAGE : VILLE DES ABYMES

INTITULÉ DE L'AFFAIRE : Élaboration du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) à l'état d'intention des bassins versants des Grands Fonds

NOM DU RÉDACTEUR : CLAIRE MEILLAREC

NOM DU VÉRIFICATEUR : EMMANUELLE CLEMESSY

LIEU DE LA REUNION : CENTRE DE RESSOURCES DES ABYMES

DATE DE LA RÉUNION : 10/03/2014

DATE D'ETABLISSEMENT DU COMPTE-RENDU :13/03/2014

ANNEXES :

- ⇨ Support de la présentation diffusé en séance
- ⇨ Cadre de la fiche-action
- ⇨ Synthèse des pistes d'action

Nom / Fonction	Société / organisme / collectivité / unité	Rôle	Présent	Excusé	Diffus.	Téléphone	E-mail
Mr Éric JALTON *Maire des Abymes*	Maître d'Ouvrage Commune des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche		X	X	0590 93 80 80	*ejalton@ville-des-abymes.fr*
Mr Jacques BANGOU *Maire de Pointe-à-Pitre* *Président de Cap Excellence*	Commune de Pointe-à-Pitre	Commune partenaire		X	X	0590 93 85 00 0590 93 85 66	-
Mr Jean-Claude LOMBION *Maire de Morne à l'Eau*	Commune de Morne à l'Eau	Commune partenaire		X	X	0590 24 27 26 0590 24 27 09	*cabinet@mornealeau.fr*
Mme Gabrielle LOUIS-CARABIN *Maire du Moule*	Commune du Moule	Commune partenaire		X	X	0590 23 18 01 0590 23 78 12	*gabriel.carabin@wanadoo.fr*
M. Jean-Pierre DUPONT *Maire de Gosier*	Commune de Gosier	Commune partenaire		X	X	-	-
M. Blaise ALDO *Maire de Sainte-Anne*	Commune de Sainte-Anne	Commune partenaire		X	X	-	-
M. Guy NAPRIX *Directeur adjoint des services techniques et environnement*	Commune de Pointe-à-Pitre	Commune partenaire	X		X	0590 93 85 66 0690 30 74 83	guy.naprix@ville-pointeapitre.fr
M. Jacky LEOGANE *Conseiller municipal* *Élu Référent PAPI*	Commune de Pointe-à-Pitre	Commune partenaire		X	X		Jacky.leogane@orange.fr
Mr Willy CORNELIE *Directeur des Services Techniques*	Commune de Morne-à-l'Eau	Commune partenaire		X	X	0590 24 66 76 0690 23 89 94	willy.cornelie@mornealeau.fr
Mme Cynthia CAROUPANAPOULLE *Directrice de l'Environnement et Développement Durable*	Commune de Morne-à-l'Eau	Commune partenaire		X	X		cynthia.caroupanapoulle@mornealeau.fr
Mlle Axelle CARTINOT *Chef de Projet Animation locale et écodéveloppement*	Commune de Morne-à-l'Eau	Commune partenaire	X		X	0590 21 65 47 0690 82 85 76	axelle.cartinot@mornealeau.fr

M. Philipson FRANCFORT *Élu délégué aux travaux – 2ème adjoint délégué* *Élu Référent PAPI*	Commune de Morne-à-l'Eau	Commune partenaire	X		X	0690 59 74 86	Ph.francfort@yahoo.fr
Mme Hélène MEDINA *Directrice Aménagement du territoire, fiscalité, urbanisme*	Commune de Sainte-Anne	Commune partenaire		X	X	0590 23 98 90 0590 23 98 97	helene.medina@ville-sainteanne.fr
Mr Daniel DETHELOT *Adjoint au maire de Sainte-Anne*	Commune de Sainte-Anne	Commune partenaire	X		X	0590 85 48 60	Dethelot.daniel@orange.fr
Mr Andy DABRICOT *Directeur de la Direction des Services Technique*	Commune du Gosier	Commune partenaire	X		X	0590 84 95 96	adabricot@villedugosier.fr
Mme Axelle BAPTISTIDE *Directrice de la gestion et prévention des risques*	Commune du Gosier	Commune partenaire	X		X	0590 84 95 95 0690 06 29 41	abaptistide@villedugosier.fr
Mr Jocelyn CUIRASSIER *Adjoint au maire du Gosier*	Commune du Gosier	Commune partenaire	X		X	0590 84 95 95	-
Mr Pascal SUENON-NESTAR *Directeur de l'Environnement et du Développement durable*	Commune du Moule	Commune partenaire	X		X	0590 23 78 12 0690 56 54 17	pascal.suenon-nestar@mairie-lemoule.fr
M. Jean ANZALA *1er Adjoint au maire* *Élu Référent PAPI*	Commune du Moule	Commune partenaire	X		X	0690 64 50 83	
Mr Fabert MICHELY *Adjoint au maire de la ville des Abymes* - *Conseiller Général*	Ville des Abymes - Conseil Général	Partenaire	X		X	0590 93 80 80 0690 50 78 41	Fabert.michely.@orange.fr
Mme Sylvie ADELAÏDE *Directrice de l'urbanisme et de l'aménagement*	Cap Excellence	Partenaire		X	X		
Mme Séverine LADISLAS *Ingénieur de l'Eau et de l'Assainissement*	Cap Excellence	Partenaire	X		X		ladislas.capexcellence@orange.fr
Mr Jean-Marc MONPELAT *Directeur du BRGM*	BRGM	Partenaire		X	X	0590 41 35 48	jm.mompelat@brgm.fr
Mme Stelle SAINT-CLAIR RANGON *Pole aménagement, prospective et exploitation*	Routes de Guadeloupe	Partenaire	X		X	0690 35 83 21	stella.saint-clair@routesdeguadeloupe.fr
Mr Evariste NICOLETIS *Directeur de l office National des Forêts (ONF)*	Office National des Forêts (ONF)	Partenaire		X	X	0590 99 28 99	evariste.nicoletis@onf.fr
Mr Philippe BLEUSE *Chef de Service Météo France de Guadeloupe*	Météo France	Partenaire		X	X	0590 89 60 60 059086 60 86	Philippe.bleuse@meteofrance.fr
M. Paul SYLVESTRE *Service Départemental Incendie et Secours (SDIS)*	Service Départemental Incendie et Secours (SDIS)	Partenaire	X		X	0590 48 37 78	Paul.sylvestre@sdis971.fr
Mr Colin NIEL *Directeur du Parc National de Guadeloupe*	Parc National de Guadeloupe (PNG)	Partenaire		X	X	0590 80 86 05	colin.niel@guadeloupe-parcnational.fr
Mme Nicole OLIER *Responsable du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL)*	Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL)	Partenaire		X	X	0590 81 04 30	n.olier@conservatoire-du-littoral.fr
Mr Jacques Gillot *Président du Conseil Général de la Guadeloupe*	Conseil Général	Partenaire		X	X	0590 99 77 77	

M. Pierre Jean ARBAU *S/Directeur de Routes, Port et Aéroport*	Conseil Général	Partenaire		X	X	0590 80 62 04	pierre-jean.arbau@cg971.fr
Mme Josette BOREL – LINCERTIN *Présidente du Conseil Régional*	Conseil Régional	Partenaire		X	X	0590 80 04 03 0590 80 40 40	
M. Pierre HALLEY *Chef du Service Littoral et Rivières*	Conseil Régional	Partenaire		X	X	0590 80 40 94	pierre.halley@cr-guadeloupe.fr
Mme Marcelle PIERROT *Préfète de la Région Guadeloupe*	Préfecture de Région	Partenaire		X	X	0590 99 39 00	-
Mme Brigitte DAVID-DAZY *Responsable du Bureau de Relations avec les Collectivités*	Sous-préfecture	Partenaire		X	X	0590 82 68 68	Brigitte.david-dazy@guadeloupe.pref.gouv.fr
Mme Aude COMTE *Responsable unité inondations* *Service Risque, Énergie, Déchets*	Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL)	Assistant à maîtrise d'ouvrage Partenaire	X		X	0590 60 40 79 0690 46 84 86	aude.comte@developpement-durable.gouv.fr
M. Cyril DELHAISE *Chef unité police de l'eau Basse-Terre*	Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL)	Assistant à maîtrise d'ouvrage Partenaire	X		X	0590 99 35 69	cyril.delhaise@developpementdurable.gouv.fr
Mr Vincent FAUCHER *Directeur de l'Alimentation de l'Agriculture et des Forêts (DAAF)*	Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et des Forêts (DAAF)	Partenaire		X	X	0590 99 09 11 0590 99 09 69	vincent.faucher@agriculture.gouv.fr
Mr Guillaume PERRIN *Directeur de la Mer de Guadeloupe*	Direction de la Mer	Partenaire		X	X	0590 41 95 50	dm-guadeloupe@developpement-durable.gouv.fr
Mr Bernard LUBETH *Directeur de l'Office de l'Eau*	Office de l'Eau Guadeloupe	Partenaire		X	X	0590 80 99 78	
Mr Hugues DELANNAY *Chargé d'intervention assainissement*	Office de l'Eau Guadeloupe	Partenaire	X		X		hugues.delannay@office-eauguadeloupe.fr
Mme Mélanie ARNAUDIES *Chargée de mission urbanisme* *Agence des 50 Pas Géométriques*	Agence des 50 pas Géométriques	Partenaire	X		X	0690 20 58 60	melanie.arnaudies@ag50pas-guadeloupe.fr
Mr Narcisse ZAHIBO *Directeur du Laboratoire de Recherches Géosciences et énergies*	Université des Antilles et de la Guyane (UAG)	Partenaire		X	X	0590 48 30 30	narcisse.zahibo@univ-ag.fr
Mme Maguy CELIGNY *Conseiller Municipal* *Élue référent PAPI*	Maître d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche	X		X	0590 93 80 80	sarixm@wanadoo.fr
Mr Georges BOUCARD *Directeur de Cabinet*	Maître d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche		X	X	0590 93 80 80	Gboucard@ville-des-abymes.fr
Mr Franck GUAYROSO *Directeur Général des Services*	Maître d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche		X	X	0590 93 80 80	fguayroso@ville-des-abymes.fr
Mr Max BIABIANY *Directeur Général des Services Techniques*	Maître d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche		X	X	0590 89 86 49 0690 56 87 04	mbiabiany@ville-des-abymes.fr
Mr Georges EUGENE *Directeur Assainissement Eclairage Public*	Maître d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche		X	X	0590 89 86 49	geugene@ville-des-abymes.fr

Mr Thierry LAROUSSE *Prospective Stratégique*	Maître d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche		X	X	0590 93 80 80 0690 33 15 36	tlarousse@ville-des-abymes.fr
Mme Muriel MISSOUDAN *Directrice de la prévention des risques*	Maitre d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche		X	X	0590 48 27 40 0690 34 84 22	mmissoudan@ville-des-abymes.fr
M. Olivier ZAMI *Directeur Général Adjoint du Développement Durable*	Maitre d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche	X		X	0590 23 42 50	ozami@ville-des-abymes.fr
Mme Chantal BOUCAUD *Directrice du Développement Territorial*	Maître d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche	X		X	0590 23 42 50	cboucaud@ville-des-abymes.fr
Mme Jacqueline MANGO *Directrice de l'Urbanisme et du Patrimoine*	Maitre d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche		X	X	0590 23 42 50	mmango@ville-des-abymes.fr
Mme Sandra VERDOL *Pôle Projet Renouvellement Urbain (PPRU) – Conducteur d'opération RUZAB*	Maitre d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche		X	X	0590 47 43 41 0690 33 64 81	sverdol@ville-des-abymes.fr
Mme Simone DOROCANT *Chef du service Planification*	Maître d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche	X		X	0590 23 97 18 0690 47 35 50	sdorocant@ville-des-abymes.fr
Mme Christiane ZAIRE *Assistante chef du service planification*	Maître d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche	X		X	0590 23 91 73	czaire@ville-des-abymes.fr
Mr Thomas VOLKMAR *Directeur SAFEGE Guadeloupe*	Bureau d'études SAFEGE	Prestataire	X		X	0590 81 93 93 0690 64 47 56	thomas.volkmar@safege.fr
M. Arnaud BONNAFE *Expert risque inondation*	Bureau d'études SAFEGE	Prestataire	X		X	0596 30 06 80 0696 39 42 82	arnaud.bonnafe@safege.fr
Mlle Emmanuelle CLEMESSY *Chef de projet*	Bureau d'études SAFEGE	Prestataire	X		X	0590 81 93 93 0690 64 47 56	emmanuelle.clemessy@safege.fr
Mlle Claire MEILLAREC *Ingénieur de projet*	Bureau d'études SAFEGE	Prestataire	X		X	0590 81 93 93 0690 61 84 78	claire.meillarec@safege.fr

<u>Objet de la réunion</u> : Comité de pilotage de présentation et de validation de la stratégie relative à l'élaboration du dossier de candidature du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) à l'état d'intention des bassins versants des Grands Fonds

Le diaporama de la présentation, le cadre de la fiche-action et la synthèse des pistes d'actions, joins en annexe, sont remis en fin de réunion à chaque membre du Comité de Pilotage. Ce compte-rendu rapporte les remarques et les questions émises au cours de la réunion.

Seuls les points clés de la présentation sont repris synthétiquement ci-après.

Afin de limiter la mobilisation des élus la réunion est découpée en 2 séances de travail. La première mobilise le Comité de Pilotage et vise à partager et à valider la stratégie. La deuxième séance de travail mobilise le Comité Technique et vise à échanger sur la prochaine étape d'élaboration des fiches actions.

L'objet de cette première réunion est pour le comité de pilotage de présenter :

- Les objectifs ;
- Les éléments clés du diagnostic partagé ;
- La synthèse des pistes actions ;
- La stratégie partagée ;
- Les prochaines étapes ;

Pour le comité technique de présenter :

- Le cadre de la fiche-action ;
- La synthèse des pistes actions.

1. <u>Présentation</u>

SAFEGE rappelle les objectifs de la démarche de PAPI d'intention et énonce les objectifs de la réunion.

SAFEGE présente quelques éléments du diagnostic partagé :

- Délimitation des zones inondables et quelques chiffres de surfaces inondables
- Connaissances des enjeux en quelques chiffres à travers l'indicateur de population
- Facteurs de risques particuliers du territoire des Grands-Fonds

SAFEGE expose ensuite :

- La synthèse des pistes d'actions pour la définition de la stratégie par axe
- Les objectifs et la définition de la stratégie

2. <u>Remarques et questions émises au cours du comité de pilotage</u>

Les résultats du diagnostic et les pistes d'actions sont discutés.

■ Système de prévision

La ville des Abymes souligne la confusion liée au code couleur entre la vigilance cyclone et la vigilance forte pluies et orages

SAFEGE signale que ce point a été abordé lors du précédent Comité technique et qu'il a été proposé qu'un travail soit réalisé sur la perception des messages d'alerte par la population.

■ Ouvrages d'écrêtement des crues

La ville des Abymes demande s'il est prévu de construire d'autres ouvrages d'écrêtement de crue tel que celui de Petit Pérou.

Préalablement à la construction d'autres ouvrages, SAFEGE indique qu'il est nécessaire de mener une étude hydraulique globale pour définir le besoin, la localisation, le dimensionnement, …. de ces ouvrages.

SAFEGE informe que dans le cadre du PAPI complet, il conviendra de réaliser une Analyse Cout Bénéfice et une Analyse Multicritère pour prétendre à l'octroi de subvention de l'état pour la réalisation de travaux. Il s'agit de comparer dans la durée l'écart entre les bénéfices attendus de la mesure de réduction du risque d'inondation envisagé et les couts de sa mise en œuvre.

La commune du Gosier relève l'intérêt de préserver les zones naturelles d'écrêtement de crue. Une action prioritaire d'identification et de préservation de ces zones pourrait-être menée.

La commune de Pointe-à-Pitre évoque la possibilité de réaliser des bassins d'écrêtement de crue dont l'eau stockée pourrait également être utilisée pour l'agriculture en période de sécheresse. SAFEGE indique que, compte-tenu des crues locales caractérisées par leur rapidité, les deux usages ne sont pas forcément compatibles car pour que le bassin puisse jouer son rôle écrêteur, il est préférable qu'il soit vide à l'arrivée de la crue. Néanmoins, cela devra être étudiée plus spécifiquement et au cas par cas.

Le SDIS indique qu'il y a des secteurs où le réseau d'alimentation en eau potable ne permet pas d'assurer la défense incendie (qui nécessite un débit de 60 m^3/h à 1 bar) et qu'il pourrait être intéressant de prévoir des réserves d'eau comme cela a pu être fait dans le passé. SAFEGE complète en rappelant que le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable est le document qui permet d'identifier les secteurs où le réseau d'eau potable n'est pas capable d'assurer la défense incendie et pour lesquels il y a lieu de trouver d'autres systèmes.

■ Intervention sur le domaine privé

La ville des Abymes interroge sur les modalités d'intervention sur les constructions et ouvrages privés et demande quels sont les outils pour pouvoir intervenir sur des terrains privés (constructions, accès privés,…).

Tout d'abord SAFEGE précise que pour diminuer le risque notamment chez les privés un ensemble d'actions complémentaires seront nécessaires :

- la communication envers le Grand Public pour informer, sensibiliser ;
- la définition d'un schéma d'aménagement hydraulique visant à diminuer l'aléa et/ou à diminuer les conséquences dommageables négatives ;
- le recensement des enjeux et l'élaboration d'une stratégie de réduction de la vulnérabilité.

En complément SAFEGE précise que 2 outils sont à disposition des communes pour réglementer et contrôler les travaux sur des terrains privés impactant les écoulements et ayant des conséquences sur les inondations. Il s'agit des annexes des documents d'urbanisme suivantes :

- le Plan de Prévention des Risques Naturels dans lequel les axes d'écoulements sont identifiés et où l'inconstructibilité est établie à une certaine distance de ces axes d'écoulement ;
- le zonage du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales et son règlement ; il est rappelé que le zonage doit identifier deux types de zone :

1. des zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement

2. Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

Par ailleurs, pour qu'une collectivité publique puisse entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, ouvrages et installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence et visant notamment l'aménagement et la gestion des eaux, il y a lieu de passer par une déclaration d'Intérêt Général qui permet d'intervenir sur le domaine privé et éventuellement de faire participer les riverains aux travaux

Enfin SAFEGE rappelle la possibilité aux collectivités d'instaurer des servitudes sur les terrains privés pour des ouvrages d'utilité publique.

- **Participation des aménageurs à la démarche**

La ville des Abymes souligne que plusieurs rénovations urbaines sont actuellement en-cours et demande s'il n'y a pas lieu d'associer les aménageurs à la démarche PAPI. Elle indique que des résidences récentes souffrent déjà d'une problématique de remontées d'eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales.

SAFEGE indique que les aménageurs privés pourraient effectivement être associés à la démarche PAPI. En effet, concernant la problématique de gestion des eaux pluviales, les aménageurs utilise et utiliseront les outils d'aménagement et de planification à leurs dispositions que sont : les schémas directeurs d'alimentation en eaux potable, les schémas directeurs d'assainissement des eaux usées et les schémas directeurs de gestion des eaux pluviales.

- **Signalétique**

La commune du Moule souligne le risque lié à la circulation et la nécessité de mettre en œuvre une signalétique adaptée à titre de prévention.

- **Autres sujets évoqués**

Le service Police de l'Eau de la DEAL rappelle

- qu'une vision globale est nécessaire pour définir un schéma d'aménagement hydraulique cohérent connaissant les zones de forts enjeux ;
- qu'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales permet d'apporter une cohérence supplémentaire à l'échelle du territoire ;
- que certaines zones sont inondables car construites sur des zones humides et le resteront (exemple du quartier du Raizet).

- **Articulation Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales et démarche PAPI**

La Communauté d'Agglomération de Cap Excellence rappelle que l'élaboration de son schéma directeur de gestion des eaux pluviales est actuellement en cours sur son territoire à savoir les villes de Pointe-à-Pitre et des Abymes.

Il est discuté de l'articulation entre les deux études.

SAFEGE précise qu'il s'agit de deux démarches bien distinctes menées à deux échelles différentes. Il est rappelé que le Schéma concerne uniquement les eaux pluviales et que le PAPI, comme le prévoit le cahier des charges du Ministère, s'intéresse aux inondations provoquées par débordement de cours d'eau, ruissellement pluvial, submersion marine, remontée de nappe phréatique, crue rapide ou torrentielle à l'exclusion des inondations dues aux débordements de réseaux.

<u>Validation de la stratégie</u>

L'ensemble des membres du comité de pilotage valide la stratégie partagée pour le PAPI à l'état d'intention des bassins versants des Grands Fonds.

3. Remarques et questions émises au cours du comité technique

L'objet de cette deuxième partie de la réunion est de présenter ce qui est attendu dans les fiches actions qui devront être remplis par les partenaires.

■ Observation sur le rapport de diagnostic

Des observations sont formulées par l'unité inondation de la DEAL sur le rapport de diagnostic remis en séance du 27 février 2014 :

- Ajouter un état des lieux des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales sur le territoire du PAPI
- Ajouter une description des opérations de rénovation urbaine et les calendriers associés sur le territoire du PAPI

Il est demandé à chaque partenaire de faire remonter leurs observations sur le rapport de diagnostic au plus tard le **24 mars 2014**.

■ Axes de travail supplémentaires

L'unité inondation de la DEAL souligne que les actions de réduction de la vulnérabilité ont été assez peu abordées et méritent d'être creusées. Il est souligné que le cahier des charges du PAPI prévoit qu'il convient de privilégier les opérations globales sur au moins un quartier (par exemple dans le cas de la rénovation urbaine) avec un opérateur qui anime et suit sa réalisation.

SAFEGE prendra contact avec la personne de la ville des Abymes qui gèrent les opérations de rénovation urbaine.

SAFEGE confirme que des mesures simples de mitigation peuvent être envisagées (création de zone refuge, adaptation des réseaux électrique, mise en place de batardeaux,…).

Un travail spécifique pourrait être réalisé sur les mesures applicables aux Antilles.

■ Identification du porteur d'action / Gouvernance

Il est discuté du porteur d'action.

La ville de Pointe-à-Pitre propose de réaliser certaines actions en groupement de commandes.

La ville des Abymes confirme que cela avait été envisagé dans les réunions préalables. Il avait été également envisagé que :

- les communes partenaires soient chacune maitre d'ouvrage d'action de manière équilibrée au vu du plan d'action dans son ensemble ;
- la part de financement de chaque commune soit partagée sur la base d'indicateurs qui seront précisés ultérieurement.

L'Office de l'Eau Guadeloupe interroge sur la gouvernance et la faisabilité de mettre en œuvre une structure unique compétente sur cette thématique.

L'unité inondation de la DEAL et la commune des Abymes rappellent qu'il a été fait le choix que le PAPI d'intention soit porté par les 6 communes avec un pilotage par la commune des Abymes. Elles complètent en confirmant que le renforcement / élargissement de la gouvernance sera une action du PAPI d'Intention pour la mise en œuvre par la suite du PAPI complet.

L'Unité inondation de la DEAL précise que :

- La Ville des Abymes en tant que pilote de projet de PAPI sera maitre d'ouvrage des actions nécessaires à la pré-figuration du PAPI complet et notamment les études visant à améliorer la connaissance sur le territoire du PAPI.
- Les actions portées par les communes partenaires ne pourront concerner que les domaines pour lesquels elles disposent des compétences statuaires et techniques, ainsi que les moyens humains et financiers nécessaires à leurs mises en œuvre.

La commune des Abymes ajoute qu'il est toutefois possible d'envisager si nécessaire un avenant aux conventions pour adapter le portage d'une ou plusieurs actions.

Il est plus spécifiquement discuté d'actions impliquant plusieurs acteurs, comme la réalisation d'un plan de circulation, concernant à la fois les routes nationales (Conseil Régional), départementales (Conseil Général) et communales. Il n'est pas statué à ce stade sur un porteur de projet.

■ Plan de financement de l'action

Le plan de financement de l'action doit être présenté dans la fiche. Il est discuté de la façon de le remplir.

SAFEGE précise qu'il s'agit d'un plan de financement prévisionnel et qu'il pourra être ajusté ou modifié lors de la labellisation en Commission Mixte Inondation.

Plusieurs intervenants demandent s'ils doivent d'ores et déjà solliciter les partenaires financiers pour remplir ce volet.

SAFEGE confirme que c'est bien au partenaire de solliciter les partenaires financiers. En termes de phasage, il est convenu que les partenaires financiers seront sollicités par les partenaires, après la mise en commun des fiches.

■ Organisation pour la définition des fiches actions

La question de l'organisation pour la définition des fiches actions est posée et débattue.

Il est rappelé qu'il appartient à chaque partenaire de remplir ses fiches actions.

Dans le cadre de la mission de SAFEGE, il était prévu, comme lors de la collecte de données, des rencontres bilatérales entre chaque commune et SAFEGE et un appui spécifique à la commune des Abymes.

Après discussion, il apparaît plus pertinent et efficace que des séances de travail avec tous les partenaires pour le remplissage des fiches soient organisées.

Aussi, l'organisation retenue est la suivante :

- Les partenaires travaillent avec leurs élus sur l'élaboration des fiches actions et les renvoient à SAFEGE avant le 25 avril 2014
- SAFEGE réalise un travail de synthèse et d'uniformisation des fiches actions
- Des séances de travail collectives seront programmées pour finaliser les fiches actions à partir du 12 mai 2014

■ Implication des autres partenaires que les communes

La commune des Abymes prend l'attache des autres partenaires notamment du Conseil Régional et du Conseil Général.

■ Synthèse des actions abordées

Les différentes pistes d'actions sont parcourues.

<u>Amélioration de la prévision et mise en place d'un réseau de mesure :</u> L'unité inondation de la DEAL précise que le Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations (SCHAPI) mène actuellement une étude sur le niveau d'instrumentation du territoire et la prévention des inondations éclairs. Ce service préconisera les actions à mettre en œuvre pour améliorer la surveillance et la prévision.

<u>Amélioration de la lisibilité et de la perception de l'alerte :</u> la commune du Gosier signale que d'après les échanges menés dans le cadre de la mission sur les inondations de l'agglomération pointoise (Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, Octobre 2012) le SIDPC ne pourra modifier le système d'alerte. Il faut d'avantage travailler sur la communication envers le grand public pour que la population s'approprie le système d'alerte existant.

Finaliser, actualiser et faire vivre les PCS et DICRIM : Il est convenu d'axer l'action sur l'aspect opérationnel du PCS et du DICRIM. Il est proposé d'organiser des exercices communs aux 6 communes.

Recensement des enjeux et estimation des dommages et élaboration d'une stratégie de réduction de la vulnérabilité : SAFEGE précise qu'il s'agit d'actions qui visent à alimenter « les études hydrauliques globales des bassins versants et l'élaboration d'un schéma d'aménagement hydraulique » et notamment l'analyse cout-bénéfice.

Recensement des ERP : La commune du Gosier demande s'il est possible d'envisagé le subventionnement d'un agent en régie au sein de la commune pour réaliser ce recensement. L'unité inondation de la DEAL précise que seule la réalisation du recensement par un prestataire peut éventuellement être subventionnée dans le cadre du PAPI.

SUITES A DONNER :

Les partenaires font remonter à SAFEGE leurs observations sur le rapport de diagnostic et la stratégie pour le 24 mars au plus tard.

La prochaine étape de l'étude est l'élaboration des fiches actions par les partenaires. Pour cela :

- Les communes travaillent avec leurs élus sur l'élaboration des fiches actions et les renvoient à SAFEGE avant le 25 avril 2014
- SAFEGE réalise un travail de synthèse et d'uniformisation des fiches actions
- Des séances de travail collectives seront programmées pour finaliser les fiches actions à partir du 12 mai 2014

RÉDACTEUR :	NOM : CLAIRE MEILLAREC	SIGNATURE : SAFEGE GUADELOUPE INGENIEURS CONSEILS
VÉRIFICATEUR	NOM : EMMANUELLE CLEMESSY	SIGNATURE : SAFEGE GUADELOUPE INGENIEURS CONSEILS

Tout compte-rendu qui ne fait pas l'objet de remarque dans un délai de 15 jours à dater de l'envoi est considéré comme approuvé

Compte rendu de réunion n°9

MAÎTRE D'OUVRAGE : VILLE DES ABYMES

INTITULÉ DE L'AFFAIRE : Élaboration du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) à l'état d'intention des bassins versants des Grands Fonds

NOM DU RÉDACTEUR : AMÉLIE MAUGER - CLAIRE MEILLAREC

NOM DU VÉRIFICATEUR : EMMANUELLE CLEMESSY

LIEU DE LA REUNION : CENTRE DE RESSOURCES DES ABYMES

DATE DE LA RÉUNION : 14/05/2014

DATE D'ETABLISSEMENT DU COMPTE-RENDU : 19/05/2014

ANNEXES : SUPPORT DE PRÉSENTATION ET DOCUMENTS DISTRIBUÉS EN SÉANCE

Nom / Fonction	Société / organisme / collectivité / unité	Rôle	Présent	Excusé	Diffus.	Téléphone	E-mail
M. Guy NAPRIX *Directeur adjoint des services techniques et environnement*	Commune de Pointe-à-Pitre	Commune partenaire	X		X	0590 93 85 66 0690 30 74 83	guy.naprix@ville-pointeapitre.fr
Mr Willy CORNELIE *Directeur des Services Techniques*	Commune de Morne à l'Eau	Commune partenaire	X		X	0590 24 66 76 0690 23 89 94	willy.cornelie@mornealeau.fr
Mme Cynthia CAROUPANAPOULLE *Directrice de l'Environnement et Développement Durable*	Commune de Morne à l'Eau	Commune partenaire		X	X		cynthia.caroupanapoulle@mornealeau.fr
Mlle Axelle CARTINOT *Chef de Projet Animation locale et écodéveloppement*	Commune de Morne à L'Eau	Commune partenaire	X		X	0590 21 65 47 0690 82 85 76	axelle.cartinot@mornealeau.fr
Mme Hélène MEDINA *Directrice Aménagement du territoire, fiscalité, urbanisme*	Commune de Sainte-Anne	Commune partenaire	X		X	0590 23 98 90 0590 23 98 97	helene.medina@ville-sainteanne.fr
Mme Axelle BAPTISTIDE *Directrice de la gestion et prévention des risques*	Commune du Gosier	Commune partenaire	X		X	0590 84 95 95 0690 06 29 41	abaptistide@villedugosier.fr
M. Andy DABRICOT *Directeur des Services Techniques*	Commune du Gosier	Commune partenaire	X		X	0690 83 20 57	adabricot@villedugosier.fr
Mr Pascal SUENON-NESTAR *Directeur de l'Environnement et du Développement durable*	Commune du Moule	Commune partenaire	X		X	0590 23 78 12 0690 56 54 17	pascal.suenon-nestar@mairie-lemoule.fr
Mme Sylvie ADELAÏDE *Directrice de l'urbanisme et de l'aménagement*	Cap Excellence	Partenaire		X	X		
Mme Séverine LADISLAS *Ingénieur de l'Eau et de l'Assainissement*	Cap Excellence	Partenaire	X		X		ladislas.capexcellence@orange.fr
Mr Jean-Marc MONPELAT *Directeur du BRGM*	BRGM	Partenaire		X	X	0590 41 35 48	jm.mompelat@brgm.fr
M. Jean Gabriel QUILLIN *Directeur de Routes de Guadeloupe*	Routes de Guadeloupe	Partenaire	X		X		jean-gabriel.quillin@routesdeguadeloupe.fr
Mme Stella SAINT-CLAIR RANGON *Pole aménagement, prospective et exploitation*	Routes de Guadeloupe	Partenaire	X		X	0690 35 83 21	stella.saint-clair@routesdeguadeloupe.fr
Mme Denise SANNER *Responsable unité Territoriale*	Office National des Forêts (ONF)	Partenaire	X		X	0609 61 01 67	Denise.sanner@onf.fr

Mr Philippe BLEUSE *Chef de Service Météo France de Guadeloupe*	Météo France	Partenaire		X	X	0590 89 60 60 059086 60 86	Philippe.bleuse@meteofrance.fr
Lieutenant Bruno EDOM *Représentant*	Service Départemental Incendie et Secours (SDIS)	Partenaire	X		X	0690 72 04 65	Bruno.edom@sdis971.fr
Mr Maurice ANSELME *Directeur du Parc National de Guadeloupe*	Parc National de Guadeloupe (PNG)	Partenaire		X	X		Maurice.anselme@guadeloupe-parcnational.fr
Mme Nicole OLIER *Responsable du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL)*	Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL)	Partenaire		X	X	0590 81 04 30	n.olier@conservatoire-du-littoral.fr
M. Didier LAMBERT *Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL)*	Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL)	Partenaire		X	X	0690 63 42 03	d.lambert@conservatoire-du-littoral.fr
M. Pierre Jean ARBAU *S/Directeur de Routes, Port et Aéroport*	Conseil Général	Partenaire		X	X	0590 80 62 04	pierre-jean.arbau@cg971.fr
M. Charles VAIRAC *Service Littoral et Rivières*	Conseil Régional	Partenaire	X		X	0590 80 40 94	c.vairac@crguadeloupe.fr
M. Guillaume STEERS *Adjoint au chef de service Risques, Énergie, Déchets* *Responsable du Pole Risques Naturels*	Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL)	Assistant à maîtrise d'ouvrage Partenaire	X		X	0590 60 40 84	guillaume.steers@developpement-durable.gouv.fr
Mme Aude COMTE *Responsable unité inondations* *Service Risque, Énergie, Déchets*	Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL)	Assistant à maîtrise d'ouvrage Partenaire	X		X	0590 60 40 79 0690 46 84 86	aude.comte@developpement-durable.gouv.fr
M. Cyril DELHAISE *Chef unité police de l'eau Basse-Terre*	Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL)	Assistant à maîtrise d'ouvrage Partenaire	X		X	0590 99 35 69	cyril.delhaise@developpementdurable.gouv.fr
M. Boris DOBRYCHINE *Chef unité territoires et prospectives - SIG*	Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL)	Assistant à maîtrise d'ouvrage Partenaire		X	X	0590 99 46 64	Boris.Dobrychine@developpement-durable.gouv.fr
Mme Brigitte DAVID-DAZY *Responsable du Bureau de Relations avec les Collectivités*	Sous-préfecture	Partenaire		X	X	0590 82 68 68	Brigitte.david-dazy@guadeloupe.pref.gouv.fr
Mr Hugues DELANNAY *Chargé d'intervention assainissement*	Office de l'Eau Guadeloupe	Partenaire	X		X	0590 80 96 45	hugues.delannay@office-eauguadeloupe.fr
Mr Philippe BHIKI *Responsable de l'Agence des 50 Pas Géométriques*	Agence des 50 pas Géométriques	Partenaire		X	X	0590 47 15 74 0590 60 40 79	pbhiki@ag50pas-guadeloupe.fr
Mr Narcisse ZAHIBO *Directeur du Laboratoire de Recherches Géosciences et énergies*	Université des Antilles et de la Guyane (UAG)	Partenaire	X		X	0590 48 30 30	narcisse.zahibo@univ-ag.fr
Mr Vincent FAUCHER *Directeur de l'Alimentation de l'Agriculture et des Forêts (DAAF)*	Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et des Forêts (DAAF)	Partenaire		X	X	0590 99 09 11 0590 99 09 69	vincent.faucher@agriculture.gouv.fr
Mr Guillaume PERRIN *Directeur de la Mer de Guadeloupe*	Direction de la Mer	Partenaire		X	X	0590 41 95 50	dm-guadeloupe@developpement-durable.gouv.fr
Mme Maguy CELIGNY *Conseiller Municipal* *Élue référent PAPI*	Maître d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche	X		X	0590 93 80 80	sarlscm@wanadoo.fr

Mr Max BIABIANY *Directeur Général des Services Techniques*	Maître d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche	X		X	0590 89 86 49 0690 56 87 04	mbiabiany@ville-des-abymes.fr
Mr Georges EUGENE *Directeur Assainissement Eclairage Public*	Maître d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche	X		X	0590 89 86 49	geugene@ville-des-abymes.fr
Mme Muriel MISSOUDAN *Directrice de la prévention des risques*	Maitre d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche	X		X	0590 48 27 40 0690 34 84 22	mmissoudan@ville-des-abymes.fr
M. Olivier ZAMI *Directeur Général Adjoint du Développement Durable*	Maitre d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche	X		X	0590 23 42 50	ozami@ville-des-abymes.fr
Mme Chantal BOUCAUD *Directrice du Développement Territorial*	Maître d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche	X		X	0590 23 42 50	cboucaud@ville-des-abymes.fr
Mme Jacqueline MANGO *Directrice de l'Urbanisme et du Patrimoine*	Maitre d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche	X		X	0590 23 42 50	mmango@ville-des-abymes.fr
Mme Sandra VERDOL *Pôle Projet Renouvellement des Risques*	Maitre d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche	X		X	0590 47 43 41 0690 33 64 81	sverdol@ville-des-abymes.fr
Mme Simone DOROCANT *Chef du service Planification*	Maître d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche	X		X	0590 23 97 18 0690 47 35 50	sdorocant@ville-des-abymes.fr
Mme Christiane ZAIRE *Assistante chef du service planification*	Maître d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche	X		X	0590 23 91 73	czaire@ville-des-abymes.fr
Mr Thomas VOLKMAR *Directeur SAFEGE Guadeloupe*	Bureau d'études SAFEGE	Prestataire		X	X	0590 81 93 93 0690 64 47 56	thomas.volkmar@safege.fr
M. Arnaud BONNAFE *Expert risque inondation*	Bureau d'études SAFEGE	Prestataire	X		X	0596 30 06 80 0696 39 42 82	arnaud.bonnafe@safege.fr
Mlle Emmanuelle CLEMESSY *Chef de projet*	Bureau d'études SAFEGE	Prestataire	X		X	0590 81 93 93 0690 64 47 56	emmanuelle.clemessy@safege.fr
Mlle Claire MEILLAREC *Ingénieur de projet*	Bureau d'études SAFEGE	Prestataire	X		X	0590 81 93 93 0690 61 84 78	claire.meillarec@safege.fr
Mlle Amélie MAUGER *Stagiaire*	Bureau d'études SAFEGE	Prestataire	X		X	0590 81 93 93	Amelie.mauger@safege.fr

<u>Objet de la réunion</u> : Réunion de travail en Comité Technique pour une mise en cohérence des fiches actions

Les documents suivants sont remis en début de séance au format papier :

- Support de présentation ;
- Tableau de synthèse des actions abordées (Rev : C / MAJ : 14 mai 2014) ;
- Fiche action type ;
- Fiches actions de pré-figuration au PAPI Complet (x 3) sous maitrise d'ouvrage Ville des Abymes ;
- Cahier des charges PAPI du ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transport et du Logement ;

Les objectifs de la réunion sont :

- Sur la base du tableau de synthèse de parcourir chaque proposition d'action et échanger sur l'action envisagée (Validation / modification / suppression) ;
- Mettre en cohérence et préciser les actions abordées (porteur d'action, contenu de l'action,…) ;
- Échanger autour des spécificités du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds.

Seuls les principaux échanges et le relevé des décisions sont présentés dans le présent compte rendu.

1. Introduction

Mme CELIGNY, élue référent PAPI de la commune des Abymes, introduit la séance de travail et rappelle l'importance et l'enjeu de la démarche PAPI sur le territoire des bassins versants des Grands Fonds. Elle souligne l'implication de tous les partenaires dans ce dossier.

2. Préalable

Avant de parcourir les actions une par une, SAFEGE a identifié 3 sujets à discuter en préalable.

<u>« Pot commun »</u>

La notion de « Pot commun » a été utilisée pour désigner la maîtrise d'ouvrage des actions à déployer sur les 6 communes du territoire du PAPI qui ne font pas partie des actions de pré-figuration du PAPI complet portés de fait par la commune des Abymes et dont la maitrise d'ouvrage doit être définie.

Trois possibilités peuvent être envisagées :

- Une commune se porte maitre d'ouvrage de l'action sur le territoire des 6 communes ;
- La commune des Abymes en assure la maitrise d'ouvrage en tant que maitre d'ouvrage du PAPI d'intention ;
- Chaque commune porte l'action sur son territoire ; cette dernière éventualité fait perdre l'intérêt recherché de travail commun et cohérent.

Il est demandé aux partenaires de faire part de leur position sur le sujet.

Comme élément de réflexion, il est rappelé qu'une des actions de pré-figuration au PAPI complet est le recrutement d'un chargé de mission pour la conduite du PAPI d'intention. Ce chargé de mission très probablement logé au sein de la Ville des Abymes agira pour le compte des 6 communes.

La DEAL nuance « l'obligation » d'identifier un maitre d'ouvrage pour les actions non financées par l'État pour le passage en CMI. En effet, ce qui est indispensable est d'identifier un maitre d'ouvrage pour la réception des subventions.

La ville des Abymes tend à proposer que chacune des communes soit porteur d'une action du « pot commun » via par exemple un groupement de commandes, toutefois la Ville des Abymes précise qu'il s'agit d'un choix politique qui nécessite la consultation des élus concernés. Mme CELINGNY, élue référent PAPI de la commune des Abymes, souhaite que les élus de chaque commune partenaire puissent se prononcer sur ce sujet. **Il est convenu que les élus PAPI soient conviés à la première partie du prochain Comité Technique pour traiter de ce sujet.**

Les partenaires échangent sur les avantages, les inconvénients, les modalités de mise en œuvre du « pot commun » sur l'aspect opérationnelle. **La notion de « pot commun » n'est pas statuée au présent comité.**

Modalités de financement

SAFEGE signale qu'au stade de l'élaboration du dossier de candidature, **il s'agit surtout de préciser la part de financement de l'État**. En effet la part de financement des collectivités n'est pas figée lors du passage en commission et pourra évoluer. Aussi, dans le dossier de candidature, pour la part non prise en charge par l'État, il sera indiqué « Part collectivité », terme rassemblant tous les partenaires financiers potentiels.

Il n'en demeure pas moins que les partenaires doivent commencer à réfléchir sur les modalités de financements de l'ensemble des actions du PAPI d'intention, pour que le jour où le dossier sera validé en commission, les actions puissent être déployées. Il est nécessaire notamment que les 6 communes définissent les modalités de répartition de leur contribution entre elles. Lors des précédentes réunions, il avait été évoqué plusieurs possibilités : au prorata de la population totale, de la population en zone inondable ou de façon équivalente (1/6 par commune).

Routes de Guadeloupe relève toutefois qu'il est nécessaire de disposer d'une estimation de cout pour évaluer l'implication des partenaires financiers.

A ce stade, toutes les actions en sont pas encore chiffrées aussi chaque collectivité est invitée à commencer à y réfléchir et les discussions seront prolongées sur ce sujet quand plus d'éléments financiers seront disponibles.

Formalisation de l'engagement des partenaires dans la démarche

SAFEGE indique qu'il serait positif pour le dossier de disposer d'une lettre d'intention des partenaires dans le dossier de candidature.

La DEAL précise qu'en ce qui concerne les communes partenaires, la signature de la convention est suffisante pour formaliser leur intention. Une lettre d'intention supplémentaire n'est pas nécessaire.

De plus certains partenaires ont d'ores et déjà formalisé leur intention dans une lette au démarrage du dossier.

Aussi, compte-tenu des délais de signature et de l'objectif de finaliser le dossier pour la fin juin, il est convenu que **les partenaires n'ayant pas formalisé leur engagement au démarrage de l'étude (Office de l'Eau Guadeloupe notamment) le fasse via une lettre dès que possible**. Les partenaires ayant formalisé leur engagement préalablement au démarrage de la constitution du dossier de candidature sont invités, dans la mesure du possible, à l'actualiser pour disposer d'un courrier plus récent, tenant compte du diagnostic et de la stratégie retenue pour les bassins versants des Grands-Fonds et précisant éventuellement les actions dont ils assurent la maîtrise d'ouvrage ou le financement. Il est rappelé qu'un courrier est suffisant à ce stade.

Autres – Équilibre des Axes

SAFEGE précise que bien que certaines actions ne soient pas financées par l'État, elles doivent quand même apparaître dans le dossier de candidature. En effet le PAPI d'intention n'est pas qu'un outil de programmation financière il s'agit également d'un engagement contractuel entre le porteur de projet, les maitres d'ouvrages des actions et les partenaires techniques et financiers.

La commune de Gosier a par exemple lancé récemment une consultation pour la mise à jour de son PCS et de son DICRIM, hors aucune action n'est proposée en ce sens. Même si cette action est de fait de la compétence de la commune et non financée par l'état, elle entre pleinement dans l'axe 3 : Alerte et gestion de crise.

SAFEGE rappelle que le programme d'actions devra être équilibré entre les différents axes du PAPI.

3. Parcours des actions et échanges

SAFEGE propose de parcourir en priorité les actions impliquant le Conseil Régional, le Conseil Général et l'UAG pour libérer ces intervenants de la suite des discussions.

En préalable SAFEGE présente le mode de lecture du tableau de synthèse.

Mise en œuvre d'une signalétique et de sécurisation des routes

Routes de Guadeloupe indique qu'elle mène actuellement une étude de vulnérabilité des routes sur lesquelles elle est compétente et qu'elle dispose d'un Système d'Information Graphique (SIG) sur l'ensemble de son réseau.

La part des discussions la plus importantes concerne le financement de cette action par l'État. La DEAL indique que cette action n'est pas finançable par l'État. Cette action entre dans l'axe 3 : Alerte et gestion de crise dont les actions ne sont pas finançables dans le cadre du FPRNM, de plus il s'agit de la compétence des collectivités.

La commune du Gosier indique que la mise en œuvre d'une signalétique vise à informer, sensibiliser, porter à connaissance aussi elle souhaite que cette action entre dans l'axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque pour être éligible à un financement.

La DEAL indique que quelque soit l'axe identifié sur cette action la décision finale sera prise par la CMI. La DEAL indique toutefois, à son sens, le caractère non subventionnable de cette action.

La DEAL précise néanmoins que dans cette action, se retrouvent des éléments qui peuvent être intégrés dans l'étude hydraulique et dans les actions de communication, qui peuvent par ailleurs bénéficier de financements état.

Les discussions se sont également orientées sur le périmètre de l'action (Routes Nationales et/ou Routes Départementales et/ou Routes Communales), **et donc le maitre d'ouvrage de l'action.**

En synthèse, il est convenu

- que Routes de Guadeloupe, étant compétent uniquement pour les Routes Nationales et les Routes Départementales pour le compte respectivement du Conseil Régional et du Conseil Général, une fiche action distincte devait être rédigée pour les routes communales ;
- de préciser le contenu de l'action en ne maintenant que ce qui est spécifique à la signalétique et à la sécurisation en y retirant ce qui relève de l'étude hydraulique et de la communication et compléter par ailleurs ces deux fiches actions en ce sens ;
- que chaque commune étant compétente sur son territoire aussi chaque commune porterait la mise en œuvre des équipements sur son territoire. Il pourra néanmoins être réfléchi à utiliser une charte graphique pour la signalétique commune sur l'ensemble du territoire.

Mise en place d'un plan de gestion de la circulation

Comme sur l'action précédente **les discussions se sont orientées sur le périmètre de l'action** (Routes Nationales et/ou Routes Départementales et/ou Routes Communales), **et donc la maitrise d'ouvrage de l'action.**

Concernant les Routes Nationales et les Routes Départementales, Routes de Guadeloupe précise qu'il dispose d'ores et déjà d'une gestion opérationnelle de la circulation en cas d'inondation et des moyens de communication sur l'état du réseau nécessaires (service Trafikera, Panneaux à message variable, site web,…) et que ce système va continuer à s'enrichir avec un travail sur les itinéraires d'évacuation. **Aucune action ne sera proposée par Routes de Guadeloupe en ce sens.**

Les discussions s'orientent d'avantage sur l'identification d'itinéraires d'évacuation et de zones refuges. La commune de Morne-à-l'Eau qui a proposé cette action souligne qu'en cas d'inondation sur les RN et RD, les routes communales peuvent être alors des itinéraires de délestage. Il est acté que sur cette thématique qu'il y avait une interaction entre Routes Nationales, Routes Départementales et Routes Communales et que Routes de Guadeloupe et les communes doivent travailler ensemble pour élaborer un plan d'actions commun.

En synthèse, il est convenu :

- de compléter, comme pour l'action précédente, les fiches actions étude hydraulique et actions de communication pour qu'elles servent également au déroulement de l'action plan de gestion de la circulation ;
- de présenter une action relative à la mise en place d'un plan d'actions commun entre Routes de Guadeloupe et les communes. Cette action n'étant pas subventionnable par l'État dans le cadre du PAPI, l'identification d'une maîtrise d'ouvrage unique n'est pas indispensable.

Programme pluri-annuel d'entretien des ravines et canaux

L'action portée par le Conseil Régional en partenariat avec l'État est présentée.

La commune du Moule propose que chaque commune retranscrive ces actions d'entretien pour une mise en cohérence sur les tronçons limitrophes entre plusieurs communes.

La commune de Pointe-à-Pitre, en précisant son intention de s'inscrire dans cette action, souhaitait mettre l'accent sur la nécessité de bénéficier de l'intervention du Conseil Régional sur son territoire notamment au niveau des canaux principaux (couverts ou non).

Signaliser les routes et sites submersibles

Cette action proposée par la commune du Gosier est présentée par cette dernière. L'UAG présente en complément le travail réalisé dans le cadre du projet TSUNAHOULE.

Gosier est commune pilote dans le cadre du projet TSUNAHOULE. L'UAG précise toutefois que toutes les communes littorales de Guadeloupe ont été sollicitées dans le cadre de ce programme pour y participer gratuitement. Trois communes de Guadeloupe (dont Gosier) et trois communes de Martinique ont répondu favorablement à ce programme.

De manière opérationnelle le projet TSUNAHOULE fournit à la commune du Gosier dans le cadre de son PCS une carte de l'aléa submersion cyclonique et une carte de l'aléa Tsunami. Ces cartes mentionnent l'emprise théorique maximum de submersion, les itinéraires d'évacuation, les zones refuges et le plan d'actions en lien avec le dispositif d'alerte de la Préfecture / Météo France.

Aussi ces éléments permettent à la commune du Gosier de proposer une fiche action visant à mettre en œuvre la signalétique associée au plan d'action retenu et la communication et l'information associée.

La DEAL demande à la commune de Gosier de bien distinguer les actions qui relèvent des différents axes du PAPI (communication / information, gestion de crise,…).

Les discussions précédentes sur l'aspect subventionnable de la signalétique est valable également pour cette action.

Il est convenu que le travail réalisé sur la commune du Gosier dans le cadre du projet TSUNAHOULE pourrait être étendu aux autres communes. L'UAG confirme que les données générales sur l'aléa tsunami et submersion marine sont désormais disponibles et exploitables sur l'ensemble des communes littorales de Guadeloupe et de Martinique. Toutefois l'UAG précise que le projet TSUNAHOULE arrive en fin de programme aussi la phase opérationnelle ne peut être étendue dans ce cadre sur les autres communes. Il est nécessaire de prévoir les fonds et les commandes nécessaires pour les autres communes.

Il est convenu qu'il est souhaitable de garder la même sémantique de signalisation à minima sur l'ensemble du territoire du PAPI (Cf lien avec action de communication) pour faciliter la perception de l'information.

Mise en œuvre d'un système de suivi et d'alerte des inondations sur les Grands-Fonds

Cette action proposée par la commune du Gosier est présentée par cette dernière.

Tout d'abord une distinction est apportée entre le suivi et l'alerte de la submersion marine et le suivi et l'alerte des inondations terrestres.

En ce qui concerne la submersion marine, la commune du Gosier et l'UAG semblent indiquer la possibilité de souscrire à une veille permanente pour informer de manière personnalisée les communes ayant souscrit au service de veille. La commune de Gosier en tant que commune pilote du projet TSUNAHOULE propose de tester la mise en place d'une veille permanente.

En ce qui concerne les inondations terrestres, il est discuté des systèmes déployés en métropole (SCHAPI), pour lesquels la faisabilité de leur application en Guadeloupe n'est pas connue. Il est convenu qu'il serait intéressant d'associer Météo France au débat pour d'avantage d'information sur la possibilité de souscrire à une veille hydro-météorologique permanente sur le territoire du PAPI des Grands-Fonds.

La fiche action proposée par Gosier doit être clarifiées et détaillées.

Étude hydraulique globale et Élaboration des Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales

SAFEGE invite les participants à prendre connaissance du détail de la fiche action distribuée en début de séance pour traiter les éventuelles questions de détail au prochain comité. SAFEGE porte à connaissance des participants que **le niveau d'étude sera différent selon les enjeux identifiés**. **Certains bassins versants serons identifiés comme prioritaires** par rapport à d'autres selon les enjeux concernés. Une première phase d'étude viendra donc hiérarchiser les bassins versants selon leurs enjeux pour entériner ce choix.

Le point à discuter avec les différents partenaires en séance concerne **l'articulation entre l'étude hydraulique globale et les Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP).**

En préalable SAFEGE rappelle qu'au sens réglementaire (Loi sur l'Eau), le réseau hydrographique du territoire du PAPI n'est pas considéré comme des cours d'eau, à l'exception de quelques canaux.

L'intérêt de traiter l'articulation entre l'étude hydraulique globale et les Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP) est de s'assurer, à minima sur le territoire du PAPI, de ne pas doubler les études sur un même périmètre. **Aussi il convient le plus en amont possible d'en définir les règles pour que les différentes études se complètent.**

La communauté d'agglomération de Cap Excellence est actuellement en cours de réalisation de son SDGEP. Les autres communes du territoire du PAPI des Grands-Fonds n'ont pas encore lancé leur SDGEP.

- **Articulation avec le SDGEP de Cap Excellence**

Cap Excellence précise que son SDGEP comprend l'étude de tout réseau hydrographique dont l'exutoire est anthropisé (=réseau pluvial). Les bassins versants concernés sont en-cours de définition, mais ne sont pas encore disponibles. Cap Excellence fournira à la communes des Abymes, les bassins versants étudiés et la méthodologie développée dans le SDGEP pour étendre si nécessaire l'étude hydraulique globale sur ce territoire.

SAFEGE informe Cap Excellence que dans le cadre de la cartographie des surfaces inondables et des risques d'inondations des Territoire à Risque d'inondation Important (TRI), la DEAL a réalisé une analyse hydrologique sur le territoire du « TRI centre » incluant le périmètre de Cap Excellence. Pour uniformiser l'analyse hydrologique sur ce secteur SAFEGE invite Cap Excellence à se rapprocher de la DEAL.

SAFEGE précise en complément à Cap Excellence qu'il convient de ne pas se limiter à l'étude hydrologique des bassins versants mais également d'intégrer la dimension hydraulique de l'écoulement.

- **Articulation avec les autres SDGEP du territoire du PAPI**

L'étude hydraulique globale sera menée uniquement sur les axes structurant de l'écoulement. L'étude hydraulique globale ne traitera pas des divers collecteurs urbains et des règles d'urbanisme ; thématiques réservées au SDGEP.

Pour les communes ou agglomération n'ayant pas encore lancées leur SDGEP il est conseillé d'attendre la réalisation du cahier des charges de l'étude hydraulique globale afin de savoir dans quelles conditions mener leur SDGEP. Il pourra être opportun que les communes ou agglomération qui lancent leur SDGEP y annexe le contenu de l'étude hydraulique globale.

Lors de l'élaboration du cahier des charges de l'étude hydraulique une règle claire sera édictée sur le périmètre d'étude considéré. A titre d'exemple SAFEGE expose une situation similaire observée dans le Gard. La règle qui a permis d'orchestrer cette situation et qui peut être appliquée au territoire du PAPI est la suivante :

- Pour un bassin versant < 1 km^2 : il s'agit d'une considération pluviale dans la mesure où le ruissellement peut-être contrôlé par des collecteurs ;
- Pour un bassin versant > 1 km^2 : il s'agit d'une considération relevant de la gestion du risque d'inondation puisque les volumes et débits à traiter deviennent de plus en plus conséquents.

- **Remarques**

Cap Excellence demande s'il est possible que l'élaboration des SDGEP soient finançable dans le cadre du PAPI par l'État. SAFEGE précise que par définition un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales traite des eaux pluviales et ne pourra à ce titre pas être éligible au fond FPRNM.

Toutefois les travaux de ralentissement des écoulements et ouvrages de protection hydrauliques des axes structurant pourront très probablement être éligibles au FPRNM.

Cap Excellence ajoute que le SDGEP à vocation à définir un zonage pluvial qui réglemente l'urbanisation. A ce titre les SDGEP pourraient être éligibles au financement dans le cadre de l'axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme. SAFEGE conçoit la demande de Cap Excellence toutefois il s'agit bien de la prise en compte du risque inondation (gel des terrains en bordure de canaux, définition de conditions d'usage des terrains inondables,…) et non la prise en compte de la gestion des eaux pluviales.

Appui à l'élaboration des Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales

L'Office de l'Eau propose une fiche action visant à retranscrire et appuyer son rôle d'accompagnateur technique auprès des communes, notamment dans la définition du cahier des charges des SDGEP.

L'Office de l'Eau pourra assurer la cohérence entre l'étude hydraulique globale et les SDGEP.

L'Office de l'eau apporte également un soutien financier. Les SDGEP du territoire du PAPI sont éligibles au Programmes Pluriannuel d'Intervention de l'Office de l'Eau Guadeloupe. Aussi le SDGEP de Cap Excellence a par exemple reçu le soutien financier de l'Office de l'Eau Guadeloupe.

Étude sur la gouvernance

Il est souligné que l'étude sur la gouvernance a vocation à définir la maîtrise d'ouvrage du PAPI complet mais traitera également des thématiques suivantes :

- Des modalités de mise en œuvre d'une gestion concertée de l'entretien des ravines et canaux ;
- De l'évolution réglementaire GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations) ;
- De la mise en œuvre d'une gestion intégrée du milieu aquatique (contrat de rivière, SAGE…)

SUITES A DONNER :

- Considérant les exigences de calendrier le prochain Comité Technique, qui aura pour objet de travailler sur les fiches actions qui n'ont pas pu être abordées ce jour, est arrêté le mercredi 04 juin 2014.

RÉDACTEUR :	NOM : CLAIRE MEILLAREC	SIGNATURE :
VÉRIFICATEUR	NOM : EMMANUELLE CLEMESSY	SIGNATURE :

Tout compte-rendu qui ne fait pas l'objet de remarque dans un délai de 15 jours à dater de l'envoi est considéré comme approuvé

Compte rendu de réunion n°10

MAÎTRE D'OUVRAGE : VILLE DES ABYMES

INTITULÉ DE L'AFFAIRE : Élaboration du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) à l'état d'intention des bassins versants des Grands Fonds

NOM DU RÉDACTEUR : AMÉLIE MAUGER - CLAIRE MEILLAREC

NOM DU VÉRIFICATEUR : EMMANUELLE CLEMESSY

LIEU DE LA REUNION : CENTRE DE RESSOURCES DES ABYMES

DATE DE LA RÉUNION : 04/06/2014

DATE D'ETABLISSEMENT DU COMPTE-RENDU : 10/06/2014

ANNEXES : SUPPORT DE PRÉSENTATION ET DOCUMENTS DISTRIBUÉS EN SÉANCE

Nom / Fonction	Société / organisme / collectivité / unité	Rôle	Présent	Excusé	Diffus.	Téléphone	E-mail
M. Guy NAPRIX *Directeur adjoint des services techniques et environnement*	Commune de Pointe-à-Pitre	Commune partenaire		X	X	0590 93 85 66 0690 30 74 83	guy.naprix@ville-pointeapitre.fr
Mr Willy CORNELIE *Directeur des Services Techniques*	Commune de Morne à l'Eau	Commune partenaire		X	X	0590 24 66 76 0690 23 89 94	willy.cornelie@mornealeau.fr
Mme Cynthia CAROUPANAPOULLE *Directrice de l'Environnement et Développement Durable*	Commune de Morne à l'Eau	Commune partenaire		X	X		cynthia.caroupanapoulle@mornealeau.fr
Mlle Axelle CARTINOT *Chef de Projet Animation locale et écodéveloppement*	Commune de Morne à l'Eau	Commune partenaire	X		X	0590 21 65 47 0690 82 85 76	axelle.cartinot@mornealeau.fr
M. Patrick CONELIE *Élu*	Commune de Morne à l'Eau	Commune partenaire	X		X		p.cornelie@gmail.com
Mme Hélène MEDINA *Directrice Aménagement du territoire, fiscalité, urbanisme*	Commune de Sainte-Anne	Commune partenaire	X		X	0590 23 98 90 0590 23 98 97	helene.medina@ville-sainteanne.fr
M. Lucien GALVANI *Élu*	Commune de Sainte-Anne	Commune partenaire	X		X	0690 57 98 86	Lucien.galvani@gmail.com
Mme Axelle BAPTISTIDE *Directrice de la gestion et prévention des risques*	Commune du Gosier	Commune partenaire	X		X	0590 84 95 95 0690 06 29 41	abaptistide@villedugosier.fr
M. Andy DABRICOT *Directeur des Services Techniques*	Commune du Gosier	Commune partenaire		X	X	0690 83 20 57	adabricot@villedugosier.fr
M. Flavien DAUBERTON *Élu*	Commune du Gosier	Commune partenaire	X				Flavien.dauberton@orange.fr
Mr Pascal SUENON-NESTAR *Directeur de l'Environnement et du Développement durable*	Commune du Moule	Commune partenaire		X	X	0590 23 78 12 0690 56 54 17	pascal.suenon-nestar@mairie-lemoule.fr
Mme Sylvie ADELAÏDE *Directrice de l'urbanisme et de l'aménagement*	Cap Excellence	Partenaire		X	X		
Mme Séverine LADISLAS *Ingénieur de l'Eau et de l'Assainissement*	Cap Excellence	Partenaire	X		X		ladislas.capexcellence@orange.fr
Mr Jean-Marc MONPELAT *Directeur du BRGM*	BRGM	Partenaire		X	X	0590 41 35 48	jm.mompelat@brgm.fr
M. Jean Gabriel QUILLIN *Directeur de Routes de Guadeloupe*	Routes de Guadeloupe	Partenaire		X	X		jean-gabriel.quillin@routesdeguadeloupe.fr

Mme Stella SAINT-CLAIR RANGON *Pole aménagement, prospective et exploitation*	Routes de Guadeloupe	Partenaire		X	X	0690 35 83 21	stella.saint-clair@routesdeguadeloupe.fr
Mme Françoise SYNESIUS *Pole aménagement, prospective et exploitation*	Routes de Guadeloupe	Partenaire	X			0590 38 07 48	Françoise.synesius@routesdeguadeloupe.fr
Mme Denise SANNER *Responsable unité Territoriale*	Office National des Forêts (ONF)	Partenaire		X	X	0690 61 01 67	Denise.sanner@onf.fr
Mr Alain MUZELLEC *Directeur Antilles-Guyane*	Météo France	Partenaire	X		X	0690 39 60 26	Alain.muzellec@meteofrance.fr
Mr Philippe BLEUSE *Chef de Service Météo France de Guadeloupe*	Météo France	Partenaire		X	X	0590 89 60 60 059086 60 86	Philippe.bleuse@meteofrance.fr
Lieutenant Bruno EDOM *Représentant*	Service Départemental Incendie et Secours (SDIS)	Partenaire	X		X	0690 72 04 65	Bruno.edom@sdis971.fr
M.Gilbert DOHAMEL	Service Départemental Incendie et Secours (SDIS)	Partenaire	X		X		Gilbert.duhamel@sdis971.fr
Mr Maurice ANSELME *Directeur du Parc National de Guadeloupe*	Parc National de Guadeloupe (PNG)	Partenaire		X	X		Maurice.anselme@guadeloupe-parcnational.fr
Modeste SALIGNAT *Parc National de Guadeloupe*	Parc National de Guadeloupe (PNG)	Partenaire	X				Modeste.salignat@guadeloupe-parcnational.fr
Mme Nicole OLIER *Responsable du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL)*	Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL)	Partenaire		X	X	0590 81 04 30	n.olier@conservatoire-du-littoral.fr
M. Didier LAMBERT *Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL)*	Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL)	Partenaire		X	X	0690 63 42 03	d.lambert@conservatoire-du-littoral.fr
M. Pierre Jean ARBAU *S/Directeur de Routes, Port et Aéroport*	Conseil Général	Partenaire		X	X	0590 80 62 04	pierre-jean.arbau@cg971.fr
Mme Stella FALEME	Conseil Général	Partenaire	X			0590 80 94 19 0690 33 78 93	stella.faleme@cg971.fr
M. Charles VAIRAC *Service Littoral et Rivières*	Conseil Régional	Partenaire	X		X	0590 80 40 94	c.vairac@crguadeloupe.fr
M. Guillaume STEERS *Adjoint au chef de service Risques, Énergie, Déchets* *Responsable du Pole Risques Naturels*	Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL)	Assistant à maîtrise d'ouvrage Partenaire		X	X	0590 60 40 84	guillaume.steers@developpement-durable.gouv.fr
Mme Aude COMTE *Responsable unité inondations* *Service Risque, Énergie, Déchets*	Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL)	Assistant à maîtrise d'ouvrage Partenaire	X		X	0590 60 40 79 0690 46 84 86	aude.comte@developpement-durable.gouv.fr
M. Cyril DELHAISE *Chef unité police de l'eau Basse-Terre*	Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL)	Assistant à maîtrise d'ouvrage Partenaire	X		X	0590 99 35 69	cyril.delhaise@developpementdurable.gouv.fr
M. Boris DOBRYCHINE *Chef unité territoires et prospectives – SIG*	Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL)	Assistant à maîtrise d'ouvrage Partenaire		X	X	0590 99 46 64	Boris.Dobrychine@developpement-durable.gouv.fr

Mme Brigitte DAVID-DAZY *Responsable du Bureau de Relations avec les Collectivités*	Sous-préfecture	Partenaire		X	X	0590 82 68 68	Brigitte.david-dazy@guadeloupe.pref.gouv.fr
Mr Hugues DELANNAY *Chargé d'intervention assainissement*	Office de l'Eau Guadeloupe	Partenaire	X		X	0590 80 96 45	hugues.delannay@office-eauguadeloupe.fr
Mr Philippe BHIKI *Responsable de l'Agence des 50 Pas Géométriques*	Agence des 50 pas Géométriques	Partenaire		X	X	0590 47 15 74 0590 60 40 79	pbhiki@ag50pas-guadeloupe.fr
Mr Narcisse ZAHIBO *Directeur du Laboratoire de Recherches Géosciences et énergies*	Université des Antilles et de la Guyane (UAG)	Partenaire		X	X	0590 48 30 30	narcisse.zahibo@univ-ag.fr
Mr Vincent FAUCHER *Directeur de l'Alimentation de l'Agriculture et des Forêts (DAAF)*	Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et des Forêts (DAAF)	Partenaire		X	X	0590 99 09 11 0590 99 09 69	vincent.faucher@agriculture.gouv.fr
Mr Guillaume PERRIN *Directeur de la Mer de Guadeloupe*	Direction de la Mer	Partenaire		X	X	0590 41 95 50	dm-guadeloupe@developpement-durable.gouv.fr
Mr Fabert MICHELY *Adjoint au maire de la ville des Abymes - Conseiller Général – Élu référent PAPI*	Ville des Abymes - Conseil Général	Partenaire	X		X	0590 93 80 80 0690 50 78 41	Fabert.michely.@orange.fr
Mme Maguy CELIGNY *Conseiller Municipal de la ville des Abymes*	Maître d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche		X	X	0590 93 80 80	sarlscm@wanadoo.fr
Mr Max BIABIANY *Directeur Général des Services Techniques*	Maître d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche	X		X	0590 89 86 49 0690 56 87 04	mbiabiany@ville-des-abymes.fr
Mr Georges EUGENE *Directeur Assainissement Éclairage Public*	Maître d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche	X		X	0590 89 86 49	geugene@ville-des-abymes.fr
Mme Muriel MISSOUDAN *Directrice de la prévention des risques*	Maitre d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche		X	X	0590 48 27 40 0690 34 84 22	mmissoudan@ville-des-abymes.fr
M. Patrice VERSIN *Directeur Général des Travaux*	Maitre d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche	X		X	0690 40 64 46	pversin@ ville-des-abymes.fr
M. Olivier ZAMI *Directeur Général Adjoint du Développement Durable*	Maitre d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche		X	X	0590 23 42 50	ozami@ville-des-abymes.fr
Mme Chantal BOUCAUD *Directrice du Développement Territorial*	Maître d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche	X		X	0590 23 42 50	cboucaud@ville-des-abymes.fr
Mme Jacqueline MANGO *Directrice de l'Urbanisme et du Patrimoine*	Maitre d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche	X		X	0590 23 42 50	mmango@ville-des-abymes.fr
Mme Sandra VERDOL *Pôle Projet Renouvellement des Risques*	Maitre d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche		X	X	0590 47 43 41 0690 33 64 81	sverdol@ville-des-abymes.fr
Mme Simone DOROCANT *Chef du service Planification*	Maître d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche	X		X	0590 23 97 18 0690 47 35 50	sdorocant@ville-des-abymes.fr

Mme Christiane ZAIRE *Assistante chef du service planification*	Maître d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche	X		X	0590 23 91 73	czaire@ville-des-abymes.fr
Mr Thomas VOLKMAR *Directeur SAFEGE Guadeloupe*	Bureau d'études SAFEGE	Prestataire		X	X	0590 81 93 93 0690 64 47 56	thomas.volkmar@safege.fr
M. Arnaud BONNAFE *Expert risque inondation*	Bureau d'études SAFEGE	Prestataire	X		X	0596 30 06 80 0696 39 42 82	arnaud.bonnafe@safege.fr
Mlle Emmanuelle CLEMESSY *Chef de projet*	Bureau d'études SAFEGE	Prestataire	X		X	0590 81 93 93 0690 64 47 56	emmanuelle.clemessy@safege.fr
Mlle Claire MEILLAREC *Ingénieur de projet*	Bureau d'études SAFEGE	Prestataire	X		X	0590 81 93 93 0690 61 84 78	claire.meillarec@safege.fr
Mlle Amélie MAUGER *Stagiaire*	Bureau d'études SAFEGE	Prestataire	X		X	0590 81 93 93	Amelie.mauger@safege.fr

<u>Objet de la réunion</u> : Réunion de travail en Comité Technique pour une mise en cohérence des fiches actions

Les documents suivants sont remis en début de séance au format papier :

- Support de présentation du comité technique ;
- Tableau de synthèse des actions abordées (Rev : D / MAJ : 04 juin 2014) ;
- Support de présentation de l'intervention de Météo France ;
- Support de présentation de l'intervention de la DEAL.

Afin de limiter la mobilisation des élus, la réunion est découpée en 2 séances de travail. La première mobilise le Comité de Pilotage et vise à statuer sur le porteur d'action « pot commun ». La deuxième séance de travail mobilise le Comité Technique et vise à parcourir chaque proposition d'action et échanger sur l'action envisagée (validation / modification / suppression).

Seuls les principaux échanges et le relevé des décisions sont présentés dans le présent compte rendu.

1. Rappel du principe PAPI

SAFEGE rappelle les objectifs et le principe de la démarche de PAPI d'intention et énonce les objectifs de la réunion.

2. Comité de Pilotage – Discussions autour du « pot commun »

La maitrise d'ouvrage du « pot commun »

SAFEGE rappelle la notion de « pot commun ». Il s'agit des actions à déployer sur les 6 communes du territoire du PAPI qui ne font pas partie des actions de pré-figuration du PAPI complet portés de fait par la commune des Abymes et dont la maitrise d'ouvrage doit être définie.

Aussi deux possibilités peuvent être envisagées :

- Une commune se porte maitre d'ouvrage de l'action sur le territoire des 6 communes ;
- La commune des Abymes en assure la maitrise d'ouvrage en tant que maitre d'ouvrage du PAPI d'intention.

En préalable SAFEGE rappelle l'organisation projetée du PAPI d'intention et les rôles associés :

Maitre d'ouvrage :	Maitre d'ouvrage de la commande - Réceptacle des financements de l'État et garant du marché.
Comité de pilotage :	Assemblée délibérante regroupant les partenaires pour la prise de décision (validation,….).
Comité Technique :	Assemblée technique regroupant les partenaires pour le suivi de la prestation (prise en compte des spécificités de chaque territoire).
Chargé de mission PAPI	Chargé de mission intervenant pour le compte des 6 communes - Animation, pilotage, réalisation des actions du PAPI d'intention.

Aussi quelque soit le maitre d'ouvrage, l'organe décisionnel reste le comité de pilotage. Il est décidé en séance que chacune des communes partenaires porte une ou plusieurs actions du "pot commun".

Choix des Maitres d'Ouvrage du « pot commun »

Le tableau présenté ci-après synthétise le relevé des décisions sur le choix de la maitrise d'ouvrage des actions « pot commun ». Les actions n°4 et n°10 ont été identifiées comme « pot commun » par la suite lors du comité technique elles sont toutefois affichées dans le tableau de synthèse ci-après.

Il est arrêté que les communes partenaires se mettent d'accord sur le choix de la maitrise d'ouvrage des actions « pot commun » à la suite de la présente séance de travail. Chaque maitre d'ouvrage transmet ensuite à SAFEGE la fiche action correspondante avant la fin de semaine 24.

Tableau 1- Relevé de decision concernant la maitrise d'ouvrage des actions "pot commun"

Num	Action	Précisions sur l'action		Maitre d'ouvrage	Secteurs concernés	Coût de l'action	Financement Etat
4	Retours d'expériences, mise en œuvre d'une mémoire écrite et pose des repères de crues	Créer, former, et animer un réseau de personnes ressources dans les communes, piloter par la DEAL: * Identification des personnes ressources ; * Définition du protocole de retour d'expérience. Méthodologie à développeer pour collecter les archives / témoignages des évènements du passé et les témoignage des évènements futurs Etude pour localisation des endroits favorables à la pose de repères de crues, détemrination du nombre de repères, capitalisation des repères, fabrication, fourniture, nivellement, pose , entretien,...		Pot commun * Commune des Abymes (Avec co-pilotage DEAL)	Territoire du PAPI	A définir	**A définir**
8	Animation et sensibilisation en milieu scolaire	* Elaborer une stratégie d'actions d'animation pédagogique **commune** (méthodologie, support, calendrier,...) * Mettre en œuvre les actions d'animation sur chaque commune		Pot commun * Morne-à-l'Eau * Gosier ==> A définir	Territoire du PAPI	A définir	**50%**
9	Communication envers le grand public	* Définir un plan de communication et un plan d'intervention **commun** : - Cibler les vecteurs de communication qui interpellent la population (radio, slogan, film…) ; - Coordoner les actions de communication communales (porte à porte, animation dans les questiers vulnéarbales, associations ...) ; - Mutualiser les actions inter-communales (diffusion de spot radio, télé, internet, panneaux d'exposition, sortie de terrain,...) - Identifier les périodes de communications (Intensifier la communication pendant et après un événement important) - Préciser les Thèmes à traiter : L'aléa et le risque d'inondation / Lisibilité et perception de l'alerte / Les bonnes attitudes face aux risques d'inondations / L'urbanisme et l'entretien / L'indemnisation et la procédure de catastrophe naturelle / Le rsique d'inondation sur les routes / la signalétique / les DICRIM / La gestion des élèves et écoliers... **- Déploiement d'une équipe intervenant sur le territoire pouir informer, sensibiliser,....** **- Développer un outil de collecte de la mémoire pour créer un espace d'échange avec la population (site internet PAPI des Grands-Fonds pour le publics,...)** * Se doter des outils et des moyens pour intervenir * Mettre en oeuvre le plan d'action et d'intervention élaboré		Pot commun * Sainte-Anne	Territoire du PAPI	A définir	**50%**
10	Formation des acteurs de la gestion du risque inondation	De nombreux modules thématiques peuvent être proposés : aménagements des bassins versants et préventions des inondations, gestion du ruissellement pluvial, gestion de crise, responsabilités juridiques et contentieux […] 1er semestre 2015 : Recensement des besoins par enquête auprès des communes Mi-2015 à fin 2016 : Mise en oeuvre du programme de formation		Pot commun * MOA non identifié en séance * MOA non indispensable pour le passage en CMI	Territoire du PAPI	*Estimation DEAL : 30 000 € sur la base de 4 sessions de 5j par un prestataire externe*	**0%**
11	Organisation de la surveillance du territoire	* Elaborer et mettre en œuvre une méthodologie **commune** d'actions et de coordination pour améliorer l'efficience du contrôle de chaque territoire : Mise en commun et échanges d'expériences, élaboration d'une stratégie d'action (Méthodologie de mise en œuvre, fiche de procédure,...) * Chaque commune met en place une organisation dédiée à la surveillance du territoire		Pot commun * MOA non identifié en séance * MOA non indispensable pour le passage en CMI	Territoire du PAPI	A définir	**0%**
18	Finaliser, actualiser et faire vivre les PCS	* Echanges d'expériences entre communes * Réalisation d'éxercices communs		Pot commun * Sainte-Anne * Morne-à-l'Eau ==> A définir	Territoire du PAPI	A définir	**0%**
24	Etude de localisation et d'optimisation du ralentissement des écoulements et recherche de sites potentiels	* Etude de localisation des zones de ralentissement d'écoulement (ouvrages rétention, zones d'expansion, zones de sur-inondation, …) * Etude de recherche de sites pontentiels pour l'implantation d'un ou plusieurs ouvrages ou zones de ralentissement ==> Action visant à informer dans les plus berfs délais les terrains à mobiliser par les communes en cours d'élaboration de leur document d'urbanisation (PLU) : Gel de terrain, maitrise du foncier,...		Pot commun * Commune des Abymes (Pour rester cohérent avec la maitrise d'ouvrage de l'étude hydraulique globale)	Territoire du PAPI	A définir	**A définir**

Remarque : La CMI se prononce sur la part de financement de l'action pat l'État. Elle ne juge pas du taux de participation des autres co-financeurs. Aussi, pour les actions non financées par l'état, l'identification d'un maitre d'ouvrage n'est pas indispensable. Toutefois, dans les 2 mois consécutifs à la décision de la CMI, la convention PAPI doit être signée. Cette convention précise le montant et le taux de financement de chacun des partenaires. Aussi les partenaires devront utiliser la période d'instruction pour arrêter les modalités du financement des actions (hors état) et la clé de répartition entre les différentes communes.

3. Comité technique

Intervention Météo France

Météo France présente les actions de développement engagées sur le territoire. Le support de présentation associé est annexé au présent compte rendu.

Météo France a retranscrit ces engagements en fiche action dans le cadre du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds :

- Amélioration de la lame d'eau radar (observation des quantités de pluie en temps réel) ;
- AIGA (Adaptation d'Information Géographique pour l'Alerte en crue) / APIC (Avertissement Pluies Intenses pour les Communes) ;
- Modèle haute résolution Arome (modélisation numérique fine de l'atmosphère à maille fine) ;
- Renouvellement du radar détecteur de précipitations.

Cap Excellence questionne Météo France sur le cout de l'achat des données Météo France (pluviométrie,…). Météo France précise que les données publiques sont gratuites. Toutefois s'il est nécessaire que Météo France effectue un traitement sur ces données, le temps passé en analyse / traitement sera lui payant.

Le service Police de l'Eau de la DEAL questionne Météo France sur la mise à disposition de coefficient de Montana sur le territoire de la Guadeloupe autre que sur la station du Raizet pour des durées infra-horaires.

Météo France précise que la détermination des coefficients de Montana dépend des séries de relevés disponibles. Aussi si la seule station statistiquement exploitable est la station du Raizet, Météo France ne pourra pas fournir d'autres coefficients de Montana.

SAFEGE questionne Météo France sur l'extension du réseau de station pluviométrique. Météo France informe qu'il n'est pas prévu d'étendre le réseau de stations pluviométriques à cause du cout supplémentaire induit par l'entretien et la maintenance. Toutefois il est prévu d'équiper les stations qui ne le sont pas, d'une acquisition en temps réel.

Action n°1 - Élaboration d'une stratégie et du dossier de PAPI complet, animation, coordination et réalisation des actions et mobilisation des acteurs

Il est rappelé qu'un (ou plusieurs) chargé de mission PAPI sera recruté dans le cadre du PAPI d'intention. Un jury sera composé des partenaires pour l'embauche du chargé de mission. Il est porté à connaissance que la DEAL Guadeloupe sollicite en complément une mission d'expertise du CEREMA pour appuyer l'accompagnement technique de l'étude hydraulique globale.

Action n° 23 - Révision des Plans de Prévention des Risques d'Inondations

La DEAL présente l'action envisagée. Le support de présentation associé est annexé au présent compte rendu.

Les communes membres du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds peuvent être prioritaires pour la révision de leur PPRN. Toutefois étant donné le déploiement de l'étude hydraulique globale sur le territoire, deux calendriers sont envisageables, selon la prise en compte ou non de l'étude hydraulique dans la définition de l'aléa inondation pour la révision de leur PPRN.

La DEAL interroge les communes sur le calendrier qu'elles préféreraient retenir.

Les communes souhaitent préalablement échanger avec les services en charge des documents d'urbanisme pour émettre un avis. En effet il est préférable de disposer d'un PPR le plus réaliste possible (prise en compte des résultats de l'étude hydraulique globale) toutefois il convient de tenir compte de la révision des PLU des communes pour ne pas retarder l'approbation de ces documents.

En première analyse, la ville des Abymes souligne la nécessité de disposer d'informations précises pour le PPRN et tend ainsi à préconiser d'attendre les résultats de l'étude hydraulique pour alimenter le PPRN.

SAFEGE souligne que le planning de l'option dans laquelle le PPRN est enrichi avec les résultats de l'étude

hydraulique peut être optimisé, considérant que les éléments nécessaires au PPRN (connaissance des aléas) seront exploitables avant la fin de l'étude hydraulique globale.

Action n°4, 5, 6 et 7 Retours d'expériences, mise en œuvre d'une mémoire écrite et pose des repères de crues

Les actions n°4, 5, 6 et 7 sont traitées ensemble car elles traitent d'une même thématique. Il est arrêté de fusionner ces quatre actions en une seule.

Cette action se retrouve dans le « pot commun ». La ville des Abymes se positionne comme maitre d'ouvrage de cette action avec la DEAL comme co-pilote.

Le développement d'un outil de collecte de la mémoire pour créer un espace d'échange avec la population (site internet PAPI des Grands-Fonds pour le public,...) est refondu dans l'action n°9 : Communication envers le grand public.

Action n°13 – Mise en œuvre d'une signalétique et sécurisation des routes

Il est arrêté que les cartographies d'aléas réalisées à différentes occurrences (cartographie graduée des risques) dans l'étude hydraulique globale devront servir à identifier les tronçons routiers à risque quelque soit la maitrise d'ouvrage du réseau routier.

Action n°12 – Brigade de prévention et de surveillance du territoire

La DEAL informe que cette action n'est pas subventionnée.

La commune du Gosier indique qu'elle vise à informer, sensibiliser, porter à connaissance aussi elle souhaite que cette action entre dans l'axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque pour être éligible à un financement

La DEAL propose de bien dissocier la part « communication » de la part « police » de cette fiche action.

Il est arrêté en séance de refondre le déploiement d'une équipe intervenant sur le terrain pour informer, sensibiliser,…dans l'action n°9 : communication envers le grand public.

En ce qui concerne l'action initiale qui est de renforcer le rôle de « police » sur le terrain de chaque commune partenaire du PAPI, considérant la non participation de l'État, il est arrêté que les communes échangent avec les services concernés avant d'émettre un avis sur la faisabilité de réaliser cette action.

SAFEGE rappelle que la mise en œuvre des Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales et l'opposabilité des zonages d'assainissement pluvial permet de donner d'avantage de pouvoir pour les contrôles.

Action n°28 - Renforcement du contrôle de la police de l'eau

La DEAL doit encore travailler sur cette fiche action qui consiste à renforcer le contrôle de la police de l'eau sur le territoire du PAPI des bassins versants des Grands Fonds.

Action n°26 – Diagnostic complet de l'ouvrage d'écrêtement de Petit-Pérou

Le maitre d'ouvrage de l'ouvrage de Petit-Pérou n'est toujours pas clairement identifié. La DEAL rappelle qu'il paraît indispensable d'identifier un maitre d'ouvrage avant le dépôt du dossier de candidature du PAPI.

La Ville des Abymes informe la DEAL qu'elle est en relation avec un autre service de la DEAL à ce sujet.

La DEAL et la ville des Abymes conviennent qu'il faut se mobiliser autour de cette question (réunion,..).

Action n°25 – Étude hydraulique relative à la réalisation d'un bassins de rétention à Grande Ravine

SAFEGE informe la ville de Gosier que le secteur de Belle Plaine situé sur le bassin versant de Grande Ravine sera très probablement sélectionné comme bassin versant à enjeux de l'étude hydraulique globale. La réalisation d'un bassin de rétention à Grande Ravine sera étudiée dans ce cadre. L'action n°25 est refondue dans l'étude hydraulique globale.

Action n°10 – Formation des acteurs à la gestion du risque inondation

La DEAL informe que cette action ne pourra finalement pas être financée par l'État. L'office de l'Eau ne peut

également pas prendre en charge des formations relatives à la thématique « inondation ».

Il est arrêté de maintenir cette action sous maitrise d'ouvrage « pot commun ».

Étant donné l'avancement de la séance, les fiches actions portées et entièrement financées par l'État ne sont pas traitées. SAFEGE appelle les partenaires à en prendre connaissance dans le cadre du dossier de candidature.

SUITES A DONNER :

- Les communes partenaires se mettent d'accord sur le choix de la maitrise d'ouvrage des actions « pot commun ». Chaque maitre d'ouvrage transmet ensuite à SAFEGE la fiche action correspondante avant la fin de semaine 24 (vendredi 13 juin) ;
- Considérant les exigences de calendrier, le prochain Comité de Pilotage, qui aura pour objet la restitution et la validation du plan d'actions, est arrêté la semaine du 30 juin 2014.

RÉDACTEUR :	NOM : CLAIRE MEILLAREC	SIGNATURE :
VÉRIFICATEUR	NOM : EMMANUELLE CLEMESSY	SIGNATURE :

Tout compte-rendu qui ne fait pas l'objet de remarque dans un délai de 15 jours à dater de l'envoi est considéré comme approuvé

Compte rendu de réunion n°11

MAÎTRE D'OUVRAGE : VILLE DES ABYMES

INTITULÉ DE L'AFFAIRE : Élaboration du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) à l'état d'intention des bassins versants des Grands Fonds

NOM DU RÉDACTEUR : AMÉLIE MAUGER

NOM DU VÉRIFICATEUR : EMMANUELLE CLEMESSY

LIEU DE LA REUNION : CENTRE DE RESSOURCES DES ABYMES

DATE DE LA RÉUNION : 02/07/2014

DATE D'ETABLISSEMENT DU COMPTE-RENDU : 04/07/2014

ANNEXES : SUPPORT DE PRÉSENTATION ET DOCUMENTS DISTRIBUÉS EN SÉANCE (TABLEAU DE SYNTHÈSE ET ANNEXE FINANCIÈRE MODIFIÉE EN SÉANCE)

Nom / Fonction	Société / organisme / collectivité / unité	Rôle	Présent	Excusé	Diffus.	Téléphone	E-mail
M Jacky LEOGANE *Elu*	Commune de Pointe-à-Pitre	Commune partenaire	X		X	0690 30 75 33	jacky.leogane@orange.fr
M. Guy NAPRIX *Directeur adjoint des services techniques et environnement*	Commune de Pointe-à-Pitre	Commune partenaire	X		X	0590 93 85 66 0690 30 74 83	guy.naprix@ville-pointeapitre.fr
M. Patrick CONELIE *Élu*	Commune de Morne à l'Eau	Commune partenaire		X	X		p.cornelie@gmail.com
M. Philipon FRANCFORT *Élu*	Commune de Morne à l'Eau	Commune partenaire	X		X	0690 59 74 96	ph.francfort@yahoo.fr
Mr Willy CORNELIE *Directeur des Services Techniques*	Commune de Morne à l'Eau	Commune partenaire		X	X	0590 24 66 76 0690 23 89 94	willy.cornelie@mornealeau.fr
Mme Cynthia CAROUPANAPOULLE *Directrice de l'Environnement et Développement Durable*	Commune de Morne à l'Eau	Commune partenaire		X	X		cynthia.caroupanapoulle@mornealeau.fr
Mlle Axelle CARTINOT *Chef de Projet Animation locale et écodéveloppement*	Commune de Morne à l'Eau	Commune partenaire	X		X	0590 21 65 47 0690 82 85 76	axelle.cartinot@mornealeau.fr
M. Lucien GALVANI *Élu*	Commune de Sainte-Anne	Commune partenaire	X		X	0690 57 98 86	Lucien.galvani@gmail.com
Mme Hélène MEDINA *Directrice Aménagement du territoire, fiscalité, urbanisme*	Commune de Sainte-Anne	Commune partenaire		X	X	0590 23 98 90 0590 23 98 97	helene.medina@ville-sainteanne.fr
M. Georges LANDRY Technicien, responsable service projet	Commune de Sainte-Anne	Commune partenaire	X		X	0690 74 99 09	Georges.landry@ville-sainteanne.fr
M. Flavien DAUBERTON *Élu*	Commune du Gosier	Commune partenaire	X		X		Flavien.dauberton@orange.fr
Mme Axelle BAPTISTIDE *Directrice de la gestion et prévention des risques*	Commune du Gosier	Commune partenaire	X		X	0590 84 95 95 0690 06 29 41	abaptistide@villedugosier.fr
M. Andy DABRICOT *Directeur des Services Techniques*	Commune du Gosier	Commune partenaire		X	X	0690 83 20 57	adabricot@villedugosier.fr
M. Jean ANZALA *Elu*	Commune du Moule	Commune partenaire		X		0690 33 74 67	
Mr Pascal SUENON-NESTAR *Directeur de l'Environnement et du Développement durable*	Commune du Moule	Commune partenaire		X	X	0590 23 78 12 0690 56 54 17	pascal.suenon-nestar@mairie-lemoule.fr
M. Florent CONDO *Chef de projet aménagement*	Commune du Moule	Commune partenaire	X			0690 13 11 84	Florent.condo@mairie-lemoule.fr

Mme Sylvie ADELAÏDE *Directrice de l'urbanisme et de l'aménagement*	Cap Excellence	Partenaire		X	X		
Mme Séverine LADISLAS *Ingénieur de l'Eau et de l'Assainissement*	Cap Excellence	Partenaire		X	X		ladislas.capexcellence@orange.fr
Mr Jean-Marc MONPELAT *Directeur du BRGM*	BRGM	Partenaire		X	X	0590 41 35 48	jm.mompelat@brgm.fr
M. Jean Gabriel QUILLIN *Directeur de Routes de Guadeloupe*	Routes de Guadeloupe	Partenaire		X	X		jean-gabriel.quillin@routesdeguadeloupe.fr
Mme Stella SAINT-CLAIR RANGON *Pole aménagement, prospective et exploitation*	Routes de Guadeloupe	Partenaire		X	X	0690 35 83 21	stella.saint-clair@routesdeguadeloupe.fr
Mme Françoise SYNESIUS *Pole aménagement, prospective et exploitation*	Routes de Guadeloupe	Partenaire	X		X	0590 38 07 48	Françoise.synesius@routesdeguadeloupe.fr
Mme Denise SANNER *Responsable unité Territoriale*	Office National des Forêts (ONF)	Partenaire		X	X	0690 61 01 67	Denise.sanner@onf.fr
Mr Alain MUZELLEC *Directeur Antilles-Guyane*	Météo France	Partenaire		X	X	0690 39 60 26	Alain.muzellec@meteofrance.fr
Mr Philippe BLEUSE *Chef de Service Météo France de Guadeloupe*	Météo France	Partenaire		X	X	0590 89 60 60 059086 60 86	Philippe.bleuse@meteofrance.fr
Lieutenant Bruno EDOM *Représentant*	Service Départemental Incendie et Secours (SDIS)	Partenaire		X	X	0690 72 04 65	Bruno.edom@sdis971.fr
M .Gilbert DOHAMEL	Service Départemental Incendie et Secours (SDIS)	Partenaire		X	X		Gilbert.duhamel@sdis971.fr
Mr Maurice ANSELME *Directeur du Parc National de Guadeloupe*	Parc National de Guadeloupe (PNG)	Partenaire		X	X		Maurice.anselme@guadeloupe-parcnational.fr
Modeste SALIGNAT *Parc National de Guadeloupe*	Parc National de Guadeloupe (PNG)	Partenaire		X	X		Modeste.salignat@guadeloupe-parcnational.fr
Mme Nicole OLIER *Responsable du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL)*	Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL)	Partenaire		X	X	0590 81 04 30	n.olier@conservatoire-du-littoral.fr
M. Didier LAMBERT *Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL)*	Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL)	Partenaire		X	X	0690 63 42 03	d.lambert@conservatoire-du-littoral.fr
M. Pierre Jean ARBAU *S/Directeur de Routes, Port et Aéroport*	Conseil Général	Partenaire		X	X	0590 80 62 04	pierre-jean.arbau@cg971.fr
Mme Stella FALEME	Conseil Général	Partenaire	X			0590 80 94 19 0690 33 78 93	stella.faleme@cg971.fr
M. Charles VAIRAC *Service Littoral et Rivières*	Conseil Régional	Partenaire	X		X	0590 80 40 94	c.vairac@crguadeloupe.fr
M. Guillaume STEERS *Adjoint au chef de service Risques, Énergie, Déchets* *Responsable du Pole Risques Naturels*	Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL)	Assistant à maîtrise d'ouvrage Partenaire		X	X	0590 60 40 84	guillaume.steers@developpement-durable.gouv.fr

Mme Aude COMTE *Responsable unité inondations* *Service Risque, Énergie, Déchets*	Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL)	Assistant à maîtrise d'ouvrage Partenaire	X		X	0590 60 40 79 0690 46 84 86	aude.comte@developpement-durable.gouv.fr
M. Paul LEVI *Stagiaire à la DEAL*	Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL)	Assistant à maîtrise d'ouvrage Partenaire	X		X		
M. Cyril DELHAISE *Chef unité police de l'eau Basse-Terre*	Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL)	Assistant à maîtrise d'ouvrage Partenaire	X		X	0590 99 35 69	cyril.delhaise@developpementdurable.gouv.fr
M. Boris DOBRYCHINE *Chef unité territoires et prospectives – SIG*	Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL)	Assistant à maîtrise d'ouvrage Partenaire		X	X	0590 99 46 64	Boris.Dobrychine@developpement-durable.gouv.fr
Mme Brigitte DAVID-DAZY *Responsable du Bureau de Relations avec les Collectivités*	Sous-préfecture	Partenaire		X	X	0590 82 68 68	Brigitte.david-dazy@guadeloupe.pref.gouv.fr
Mr Hugues DELANNAY *Chargé d'intervention assainissement*	Office de l'Eau Guadeloupe	Partenaire	X		X	0590 80 96 45	hugues.delannay@office-eauguadeloupe.fr
Mr Philippe BHIKI *Responsable de l'Agence des 50 Pas Géométriques*	Agence des 50 pas Géométriques	Partenaire		X	X	0590 47 15 74 0590 60 40 79	pbhiki@ag50pas-guadeloupe.fr
Mr Narcisse ZAHIBO *Directeur du Laboratoire de Recherches Géosciences et énergies*	Université des Antilles et de la Guyane (UAG)	Partenaire		X	X	0590 48 30 30	narcisse.zahibo@univ-ag.fr
Mr Vincent FAUCHER *Directeur de l'Alimentation de l'Agriculture et des Forêts (DAAF)*	Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et des Forêts (DAAF)	Partenaire		X	X	0590 99 09 11 0590 99 09 69	vincent.faucher@agriculture.gouv.fr
Mr Guillaume PERRIN *Directeur de la Mer de Guadeloupe*	Direction de la Mer	Partenaire		X	X	0590 41 95 50	dm-guadeloupe@developpement-durable.gouv.fr
Mr Fabert MICHELY *Adjoint au maire de la ville des Abymes - Conseiller Général – Élu référent PAPI*	Ville des Abymes - Conseil Général	Partenaire	X		X	0590 93 80 80 0690 50 78 41	Fabert.michely.@orange.fr
Mme Maguy CELIGNY *Conseiller Municipal de la ville des Abymes*	Maître d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche	X		X	0590 93 80 80	sarlscm@wanadoo.fr
Mr Max BIABIANY *Directeur Général des Services Techniques*	Maître d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche	X		X	0590 89 86 49 0690 56 87 04	mbiabiany@ville-des-abymes.fr
Mr Georges EUGENE *Directeur Assainissement Éclairage Public*	Maître d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche	X		X	0590 89 86 49	geugene@ville-des-abymes.fr
Mme Muriel MISSOUDAN *Directrice de la prévention des risques*	Maitre d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche		X	X	0590 48 27 40 0690 34 84 22	mmissoudan@ville-des-abymes.fr
M. Patrice VERSIN *Directeur Général des Travaux*	Maitre d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche		X	X	0690 40 64 46	pversin@ ville-des-abymes.fr
M. Olivier ZAMI *Directeur Général Adjoint du Développement Durable*	Maitre d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche	X		X	0590 23 42 50	ozami@ville-des-abymes.fr

Mme Chantal BOUCAUD *Directrice du Développement Territorial*	Maître d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche	X		X	0590 23 42 50	cboucaud@ville-des-abymes.fr
Mme Jacqueline MANGO *Directrice de l'Urbanisme et du Patrimoine*	Maitre d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche		X	X	0590 23 42 50	mmango@ville-des-abymes.fr
Mme Sandra VERDOL *Pôle Projet et Rénovation urbaine*	Maitre d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche	X		X	0590 47 43 41 0690 33 64 81	sverdol@ville-des-abymes.fr
Mme Simone DOROCANT *Chef du service Planification*	Maître d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche	X		X	0590 23 97 18 0690 47 35 50	sdorocant@ville-des-abymes.fr
Mme Christiane ZAIRE *Assistante chef du service planification*	Maître d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche	X		X	0590 23 91 73	czaire@ville-des-abymes.fr
Mr Thomas VOLKMAR *Directeur SAFEGE Guadeloupe*	Bureau d'études SAFEGE	Prestataire		X	X	0590 81 93 93 0690 64 47 56	thomas.volkmar@safege.fr
M. Arnaud BONNAFE *Expert risque inondation*	Bureau d'études SAFEGE	Prestataire	X		X	0596 30 06 80 0696 39 42 82	arnaud.bonnafe@safege.fr
Mlle Emmanuelle CLEMESSY *Chef de projet*	Bureau d'études SAFEGE	Prestataire	X		X	0590 81 93 93 0690 64 47 56	emmanuelle.clemessy@safege.fr
Mlle Claire MEILLAREC *Ingénieur de projet*	Bureau d'études SAFEGE	Prestataire		X	X	0590 81 93 93 0690 61 84 78	claire.meillarec@safege.fr
Mlle Amélie MAUGER *Stagiaire*	Bureau d'études SAFEGE	Prestataire	X		X	0590 81 93 93	Amelie.mauger@safege.fr

Objet de la réunion :

La réunion s'est déroulée en deux temps :

- **Un premier temps en comité technique pour finaliser les fiches-actions et le chiffrage qui en découle ;**
- **Un deuxième temps en comité de pilotage pour valider le dossier de candidature avant son dépôt pour instruction, les modalités de suivi du PAPI d'intention et statuer sur les prochaines échéances.**

Première partie : Réunion de travail en Comité Technique pour valider les derniers points techniques sur les fiches actions

Les documents suivants sont remis en début de séance au format papier :

- Support de présentation ;
- Tableau de synthèse des actions abordées (Rev : D / MAJ : 02 juillet 2014) ;
- Annexe financière.

Préalablement à la réunion, la deuxième version du dossier de candidature a été transmise aux communes partenaires et à la DEAL.

Seuls les principaux échanges et le relevé des décisions sont présentés dans le présent compte rendu.

1. Finalisation des fiches actions

Fiche action 0-1 Chargé de mission

Le coût (toutes charges comprises) du chargé de mission a été estimé sur la base d'informations transmises par le service des ressources humaines de la commune des Abymes à 6 700 € / mois. Il correspond à un profil ingénieur avec plusieurs années d'expérience.

Il est discuté de l'opportunité de prévoir un deuxième chargé de mission pour réaliser le projet du PAPI d'intention.

La commune du Gosier et du Moule soulignent que la charge de travail sera importante et que pour mener à bien le PAPI, il serait effectivement judicieux de prévoir deux chargés de mission avec des profils différents : une personne avec un profil plus technique (pour le suivi de l'étude hydraulique notamment) et un chargé de mission responsable de la communication et des relations avec tous les partenaires.

Il est convenu de retenir deux chargés de mission avec un coût un peu moins élevé pour le deuxième.

Fiche action 0-2 Matériel du chargé de mission

Cette action, bien que non subventionnée dans le cadre du PAPI, a été ajoutée pour que ces coûts puissent être partagés entre l'ensemble des partenaires.

La fiche action et le chiffrage seront réadaptés pour tenir compte du choix précédent de deux chargés de mission.

Fiche action 1-1 Schéma de réduction de la vulnérabilité

SAFEGE présente les hypothèses de chiffrage de cette action qui ont conduit à la réévaluer à la hausse par rapport à ce qui avait été présenté dans les précédentes réunions. Cette action est ainsi estimée à 750 000 € HT.

Le schéma intègre l'étude complète de 10 grands bassins versants, d'un linéaire moyen de 8 km. La topographie représente 250 000 € HT de cette étude.

Fiche action 1-2 Étude de la gouvernance

La DEAL précise qu'elle n'a toujours pas eu de réponse concernant le taux de subvention de cette action. A ce stade, SAFEGE a considéré un taux de 50 %, en supposant que c'est une action de l'axe 1. La DEAL indique que cela pourrait être du ressort de l'animation (Axe 0), le taux serait alors de 40 %.

Fiche action 1-4 Repère de crues

La commune des Abymes précise à SAFEGE les hypothèses de chiffrage et le planning. SAFEGE modifiera la fiche en ce sens.

Fiche action 1-5 Animation scolaire

La commune du Gosier va transmettre la fiche-action à SAFEGE en remaniant la première proposée afin de l'étendre à tout le périmètre du PAPI.

La commune du Gosier propose de sensibiliser les enfants en organisant un concours entre toutes les écoles présentes sur le territoire du PAPI.

Dans un premier temps, Gosier avait considéré un coût de 5 000 € / école. Si on multiplie ce coût par l'ensemble des écoles du territoire, le coût total de l'action va être très élevé. SAFEGE précise, au regard de son expérience sur d'autres PAPI d'intention, qu'une enveloppe de 50 000 € HT semble adaptée à l'échelle du PAPI pour cette action, et que d'afficher un coût trop élevé ne serait pas cohérent.

Il est ainsi convenu de retenir 50 000 € HT pour cette action. Il pourra être exemple choisi de cibler la communication sur les écoles localisées en zone inondable ou situées à proximité.

Il est noté que Pointe-à-Pitre s'était également proposé pour la maîtrise d'ouvrage de cette action « pot commun », comme Morne-À-L'eau. Aussi, Gosier contactera ses deux partenaires pour s'assurer que la fiche élaborée est en phase avec leurs attentes.

Fiche action 1-6 Communication vers le grand public

Il est discuté du chiffrage de cette action.

Tout comme l'action précédente, il est difficile de chiffrer cette action, aussi l'objectif est d'allouer un montant raisonnable et de proposer des actions de communication qui rentrent dans ce budget.

Considérant que le PAPI va probablement s'étendre sur 3 ans (cf un des points abordés par la suite), le coût de 110 000 €HT proposé par la commune de Sainte-Anne apparaît comme cohérent.

Fiche action 1-7 Formation des agents

Pour mémoire, cette action avait été proposée à l'origine par la DEAL. Mais faute de financement, la DEAL ne pouvait plus en assurer la maîtrise d'ouvrage. n'est pas subventionnée.

La commune de Pointe-à-Pitre fait savoir qu'elle se positionne sur la maitrise d'ouvrage de cette action « pot commun ».

Fiche action 2-1 Organisation de la surveillance du territoire

SAFEGE est en attente la fiche-action de la commune du Moule.

Fiche action 2-2 Brigade de prévention

Une fiche avait été proposée par la commune de Gosier. Initialement, il était envisagé le recrutement de personnel dédié à la mise en œuvre de cette action.

Considérant que cette action ne peut être subventionnée dans le cadre du PAPI, mais qu'il convient néanmoins de conserver cette action car elle répond à des problèmes mis en évidence dans le diagnostic, cette fiche sera maintenue mais avec une mise en œuvre en régie par le personnel communal. Le coût de cette action sera donc nul.

Fiche action 3-1 Signalétique des routes communales

Pour mémoire, Gosier avait proposé deux fiches actions (une par aléa : inondation terrestre et submersion marine) pour la mise en œuvre de la signalétique. Les coûts de ces actions sont conséquents et ne peuvent être pris en charge dans le cadre du PAPI. Aussi, il est discuté de l'opportunité d'étendre cette action à l'ensemble du territoire du PAPI.

Il est rappelé que Gosier ayant fait partie du projet Tsuna-houle, elle est en avance par rapport aux réflexions des autres communes sur ce sujet.

Enfin, il est souligné qu'il semble important de maintenir une action sur ce sujet compte-tenu des enjeux liés aux axes de circulation lors de phénomènes d'inondation.

Aussi, il est convenu :

- de maintenir la fiche qu'avait proposée Gosier à l'origine sur la submersion marine sur son territoire, en affichant Gosier comme commune pilote sur ce sujet pour faire bénéficier aux autres commues son retour d'expérience sur le sujet ; Gosier souligne qu'elle ne peut pas encore garantir qu'elle pourra financée en totalité cette action, néanmoins il est rappelé que des subventions pourront être demandées auprès d'autres acteurs ;
- d'établir une fiche sur la signalétique des routes communales avec un coût raisonnable et qui vise à équiper en priorité les axes les plus touchées à l'échelle du territoire du PAPI.

Fiche action 4-2 SDGEP

Sur la base de la fiche action qui avait été élaborée par Cap Excellence, une fiche action pour toutes les communes et EPCI a été proposée. Le chiffrage affiché inclut le SDGEP de Cap Excellence, celui-ci étant déjà subventionnée, ce coût sera retiré du montant global.

Cette action peut bénéficier d'une subvention de l'Office de l'Eau à hauteur de 50 000 € / commune.

Fiche action 6-2 Étude de localisation des ouvrages de ralentissement

La commune des Abymes précise à SAFEGE les hypothèses de chiffrage et le planning. SAFEGE modifiera la fiche en ce sens.

Fiche action 7-2Diagnostic de l'ouvrage hydraulique de Petit-Pérou

La commune des Abymes se rapprochera de la DEAL pour discuter de la maîtrise d'ouvrage de cette action La commune des Abymes précise à SAFEGE les hypothèses de chiffrage et le planning.

Axe 5 : Réduction de vulnérabilité des biens et des personnes

SAFEGE précise qu'une analyse des projets de rénovation urbaine, RHI et de grande envergure a été ajoutée dans le diagnostic. Il en ressort que la majorité des projets est concernée par l'aléa inondation.

Par ailleurs, il est souligné qu'aucune action n'a été proposée sur l'axe 5.

Selon la DEAL, cela ne sera pas pénalisant pour la labellisation du PAPI d'intention, car des actions seront proposées dans le cadre du PAPI complet.

Il est néanmoins convenu que SAFEGE rédigera une fiche action complémentaire qui incite les services urbanismes des communes à communiquer le guide de réduction de vulnérabilité à tous les aménageurs du territoire.

2. Finalisation du chiffrage

Le chiffrage modifié, suite aux discussions précédentes, est le suivant :

AXE	COUT Global	COLLECTIVITES	%	État BOP 181	%	État FPRNM	%	Office de l'Eau	%
Animation	562 940	319 940	0%	0	0%	243 000	0%	0	0%
Axe 1	1 245 425	635 000	0%	5 425	0%	605 000	0%	0	0%
Axe 2	27 604	25 000	0%	2 604	0%	0	0%	0	0%
Axe 3	70 000	70 000	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Axe 4	1 357 000	840 000	0%	0	0%	217 000	0%	300 000	0%
Axe 5	0	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Axe 6	736 830	561 830	0%	100 000	0%	75 000	0%	0	0%
Axe 7	150 000	0	0%	0	0%	150 000	0%	0	0%
TOTAL	4 149 799	2 451 770	59%	108 029	3%	1 290 000	31%	300 000	7%

Ce chiffrage n'est néanmoins pas encore le chiffrage définitif, il doit encore être précisé sur certaines actions conformément aux discussions.

3. Finalisation du dossier candidature

Durée du PAPI

Considérant qu'il y a beaucoup d'actions à mener et que l'étude hydraulique s'étalera sur plus de 2 ans, les communes membres du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds statuent sur une durée de 3 ans pour le PAPI d'intention.

Cet allongement de la durée du PAPI permettra également d'étaler les dépenses.

Retour des communes sur le dossier de candidature

Les communes s'engagent à faire leur retour sur le dossier à SAFEGE et transmettre les fiches action manquantes pour lundi 07 juillet au plus tard.

Première partie : Réunion de travail en Comité de pilotage pour valider le plan d'actions avant dépôt du dossier de candidature

1. Restitution du plan d'actions

SAFEGE présente les actions autour de chaque axe de la prévention des inondations.

2. Montant total du PAPI d'intention

Le chiffrage tel que modifié suite au comité technique est présenté aux élus. Il est souligné que ce chiffrage sera encore modifié à la marge.

La DEAL souligne que le montant moyen des PAPI d'intention en métropole est de 1,5 M€, aussi le PAPI des bassins versants des Grands Fonds est largement supérieur à la moyenne. Ceci s'explique néanmoins par les spécificités du territoire

Les élus valident le plan d'actions proposés.

3. Modalités de suivi de PAPI d'intention

La convention qui sera signée entre l'État et les partenaires doit préciser les modalités de suivi du PAPI d'intention, aussi elles sont parcourues et discutées en séance et les élus décident des modalités retenues.

Comité de Pilotage

- Composition : seuls les membres signataires de la convention en font partie. En fonction des besoins, il pourra néanmoins être envisagé de l'étendre à d'autres acteurs concernés par un sujet en particulier.
- Présidence : commune des Abymes
- Secrétariat : commune des Abymes + chargé de mission
- Fréquence : au minimum, de 4 comités par an.

Comité de Technique

- Composition : seuls les membres signataires de la convention en font partie. En fonction des besoins, il pourra néanmoins être envisagé de l'étendre à d'autres acteurs concernés par un sujet en particulier.
- Secrétariat : commune des Abymes + chargé de mission
- Fréquence : autant que de besoin et systématiquement avant chaque comité de pilotage

La commune du Gosier suggère de définir une journée fixe (exemple : 1er jeudi du mois) pour que chacun soit sûr d'être libre. Cela sera arrêté une fois la convention signée.

Concertation

Chacun s'accorde sur la nécessité d'impliquer les associations pour une réussite du projet.

Pour la convention, il est convenu de prévoir a minima une réunion d'information auprès de chaque association concernée par le sujet.

4. Prochaines étapes

Finalisation du dossier de candidature

Pour que le dossier puisse passer à la CMI d'octobre, il faut qu'il soit déposé en Préfecture au plus tard le 15 juillet.

Pour que SAFEGE puisse le finaliser, il faut donc que chacun ait transmis ces éléments et ses observations sur le dossier au plus tard lundi 07 juillet.

Modalités de financement de la part COLLECTIVITES

La commune des Abymes se propose pour la recherche de financement au nom des 6 communes auprès du Conseil Régional et du Conseil Départemental, sur la base du dossier de candidature.

La DEAL rappelle l'intérêt aux collectivités d'arrêter les modalités de répartition des financements entre elles le plutôt possible pour que lorsque que la convention est signée par le Préfet, elle puisse être mise en œuvre le plus rapidement possible.

Les communes s'engagent à se voir prochainement pour en discuter.

SAFEGE rappelle que lors des précédentes réunions, plusieurs modalités de répartition entre les 6 communes avaient été évoquées : 1/6 par commune, au prorata du poids démographique des communes, au prorata de la population en zone inondable des communes.

SUITES A DONNER :

- Les communes partenaires rédigent et envoient les fiches action manquantes (Gosier et Moule) ;
- L'Office de l'Eau et la CANGT rédigent une lettre d'accord de principe ;
- La commune des Abymes et la DEAL se concertent pour la fiche action relative au diagnostic de l'ouvrage de Petit-Pérou ;
- Chaque commune transmet ces éléments et ses observations sur le dossier de candidature pour le lundi 7 juillet au plus tard ;
- SAFEGE finalise le dossier et le transmet à la commune des Abymes pour le 11 juillet au plus tard.

RÉDACTEUR :	NOM : AMÉLIE MAUGER	SIGNATURE :
VÉRIFICATEUR	NOM : EMMANUELLE CLEMESSY	SIGNATURE :

Tout compte-rendu qui ne fait pas l'objet de remarque dans un délai de 15 jours à dater de l'envoi est considéré comme approuvé

7

COMPTES-RENDUS DES RÉUNIONS DE TRAVAIL RELATIVES AUX FICHES-ACTION ENTRE LA COMMUNE DES ABYMES, LA DEAL, LE CG ET LE CR

Compte rendu de réunion n°6

MAÎTRE D'OUVRAGE : VILLE DES ABYMES

INTITULÉ DE L'AFFAIRE : Élaboration du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) à l'état d'intention des bassins versants des Grands Fonds

NOM DU RÉDACTEUR : CLAIRE MEILLAREC

NOM DU VÉRIFICATEUR : EMMANUELLE CLEMESSY

LIEU DE LA REUNION : DEAL GUADELOUPE – BOUGAINVILLIERS

DATE DE LA RÉUNION : 25/03/2014

DATE D'ETABLISSEMENT DU COMPTE-RENDU : 04/04/2014

Partenaires rencontrés :

Nom / Fonction	Société / organisme / collectivité / unité	Rôle	Pré sent	Exc usé	Dif fus.	Téléphone	E-mail
Mme Chantal BOUCAUD *Directrice du Développement Territorial*	Maître d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche	X		X	0590 23 42 50	cboucaud@ville-des-abymes.fr
Mme Simone DOROCANT *Chef du service Planification*	Maître d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche	X		X	0590 23 97 18 0690 47 35 50	sdorocant@ville-des-abymes.fr
M. Olivier ZAMI *Directeur Général Adjoint du Développement Durable*	Maitre d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche		X	X	0590 23 42 50	ozami@ville-des-abymes.fr
Mme Christiane ZAIRE *Assistante chef du service planification*	Maître d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche		X	X	0590 23 91 73	czaire@ville-des-abymes.fr
Mme Aude COMTE *Responsable unité inondations* *Service Risque, Énergie, Déchets*	Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL)	Assistant à maîtrise d'ouvrage Partenaire	X		X	0590 60 40 79 0690 46 84 86	aude.comte@developpement-durable.gouv.fr
Mlle Emmanuelle CLEMESSY *Chef de projet*	Bureau d'études SAFEGE	Prestataire	X		X	0590 81 93 93 0690 64 47 56	emmanuelle.clemessy@safege.fr
Mlle Claire MEILLAREC *Ingénieur de projet*	Bureau d'études SAFEGE	Prestataire	X		X	0590 81 93 93 0690 61 84 78	claire.meillarec@safege.fr
Melle Amélie MAUGER Stagiaire	Bureau d'études SAFEGE	Prestataire	X		X	0590 81 93 93	Amelie.mauger@safege.fr
M. Arnaud BONNAFE *Expert risque inondation*	Bureau d'études SAFEGE	Prestataire		X	X	0596 30 06 80 0696 39 42 82	arnaud.bonnafe@safege.fr

Copie pour information

Nom / Fonction	Société / organisme / collectivité / unité	Rôle	Présent	Excusé	Diffus.	Téléphone	E-mail
M. Guy NAPRIX *Directeur adjoint des services techniques et environnement*	Commune de Pointe-à-Pitre	Commune partenaire			X	0590 93 85 66 0690 30 74 83	guy.naprix@ville-pointeapitre.fr
Mr Willy CORNELIE *Directeur des Services Techniques*	Commune de Morne à l'Eau	Commune partenaire			X	0590 24 66 76 0690 23 89 94	willy.cornelie@mornealeau.fr
Mlle Axelle CARTINOT *Chef de Projet Animation locale et écodéveloppement*	Commune de Morne à L'Eau	Commune partenaire			X	0590 21 65 47 0690 82 85 76	axelle.cartinot@mornealeau.fr
Mme Hélène MEDINA *Directrice Aménagement du territoire, fiscalité, urbanisme*	Commune de Sainte-Anne	Commune partenaire			X	0590 23 98 90 0590 23 98 97	helene.medina@ville-sainteanne.fr
Mme Axelle BAPTISTIDE *Directrice de la gestion et prévention des risques*	Commune du Gosier	Commune partenaire			X	0590 84 95 95 0690 06 29 41	abaptistide@villedugosier.fr
Mr Pascal SUENON-NESTAR *Directeur de l'Environnement et du Développement durable*	Commune du Moule	Commune partenaire			X	0590 23 78 12 0690 56 54 17	pascal.suenon-nestar@mairie-lemoule.fr

<u>Objet de la réunion</u> : Réunion de travail d'appui spécifique au maitre d'ouvrage pour la définition des fiches actions

L'objet de cette réunion est de :

- Recueillir les remarques, corrections et observations sur le rapport de diagnostic remis en séance du 27 février 2014 ;
- Appuyer la Ville des Abymes pour la définition des ses fiches actions ;
- Discuter des potentiels porteurs d'actions autres que la Ville des Abymes ;
- Aborder le sujet de la gestion des eaux pluviales sur le territoire du PAPI.

1. Observations sur le rapport de diagnostic

Des corrections sont apportées par la Ville des Abymes sur le rapport de diagnostic remis en séance du 27 février 2014. Les corrections de forme ne sont pas retranscrites dans le présent compte rendu.

Au chapitre 2.1 Documents de planification, la Ville des Abymes indique s'être engagée dans un démarche d'agenda 21. La ville des Abymes indique également qu'un Schéma de COhérence Territorial (SCOT) est en-cours sur le territoire de la communauté d'agglomération de Cap Excellence.

La ville des Abymes signale à SAFEGE que la communauté d'agglomération de Cap Excellence est compétente également en transport.

La ville des Abymes indique que la Région intervient en complément sur le canal du Raizet dans le cadre de son programme de travaux de restauration et d'entretien.

SAFEGE demande à la Ville des Abymes s'il est possible de faciliter le contact avec le Conseil Général afin de disposer également du programme d'intervention d'entretien du Département sur le territoire du PAPI. La Ville des Abymes va solliciter la Conseil Général en ce sens.

La DEAL précise pour ajout au chapitre 1.2 qu'un TRI comprend une notion de bassin de vie et que le PAPI s'entend sur un bassin de risque c'est la raison pour laquelle les deux périmètres d'étude différent.

La DEAL rappelle qu'il serait intéressant de faire un chapitre sur l'état d'avancement des Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales. Bien que cette action ne soit pas subventionnable dans le cadre de la démarche PAPI, ce chapitre visera à souligner la cohérence de la démarche PAPI avec les actions relatives à la gestion des eaux pluviales.

2. Définition des fiches actions pour la pré-figuration au PAPI complet

Les fiches actions pour la pré-figuration au PAPI complet sont abordées. Ces actions concernent directement la ville des Abymes en tant que pilote de la démarche PAPI.

<u>Étude hydraulique globale</u>

Le présent paragraphe présente une synthèse des échanges sur cette action.

- <u>Maitre d'ouvrage:</u> Ville des Abymes
- <u>Secteurs concernés :</u> Territoire du PAPI
- <u>Objectifs :</u> Assurer une meilleure connaissance, analyser l'origine des dysfonctionnements et faire émerger des propositions hiérarchisées d'aménagement hydraulique, d'outils et/ou mesures de gestion.
- <u>Description de l'action</u>

Il est arrêté, au stade de cette première réunion de travail, la structuration suivante :

Étape 1 : Compréhension de la situation actuelle et hiérarchisation des bassins versants selon les enjeux identifiés ;

Étape 2 : Diagnostic des désordres et propositions d'aménagement à l'échelle des bassins versants pré-identifiés ;

Étape 3 : Réflexion inter-bassin à l'échelle du territoire du PAPI, avec des analyses couts-bénéfices intra et inter bassins.

L'étude hydraulique devra comprendre une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage Technique (AMOT) relative aux travaux topographiques. Les travaux topographiques seront également inclus dans la mission d'étude hydraulique

Les choix des bassins versants étant réalisés lors de la première étape de l'étude hydraulique, un marché à tranches permettra d'adapter le contenu de l'étude à ses choix.

- Lien avec le PAPI complet : Élaborer un programme pluriannuel des démarches administratives, études complémentaires et travaux à mener et contribuer à la rédaction des fiches actions du PAPI complet.

Les partenaires potentiels pour la réalisation de cette étude seront abordés lors des réunions de travail avec les autres communes.

Il est convenu qu'un prestataire unique pour la réalisation de l'étude hydraulique semble pertinent pour assurer une réflexion globale et homogène sur le territoire et simplifier le pilotage de cette étude.

Recrutement d'un chargé de mission PAPI

En préalable la DEAL signale que le rôle du chargé de mission PAPI est particulièrement important pour l'aboutissement du projet de PAPI complet. Il convient de cibler une personne particulièrement pertinente pour ce poste dont les compétences doivent être variées et techniques.

La ville des Abymes propose qu'un jury soit composé avec l'ensemble des partenaires de cette action (autres communes, DEAL,…) pour viser une embauche adaptée.

Le présent paragraphe présente une synthèse des échanges sur cette action.

- Maitre d'ouvrage: Ville des Abymes
- Secteurs concernés : Territoire du PAPI
- Objectifs : Piloter et animer le projet de PAPI d'intention dont l'étude hydraulique globale, gérer la coordination et l'animation pour fédérer les différents acteurs autour du PAPI d'intention pour la réalisation du PAPI complet, capitaliser les données et l'information, élaborer le dossier de candidature à un PAPI complet.
- Description de l'action

Le chargé de mission PAPI aura pour mission :

- La conduite et l'animation du projet de PAPI d'intention, par la réalisation, l'animation, le pilotage des actions prévues selon les objectifs fixés ; dont la définition du cahier des charges et le suivi de l'étude hydraulique globale ;
- Le passage du PAPI d'intention au PAPI complet, par la mobilisation des acteurs locaux et des futurs maitres d'ouvrage ;
- La définition d'une stratégie de prévention des inondations afin d'élaborer le dossier de candidature du PAPI complet

Le chargé de mission aura un niveau ingénieur (ou équivalent) et devra justifier d'une expérience professionnelle dans des domaines comparables. Le profil recherché sera, au stade de cette première réunion de travail, le suivant :

- Connaissances techniques en hydraulique fluviale, hydrologie, ouvrages hydrauliques,… ;
- Maitrise de la cartographie sous SIG ;
- Connaissances générales dans les domaines de l'eau et de la gestion du risque d'inondation, de

l'aménagement du territoire et de la gestion des milieux naturels ;

- Connaissances des procédures réglementaires du code de l'environnement et du code des marchés publics ;
- Connaissances administratives et du fonctionnement des collectivités territoriales ;
- Conduite et animation de réunion, conduite et suivi d'opération,…

Étude sur la gouvernance

Le PAPI d'intention est porté par 6 communes dont une désignée comme pilote. Des conventions permettent de définir les engagements entre chaque partie. Pendant la mise en œuvre du PAPI d'intention, il conviendra de mener des réflexions sur la maîtrise d'ouvrage du PAPI complet, en lien avec les compétences des communes et EPCI et les évolutions réglementaires récentes, et notamment la nouvelle compétence GEMAPI.

- Maitre d'ouvrage: Ville des Abymes
- Secteurs concernés : Territoire du PAPI
- Objectifs : Porter une politique commune de gestion des inondations, être compétent sur la thématique inondation.
- Description de l'action

L'étude pourra se décliner de la façon suivante :

- faire un état des lieux des compétences en matière d'inondation et de gestion des eaux pluviales en intégrant les évolutions réglementaires des communes et des EPCI concernés ;
- proposer des solutions de gouvernance adaptée au contexte guadeloupéen ;
- organiser une concertation avec les acteurs concernés en vue de retenir le mode de gouvernance du PAPI complet autour d'un consensus le plus large possible ;
- établir un guide pratique pour la mise en place du mode de gouvernance retenu : rôle et missions, projet de statuts, conditions d'adhésion, organisation des ressources humaines, organisation géographique, … etc
- définir les feuilles de route des communes et EPCI : actions, analyses, études à conduire pour le transfert des compétences éventuelles …

- Lien avec le PAPI complet : Identifier une gouvernance pour porter le PAPI complet.

La mise en place de cette gouvernance pourra prendre effet à la signature d'un PAPI complet.

3. Synthèse des actions proposées par la DEAL

La DEAL présente les actions potentiellement envisagées.

Révision prioritaire des PPRN sur le territoire du PAPI

La DEAL propose de porter une action de révision prioritaire des PPRN sur le territoire du PAPI. Il s'agira d'une action portée entièrement par la DEAL.

La DEAL précise qu'une étude d'évaluation des PPRN est actuellement en cours afin de disposer d'un état des lieux et de pistes d'amélioration dans le cadre de la révision.

SAFEGE demande s'il y a aura un lien entre l'étude hydraulique globale et la révision des PPRN. La DEAL se renseigne et précise ce point.

Étude sur le niveau d'instrumentation du territoire et la prévision des inondations éclairs – Service Central

d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations (SCHAPI)

La DEAL rappelle qu'une étude menée par le Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations (SCHAPI) est actuellement en cours. Les conclusions de cette étude seront disponibles avant la fin de l'élaboration du dossier de candidature.

Les actions préconisées par cette étude seront portées entièrement par la DEAL dans le cadre du PAPI d'intention.

Suivi hydrométrique

La DEAL informe de la réouverture d'une station hydrométrique de suivi sur la ravine des coudes sur la commune de Morne-à-l'Eau. Cette action est entièrement portée par la DEAL en tant que gestionnaire du réseau hydrométrique de Guadeloupe.

Cette action est indépendante des conclusions du SCHAPI sur le niveau d'instrumentation du territoire.

Mémoire écrite des évènements

La DEAL propose d'élaborer un protocole à destination des commues pour capitaliser l'information lors d'un événement impactant. Cette action sera abordée lors des réunions de travail avec les autres communes afin de discuter d'un éventuel partenariat avec les communes (co-pilotage,…)

A l'issue de l'élaboration de ce protocole la DEAL propose de mettre en œuvre des réunions d'information.

Étude des repères de crues

La DEAL confirme que les communes ou groupements de collectivités territoriales sont compétentes pour matérialiser les repères correspondant aux crues (Article 42 de la loi n°2003-669 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages codifié par l'article L.563-3 du code de l'environnement). Cette confirmation fait suite aux échanges sur la maitrise d'ouvrage de pose des repères de crue du comité technique du 27 février 2014.

La DEAL précise toutefois que la pose de repère de crue peut-être financée jusqu'à 50 % par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) dans le cadre du PAPI.

L'action de l'État vis-à-vis de la pose des repères de crues sera discutée lors des réunions de travail avec les autres communes. L'état pourrait intervenir par exemple comme pilote de la pose des repères de crues.

Entretien des cours d'eau

La DEAL informe qu'une enveloppe de 100 k€ est mobilisable pour l'entretien des cours d'eau dès 2014 et que l'entretien des cours d'eau est subventionnable à hauteur de 80% (taux maximum). De plus un cahier des charges relatif aux travaux d'entretien a été établi par le service Police de l'Eau afin de s'affranchir des procédures au titre de la Loi sur l'Eau.

La DEAL propose donc une action d'entretien des cours d'eau dans ce cadre.

SAFEGE demande si ces fonds sont également mobilisables sur les ravines et canaux « non cours d'eau ». La DEAL se renseigne et précise ce point.

SAFEGE rappelle qu'il avait également été évoqué lors des précédents entretiens, notamment avec les communes, de disposer d'une vision globale de l'entretien sur le territoire afin de définir une stratégie d'action concertée et mutualisée (gestion en régie, coopérative d'utilisation de matériel,…). Il avait également été abordé le devenir et la gestion des matériaux de curage et l'étude des techniques d'entretien et de confortement de berge.

Il est convenu d'intégrer le volet « organisation de l'entretien » dans l'action relative à la gouvernance au stade du PAPI d'intention afin d'étudier la faisabilité et les modalités de mise en œuvre d'une gestion concertée de l'entretien des ravines et canaux sur le territoire du PAPI.

Autres actions potentielles de la DEAL

- Inventaire des ouvrages de protection

Cet inventaire ce limite à la localisation des ouvrages, l'identification des maitres d'ouvrage, le recensement des dimensions et des caractéristiques des ouvrages. Il ne s'agit pas d'un diagnostic complet de chaque ouvrage (diagnostic géotechnique, hydraulique, …) qui lui devra être porté dans un second temps par le maitre de l'ouvrage. Cette action sera portée entièrement par la DEAL.

- Renforcement du contrôle de la police de l'eau sur le territoire du PAPI

La DEAL souligne qu'il s'agit, pour l'heure, d'une piste d'action qui doit être approfondie et confirmée.

- Élaboration d'un guide des bonnes pratiques adapté au contexte local pour réduire la vulnérabilité des constructions existantes et futures.

La DEAL souligne qu'il s'agit, pour l'heure, d'une piste d'action qui doit être approfondie et confirmée. La DEAL indique qu'il est nécessaire d'en préciser le besoin.

4. Autres sujets

Action « diagnostic complet de l'ouvrage d'écrêtement de Petit-Pérou »

La question du porteur de l'action relative au diagnostic complet de l'ouvrage d'écrêtement de Petit-Pérou est soulevée. En effet la DEAL précise qu'il appartient au maitre d'ouvrage de cet ouvrage de porter cette action toutefois actuellement le maitre d'ouvrage n'est pas clairement identifié.

La DEAL informe la Ville des Abymes qu'un courrier a été adressé à la commune en ce sens fin d'année 2013, et demande à la Ville des Abymes de s'intéresser à ce sujet pour pouvoir identifier un maitre d'ouvrage et porter l'action d'un diagnostic complet. La ville des Abymes va se renseigner sur ce sujet en interne.

Action « Formation des agents territoriaux en charge de la gestion du risque d'inondation »

La DEAL mentionne qu'il pourrait être intéressant de développer dans le cadre du PAPI une formation des agents territoriaux en charge de la gestion du risque d'inondation. La DEAL informe qu'elle peut intervenir pour proposer des formations. Cette action sera précisée par la suite.

Gestion des eaux pluviales sur le territoire du PAPI

SAFEGE questionne la DEAL sur les possibilités de financement de l'élaboration des Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP) sur le territoire du PAPI. La DEAL informe qu'aucun financement ne sera attribué dans le cadre du PAPI sur la thématique de la gestion des eaux pluviales. La DEAL précise toutefois qu'il peut-être envisagé d'identifier un ou plusieurs partenaires pour porter une action d'assistance technique aux communes et/ou EPCI et aider à la mise en place des SDGEP.

La communauté d'Agglomération de Cap Excellence débute l'élaboration de son SDGEP. SAFEGE informe qu'elle souhaite prendre contact avec la communauté d'Agglomération de Cap Excellence pour disposer du contenu et de la méthodologie de l'étude et identifier clairement le périmètre d'étude.

Implication du Conseil Régional et du Conseil Départemental

Lors des précédentes réunions de travail en comité technique et en comité de pilotage, aucun représentant « technique » du Conseil Régional et Conseil Général n'a pu se déplacer. Ils sont toutefois systématiquement dans la liste de diffusion des comptes rendus et informés de la démarche.

Il est convenu qu'il serait intéressant d'associer un représentant « technique » de ces deux institutions à la prochaine réunion de travail dans l'optique d'initier des échanges notamment sur leur participation et leur rôle (opérationnel et/ou financier) dans la définition des actions. Il est également convenu que la présence d'un représentant « technique » de Routes de Guadeloupe pourrait également être pertinent.

SUITES A DONNER :

- SAFEGE propose un projet de fiche action concernant les actions pour la pré-figuration au PAPI complet sur la base des échanges de ce jour ;
- La ville des Abymes contacte le Conseil Général concernant son programme d'entretien des ravines et canaux du territoire du PAPI ;
- La ville des Abymes organise une 2ème réunion de travail sous quinze jours afin de traiter notamment des autres pistes d'actions du tableau « synthèse des actions abordées » remis en séance le 27 février 2014. La ville des Abymes sollicite le Conseil Régional et le Conseil Général pour les associer à cette réunion de travail. La ville des Abymes contacte également Routes de Guadeloupe.

RÉDACTEUR :	NOM : CLAIRE MEILLAREC	SIGNATURE :
VÉRIFICATEUR	NOM : EMMANUELLE CLEMESSY	SIGNATURE :

Tout compte-rendu qui ne fait pas l'objet de remarque dans un délai de 15 jours à dater de l'envoi est considéré comme approuvé

Compte rendu de réunion n°7

MAÎTRE D'OUVRAGE : VILLE DES ABYMES

INTITULÉ DE L'AFFAIRE : Élaboration du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) à l'état d'intention des bassins versants des Grands Fonds

NOM DU RÉDACTEUR : AMÉLIE MAUGER - CLAIRE MEILLAREC

NOM DU VÉRIFICATEUR : EMMANUELLE CLEMESSY

LIEU DE LA REUNION : DEAL GUADELOUPE – BOUGAINVILLIERS

DATE DE LA RÉUNION : 07/04/2014

DATE D'ETABLISSEMENT DU COMPTE-RENDU : 16/04/2014

Partenaires rencontrés :

Nom / Fonction	Société / organisme / collectivité / unité	Rôle	Pré sent	Exc usé	Dif fus.	Téléphone	E-mail
Mme Chantal BOUCAUD *Directrice du Développement Territorial*	Maître d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche	X		X	0590 23 42 50	cboucaud@ville-des-abymes.fr
Mme Simone DOROCANT *Chef du service Planification*	Maître d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche	X		X	0590 23 97 18 0690 47 35 50	sdorocant@ville-des-abymes.fr
M. Olivier ZAMI *Directeur Général Adjoint du Développement Durable*	Maitre d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche		X	X	0590 23 42 50	ozami@ville-des-abymes.fr
Mme Christiane ZAIRE *Assistante chef du service planification*	Maître d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche		X	X	0590 23 91 73	czaire@ville-des-abymes.fr
M. Guillaume STEERS *Adjoint au chef de service Risques, Énergie, Déchets* *Responsable du Pole Risques Naturels*	Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL)	Assistant à maîtrise d'ouvrage Partenaire	X		X	0590 60 40 84	guillaume.steers@developpement-durable.gouv.fr
Mme Aude COMTE *Responsable unité inondations* *Service Risques, Énergie, Déchets*	Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL)	Assistant à maîtrise d'ouvrage Partenaire	X		X	0590 60 40 79 0690 46 84 86	aude.comte@developpement-durable.gouv.fr
Mlle Emmanuelle CLEMESSY *Chef de projet*	Bureau d'études SAFEGE	Prestataire	X		X	0590 81 93 93 0690 64 47 56	emmanuelle.clemessy@safege.fr
Mlle Claire MEILLAREC *Ingénieur de projet*	Bureau d'études SAFEGE	Prestataire	X		X	0590 81 93 93 0690 61 84 78	claire.meillarec@safege.fr
Mlle Amélie MAUGER *Stagiaire*	Bureau d'études SAFEGE	Prestataire	X		X	0590 81 93 93	Amelie.mauger@safege.fr
M. Arnaud BONNAFE *Expert risque inondation*	Bureau d'études SAFEGE	Prestataire		X	X	0596 30 06 80 0696 39 42 82	arnaud.bonnafe@safege.fr

Copie pour information

Nom / Fonction	Société / organisme / collectivité / unité	Rôle	Présent	Excusé	Diffus.	Téléphone	E-mail
M. Guy NAPRIX *Directeur adjoint des services techniques et environnement*	Commune de Pointe-à-Pitre	Commune partenaire			X	0590 93 85 66 0690 30 74 83	guy.naprix@ville-pointeapitre.fr
Mr Willy CORNELIE *Directeur des Services Techniques*	Commune de Morne à l'Eau	Commune partenaire			X	0590 24 66 76 0690 23 89 94	willy.cornelie@mornealeau.fr
Mlle Axelle CARTINOT *Chef de Projet Animation locale et écodéveloppement*	Commune de Morne à L'Eau	Commune partenaire			X	0590 21 65 47 0690 82 85 76	axelle.cartinot@mornealeau.fr
Mme Hélène MEDINA *Directrice Aménagement du territoire, fiscalité, urbanisme*	Commune de Sainte-Anne	Commune partenaire			X	0590 23 98 90 0590 23 98 97	helene.medina@ville-sainteanne.fr
Mme Axelle BAPTISTIDE *Directrice de la gestion et prévention des risques*	Commune du Gosier	Commune partenaire			X	0590 84 95 95 0690 06 29 41	abaptistide@villedugosier.fr
Mr Pascal SUENON-NESTAR *Directeur de l'Environnement et du Développement durable*	Commune du Moule	Commune partenaire			X	0590 23 78 12 0690 56 54 17	pascal.suenon-nestar@mairie-lemoule.fr

<u>Objet de la réunion</u> : Réunion de travail d'appui spécifique au maitre d'ouvrage pour la définition des fiches actions

L'objet de cette réunion est de :

- Appuyer la Ville des Abymes pour la définition des ses fiches actions ;
- Discuter des potentiels porteurs d'actions autres que la Ville des Abymes ;

1. Définition des fiches actions pour la pré-figuration au PAPI complet

SAFEGE remet en séance une première version projet des 3 fiches actions pour la pré-figuration au PAPI complet, à savoir :

- Recrutement d'un chargé de mission PAPI ;
- Étude sur la gouvernance ;
- Étude hydraulique globale.

La DEAL initie une discussion sur le besoin de prévoir en plus du recrutement d'un chargé de mission PAPI une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage Technique (AMOT) pour l'étude hydraulique globale. Ce point sera rediscuté par la suite.

2. Précisions sur les actions proposées par la DEAL

La DEAL précise les actions proposées lors de la séance de travail précédente.

<u>Révision prioritaire des PPRN sur le territoire du PAPI</u>

Lors de la précédente réunion de travail la DEAL a proposé de porter une action de révision prioritaire des PPRN sur le territoire du PAPI.

La question a été posée du lien entre la définition notamment des aléas dans le cadre de la révision des PPRN et de l'étude hydraulique globale. Est ce que l'étude hydraulique pourrait alimenter la révision des PPRN ? Ou à contrario est-ce que la révision des PPRN pourrait alimenter l'étude hydraulique ?

Deux points ne sont pour l'heure pas assez avancés pour y répondre :

- La méthodologie : La méthodologie mise en œuvre sur l'étude d'aléa de la révision des PPRN n'est pas encore finalisée et la méthodologie qui sera développée dans l'étude hydraulique n'est pas encore arrêtée. Étant donnée l'échelle d'étude, il peut-être supposé que l'étude hydraulique ait une précision supérieure au PPRN, toutefois si l'étude hydraulique devait alimenter la révision des PPRN une certaine méthodologie devrait être respectée.
- Le calendrier : L'étude d'aléas des PPRN est prévue d'être lancée en septembre 2014 et finalisée au 1er trimestre 2015, afin que les PPRN soient approuvés fin 2016. Aussi s'il faut attendre les résultats de l'étude hydraulique, la révision des PPRN sera retardée d'au moins 1 an et vice versa.

La DEAL propose d'élaborer deux fiches actions avec 2 calendriers différents et cela sera discuté avec les communes lors du prochain comité technique.

<u>Entretien des cours d'eau</u>

DEAL

Lors de la précédente réunion de travail la DEAL a informé qu'une enveloppe de 100 k€ était mobilisable pour l'entretien des cours d'eau dès 2014 et que l'entretien des cours d'eau est subventionnable à hauteur de 80% (taux maximum).

Toutefois cette enveloppe est uniquement mobilisable sur les cours d'eaux domaniaux et concerne tous les cours d'eau du département, de plus cette enveloppe doit être consommée sur 2014.

Aussi cette action n'est pas retenue par la DEAL. Il est toutefois précisé que la DEAL pourra être un partenaire financier dans le cadre d'une action d'entretien menée par un autre partenaire (la Région).

Région

La Région est titulaire d'un programme pluriannuel de travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau de Guadeloupe. La Région a également un second programme pluriannuel de travaux en cours d'instruction.

La Région dispose d'ores et déjà d'un programme d'intervention à moyen terme (durée du PAPI d'intention).

Il est proposé que la Région Guadeloupe retranscrive ses engagements sur le territoire du PAPI dans une fiche action. Ce point sera discuté avec la Région qui va être rencontré après cette réunion.

Il sera rediscuté par la suite de la participation financière de la DEAL sur cette action.

Il est rappelé qu'il est convenu d'intégrer le volet « organisation de l'entretien » dans l'action relative à la gouvernance au stade du PAPI d'intention afin d'étudier la faisabilité et les modalités de mise en œuvre d'une gestion concertée de l'entretien des ravines et canaux sur le territoire du PAPI.

Mémoire écrite des évènements

Lors de la précédente réunion de travail, la DEAL a proposé un protocole à destination des commues pour capitaliser l'information lors d'un événement impactant.

La DEAL informe qu'un guide (fiche type + personnes ressources de la commune) a d'ores et déjà été diffusé par la Préfecture aux communes en 2013 en leur demandant de désigner le référent sur ce sujet. Seuls 2-3 communes ont répondu à ce jour.

Dans le cadre de la révision des PPRN, une réunion spécifique sera organisée sur le sujet et il sera proposé d'identifier des communes volontaires pour mettre en œuvre cette fiche. Dans ce cadre, les communes du territoire du PAPI pourront être ciblées.

La DEAL propose de constituer et animer un réseau sur ce sujet en mettant en œuvre des réunions d'information pour mobiliser les agents et pour les informer sur la prise de données et de photos.

Formation des agents territoriaux en charge de la gestion du risque d'inondation

La DEAL a informé qu'elle pouvait intervenir pour proposer des formations lors de la séance de travail précédente.

La DEAL a besoin de faire l'état des lieux des besoins du public (élus, agents) pour élaborer sa fiche.

Étude sur le niveau d'instrumentation du territoire et la prévision des inondations éclairs – Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations (SCHAPI)

Dans l'attente de plus de précision du SCHAPI, la DEAL prend contact avec Météo France pour d'avantage d'information sur le produit APIC (Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes).

La DEAL informe que le SCHAPI pourra donner son avis sur la fiche action de l'étude hydraulique globale.

Diagnostic complet de l'ouvrage d'écrêtement de Petit-Pérou

Le maitre d'ouvrage de l'ouvrage de Petit-Pérou n'est toujours pas clairement identifié. Le DEAL et la Ville des Abymes conviennent qu'il faut se mobiliser autour de cette question (courrier, réunion,..).

3. Autres actions

Animation et sensibilisation en milieu scolaire

La question du porteur de cette action est posée. Ce point sera discuté avec les autres communes et partenaires.

Cette action vise à :

- Élaborer une stratégie d'actions d'animation pédagogique commune (méthodologie, support, calendrier,…) ;
- Mettre en œuvre les actions d'animation sur chaque commune.

Pour ce qui est de la définition de la stratégie, l'externalisation de cette prestation à un cabinet spécifique n'est pour l'heure pas retenue. Les communes ont les moyens nécessaires pour mener et mettre en œuvre cette action. La commune des Abymes précise par exemple qu'elle dispose d'un service communication et d'un service scolaire pour intervenir sur l'élaboration de la stratégie / méthodologie. Ces ressources pourraient être mobilisées sur cette action.

Il est souligné la nécessité de collaborer avec le rectorat lors de cette démarche.

Communication envers le grand public

La question du porteur de cette action est également posée. Ce point sera discuté avec les autres communes et partenaires.

Pour les mêmes raisons que l'action précédemment décrite, il est également convenu pour l'heure que cette action pouvait être menée sans passer par un cabinet externe.

La DEAL précise que le cout d'un plan de communication est variable selon les moyens mis en œuvre. La DEAL informe des tarifs de communication du plan séisme :

- Un film destiné au web : 16 000 € (≈ 80 000 vues) ;
- Un film destiné à la télévision passant 3 fois par jour : 130 000 €.

Plusieurs pistes d'action du tableau remis en séance du 10 mars 2014 relèvent de la « communication envers les grand public ». Il est proposé de basculer les pistes d'action suivantes dans l'action « communication envers les grand public » :

- Implication des riverains à travers une charte dans le diapositif de prévention ;
- Mettre à jour et faire vivre les DICRIM ;
- Améliorer la lisibilité et la perception de l'alerte.

En effet la communication peut prendre plusieurs forme (Par exemple : DICRIM, communication de proximité avec les riverains) et peut porter sur plusieurs thématiques (l'aléa et le risque, l'alerte, les bonnes pratiques, la prévention, la gestion de crise,…).

La ville des Abymes rappelle que des actions de communication ont déjà été entreprises par le passé sans les effets escomptés.

Aussi il est nécessaire de définir un plan de communication et un plan d'intervention pour cibler le ou les vecteurs de communication qui interpellent la population (radio, slogan, film…) et les périodes de communications (Intensifier la communication pendant et après un événement important) : Messages à faire passer, cibles visées, vecteurs et outils de communication,...

Cette action vise à élaborer un plan de communication et un plan d'intervention et à les mettre en œuvre.

Surveillance du territoire

Cette action sera discutée avec les autres communes et partenaires.

La ville des Abymes informe qu'elle dispose d'ores et déjà d'un service de surveillance de son territoire qui contrôle et qui réalise des actions de répression lorsque cela s'avère nécessaire. La ville de Morne-à-l'Eau et de Gosier ont des services similaires.

La ville des Abymes signale que chaque commune est compétente sur son territoire aussi cela ne semble pas possible de mutualiser la surveillance sur toutes les communes du PAPI. Toutefois la ville des Abymes souligne la nécessité d'élaborer et de mettre en œuvre une méthodologie commune d'actions et de coordination pour améliorer l'efficience du contrôle de chaque territoire.

Le préalable indispensable est que chaque commune dispose d'une organisation dédiée à la surveillance du territoire. Il est donc envisagé que chaque commune ait sa propre organisation de surveillance et qu'il soit définit une stratégie d'intervention commune. Pour cela, il serait nécessaire d'établir une fiche procédure, de former les personnes concernées…

Finaliser, actualiser et faire vivre les PCS

Cette action sera discutée avec les autres communes et partenaires, elle vise à :

- Finaliser et actualiser des PCS (intégration nouveau système d'alerte si actions menées) ;
- Faire un échange d'expériences entre communes ;
- Réaliser des exercices communs.

Les communes de Morne-à-l'Eau et de Sainte-Anne sont en cours d'élaboration de leurs PCS. Les autres communes ont validé leur PCS. Il est demandé à SAFEGE d'indiquer dans son rapport de diagnostic la date d'approbation des PCS des communes dotées d'un PCS.

Mise en place d'un plan de gestion particulier des ERP

Cette action sera discutée avec les autres communes et partenaires et notamment la ville du Gosier.

Il est discuté la possibilité de refondre cette action avec les actions « recensement des enjeux et estimation des dommages » et « élaboration d'un stratégie de réduction de la vulnérabilité ».

Amélioration de la gestion des eaux pluviales et maitrise du ruissellement

Cette action sera discutée avec les autres communes et partenaires. Par ailleurs, l'Office de l'Eau Guadeloupe intervenant actuellement pour assister certaines collectivités pour la mise en œuvre de leur Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales, il pourrait être intéressant qu'il poursuive cette action. Ce point sera à évoquer avec eux.

Étude de localisation et d'optimisation du ralentissement des écoulements et recherche de sites potentiels

Il est demandé à SAFEGE de se renseigner sur la faisabilité et les modalités de mise en œuvre de cette étude pour juger de la pertinence de la mener en parallèle de l'étude hydraulique (méthodologie, délai, …).

Cette action sera discutée avec les autres communes et partenaires.

4. Divers

Mise à jour du tableau de synthèse des actions abordées

SAFEGE mettra à jour le tableau de synthèse des actions abordées remis en séance du 10 mars 2014. SAFEGE ajoutera les colonnes suivantes :

- Maitres d'ouvrage potentiels ;
- Partenaires potentiels ;
- Co-pilotage potentiel ;
- Secteurs concernés.

La DEAL informe SAFEGE que la colonne « Axe du PAPI » peut porter à confusion sur le possible financement de l'action envisagée par l'état. En effet une action peut entrer dans un des axes du PAPI avec un ou plusieurs co-financeurs autre que l'État (sans financement du PAPI). Un commentaire sera ajouté au tableau pour lever l'ambiguïté.

Rencontre des partenaires (CCT) et planning

Il est rappelé que les partenaires doivent transmettre à SAFEGE leurs fiches actions pour le 25 avril 2014. SAFEGE réalise ensuite une synthèse des fiches actions reçues.

Deux comités techniques auront ensuite lieux pour appuyer les partenaires dans l'élaboration de leur(s) fiche(s) action. Le graphique ci-dessous résume l'organisation envisagée.

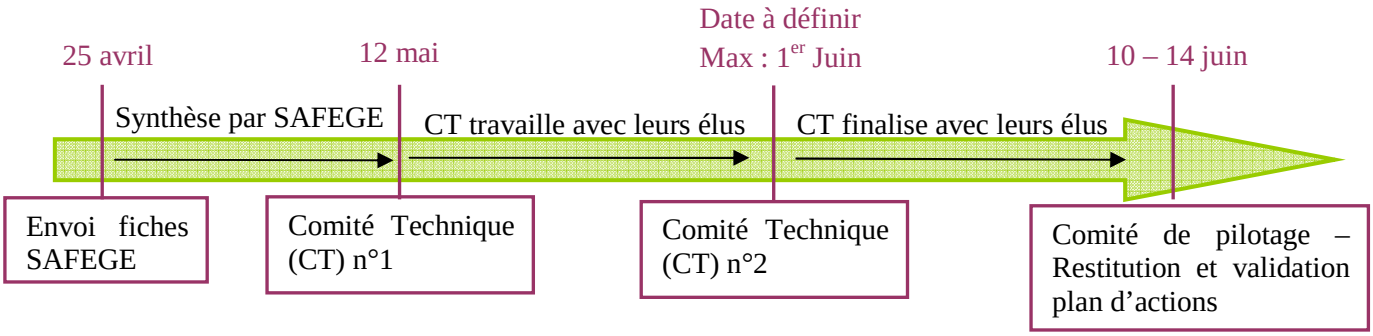

SAFEGE mettra à jour le planning tel que décrit en séance.

La ville des Abymes prendra contact avec les partenaires pour faire un point sur l'avancement des fiches actions, rappeler le planning à tenir et fixer la date et le lieu du prochain comité technique.

SUITES A DONNER :

- La DEAL prend contact avec Météo France pour d'avantage d'information sur le produit APIC.
- SAFEGE met à jour le tableau de synthèse des actions abordées remis en séance du 10 mars 2014.
- SAFEGE met à jour le planning.
- SAFEGE se renseigne sur la faisabilité et les modalités de mises en œuvre de l'étude de localisation et d'optimisation du ralentissement et des écoulements (méthodologie, délai,…).
- La ville des Abymes prend contact avec les partenaires pour faire un point sur l'avancement des fiches actions et rappeler le planning à tenir.
- La ville des Abymes prend l'attache des autres partenaires pour organiser le prochain comité technique prévu le 12 mai 2014.

RÉDACTEUR :	NOM : CLAIRE MEILLAREC	SIGNATURE : SAFEGE GUADELOUPE INGENIEURS CONSEILS
VÉRIFICATEUR	NOM : EMMANUELLE CLEMESSY	SIGNATURE : SAFEGE GUADELOUPE INGENIEURS CONSEILS

Tout compte-rendu qui ne fait pas l'objet de remarque dans un délai de 15 jours à dater de l'envoi est considéré comme approuvé

Compte rendu de réunion n°8

MAÎTRE D'OUVRAGE : VILLE DES ABYMES

INTITULÉ DE L'AFFAIRE : Élaboration du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) à l'état d'intention des bassins versants des Grands Fonds

NOM DU RÉDACTEUR : CLAIRE MEILLAREC

NOM DU VÉRIFICATEUR : EMMANUELLE CLEMESSY

LIEU DE LA REUNION : DEAL GUADELOUPE – BOUGAINVILLIERS

DATE DE LA RÉUNION : 07/04/2014

DATE D'ETABLISSEMENT DU COMPTE-RENDU : 16/04/2014

Partenaires rencontrés :

Nom / Fonction	Société / organisme / collectivité / unité	Rôle	Pré sent	Exc usé	Dif fus.	Téléphone	E-mail
Mme Chantal BOUCAUD *Directrice du Développement Territorial*	Maître d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche	X		X	0590 23 42 50	cboucaud@ville-des-abymes.fr
Mme Simone DOROCANT *Chef du service Planification*	Maître d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche	X		X	0590 23 97 18 0690 47 35 50	sdorocant@ville-des-abymes.fr
M. Olivier ZAMI *Directeur Général Adjoint du Développement Durable*	Maitre d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche		X	X	0590 23 42 50	ozami@ville-des-abymes.fr
Mme Christiane ZAIRE *Assistante chef du service planification*	Maître d'Ouvrage Ville des Abymes	Maître d'ouvrage de l'étude Pilote de la démarche		X	X	0590 23 91 73	czaire@ville-des-abymes.fr
M. VAIRAC *Service Littoral et Rivières*	Conseil Régional	Partenaire	X		X	0590 80 40 62 0690 33 17 73	c.vairac@cr-guadeloupe.fr
M. Pierre Jean ARBAU *S/Directeur de Routes, Port et Aéroport*	Conseil Général	Partenaire	X		X	0590 80 62 04	pierre-jean.arbau@cg971.fr
M. Guillaume STEERS *Adjoint au chef de service Risques, Énergie, Déchets* *Responsable du Pole Risques Naturels*	Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL)	Assistant à maîtrise d'ouvrage Partenaire	X		X	0590 60 40 84	guillaume.steers@developpement-durable.gouv.fr
Mme Aude COMTE *Responsable unité inondations* *Service Risques, Énergie, Déchets*	Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL)	Assistant à maîtrise d'ouvrage Partenaire	X		X	0590 60 40 79 0690 46 84 86	aude.comte@developpement-durable.gouv.fr
Mlle Emmanuelle CLEMESSY *Chef de projet*	Bureau d'études SAFEGE	Prestataire	X		X	0590 81 93 93 0690 64 47 56	emmanuelle.clemessy@safege.fr
Mlle Claire MEILLAREC *Ingénieur de projet*	Bureau d'études SAFEGE	Prestataire	X		X	0590 81 93 93 0690 61 84 78	claire.meillarec@safege.fr
Mlle Amélie MAUGER *Stagiaire*	Bureau d'études SAFEGE	Prestataire	X		X	0590 81 93 93	Amelie.mauger@safege.fr

M. Arnaud BONNAFE *Expert risque inondation*	Bureau d'études SAFEGE	Prestataire		X	X	0596 30 06 80 0696 39 42 82	arnaud.bonnafe@safege.fr

Copie pour information

Nom / Fonction	Société / organisme / collectivité / unité	Rôle	Présent	Excusé	Diffus.	Téléphone	E-mail
M. Guy NAPRIX *Directeur adjoint des services techniques et environnement*	Commune de Pointe-à-Pitre	Commune partenaire			X	0590 93 85 66 0690 30 74 83	guy.naprix@ville-pointeapitre.fr
Mr Willy CORNELIE *Directeur des Services Techniques*	Commune de Morne à l'Eau	Commune partenaire			X	0590 24 66 76 0690 23 89 94	willy.cornelie@mornealeau.fr
Mlle Axelle CARTINOT *Chef de Projet Animation locale et écodéveloppement*	Commune de Morne à L'Eau	Commune partenaire			X	0590 21 65 47 0690 82 85 76	axelle.cartinot@mornealeau.fr
Mme Hélène MEDINA *Directrice Aménagement du territoire, fiscalité, urbanisme*	Commune de Sainte-Anne	Commune partenaire			X	0590 23 98 90 0590 23 98 97	helene.medina@ville-sainteanne.fr
Mme Axelle BAPTISTIDE *Directrice de la gestion et prévention des risques*	Commune du Gosier	Commune partenaire			X	0590 84 95 95 0690 06 29 41	abaptistide@villedugosier.fr
Mr Pascal SUENON-NESTAR *Directeur de l'Environnement et du Développement durable*	Commune du Moule	Commune partenaire			X	0590 23 78 12 0690 56 54 17	pascal.suenon-nestar@mairie-lemoule.fr

<u>Objet de la réunion</u> : Réunion de travail avec la Région et la Département pour la définition des fiches actions

Lors des précédentes réunions de travail en comité technique et en comité de pilotage, aucun représentant « technique » du Conseil Régional et Conseil Général n'avait pu se déplacer. Ils sont toutefois systématiquement dans la liste de diffusion des comptes rendus et informés de la démarche.

Le Conseil Régional représenté par M. VAIRAC et le Conseil Général représenté par M. Pierre-Jean ARBAU ont été conviés dans l'optique d'initier des échanges notamment sur leur participation et leur rôle (opérationnel et/ou financier) dans la définition des actions.

1. **<u>Préambule</u>**

Préalablement SAFEGE rappelle les objectifs de la démarche et l'avancement du dossier. La DEAL précise le rôle des partenaires.

La ville des Abymes rappelle que Mme La Présidente du Conseil Régional et M. Le Président du Conseil Général ont formulé par courrier leur accompagnement dans la démarche PAPI. Les deux représentants de ces institutions confirment leurs participations dans cette démarche.

SAFEGE remet en séance un dossier au Conseil Régional et au Conseil Général comportant :

- Le support de présentation du comité de pilotage du 10 mars 2015 relatif à la présentation et la validation de la stratégie du PAPI ;
- La fiche action type ;
- Le tableau synthèse des actions abordées.

<u>Collecte de données</u>

Le Conseil Général indique qu'il dispose d'études hydrauliques sur le territoire du PAPI, et notamment une étude hydraulique complète sur Belle-Plaine à Gosier.

Il est précisé au Conseil Général que SAFEGE l'avait sollicité à plusieurs reprises dans le cadre de la collecte de données et qu'aucune réponse n'avait été apportée. La collecte de données est aujourd'hui terminée et le diagnostic réalisé. SAFEGE indique avoir récupéré l'étude hydraulique sur Belle-Plaine. En complément SAFEGE indique que le diagnostic réalisé dans le cadre du PAPI met en évidence la multitude d'études hydrauliques réalisées sur le territoire par différents maitres d'ouvrages et sur plusieurs thématiques. Le diagnostic pointe justement l'absence d'étude permettant d'avoir une vision globale à l'échelle d'un bassin versant.

Bien que la période de collecte soit terminée, SAFEGE invite néanmoins le Conseil Général à lui transmettre les études hydrauliques réalisées sur le territoire du PAPI, pour compléter la base de données listant les études dans le diagnostic.

Pour ce qui est du Conseil Régional, un ensemble de documents avait été transmis à SAFEGE par M. Halley pendant la période de collecte de données.

<u>Discussions sur l'objectif de la démarche</u>

Le Conseil Général demande si cette démarche permettra d'alléger les procédures réglementaires relatives aux travaux en milieu aquatique. SAFEGE répond que cette démarche n'entraine pas de dérogation/allégement réglementaire mais qu'elle apporte une vision d'ensemble et donc permet à la Police de l'Eau de mieux appréhender l'articulation entre les différents projets et donc en quelque sorte de faciliter l'instruction.

Le Conseil Régional souligne l'intérêt de cette démarche pour justement pallier à l'absence de vision d'ensemble et pose la question du niveau de détails des aménagements qui découleront de l'étude hydraulique. Il est précisé que les aménagements qui découleront de l'étude hydraulique menée dans le cadre du PAPI d'intention, seront définis au stade faisabilité.

Il est souligné que le diagnostic s'appuie sur les études existantes et que l'objet du PAPI d'intention sera de mener une étude hydraulique globale dont l'objectif sera la protection et le ralentissement des écoulements à l'échelle du territoire du PAPI. Les différentes études menées sur le territoire serviront et seront une bonne base pour alimenter l'étude hydraulique globale.

2. Synthèse des actions qui concernent potentiellement le Conseil Régional et le Conseil Général

Il est attendu du Conseil Général et du Conseil Régional qu'ils remplissent des fiches actions relatives aux sujets sur lesquels ils souhaitent se positionner dans le cadre de la démarche PAPI d'intention. Ces fiches doivent être finalisées pour le 25 avril 2014. L'ensemble des fiches réalisées par tous les acteurs concernés seront synthétisés par SAFEGE puis discuté lors d'un comité technique prévu semaine 20 (du 12 mai 2014). Ce planning doit être respecté pour permettre de finaliser le dossier pour fin juin, en vue de présenter le dossier à la commission mixte inondation en octobre.

Outre le portage d'actions par ces structures, la ville des Abymes reviendra vers eux au moment de la finalisation du dossier de candidature pour discuter d'un partenariat financier sur l'ensemble des actions.

Les pistes d'actions abordées susceptibles de concerner le Conseil Régional et Conseil Général sont discutées.

Signalétique et sécurisation des routes

Le présent paragraphe présente une synthèse des échanges sur cette action.

Il est convenu que Routes de Guadeloupe soit porteur de l'action pour le compte du Conseil Régional et du Conseil Général. Le Conseil Régional et le Conseil Général vont écrire un courrier commun pour en informer Routes de Guadeloupe.

- Maitre d'ouvrage: Routes de Guadeloupe
- Partenaires : Conseil Régional et Conseil Général
- Secteurs concernés : Routes Nationales et Départementales du territoire du PAPI
- Objectifs : Informer et sensibiliser la population, Maintenir la mémoire du risque et la vigilance, Assurer la sauvegarde de la population.
- Description de l'action
  - Identification des tronçons routiers vulnérables ;
  - État des lieux de la signalétique et de la sécurisation des routes inondables (panneaux d'information submersibilité de la voie, garde corps, plot directionnel,…) ;
  - Évaluation du besoin en signalétique et sécurisation des voies et mise en place des équipements.

Le Conseil Régional et le Conseil Départemental élaborent, conjointement, cette fiche action.

Mise en place d'un plan de gestion de la circulation

Le présent paragraphe présente une synthèse des échanges sur cette action.

Il est également convenu que Routes de Guadeloupe soit porteur de l'action pour le compte du Conseil Régional et du Conseil Général. Le Conseil Régional et le Conseil Général vont écrire un courrier commun pour en informer Routes de Guadeloupe.

- Maitre d'ouvrage: Routes de Guadeloupe
- Partenaires : Conseil Régional et Conseil Général
- Secteurs concernés : Routes Nationales et Départementales du territoire du PAPI
- Objectifs : Assurer la sauvegarde de la population, Informer et sensibiliser, Améliorer la gestion de crise
- Description de l'action :

- Identification des tronçons routiers vulnérables ;
- Identification d'itinéraires d'évacuation et zones refuges ;
- État des lieux de la gestion de la fermeture des routes et de la circulation (Intervenant, moyens humains, coordination, matériels,…) et pistes d'amélioration ;
- Identification de moyens de communication sur l'état du réseau routier (radios, panneaux à messages variables,...) et pistes d'amélioration.

Le Conseil Général informe qu'un système d'alerte est en train d'être mis en œuvre sur la commune de Saint-Claude. Il alerte sur la nécessité de connaître les seuils d'inondation en amont de la voie pour la fermer. Le Conseil Général met l'accent sur le cout d'étude et de mise en œuvre d'un tel système.

Aussi, le Conseil Général émet des doutes quant à son application sur le territoire du PAPI.

SAFEGE propose au Conseil Général de se limiter à une réflexion simple et globale sur la gestion de la circulation sans aller, pour le moment, jusqu'à mettre en place un système d'alerte.

La DEAL propose par exemple d'identifier les voies les plus souvent inondées (sur la base de la connaissance des agents et non sur une étude hydraulique), les itinéraires de délestage éventuellement possibles... etc

Il est convenu à l'issue des échanges qu'un travail peut effectivement être réalisé sur les itinéraires de délestage, les moyens de communication,…

Entretien préventif des ravines, canaux et ouvrages

Le Conseil Régional réalise un programme pluriannuel de travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau de Guadeloupe. Le Conseil Régional a également un second programme pluriannuel de travaux en cours d'instruction.

Le Conseil Régional dispose d'ores et déjà d'un programme d'intervention à moyen terme (durée du PAPI d'intention).

Il est convenu que le Conseil Régional retranscrive ses engagements sur le territoire du PAPI dans une fiche action.

Il est rappelé qu'il est convenu d'intégrer le volet « organisation de l'entretien » dans l'action relative à la gouvernance au stade du PAPI d'intention afin d'étudier la faisabilité et les modalités de mise en œuvre d'une gestion concertée de l'entretien des ravines et canaux sur le territoire du PAPI.

3. Autres points discutés

Le Conseil Général questionne SAFEGE sur les objectifs de l'étude hydraulique globale. Est-ce que cette dernière aura pour objet de pré-dimensionner les ouvrages de traversée. SAFEGE confirme que l'étude hydraulique apportera une vision d'ensemble des aménagements envisagés à l'échelle de chaque bassin versant inclus dans le territoire du PAPI.

Le Conseil Général questionne SAFEGE sur le dimensionnement des buses selon le type de revêtement des ouvrages (béton, PVS,…). SAFEGE confirme que selon les matériaux (rugosité) la capacité d'évacuation des buses évolue.

SUITES A DONNER :

- SAFEGE transmet au Conseil Régional et au Conseil Général le cahier des charge PAPI du ministère et la fiche action type au format informatique ;
- Le Conseil Général transmet à SAFEGE les études hydrauliques réalisées sur le territoire du PAPI.

RÉDACTEUR :	NOM : CLAIRE MEILLAREC	SIGNATURE :
VÉRIFICATEUR	NOM : EMMANUELLE CLEMESSY	SIGNATURE :

Tout compte-rendu qui ne fait pas l'objet de remarque dans un délai de 15 jours à dater de l'envoi est considéré comme approuvé

8
FICHES-ACTION

AXE 0
ANIMATION

FICHE ACTION 0-1 : Élaboration d'une stratégie et du dossier de PAPI complet, animation, coordination et réalisation des actions et mobilisation des acteurs - Personnel

Priorité : 1

Objectifs	▪ Piloter et animer le projet de PAPI d'intention dont l'étude hydraulique globale ; ▪ Gérer la coordination et l'animation pour fédérer les différents acteurs autour du PAPI d'intention pour la réalisation du PAPI complet ; ▪ Capitaliser les données et l'information ; ▪ Élaborer le dossier de candidature du PAPI complet.
Cohérence avec le SDAGE :	▪ *Disposition 103 : Prendre en compte le risque inondation pour les projets situés en zone inondable*

Secteurs concernés : *Territoire du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds*

Maitre(s) d'ouvrage : *Commune des Abymes – Maitre d'ouvrage du PAPI d'intention*

Modalité de pilotage : -

Partenaires potentiels : *Communes partenaires (Pointe-à-Pitre, Morne-À-L'eau, Le Gosier, Le Moule et Sainte-Anne), État.*

Contexte

Suite aux inondations de janvier 2011, consciente de la nécessité d'agir de manière concertée pour diminuer les conséquences des inondations, et en tant que commune des bassins versants la plus exposée, **la Ville des Abymes a invité les autres communes concernées à mener avec elle une démarche de PAPI d'intention.**

Il a été décidé d'engager cette démarche comme un préalable à une étape plus opérationnelle d'engagement de travaux et d'opérations de gestion de ce risque.

Le territoire du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds n'étant pas couvert par une structure unique ayant compétence en matière de gestion des inondations, les communes partenaires ont signé une **convention préalable à l'élaboration du PAPI d'intention** des bassins versants des Grands-Fonds, dans laquelle la Ville des Abymes s'engage à être maître d'ouvrage du PAPI d'intention et maître d'ouvrage des actions nécessaires à la préfiguration au PAPI complet et notamment de l'étude hydraulique globale.

Dans ce cadre il est nécessaire de compléter l'équipe en place par le recrutement de deux chargés de mission spécifiquement en charge de la mise en œuvre du programme du PAPI d'intention.

Les chargés de mission PAPI auront pour mission :

- La conduite et l'animation du projet de PAPI d'intention, par la réalisation, l'animation, le pilotage des actions prévues selon les objectifs fixés, dont la définition du cahier des charges et le suivi de l'étude hydraulique globale ;
- Le passage du PAPI d'intention au PAPI complet, par la mobilisation des acteurs locaux et des futurs maitres d'ouvrage ;
- La définition d'une stratégie de prévention des inondations afin d'élaborer le dossier de candidature du PAPI complet.

Description de l'action

Préalable indispensable au démarrage du PAPI d'intention, la Ville des Abymes procédera au recrutement de deux chargé(e)s de mission. Cette démarche sera engagée en 2014, de façon à ce que les personnes recrutées puissent entrer en service dès le démarrage du projet début 2015.

Un jury de recrutement, composé des partenaires de l'action, sera organisé dans ce but.

Les chargés de mission PAPI seront rattachés au Directeur Général Adjoint du Développement Durable de la Ville des Abymes et disposeront des moyens matériels nécessaires à la bonne exécution de sa mission (matériel informatique, logiciel…se reporter à la fiche action 0-2). Ils seront amenés à pouvoir bénéficier d'un appui de plusieurs agents dans la mise en œuvre du plan d'actions.

Ils travailleront en étroite concertation avec la chef du service dans lequel ils seront intégrés. Par ailleurs, ils seront épaulés par le Directeur Général Adjoint du Développement Durable et la Directrice du Développement Territorial. Ils seront amenés à être en contact régulier avec les référents PAPI des communes partenaires et autres partenaires.

Deux profils différents seront recrutés : un plus technique notamment pour le suivi du schéma global et plus en charge de la communication et de l'animation de la démarche.

Le premier chargé de mission aura un niveau ingénieur (ou équivalent) et devra justifier d'une expérience professionnelle dans des domaines comparables. Le profil recherché sera, à minima, le suivant :

- Connaissances techniques en hydraulique fluviale, hydrologie, ouvrages hydrauliques,… ;
- Connaissance des outils de modélisation en hydraulique et en hydrologie ;
- Maitrise de la cartographie sous SIG et des outils informatiques courants (Word, Excel, Power Point,…) ;
- Connaissances générales dans les domaines de l'eau et de la gestion et de la prévention du risque d'inondation, de l'aménagement du territoire et de la gestion des milieux naturels ;
- Connaissances des procédures réglementaires du code de l'environnement et du code des marchés publics ;
- Connaissances administratives et du fonctionnement des collectivités territoriales ;
- Conduite et animation de réunion, conduite et suivi d'opération ;
- Aptitude à la synthèse, au montage, à l'organisation et à la rédaction de dossiers.

Le deuxième chargé de mission disposera de :

- Connaissances générales dans les domaines de l'eau et de la gestion et de la prévention du risque d'inondation, de l'aménagement du territoire et de la gestion des milieux naturels ;
- Connaissances administratives et du fonctionnement des collectivités territoriales ;
- Conduite et animation de réunion, conduite et suivi d'opération ;
- Aptitude à la synthèse, au montage, à l'organisation et à la rédaction de dossiers.

Lien avec le PAPI complet : Action transversale à l'ensemble du programme nécessaire au PAPI complet

Calendrier prévisionnel			
	2015	**2016**	**2017**

Indicateur de suivi / résultat :

- Nombre de réunions et de participants ;
- Taux de réalisation des actions ;
- Dossier de candidature au PAPI complet élaboré.

Plan de financement

Cout estimatif (€ TTC) : (6 700 + 5 700) € / mois pendant 3 ans, soit 446 400 € pour les 2 ans

Hypothèses de chiffrages :

Profil technique : 6 700 € / mois

- Traitement de base + 40 % : 4 700 € / mois
- Prime de service et de rendement : 500 € /mois
- Indemnité spécifique : 1 500 €/mois

Profil animation/concertation : 5 700 € / mois

Plan de financement : Taux maximum mobilisables		
	Taux de financement (%)	**Remarques**
Collectivités	60 %	
État	40 %	Programme Prévention des Risques

AXE 0
ANIMATION

FICHE ACTION 0-2 : Élaboration d'une stratégie et du dossier de PAPI complet, animation, coordination et réalisation des actions et mobilisation des acteurs - Matériel

Priorité : 1

Objectifs	▪ Matériel nécessaire au chargé de mission pour l'exercice de ses missions.
Cohérence avec le SDAGE :	-

Secteurs concernés : *Territoire du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds*

Maitre(s) d'ouvrage : *Commune des Abymes – Maitre d'ouvrage du PAPI d'intention*

Modalité de pilotage : -

Partenaires potentiels : *Communes partenaires (Pointe-à-Pitre, Morne-À-L'eau, Le Gosier, Le Moule et Sainte-Anne), État.*

Contexte

Suite aux inondations de janvier 2011, consciente de la nécessité d'agir de manière concertée pour diminuer les conséquences des inondations, et en tant que commune des bassins versants la plus exposée, **la Ville des Abymes a invité les autres communes concernées à mener avec elle une démarche de PAPI d'intention.**

Il a été décidé d'engager cette démarche comme un préalable à une étape plus opérationnelle d'engagement de travaux et d'opérations de gestion de ce risque.

Le territoire du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds n'étant pas couvert par une structure unique ayant compétence en matière de gestion des inondations, les communes partenaires ont signé une **convention préalable à l'élaboration du PAPI d'intention** des bassins versants des Grands-Fonds, dans laquelle la Ville des Abymes s'engage à être maître d'ouvrage du PAPI d'intention et maître d'ouvrage des actions nécessaires à la préfiguration au PAPI complet et notamment de l'étude hydraulique globale.

Dans ce cadre il est nécessaire de compléter l'équipe en place par le recrutement de deux chargés de mission spécifiquement en charge de la mise en œuvre du programme du PAPI d'intention.

Les chargés de mission PAPI auront pour mission :

- La conduite et l'animation du projet de PAPI d'intention, par la réalisation, l'animation, le pilotage des actions prévues selon les objectifs fixés ; dont la définition du cahier des charges et le suivi de l'étude hydraulique globale ;
- Le passage du PAPI d'intention au PAPI complet, par la mobilisation des acteurs locaux et des futurs maitres d'ouvrage ;
- La définition d'une stratégie de prévention des inondations afin d'élaborer le dossier de candidature du PAPI complet.

Description de l'action

Le matériel nécessaire aux chargés de mission pour l'exercice de leus missions est le suivant :

- Un véhicule (location longue durée d'un véhicule sur 2 ans – type « Peugeot 208 »)
- Deux ordinateurs (type « Clevo P375SM 17.3" FullHD, Clavier Rétro-éclairé, 860M / 880M SLI & M290X au choix - Portable sur mesure »)
- Une licence logiciel ARCGIS avec extensions (Spatial Analyst et 3D Analyst) (licence monoposte avec maintenance annuelle)
- Deux téléphones portables (forfait)

Lien avec le PAPI complet : Action transversale à l'ensemble du programme nécessaire au PAPI complet

Calendrier prévisionnel			
	2015	**2016**	**2017**

Indicateur de suivi / résultat :

- Dossier de candidature au PAPI complet élaboré.

Plan de financement

Cout estimatif : 26 500 € HT

Détail :

- Véhicule : 15 000,00 € HT
- Ordinateur : 5 000,00 € HT
- Licence : 3 500,00 €HT
- Téléphone portable : 3 000,00 € HT

Plan de financement : Taux maximum mobilisables		
	Taux de financement (%)	**Remarques**
Collectivités	100 %	
État	0 %	

AXE 0
ANIMATION

FICHE ACTION 0-3 : Renforcer l'expertise technique pour le suivi du schéma global de réduction du risque inondation sur le territoire du PAPI

Priorité : 1

Objectifs	▪ Garantir la qualité des résultats du schéma global en s'appuyant sur des compétences techniques fortes et reconnues dans le domaine de l'hydrologie, de l'hydraulique, et de l'analyse économique des risques
Cohérence avec le SDAGE :	-

Secteurs concernés : *Territoire du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds*

Maître(s) d'ouvrage : *Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement*

Modalité de pilotage : -

Partenaires : *Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) : Direction Territoriale Normandie Centre et Direction Territoriale Méditerranée*

Contexte

Le schéma global de réduction du risque inondation sur le territoire du PAPI réalisé dans le cadre du PAPI d'intention (cf. fiche action 1-1) est stratégique : ses résultats doivent permettre de définir et justifier les actions qui seront proposées dans le cadre du futur PAPI complet.

D'autre part, cette étude est caractérisée par sa relative complexité : la complexité du fonctionnement hydraulique des bassins versants des Grands-Fonds est à mettre en relation avec la faible qualité et quantité des données hydrologiques disponibles. En outre les bassins versants, en fonction des enjeux, ne seront pas tous étudiés avec le même niveau de détail.

Dans ce contexte, il est apparu nécessaire de renforcer la capacité d'expertise technique du maître d'ouvrage (Ville des Abymes) et des partenaires PAPI. La DEAL sollicite donc une mission d'expertise du CEREMA pour l'appuyer dans l'accompagnement du maître d'ouvrage sur cette étude, dans les domaines de l'étude des aléas et de l'analyse économique des risques (analyse multicritère et analyse coût-bénéfice).

Description de l'action

L'équipe d'expertise sera chargée de :

- aide à la définition des besoins et à la formulation des objectifs de l'étude ;
- rédaction du cahier des charges ;
- participation au jugement des offres ;

- suivi de la prestation et de ses produits : participation aux comités techniques et aux comités de pilotage (en visioconférence ou participation physique à déterminer), relecture des rapports intermédiaires et du rapport final, production de note/avis etc.

L'équipe d'expertise sera composée de :

- Direction Territoriale Normandie Centre :

  - Pauline Prel, chargée d'étude en modélisation hydraulique 2D et hydromorphologie
  - Emmanuel Lavaud, chargé d'étude en modélisation hydraulique 1D
  - Arnaud Bontemps, chargé d'étude en hydrologie et modélisation hydraulique 1D

- Direction Territoriale Méditerranée :

  - Frédéric Pons, expert hydraulique sur les inondations et aléas côtiers
  - José-Luis Delgado, chef du service risques inondations littoraux et hydrauliques
  - Laetitia Bomperin, chargé d'études risques naturels et économie

A noter que l'équipe d'expertise a participé aux travaux d'élaboration de la cartographie du territoire à risque d'inondation (TRI) Centre (hydrologie, modélisations hydrauliques...) pour le compte de la DEAL dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Inondation.

Lien avec le PAPI complet : Résultats de l'action à mettre en œuvre dans le PAPI complet

Calendrier prévisionnel						
	2014		**2015**		**2016**	**2017**
Aide à la définition des besoins et à la formulation des objectifs de l'étude, rédaction du cahier des charges ;						
Participation au jugement des offres						
Suivi de la prestation et de ses produits						

Le calendrier détaillé de l'intervention du CEREMA sera à ajuster avec le calendrier de l'étude hydraulique globale

Indicateur de suivi / résultat :

- Participation aux comités techniques

- Étude réalisée

Plan de financement

Cout estimatif (€ TTC) → 50 040 € (T9+) répartis comme suit :

- Rédaction du cahier des charges : 9 jours de chargé d'étude + 3 jours d'expert soit **12 510 €** (2014)
- Analyse des offres : 9 jours de chargé d'étude + 3 jours d'expert soit **12 510 €** (2014)
- Suivi de la prestation et de ses produits : 18 jours de chargé d'étude + 6 jours d'expert soit **25 020 €** (2015 – estimation basée sur l'analyse de 5 rapports et la participation à 5 comités techniques en visio-conférence)

Une visite sur site sera prise en charge par la DEAL Guadeloupe après une première rédaction du CCTP pour expertiser cette rédaction à l'égard du territoire, sa morphologie et son fonctionnement (**1 800 €** en T3)

Plan de financement : Taux maximum mobilisables		
	Taux de financement (%)	**Remarques**
État	100,00%	Programme de prévention des Risques

AXE 0
ANIMATION

FICHE ACTION 0-4 : Étude sur la gouvernance

Priorité : 1

Objectifs	▪ Définir le mode de gouvernance du PAPI complet ; ▪ Porter une politique commune de gestion des inondations.
Cohérence avec le SDAGE :	-

Secteurs concernés : *Territoire du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds*

Maitre(s) d'ouvrage : *Commune des Abymes – Maitre d'ouvrage du PAPI d'intention*

Modalité de pilotage : -

Partenaires potentiels : *Communes partenaires (Pointe-à-Pitre, Morne-À-L'eau, Le Gosier, Le Moule et Sainte-Anne)*

Contexte

Le PAPI d'intention est porté par 6 communes dont la ville des Abymes qui s'est portée maitre d'ouvrage de la démarche et des actions nécessaires à la préfiguration d'un PAPI complet.

Le territoire du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds n'étant pas couvert par une structure unique ayant compétence en matière de gestion des inondations, les communes partenaires ont signé une **convention préalable à l'élaboration du PAPI d'intention** des bassins versants des Grands-Fonds

Pendant la mise en œuvre du PAPI d'intention, il conviendra de mener des réflexions sur la maîtrise d'ouvrage du PAPI complet, en lien avec les compétences des communes et EPCI et les évolutions réglementaires récentes, et notamment la nouvelle compétence GEMAPI.

La gestion des risques d'inondation est aujourd'hui partagée entre plusieurs maitres d'ouvrage sur le territoire du PAPI. L'objectif poursuivi est une gestion des risques d'inondation dans une démarche intégrée et durable des différentes problématiques du territoire du PAPI.

Description de l'action

Il s'agira de définir la faisabilité et les modalités de mise en œuvre d'une gouvernance durable sur le territoire du PAPI en vue d'assurer la maitrise d'ouvrage du PAPI complet.

Pour ce faire une étude spécifique sera menée par un cabinet compétent. Cette prestation sera lancée dès le démarrage du projet début 2015, pour que les acteurs du territoire aient le temps de s'en approprier le contenu et de mener une réflexion à ce sujet.

L'étude pourra se décliner de la façon suivante :

- Faire un état des lieux des compétences en matière d'inondation et de gestion des eaux pluviales en intégrant les évolutions réglementaires des communes et des EPCI concernés (GEMAPI,…) ;
- Proposer des solutions de gouvernance adaptées au contexte guadeloupéen ;

- Organiser une concertation avec les acteurs concernés en vue de retenir le mode de gouvernance du PAPI complet autour d'un consensus le plus large possible ;
- Étudier les modalités de mise en œuvre d'une gestion concertée de l'entretien des ravines et canaux ;
- Étudier l'opportunité de mise en œuvre d'un outil de gestion intégrée du milieu aquatique (contrat de milieu, SAGE,…) ;
- Établir un guide pratique pour la mise en place du mode de gouvernance retenu : rôles et missions, projet de statuts, conditions d'adhésion, organisation des ressources humaines, organisation géographique, … etc.
- Définir les feuilles de route des communes et EPCI : actions, analyses, études à conduire pour le transfert des compétences éventuelles …

Lien avec le PAPI complet : Action préalable nécessaire au PAPI complet

Calendrier prévisionnel			
	2015	**2016**	**2017**

Indicateur de suivi / résultat :

- Nombre de réunions et de participants ;
- Étude réalisée ;
- Maitrise d'ouvrage identifiée pour le dossier de PAPI complet.

Plan de financement

Cout estimatif : 150 k€

Plan de financement : Taux maximum mobilisables		
	Taux de financement (%)	**Remarques**
Collectivités	50 %	
État	50 %	

AXE 1
AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

FICHE ACTION 1-1 : Schéma global de réduction du risque inondation sur le territoire du PAPI

Priorité : 1

Objectifs	▪ Assurer une meilleure connaissance ; ▪ Analyser l'origine des dysfonctionnements ; ▪ Faire émerger des propositions hiérarchisées d'aménagement hydraulique et des mesures de réduction de la vulnérabilité
Cohérence avec le SDAGE :	▪ *Disposition 102 : Sensibiliser et informer la population*

Secteurs concernés : *Territoire du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds*

Maitre(s) d'ouvrage : *Commune des Abymes – Maitre d'ouvrage du PAPI d'intention*

Modalité de pilotage : -

Partenaires potentiels : *Communes partenaires (Pointe-à-Pitre, Morne-À-L'eau, Le Gosier, Le Moule et Sainte-Anne), État, Conseil Régional, Conseil Général,…*

Contexte

Il est nécessaire d'engager une réflexion approfondie à l'échelle des bassins versants à forts enjeux conduisant à **une réduction de l'aléa inondation**, tenant compte du fonctionnement naturel des ravines et canaux.

Après avoir analysé l'origine des dysfonctionnements, l'objectif est de déterminer les solutions les plus adaptées à la réduction de l'aléa inondation au droit des enjeux les plus forts.

Ces propositions d'aménagements et de gestion, devront permettre de réduire localement les submersions et d'appréhender la gestion des débits dans une logique amont – aval, sur l'ensemble des bassins versants à fort enjeux du territoire.

Véritable outil d'aide à la décision, cette étude hydraulique devra permettre aux acteurs du territoire de disposer d'une vision d'ensemble et leur apporter les éléments nécessaires à **l'élaboration d'une stratégie locale pour une gestion intégrée et cohérente du risque inondation à une échelle pertinente.**

L'ensemble des leviers d'actions sera ainsi abordé de façon à **définir un schéma d'aménagement hydraulique global économiquement pertinent.**

A ce titre, elle fournira les informations à prendre en compte pour bâtir un programme d'actions cohérent qui contribuera aux axes 2, 5, 6 et 7 du futur PAPI complet.

Cette action s'articulera étroitement avec l'action visant à faire émerger au sein des collectivités locales concernées une stratégie de gestion des risques inondations pour l'élaboration du PAPI Complet.

Description de l'action

Une étude spécifique sera menée par un bureau d'études ou groupement de bureaux d'études compétents. Afin d'assurer une réflexion globale et homogène sur le territoire et simplifier le pilotage de cette étude, un seul prestataire sera en charge de l'ensemble des études sur tous les bassins hydrographiques du territoire.

Cette étude faisant appel à des compétences variées (volet hydrologique/ hydraulique, volet technique/génie civil, volet économique), un groupement de bureaux d'études pourra être envisagé afin de s'assurer de l'adéquation des compétences du/des prestataires pour chaque élément d'étude et la tenu des délais.

Le suivi de l'étude sera assuré d'une part par un Comité de Coordination Technique chargé du suivi opérationnel et d'autre part par un Comité de Pilotage chargé de la validation des différentes phases constitutives de l'étude.

Dans ce contexte, il est apparu nécessaire de renforcer la capacité d'expertise technique du maître d'ouvrage (Ville des Abymes) et des partenaires PAPI. La DEAL Guadeloupe sollicite donc une mission d'expertise du CEREMA pour l'appuyer dans l'accompagnement technique du maître d'ouvrage sur cette étude (se reporter fiche action n°0-3 : Renforcer l'expertise technique pour le suivi de l'étude hydraulique globale).

L'étude s'appuiera sur la donnée LIDAR et sur de la topographie terrestre complémentaire.

L'étude des inondations par submersion marine ne sera pas traitée. Toutefois la concomitance de la surélévation du niveau marin à un phénomène de crue sera bien considérée par le choix de 3 niveaux d'influence aval préalablement validés en comité technique.

L'étude comprendra :

- L'inventaire et la description des ouvrages hydrauliques de traversée et ouvrages jouant un rôle dans la dynamique des inondations et de protection (caractéristiques, fonctions, propriétaires,…) ;
- La définition et le suivi des besoins en topographie terrestre complémentaire indispensable à la bonne définition du diagnostic et des propositions d'aménagement ;
- L'analyse hydrologique par la mise en œuvre de modèles pluie-débit sur l'ensemble des bassins versants pour à minima 4 périodes de retour à définir avec le comité de pilotage (par exemple fréquente, de premier débordement, centennale et exceptionnelle)
- L'analyse hydraulique par la mise en œuvre de modélisations adaptées sur l'ensemble des emprises inondables pour à minima 4 périodes de retour (par exemple fréquente, de premier débordement, centennale et exceptionnelle) et 3 influences aval à définir au démarrage de l'étude ;
- L'inventaire et la description des zones et ouvrages jouant un rôle de ralentissement des écoulements ;
- Le recensement des enjeux (équipements stratégiques, ERP notamment des établissements scolaires, entreprises ou commerces, habitat, locaux d'exploitation, surface agricole, patrimoine, ….) y compris les flux de personnes (déplacement) et le diagnostic de vulnérabilité des enjeux (croisement aléas – enjeux) pour les diverses occurrences retenues ;
- L'estimation des dommages causés par les inondations ;
- La proposition hiérarchisée d'aménagements et/ou mesures de gestion visant la réduction de l'aléa inondation (ralentissement des écoulements, dispositif de protection rapproché,…) à partir de critères préalablement définis (par exemple évaluation de l'efficacité, estimation des coûts de chaque aménagement, analyse de rentabilité, Analyse Coût-Bénéfice et Analyse Multicritère,…)

- L'élaboration d'une stratégie de réduction de la vulnérabilité par des mesures adéquates ;
- La synthèse et le programme détaillé des opérations retenues (programme pluriannuel y compris démarches administratives, études complémentaires et travaux à mener) ;
- La rédaction des fiches action du PAPI complet.

Compétences requises :

- Schéma d'aménagement de cours d'eau et de ruissellements ;
- Hydrologie complexe (rurale et urbaine) ;
- Modélisations hydrauliques 1D et 2D complexes ;
- Maitrise des politiques de gestion du risque inondation, notamment des programmes PAPI ;
- Expertise et maitrise des évaluations économiques de projets et des dommages, notamment la méthodologie ACB et analyse multicritères selon guide PAPI.

Déroulement de l'action

L'étude se déroulera en cinq phases :

1. **Phase 1 : Constats, analyses et compréhension de la situation actuelle – Hiérarchisation des bassins versants selon les enjeux identifiés**

Cette phase s'appuiera sur le recueil des données existantes (notamment celles collectées dans le cadre de l'élaboration du dossier de candidature du PAPI d'intention, ainsi que les résultats de la cartographie du TRI) et sur des enquêtes auprès des acteurs locaux, et sur la base :

- Du recensement des dispositifs susceptibles d'avoir un impact sur la prévention (au sens large) des inondations et la réduction de la vulnérabilité du territoire parmi lesquels dispositifs de gestion de l'eau et des milieux aquatiques, d'aménagement du territoire et d'urbanisme etc… ;
- Du recensement des ouvrages hydrauliques de traversée et ouvrages jouant un rôle de protection.

Elle devra permettre de repérer, de qualifier et de comprendre qualitativement les dysfonctionnements.

Le territoire du PAPI est concerné par **l'aléa inondation dans des proportions très variables**. L'objectif de cette phase sera de hiérarchiser les bassins versants du territoire du PAPI selon les plus fort enjeux exposés, afin **d'identifier les bassins versants devant faire l'objet d'une réflexion approfondie (phases suivantes).**

Le territoire de la Guadeloupe est couvert par une source de données topographiques dont l'acquisition a été développée par le déploiement de la technologie LIDAR (maille de 1 m). Cette donnée sera fournie par le maitre d'ouvrage. Les données topographiques surfaciques (LIDAR) seront complétées par des travaux topographiques terrestres.

Sur le territoire du PAPI, de nombreux éléments topographiques existent (plus ou moins anciens). Le prestataire définira les éléments de topographie complémentaires indispensables à la bonne définition du diagnostic et des propositions d'aménagement. Il fournira au maître d'ouvrage un cahier des charges précis et assurera le suivi des prestations. La topographie fera l'objet d'un marché dissocié.

Principales thématiques abordées:

Investigations de terrain – identification des bassins versants a risques – Traitement des données LIDAR

2. <u>Phase 2</u> : Diagnostic territorial et économique du risque

Cette phase concerne les bassins versants qui auront été présélectionnés lors de l'étape précédente et a pour objectifs :

- De disposer d'une cartographie d'ensemble localisant les désordres et les enjeux exposés en fonction des débits d'occurrences différents (cartographie graduée des risques) ;
- D'appréhender l'hydraulique générale des bassins versants en fonction des débits d'occurrences différents (mise en œuvre d'une modélisation hydrologique et hydraulique adaptée) ;
- D'établir un diagnostic de la vulnérabilité des enjeux sur le territoire pour les divers occurrences de crue (y compris les flux de personnes) ;

Différents secteurs pourront être identifiés par un polygone représentant la superficie bâtie attachée à une base de données précisant la nature de l'enjeu, citons :

- Les bâtiments publics : équipements et installations d'intérêt général susceptibles de jouer un rôle en période de crise (mairies, caserne de pompiers, services techniques…), établissements recevant du public régionaux, départementaux, intercommunaux et communaux ;
- Les établissements recevant du public de propriété privée (hôpitaux, cliniques privés, …) ;
- Les zones industrielles et commerciales ;
- Zones d'habitations - Des zones homogènes pourront être déterminées selon la nature et la densité des bâtiments (maison individuelle RDC, R+1, R+2, lotissement, zone agglomérée, ancien, récent...) ;
- Bâtiments agricoles ;
- …

Un tableau présentant la superficie de chaque secteur (équipements et installations d'intérêt général, établissements recevant du public, grandes zones industrielles et commerciales, zones d'habitations, locaux à usage agricole, …) en zone inondable par bassin versant et une cartographie associée permettra d'illustrer ces informations.

- D'évaluer les dommages causés par les inondations.

Les communes ne disposent pas de données chiffrées dans ce domaine. Il s'agira d'étudier les données historiques et socio-économiques et d'utiliser des modèles d'estimation de coûts liés aux dommages par les inondations pour plusieurs secteurs d'activités afin d'identifier le plus fidèlement possible cette information selon les spécificités des bassins.

Les cartographies d'aléas réalisées à différentes occurrences (cartographie graduée des risques) devront servir à alimenter les PCS pour une articulation avec les niveaux de vigilance.

Elles devront également servir à identifier les tronçons routiers à risque (Routes nationales, Routes départementales et Routes communales).

<u>Principales thématiques abordées:</u>

Investigations de terrain – Modélisations hydrologiques et hydrauliques – cartographies détaillées et gradués des aléas (plusieurs occurrences) - identification des enjeux – définition des dommages en vue de l'établissement de courbes d'endommagement (cf. ACB).

3. Phase 3 : Propositions d'aménagements et de mesures de gestion

Il s'agit de proposer les aménagements et mesures de gestion nécessaires pour réduire l'aléa inondation au droit des secteurs à enjeu fort.

Ces aménagements devront être conduits dans le respect du fonctionnement naturel des ravines et canaux, en favorisant les actions et les mesures de gestion contribuant à un ralentissement dynamique des crues, combinées à des actions de protection rapprochée des lieux habités.

L'efficacité des aménagements sera évaluée de façon individuelle (efficacité à l'aval immédiat au niveau des débits, des fréquences de débordement et des hauteurs d'eau), et de **façon globale sur le fonctionnement des bassins versants**.

A cette fin, pour chaque scénario d'aménagement ayant une incidence sur la dynamique des écoulements, il sera nécessaire de définir jusqu'à quelle occurrence de crue l'aménagement proposé aura un impact.

Pour chaque scénario, il sera produit à minima :

- Une cartographie des variations d'emprise, de vitesse et d'aléa ;
- Des indicateurs permettant d'apprécier les gains en lignes d'eau, en surface inondée ;
- Une analyse coûts-bénéfices et une analyse multicritère (cf. Phase 4)

Cette analyse sur les aménagements sera complétée par des propositions concernant les mesures de gestion telles que présentées dans les axes 1 à 5 du cahier des charges PAPI.

Il pourra s'agir d'un programme d'animation et de sensibilisation pour promouvoir des actions de réduction de la vulnérabilité (Incitation à la réalisation des Plans Particuliers de Mise en Sécurité, sensibilisation aux mesures de réduction de la vulnérabilité par typologie,…). Il pourra s'agir également de mener une réflexion sur une stratégie et une méthodologie pour la mise en œuvre d'opérations programmées de réduction de la vulnérabilité : Secteurs prioritaires, échelle d'intervention, outils, planification,….

Principales thématiques abordées:

Définitions des aménagements visant la réduction du risque d'inondations - Modélisations hydrauliques en situations aménagées – Cartographies détaillées et gradués des aléas résiduels – Définition des dommages évités en vue de l'établissement des analyses ACB

4. Phase 4 : Évaluation économique de la pertinence des aménagements projetés – mise en œuvre d'analyse coûts bénéfice et d'analyse multicritère

La méthode Analyse Coût Bénéfice ainsi qu'une Analyse Multicritère (selon la directive PAPI et sa méthodologie) seront mis en œuvre afin d'apprécier la pertinence des travaux proposés aussi bien en termes de populations protégées que de dommages évités.

L'analyse coût bénéfice devra respecter le cahier des charges type du ministère chargé de la prévention des risques

Les analyses multicritères menées au sein de chaque bassin hydrographique et à l'échelle du territoire du PAPI permettront de faire émerger et de hiérarchiser les aménagements afin de proposer un programme d'actions optimisé et rationnalisé.

Principales thématiques abordées:

Analyse coûts bénéfices - Analyse multicritères – Aide à la décision

5. Phase 5 : Synthèse et programme détaillé des opérations et mesures de gestion

Un programme pluriannuel devra être élaboré. Il devra prendre en compte les investissements mais également le coût d'entretien des ouvrages.

Les procédures administratives préalables à la mise en place des ouvrages devront être explicitées afin d'apporter au maître d'ouvrage tous les éléments nécessaires à l'élaboration de sa politique d'aménagement.

Les actions retenues en accord avec les maîtres d'ouvrage potentiels feront l'objet d'un descriptif technique et financier (évaluation et plan de financement). Des fiches actions seront élaborées et concerneront les axes de déclinaison du PAPI.

Ce travail donnera lieu à l'établissement d'un cahier de fiches techniques (localisation, descriptif technique, études complémentaires éventuelles, condition d'exécution, maitre d'ouvrage identifié, planning prévisionnel, estimatif financier et plan de financement prévisionnel, indicateurs et mesures de suivi,…).

Principales thématiques abordées:

Schéma d'aménagement – programme pluriannuel – mesures de gestions

Lien avec le PAPI complet : Action préalable nécessaire au PAPI complet

Calendrier prévisionnel			
	2015	**2016**	**2017**
Phase 1			
Phase 2			
Phase 3			
Phase 4			
Phase 5			

Indicateur de suivi / résultat :

- Étude réalisée :
  - Constitution d'un référentiel hydrologique et hydraulique sur les bassins versants ;
  - Cartographie des enjeux et risques (croisement aléa – enjeux).
- Nombre d'actions d'aménagement et de gestion (nombre de fiches actions axes 5, 6 et 7 PAPI complet)

Plan de financement

Cout estimatif : 750 k€ HT

Hypothèses pour le chiffrage : étude de 10 bassins versants d'un linéaire moyen de 8 km (soit 80 km)

	Ingénierie	**Topographie**	**TOTAL**
Phase 1	70 K€		70 K€
Phase 2	260 K€	200 K€	460 K€
Phase 3	180 K€		180 K€
Phase 4	20 K€		20 K€
Phase 5	20 K€		20 K€
TOTAL	**550 k€**	**200 k€**	**750 k€**

Plan de financement : Taux maximum mobilisables		
	Taux de financement (%)	**Remarques**
État	50 %	FPRNM
Collectivités	50 %	

AXE 1
AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

FICHE ACTION 1-2 : Optimiser les retours d'expérience

Priorité : 3

Objectifs	▪ Tirer les enseignements des évènements passés
Cohérence avec le SDAGE :	-

Secteurs concernés : *Périmètre PAPI*

Maitre(s) d'ouvrage : *DEAL*

Modalité de pilotage : *Co-pilotage avec les communes volontaires*

Partenaires : *Météo-France, SIDPC*

Contexte

Des épisodes de précipitations intenses de crues et d'inondations se sont produits et se reproduiront sur le territoire du PAPI.

Il est indispensable de mieux les connaître pour en tirer les enseignements en termes de prévention et de gestion de crise, et d'en conserver la mémoire pour entretenir la culture du risque. L'objectif est de permettre aux services et opérateurs institutionnels, mais également au grand public, de mieux comprendre la nature de l'événement et ses conséquences.

La démarche de retour d'expérience consiste donc, après chaque événement majeur, à capitaliser le maximum d'informations liées à un événement d'inondation et à les partager avec le plus grand nombre. Ces informations peuvent concerner : le phénomène naturel (intensité, étendue spatiale, etc.), les dommages occasionnés (dégâts observés) et l'organisation de la gestion de la crise.

Ces informations permettent d'établir un bilan de chaque catastrophe et, bien qu'il soit difficile d'en tirer tous les enseignements, elles permettent néanmoins d'en faire une analyse globale destinée à améliorer les actions des services concernés.

Quelques épisodes d'inondation importants ont fait l'objet d'un retour d'expérience conduit par les services de l'état en Guadeloupe : Inondation des Grands-Fonds (2011), Cyclone Omar (2008), Cyclone Lenny (1999), Cyclone Marylin (1995). Ces retours d'expérience ne répondent pas à un protocole pré-défini et ne sont pas homogènes en termes de données exploitables.

Les retours d'expérience effectués au niveau communal sont très partiels. Les déclarations éventuellement effectuées dans le cadre d'une demande de reconnaissance CatNat constituent une première source d'information. Mais de manière générale, toute commune, sans que cela soit formalisé, tire forcément quelques enseignements après avoir vécu un épisode dramatique.

Il apparaît donc nécessaire d'optimiser la démarche de retour d'expérience en Guadeloupe. L'objectif de la fiche action concernée vise à améliorer le retour d'expérience sur le territoire du PAPI pour des

inondations de moyenne ampleur (par exemple : inondations de janvier 2011, de mai 2012, d'octobre 2012).

La DEAL avait proposé en juillet 2013 la structuration d'une procédure de retour d'expérience par la création d'une fiche type et l'animation d'un réseau de personnes ressources au sein des communes. La démarche formalisée au travers d'un courrier de la Préfète adressé à l'ensemble des communes ne s'était pas poursuivie faute de retour des communes et en l'absence de phénomène naturel de grande ampleur depuis lors.

Dans ce contexte, l'action consiste à re-dynamiser, au niveau du territoire du PAPI, la démarche initiée par la DEAL en juillet 2013.

Description de l'action

L'action consiste en la création, la formation, et l'animation d'un réseau de personnes ressources dans les communes du territoire du PAPI. La DEAL sera chargée du pilotage du réseau. Parmi les opérations qui seront conduites :

- identification des personnes ressources ;
- définition du protocole de retour d'expérience, sur la base du protocole de base proposé par la DEAL en juillet 2013 et des capacités des communes ;
- recensement d'un éventuel besoin en formation (cf. fiche action "formation") ;
- préparation et mise en place d'exercices grandeurs nature, sur la base de scénarii préparés collectivement. Ces exercices seront menés conjointement avec les exercices « PCS » (cf. fiche action « PCS »).

Lien avec le PAPI complet : Action à poursuivre dans le PAPI complet

Calendrier prévisionnel				
	2015		**2016**	
Identification des personnes ressources et définition du protocole				
Exercices				
Animation du réseau, amélioration continue				
Protocole de retour d'expérience opérationnel				

Indicateur de suivi / résultat :

- Taux d'épisodes d'inondation analysés, nombre d'exercices

Plan de financement

Cout estimatif (€ HT) : 5 000 € HT

Le coût correspond à l'équipement minimal des six communes (GPS, appareil photo).

Plan de financement : Taux maximum mobilisables		
	Taux de financement (%)	**Remarques**
Collectivités	0 %	
État	100 %	FPRNM ou BOP 181

AXE 1
AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

FICHE ACTION 1-3 : Mise en œuvre d'une mémoire écrite et pose de repère s de crues

Priorité : *2*

Objectifs	▪ *Entretenir la mémoire du risque* ▪ *Informer la population et les services Publics* ▪ *Fiabiliser les informations de terrain*
Cohérence avec le SDAGE :	▪ -

Secteurs concernés : *Territoire du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds*

Maitre(s) d'ouvrage : *Commune des Abymes* ***(action « Pot commun »)***

Partenaires potentiels : *Communes partenaires (Le Gosier, Pointe-à-Pitre, Morne-À-L'eau, Sainte-Anne et Le Moule), Etat, Conseil Régional, Conseil Général*

Contexte

Il n'existe pas, tel qu'on peut l'observer en France continentale dans les zones régulièrement sujettes aux phénomènes d'inondations de repères, niveau physiques des plus hautes eaux et les datations de celles-ci. La matérialisation systématique du niveau des crues au-delà d'un niveau d'étage préétabli serait une précieuse indication de terrain.

Description de l'action

Phase 1
1. État des lieux des traces écrites des évènements marquants historiques :
- Remonter le plus loin possible
- Évaluer, repérer le niveau des crues

Phase 2
2. Lister les emplacements de pose de repère des crues
3. Établir et adapter un système d'étalonnage

Phase 3
4. Informer la population et les usagers divers de la mise en place de ces repères et de leur utilité
5. Corréler la pose des repères de crues avec la mémoire écrite des évènements impactants

Phase 4
6. Définir les conditions réglementaires administratives et techniques de la pose des repères de crues
7. Établir les moyens et conditions de maintenance et d'entretien des repères de crues

Phase 5
8. Pose de repères de crues

Lien avec le PAPI complet : Action à poursuivre dans le PAPI complet

Calendrier prévisionnel

	2015				2016			
	Trimestre1	Trimestre2	Trimestre3	Trimestre4	Trimestre1	Trimestre2	Trimestre3	Trimestre4
Phase 1								
Phase 2								
Phase 3								
Phase 4								
Phase 5								

Indicateur de suivi / résultat :

- Rédaction d'un rapport synthétique
- Existence d'une base de données

Plan de financement

Cout estimatif (€ HT) : 150 000 € HT

- **Phase 1 : 10 000 € HT**
- **Phase 2 : 20 000 € HT**
- **Phase 3 : 10 000 € HT**
- **Phase 4 : 10 000 € HT**
- **Phase 5 : 100 000 € HT**

Plan de financement : Taux maximum mobilisables		
	Taux de financement (%)	**Remarques**
État	50%	FPRNM
Collectivités	50%	

AXE 1(3)
AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

FICHE ACTION 1-4 : Animation et sensibilisation en milieu scolaire

Priorité : 3

Objectifs	▪ Définir et mettre en œuvre une stratégie d'animation et de sensibilisation en milieu scolaire. ▪ Sensibiliser les enfants et les parents au risque d'inondation. ▪ Familiariser les enfants et leurs proches aux comportements adéquats en cas d'inondation. ▪ Améliorer la connaissance du risque chez les écoliers. ▪ Entretenir la mémoire du risque. ▪ Renforcer la cohérence éducative en impliquant différents acteurs éducatifs autour d'une thématique spécifique. ▪ Assurer une information ciblée auprès des écoles les plus vulnérables en organisant un concours inter-écoles.
Cohérence avec le SDAGE :	▪ Dispositions 102-6-25

Secteurs concernés : *Territoire du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds.*

Maitre(s) d'ouvrage : *Commune de Gosier* ***(action « Pot commun »)***

Modalité de pilotage : *Communes partenaires (Les Abymes, Pointe-à-Pitre, Morne-À-L'eau, Sainte-Anne et Le Moule)*

Partenaires potentiels : *Education Nationale, Associations de prévention des risques majeurs, Méteo-France...*

Contexte

Les actions de prévention, pour être efficaces, tendent à utiliser comme levier d'information et de communication le jeune public. A l'exemple des actions de sensibilisation au Tri sélectif dans les établissements scolaires, il est porteur de développer des actions de prévention auprès des citoyens de demain.

La mise en place d'une stratégie d'animation et de sensibilisation en milieu scolaire permet, avec des outils pédagogiques, de développer la culture du risque, la connaissance de l'environnement à risque, des enjeux et d'aléas. C'est aussi un moyen de sensibiliser les parents et de soutenir la transmission de cette culture aux générations futures.

La nécessité de développer une mémoire des inondations permet de recueillir l'histoire de la commune. A l'aide des informations transmises, l'impact des évènements peut être anticipé et ainsi réduire la vulnérabilité de la population. Il s'agit de rendre les enfants ainsi que leur famille plus résilients face au phénomène d'inondation. En s'appuyant sur les futurs citoyens, l'action cherche à former de jeunes ambassadeurs qui seront des relais d'information précieux auprès de leur entourage.

Description de l'action

L'action relative à l'animation et à la sensibilisation en milieu scolaire constitue une véritable action partenariale autour de la problématique des risques majeurs. En effet, elle permet de développer des activités pédagogiques associant les élèves (primaire et maternelle) et les services municipaux, afin de restituer la mémoire du risque et valoriser les actions municipales réalisées face aux risques majeurs.

Afin de diversifier l'approche pédagogique, plusieurs types d'action de sensibilisation sont envisagés :

1- Définition d'une stratégie commune d'animation et de sensibilisation en milieu scolaire.

2- Réalisation et diffusion d'une mallette pédagogique pour sensibiliser le jeune public au risque d'inondation (pour près de 100 écoles).

3- La formation d'un référent par commune chargé de suivre et d'accompagner la réalisation des activités proposées dans la mallette pédagogique (visites sur site à vocation, échanges intergénérationnels sur la mémoire du risque…).

4- Le développement d'animations lors du temps d'activité périscolaire (TAPS).

5- Réalisation de travaux manuels sur les risques majeurs et préparation d'une exposition afin de présenter le travail de collecte et de traitement de l'information réalisé par les élèves.

6- Mise en place d'un concours inter-écoles afin de valoriser les travaux des écoliers. Ce concours sera destiné aux écoles les plus vulnérables face au risque d'inondation (à raison d'une moyenne de 5 écoles par Commune).

7- Valorisation des travaux dans le cadre de l'action de « communication envers le grand public ».

Calendrier prévisionnel :

Calendrier prévisionnel			
	2015	**2016**	**2017**
Phase 1			
Phase 2			
Phase 3			
Phase 4			
Phase 5			
Phase 6			
Phase 7			

Indicateur de suivi / résultat :

- Nombre d'écoles concernées

Plan de financement

Cout estimatif (€ HT) : 45 000 €HT

Plan de financement : Taux maximum mobilisables		
	Taux de financement (%)	**Remarques**
Collectivités	50 %	
État	50 %	FPRNM

AXE 1
AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

FICHE ACTION 1-5 : Communication envers le grand public

Priorité : 3

Objectifs	▪ Définir un plan de communication et un plan d'intervention pour cibler le ou les vecteurs de communication qui interpellent la population (radio, slogan, film…) et les périodes de communication (Intensifier la communication pendant et après un événement important) : Messages à faire passer, cibles visées, vecteurs et outils de communication,... ▪ Se doter des outils et des moyens pour intervenir ▪ Mettre en œuvre le plan d'action et d'intervention élaboré ▪ Renforcer les démarches de sensibilisation et d'information des habitants des bassins versants des Grands-Fonds et des 6 communes mises en œuvre par les collectivités locales, en s'appuyant sur des supports de communication adéquats ▪ Axer la communication sur les tronçons routiers vulnérables
Cohérence avec le SDAGE :	▪ *Disposition 102 : Sensibiliser et informer la population*

Secteurs concernés : *Territoire du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds + spécifiquement les axes de circulation situés en zone submersible*

Maitre(s) d'ouvrage : *Commune de Sainte-Anne* ***(action « Pot commun »)***

Modalité de pilotage : *Routes de Guadeloupe pour ce qui relève de la communication sur les axes routiers*

Partenaires potentiels : *Communes partenaires (Les Abymes, Pointe-à-Pitre, Morne-À-L'eau, Le Gosier et Le Moule) et EPCI*

Contexte

La ville de Sainte-Anne entend accompagner les autres communes, dans leurs démarches d'information préventive.

Ces différentes démarches doivent être réalisées vers les acteurs locaux, les habitants mais aussi les entreprises, les associations locales. Il s'agit d'élaborer puis de mettre à la disposition des communes des supports de communication adaptés.

Plusieurs sujets de communication ont été identifiés et notamment :

- La procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et procédure d'indemnisation,

- L'aléa et le risque,

- Les bonnes pratiques (construction en lit mineur, ouvrage de traversée privé, déblai en zone d'expansion,...),
- La prévention (les déchets, l'entretien,...),
- La gestion de crise,
- L'entretien par les propriétaires privés,
- L'implication des riverains à travers une charte dans le dispositif de prévention,
- Améliorer la lisibilité et la perception de l'alerte,
- Mettre à jour et faire vivre les DICRIM.

Par ailleurs, un des autres sujets de la communication qui avait été identifié comme prioritaire dans le cadre du diagnostic était relatif aux tronçons routiers vulnérables. En effet, lors des dernières inondations en Guadeloupe, les pertes humaines étaient liées essentiellement à une absence de vigilance (franchissement de cours d'eau, …). La mise en place d'une signalétique adaptée dans les zones où le risque est particulièrement présent permettra de rappeler aux usagers la conduite à tenir et limiter, voire éviter de nouveaux décès en raison d'une absence de vigilance.

Description de l'action

Les actions de communication se déclinent en deux étapes principales :

- Définir un plan de communication et un plan d'intervention pour cibler le ou les vecteurs de communication qui interpellent la population (radio, slogan, film…) et les périodes de communications (Intensifier la communication pendant la période à risque) : Messages à faire passer, cibles visées, vecteurs et outils de communications
- Mettre en œuvre le plan d'action et d'intervention élaboré

Plusieurs types de documents pourraient être envisagés et distribués lors d'exposition itinérantes :

- Une plaquette (4 ou 8 pages) présentant le diagnostic du risque inondation à l'échelle du bassin versant. Il s'agit de sensibiliser les habitants à une vision globale du risque inondation.
- Des plaquettes spécifiques présentant les particularités du fonctionnement des cours d'eau et du risque inondation.
- Une plaquette de présentation des repères de crue existants sur le bassin versant, avec des explications sur leur signification.
- …

De plus, des campagnes de sensibilisation à thème pourraient être réalisées en partenariat avec les différentes communes :

- Campagne n°1 : j'affronte le danger autrement
- Campagne n° 2 : je construis en adoptant la bonne attitude
- …

Une consultation permettrait à la ville de choisir des prestataires capables de concevoir et rédiger ces outils de communication. Les informations pourraient être relayées sur un journal communal : une synergie est à programmer avec les autres communes pour les réunions publiques.

Pour ce qui est des axes routiers, des actions de sensibilisation destinées à informer la population des signalétiques mises en place sera déployée.

Lien avec le PAPI complet : En fonction des résultats de ces actions de communication, il pourra être envisagé de la poursuivre pendant le PAPI complet

Calendrier prévisionnel			
	2015	**2016**	**2017**
Définition de la stratégie de communication			
Mise en œuvre des actions de communication			

Indicateur de suivi / résultat :

- Nombre de participation aux réunions organisées
- Nombre de publications (plaquettes, courriers) et d'animations réalisées

Plan de financement

Cout estimatif (€ HT) : 110 k€

Plan de financement : Taux maximum mobilisables		
	Taux de financement (%)	**Remarques**
Collectivités	50 %	
État	50 %	FPRNM

AXE 1
AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

FICHE ACTION 1-6 : Formation des acteurs de la gestion du risque d'inondation

Priorité : 3

Objectifs	▪ Former les agents territoriaux et les élus à la prévention et la gestion des risques d'inondation
Cohérence avec le SDAGE :	-

Secteurs concernés : *Périmètre PAPI*

Maitre(s) d'ouvrage : *Commune de Pointe-à-Pitre (**action « Pot commun »**)*

Partenaires potentiels : *Communes partenaires (Les Abymes, Sainte-Anne, Morne-À-L'eau, Le Gosier et Le Moule)*

Contexte

Des actions de formation permettront le renforcement de la culture du risque, le partage des connaissances spécifiques aux bassins versants des Grands-Fonds, et permettront de rester mobilisés autour de la thématique de la prévention et de la gestion des inondations.

Il s'agit de favoriser l'accès aux formations pour les agents territoriaux et les élus en charge de cette thématique et de créer une dynamique de bassin en favorisant les échanges et les contacts.

De nombreux modules thématiques peuvent être proposés : aménagements des bassins versants et préventions des inondations, gestion du ruissellement pluvial, prévision et annonce de crues, gestion de crise, gestion des cours d'eau, urbanisme et prévention des inondations, érosion marine et risque de submersion, responsabilités juridiques et contentieux …

Description de l'action

Premier semestre 2015 : PHASE 1

L'action débutera par un recensement des besoins par le moyen d'une enquête auprès des communes. Une analyse de l'offre de formation sur le département sera effectuée, au regard des besoins exprimés. Si celle-ci est jugée insuffisante, l'action se poursuivra par une consultation d'organismes de formation nationaux compétents, et la définition des modalités de mise en œuvre d'un programme de formations délocalisées (nombre et thèmes des sessions de formation, aspects logistiques, etc.).

Mi-2015 à fin 2016 : PHASE 2

Mise en œuvre du programme de formation.

Lien avec le PAPI complet : Action qui pourra se poursuivre dans le PAPI complet

Calendrier prévisionnel			
	2016		2017
Phase 1			
Phase 2			

Indicateurs de suivi / résultat :

- Nombre de sessions de formation proposées
- Nombre de participants

Plan de financement

Coût estimatif : 30 000 € HT

Le coût annoncé est basé sur l'hypothèse de quatre sessions de formation d'une durée de 5 jours.

Le coût unitaire de chaque session de formation est calculé à partir des coûts nécessaires à l'organisation d'une session de formation comparable (Formation "Hydraulique Appliquée à la gestion des inondations" de l'École Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg organisée en mai 2013 par les DEAL Guadeloupe et Martinique, d'une durée de 5 jours en Martinique). :

Frais pédagogiques : 4 600 euros

Frais de voyage, d'hébergement, de repas, de deux formateurs : 3 000 euros

Plan de financement : Taux maximum mobilisables		
	Taux de financement (%)	**Remarques**
Collectivités	100 %	
État	0 %	

AXE 1
AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

FICHE ACTION 1-7 : Amélioration de la lame d'eau radar (observation des quantités de pluie en temps réel)

Priorité : *1*

Objectifs	▪ *Améliorer la connaissance des quantités de pluie affectant le territoire à échelle fine et en temps réel*
Cohérence avec le SDAGE :	▪ -

Secteurs concernés : *Territoire du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds*

Maitre(s) d'ouvrage : *Météo-France*

Modalité de pilotage :

Partenaires potentiels :

Contexte

Le radar permet d'observer en temps réel, à haute fréquence (toutes les 5 mn) les précipitations en cours sur la Guadeloupe et les îles proches avec une résolution de 1km. Le niveau de réflectivité des cibles (zones nuageuses donnant de la pluie) dépend de l'intensité des précipitations

Pour passer d'une observation qualitative des pluies à une observation de la quantité d'eau tombée au sol, il convient de calibrer l'image, en comparant en un endroit donné la réflectivité mesurée par le radar et la quantité d'eau mesurée par les pluviomètres. Le rapport entre quantité d'eau déduite de la mesure radar et quantité d'eau mesurée par le pluviomètre fluctue beaucoup dans le temps et dépend de nombreux paramètres (distribution des gouttes de pluies à l'intérieur des nuages, altitude des nuages….)

Actuellement, la lame d'eau radar sur la Guadeloupe disponible en opérationnel n'est corrigée que des erreurs moyennes.

Description de l'action

Une étude est en cours à la Direction Interrégionale Antilles-Guyane pour opérer une correction de la lame d'eau radar heure par heure, l'objectif étant d'arriver à une meilleure connaissance des quantités de pluie affectant le territoire à échelle fine (1km) et en temps réel.

Des tests pré-opérationnels sont prévus pour la fin 2014.

Lien avec le PAPI complet : Action transversale.

Calendrier prévisionnel				
	2014	**2015**	**2016**	**2017**
Phase 1				
Phase 2				
Phase 3				
……..				

Indicateur de suivi / résultat :

Plan de financement

Cout estimatif (€ HT) : Opération déjà financée

Plan de financement : Taux maximum mobilisables		
	Taux de financement (%)	**Remarques**
Co-financeur 1 :		
Co-financeur 2 :		
Co-financeur 3 :		
……		

AXE 1
AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

FICHE ACTION 1-8 : Renouvellement du radar détecteur de précipitations

Priorité : *2*

Objectifs	▪ *Améliorer de la surveillance du territoire*
Cohérence avec le SDAGE :	▪ -

Secteurs concernés : *Territoire du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds*

Maitre(s) d'ouvrage : *Météo-France*

Modalité de pilotage :

Partenaires potentiels : *Communes, DEAL*

Contexte

Le radar du Moule est un radar ancien (mise en place en 1993) et son infrastructure (tour métallique sujette à la corrosion) est vieillissante. Sur le plan technique, en prenant en compte les missions de sauvegarde des personnes et des biens face au risque d'inondation et surveillance cyclonique du radar du Moule (qui nécessite d'avoir des mesures à grande distance du radar), Météo-France recommande le remplacement du radar par un radar en bande S polarimétrique. La polarimétrie (émission simultanée d'une onde polarisée horizontalement et d'une onde polarisée verticalement) constitue le nouveau standard opérationnel en France comme à l'étranger, avec des bénéfices démontrés sur la correction de l'atténuation induite par les précipitations, l'estimation des précipitations et le typage des hydrométéores

Description de l'action

Démolition et construction d'une nouvelle tour radar tenant compte des contraintes environnementales.

Installation d'un nouveau radar bande S double polarisation avec un radome pour la protection de l'aérien.

Lien avec le PAPI complet : Action qui sera mise en œuvre dans le PAPI complet.

Calendrier prévisionnel				
	2014	**2015**	**2016**	**2017**
Phase 1				
Phase 2				
Phase 3				
……..				

Indicateur de suivi / résultat :

Plan de financement

Cout estimatif (€ HT) : 1 500 k€ pour le radar, radome compris

Hypothèses de chiffrage : Le coût du bâtiment reste à évaluer

Le coût de démolition de l'actuelle tour radar est aussi à évaluer

Plan de financement : Taux maximum mobilisables		
	Taux de financement (%)	**Remarques**
Météo-France	100 %	

AXE 2
SURVEILLANCE, PRÉVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS

FICHE ACTION 2-1 : Organisation de la surveillance du territoire

Priorité : 1

Objectifs	▪ Assurer une meilleure connaissance du territoire ▪ Informer et sensibiliser la population ▪ Responsabiliser la population ▪ Contrôler les incivilités

Secteurs concernés : *Territoire du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds*

Maitre(s) d'ouvrage : *Commune du Moule* ***(action « Pot commun »)***

Partenaires potentiels : *Communes partenaires (Les Abymes, Pointe-à-Pitre, Morne-À-L'eau, Le Gosier et Le Moule)*

Contexte

Le territoire du PAPI des bassins versants des Grands Fonds présente la particularité de ne pas être couvert par une seule et unique structure administrative. Pour autant, il est nécessaire d'harmoniser et d'adopter des outils communs de surveillance du territoire.

Cette surveillance permettra :

- Une meilleure connaissance des zones à risque,
- De garder la mémoire des évènements d'inondation et de submersion et leurs conséquences sur les plans humains, économiques, matériels,
- Repérer et Recenser les ouvrages problématiques

Description de l'action

L'objet de cette action est d'élaborer une méthodologie commune d'actions et de coordination pour améliorer l'efficience du contrôle de chaque territoire et homogénéiser les actions à l'échelle du territoire PAPI.

Cela passe par la mise en commun et des échanges d'expériences en vue de l'élaboration d'une stratégie d'action (Méthodologie de mise en œuvre, fiche de procédure,...).

Ces actions seront ensuite mises en œuvre par la brigade surveillance (fiche action 2-2), dont chaque commune met en place une organisation dédiée à cet effet.

A titre d'exemple, le programme d'actions pourra se décliner de la façon suivante :

Sur le plan technique :

- Un recensement des zones inondées devra être réalisé après chaque évènement significatif,
- Ce recensement sera complété par une évaluation financière, matérielle et humaine des dégâts observés,
- Signalement des constructions illégales et des ouvrages problématiques.

Toutes ces informations seront centralisées et consignées dans un seul et unique document. La mise en œuvre sera laissée au libre choix aux collectivités. Toutefois, la mise en forme sera commune.

Sur le plan de la communication:

- L'élaboration d'un guide des bonnes pratiques pour les permis de construire délivrés dans les zones à risque.
- Mise en place d'une plateforme de témoignage à la suite d'évènements significatifs

Calendrier prévisionnel			
	2015	**2016**	**2017**
Réalisation des fiches	Carême		
Mise en place opérationnelle	Hivernage		

Indicateur de suivi / résultat :

Déploiement d'outils / méthodes communs avec toutes les communes

Plan de financement

Cout estimatif (€ HT) : 20 000 € HT

Plan de financement : Taux maximum mobilisables		
	Taux de financement (%)	**Remarques**
Collectivités	100 %	
État	0 %	

AXE 2
SURVEILLANCE, PRÉVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS

FICHE ACTION 2-2 : BRIGADE DE PREVENTION ET DE SURVEILLANCE DU TERRITOIRE

Priorité : 2

Objectifs	▪ Prévenir et arrêter les actes aggravant le risque inondation. ▪ Sensibiliser la population au risque inondation. ▪ Améliorer les comportements des usagers. ▪ Développer la culture du risque.
Cohérence avec le SDAGE :	▪ Disposition n°19, 81, 102

Secteurs concernés : *Territoire du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds*

Maitre(s) d'ouvrage : *Chaque commune sur son territoire*

Modalité de pilotage :

Partenaires potentiels : *EPCI, État*

Contexte

Dans le cadre de la lutte contre le risque inondation, 6 communes de Grande-Terre se sont regroupées afin de mettre en place un programme d'action de prévention des inondations (PAPI) sur le territoire des bassins versants des Grands-Fonds.

Plusieurs axes ont été définis, notamment celle de l'amélioration de la connaissance, et de la conscience du risque. Par conséquent, il est proposé la constitution d'une brigade d'agents communaux pour la surveillance du territoire, ainsi que la prévention et sensibilisation de la population face au risque inondation.

Les actions de cette brigade découleront de la stratégie commune définie dans le cadre de la fiche action 2-1 relative à l'organisation et à la surveillance du territoire.

Description de l'action

L'équipe d'agents de prévention et de surveillance de territoire interviendrait sur deux plans :

<u>1) Sur le plan technique</u>, elle aura pour mission de :

- Parcourir l'ensemble de la Commune et relever toutes infractions, anomalies, évolutions, activités humaines nouvelles, travaux illicites ou présentant des risques d'inondation, soit essentiellement les remblais, les dépôts sauvages, les constructions illicites, le recours aux ouvrages de franchissement sous-dimensionnés pouvant obstruer le passage de l'eau dans les zones humides et cours d'eau (…)
- Donner des informations à ceux qui en font la demande.
- Rappeler la réglementation aux contrevenants réels ou potentiels.
- Dialoguer avec les usagers de l'espace (propriétaires, entreprises …).

- Contrôler que les travaux autorisés respectent la règlementation de l'urbanisme et les autorisations obtenues.
- Etablir le contact avec les professionnels et particuliers (pétitionnaires, ….).
- Constater les infractions (PV, TA, rapport au procureur, saisie …).
- Apporter des informations juridiques aux partenaires de la Collectivité.
- Coopérer avec les différents corps de police et administrations (DEAL/ Police de l'eau…).
- Participer aux actions relatives à la connaissance et à la maîtrise du territoire.

2) Sur le plan de l'information et de la communication, elle aura pour mission de :

- Sensibiliser les usagers au risque d'inondation.
- Assurer une présence forte sur le terrain, et faire remonter les informations aux services et partenaires associés.
- Diriger les usagers vers les institutions adéquates selon leurs besoins.
- Réaliser et suivre des indicateurs d'activités sur le terrain dans le but de diminuer les comportements à risques.
- Participer à la conception et à l'animation d'intervention pédagogique sur le thème de la prévention du risque inondation (Information sommaire sur le DICRIM, le PCS, PPR, …).
- Renseigner des outils d'évaluation relative au plan de prévention du risque d'inondation sur le territoire communal.
- Participer à l'amélioration de la qualité du service aux usagers.

Lien avec le PAPI complet : Action à poursuivre dans le PAPI complet

Calendrier prévisionnel			
	2015	**2016**	**2017**
Phase 1 ORGANISATION			
Phase 2 ACTION			

Indicateur de suivi / résultat :

Plan de financement

Cout estimatif (€ HT) : opération réalisée en régie par les communes

Plan de financement : Taux maximum mobilisables		
	Taux de financement (%)	**Remarques**
Collectivités	100 %	
État	0 %	

AXE 2
SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS

FICHE ACTION 2-3 : Mise en place d'un réseau de mesure

Priorité : 2

Objectifs	▪ *Surveiller une ravine des Grands-Fonds*
Cohérence avec le SDAGE :	▪ -

Secteurs concernés : *Commune(s) ou bassin(s) versant(s) et publics concernés*

Maitre(s) d'ouvrage : *DEAL*

Modalité de pilotage :

Partenaires potentiels :

Contexte

Il y a peu d'information sur le fonctionnement hydrologique des Grands-Fonds qui ne possèdent que des ravines, sèches en dehors des périodes de pluie. Il existe néanmoins une station de suivi de la hauteur d'eau sur la ravine des Coudes, située en amont du canal des Rotours sur la commune de Morne-à-l'Eau.

La station a été installée en 2000, arrêtée en 2006 puis réinstallée en 2013. Les chroniques 2000-2006 et 2013-2014 ne sont pas complètes (nombreux mois sans données, principalement dû à des pannes du matériel).

Description de l'action

Assurer le suivi et la maintenance de la station limnimétrique (hauteur d'eau) de la ravine des Coudes.

Relever les données quotidiennement (les jours ouvrés) par GSM.

Ces données permettront d'apporter des connaissances sur le fonctionnement hydrologique du bassin versant et elles pourront être valorisées dans le cadre d'étude.

A noter que, pour l'instant, le matériel en place ne permet pas la mise à disposition de données en temps réel pour faire de la prévision des crues.

Lien avec le PAPI complet : Il existe un projet de création d'une cellule de veille hydrologique (alerte crue et sécheresse), si ce projet aboutit, la station sera incluse dans le réseau d'alerte de crue et de nouvelles stations seront à implanter. A mettre en lien avec le PAPI complet.

Calendrier prévisionnel			
	2015	**2016**	**2017**
Phase 1			

Indicateur de suivi / résultat :

- Nombre de jours de données stockées par année.

Plan de financement

Cout estimatif (€ HT) : 1 200 €HT /an pour le suivi et la maintenance de la station

Plan de financement : Taux maximum mobilisables		
	Taux de financement (%)	**Remarques**
État	100 %	BOP 181-10-05

AXE 2
PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS

FICHE ACTION 2-4 : AROME (modélisation numérique de l'atmosphère à maille fine)

Priorité : 3

Objectifs	▪ *Améliorer la prévision*
Cohérence avec le SDAGE :	▪ -

Secteurs concernés : *Territoire du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds*

Maitre(s) d'ouvrage : *Météo-France*

Modalité de pilotage :

Partenaires potentiels : *DEAL*

Contexte

La simulation numérique de l'atmosphère est un des outils principaux de la prévision opérationnelle du temps. Dans ce contexte, Météo-France met en œuvre et exploite des modèles numériques globaux et des modèles à aire limitée. La prévision des situations de fortes précipitations avec une anticipation suffisante est encore un enjeu dans l'état actuel de l'art, malgré les progrès amenés par la mise en opérationnelle du modèle à aire limitée ALADIN (maille 10 km) sur les Antilles en 2010.

AROME (Applications de la Recherche à l'Opérationnel à Méso-Echelle) est un modèle à maille fine (maille de 2.5 km, soit une résolution 4 fois plus fine qu'ALADIN) dont le traitement de la convection a été considérablement amélioré. Les données assimilées par le modèle AROME sont également beaucoup plus complètes, et comprennent en particulier la réflectivité mesurée par les radars et les vents Doppler.

Description de l'action

AROME est opérationnel depuis 2009 en métropole. On attend de son portage à la Direction Antilles-Guyane un saut qualitatif de la prévision à courte échéance (3h-24h) notamment en ce qui concerne les précipitations intenses sur nos territoires.

Le modèle AROME sera prêt à être testé en mode étude début second semestre 2014. Il permettra alors de « rejouer » des situations météorologiques passées. Cette phase de test permettra de valider les différentes paramétrisations du modèle sur des cas réels, de mieux apprécier les apports en situation opérationnelle, ainsi que de familiariser les équipes techniques avec l'utilisation d'AROME dans la chaîne de prévisions.

Il est prévu d'intégrer AROME dans la chaîne opérationnelle fin premier semestre 2016.

Lien avec le PAPI complet : Action transversale.

Calendrier prévisionnel			
	2014	**2015**	**2016**
Phase 1	Installation du démonstrateur AROME (07-2014)		
Phase 2	Modélisation situation tests	Modélisation situation tests	
Phase 3			Passage en opérationnel d'AROME

Indicateur de suivi / résultat :

- Mise en œuvre d'Arome sur la Guadeloupe

Plan de financement

Cout estimatif (€ HT) : Opération déjà financée

Plan de financement : Taux maximum mobilisables		
	Taux de financement (%)	**Remarques**
Co-financeur 1 :		
Co-financeur 2 :		
Co-financeur 3 :		
……		

AXE 3
L'ALERTE ET GESTION DE CRISE

FICHE ACTION 3-1 : Signaliser les routes et sites submersibles

Priorité : 2

Objectifs	▪ Informer la population sur les axes de circulation submersible. ▪ Sensibiliser la population permanente et saisonnière sur leur vulnérabilité et les mesures à mettre en œuvre. ▪ Donner les outils et informations nécessaires à la population pour garantir la sauvegarde ▪ Rendre la population résiliente face à la houle cyclonique et au Tsunami.
Cohérence avec le SDAGE :	▪ *Dispositions 6-25-102*

Secteurs concernés : *Les axes de circulation situés en zone submersible.*

Maitre(s) d'ouvrage : *Commune de Gosier*

Modalité de pilotage : *Co-pilotage* **:** *Routes de Guadeloupe*

Partenaires potentiels : *Conseil Général, Conseil Régional.*

Contexte

Suite à la participation de la Commune de Gosier au projet TSUNAHOULE les parties ont pu répertorier les zones du territoire les plus exposées au phénomène d'inondation par submersion marine (houle cyclonique et tsunami). Ainsi, des itinéraires d'évacuation et des points de rassemblement pour mettre en sureté les populations exposées ont été identifiés.

La commune est chargée de l'entretien et de la gestion des routes communales (article 2212-2 du CGCT fondant les pouvoirs de police générale des Maires). Ainsi, le Maire est chargé de signaler le caractère dangereux d'une voie communale. La signalisation des routes sujettes aux inondations apparait comme une obligation tant pour le Maire que pour les collectivités chargés de la gestion des voies de circulation. Pour garantir une signalétique adaptée sur l'ensemble du territoire, il est également nécessaire que l'action soit étendue aux routes départementales et Nationales.

De plus, le PPRN de 2008 ne tenait pas compte du risque Tsunami. Face à ce risque nouveau, la population n'est ni sensibilisée, ni préparée à un tel évènement. Il est nécessaire de développer une information plus précise sur le risque de submersion afin de préserver la population et développer la culture du risque.

Le territoire ne dispose d'aucune information spécifique sur l'inondation au niveau des sites les plus exposés.

Description de l'action

L'action relative à la signalisation des routes submersibles a vocation à :

1- Mettre en place des panneaux d'information relatifs aux consignes en cas de vigilance ou de tsunami en exploitant les données de la modélisation réalisée à l'occasion du projet Tsunahoule.

2- Installer des panneaux routiers afin de signaler les routes exposées aux inondations par submersion marine.

3- Signaliser les itinéraires d'évacuation et les zones de repli en cas de tsunami.

4- Communiquer sur les consignes à mettre en œuvre et les modalités d'exploitation de cette nouvelle signalétique.

5- Garantir la maintenance des équipements dans le cadre du PAPI complet.

Gosier est commune pilote sur ce sujet, aussi elle fera bénéficier les autres commues de son retour d'expérience sur le sujet.

Calendrier prévisionnel		
	2015	**2016**
Phase 1		
Phase 2		
Phase 3		
Phase 4		

Plan de financement

Cout estimatif (€ HT) : 70 000 €

Plan de financement : Taux maximum mobilisables		
	Taux de financement (%)	**Remarques**
Collectivités	100 %	
État	0 %	

AXE 3
ALERTE ET GESTION DE CRISE

FICHE ACTION 3-2 : Mise en œuvre d'une signalétique de sécurisation des routes

Priorité : 2

Objectifs	▪ Matérialiser les routes dangereuses en cas d'inondation. ▪ Informer les automobilistes sur leur exposition aux risques d'inondation en cas de fortes pluies. ▪ Rendre la population résiliente face aux débordements des cours d'eau. ▪ Développer des mesures de prévention des risques adaptées.
Cohérence avec le SDAGE :	▪ *Dispositions 6-25-102*

Secteurs concernés : *Routes communales des 6 communes du territoire du PAPI*

Maitre(s) d'ouvrage : *Chaque commune sur son territoire*

Modalité de pilotage : *Co-pilotage avec Routes de Guadeloupe.*

Partenaires potentiels : *Conseil Régional, Conseil Général .*

Contexte

Dans le cadre de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 aout 2004, le Maire est chargé de diffuser les consignes et informer la population sur les zones vulnérables. Les évènements malheureux qu'a connu la ville des Abymes suite aux inondations de janvier 2011 rappellent à quel point les comportements de la population ne sont pas adaptés à l'ampleur du phénomène. Pour rendre la population résiliente, il convient de l'informer sur les dangers présents dans son environnement.

La Commune est chargée de l'entretien et de la gestion des routes communales (article 2212-2 du CGCT fondant les pouvoirs de police générale des Maires). Ainsi, le Maire est chargé de signaler le caractère dangereux d'une voie communale. La signalisation des routes sujettes aux inondations apparait comme une obligation tant pour le Maire que pour les Collectivités chargées de la gestion des voies de circulation. Pour garantir une signalétique adaptée sur l'ensemble du territoire, il est également nécessaire que l'action soit étendue aux routes départementales et Nationales.

Description de l'action

L'action relative à la signalisation des routes sujettes aux inondations terrestres a vocation à :

1- Identifier les routes inondables par débordement de cours d'eau et submersion marine en utilisant l'étude hydraulique globale, le schéma directeur de prévision des crues et toute autre source documentaire pertinente.

2- Mettre en place des panneaux routiers pour informer les automobilistes du danger encouru.

3- Informer la population sur la signalétique mise en place.

4- Garantir la maintenance des équipements.

Cette action sera déployée sur les axes les plus touchés.

Lien avec le PAPI complet : **-**

Calendrier prévisionnel		
	2016	**2017**
Phase 1		
Phase 2		
Phase 3		
Phase 4		

Indicateur de suivi / résultat :

Plan de financement

Cout estimatif (€ HT) : 48 000 € / par commune

800 € HT / panneau

10 panneaux / commune

Plan de financement : Taux maximum mobilisables		
	Taux de financement (%)	**Remarques**
Collectivités	100 %	
État	0 %	

AXE 3
L'ALERTE ET GESTION DE CRISE

FICHE ACTION 3-3 : Finaliser, actualiser et faire vivre le PCS et le DICRIM

Priorité : *3*

Objectifs	▪ *Rendre les PCS et les DICRIM performants en cas de crise* ▪ *Faire vivre les PCS et les DICRIM*
Cohérence avec le SDAGE :	▪ -

Secteurs concernés : *Les 6 communes du territoire PAPI*

Maitre(s) d'ouvrage : *Morne-À-L'eau* ***(action « Pot commun »)***

Modalité de pilotage : *Communes*

Partenaires potentiels : *DEAL, Préfecture, Pompiers, Gendarmes, Professionnels de santé, + Communes partenaires (Les Abymes, Pointe-à-Pitre, Sainte-Anne, Le Gosier et Le Moule)*

Contexte

La ville de Morne-à-l'Eau a élaboré le DICRIM et le PCS, validés par l'équipe municipale.

Bien qu'aucun exercice n'ait encore été réalisé, ces documents ont fait l'objet d'une communication particulière à destination des différents publics sur le territoire communal.

De plus à ce jour, il existe une convention entre la ville et un BE expert, qui permet d'assurer le suivi du PCS dans le temps.

Description de l'action

1. La ville de Morne-à-l'Eau a signé une convention avec un bureau d'études qui prévoit que le prestataire conseille et accompagne la ville pour :
    - la réalisation de supports de communication,
    - l'animation d'actions de sensibilisation,
    - l'élaboration d'une méthodologie pour faire vivre les PCS et les maintenir à jour

Il conviendra de rajouter aux objectifs de la convention la coordination des actions relatives aux PCS et DICRIM sur l'ensemble du territoire du PAPI. Ces actions seront coordonnées par le prestataire retenu pour accompagner les villes du territoire PAPI

2. Proposer une mutualisation des moyens entre communes et une harmonisation de l'organisation des PCS et des Postes de commandement de chaque commune
3. Organiser des exercices communs aux 6 communes du PAPI avec le concours des services de l'État (Pompiers, Préfecture)
4. Établir un plan de communication et de sensibilisation (supports : web, papier ; porte à porte ; réunions de sensibilisation) spécifique aux PCS et aux DICRIM (aspect intégré dans la fiche relative à la communication vers le grand public).
5. La formation des élus et cadres administratifs intervenant dans l'organisation du PCS
6. La création et l'animation des réserves communales de sécurité civile pour chaque commune

La ville propose d'appliquer cette méthodologie sur l'ensemble du territoire PAPI. En fonction des obligations, administrative il sera question soit d'élargir les termes de la convention soit de lancer une consultation.

De surcroît, cette action permettra de préparer l'arrivée du produit APIC (Météo-France).

Lien avec le PAPI complet : Action transversale. A continuer dans le cadre du PAPI complet.

Calendrier prévisionnel			
	Fin 2014	**2015**	**2016**
Phase 1	Sélection et conventionnement avec un BE expert		
Phase 2		1er Trim. : -Mise en place de la coordination - Mise en place du comité de pilotage intercommunal - définition des objectifs -Etat des lieux des PCS du territoire PAPI -Définition d'un programme d'actions	
Phase 3		2ème Trim. : - réalisation d'un calendrier prévisionnel de gestion des projets et acteurs associés -Mise en application des principes et du programme d'action validé en COPIL	
Phase 4		3ème Et 4 ème Trim. Mise en application des principes et du programme d'action validé en COPIL	
Phase 5			1er Trim. : - Mise en place d un scénario de crise - Retour d expérience sur l exercice

Phase 6			2ème Trim. : - Modification et harmonisation suite au retour d' expérience des PCS

Indicateur de suivi / résultat :

- Nombre d'exercices communs réalisés

Plan de financement

Cout estimatif (€ TTC) : -

Plan de financement : Taux maximum mobilisables		
	Taux de financement (%)	**Remarques**
Collectivités	100 %	
État	0 %	

AXE 3
ALERTE ET GESTION DE CRISE

FICHE ACTION 3-4 : AIGA (Adaptation d'Information Géographique pour l'Alerte en crue)

Priorité : *3*

Objectifs	▪ *Améliorer la connaissance en temps réel*
Cohérence avec le SDAGE :	▪ -

Secteurs concernés : *Territoire du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds*

Maitre(s) d'ouvrage : *Météo-France*

Modalité de pilotage :

Partenaires potentiels :

Contexte

AIGA est un projet interne Météo-France visant à apporter une information mise à jour toutes les 15 minutes sur des événements pluvieux à échelle fine en qualifiant l'intensité de l'aléa fortes pluies.

Il s'agit d'un produit d'observation (et non de prévision) qui, par comparaison aux lames d'eau radar observées et à une base de données de retour spatialisée à la résolution de 1 kilomètre sur le paramètre pluie, donne sous forme graphique une qualification de l'aléa (non remarquable, intense, très intense).

Ce projet AIGA va entrer en phase de test une fois que l'interface sera installée sur les stations de travail des prévisionnistes pour une validation souhaitée à la fin de l'année 2014 (fin de la saison des pluies). La validation d'AIGA est un préalable à la mise en service du projet APIC (Avertissement Pluies Intenses pour les Communes) qui consiste alerter par SMS les communes où l'on observe des précipitations qu'AIGA aura qualifié de sévères. Cet avertissement est tout d'abord destiné aux élus et agents communaux (aide au déclenchement du PCS par exemple), ainsi qu'aux services en charge de la sécurité civile ou ayant un rôle en matière de suivi des inondations.

Description de l'action

Aux Antilles, le produit AIGA est en cours d'installation sur les postes de travail des prévisionnistes auprès desquels un accompagnement a été planifié au cours du 3ème trimestre 2014. Après des tests de validation menés en interne au long du 4ème trimestre 2014, il est prévu d'examiner la poursuite avec le projet APIC.

Cette action est directement liée aux travaux menés sur l'amélioration de la calibration de la lame d'eau radar décrite dans la fiche correspondante.

Lien avec le PAPI complet : Action transversale

Calendrier prévisionnel			
	2014	**2015**	**2016**
Phase 1	Déploiement informatique/accompagnement des prévisionnistes		
Phase 2	Tests de validation interne à MF		
Phase 3		Projet APIC. Tests auprès de communes volontaires	
……..			

Indicateur de suivi / résultat :

- Déploiement d'APIC

Plan de financement

Cout estimatif (€ HT) : Opération déjà financée

Plan de financement : Taux maximum mobilisables		
	Taux de financement (%)	**Remarques**
Co-financeur 1 :		
Co-financeur 2 :		
Co-financeur 3 :		
……		

AXE 4
PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME

FICHE ACTION 4-1 : Améliorer la connaissance et la gestion des sur-débits d'eau de pluies en aidant à la réalisation des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales sur le périmètre du PAPI

Priorité : *1*

Objectifs	• *Assister techniquement et financièrement à la mise en place des schémas directeurs de gestion des eaux de pluies.*
Cohérence avec le SDAGE :	▪ *Disposition n°104 mais aussi 103 – 105 – 106 – 107 - 108 - 49*

Secteurs concernés : *Toutes les communs*

Maitre(s) d'ouvrage : *Office de l'Eau*

Modalité de pilotage :

Partenaires potentiels : *Toutes les communes et EPCI du PAPI*

Contexte

Au vu des objectifs fixés par le SDAGE d'engager les schémas directeurs locaux d'assainissement des eaux pluviales, de la réalisation des schémas directeurs d'assainissement des eaux de pluies planifier au SDMEA dans la période 2011 et 2020, et enfin du rappel de la nécessité d'engager les schémas directeurs des eaux pluviales dans le plan assainissement Guadeloupe 2012 – 2018, il parait opportun de mettre en place des moyens permettant de contribuer à la création de ces documents de planification.

Sur le territoire couvert par le PAPI seul les schémas des communes des Abymes et de Pointe à Pitre, sont en cours de réalisation.

Description de l'action

L'Office de l'Eau s'engage à mettre en place les actions listées ci-dessous :

- Sensibiliser et informer les collectivités en charge de la gestion des eaux de pluies, à la nécessité de réaliser un schéma directeur, par l'envoi de courriers électroniques, courriers papiers et relances téléphoniques.
- Rencontrer l'ensemble des collectivités pour les sensibiliser, les informer, ainsi que leurs proposer un appui technique et financier.
- Soutenir financièrement et techniquement les collectivités dans leur démarche.

- Apporter un appui technique spécifique sur la thématique des eaux pluviales, en créant un groupe de travail de spécialistes indépendant, composé d'organismes de recherche, de collectivités pionnières et de services en charge des eaux pluviales.

- Valoriser par différents supports les actions mises en place par les collectivités locales sur la gestion des sur débits d'eau pluviale.

Lien avec le PAPI complet : Résultats de l'action à mettre en œuvre dans le PAPI complet

Calendrier prévisionnel			
	2015	**2016**	**2017**
Phase 1			
Phase 2			
Phase 3			

Échéancier prévisionnel des procédures, des réalisations, des dépenses….

Indicateur de suivi / résultat :

- Nombre de courriers papiers,
- Nombre de rencontres,
- Nombre d'études lancées,
- Nombre d'études réalisées.

Plan de financement

Cout estimatif (€ HC) : Sans objet

Plan de financement : Taux maximum mobilisables		
	Taux de financement (%)	**Remarques**
Co-financeur 1 :		
Co-financeur 2 :		
Co-financeur 3 :		
……		

AXE 4
PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME

FICHE ACTION 4-2 : Elaboration des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales

Priorité : *1*

Objectifs	▪ Homogénéiser la connaissance du fonctionnement hydraulique du territoire ▪ Analyser et intégrer les impacts hydrauliques potentiels des grands projets d'urbanisation future du territoire communautaire ▪ Elaborer un document opposable au tiers de type zonage pluvial dont les éléments essentiels seront repris dans le règlement du PLU de chacune des communes ▪ Réglementer l'occupation des sols ▪ Etablir un programme pluriannuel de travaux (redimensionnement d'ouvrages, création d'ouvrages de rétention/infiltration des écoulements,…) ▪ Mettre en place des dispositifs d'alerte et de prévention des inondations
Cohérence avec le SDAGE :	▪ *Disposition n°49 Améliorer le traitement des eaux pluviales* ▪ *Disposition n°104 Réaliser des schémas directeurs d'assainissement des eaux pluviales* ▪ *Disposition 105 Mettre en cohérence les documents d'urbanisme avec la capacité de collecte des eaux pluviales* ▪ *Disposition 106 Limiter les ruissellements à la source* ▪ *Disposition 108 Améliorer la maîtrise et la gestion des eaux pluviales des projets urbains*

Secteurs concernés : *Toutes les communes et EPCI du territoire du PAPI*

Maitre(s) d'ouvrage : *Communes ou ECPI compétentes*

Modalité de pilotage : *Office de l'Eau Guadeloupe*

Partenaires potentiels : *Office de l'Eau Guadeloupe*

Contexte

L'article L52216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'article 156 de la Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement - Loi Grenelle II, précisent que les communautés d'agglomération ayant acquis la compétence assainissement doivent identifier les zones pour lesquelles des mesures doivent être prises afin d'assurer:

1) la maîtrise de l'écoulement des eaux pluviales ou des pollutions apportées au milieu par le rejet des ces eaux,

2) la collecte et le stockage des eaux pluviales ainsi que le traitement des pollutions.

La délimitation des zones mentionnées ci-dessus doit être arrêtée **avant le 1er janvier 2015** par délibération du Conseil Communautaire (article 156 de la Loi Grenelle II).

Aussi, dans ce contexte réglementaire et face aux épisodes pluvieux marquants du 4 janvier 2011 et 07 mai 2012, les communes et EPCI vont engager la réalisation de leur Schéma Directeur de Gestion des eaux Pluviales.

Il est à noter que la Communauté d'agglomération CAP Excellence a déjà engagé la réalisation de cette étude qui a démarré en mars 2014.

Par ailleurs, la réalisation de ce schéma directeur permettra :

- d'homogénéiser la connaissance du fonctionnement hydraulique (aspects quantitatif et qualitatif) du territoire par une approche global et la mise en place d'un outil de gestion adapté ;
- de réglementer l'occupation des sols et de déterminer les solutions compensatoires relevant des communes ou des EPCI et celle relevant des aménageurs ;
- d'analyser et d'intégrer les impacts hydrauliques potentiels des grands projets d'urbanisation future du territoire ;
- de déterminer les solutions techniques à apporter aux dysfonctionnements constatés tant sur le plan quantitatif que qualitatif :
  - établir un programme pluriannuel d'investissement communautaire,
  - préciser les dispositifs d'alerte et de prévention à mettre en œuvre au niveau de chaque secteur,
  - promouvoir des solutions alternatives de gestion et de valorisation des eaux pluviales ;
- d'élaborer un document opposable aux tiers de type zonage pluvial dont les éléments seront repris dans le règlement du PLU de chacune des villes.

Description de l'action

L'élaboration du schéma directeur de gestion des eaux pluviales comporte quatre phases distinctes :

- **Phase 1** : Diagnostic de la situation existante sur chacune des communes (caractérisation des bassins et sous-bassins versants, du réseau hydrographique et des axes de transfert, de l'occupation des sols, des réseaux pluviaux et ouvrages hydrauliques, de la qualité et des usages des milieux récepteurs,…)

- **Phase 2** : Etude d'analyse des risques et élaboration de scénarii d'aménagements pluviaux (détermination des coefficients d'imperméabilisation et de ruissellement en situation actuelle et future, étude de l'aptitude des sols à l'infiltration et proposition de dispositifs de gestion des eaux pluviales pour la maîtrise des débits, flux et pollutions),

- **Phase 3** : Choix d'un scénario et dimensionnement (analyse multicritères des solutions d'aménagement et élaboration du programme de travaux),

- **Phase 4** : Elaboration du zonage pluvial et des dossiers réglementaires (rapport de zonage pluvial, dossier d'enquête publique, dossier loi sur l'eau)

L'élaboration du schéma directeur conduira à un zonage pluvial et à un programme de travaux et cela sur la base d'un temps de pluie arrêté par secteur en fonction des personnes et des biens exposés et des usages à préserver pour le milieu (qualité des cours d'eau et eaux côtières).

L'étude conduira également à la mise en place d'un outil de prévision et d'alerte des inondations par débordement de réseaux. Basé sur une modélisation en temps réel, cet outil permettra d'anticiper les problèmes d'écoulement et de mise en charge du système d'assainissement pluvial en modélisant les données pluviométriques des dernières 24 heures et les prévisions météorologiques des prochaines 24 heures. En fonction des points de résurgence identifiés, le système sera capable de lancer automatiquement des alertes via email aux différentes personnes en charge de diffuser l'information.

Lien avec le PAPI complet : *Résultats de l'action à mettre en œuvre dans le PAPI complet*

	Calendrier prévisionnel (SDGEP Cap Excellence)			
	Mars – Août 2014	**Juillet – Octobre 2014**	**Novembre 2014 – Janvier 2015**	**Novembre 2014 – Février 2015**
Phase 1	Diagnostic d'état des lieux			
Phase 2		Modélisation et étude des scénarii d'aménagements		
Phase 3			Choix et dimensionnement des solutions	
Phase 4				Zonage pluvial, dossiers réglementaires et enquête publique

Calendrier prévisionnel (autres communes)			
	2015	**2016**	**2017**

Indicateurs de suivi / résultat :

- Avancement du programme de travaux (montant des travaux déjà réalisés par rapport au montant total du programme de travaux),
- Révision des PLU de chaque commune intégrant le zonage pluvial,
- Service rendu aux usagers (nombre, hauteur et durée d'inondation, nombre de débordements annuels sur le réseau, nombre de fermeture de voie,…),
- Evolution de l'impact sur l'environnement (évolution des paramètres qualité aux exutoires du réseau d'eaux pluviales).

Plan de financement prévisionnel

Cout estimatif (€ HT) : 190 000 euros / commune soit 950 000 €HT au total (le SDGEP de Cap Excellence étant déjà financé)

Plan de financement : Taux maximum mobilisables		
	Taux de financement (%)	**Remarques**
Collectivités	74%	
OFFICE DE L'EAU	26 %	Plafonné à 50 000 euros par commune

AXE 4
PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME

FICHE ACTION 4-3 :
Révision des plans de prévention des risques d'inondation

Priorité : 2

Objectifs	▪ Réviser les plans de prévention des risques du territoire du PAPI
Cohérence avec le SDAGE :	▪ -

Secteurs concernés : *Périmètre PAPI*

Maître(s) d'ouvrage : *Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement*

Contexte

La DEAL a réalisé en 2013 une évaluation de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans de prévention des risques. Une phase de révision des PPR commence donc, le territoire du PAPI faisant dans ce cadre partie des zones prioritaires

Description de l'action

PHASE 1 : Études préalables d'amélioration de la connaissance des aléas sur l'ensemble de la Guadeloupe, dont l'aléa inondation. Du point de vue méthodologique, ces études préalables consisteront en une actualisation des cartes d'aléas au vue des différentes études menées depuis la prescription des PPR (par exemple pour l'aléa inondation : atlas des zones inondables de la Basse-Terre, cartographie des territoires à risque d'inondation important etc.). La méthodologie envisagée est la suivante :

- Diagnostic (recensement des données et études exploitables rapidement)
- Cartographie des aléas améliorée et uniformisée à l'échelle de la Guadeloupe
- Identification des limites de cette cartographie et des incertitudes
- Identification des investigations complémentaires à mener à moyen terme pour améliorer la connaissance des aléas.

Les résultats de ces études, attendus pour fin premier trimestre 2015, pourront être pris en compte lors de la définition du cahier des charges de l'étude hydraulique globale réalisée en préparation du PAPI complet.

PHASE 2 : Révision du PPR : arrêté de prescription, concertations sur les enjeux avec les collectivités, communication, etc. La durée de cette phase peut-être estimée à 12-18 mois maximum dans l'hypothèse d'une concertation constructive avec les communes.

La révision du PPR peut se faire :

- sur la base de l'étude réalisée en phase 1 uniquement ;

- sur la base de l'étude réalisée en phase 1 et du schéma global réalisée en préparation du PAPI Complet. Cette solution est gage de PPR prenant en compte au mieux les connaissances des aléas sur le territoire. A contrario, dans le premier cas, les connaissances issues de l'étude hydraulique globale (cf. fiche action « étude hydraulique globale ») ne pourront pas être retranscrites réglementairement dans les nouveaux PPR.

Deux propositions de calendrier en découlent. Dans le premier cas, les PPR révisés seront approuvés au mieux mi-2016, dans le deuxième cas, mi-2017.

En fonction de plusieurs facteurs dont l'avancement de la réalisation du PLU, la révision du PPR peut-être perçue par les communes partenaires comme une urgence ou pas. Les communes concernées seront consultés afin de déterminer le calendrier le plus adapté.

Calendrier prévisionnel 1				
	2014	**2015**	**2016**	**2017**
Phase 1				
Phase 2				
PPR approuvé		**mi ou fin 2016**		

Calendrier prévisionnel 2				
	2014	**2015**	**2016**	**2017**
Phase 1				
Schéma global				
Phase 2				
PPR approuvé				**mi ou fin 2017**

Indicateurs de suivi / résultat :

- Nombre de PPR approuvés

Plan de financement

Coût estimatif (€ HT) : 200 000 € HT

Remarque : les études d'aléas inondation, littoraux et mouvements de terrain étant réalisées à l'échelle de la Guadeloupe, le coût estimatif ci-dessus est calculé au prorata du nombre de communes concernées par le PAPI des Grands-Fonds (soit 6 sur 32).

Plan de financement : Taux maximum mobilisables		
État (FPRNM)	100,00%	

AXE 5
ACTIONS DE REDUCTION DE VULNERANBILITE DES BIENS ET DES PERSONNES

FICHE ACTION 5-1 : Diffusion des guides de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Priorité : 3

Objectifs	▪ Informer les aménageurs des techniques / solutions à mettre en œuvre pour réduire la vulnérabilité des biens et des personnes.
Cohérence avec le SDAGE :	▪ -

Secteurs concernés : *Territoire du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds*

Maitre(s) d'ouvrage : *Chaque commune sur son territoire*

Modalité de pilotage : -

Partenaires potentiels : *État.*

Contexte

Suite aux inondations de janvier 2011, consciente de la nécessité d'agir de manière concertée pour diminuer les conséquences des inondations, et en tant que commune des bassins versants la plus exposée, **la Ville des Abymes a invité les autres communes concernées à mener avec elle une démarche de PAPI d'intention.**

Il a été décidé d'engager cette démarche comme un préalable à une étape plus opérationnelle d'engagement de travaux et d'opérations de gestion de ce risque.

Le diagnostic du territoire met en avant que de nombreuses opérations d'aménagement (de rénovation urbaine et de réhabilitation de l'habitat insalubre) sont localisées dans des zones concernées par l'aléa inondation. Ces opérations sont réalisées par différents maîtres d'ouvrages (commune, SEM, opérateur privé…).

Description de l'action

Afin de sensibiliser les porteurs de projet, les services urbanismes se doteront des guides existants en matière de réduction de la vulnérabilité et les diffuseront aux porteurs de projet.

Lien avec le PAPI complet : Action transversale à l'ensemble du programme nécessaire au PAPI complet

Calendrier prévisionnel			
	2015	**2016**	**2017**

Indicateur de suivi / résultat :

- Nombre de guides distribués.
- Nombre d'opérations ayant intégrées de mesures de réduction de la vulnérabilité.

Plan de financement

Cout estimatif (€ HT) : -

Plan de financement : Taux maximum mobilisables		
	Taux de financement (%)	**Remarques**
Collectivités	100 %	
État	-	

AXE 6
RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS

FICHE ACTION 6-1 : Entretien des cours d'eau, canaux et ravines

Priorité : *3*

Objectifs	▪ Assurer le bon écoulement ▪ Prévenir les inondations
Cohérence avec le SDAGE :	▪ -

Secteurs concernés : *Communes Les Abymes, Le Gosier, Morne-à-l'Eau*

Maitre(s) d'ouvrage : *Conseil Régional*

Partenaires potentiels : *Direction de l'Environnement, de l'aménagement et du Logement*

Contexte

La Guadeloupe a connu ces dernières années d'importants dégâts suite aux inondations des ravines et rivières. En effet, elle est touchée par des phénomènes pluviométriques exceptionnels.
La typologie des cours d'eau de Guadeloupe implique des crues rapides mais violentes, et des transports de matériaux importants. Les aléas inondation et érosion peuvent donc être élevés naturellement, mais aussi aggravés par des actions anthropiques et par le manque d'entretien des cours d'eau.
La Région Guadeloupe réalise des interventions de restauration et d'entretien sur les cours d'eau, ravines et canaux de la Guadeloupe au titre de l'article L211-7 du Code de l'environnement, dans le cadre de programmes pluriannuels de travaux.

Description de l'action

Les opérations prévues ou en cours sur le territoire du PAPI peuvent être regroupées de la manière suivante :

- Phase 1 : Entretien du Canal de Montauban
- Phase 2 : Entretien de la ravine Port Blanc / Grande Ravine, de la ravine Papin / Beausoleil, et du canal Richeval.
- Phase 3 : Entretien du canal Pavé Doubs, de la ravine La Bouaye, du canal de Saint-Félix, de la ravine Tombeau Grand Bois, du canal Diado.

Lien avec le PAPI complet : D'autres opérations de travaux d'entretien pourront avoir lieu dans le cadre du PAPI complet.

Calendrier prévisionnel			
	2014	**2015**	**2016**
Phase 1 (en cours)			
Phase 2			
Phase 3			

Indicateur de suivi / résultat : Linéaire de cours d'eau entretenu

Plan de financement

Cout estimatif (€ HT) : 586 829,50 € HT

Canal de Pavé Doubs	Abymes	131 120,00 €
Ravine Port Blanc / Grande Ravine	Gosier	108 602,50 €
Ravine Papin / Beausoleil	Abymes	44 020,00 €
Ravine La Bouaye	Gosier	42 866,00 €
Canal de Montauban	Gosier	33 594,00 €
Canal de Montauban STEP	Gosier	35 046,00 €
Canal de St Félix	Gosier	35 836,00 €
Ravine Tombeau Grand Bois	Gosier	56 175,00 €
Canal Richeval	Morne à l'Eau	46 306,00 €
Canal Diado	Morne à l'Eau	53 264,00 €
TOTAL		586 829,50 €

Plan de financement : PHASES 1 et 3		
	Taux de financement (%)	**Remarques**
Région	100,00% soit 387 901,00 €	

Plan de financement : PHASE 2		
	Taux de financement (%)	**Remarques**
Région	49,73% soit 98 928,50 €	
Etat	50,27% soit 100 000,00 €	

AXE 6
RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS

FICHE ACTION 6-2 : Etude de localisation et d'optimisation du ralentissement des écoulements et recherche de sites potentiels

Priorité : 1

Objectifs	▪ *Collecte des données de terrain* ▪ *Identifier des zones d'établissement d'ouvrages de ralentissement* ▪ *Mieux apprécier les régimes d'écoulement des cours d'eau* ▪ *Définir la typologie d'ouvrages* ▪ *Identifier et définir les maîtres d'ouvrage* ▪ *Analyse des risques en cas de dysfonctionnements* ▪ *Prédéfinir l'affectation de fonciers* ▪ *Prévenir de l'urbanisation en zones partielles*
Cohérence avec le SDAGE :	▪ **-**

Secteurs concernés : *Territoire du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds*

Maitre(s) d'ouvrage : *Commune des Abymes* ***(action « Pot commun »)***

Partenaires potentiels : *État + Communes partenaires (Pointe-à-Pitre, Morne-À-L'eau, Le Gosier, Le Moule et Sainte-Anne)*

Contexte

La lutte contre les inondations suppose le plus souvent d'assurer un écoulement fluide de grandes quantités d'eaux en provenance de l'amont.

Mais elle se construit également par la réalisation en amont de zones inondables de dispositifs permettant de limiter et de réguler l'écoulement des eaux vers l'aval. L'état très morcelé du foncier, l'habitat diffus sont des obstacles à la réalisation de programmes d'affectations de terrains à cette destination. Toutefois la récurrence et les dégâts causés par les inondations dans les zones sujettes à cet aléa (contraignent à explorer toutes les mesures peu souvent complémentaires entre elles, pour contenir et limiter les effets néfastes des apports sur abondants des ravines).

Description de l'action

Phase 1
1. Identification des cours d'eaux dont il convient de réguler l'écoulement
2. Analyse des données topographique et cadastrales

Phase 2
3. Relevés topographiques des sites présélectionnés
4. Recherche de propriétaires
5. Etat des lieux de l'environnement
6. Etat des lieux du point de vue de l'urbanisme

Phase 3
7. Etudes géotechniques

Phase 4
8. Définition de stratégies techniques
9. Préévaluations financières
10. Scénarii de fonctionnement et d'impact

Calendrier prévisionnel

	2015				2016			
	Trimestre1	Trimestre2	Trimestre3	Trimestre4	Trimestre1	Trimestre2	Trimestre3	Trimestre4
Phase 1								
Phase 2								
Phase 3								
Phase 4								

Plan de financement

Cout estimatif (€ HT) : 200 000 Euros

- **Phase 1 : 15 000 € HT**
- **Phase 2 : 75 000 € HT**
- **Phase 3 : 30 000 € HT**
- **Phase 4 : 80 000 € HT**

Plan de financement : Taux maximum mobilisables		
	Taux de financement (%)	**Remarques**
État	50%	FPRNM
Collectivités	50%	

AXE 7
GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE

FICHE ACTION 7-1 : Recensement des ouvrages hydrauliques

Priorité : 2

Objectifs	▪ *Réaliser un inventaire des digues fluviales et maritimes* ▪ *Identifier les maîtres d'ouvrage*
Cohérence avec le SDAGE :	▪ *Disposition n°74 ; n°75*

Secteurs concernés : *Territoire PAPI*

Maître(s) d'ouvrage : *DEAL de la Guadeloupe*

Partenaires potentiels : *Communes partenaires*

Contexte

Recenser les ouvrages hydrauliques réalisés avant l'application du décret 2007-1735 du 11 décembre 2007 «relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques et au CTPBOH et modifiant le code de l'environnement» et identifier le ou les propriétaires afin de notifier leurs obligations pour la mise en conformité et le suivi de leurs ouvrages.

L'identification des propriétaires peut être complexe pour des ouvrages ayant des fonctions hydrauliques capitales tel que le barrage de Petit-Pérou sur la commune des Abymes.

L'état de délabrement de certains ouvrages peut constituer un frein au niveau du coût des travaux à envisager en vu de leur mise en conformité.

La maîtrise du foncier d'emprise des ouvrages et des espaces annexes (zone de retenue ou plan d'eau temporaire pour les écrêteurs de crues) constitue une contrainte majeure qui nécessite la mise en œuvre d'outils réglementaires appropriés.

Description de l'action

Contenu et déroulement de l'action

- Repérer les ouvrages hydrauliques du type barrages de retenues, barrages écrêteurs de cures et digues de protection contre les inondations ou les submersions

- Identifier les propriétaires des ouvrages notamment ceux réalisés avant le 01/01/2008 ou désigner un maître d'ouvrage si nécessaire (regroupement sur des ouvrages contigus appartenant à plusieurs propriétaires formant un ensemble cohérent)

- Procéder à la régularisation administrative des ouvrages par arrêté préfectoral et à leur mise en conformité par leurs propriétaires ou procéder à leur effacement et à la remise en état de l'environnement.

- Suivi des études Diagnostics et autres travaux nécessaires à la sécurisation et au suivi de l'ouvrage dans le respect et la protection de l'environnement.

Lien avec le PAPI complet : L'action est nécessaire à la mise en œuvre du PAPI Complet : elle se poursuivra par des opérations de diagnostic, des travaux de mise en sécurité/réhabilitation ou éventuellement d'augmentation du niveau de sécurité.

Calendrier prévisionnel		
	2015	**2016**
Recensement des ouvrages hydrauliques		

Indicateur de suivi / résultat :

- *Nombre d'ouvrages recensés*
- *Nombre d'ouvrages mis en conformité*

Plan de financement

Cout estimatif (€ HT) : ETP DEAL

Plan de financement : Taux maximum mobilisables		
	Taux de financement (%)	**Remarques**
État	100,00%	

AXE 7
GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE

FICHE ACTION 7-2 : Diagnostic et mise en sécurité du barrage écréteur de Petit Pérou

Priorité : *1*

Objectifs	▪ *Evaluer l'état et les paramètres de fonctionnement du Barrage* ▪ *Identifier et définir les acteurs* ▪ *Analyser les risques* ▪ *Mettre en sécurité*
Cohérence avec le SDAGE :	▪ -

Secteurs concernés : *Bassin(s) versant(s) ravine, Quartier de Caraque, Terrasson, Petit Pérou, Raizet, Morne Vergain*

Maitre(s) d'ouvrage : *Etat*

Partenaires potentiels : Commune des Abymes

Contexte

Le Barrage écréteur de Petit Pérou, situé sur le territoire de la commune des Abymes, est un dispositif essentiel de la protection contre les inondations des quartiers de Petit Pérou, Morne Vergain et le Raizet. Le bassin versant hydrographique est important et draine potentiellement 1/3 du territoire des Grands-Fonds, soit 40 à 50 km².

L'état des lieux réalisé en juillet 2012 par IRSTEA et le service de contrôle des ouvrages hydrauliques de la DEAL, en présence de la commune des Abymes, interpelle quant à la fiabilité du fonctionnement de ce barrage. En effet, il n'y a eu, depuis probablement des dizaines d'années, ni entretien ni maintenance. Par ailleurs, on note une occupation progressive du foncier de la retenue et aux abords des ouvrages du barrage proprement dit. Enfin, aucune étude ne permet de qualifier le niveau de sécurité de l'ouvrage.

En synthèse, il y a l'heure actuelle carence de maîtrise d'ouvrage sur l'ouvrage régulateur de Petit-Pérou, ayant pour conséquences des risques de rupture ou de submersion en cas de crue. Le barrage doit être réinvestit pour assurer sa fiabilité.

Description de l'action

PHASE 0 :

Identification des acteurs (maître d'ouvrage ayant les compétences techniques et financières, gestionnaire, propriétaire du sol etc.), définition des modalités nécessaires pour assurer la pérennité de l'entretien et de la gestion de l'ouvrage, classement au titre de la sécurité visé dans l'article R.201-113 du Code de l'Environnement.

PHASE 1 : DIAGNOSTIC

Etudes devant conclure sur le niveau de sécurité de l'ouvrage, sur la nécessité de le conforter et les confortements envisageables (étude d'analyse des risques avec recensement des enjeux, définition de la zone protégée, études géotechnique et hydraulique avec identification, état des lieux et dimensionnement des éléments constituant le système de protection, etc.)

PHASE 2 : TRAVAUX DE SECURISATION

Le programme précis des travaux de réhabilitation à engager sera élaboré sur la base des résultats du diagnostic. Délais incluant les procédures réglementaires préalables (autorisations "loi sur l'eau", acquisitions foncières, etc.), et procédures marché publics

Lien avec le PAPI complet : *Action à poursuivre potentiellement dans le PAPI Complet : l'augmentation du niveau de protection est envisageable si les analyses multti-critères réalisées dans le cadre du schamé global de réduction du risque d'inondation (cf. fiche action n°1.1) sont favorbles.*

Calendrier prévisionnel

	2015				2016				2017			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Phase 0												
Phase 1												
Phase 2												

Indicateur de suivi / résultat :

- Régularisation administrative du barrage
- Etude de diagnostic réalisé
- Travaux de mise en sécurité réalisés

Plan de financement

PHASE 1 : Cout estimatif (€ HT) : 100 000 Euros

PHASE 2 : Coût à définir à l'issue de la phase 1

Taux maximum mobilisables		
	Taux de financement (%)	**Remarques**
État	100,00%	FPRNM